181

PAR

HENRY HOUS

DE L'ACADÉMIE FRANÇA

LA SECONDE ABDICATION — LA TE

ONZIÈME ÉDITION

Librairie académiqu

1815

ŒUVRES DE HENRY HOUSSAYE

A LA LIBRAIRIE PERRIN ET A LA LIBRAIRIE CALMANN-LÉVY

1814. 46e édition. Un vol. 3 50
1815. LA PREMIÈRE RESTAURATION. — LE RETOUR DE L'ILE D'ELBE. — LES CENT JOURS. 45e édition. Un vol. 3 50

— WATERLOO. 45e édition, revue d'après des documents nouveaux. Un vol. 3 50

— LA SECONDE ABDICATION. — LA TERREUR BLANCHE. Un vol. 3 50

LA CHARGE, TABLEAU DE BATAILLE. Un vol. avec dessin d'Édouard Detaille, 2e édition . . . . 1 »

LA RÉFORME DE LA LOI MILITAIRE. Un vol. . . . . 1 »

En préparation :

LA LÉGENDE NAPOLÉONIENNE.

LES QUATORZE ARMÉES DE LA CONVENTION.

HISTOIRE D'ALCIBIADE ET DE LA RÉPUBLIQUE ATHÉNIENNE DEPUIS LA MORT DE PÉRICLÈS JUSQU'A L'AVÈNEMENT DES TRENTE TYRANS (*Ouvrage couronné par l'Académie française en 1874 : Prix Thiers*). 5e édition. Deux vol. (*Épuisé.*)

LE PREMIER SIÈGE DE PARIS, AN 52 AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE Un vol. . . . . (*Épuisé.*)

ATHÈNES, ROME, PARIS, L'HISTOIRE ET LES MŒURS. 3e édition. Un vol. 3 50

MÉMOIRE SUR LE NOMBRE DES CITOYENS D'ATHÈNES AU Ve SIÈCLE AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE. Un vol. . . . . (*Épuisé.*)

LA LOI AGRAIRE A SPARTE. Un vol . . . . (*Épuisé.*)

ASPASIE, CLÉOPATRE, THÉODORA, 6e édition. Un vol. . . . 3 50

LES HOMMES ET LES IDÉES. 2e édition. Un vol. 3 50

L'ART FRANÇAIS DEPUIS DIX ANS. 2e édition. Un vol. . . . 3 50

DISCOURS DE RÉCEPTION A L'ACADÉMIE FRANÇAISE. Un vol. . 1 »



HENRY HOUSSAYE



PAR

HENRY HOUSSAYE

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

SECONDE ABDICATION — LA TERREUR BLANCHE

ONZIÈME ÉDITION

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DIDIER

PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35

1905



HENRY HOUSSAYE

1815

PAR

HENRY HOUSSAYE

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

LA SECONDE ABDICATION — LA TERREUR BLANCHE

ONZIÈME ÉDITION

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DIDIER

PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35

1905

1815

LA SECONDE ABDICATION. — LA TERREUR BLANCHE

LIVRE I

LA SECONDE ABDICATION

CHAPITRE I

LE RETOUR DE L'EMPEREUR A PARIS

I. L'opinion en France pendant la campagne de Belgique. — Les Chambres. — La nouvelle de la victoire de Ligny (17 juin).
II. La nouvelle de la bataille de Waterloo (20 juin). — Les menées de Fouché.
III. La rentrée de Napoléon à Paris. — Le conseil à l'Elysée (matinée du 21 juin).

I

En France, on attendait avec anxiété des nouvelles de l'armée. L'opinion la plus générale était que l'empereur gagnerait les premières batailles. Des gens offraient de parier qu'il serait à Bruxelles avant le 30 juin. A l'objection que Wellington avait eu d'éclatants succès en Espagne, on répondait qu'à Talavera, aux Arapiles, à Vittoria, il n'avait combattu que les maréchaux ; ce serait autre chose quand il aurait affaire à Napoléon. Néanmoins l'inquiétude était

grande. Après ces premières victoires n'en faudrait-il pas remporter d'autres, et d'autres encore? La France pouvait-elle résister à l'Europe entière? Les optimistes pensaient, il est vrai, que la défaite de l'armée anglaise déconcerterait les coalisés au point de les engager à des ouvertures de paix. La paix était le vœu unanime. En 1815, on aimait la paix avec passion, mais on n'accusait pas Napoléon d'avoir à reprendre les armes. Le bon sens public comprenait que si l'empereur était la cause ou le prétexte de la guerre, il n'en était point le promoteur. Cette guerre redoutée et exécrée, c'était l'Europe qui l'avait voulue, qui l'avait rendue inévitable. Tout l'odieux en retombait sur les étrangers et sur les Bourbons, leurs protégés. On disait que charbonnier est maître chez lui. La fierté française se révoltait à la pensée que les puissances prétendaient imposer un gouvernement au peuple de la Révolution. Plus on aimait la paix, plus on était animé contre ceux qui la troublaient pour d'insolentes raisons. La menace d'une nouvelle invasion ralliait les esprits à Napoléon, car on voyait toujours en lui l'épée de la France[1].

S'ils dominaient dans la masse de la population, ces sentiments n'y régnaient pas sans partage. Les royalistes continuaient d'espérer et d'agir. Ils ne se bornaient point à souhaiter la défaite de l'empereur; ils le combattaient par tous les moyens en leur pouvoir: fausses nouvelles, propos alarmants, chansons, pamphlets, menaces aux fonctionnaires, appels à la désertion, tentatives corruptrices, embauchages, séditions, prises d'armes. Marseille, Bordeaux, Toulouse,

1. Bulletin du 13 juin (Arch. Aff. étr., 1802). *Morning Chronicle*, 10 juin. Sismondi à sa mère, Paris, 12 et 17 juin (*Lettres inédites* 85-86). Barante à sa femme, Paris, 5, 10, 20 juin (*Souvenirs*, II, 150-153). Hobhouse, *Lettres*, II, 32, 33, 55. Villemain, *Souv. contemp.*, II, 256. Pasquier, *Mém.*, III, 232. — Sur l'esprit public à la veille de la guerre, voir aussi **1815**, I, 621-632.

Caen, le Havre étaient agités. Dans l'Aveyron, la Lozère, le Gers, le Gard, le Vaucluse, l'Orne, la Sarthe, des bandes d'insurgés et de réfractaires escarmouchaient contre les gendarmes et les colonnes mobiles [1]. L'armée vendéenne, qui s'était dispersée à la mort de Louis de La Rochejaquelein [2], se reformait sous le commandement de Sapinaud. Les principaux chefs, d'Autichamp, Suzannet, Auguste de La Rochejaquelein, Saint-Hubert, Dupérat, rassemblaient de nouveau leurs paysans pour les mener à la rencontre des troupes de Travot et de Lamarque. Sur la rive droite de la Loire, les chouans de Sol de Grisolles se concentraient à Auray au nombre de quatre ou cinq mille [3].

A côté des royalistes, il y avait les constitutionnels de profession et les libéraux de carrière ; à côté des petites armées de Vendéens et de chouans, il y avait la Chambre. Sans doute les libéraux n'étaient pas disposés à prendre le fusil comme les Vendéens, et ils ne faisaient point de vœux, comme les royalistes, pour le succès des Alliés. Mais ils n'envisageaient pas sans appréhension de nouvelles victoires napoléoniennes. Par delà la lutte entre l'Europe et la France, ils voyaient la lutte entre l'empereur et la liberté. Ils redoutaient que le triomphe de la France par l'épée de Napoléon n'eût pour conséquence le retour au despotisme. Tel était chez quelques-uns l'attachement aux idées libérales qu'ils en arrivaient à se demander s'il ne fallait pas préférer encore la victoire de

1. Analyse de la corresp. des préfets, 10, 13, 19, 20 juin (Arch. nat. F. 7, 3774). Rapports de Rovigo à Davout, 13 et 20 juin, Decaen à Davout, Toulouse, 21 juin. (Arch. Guerre.) Rapport de Fouché lu à la Chambre le 17 juin (*Moniteur*, 18 juin).

2. 1815, I, 577-579.

3. Lamarque à Davout, 13 juin. Rapport de Lamarque, Clisson, 28 juin. Bigarré à Lamarque, 14 et 16 juin (Arch. Guerre). D'Autichamp, *Mém. sur la Camp. dans la Vendée*, 100-120. Canuel, *Mém. sur la guerre de Vendée*, 214-217.

l'étranger à la perte des libertés publiques. La plupart d'entre eux, cédant à l'instinct du patriotisme, souhaitaient tout de même des succès aux frontières, mais c'était l'esprit contraint et avec plus de résignation que d'ardeur. « On éprouve une vive douleur, disait La Fayette dans une lettre intime, en pensant qu'on ne peut, dans les circonstances présentes, s'abstenir de porter secours à l'empereur. » La grande majorité des représentants ne voyait en Napoléon que le moindre de deux maux. Elle le subissait comme une condition de l'état de guerre ; elle n'était bonapartiste que dans le sens de la défense du pays. En cette assemblée de six cents députés, on n'en aurait pas trouvé cent sincèrement dévoués à la personne de l'empereur et partisans convaincus du régime impérial[1]. « J'ai bien moins d'inquiétudes, écrivait, le 17 juin, Sismondi à sa mère, sur les opérations militaires que sur la conduite de la Chambre. Elle est tout à fait déraisonnable. Jusqu'à présent, elle ne me donne que de la crainte[2]. »

La Chambre des pairs jugeait de bon goût et de politique habile de se modeler sur l'esprit de la Chambre des représentants. Les pairs tenaient leur nomination de la seule volonté de l'empereur et, pour la plupart, ils se trouvaient fort heureux de siéger au Luxembourg; mais ils se gardaient bien de témoigner leur reconnaissance et de manifester leur dévoue-

1. La Fayette à N..., 8, 19 et 12 juin (*Mém.* de La Fayette, V, 503-510). Rapport d'un espion royaliste, 10 juin (Arch. Guerre). Note pour l'empereur, Paris, 16 juin (Arch. Aff. étr., 1802). Berlier à Bassano, Paris 17 juin (Arch. nat. AF. IV, 1933). La Fayette, *Mém.*, V. 441-442, 447-451. Benjamin Constant, *Mémoires sur les Cent Jours*, II, 128-129. *Esquisse sur les Cent Jours* (d'après les notes de La Fayette et de Lanjuinais), XVI, XVII, 9, 13. Pasquier, *Mém.*, III, 229, Souvenirs manuscrits de Davout (communiqués par le général duc d'Auerstaëdt).

2. Sismondi à sa mère, 17 juin (*Lettres inédites*, 86). Cf. Barante à sa femme, 10 juin (*Souvenirs*, II, 151) : « La Chambre est entièrement hors de la main du gouvernement, mais que veut-elle, où va-t-elle ? On ne le prévoit pas. »

ment. (Il est juste de dire que le plus grand nombre des officiers généraux membres de la Chambre haute avaient rejoint les armées.) Les pairs étaient déterminés à rivaliser de libéralisme avec les députés. Ces hommes qui presque tous avaient fait partie du servile Sénat impérial voulaient désormais étonner le monde par leur indépendance. Si Napoléon, ayant reçu de la victoire une nouvelle investiture, avait seulement levé « le vieux bras de l'empereur », selon son expression, sans doute leur volonté eût fléchi. Les députés, eux aussi, se fussent vraisemblablement montrés moins revêches. Mais qu'advinssent des revers, Napoléon aurait tout à craindre de la Chambre des représentants et rien à espérer de la Chambre des pairs.[1]

Le 18 juin, Paris fut réveillé par le canon des Invalides. On courut aux Tuileries, au Palais-Royal, à la place Vendôme, pour avoir des nouvelles de la victoire. Le *Moniteur* parut. Il y avait une dépêche de six lignes, datée du 16 juin au soir, annonçant que l'empereur venait de remporter en avant de Ligny une victoire complète sur les armées de Wellington et de Blücher. « Ce furent des transports de joie, disent des témoins véridiques. L'orgueil brillait dans tous les regards ». Ce jour-là étant un dimanche, la foule se pressait dans les rues et sur les promenades. Des groupes se formaient pour entendre la lecture de l'*Extrait du Moniteur*, imprimé sur une feuille volante que l'on distribuait gratuitement. Chacun suppléait à la concision du bulletin par de merveilleux commentaires : Wellington était prisonnier,

1. *Esquisse historique sur les Cent Jours* (d'après les notes de La Fayette), XVII. Thibaudeau, X, 358-359, 361-363. Hobhouse, *Lettres*, II, 44. Regnault-Warin, *Cinq mois de l'histoire*, 398-399, 408; Cf. Rovigo, *Mém.*, VIII, 136-137, et Barante à sa femme, 17 juin : « La guerre par sa réaction sur les Chambres décidera du sort de tous. » (*Souvenirs*, II, 182.)

Blücher blessé à mort, on avait fait 25 000 prisonniers[1]. Bientôt connue dans les départements, la victoire de Ligny eut pour effet d'exalter les patriotes, d'entraîner les indécis et de consterner les opposants de tous les partis[2].

Le 19 juin et jusqu'au matin du 20, les bonnes nouvelles continuèrent[3]. La rue était joyeuse, la stupeur régnait dans les salons. A la Bourse, les jours précédents, les agioteurs avaient fait monter les cours dans l'espoir d'une défaite de l'empereur qui, selon leurs prévisions, amènerait vite la paix. Ils prirent peur et vendirent. Du 15 au 20 juin, la rente tomba de 57 francs à 53 francs[4]. Mais la Chambre céda à l'entraînement des bons Français. « Aujourd'hui pour la première fois, écrivait, le 19 juin, le conseiller d'État Berlier, la Chambre a développé, presque à l'unanimité, le désir de faire tout ce qu'exigeront les besoins de l'État[5]. » La veille, sous l'impression de la dépêche datée de Ligny, le président Lanjuinais avait adressé à l'empereur une lettre de félicitations, l'assurant « qu'il n'avait dans le Corps législatif que des admirateurs passionnés et des amis

1. *Journal des Débats*, 19 juin. La Bretonnière, *Souv. du Quartier latin*, 268-269. Regnault-Warin, *Cinq mois de l'Histoire*, 433. Miot de Mélito, *Mém.*, III, 437. Helena Williams, *Relation des Événements*, 144-145. *Bulletin de Paris*, 271.

2. Lettres à Davout de Jourdan, Besançon, 20 juin; de Chambarlac, Dijon, 20 juin; du commandant d'armes, Nogent-sur-Seine, 20 juin; de Thiry, Fenestranges, 21 juin; de Clausel, Bordeaux, 24 juin (Arch. Guerre). Mémoire sur les événements de Toulouse (Arch. Guerre). Analyse de la corresp. des préfets, du 19 au 24 juin. (Arch. nat. F. 7. 3774).

3. *Moniteur* du 19 juin : dépêche de Soult, major-général, à Davout, confirmant la défaite de Wellington et de Blücher. — *Moniteur* du 20 juin : lettre écrite de Fleurus par un officier de l'état-major général, donnant des détails sur la bataille du 16 et se terminant ainsi : « On dit que la perte de l'ennemi est de 50.000 hommes... La déroute est complète du côté des Prussiens. On n'entendra pas parler d'eux de sitôt. Quant aux Anglais, on verra aujourd'hui ce qu'ils deviendront. L'empereur est là ! »

4. *Moniteur*, 16 et 21 juin, Cf., Villemain, *Souv.*, II, 256. Regnault-Warin, 433-434.

5. Berlier à Bassano, Paris, 19 juin (Arch. nat., AF. IV, 1933).

intrépides dont même les plus grands revers n'ébranleraient pas le dévouement[1]. »

Dans le monde politique, cependant, et jusque chez les plus chauds partisans de l'empereur, il y avait des doutes sur l'importance de la victoire. On s'alarmait de n'avoir pas encore le bulletin détaillé de la bataille de Ligny. On disait que ça n'avait été qu'une action très disputée et très meurtrière, et non un succès décisif comme Austerlitz ou Iéna. En proie à de mauvais pressentiments, Lucien Bonaparte conseilla même à son frère Joseph de ne point faire tirer le canon pour célébrer cette victoire qui risquait d'être sans lendemain[2].

II

Dans l'après-midi du 20 juin[3], Joseph reçut l'effrayante lettre que l'empereur lui avait écrite la veille, pendant la halte à Philippeville. Napoléon relatait le désastre de Waterloo sans en rien atténuer et annonçait son retour immédiat à Paris. A cette lettre pour Joseph seul, en était jointe une autre destinée à être lue au conseil des ministres et qui ne révélait qu'avec certaines réticences l'issue de la bataille[4]. Joseph réunit le conseil aux Tuileries. On se borna à entendre la lecture de la lettre, car l'em-

1. Lettre citée dans une note autographe de Joseph (*Mém. du roi Joseph*, X, 235). Cette lettre d'un adversaire déclaré de l'empereur témoigne que l'opposition de la Chambre n'aurait pas persisté si l'armée avait remporté des victoires décisives. Cf. Mathieu Dumas (*Mém.*, III, 572) : « Le succès de Ligny me causa une grande joie Il semblait devoir changer la face des choses. »

2. Barante à son frère, Paris, 20 juin (*Souv.*, II, 153). Benjamin Constant, *Journal*, 156. Hobhouse, II, 49, 51, 53. Souvenirs manuscrits de Davout, précités. Notes de Lucien Bonaparte (Arch. Aff. étr., 1815).

3. Mémoires manuscrits de M[me] de X. — Sur ce précieux document qu'il m'est interdit de désigner, voir **1815**, II, 434, note 2.

4. Sur ces deux lettres, voir **1815**, II, 434.

pereur devant être à Paris dans la nuit ou le lendemain matin, il n'y avait point de décision à prendre. On exprima seulement l'avis qu'il ferait mieux de rester à l'armée ; une dépêche lui fut même envoyée par un courrier extraordinaire pour l'engager à différer son retour [1]. Ce courrier put-il rejoindre l'empereur ? C'est douteux. En tout cas, l'opinion de ses ministres, dont un au moins lui était plus que suspect, n'aurait pas modifié la résolution que lui dictaient impérieusement le soin de renforcer sur l'heure l'armée vaincue à Waterloo et la crainte de trahisons dans le ministère et de complots dans la Chambre. Autant pour la défense désespérée du pays que pour sauver sa couronne, Napoléon jugeait que pendant quelques jours sa place était à Paris [2].

1. Lucien Bonaparte, *La Vérité sur les Cent Jours*, 14. Rovigo, *Mém.*, VIII, 141-142. Cf. H. Carnot, *Mém. sur Carnot*, II, 509, et *Mém. du roi Joseph*, X. 228.
On a prétendu que ce fut seulement le 21 au matin que Davout eut la première nouvelle du désastre (Chénier, *Hist. de Davout*, 555). Rien de plus inexact, comme on voit. Il y a d'ailleurs dans la *Corresp.* de Davout (IV, 569) une dépêche datée du 20 juin où il mande au gouverneur de Lille que l'armée a été obligée à la retraite et qu'il ait à se tenir sur ses gardes.

2. J'ai déjà donné (**1815**, II, 437-439) les raisons pourquoi Napoléon devait revenir à Paris. Si ses ministres et ses frères voulurent l'en dissuader c'est que quelques-uns, comme Fouché, pensaient être plus libres d'intriguer et de conspirer en son absence, et que quelques autres étaient bien aveuglés ou bien présomptueux en s'imaginant être plus aptes que l'empereur lui-même à sauver l'empire.
Il n'est pas vrai de dire que Napoléon eût été à Laon, « au milieu de son armée », plus redoutable pour la Chambre qu'à Paris ; car outre qu'à Paris il était près et qu'à Laon il était loin, à Paris, il avait, le 21 juin, plus de soldats qu'à Laon.
En se hâtant de rentrer à Paris, a-t-on dit encore, Napoléon fit soupçonner qu'il avait le dessein de dissoudre la Chambre, et précipita ainsi la révolution parlementaire. C'est vrai, mais ce retour hâtif ne fit en tout cas qu'avancer de quelques jours cette révolution. Si l'empereur était resté à Laon, il est probable qu'elle se fut faite le 23 ou le 24 juin au lieu du 21. Fouché, plus libre d'agir Napoléon absent que présent, aurait ourdi ses trames soit pour la régence, soit pour Louis XVIII, soit pour le duc d'Orléans, et, tout bien préparé, il aurait fait provoquer dans les Chambres un vote de déchéance comme en 1814. Quelle eût été alors la situation de Napoléon à Laon, avec l'armée alliée à une marche de lui et pour y résister quelques débris de l'armée vaincue à Waterloo et des généraux découragés et prêts à la défection ?
C'était seulement à Paris que l'empereur pouvait consolider son pouvoir ébranlé. S'il n'y réussit pas, c'est qu'il n'eut point la résolution de l'acte d'énergie contre la Chambre qu'on l'accusait faussement d'avoir prémédité. Lucien, d'ailleurs, a reconnu plus tard (*La Vérité sur les Cent Jours*, 14), que lui et le conseil des ministres

La princesse Hortense, Rovigo, Lavallette, avaient été instruits de la fatale nouvelle presque en même temps que les ministres[1]. Chose en vérité surprenante, chacun garda le secret, sauf sans doute Fouché qui mit dans la confidence deux ou trois familiers. Ce soir-là, la catastrophe demeura à peu près ignorée à Paris. Dans les salons, dans les spectacles, dans les cafés des boulevards et du Palais-Royal, l'inquiétude régnait; on parlait de mauvaises nouvelles arrivées aux Tuileries, mais on ne savait rien de précis[2]. Chez Carnot lui-même, qui recevait quelques amis intimes, on en resta aux conjectures jusqu'assez tard dans la soirée. Assailli de questions, le ministre pour s'y dérober s'assit à une table de whist. Comme il battait machinalement et longuement les cartes, absorbé dans sa pensée, son partenaire, le baron de Gérando, leva le regard vers lui. Le visage de Carnot était contracté par la douleur, de grosses larmes roulaient dans ses yeux. Son émotion l'avait trahi. Il se leva en jetant les cartes et dit d'une voix étouffée : « — Oui, la bataille est perdue[3] ! »

Le lendemain, de très bonne heure, le désastre était connu dans tout le monde gouvernemental et parlementaire. Pendant la nuit, Sauvo, directeur du *Moni-*

avaient été mal inspirés d'engager l'empereur à rester à Laon. « Napoléon, dit-il, ne devait pas agir autrement qu'il ne l'a fait. »

1. Mémoires manuscrits de Mme de X. Lavallette, II, 190, Rovigo, VIII, 141.

2. Miss Helena Williams, *Relation des Événements*, 145. *Bulletin de Paris*, 271. La Bretonnière, *Souv. du quartier latin*, 269. Thibaudeau, X, 393. Villemain, *Souv.*, II, 256. Miot de Mélito, *Mém.*, III, 437.

La Fayette n'apprit la nouvelle que le 21 au matin (Lettre à Mme d'Hénin, 29 juin, citée dans les *Mém.*, de La Fayette, V, 522). — Il en fut de même pour Peyrusse, trésorier général de la couronne. (*Mémorial et Archives*, 312.) — Miot de Melito, bien qu'il eût questionné Joseph dans la soirée du 20, se mit au lit à onze heures sans être informé de rien. (*Mém.*, III, 437.) — Fournier-Verneuil sut la nouvelle à une heure du matin, à Tortoni. (*Curiosité et indiscrétion*, 155-156.) — Benjamin Constant n'eut la connaissance certaine du désastre que le 21 de grand matin. (*Lettres à Mme Récamier*, 190-191.)

3. Récit de Gérando, cité par Quinet, *Camp. de 1815*, 323.

teur, avait reçu le courrier extraordinaire qui apportait le bulletin de la bataille ; le personnel de la Maison de l'empereur avait été commandé de service. De grand matin, Joseph adressa aux ministres une convocation pour un conseil à l'Elysée, et les affidés de Fouché, parmi lesquels Jay et Manuel, ses commensaux et ses porte-paroles, colportèrent les nouvelles chez les coryphées du parti libéral [1]. Les membres du parlement étaient en émoi. Déjà grondaient les colères et s'annonçaient les défections. On se rappelait ce qui s'était passé, l'année précédente, à Fontainebleau. Les mêmes désastres semblant devoir aboutir au même dénouement, l'idée de l'abdication était dans tous les esprits, le mot était sur toutes les lèvres. On courait les uns chez les autres. C'étaient des visites multiples, des entrevues rapides, des intrigues ébauchées. On allait aux nouvelles chez le prince Joseph, on allait aux conseils chez Fouché, qui seul dans ce grand trouble conservait tout son calme [2].

Fouché n'était pas surpris de la victoire des Alliés. Dès le mois de mai, il avait dit à Pasquier : « L'empereur gagnera une ou deux batailles, il perdra la troisième ; et alors notre rôle commencera [3]. » Ce rôle, c'était de profiter de la défaite pour renverser Napoléon. En faveur de qui ? Les circonstances et aussi les intérêts du duc d'Otrante en décideraient. Toutefois le retour soudain de l'empereur ne laissa

1. Meneval à Sauvo, Paris, 21 juin (comm. par M. Antoine Guillois). Ernouf, *Maret, duc de Bassano*, 657. Boulay de la Meurthe, 280. Souvenirs manuscrits de Davout. Pontécoulant, *Mém.*, III, 378. Thibaudeau, X, 394. La Fayette à Mme d'Hénin, 29 juin. (*Mémoires*, V, 522.)

2. Benjamin Constant, *Lettres à Mme Récamier*, 191, et *Mém. sur les Cent Jours*, II, 133-134. Lettre de Joseph, citée par Meneval, III, 401. La Fayette, lettre à Mme d'Hénin, précitée. Cf. Thibaudeau, X, 394. Villemain, *Souv.* II, 269-272 Rovigo, VIII, 138-139. Boulay, 280.

3. Pasquier, *Mém.*, III, 195.

pas de déconcerter un peu Fouché. Il se serait senti plus tranquille et plus libre si Napoléon fût resté, avec les débris de l'armée, bien loin de l'Elysée. L'empereur revenait à Paris, avait dit Joseph, pour demander de grands pouvoirs à la Chambre. Ces pouvoirs dictatoriaux, Fouché doutait fort qu'on les donnât au souverain vaincu, mais il pensait que Napoléon serait bien capable de les prendre nonobstant les députés. Il aurait pour lui la garnison, les fédérés, les ouvriers. Les bourgeois libéraux et la garde nationale ne s'aviseraient pas de bouger pour défendre la Chambre. La dictature de l'empereur ne durât-elle que quelques jours, elle pourrait cependant être redoutable à ses ennemis politiques. Et Fouché, surtout depuis la découverte de sa correspondance avec Metternich, se savait très suspect. Au lieu d'agir lui-même, il jugea donc plus prudent pour le présent et tout aussi profitable pour l'avenir de faire agir les autres jusqu'à ce que les choses fussent tout à fait décidées.

Avec une habileté diabolique, jouant tour à tour l'animation et l'abattement selon l'opinion de ses interlocuteurs, décourageant ceux-ci, enflammant ceux-là, paraissant de l'avis de chacun et amenant chacun à son propre avis, Fouché sut associer pour un même dessein et pousser vers un même but les hommes les plus opposés d'opinion. Aux libéraux comme La Fayette, il dit : « Napoléon revient furieux ; il veut dissoudre la Chambre et prendre la dictature. Souffrirez-vous ce retour au despotisme ? Le danger est pressant. Dans quelques heures, la Chambre n'existera plus. Il ne faut pas se contenter de faire des phrases. » Aux partisans de l'empereur, comme Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, il représenta que la fermentation était extrême dans l'Assemblée, que

la majorité semblait déjà acquise à une proclamation de déchéance comme l'année précédente. Il insinua qu'une abdication spontanée était peut-être le seul moyen pour l'empereur d'éviter la déposition, de préserver le pays de l'invasion et du démembrement, et de sauver la dynastie. Les souverains, qui n'avaient entrepris la guerre que pour en finir avec lui, arrêteraient leurs armées et ne s'opposeraient pas sans doute à la reconnaissance de Napoléon II. Le duc d'Otrante laissait entendre qu'il avait, quant à cela, par des rapports secrets de Vienne, de quasi-certitudes. A d'autres bonapartistes moins faciles à endoctriner, il dit perfidement que la Chambre était avant tout patriote et que dans l'intérêt public elle ne refuserait pas son concours à Napoléon; mais qu'il devait se confier franchement à elle, car en présence d'un si grand péril il fallait l'union complète entre l'empereur et la nation. Par ces manœuvres, Fouché rendait l'abdication presque inévitable, et, en même temps, il prenait ses sûretés contre l'événement contraire. Si Napoléon gardait le pouvoir, le duc d'Otrante trouverait des défenseurs convaincus parmi les familiers du souverain qu'il aurait tout fait pour détrôner[1].

1. Cf. *Mém. de Fouché*, II, 343-345 (sur la valeur documentaire de ces Mémoires apocryphes, voir **1815**. I, p. 7, note 4). La Fayette à Mme d'Hénin (*Mém.*, V, 522). Rovigo, VIII, 142-143. *Esquisse sur les Cent Jours*, 35. Thibaudeau, X, 394. Pontécoulant, III, 378. Boulay, 280-282. Général Lamarque, *mém.*, I, 131-132. Villemain, *Souv.* II, 263-264. Lucien Bonaparte, *la Vérité sur les Cent Jours*, 35-37.

A entendre plusieurs historiens, Fouché aurait convoqué chez lui, dans la nuit du 20 au 21 juin, les principaux députés libéraux, et l'on aurait arrêté le plan pour la séance de la Chambre du lendemain. L'assertion est inexacte. La lettre précitée de La Fayette à Mme d'Hénin, et la lettre de Benjamin Constant à Mme Récamier (190-191) suffiraient à le démontrer. L'un et l'autre n'eurent l'avis du désastre que le 21 au matin. Or s'il y avait eu une réunion des députés libéraux chez Fouché dans la nuit du 20, certainement La Fayette y eut été appelé, et très vraisemblablement Benjamin Constant en aurait été averti par un des nombreux amis qu'il avait dans la Chambre.

Fouché se borna à faire instruire des événements quelques députés dans la soirée du 20 et surtout dans la matinée du 21. Il ne fut pas assez simple pour les convo-

III

Pendant ces menées et ces conciliabules, le 21 juin à huit heures du matin [1], Napoléon arriva à l'Elysée. Avec lui étaient Bertrand et Drouot, ses aides de camp Corbineau, Gourgaud, Labédoyère, son écuyer Canisy et son secrétaire-adjoint Fleury de Chaboulon. Le duc de Bassano qui l'avait quitté à Laon, la veille dans la soirée, était déjà rentré à Paris [2].

Caulaincourt, devançant l'heure fixée par Joseph pour le conseil des ministres, se trouvait à l'Élysée. Il accourut vers l'empereur quand celui-ci descendit de voiture. Napoléon semblait terrassé par les journées fatales. Il respirait péniblement. Son visage avait la pâleur de la cire, ses traits étaient tirés, ses beaux yeux, naguère si brillants, fascinateurs, où passaient des éclairs, étaient sans vie. Après un soupir pénible qui trahissait l'oppression et la souffrance, il dit d'une voix haletante : « — L'armée avait fait des prodiges, la panique l'a prise. Tout a été perdu... Ney s'est conduit comme un fou ; il m'a fait massacrer toute ma cavalerie... Je n'en

quer chez lui. Il savait bien qu'ils y viendraient d'eux-mêmes dès qu'ils connaîtraient les nouvelles. C'est ce qui se passa. La Fayette et bien d'autres encore allèrent voir Fouché le matin du 21. Le duc d'Otrante les reçut individuellement, et il procéda avec chacun beaucoup moins par conseils directs et formels que par insinuations. Fouché n'aurait plus été Fouché s'il se fût déclaré ouvertement. Il mit les choses en train mais sans se compromettre. Il inspira l'idée de la pièce, distribua les rôles, mais lui resta dans la coulisse.

1. Journal des séjours de l'empereur (Arch. Nat. AF. IV *, 437).

2. Fleury de Chaboulon, II, 187 (Cf. **1815**, II, 437). Gourgaud, *Journal de Sainte-Hélène*, II, 552-553. Ernouf, *Maret, duc de Bassano*, 657. — Je dirai ici, une fois pour toutes, que je me suis gardé de prendre un seul mot dans la brochure de Saint-Didier publiée en 1815 sous ce titre à effet : *Nuits de l'Abdication*. Jugeant que sa qualité d'ancien attaché au cabinet de l'empereur donnerait à son petit livre un caractère d'authenticité, Saint-Didier a fait un récit tout de fantaisie où les assertions manifestement fausses alternent avec les contes les plus invraisemblables. Il existe de cette brochure, qui est d'ailleurs favorable à Napoléon, une copie aux Archives des Affaires étrangères (1802), mais cela ne m'en impose pas.

puis plus... Il me faut deux heures de repos pour être à mes affaires. » Il porta la main à sa poitrine : « — J'étouffe là ! » Il commanda de lui préparer un bain, et reprit : « — Oh ! la destinée ! Trois fois j'ai vu la victoire s'échapper. Sans un traître, je surprenais l'ennemi ; je l'écrasais à Ligny si la droite eût fait son devoir ; je l'écrasais à Mont-Saint-Jean si la gauche eût fait le sien !... Enfin tout n'est pas perdu. Je vais rendre compte aux Chambres de ce qui s'est passé. Je leur peindrai les malheurs de l'armée ; je leur demanderai les moyens de sauver la patrie. J'espère que la présence de l'ennemi sur le sol de la France rendra aux députés le sentiment de leurs devoirs et que ma démarche franche me les ralliera. Après cela, je repartirai. » Depuis trois mois, le duc de Vicence ne cessait pas de désespérer. A force de pressentir la catastrophe, il était préparé à la subir sans résistance, comme on accepte l'inévitable. Sans chercher le mot de réconfort dont Napoléon avait si grand besoin, il s'empressa de lui apprendre les dispositions hostiles des représentants. Il dit ses craintes que l'empereur ne trouvât pas d'appui dans les Chambres, et ses regrets qu'il ne fût point resté au milieu de son armée « qui était sa force et sa sûreté ». Napoléon l'interrompit : « — Je n'ai plus d'armée ! je n'ai plus que des fuyards. » Puis, se reprenant à l'espérance, déjà tout ranimé : « — Mais je trouverai des hommes et des fusils. Tout peut se réparer. Les députés me seconderont. Vous les jugez mal, je crois. La majorité est bonne et française. Je n'ai contre moi que La Fayette et quelques autres. Je les gêne. Ils voudraient travailler pour eux. Mais je ne les laisserai pas faire. Ma présence ici les contiendra [1]. »

1. Mémoires manuscrits du comte Marchand, premier valet de chambre de l'empereur (comm. par M. le comte D.). Fleury de Chaboulon, II, *Mém. sur les Cent*

L'empereur quitta Caulaincourt pour se mettre au bain. Il s'y trouvait depuis quelques instants quand on lui apprit la venue de Davout. Il donna l'ordre de l'introduire. Lorsqu'il le vit entrer, il leva les deux bras en l'air et les laissa retomber de tout leur poids dans l'eau qui rejaillit jusque sur l'uniforme du maréchal. « — Eh bien! Davout! Eh bien! » s'écria-t-il. Puis il retraça le désastre, décrivit l'état de dissolution où se trouvait l'armée, s'épancha en plaintes, comme avec Caulaincourt, contre le prince de la Moskowa. Davout prit la défense de Ney : « — Il s'est mis la corde au cou pour vous servir, » dit-il. L'empereur l'interrompit : « — Qu'est-ce que tout cela va devenir? » « — Rien n'est perdu, répondit Davout, si Votre Majesté prend promptement des mesures énergiques. La plus urgente est de proroger les Chambres, car, avec son hostilité passionnée, la Chambre des représentants paralysera tous les dévouements [1]. »

Le temps passait, les ministres étaient réunis. L'empereur sortit du bain pour venir au conseil. Quand il fut habillé, il prit un léger repas et reçut les princes Joseph et Lucien qui arrivèrent à quelques minutes d'intervalle. Joseph qui venait d'avoir avec Lanjuinais une entrevue peu encourageante, était aussi abattu que Lucien était ardent. Tous deux s'accordèrent, bien que guidés par des sentiments très différents, à confirmer l'opinion de Caulaincourt sur l'hostilité de la Chambre. « — Oui, dit l'empereur,

Jours, 197-199. Villemain, *Souv. contemp.*, II, 258-259. Cf. Souvenirs manuscrits de Davout et Napoléon (*Mém. pour servir à l'Histoire*, 171) : « L'empereur comptait être de retour à Laon le 25 juin. »

1. Souvenirs manuscrits de Davout (communiqués par le général duc d'Auerstaëdt.) — L'empereur reçut aussi étant au bain Cambacérès et son trésorier Peyrusse (*Mémorial et Archives*, 312-313.) Avant le conseil, il vit également Rovigo (Rovigo, VIII, 142).

il y a La Fayette qui va les ameuter contre moi. Ils s'imaginent que les Alliés n'en veulent qu'à moi ! [1] ». Dix heures avaient déjà sonné. Les ministres étaient surpris que l'empereur tardât tant ; ceux d'entre eux qui lui gardaient encore leur foi s'alarmaient de cette indolence. Il parut enfin.

Le conseil était au complet. Il y avait les princes Joseph et Lucien ; Bassano, ministre secrétaire d'État ; les huit ministres à portefeuille, Cambacérès, Caulaincourt, Carnot, Gaudin, Mollien, Davout, Decrès, Fouché ; les quatre ministres d'Etat, membres de la Chambre des représentants, Ginoux-Defermon, Regnaud, Boulay, Merlin de Douai, et le secrétaire du conseil des ministres, Berlier [2].

L'empereur ouvrit la délibération par un court exposé des événements militaires et de l'état actuel de l'armée du Nord. Il conclut : « — Nos malheurs sont grands. Je suis venu pour imprimer à la nation un grand et noble dévouement. Que la France se lève, l'ennemi sera écrasé !... J'ai besoin pour sauver la patrie d'être revêtu d'un grand pouvoir, d'une dictature temporaire. Dans l'intérêt public, je pourrais me saisir de ce pouvoir ; mais il serait plus utile et plus national qu'il me fût donné par les Chambres. » Les ministres gardant un morne silence, expression trop visible du découragement qui les paralysait, Napoléon interpella chacun d'eux [3].

Carnot, qui comme tous les grands cœurs connaissait mal les hommes, les croyant à sa ressemblance, se faisait illusion sur le patriotisme des représentants.

1. Mémoires manuscrits de Marchand. Souvenirs manuscrits de Davout. Lettre de Joseph, citée par Meneval. *Souv.*, III, 401. Cf. Fleury de Chaboulon, II, 199.

2. Boulay, 283, Cf. 270, et l'ordre général de service, du 11 juin (Napoléon, *Corresp.* 22044).

3. Fleury de Chaboulon, II, 200, Thibaudeau, X, 395. Cf. Montholon, I, 4. Gourgaud, *Camp. de 1815*, 141. *Mém., de Fouché*, II, 345.

Il approuva le dessein de l'empereur et déclara qu'il fallait proclamer la patrie en danger, mobiliser les fédérés et toutes les gardes nationales, rappeler les armées de l'Ouest et du Midi, livrer bataille appuyé aux retranchements de Paris, et, si l'on était vaincu, se replier derrière la Loire pour y continuer la guerre.

Caulaincourt objecta à Carnot qu'il était prouvé par les événements de 1814 que l'occupation de Paris décidait l'issue de toute campagne. Il ajouta qu'il ne fallait pas cependant désespérer s'il y avait union sincère entre l'empereur et les Chambres. Bassano et Cambacérès exprimèrent aussi l'avis que l'empereur devait agir de concert avec le parlement. Mais on sentait à leur accent que, comme Caulaincourt, ils parlaient sans conviction et sans espoir.

Davout dit d'une voix assurée : « — En de pareils moments, il ne faut pas deux pouvoirs. Il n'en faut qu'un seul, assez fort pour mettre en œuvre tous les moyens de résistance et pour maîtriser les factions criminelles et les partis aveuglés dont les intrigues et les menées feraient obstacle à tout. Il faut sur l'heure proroger les Chambres conformément au droit constitutionnel. C'est parfaitement légal. Mais pour atténuer l'effet de cette mesure sur l'esprit des gens méticuleux, on peut annoncer la convocation des Chambres dans une ville de l'intérieur, qui sera ultérieurement désignée, pour une époque fixée à deux ou trois semaines d'ici, sauf à renouveler la prorogation si les circonstances l'exigent encore [1]. »

Le conseil donné par Davout traversait les plans de Fouché. Le duc d'Otrante avait imaginé de répandre le bruit que l'empereur voulait proroger ou

1. Mémoires manuscrits de Davout. Fleury de Chaboulon, II, 200-201. H. Carnot, *Mém. sur Carnot*, II, 510-512. Montholon, I, 5.

dissoudre la Chambre. Mais que cette hypothèse gratuite devint une réalité, que ce projet fût mis à exécution, voilà qui l'eût tout à fait déconcerté. Il composa son visage, prit une expression ouverte et cordiale, et demanda hypocritement pourquoi l'on prendrait une mesure aussi grave puisque, en raison du danger public, les Chambres ne marchanderaient pas à l'empereur leur concours dévoué. « — Paris est très calme », ajouta-t-il. L'empereur eut un sourire méprisant : « — Du calme ! Ah ! on est tranquille selon lui ! [1] »

Avec sa rudesse coutumière, le duc Decrès déclara qu'il ne pensait pas du tout comme le ministre de la police, et que l'on ne devait point songer un instant à gagner les représentants dont la majorité était nettement hostile et paraissait résolue à voter les motions les plus violentes.

Regnaud avait été d'abord très surpris par les paroles de Fouché. Pourquoi le duc d'Otrante assurait-il à l'empereur, en conseil des ministres, l'appui des Chambres, quand, deux heures auparavant, dans son cabinet, il avait déclaré cet appui inespérable ? A la réflexion, Regnaud pénétra les raisons de Fouché, mais il ne les pénétra qu'à demi. Il crut comprendre que le duc d'Otrante voulait empêcher une tentative de dissolution qui échouerait, et qui aurait pour résultat non plus seulement l'abdication de Napoléon, à laquelle il fallait dès maintenant se résigner, mais une déclaration de déchéance entraînant la chute de la dynastie impériale. Il pensa que la suspicion dont Fouché était l'objet le contraignait à ruser. Mais lui, Regnaud, que l'empereur regardait comme un de ses amis les plus dévoués bien qu'il fût devenu l'instru-

1. Note de Bassano, citée par Ernouf, *Maret, duc de Bassano*, 659. Fleury de Chaboulon, II, 201

ment inconscient de Fouché, qui l'avait persuadé de la possibilité de la régence, ne devait pas avoir de telles craintes. Il pouvait, croyait-il, parler avec franchise. Il dit : « — Je doute malheureusement que les représentants consentent à seconder les vues de l'empereur; ils paraissent croire que ce n'est plus lui qui peut sauver la patrie. Je crains qu'un grand sacrifice ne soit nécessaire. » L'empereur l'interrompit : « — Parlez nettement. C'est mon abdication qu'ils veulent. » « — Je le crains, Sire, et quelque pénible que cela soit pour moi, il est de mon devoir d'éclairer Votre Majesté. J'ajouterai même qu'il serait possible, si l'empereur ne se déterminait point à offrir son abdication de son propre mouvement, que la Chambre osât la demander[1]. »

Lucien répliqua vivement : « — Si la Chambre ne veut pas seconder l'empereur, il se passera d'elle. Le salut de la patrie est la première loi. Puisque la Chambre refuse de s'unir à l'empereur pour sauver la France, il faut qu'il la sauve seul. Il faut qu'il se déclare dictateur, qu'il mette tout le territoire en état de siège et qu'il appelle à sa défense tous les bons Français. »

Sans approuver positivement Lucien et sans répondre directement à Regnaud, l'empereur dit alors : « — La présence de l'ennemi sur le sol de la patrie rendra, j'espère, aux députés le sentiment de leurs devoirs. La nation les a nommés, non pour me renverser mais pour me soutenir... Je ne les crains point. Quoi qu'ils fassent, je serai toujours l'idole du peuple et de l'armée. Si je disais un mot, ils seraient tous assommés. Mais, en ne craignant rien pour moi, je crains tout pour la France. Si nous nous querel-

1. Fleury de Chaboulon, II, 201-202. Cf. le discours de Regnaud à la Chambre, le 22 juin. (*Moniteur*, 23 juin.)

lons au lieu de nous unir, nous aurons le sort du Bas-Empire. Tout sera perdu, au lieu que le patriotisme de la nation, sa haine pour l'étranger, son attachement à ma personne nous offrent encore d'immenses ressources. » Et, recouvrant dans un rayon d'espoir toute la force, toute la lucidité, toute l'assurance de son génie, il exposa avec une précision lumineuse les moyens de résister et de vaincre qui restaient encore au pays : Depuis un mois, toutes les mesures militaires étaient prises dans l'hypothèse de premières batailles perdues. Les places fortes du Nord et de l'Est, bien armées, bien approvisionnées, pourvues de solides garnisons, gouvernées par des chefs énergiques, pouvaient défier trois mois et davantage les efforts de l'ennemi. Le corps de Brune s'appuyait sur Toulon, les corps de Suchet et de Lecourbe allaient se replier pour couvrir Lyon qui se trouvait en bon état de défense. Plus de 200 000 soldats, militaires retraités, conscrits de 1815 et gardes nationaux mobilisés étaient réunis dans les dépôts ou en marche pour les rejoindre. Dans quatre jours (le 25 juin), il irait à Laon reprendre le commandement de son armée ralliée dont l'effectif, en y comprenant les détachements des dépôts déjà mis en route et le corps de Grouchy qui devait avoir peu souffert, atteindrait d'ici la fin du mois plus de 80 000 hommes. Elle serait renforcée par les 20 000 soldats d'élite que Rapp avait l'ordre de replier sur la Seine. Ainsi, dans les premiers jours de juillet, une armée de 100 000 hommes, presque égale en nombre à celle qui avait ouvert la campagne, couvrirait Paris. Les Anglo-Prussiens, réduits à 100 000 hommes par le feu, les maladies, les désertions et les détachements laissés sur les derrières pour protéger les lignes de communications et masquer les places, ne cherche-

raient pas une bataille. Ils attendraient derrière la Somme et l'Oise l'entrée en ligne des Russes et des Autrichiens qui ne pourraient arriver sur la Marne que du 15 au 20 juillet. A Paris, on aurait donc vingt-cinq jours pour achever les retranchements, mettre en batterie 600 bouches à feu, organiser militairement 36 000 gardes nationaux, armer et exercer 17 000 tirailleurs fédérés et faire venir des troupes de tous les dépôts. Les dépôts vidés seraient bientôt remplis avec les 160 000 hommes formant le complément de la conscription de 1815 et de la levée des gardes nationaux mobilisés, et l'on pourrait encore faire de nouveaux appels [1]. La France contenait plus d'éléments militaires qu'aucun autre peuple au monde. « — Et la Chambre veut que j'abdique ! poursuivit l'empereur avec véhémence. A-t-on calculé les suites de mon abdication ? C'est autour de moi, autour de mon nom, que se groupe l'armée : m'enlever à elle, c'est la dissoudre. Si j'ab-

1. Fleury de Chaboulon, II, 203. Villemain, *Souv.* II, 266-268. Napoléon, *Mém., pour servir à l'histoire*, 173-176. Cf. pour les effectifs réels, **1815**, II, 14, 36-39, et les notes.

Le tableau que traçait Napoléon était à peu près exact quant au nombre de soldats et de mobilisés qui se trouvaient aux armées, dans les garnisons et dans les dépôts ou qui étaient en marche pour les rejoindre, et quant à celui des hommes à mettre en activité. Dès le 24 juin, 27 000 hommes de l'armée vaincue à Waterloo allaient se trouver réunis autour de Laon. Grouchy ramenait 25 000 soldats et toute son artillerie. Les dépôts de Paris et des départements environnants pouvaient fournir immédiatement 25 000 hommes au moins. Dans les dépôts des départements plus éloignés, il y avait 46 000 conscrits de 1815 et 120 000 gardes nationaux mobilisés. Un mois plus tard, on aurait eu encore 74 000 hommes formant le complément de la conscription de 1815 et 84 000 hommes formant le complément de la levée de la garde nationale mobile. Il y avait en outre les petites armées du Rhin, des Alpes, des Pyrénées, de la Vendée, les garnisons des places : soldats, fusiliers marins, mobilisés, militaires retraités, enfin les tirailleurs fédérés, les douaniers, organisés militairement, les corps francs, dont l'un faillit faire prisonniers, le 4 juillet, près de Sarrebourg, le czar, le roi de Prusse, l'empereur d'Autriche et tout leur état-major (Damitz, II, 179-180). Ainsi la France pouvait encore opposer de 700 000 à 800 000 hommes à l'ennemi. Mais l'empereur se faisait des illusions sur la possibilité d'armer ces masses. On aurait eu assez de canons ; mais les fusils et les chevaux auraient manqué. Il y aurait eu aussi la question d'argent. Enfin, comme on le verra plus loin, Rapp ne se serait point replié sur Paris.

dique, vous n'aurez plus d'armée. Les soldats n'entendent rien à vos subtilités. Croit-on que des déclarations de droits, des discours de tribune arrêteront une débandade ?... On ne veut pas voir que je ne suis que le prétexte de la guerre, que c'est la France qui en est l'objet. Ils disent qu'ils me livrent pour sauver la France ; demain, en me livrant, ils prouveront qu'ils n'ont voulu sauver qu'eux-mêmes... Me repousser quand je débarquai à Cannes, je l'aurais compris, mais maintenant je fais partie de ce que l'ennemi attaque, je fais donc partie de ce que la France doit défendre. En me livrant, elle se livre elle-même, elle se reconnaît vaincue, elle encourage l'audace du vainqueur... Ce n'est pas la liberté qui me dépose, c'est la peur[1]. »

Ces paroles d'une éloquence pénétrante comme l'acier et brûlante comme la flamme galvanisèrent les ministres. Leur dévouement se ranimait avec l'espérance. Ils semblaient prêts à faire tout ce que voudrait l'empereur. Fouché devint très inquiet : « — Ce diable d'homme ! dit-il quelques heures plus tard à un royaliste de ses amis, il m'a fait peur ce matin. En l'écoutant, je croyais qu'il allait recommencer. Heureusement, on ne recommence pas[2] ! »

1. Fleury de Chaboulon, II, 203. Villemain, *Souv.*, II, 266-268. Benjamin Constant, *Mém. sur les Cent Jours*, II, 137-138, 144. Rovigo, VIII, 142.

2. Fleury de Chaboulon, II, 203, Notes de Saint-Cricq, citées par Villemain, II, 266.

CHAPITRE II

LA FAYETTE ET LES CHAMBRES LE 21 JUIN

I. La motion de La Fayette à la Chambre des députés.
II. Le premier message de l'empereur. — La séance de la Chambre des pairs. — Manifestations populaires devant l'Élysée.
III. Le second message de l'empereur. — La Chambre en comité secret. — La séance de nuit aux Tuileries.

I

Pendant que l'on discourait à l'Élysée, la Chambre agissait.

Les séances commençaient généralement à deux heures, mais dès le matin, ce jour-là, les députés étaient venus en foule au palais du Corps législatif. Ils remplissaient les salles et les couloirs, formant des groupes effarés et bourdonnants où se mêlaient des membres de la Chambre des pairs, des journalistes, des gardes nationaux, des gens de toute espèce qui entraient, sortaient et rentraient tour à tour. « C'était l'aspect d'une ruche d'abeilles en anarchie, » dit le général Thiébault. On se communiquait des détails sur le désastre de Mont-Saint-Jean, on en exagérait encore l'étendue. L'armée entière était détruite; pas un homme n'avait échappé ; déjà la cavalerie anglaise était à Saint-Quentin. On fulminait contre l'empereur[1]. Le matin, Siéyès avait dit à Lanjuinais qui se trouvait avec lui chez le prince

1. *Le Nain Jaune*, 25 juin. Villemain, *Souv.*, II, 269-270. Thiébault, *Mém.*, V, 359. Barante à sa femme, Paris, 21 juin [22 juin] (*Souv.*, 154.)

Joseph : « — Napoléon a perdu une bataille, il a besoin de nous. Marchons avec lui. C'est le seul moyen de nous sauver. Le danger passé, s'il veut être despote, nous nous réunirons pour le pendre. Aujourd'hui sauvons-le pour qu'il nous sauve[1]. » Mais dans les Chambres, nul ne raisonnait comme Siéyès. On pensait non pas à sauver la France par l'empereur, mais à perdre l'empereur quitte à perdre la France. Chaque parole était une accusation : Napoléon était la seule cause de la guerre. On ne s'était rallié à lui, malgré les menaces de son despotisme latent, que par un reste de confiance dans ses talents militaires. Et vieilli, usé, devenu à demi fou, il n'était plus même capable de commander. Il ne savait plus que faire massacrer ses soldats et s'enfuir. Il avait abandonné son armée comme en Égypte et en Russie. Il arrivait à Paris pour exiger du pays de nouveaux sacrifices qui lui permissent de mener encore cent mille Français à la boucherie. Que n'était-il resté à l'île d'Elbe ! Que n'avait-il été tué à Mont-Saint-Jean ! Et maintenant l'abdication n'était-elle pas l'unique parti qu'il eût à prendre? Les députés criaient d'autant plus fort qu'ils avaient peur. On avait colporté parmi eux les fausses confidences de Fouché, que Napoléon voulait se proclamer dictateur ; et d'instant en instant, des émissaires, dépêchés secrètement de l'Élysée par le même Fouché, rapportaient d'une façon plus alarmante qu'exacte tout ce qui se disait au conseil. A les en croire, Lucien et Davout poussaient l'empereur à dissoudre la Chambre. Sa décision était prise ; déjà stationnaient dans la cour de l'Élysée les voitures de parade où Napoléon allait monter pour venir en personne déclarer la Chambre des repré-

1. Lettre de Joseph, citée par Meneval, *Souv.*, III, 401.

sentants dissoute et la Chambre des pairs prorogée. Ces rapports évoquaient à l'esprit troublé des députés la vision des grenadiers de brumaire [1].

Tandis que la foule consternée et avide de nouvelles s'amassait au dehors, les privilégiés commencèrent de prendre place dans les tribunes, et nombre de députés s'assirent à leur banc. Tous les yeux convergeaient vers un groupe que formaient au bas de l'hémicycle Flaugergues, le général Sébastiani, Roy, Manuel et La Fayette qui les dominait de sa haute taille restée encore svelte [2].

Parmi tous les députés qui clamaient contre l'empereur avec tant de colère, La Fayette, sous sa froideur apparente, était le plus animé. Bien qu'il eût à Napoléon l'obligation assez sérieuse d'avoir imposé sa mise en liberté comme condition particulière du traité de Campo-Formio [3] (en 1797, La Fayette

1. Villemain, II, 270-272. Thiébault, V, 359-360. Thibaudeau, X, 393-394. (Cf. 399). Lettres de La Fayette à M[me] d'Hénin, 20 juin (*Mém.*, V, 522-523) et *Mém.*, V, 450-451. Rovigo, VIII, 139-140, 142-143. *Esquisse sur les Cent Jours*, 34-36. Cf. Benjamin Constant, *Mém. sur les Cent Jours*, 132-133. Miot de Mélito, III, 438. Lavallette, II, 191.

Le fait que des rapports (d'ailleurs assez inexacts) sur ce qui se passait au conseil de l'Elysée arrivaient à tout instant à la Chambre est mentionné par Villemain et confirmé par la lettre de La Fayette à M[me] d'Hénin.

2. Villemain, II, 272-273. La Bretonnière, *Souv.* 270.

3. S'il est vrai que Bonaparte agit en cela d'après les instructions du Directoire, il est vrai aussi qu'il prit à cœur la mise en liberté de La Fayette à laquelle s'opposait très vivement le cabinet autrichien, et qu'il l'obtint par son ardente persévérance. Voici d'ailleurs en quels termes La Fayette, dans une lettre du 6 octobre 1797, *Moniteur* du 11 novembre, 1797), exprimait sa reconnaissance à Bonaparte : « Les prisonniers d'Olmütz aiment à rendre hommage à leur libérateur... le héros qui a mis notre résurrection au nombre de ses miracles... Nous allons tâcher de rétablir les santés que vous avez sauvées. Nous joindrons aux vœux de notre patriotisme pour la République l'intérêt le plus vif à l'illustre général auquel nous sommes encore plus attachés pour les services qu'il a rendus à la cause de la liberté et à notre patrie que pour les obligations particulières que nous nous glorifions de lui avoir et que la plus vive reconnaissance a gravées à jamais dans notre cœur. »

Le 6 mars 1798, La Fayette écrivait encore à Bonaparte. (Lettre citée dans les *Mémoires* de La Fayette, V, 151-152) : «... Je vous dois plus que ma liberté et ma vie, puisque ma femme, mes filles, mes camarades de captivité vous reconnaissent

languissait depuis cinq ans dans les casemates des forteresses allemandes) il ne lui avait jamais pardonné de s'être fait proclamer consul à vie, puis empereur. Le retour de l'île d'Elbe, malgré le rétablissement de la cocarde « qu'il avait instituée », ne lui avait inspiré, selon son expression encore, que des « vœux contre le destructeur de toutes les idées libérales[1] ». Élu député sur son refus d'accepter la pairie que lui faisait offrir Napoléon[2], il s'était mis à la tête de l'opposition parlementaire ; et il y a des indices que peu de jours avant le Champ de Mai, il avait été du groupe de députés qui firent des ouvertures à Fouché et à Carnot en vue de profiter de cette « ridicule cérémonie » pour déposer l'empereur[3]. Après Waterloo, l'entreprise était plus facile. La Fayette s'y dévoua. Bien entendu, il croyait avec une naïveté imbécile que les Alliés « qui ne faisaient la guerre qu'à Napoléon, » rentreraient chez eux à la première nouvelle de la déchéance et laisseraient la France libre d'installer le meilleur des gouvernements constitutionnels sous le sceptre du souverain qui agréerait le plus à lui, La Fayette. Pour le cas où l'Europe s'aviserait de continuer la guerre, La Fayette avait d'autres illusions à son service. Il s'imaginait que la chute de l'empire « rendrait son élasticité à la nation qui repousserait alors la coalition des rois avec cette énergie populaire que Bona-

aussi pour leur libérateur... J'espère n'avoir pas besoin de vous assurer que ma gratitude durera, comme mon attachement, autant que ma vie. »

La Fayette rentra en France grâce au 18 Brumaire, qu'il fut bien loin de blâmer. Le 20 mai 1802, il écrivit au Premier Consul (*Mémoires*, V, 199) : « Le 18 Brumaire sauva la France. »

1. La Fayette. *Mém.*, V, 370-372.

2. La Fayette, *Mém.*, V, 417-418, 432.

3. *Esquisse littéraire sur les Cent Jours* (d'après les notes de La Fayette et de Lanjuinais), 13-14.

parte n'avait plus le droit ni le pouvoir d'exciter[1] ».

Déjà mis en garde par Fouché et ses émissaires contre le prétendu projet de l'empereur de dissoudre la Chambre pour prendre la dictature, La Fayette eut la confirmation de ces desseins par Regnaud lui-même qui venait de quitter le conseil des ministres[2]. Il fallait gagner Napoléon de vitesse. La Fayette se concerta avec Lanjuinais qui, bien qu'il ne fût encore que midi et quart[3], se pressa d'ouvrir la séance[4].

Pendant la lecture du procès-verbal, les députés assis à leurs bancs ou debout sur les degrés de l'hémicycle continuaient de parler avec la même véhémence que dans les couloirs. Un bruit confus et assourdissant emplissait la vaste salle. Soudain il se fit un grand silence. La Fayette montait à la tribune[5].

1. La Fayette, *Mém.*, V, 441-442. Cf., *Esquisse sur les Cent Jours*, 13-14 et la lettre de La Fayette du 9 juin (*Mém.*, V, 509).

2. La Fayette à Mme d'Hénin, Paris, 29 juin (*Mém.*, V, 523).

Il est difficile de révoquer en doute cette assertion précise d'une lettre écrite par La Fayette huit jours après les événements et où il n'avait aucun intérêt à accuser ni à prôner Regnaud. Sans doute Regnaud, persuadé que l'empereur était condamné de toute façon et s'imaginant que l'abdication assurerait la couronne au Prince impérial tandis qu'une tentative contre la Chambre perdrait Napoléon II avec Napoléon Ier, crut devoir employer tous les moyens pour paralyser son souverain. C'était tout de même une singulière façon d'entendre le dévouement. Napoléon a dit à Sainte-Hélène que Regnaud « manqua de courage ». Il a dit une autre fois : « Regnaud m'a trahi un des premiers. » (Gourgaud, *Journal de Sainte-Hélène*, I, 135, 578).

Que Regnaud eût quitté l'Elysée en plein conseil pour venir à la Chambre, cela s'explique par sa qualité de député et ses fonctions de ministre d'État. Il pouvait y avoir avantage pour l'empereur que ses ministres d'État, dont la présence n'était plus absolument nécessaire au conseil où ils avaient déjà exprimé leur avis, assistassent, selon la coutume, à la séance de la Chambre. C'est ainsi que Merlin, ministre d'État comme Regnaud, et qui avait dû comme lui assister au conseil, put prendre la parole dans cette séance (*Moniteur*, 22 juin). Il est possible que leurs deux collègues, Ginoux et Boulay, soient aussi venus à la Chambre, et nous savons que Cambacérès quitta le conseil pour aller présider la Chambre des pairs.

3. *Moniteur*, 22 juin.

4. Lettre précitée de La Fayette à Mme d'Hénin.

Dans son *Mémoire justificatif*, (12), Lanjuinais se prévalut à bon droit « d'avoir été un des provocateurs de la déchéance de Napoléon ». — A remarquer qu'il avait été créé comte par l'empereur et qu'il tenait furieusement à ce titre (voir sa lettre à Barante du 22 juillet. Arch. Nat. F. I, c. 47.)

5. Villemain, *Souv.*, II, 272-273. — Villemain assistait à cette séance.

D'une voix grave et calme, que l'on écouta avec une attention qui tenait du recueillement, il dit : « — Lorsque, pour la première fois depuis bien des années, s'élève une voix que les vieux amis de la liberté reconnaîtront encore, je me sens appelé à vous parler des dangers de la patrie que vous seuls à présent avez le pouvoir de sauver... Permettez, messieurs, à un vétéran de la cause sacrée de la liberté de vous soumettre quelques résolutions préalables dont vous apprécierez, j'espère, la nécessité : Article Ier. La Chambre des représentants déclare que l'indépendance de la nation est menacée. Article II. La Chambre se déclare en permanence. Toute tentative pour la dissoudre est un crime de haute trahison ; quiconque se rendrait coupable de cette tentative sera traître à la patrie et jugé comme tel. Article III. L'armée et la garde nationale ont bien mérité de la patrie. Article IV. Le ministre de l'intérieur est invité à porter au plus grand complet la garde nationale parisienne, cette garde citoyenne dont le patriotisme et le zèle éprouvés depuis vingt-six ans offrent une sûre garantie à la liberté, aux propriétés, à la tranquillité de la capitale et à l'inviolabilité des représentants de la nation. Article V. Les ministres de la guerre, des relations extérieures, de l'intérieur et de la police sont invités à se rendre sur-le-champ dans le sein de l'Assemblée[1] ».

On applaudit. La motion répondait aux sentiments de la Chambre, à ses colères comme à ses craintes. Mais pour proposer publiquement cet attentat à la constitution, il fallait un homme qui eût le passé et l'autorité de La Fayette. Nul autre n'aurait pu

1. *Moniteur*, 22 juin.

raisonnablement l'oser. C'est pourquoi Napoléon ne s'est pas trompé en écrivant dans son testament que sa seconde abdication est due à La Fayette.

Les trois premiers articles furent votés sans discussion. Des bonapartistes, s'il en était encore, les uns gardaient un lâche silence, les autres cédaient à l'entraînement général : ils hurlaient avec les loups. Aucun d'eux n'osa ou ne voulut protester contre ce coup d'État parlementaire. Pour les libéraux qui pendant la Restauration s'étaient posés en apôtres de la loi, en champions de la légalité, ils passèrent sans nul scrupule sur l'illégalité de la mesure. Que Napoléon, dans la plénitude de ses droits constitutionnels, décrétât la prorogation ou la dissolution de la Chambre, ils estimaient, comme l'avait dit La Fayette, que ce serait « un crime de haute trahison ». Mais que la Chambre se mît en insurrection contre l'empereur et usurpât le pouvoir exécutif, c'était, à leurs yeux, l'acte le plus naturel et le plus légitime.

Un léger débat s'étant élevé sur la rédaction de l'article IV, Merlin de Douai en fit ajourner le vote jusqu'après la comparution des ministres. On adopta ensuite l'article V, puis l'ensemble de la motion. A la demande de l'ancien préfet de police Dubois, que l'empereur, deux mois auparavant, n'avait pas voulu réintégrer au conseil d'État, la Chambre vota l'affichage dans Paris et les départements. On décida enfin que cette résolution serait à l'instant transmise sous forme de message « aux deux autres branches de l'autorité représentative[1], » ce qui signifiait, en jargon parlementaire, la Chambre des pairs et l'empereur.

1. *Moniteur*, 22 juin.

II

Napoléon aurait pu sans doute détourner ce coup si au lieu de laisser parler longuement ses ministres et d'entreprendre de les convaincre en se grisant de ses paroles, il leur eût imposé sa volonté et se fût rendu avant midi à la Chambre dans son uniforme terni par la poudre. Mais il cherchait précisément dans son conseil l'énergie qu'il n'avait plus. Brisé de fatigue, ses forces physiques épuisées, il retardait le moment d'agir. Loin de brusquer la décision des ministres, il différait d'en prendre une lui-même[1]. On ne s'était donc arrêté à aucun parti et l'empereur continuait d'exposer ses plans pour sa nouvelle campagne de France, quand on fut informé, probablement par Regnaud, de la motion de La Fayette et du vote de la Chambre[2]. En une seule pensée, rapide comme l'éclair, Napoléon mesura toutes les conséquences de cet acte. « — J'aurais dû congédier ces gens-là avant mon départ, dit-il. C'est fini. Ils vont perdre la France! » L'impression est la même chez les ministres. Un instant gagnés par son éloquence fascinatrice aux grands desseins de l'em-

1. Montholon, II, 203. Gourgaud, *Journal de Sainte-Hélène*, II, 320.

2. Fleury de Chaboulon, II, 203-204. — Fleury commet une inexactitude en disant que l'empereur fut informé de l'événement par le message de la Chambre. Davout, dans ses Souvenirs manuscrits, et Boulay (284) précisent bien que ce message arriva à l'Elysée quand on y connaissait déjà l'adoption de la motion faite par La Fayette. En effet, d'après le *Moniteur* du 22 juin, le message des représentants adressé à la Chambre des pairs n'y parvint que vers deux heures. Le message à l'empereur, envoyé officiellement au duc de Bassano, ministre secrétaire d'Etat, ne dut donc pas arriver beaucoup plus tôt à l'Elysée. Or, à deux heures, Carnot avait déjà fait à la Chambre des pairs la communication dont il sera parlé plus loin et qui avait été suggérée à l'empereur par la nouvelle de la motion de La Fayette.

Il est donc certain que cette grave nouvelle avait été apportée à l'Elysée par un des ministres d'État présents à l'ouverture de la séance, et il est très probable que ce ministre était Regnaud, puisque La Fayette affirme qu'il le vit à la Chambre à midi et puisque vers une heure l'empereur le chargea verbalement, à l'Elysée, d'une communication pour la Chambre.

pereur, ils les jugent maintenant impraticables[1]. Davout lui-même, qui a parlé avec ardeur pour les mesures énergiques, violentes au besoin, s'intimide. Il lui vient des scrupules de légalité. S'il faut dissoudre la Chambre par la force, c'est lui, ministre de la guerre, qui sera chargé de cette exécution. Il a peur de la responsabilité. « — Le moment d'agir est passé, dit-il. La résolution des représentants est inconstitutionnelle, mais c'est un fait consommé. Il ne faut pas se flatter, dans les circonstances présentes, de refaire un 18 brumaire. Pour moi, je me refuserais d'en être l'instrument. [2] » Le droit passait du côté de ceux qui avaient violé la loi. Napoléon, une heure auparavant en possession de tous les pouvoirs légaux, était constitutionnellement désarmé.

Après un instant de rêverie, l'empereur dit : « — Je vois que Regnaud ne m'avait pas trompé. J'abdiquerai s'il le faut. » Mais s'apercevant, au visage de ses ministres qui se détendait, bien qu'ils s'efforçassent de garder leur mine contrite, qu'il s'était en quelque sorte condamné par cet aveu d'impuissance, il ajouta vivement : « — Cependant, avant de prendre un parti, il faudra voir ce que tout ça deviendra. » Puis il enjoignit à Regnaud de retourner à la Chambre pour calmer les représentants et se rendre compte de leur esprit. « — Vous leur annoncerez que l'armée, après de grands succès, a été prise de panique ; qu'elle se rallie ; que je suis venu à Paris pour me concerter avec mes ministres et avec les Chambres sur les moyens de rétablir le matériel de l'armée et sur les mesures législatives qu'exigent

1. Mémoires manuscrits de Davout. Fleury de Chaboulon, II, 203-204. Thibaudeau, X, 396. Boulay. 284-286. *Esquisse sur les Cent Jours*, 38.

2. Mémoires manuscrits de Davout. Cf., dans le *Moniteur* du 22 juin, la déclaration que le prince d'Eckmühl fit à la Chambre le 21 juin.

les circonstances ; que le conseil est réuni pour s'occuper des propositions à présenter aux Chambres. » Cette déclaration rédigée à la hâte et transcrite en double, l'empereur chargea Carnot d'en donner lecture à la Chambre des pairs en même temps que Regnaud la communiquerait à la Chambre élective[1]. Ce n'était là encore qu'un prétexte à temporiser. L'esprit de la Chambre, Napoléon ne le connaissait que trop par tout ce qu'on lui en disait depuis le matin, et par la résolution qu'elle venait de prendre. Et, raisonnablement, il ne pouvait espérer qu'un message si embarrassé eût la moindre action sur les représentants.

La Chambre écouta le porte-paroles de l'empereur avec convenance mais avec un silence de glace qui était une manifestation[2]. Avant de quitter la tribune, Regnaud, assez maladroitement[3], car le document n'était certes pas de nature à réchauffer les cœurs, proposa de lire le bulletin de la bataille ; il avait une épreuve du *Supplément au Moniteur* où allait paraître cette relation. « — Quand on attend, s'écria un député, les renseignements officiels que doivent donner les ministres, il paraît peu convenable que la Chambre prenne connaissance des faits d'une manière aussi indirecte. » A une très grande majorité, les représentants refusèrent d'entendre la lecture.

1. Fleury de Chaboulon, II, 204-205. Thibaudeau, X, 396. Cf. pour le texte de la déclaration que je ne fais que résumer, le *Moniteur*, du 22 juin.

2. Villemain (II, 298) dit que la déclaration de l'empereur ne répondait pas à la déclaration de la Chambre. C'est vrai, mais les députés n'avaient point à en être surpris, puisque leur message n'était pas encore parvenu à l'Élysée et que l'empereur, par conséquent, était censé ignorer la motion de La Fayette.

3. A se rappeler le rôle de Regnaud dans cette journée, ses entrevues avec Fouché, sa déclaration au conseil des ministres, ses confidences à La Fayette, on pouvait peut-être dire : *assez perfidement* au lieu de : *assez maladroitement*. La lecture de ce bulletin, où l'empereur, s'imaginant à tort porter les résolutions de la France à la hauteur des périls, avait retracé le désastre avec les plus effrayants détails aurait produit un effet funeste sur la Chambre.

Puis, comme s'ils tenaient pour nulle la communication qu'avait faite Regnaud au nom de l'empereur, ils passèrent à la discussion sur la façon dont on interrogerait les ministres[1].

Presque au même moment, entre une heure et demie et deux heures, Carnot faisait la même communication à la Chambre des pairs qui venait d'entrer en séance. La déclaration impériale, lue par ce ministre d'une voix mal assurée, troubla profondément l'assemblée. On ne savait quel accueil y faire. Nul ne demandait la parole et chacun parlait bas à son voisin. Il y eut comme une tacite suspension de séance. C'est au milieu de cet effarement que le message de la Chambre des représentants fut remis au président Cambacérès. Il invita Thibaudeau, l'un des secrétaires, à en donner lecture. Après un instant d'hésitation qui se traduisit par un silence assez long, la Chambre des pairs se sentit ranimée. Elle s'était faite le satellite de la Chambre élective ; celle-ci la tirait d'embarras en lui marquant le parti à prendre. « — La Chambre des représentants, s'écria Thibaudeau, donne un bel exemple. Nous devons nous empresser de partager ses sentiments et de les manifester. » « — La résolution de la Chambre, dit Quinette, doit être appuyée et consolidée par une résolution semblable de la Chambre des pairs. » Pontécoulant et Boissy d'Anglas parlèrent dans le même sens. Lavallette, Rovigo, Siéyès, Drouot, d'autres encore, étaient consternés, mais ils n'étaient pas hommes de tribune. Seul le général de Valence dont l'empereur ne devait pas tant attendre (il avait signé en 1814 l'acte de déchéance) eut le courage de prendre la parole. Pour parer à un vote par entraînement,

1. *Moniteur*, 22 juin.

il demanda le renvoi à une commission. Bien qu'appuyée à deux reprises par Carnot, cette proposition fut repoussée après une véhémente réplique de Boissy d'Anglas[1].

Cambacérès, sentant que la situation devenait grave, s'était retiré sous prétexte de se rendre à l'Elysée. Le vice-président Lacépède qui avait pris le fauteuil mit les articles aux voix. Sur l'article II, déclarant traître à la patrie quiconque tenterait de dissoudre les Chambres, Pontécoulant crut devoir motiver son vote ou plutôt en accentuer la signification. « — Cette disposition, dit-il, est une dérogation formelle à l'Acte constitutionnel, mais je la vote sciemment et veux en encourir toute la responsabilité. » Pour la troisième fois, Valence demanda le renvoi à une commission, invoquant le règlement qui interdisait à la Chambre toute délibération d'urgence. « — C'est vous-même, interrompit Pontécoulant, qui violez le règlement en revenant sans cesse sur une décision prise par l'Assemblée. La nomination d'une commission a été rejetée. » Valence reprit la parole au milieu des murmures. « — Je ne comprends pas, je ne comprendrai jamais comment vous déclareriez traître à la patrie quiconque tenterait de dissoudre la représentation nationale ! Qui nous menace? Qui? Est-ce le gouvernement?... » « — C'est la canaille excitée par nos ennemis !

1. Boissy d'Anglas pendant toute la durée de l'empire avait été un sénateur très zélé. Nommé pair par Louis XVIII en 1814, il fut nommé pair par Napoléon en 1815, et rétabli le 17 août sur les registres de la pairie royale. Il est vrai qu'il prit soin, le 7 juillet, d'écrire à Talleyrand cette lettre caractéristique : « On m'assure que Votre Altesse arrive ce soir même à Paris. Dans ces événements mes vœux les plus ardents n'ont jamais cessé d'être pour le retour du roi. Quoique *les circonstances m'aient forcé* de suivre une autre voie que celle que j'aurais voulu recevoir de lui, je n'en ai pas moins la consolation de penser que plusieurs de mes actions et de mes discours ont eu son intérêt personnel pour but. Je demande à aller me jeter aux pieds du roi. » (A Talleyrand, 7 juillet. Arch. Affaires étrangères, 691). — Quand on sait écrire de si belles lettres on est pair ou sénateur sous tous les régimes.

s'écria tout en feu Pontécoulant. Et d'ailleurs, si un ministre présentait un arrêté de dissolution, je me déclare dès à présent son accusateur. » « — Il est indécent, dit Boissy d'Anglas, de revenir quatre fois sur la même proposition. Je demande que l'on passe aux voix et que celui qui entrave encore la décision de l'Assemblée soit rappelé à l'ordre. » On vota aussitôt une résolution conforme à celle de la Chambre des représentants, avec cette même clause que le texte en serait transmis à l'empereur. L'article IV qui enjoignait aux ministres de se rendre à l'Assemblée fut cependant repoussé. Pontécoulant avait émis à cet égard des scrupules de légalité, lui qui assumait si allègrement la responsabilité de l'article II, attentat bien plus grave à la Constitution. Après avoir voté cette déclaration de guerre à l'empereur, la Chambre des pairs suspendit la séance[1].

La Chambre des représentants était restée en permanence. On commençait à y être très irrité que les ministres ne se présentassent point selon l'invitation impérative qui leur en avait été faite. Sur la proposition de Jay, appuyée par Manuel et par Durbach, on vota l'envoi à chaque ministre nominativement d'un second message lui enjoignant de se rendre incontinent devant la Chambre. Entre temps, on engagea une discussion sur les mesures à prendre pour la sécurité de l'Assemblée. « — M. de La Fayette, dit Manuel, vous a proposé de faire appeler les chefs de la garde nationale. Mourir pour la patrie est un sort si beau qu'il n'est personne parmi nous qui ne s'en fît un titre de gloire et de bonheur. Mais nous devons nous conserver, non pour nous mais pour

1. *Moniteur*, 22 juin et 23 juin. F. T. D., *Les deux Chambres de Buonaparte*, 112-123. Villemain, *Souv.*, II, 285-292. Lavallette, II, 192-193. Rovigo, VIII, 144.

la patrie. » Un député qui aimait mieux, comme Manuel, « se conserver pour la patrie » que mourir pour elle, demanda que la Chambre nommât un nouveau commandant de la garde nationale. « — Le général Durosnel, dit-il, pourrait refuser d'obéir au parlement, sous prétexte qu'il n'est que commandant en second sous les ordres immédiats de l'empereur. » Le général Sébastiani insista pour que l'on appelât les douze chefs de légion et qu'il leur fût donné l'ordre de mettre chacun un bataillon sous les armes afin de protéger la représentation nationale. Le général Sorbier répliqua que l'on devait procéder régulièrement et s'adresser à Durosnel. L'ordonnateur Lefebvre, membre de la commission administrative de la Chambre, ferma la discussion en assurant que lui et ses collègues venaient d'inviter officiellement le général Durosnel à envoyer 500 grenadiers. Un autre membre de la commission, Gamon, rassura tout à fait les députés en ajoutant qu'un bataillon de garde nationale était déjà arrivé autour du palais[1].

Durosnel n'était pas responsable de cette prise d'armes insolite. Benjamin Delessert, qui cumulait le mandat de représentant avec le grade de chef de la 3e légion, avait voté la motion de La Fayette, et, incontinent, il avait quitté la Chambre pour faire de sa propre autorité battre le rappel dans le quartier des Petits-Pères. Environ quatre cents gardes nationaux s'assemblèrent; il leur dit que la représentation nationale étant menacée, ils avaient mission de la protéger. Les gardes, croyant marcher en vertu d'un ordre régulier, s'acheminèrent sans objection vers le Palais-Bourbon. Delessert les rangea en bataille de-

1. *Moniteur*, 22 juin. F. T. D., *les deux Chambres de Buonaparte*, 130-132. Commission administrative à Durosnel, 21 juin. (Arch. Guerre.)

vant les grilles, face au pont de la Concorde, et leur fit même distribuer des cartouches [1].

C'était un excès de précaution, car pour être redoutable la foule qui grossissait aux abords du Corps législatif était d'opinion trop divisée. D'ailleurs il lui manquait un chef ou un mot d'ordre. Tel groupe de curieux où les bourgeois et les boutiquiers se trouvaient en majorité approuvait la conduite des représentants. Ils pensaient que la Chambre, en se déclarant si résolument contre l'empereur, l'allait contraindre à une nouvelle abdication qui aurait pour conséquences la paix et la reprise des affaires. Avec le roi, que quelques-uns désiraient en secret et que d'autres se résignaient déjà à accepter, on aurait du moins la tranquillité! Ils jugeaient comme à la Bourse où l'on saluait par une hausse de deux francs le plus cruel désastre qu'eussent éprouvé les armes françaises. Ces sentiments avaient dominé autour du palais législatif pendant une partie de l'après-midi, car l'élément populaire y était encore peu nombreux. Dans les quartiers éloignés, les nouvelles avaient tardé à se répandre. Par une confusion explicable, le bruit avait même couru d'abord que c'était l'impératrice qui était arrivée à Paris. Vers quatre heures seulement, les ouvriers et les fédérés commencèrent à se porter en nombre vers l'Elysée et vers la Chambre. A mesure qu'ils apprenaient les incidents de la séance, ils manifestaient leur mécontentement par des sarcasmes et des menaces contre les représentants et des cris de « Vive l'empereur! » Malgré

1. La Fayette. *Mém.* V, 453. Comte, *Hist. de la Garde Nationale*, 453-455. Rovigo, *Mém.*, VIII, 154-156. — Rovigo rapporte cet incident comme s'étant passé dans la matinée du 22 juin. Mais d'après La Fayette et Comte, dont le double témoignage est confirmé par les paroles de Gamon dans la séance du 21 (*Moniteur* du 22 juin), c'est bien le 21 que Delessert amena 400 hommes de la 3e légion pour protéger la Chambre.

l'effroyable bulletin de la bataille qui venait de paraître en un supplément du *Moniteur* et en diverses feuilles volantes que l'on se passait de main en main et dont on faisait des lectures à haute voix, ceux-là n'étaient point découragés. La défaite exaltait leur patriotisme, avivait leur haine contre l'étranger, leurs colères contre ses partisans, et laissait entière leur confiance en l'empereur. Ils voulaient la continuation de la guerre, mais tout leur espoir était Napoléon [1].

L'empereur était informé d'instant en instant de ce qui se passait au Corps législatif et au Luxembourg. La défection de la Chambre des pairs l'affligea dans ses sentiments plus qu'elle ne déconcerta ses plans. Il ne comptait pas trouver un appui bien efficace dans la Chambre haute qu'il savait aussi déconsidérée déjà que naguère son Sénat. La nouvelle injonction des représentants aux ministres lui donna quelque colère. « — Je vous défends de bouger, » dit-il. Tout de même, à moins de recourir à des mesures extrêmes qu'il était bien loin de vouloir employer, il fallait céder. Après avoir assez longtemps hésité, il autorisa les ministres à se rendre au Corps législatif. Mais afin qu'ils ne parussent point obéir aux ordres factieux de la Chambre, il les y dépêcha comme porteurs d'un second message. D'après l'Acte additionnel, l'empereur avait le pouvoir de se faire représenter au parlement par des commissaires de son choix. Il adjoignit aux ministres le prince Lucien en qualité

1. Rapport de police militaire, 22 juin. Lettre interceptée, Paris, 22 juin (Arch. Guerre). Note de police, 22 juin (Arch. Nat. F. 7, 3204). *Bulletin de Paris*, 272-273. Miss Helena. Williams, *Relat. des évén.*, 145-146. Hobhouse, *Lettres*, II, 64-65. La Bretonnière, *Souv. du quartier latin*. 270-272. Cf. Thiébault, *Mém.*, V, 305 et les paroles de Manuel dans la séance du 21 juin : « Des mouvements s'aperçoivent. Ces mouvements peuvent être de nature à nous ôter la faculté de délibérer. » (*Les Deux Chambres de Buonaparte*, 130.)

de commissaire extraordinaire. Ses ministres, dont il voyait l'abattement et dont il soupçonnait la tiédeur, lui semblaient désormais impuissants à défendre ses droits. Pour faire un dernier appel au patriotisme des Chambres, il avait plus de confiance dans l'ardeur et la fermeté de Lucien. « — Allez, dit-il, et parlez de l'intérêt de la France qui doit être cher à tous ses représentants. A votre retour, je prendrai le parti que me dictera mon devoir[1]. »

L'empereur quitta le salon pour aller respirer sous les grands arbres du jardin. Lucien le suivit. Il avait accepté sa mission à contre-cœur ; il jugeait qu'obtempérer à l'audacieuse sommation des députés en leur envoyant les ministres serait déjà une sorte d'abdication. Il conseilla de nouveau à l'empereur de dissoudre la Chambre. A cette époque, le jardin de l'Elysée avait pour clôture un saut de loup et un petit mur très bas, en partie écroulé. La foule qui s'amassait dans l'avenue Marigny en criant : « Vive l'empereur! » et : « Des armes! des armes ! » aperçut Napoléon au débouché de la grande allée. Les acclamations redoublèrent. « — Eh bien ! dit Lucien, vous entendez ce peuple ?... Un mot, et les ennemis de l'empereur auront succombé. Il en est ainsi par toute la France. L'abandonnerez-vous aux factions ? » L'empereur s'arrêta, salua de la main la foule hurlante, et répondit à son frère, ému jusqu'aux larmes de la grandeur de ses paroles : « — Suis-je plus qu'un homme pour ramener une Chambre égarée à l'union qui seule peut nous sauver? ou suis-je un misérable chef de parti pour allumer la guerre civile? Non! jamais! En brumaire,

1. Mémoires manuscrits de Marchand. Fleury de Chaboulon, II, 205-206. Rovigo, VIII, 146. Lucien Bonaparte, *La Vérité sur les Cent Jours*, 58-59. Lettre des ministres au président de la Chambre, 21 juin (*Moniteur*, 22 juin).

nous avons pu tirer l'épée pour le bien de la France. Pour le bien de la France, nous devons aujourd'hui jeter cette épée loin de nous. Essayez de ramener les Chambres. Je puis tout avec elles. Sans elles, je pourrais beaucoup pour mon intérêt, mais je ne pourrais pas sauver la patrie. Allez, et je vous défends en sortant de haranguer ce peuple qui me demande des armes. Je tenterai tout pour la France ; je ne veux rien tenter pour moi [1]. »

Quelques instants après, l'empereur exprima les mêmes sentiments à Benjamin Constant qu'il avait mandé, et qu'il reçut dans le jardin. Les : « Vive l'empereur ! » et les cris : « Aux armes ! » continuaient autour de l'Elysée. Benjamin Constant qui, le matin, avait considéré l'abdication comme funeste et qui, depuis la révolte de la Chambre, ne voyait plus d'autre issue, écoutait avec anxiété « ces manifestations d'un enthousiasme en quelque sorte sauvage. » Il songeait à l'unique mais terrible ressource qui restait à Napoléon s'il déchaînait la démagogie en l'excitant par les spoliations et le sang. « Cet homme, pensait-il, pourrait être le Marius de la France, et la France deviendrait le tombeau des nobles et peut-être le tombeau des étrangers. » L'empereur avait longtemps gardé le silence, les yeux fixés sur la foule qui l'acclamait; il dit soudain : « — Vous les voyez ! ce n'est pas eux que j'ai comblés d'honneurs et gorgés d'argent. Que me doivent-ils ? Je les ai trouvés, je les ai laissés pauvres. Mais l'instinct de la nécessité les éclaire, la voix du pays parle en eux. Si je le veux, dans une heure, la Chambre re-

1. Lucien Bonaparte, *La Vérité sur les Cent Jours*, 59-61 et 56-57. Cf., sur les attroupements autour de l'Elysée, Mémoires manuscrits de Mme de X. Mémoires manuscrits de Marchand. Benjamin Constant, *Mém. sur les Cent Jours*, II, 139-140. Meneval, II, 348, Barante, *Souvenirs*, II, 156. Général Thiébault, *Mém.* V, 365.

belle n'existera plus... Mais la vie d'un homme ne vaut pas ce prix. Je ne veux pas être le roi de la Jacquerie. Je ne suis pas revenu de l'île d'Elbe pour que Paris soit inondé de sang[1]. »

III

Il était six heures[2] quand Lucien, accompagné des ministres de l'intérieur, des affaires étrangères, de la guerre et de la police, entra dans la salle des séances. La nouvelle qu'une foule énorme acclamait l'empereur autour de l'Elysée avait jeté l'alarme parmi les députés. Le bruit courait que des ordres étaient donnés d'assembler les dépôts de la garde et deux bataillons de tirailleurs fédérés pour les faire marcher contre la Chambre[3]. A l'arrivée du président des Cinq-Cents au 18 brumaire, chacun sentit un frisson; on regardait instinctivement si derrière les commissaires de l'empereur ne luisaient pas des baïonnettes. L'assemblée reprit son assurance en voyant l'attitude embarrassée de Lucien et la sérénité de Fouché. Sur la demande du prince, la Chambre se forma en comité secret. Lucien lut le message où l'empereur disait en substance que les négociations allaient être rouvertes pour mettre un terme à la guerre, si cela était compatible avec l'indépendance et l'honneur de la nation, et que le prince Lucien et les ministres étaient chargés de donner à la Chambre tous les renseignements qu'elle pourrait

1. Benjamin Constant, *Mém. sur les Cent Jours*, II, 133-140. Cf. *Lettres à Mme Récamier*, 190-191, 192-193. (Ces lettres sont du 21 juin au matin et du 21 juin au soir). *Journal*, 156.

2. *Les Deux Chambres de Buonaparte*, 132, note 1.

3. *Esquisse histor. sur les Cent Jours*, 39-40. Cf. la déclaration de Davout à la fin de la séance du 21 juin (*Moniteur*, 22 juin).

désirer. « La plus grande union est nécessaire, terminait l'empereur, et je compte sur la coopération et le patriotisme des Chambres et sur leur attachement à ma personne. » Lucien acheva cette lecture par un appel à l'union entre les corps politiques; puis Davout, Caulaincourt et Carnot, montant tour à tour à la tribune, donnèrent quelques renseignements d'un optimisme timide sur les ressources militaires et les espérances diplomatiques[1].

Jay, l'homme de Fouché, prit la parole : « — Je ne me dissimule pas, dit-il avec emphase, le danger auquel je m'expose si la proposition que je vais faire n'est pas soutenue par la Chambre tout entière. Mais dussé-je essuyer le même sort que les anciens députés de la Gironde, je ne reculerai pas devant mon devoir. Avant d'émettre ma proposition, je prie le président d'interpeller les ministres de déclarer avec franchise s'ils pensent que la France peut résister aux armées combinées de l'Europe, et si la présence de Napoléon n'est pas un obstacle invincible à la paix? »

Fouché avait posé la question par la bouche de son compère Jay. Il se chargea lui-même de la réponse. Tandis que les ministres hésitants se consultaient du regard, le traître, sans leur laisser le temps de prendre un parti, dit négligemment que « les ministres n'avaient rien à ajouter à leurs rapports antérieurs ». Prenant acte de cette déclaration évasive, Jay montra l'armée décimée, épuisée, incapable d'opposer une résistance efficace à l'étranger, dont les forces croîtraient chaque jour, et rappela les

1. *Moniteur*, 22 juin. *Esquisse histor. sur les Cent Jours*, 40. Lucien Bonaparte, *La Vérité sur les Cent Jours*, 50-52 et 57. *Les Deux Chambres de Buonaparte*, 132. La Fayette, *Mém.*, V, 453.

manifestes des puissances, « qui s'étaient coalisées non contre l'indépendance de la nation française, mais contre la seule personne de Napoléon[1]. » Encouragé par l'approbation de la Chambre, il interpella Lucien : — « Vous, prince qui avez montré un noble caractère dans l'une et l'autre fortune, souvenez-vous que vous êtes Français, que tout doit céder à l'amour de la patrie. Retournez vers votre frère; dites-lui que l'assemblée des représentants du peuple attend de lui une résolution qui lui fera plus d'honneur dans l'avenir que ses nombreuses victoires; dites-lui qu'en abdiquant le pouvoir il peut sauver la France qui a fait pour lui de si grands et de si pénibles sacrifices. »

Le coup était porté. Lucien tenta d'y parer. Il opposa aux paroles de Jay sur la désorganisation de l'armée le tableau des ressources qui restaient en hommes et en matériel. « — Quant à l'étranger, conclut-il, quelle confiance pouvez-vous avoir dans ses déclarations. Les Alliés ne combattent, disent-ils, que contre l'empereur. Quelle dérision ! C'est pour envahir la France, c'est pour se partager ses provinces que les puissances se sont armées. Je le répète, ce n'est pas Napoléon que l'Europe veut attaquer, c'est la nation française. Et on propose à la France d'abandonner son empereur ! On l'exposerait devant le tribunal des peuples à un jugement sévère sur son inconstance et sa légèreté. » A ces mots, La Fayette se leva et s'écria avec véhémence : « — C'est une assertion calomnieuse ? Comment a-t-on osé accuser la nation d'avoir été légère et peu persévérante

1. Jay faisait allusion à la Déclaration du cabinet de Londres, du 25 avril, et à l'Office uniforme des autres cabinets, du 6 mai, portant que les puissances feraient des efforts communs contre Napoléon sans dessein d'imposer à la France un gouvernement particulier. (**1815**, I, 463.) Mais jamais les puissances n'avaient déclaré qu'elles arrêteraient leurs armées si Napoléon était détrôné.

à l'égard de Napoléon ? Elle l'a suivi dans les sables d'Égypte et dans les déserts de Russie. Et c'est pour l'avoir suivi qu'elle a à regretter le sang de trois millions de Français ! »

Le discours de Lucien, très habile et très éloquent, avait presque ramené l'Assemblée; sa dernière phrase, qui provoqua la dure réponse de La Fayette, ruina tout l'effet obtenu. Le prince, interdit, ne trouva rien à répliquer. Manuel, Dupin, Lacoste, Girod de l'Ain parlèrent dans le même sens que Jay, appuyant plus ou moins sa motion, qu'une députation fût envoyée à l'empereur pour lui demander d'abdiquer et lui signifier que, s'il s'y refusait, on prononcerait la déchéance. Bien que gagnés à cette proposition, les députés reculèrent au moment de l'adopter ; d'un accord tacite, elle fut temporairement écartée sans être mise aux voix. Comme mesure provisoire, on décida la nomination d'une commission de cinq membres de chaque Chambre pour être associée aux délibérations du conseil des ministres[1].

La séance redevenue publique à huit heures du soir, la Chambre arrêta que ses délégués seraient son président, Lanjuinais, et ses quatre vice-présidents, La Fayette, Flaugergues, Dupont de l'Eure et le général Grenier. Entre temps, Davout crut devoir faire cette déclaration à la tribune : « — J'apprends que des malveillants font courir le bruit que j'ai fait avancer des troupes pour cerner l'Assemblée. Ce bruit est injurieux à l'empereur et à son ministre, qui est bon Français[2]. » De son côté, le général Du-

1. *Esquisse historique sur les Cent Jours* (d'après les notes de La Fayette) 40-46. Lucien Bonaparte, *La Vérité sur les Cent Jours*, 51-56. *Les deux Chambres de Buonaparte*, 152-153. La Fayette, *Mém.*, V, 460.

2. *Moniteur*, 22 juin.

rosnel, commandant en second la garde nationale, rédigea sans en référer à l'empereur ni au ministre de l'intérieur un ordre du jour commençant par ces mots : « Au moment où les Chambres vont délibérer sur les moyens de sauver la patrie il faut que leurs délibérations puissent être calmes; en conséquence, les postes de la garde nationale y seront doublés, et MM. les chefs de légion tiendront dans chaque mairie une réserve commandée par un capitaine, pour se porter partout où le besoin pourrait l'exiger[1]. » Ces déclarations, ces mesures protectrices, ces adhésions détournées, tout cela n'était point fait, il s'en fallait, pour fléchir l'opposition factieuse des députés.

Du Corps législatif, Lucien et les ministres se rendirent à huit heures et demie à la Chambre des pairs qui se forma en comité secret. La séance fut très courte. Les commissaires de l'empereur se bornèrent à lire le message et à inviter la Chambre haute à désigner ses cinq délégués au conseil des ministres. On élut Boissy d'Anglas, Thibaudeau et les généraux Drouot, Dejean et Adréossy[2].

Lucien retourna à l'Élysée. L'empereur avait dîné seul, en présence de la princesse Hortense. L'animation qu'il avait montrée tout le jour cédait à la fatigue physique. Il était triste et abattu, causait peu; sa pensée flottante semblait incapable de se fixer pour une décision quelconque. Tantôt il déclarait vouloir user de ses droits constitutionnels contre la Chambre insurgée, tantôt il parlait d'en finir tout de suite par une seconde abdication. Hortense lui ayant conseillé

1. Ordre de Durosnel, 21 juin (Arch. Guerre). — Cet ordre du jour ne fut rendu public que le lendemain, 22 juin.

2. *Moniteur*, 22 juin. *Les deux Chambres de Buonaparte*, 123-124. Villemain. *Souv* II, 296.

de prendre des sûretés en écrivant à l'empereur d'Autriche ou au czar, il dit avec force : — « Jamais je n'écrirai à mon beau-père. Je lui en veux trop de m'avoir privé de ma femme et de mon fils. C'est trop cruel ! Alexandre n'est qu'un homme ; si j'en suis réduit là, j'aime mieux m'adresser à un peuple, à l'Angleterre[1]. » Lucien lui rendit compte de sa mission sans rien dissimuler des sentiments ouvertement hostiles, presque haineux, de l'Assemblée. « — La Chambre conclut-il, s'est prononcée trop fortement pour qu'il y ait espoir de la ramener. Dans vingt-quatre heures, l'autorité de l'empereur ou celle de la Chambre doit avoir cessé. Il n'y a que la dissolution ou l'abdication. » C'était aussi l'avis de Bassano et de Caulaincourt, présents à l'entretien. Mais tandis que Lucien insistait énergiquement pour un coup de force, les deux ministres conseillaient le parti contraire avec une égale fermeté. Ils insinuèrent même que si l'empereur tardait trop à se soumettre, on prononcerait sa déchéance. « — Ils n'oseraient ! » dit Napoléon avec un accent qui décelait plus de doute que de conviction[2].

Cette journée, déjà si remplie, n'était pas terminée. A onze heures, les princes Joseph et Lucien, tous les ministres et les dix délégués des Chambres se réunirent sous la présidence de Cambacérès dans la salle du conseil d'État aux Tuileries. Les ministres n'avaient eu ni le temps ni la liberté d'esprit de méditer « les moyens de salut public, » qui devaient faire l'objet de la délibération. Leur embarras était grand. Pour dire quelque chose, ils déclarèrent que les ministres d'Etat proposeraient à la Chambre les

1. Mémoires manuscrits de Mme de X.

2. Mémoires manuscrits de Marchand. F. de Chaboulon, II, 211. Lucien Bonaparte, *La Vérité sur les Cent Jours*, 89.

mesures propres à fournir des hommes et de l'argent et à contenir les ennemis de l'intérieur. On approuva à l'unanimité cette vague déclaration bien qu'elle fût loin de répondre à l'attente de La Fayette et de ses collègues. Pour eux, le seul « moyen de salut public » était l'abdication. On arriva à en parler, d'abord implicitement. Thibaudeau demanda qu'il fût posé en principe que l'on sacrifierait tout pour la patrie, sauf la liberté constitutionnelle et l'intégrité du territoire. Cette motion, qui impliquait que l'on était prêt à sacrifier l'empereur, fut votée à une voix de majorité. L'un des députés proposa ensuite d'envoyer au quartier-général ennemi des négociateurs au nom des Chambres, puisque les puissances ne voulaient pas traiter avec Napoléon. Seul de ses collègues du cabinet, Fouché appuya cette motion. Les autres ministres, retenus par un reste de pudeur, objectèrent que ce serait prononcer de fait la déchéance. La proposition fut repoussée, puis reprise et votée par seize voix contre cinq, grâce à ce correctif illusoire que les plénipotentiaires des Chambres seraient nommés avec le consentement de l'empereur [1].

La discussion avait échauffé les esprits. La Fayette jugea le moment opportun pour aborder explicitement la question de l'abdication. Lucien l'interrompit : « — Si les amis de l'empereur avaient cru son abdication nécessaire au salut de la France, ils auraient été les premiers à la lui demander. » « — C'est parler en vrai Français, reprit La Fayette. J'adopte cette idée. Je demande que nous allions tous chez l'empereur lui dire que son abdication est deve-

1. Rapport à la Chambre du général Grenier sur la séance des Tuileries (*Moniteur*, 23 juin). *Esquisse hist. sur les Cent Jours*, 47-48, Thibaudeau, X, 401-402.

nue nécessaire aux intérêts de la patrie. » Malgré l'insistance de Flaugergues et de Lanjuinais, Cambacérès se défendit de mettre aux voix « une motion de cette espèce ». On se sépara à trois heures du matin, avec la certitude que le jour qui se levait verrait la chute de Napoléon[1].

1. *Esquisse sur les Cent Jours*, 48-49. Thibaudeau, X, 402-403; et, sur les paroles de Lucien que La Fayette attribue à « un des ministres », F. de Chaboulon, II, 212.

CHAPITRE III

L'ABDICATION

I. Nouveau conseil à l'Elysée (matinée du 22 juin).
II. La séance de la Chambre des députés. — Les derniers conseils de résistance donnés par Lucien. — L'acte d'abdication.
III. Constitution du gouvernement provisoire. — Election de Carnot, de Fouché et du général Grenier à la Commission de gouvernement.
IV. Le discours du maréchal Ney à la Chambre des pairs. — La séance de nuit. — Motion de Lucien pour la reconnaissance de Napoléon II. — Discours de Pontécoulant et de La Bédoyère. — Election de Caulaincourt et de Quinette à la Commission de gouvernement (nuit du 22 juin).

I

Dans la nuit, l'empereur avait encore longuement réfléchi. Se résoudrait-il à abdiquer ou fort de ses droits constitutionnels dompterait-il le parlement ? Un instant, il arrêta dans sa pensée les mesures pour la prorogation de la Chambre. De bon matin, il irait avec ses ministres au palais des Tuileries où serait convoqué le conseil d'État et dont toutes les troupes de la garde et de la ligne présentes à Paris, les tirailleurs fédérés et quelques bataillons de garde nationale occuperaient les abords. C'est aux Tuileries que serait rendu le décret de prorogation, qui serait aussitôt communiqué aux Chambres par les ministres d'Etat. En cas de résistance, on emploierait la force [1].

1. Gourgaud, *Campagne de 1815*, 143-144. — On sait que cette relation fut dictée à Gourgaud par Napoléon pendant sa captivité à Sainte-Hélène.

Mais c'était moins une résolution ferme qu'un vague projet, moins un projet qu'un rêve. Pour ce coup d'état légal, bien du temps avait été perdu. Tout simple à faire dans la matinée de la veille, encore exécutable dans l'après-midi et surtout dans la nuit, où l'on aurait pu arrêter chez eux les principaux meneurs, Fouché, La Fayette, Lanjuinais, Manuel, Jay, Lacoste [1], il devenait plus hasardeux le 22 juin. Cependant, si l'empereur avait trop tardé d'agir, les moyens d'action ne lui manquaient pas encore. Il y avait à Paris 5 300 hommes de la garde [2], 6 000 fantassins et cavaliers de la ligne, huit compagnies de vétérans, 700 gendarmes, huit compagnies des 2e et 4e d'artillerie, douze compagnies d'artillerie de la marine, deux bataillons de militaires retraités [3], enfin les tirailleurs fédérés [4] qu'aurait soutenus tout le peuple des faubourgs. C'était suffisant pour imposer à la garde nationale censitaire [5], en majorité hostile à l'empereur mais peu combative de sa nature. Des ministres de l'intérieur, de la guerre et de la police,

1. « Pendant la nuit, a dit La Fayette lui-même, Bonaparte pouvait faire arrêter les membres influents de la Chambre, la dissoudre et prendre la dictature. Il manqua de résolution. » *Esquisse sur les Cent Jours*, xxv-xxvi.

2. Dépôt de la vieille garde, grenadiers, chasseurs et troupes à cheval : 2 283 hommes. Jeune garde, 4e, 5e et 7e tirailleurs, 5e, 7e et 8e voltigeurs et dépôts : 3 020 hommes. Situation des troupes de la garde présentes à Paris le 28 juin, signée d'Hériot. (Arch. Guerre, carton des situations.)

3. 4es bataillons ou dépôts des 1er, 2e, 11e, 23e, 37e, 69e et 76e de ligne, et des 1er, 2e et 4e léger; 650 lanciers et hussards du dépôt de Versailles. (Procès-verbal de la séance du conseil de défense, 13 juin, papiers du général Valée, comm. par M. le général de Salle. Davout à Grenier, 22 juin. Bourcier à Davout, 24 juin. Arch. Guerre.)

4. 17 000 tirailleurs, choisis parmi les fédérés parisiens, étaient embataillonnés, mais 3 500 seulement étaient encore habillés et armés (Davout à Darricau, 10 juin, Arch. nat. AF. IV, 1940. Darricau à Davout, 29 juin. Arch. Guerre.)

5. Il y avait 36 000 gardes nationaux inscrits sur les contrôles, mais seuls les grenadiers et chasseurs, ensemble 20 245 hommes étaient habillés et armés. (Situation de la garde nationale de Paris au 1er juin. Arch. Nat. F. 9. 760.) C'était tout de même une force imposante. Mais il ne semble pas probable que la garde nationale aurait résisté à la troupe appuyée par les fédérés et la population ouvrière.

les seuls qui eussent à intervenir ce jour-là, Napoléon aurait entraîné aisément le premier et ramené, non sans quelque peine peut-être, le second à l'obéissance passive. Quant au troisième, il y avait, pour le remplacer sur l'heure Rovigo ou Réal. Napoléon comprenait tout cela. S'il hésitait, s'il reculait même devant l'entreprise, ce n'est pas qu'il doutât du succès immédiat, c'est qu'il envisageait avec inquiétude les conséquences de ce succès. En ajournant le parlement, il supprimerait un obstacle capital, mais en même temps il détruirait le point d'appui qu'il jugeait indispensable pour soulever tout le pays. « Je pourrai tout avec les Chambres, avait-il dit à Lucien ; sans elles, je ne pourrai sauver la patrie. » Et il continuait de penser qu'une mesure violente contre les Chambres, accréditant l'opinion que l'Europe s'était croisée contre lui seul, désintéresserait de la défense nationale, provoquerait la désunion jusque parmi les chefs de l'armée et paralyserait tous ses efforts[1]. En cette journée et cette nuit douloureuses, l'empereur eut des révoltes d'orgueil froissé et d'espérance déçue, des paroles de menace, des velléités de résistance ; mais pas un instant, malgré les premiers conseils de Davout et les exhortations constantes de Lucien, il ne pensa sérieusement à dissoudre les Chambres. Et c'est précisément l'infamie de Fouché de lui en avoir attribué le dessein, et la mauvaise action de La Fayette d'avoir donné à cette imposture l'autorité de sa parole.

Caulaincourt, Regnaud, Rovigo, Lavallette vinrent au lever de l'empereur. Tous lui représentèrent la nécessité d'abdiquer. Il y était déjà résigné. Avec une profonde tristesse, il répéta ses paroles de la veille :

1. Gourgaud, *Campagne de 1815*, 146, 147.

« — Je ne puis rien seul. On croit se sauver en me perdant, mais on verra combien on s'abuse. » Il interrompit Lavallette qui s'étendait sur les périls d'un nouveau 18 Brumaire: « — Cette pensée, dit-il doucement, est bien loin de moi. » Mais, comme il y a les révoltes de la chair devant la souffrance physique, il y a les révoltes de l'âme devant le sacrifice définitif, le renoncement à toute espérance, la tombe anticipée. De là, les dernières hésitations de l'empereur, à mieux dire ses temporisations. Il avait pris son parti, mais il différait, il attendait. Dans l'illusion persistante d'un retour d'opinion à la Chambre, il craignait d'accomplir trop tôt l'acte irrémédiable [1].

Les ministres ayant rendu compte de la séance de nuit aux Tuileries, Napoléon déclara consentir à la nomination par la Chambre d'une commission chargée de traiter directement avec les puissances coalisées. Il ajouta que s'il était reconnu que sa présence sur le trône empêchât l'ouverture de toute négociation, il serait prêt à se sacrifier. En attendant que cette déclaration fût communiquée officiellement aux Chambres sous forme de message, il autorisa Regnaud à la transmettre officieusement à ceux des députés qui avaient été adjoints au conseil des ministres [2]. Comme Regnaud allait quitter l'Élysée, l'empereur reçut des nouvelles de l'armée. Un officier du prince Jérôme, le capitaine de Vatry, venu à franc étrier, rapporta qu'il avait vu plus de 20 000 hommes sur la route d'Avesnes [3]. De son côté,

1. Lavallette, II, 193-194. Rovigo, VIII, 149

2. Fleury de Chaboulon, II, 213-214. Cf. Rapport de Grenier à la Chambre, le 22 juin. (*Moniteur*, 23 juin.)

3. Rapport de Vatry à Davout, 22 juin (Arch. Guerre). Discours de Davout à la Chambre, 22 juin (*Moniteur*, 23 juin). Rovigo, VIII, 149. Cf. Note de Vatry (citée dans les *Mém. du maréchal de Grouchy*, IV, 98-114).

Cette note du baron de Vatry, rédigée plus de trente ans après les événements

Soult mandait que l'on ralliait 3 000 soldats de la vieille garde et de nombreux détachements de la ligne. Dejean avait rassemblé à Guise 1 700 cavaliers des divisions Roussel, Jacquinot et Piré. Grouchy, enfin, écrivait de Givet, qu'il ramenait ses deux corps d'armée, et que ses communications avec le maréchal Soult étaient libres [1]. L'empereur pressa Davout de courir à la Chambre afin de ranimer par ces réconfortantes nouvelles le courage des représentants. Il y avait encore vers la frontière du Nord une armée de 60 000 hommes [2].

II

Dès neuf heures et demie la Chambre s'était réunie; on était impatient de connaître les résolutions prises dans la séance de nuit aux Tuileries. Le rapporteur, le général Grenier, résuma très sommairement cette longue délibération. Il dit que les ministres s'étaient engagés à proposer au parlement des mesures de salut public, et que l'on avait voté la nomination, par les Chambres, d'une ambassade chargée de négocier directement avec les puissances. Il ajouta que l'empereur allait donner par un message son assentiment

il y est question de la mort du général Bréa, en juin 1848) fourmille d'inexactitudes tant en ce qui regarde le récit de la campagne que la relation de sa mission à Paris. Vatry arriva à Paris non le 21 juin, comme il le prétend, mais le 22, comme l'a dit Davout à la Chambre ce jour-là même et comme le rapporte Rovigo (*Mém.* VIII, 149). Par conséquent, il ne put assister le matin du 21 juin à la lecture, à l'Elysée, du bulletin de l'armée. Tout ce qu'il en raconte, comme prétendu témoin oculaire et auriculaire, doit être tenu pour nul.

1. Soult à Napoléon, Rocroi, 20 juin et Laon, 21 juin; à Davout, Laon 21 juin. Dejean à Davout, Guise 21 juin. Grouchy à Napoléon, Givet 21 juin (Arch. Guerre.)

2. Discours de Davout à la Chambre, 22 juin (*Moniteur*, 25 juin.) Cf. Rovigo, VIII, 149, et Fleury de Chaboulon, II, 218.

Je reproduis les paroles mêmes de Davout, tout en faisant remarquer que des rapports précités (ceux de Soult notamment étaient des plus décourageants) il ne résultait nullement qu'il y eût à la frontière une armée de 60 000 hommes.

à cette décision et déclarer en même temps qu'il était prêt à tous les sacrifices s'il devenait un invincible obstacle à la paix [1].

La lecture de ce rapport fut écoutée avec un mécontentement non dissimulé. Ce n'était pas ce que la Chambre attendait. Elle croyait que la conférence tenue dans la nuit avait eu l'abdication à peu près pour unique objet, et ses délégués venaient lui parler de vagues mesures de défense et de police, et de l'assentiment promis par l'empereur à un acte de la représentation nationale. La Chambre avait-elle donc besoin du consentement d'un souverain virtuellement déchu ? Duchesne, de l'Isère, prit la parole. Nommé par l'empereur, au retour de l'île d'Elbe, procureur général à Grenoble, et élu ensuite député comme bonapartiste, ce Duchesne s'était signalé dès l'ouverture de la session par son hostilité contre l'empire. Il dit : « — Je ne pense pas que la Chambre puisse offrir des négociations aux puissances alliées, car elles ont déclaré qu'elles ne traiteraient jamais tant que Napoléon régnerait. Il n'y a donc qu'un parti à prendre, c'est d'engager l'empereur à abdiquer. » Des applaudissements, des murmures, des protestations, des cris: Appuyé! Aux voix! aux voix! accueillirent cette motion. On prononça même le mot déchéance [2]. La déchéance était dans la pensée de la grande majorité de la Chambre, mais ses chefs, inspirés par le prudent Fouché, ne voulaient recourir à ce moyen extrême qu'après avoir épuisé tous les autres. Ils redoutaient un coup de violence de l'empereur offensé, l'indignation du peuple de Paris, les colères de l'armée. Pour que la révolution sou-

1. *Moniteur*, 23 juin.

2. *Moniteur*, 23 juin. *Les deux Chambres de Buonaparte*, 144-146. Cf. Villemain, *Souv.*, II, 299.

haitée s'accomplît sans risques, il fallait que Napoléon abdiquât « de son propre mouvement [1] ».

Le président Lanjuinais tenta de calmer l'assemblée en lui conseillant d'attendre le message de l'empereur avant de prendre aucune décision. Mais le général Solignac, qui avait coopéré aux journées du 13 vendémiaire, du 18 fructidor et du 18 brumaire [2], voulait aussi avoir un rôle ce jour-là. Reprenant, en la précisant, la proposition de Duchesne, il demanda qu'une députation de cinq membres, élue incontinent dans la Chambre, se rendît auprès de l'empereur « pour lui exprimer l'urgence de sa décision ».

Ah ! qu'en termes galants ces choses là sont mises !

Malgré quelques murmures, la proposition allait être votée à la chaude, lorsque Solignac, écoutant les raisons de plusieurs de ses collègues, demanda lui-même l'ajournement. « — Je viens, dit-il, proposer un amendement. Plusieurs de nos honorables collègues m'ont fait observer qu'il est hors de doute que la Chambre ne soit bientôt informée de la détermination prise par Sa Majesté. Je pense donc qu'il est convenable que nous attendions une heure le message de l'empereur. » Les avis semblaient très partagés. On criait : oui ! On criait : non ! Solignac reprit : « — Nous voulons tous sauver la patrie, mais ne pouvons-nous pas concilier ce sentiment unanime avec le désir de conserver l'honneur du chef de l'État ?... Si je demandais d'attendre à ce soir ou à

1. Lettre du général Solignac, membre de la Chambre des représentants (*Journal des Débats*, 3 août 1815). Thibaudeau, X, 403-404. Cf. *Esquisse historique sur les Cent Jours*, XXVI.

2. Solignac était plus tard tombé en disgrâce. Sur les motifs réels ou supposés de ses diverses disgrâces, voir Thiébault, *Mém.*, IV, 19, 200.

demain, on pourrait m'opposer quelques considérations, mais une heure, une heure seulement ! » La proposition fut votée[1]. La Chambre daignait accorder une heure à Napoléon pour se décider entre l'abdication et la déchéance.

Il était environ midi ; la séance fut suspendue[2]. Dans un groupe, La Fayette, très animé, dit brutalement à Lucien, qui se trouvait à la Chambre comme commissaire de l'empereur : « — Dites à votre frère de nous envoyer son abdication ; sinon, nous lui enverrons sa déchéance. » « — Et moi, riposta Lucien, je vous enverrai La Bédoyère avec un bataillon de la garde[3] ! » Vaines menaces qui ne pouvaient plus intimider La Fayette et auxquelles moins encore croyait Lucien.

Les députés rentrèrent bientôt en séance pour entendre Davout. Il était chargé par l'empereur de leur communiquer les nouvelles qui venaient d'arriver de l'armée. Son rapport, pourtant assez encourageant, ne produisit pas l'effet espéré. On suspecta Davout de donner des renseignements faux. Un représentant lui demanda effrontément s'il n'était pas vrai que l'ennemi eût déjà des troupes légères aux environs de Laon ? Tour à tour la censure fut proposée contre le ministre et contre son interrupteur. On suspendit la séance au milieu du tumulte[4].

Le général Solignac était à l'Élysée. Il avait sans peine consenti à demander que l'on ajournât l'envoi, proposé par lui, d'une députation à l'empereur pour

1. *Moniteur*, 23 juin.

2. *Moniteur*, 23 juin. *Les deux Chambres de Buonaparte*, 146-147. — Il y eut deux suspensions de séance : la première, de midi à midi et demi ; la seconde, de une heure à deux heures.

3. Relation citée dans *Lucien Bonaparte et sa famille*, 104.

4. *Moniteur*, 23 juin. *Les deux Chambres de Buonaparte*, 147-148.

le sommer officiellement d'abdiquer; mais il avait pensé au même moment à une démarche officieuse immédiate. Il s'en chargea lui-même avec deux autres membres de la Chambre[1]. (Il fallait vraiment être enragé pour prendre la tâche d'une pareille mission sans y être contraint!) Admis en présence de l'empereur, Solignac et ses collègues lui exposèrent les prétendues raisons d'intérêt national qui devaient l'engager à se sacrifier à la France. Il est présumable qu'ils parlèrent avec respect, et qu'ils s'abstinrent de dire à l'empereur, qui l'avait déjà appris de Lucien, que l'Assemblée lui accordait une heure pour se déterminer. Après les avoir écoutés avec calme, Napoléon les congédia en les assurant qu'il allait envoyer un message qui donnerait satisfaction à la Chambre[2].

Regnaud, qui faisait constamment la navette entre le Corps législatif et l'Élysée, revint peu après dans le cabinet de l'empereur, où se trouvaient réunis les ministres et les princes Joseph et Lucien. Il rapporta que la communication de Davout avait mécontenté la Chambre, que de minute en minute s'accroissaient l'impatience et l'irritation, qu'il avait entendu des propos menaçants. C'était rappeler un peu trop durement au général vaincu, au souverain abandonné, le délai d'une heure qui lui était concédé pour déférer au vœu impératif de l'Assemblée. Napoléon eut une dernière révolte. « — Puisque l'on veut me violenter, s'écria-il d'une voix que faisait vibrer l'indignation, je n'abdiquerai point! La Chambre n'est

1. Thibaudeau (X, 405) nomme Durbach et Flaugergues. On a cité aussi d'autres noms (Pasquier, III, 241); et, à en croire Solignac, il serait venu seul à l'Elysée.

2. Lettre de Solignac, (*Journal des Débats*, 3 août 1815.) Lavallette, II, 194. Rovigo, VIII, 151-152. F. de Chaboulon, II, 216. Villemain, II, 301-302. Thibaudeau, X, 405. Pasquier, III, 241. — La lettre de Solignac, qui a un caractère apologétique, contient plusieurs détails inexacts.

qu'un composé de jacobins, de cerveaux brûlés et d'ambitieux. J'aurais dû les dénoncer à la nation et les chasser... Le temps perdu peut se réparer... » Et il se promenait à grands pas dans son cabinet et sur le perron du jardin, se parlant à lui-même, prononçant des mots entrecoupés, inintelligibles.

Il s'arrêta, les yeux radoucis, ayant repris son calme. « — Sire, dit alors Regnaud, ne cherchez pas, je vous en conjure, à lutter plus longtemps contre l'invincible force des choses. Le temps s'écoule, l'ennemi s'avance. Ne laissez pas à la Chambre, à la nation, le moyen de vous accuser d'avoir empêché la paix. L'an dernier, vous vous êtes sacrifié au salut de tous... » La colère, chez l'empereur, avait fait place à l'humeur. Il dit d'un ton bourru : « — Je verrai. Mon intention n'a jamais été de refuser d'abdiquer. Mais je veux qu'on me laisse y songer en paix. Dites-leur d'attendre[1]. »

Dans la pensée de Regnaud, jouet aux mains de Fouché, l'abdication impliquait la reconnaissance de Napoléon II. C'est pourquoi il mettait tant d'ardeur et de fermeté à vaincre les dernières hésitations de l'empereur. Il redoutait que la Chambre irritée et inquiète à la fois de ces temporisations, ne proclamât la déchéance comme en 1814, auquel cas tomberaient les droits du Prince impérial. Derechef, il conjura l'empereur d'abdiquer sans plus tarder. Joseph et Caulaincourt firent les mêmes instances[2]. Cambacérès, Bassano, Carnot étaient consternés ; ils inclinaient plutôt vers la résistance, mais, pour prendre la responsabilité de la conseiller, celui-ci

1. Thibaudeau, X, 405, Fleury de Chaboulon, II, 214-215. Cf, Villemain, II, 302.

2. F. de Chaboulon, II, 216. Thibaudeau, X, 405. Pasquier, III, 241. Boulay, 295. — Sur le découragement de Caulaincourt, cf. Rovigo, VIII, 149. F. de Chaboulon, II, 201.

avait trop de scrupules de légalité et ceux-là trop de doutes sur le succès final d'un coup de force[1]. Muet et impassible, Fouché cachait son triomphe sous son masque de glace. Les autres ministres gardaient un silence contraint comme s'ils ne voulaient pas ajouter à une si grande infortune l'humiliation de leurs tristes avis. Seul entre tous, seul contre tous, Lucien proposa encore de dissoudre la Chambre. « — Vous ne vous êtes pas trop mal trouvé, dit-il à l'empereur,

1. Montholon, I, 6-7. Note de Bassano citée par Ernouf, *Maret, duc de Bassano*, 669. — Dans cette note, Bassano dit que les ministres « étaient consternés ». Il parle pour lui et deux ou trois de ses collègues ; mais les autres ne pouvaient être si « consternés » de voir l'empereur réduit enfin à prendre un parti que depuis la veille ils considéraient comme inévitable. Bassano assure encore que Napoléon avait déjà la ferme résolution d'abdiquer. Cela est vraisemblable. Mais Bassano semble dire que cette résolution était contraire au vœu de la majorité des ministres. C'est parler contre tous les témoignages, c'est nier l'évidence.

Carnot, à en croire Montholon (I, 7), « supplia l'empereur de ne point livrer la France, en abdiquant, à toutes les vengeances de l'émigration et déclara qu'on ne pouvait espérer de salut qu'à l'aide d'une tentative forte et terrible au besoin. » Mais écoutons H. Carnot qui avait vécu sept ans avec son père en exil et qui rédigea les *Mémoires sur Carnot* d'après nombre de notes que, pour la période des Cent Jours, il m'a été donné de consulter : « S'il eût été possible de déterminer les représentants du peuple à centraliser temporairement le pouvoir entre les mains de Napoléon, oui Carnot aurait approuvé une telle délégation. Mais on sait combien ils en étaient éloignés. Il s'agissait donc d'une usurpation, d'une violence à exercer contre l'Assemblée. Ce seul fait eût détruit tout ce que l'opinion accordait encore de confiance à Napoléon et l'eût frappé d'impuissance. » (*Mém. sur Carnot*, II, 510.) L'attitude inerte et les paroles sans fermeté de Carnot le 21 juin à la Chambre des pairs et à la Chambre des députés concordent bien plus avec l'assertion de H. Carnot qu'avec celle de Montholon. On doit se rappeler aussi que dans des circonstances presque analogues, au 18 fructidor, Carnot ne voulait employer contre le pouvoir législatif que des moyens constitutionnels, dissidence avec ses collègues qui fut cause de sa proscription.

Si donc Carnot parla le 22 juin à l'Elysée contre l'abdication, ce fut dans les termes que rapporte H. Carnot (II, 513) : « Il adjura l'empereur de ne pas donner l'exemple du découragement et le signal du sauve-qui-peut, de reprendre son commandement militaire, de déclarer la patrie en danger et d'appeler la nation entière à sa défense. »

Mais c'étaient là des mots ; ce n'était pas un conseil. Quel pouvoir avait Napoléon, dont on allait prononcer la déchéance s'il n'abdiquait pas, pour déclarer la patrie en danger et appeler la nation aux armes ? En quelle qualité ce souverain détrôné eût-il repris le commandement de l'armée ? Et comment la Chambre l'aurait-elle souffert, elle qui voulait précisément sacrifier Napoléon parce qu'elle le regardait comme un invincible obstacle à toute négociation de paix ? Lucien avait posé le dilemme : dissolution de la Chambre ou abdication de l'empereur. Puisque Carnot se faisait scrupule de dissoudre la Chambre, il devait se résoudre à la nécessité de l'abdication.

d'avoir suivi mon conseil au 18 brumaire. Le pays nous a approuvés, il vous a acclamé ; mais il n'en est pas moins vrai que, légalement, nous n'avions pas le droit de prendre des mesures qui n'étaient ni plus ni moins qu'une révolution. Quelle différence aujourd'hui ! Vous avez tous les pouvoirs. L'étranger marche sur Paris. Jamais dictature, dictature militaire, ne fut plus légitime[1]. »

Inutiles raisons ! l'empereur avait pris son parti. La veille, il avait admis l'éventualité de l'abdication, et quand Napoléon avait une fois reconnu la possibilité d'un événement dépendant de sa volonté, cet événement était déjà presque accompli dans sa pensée. Pendant les vingt-quatre heures qu'il venait de passer dans des affres pareilles à celles de la mort, il n'avait eu que des velléités de résistance, sous l'action de passagers retours à l'espoir et de colères sans durée. Au fond de soi-même, sans peut-être en avoir conscience, il était résigné à l'inéluctable[2]. Il temporisait quand Regnaud et Caulaincourt lui conseillaient de céder. Mis par Lucien en demeure d'agir, il prit brusquement sa résolution. « — Mon cher Lucien, dit-il avec douceur, il est vrai qu'au

1. Note citée dans *Lucien Bonaparte et sa famille*, 103-106. (Je tiens de l'auteur de ce livre, le prince Roland Bonaparte, que cette note est de Lucien lui-même.)

Fleury de Chaboulon et Thibaudeau disent qu'au dernier moment Lucien, jusque-là si partisan de la résistance, se rendit à la nécessité de l'abdication. Mais Boulay assure que ce prince persista à conseiller la dissolution de la Chambre. La note très détaillée et très précise de Lucien me paraît tout à fait digne de foi. Les conseils qu'il dit avoir donnés sont bien conformes à sa nature. La conduite de Lucien les 21 et 22 juin, ses conseils à son frère, ses discours à la Chambre des députés, au Luxembourg, aux Tuileries témoignent un dévouement sincère et ardent pour Napoléon. Sans doute, au mois de mai et au commencement de juin, Lucien avait conseillé plusieurs fois à l'empereur d'abdiquer en faveur du Prince Impérial (Notes de Lucien. Arch. Aff. étrangères, 1815). Mais alors l'empereur était en pleine puissance et pouvait donner une sanction à son abdication. Après Waterloo, Lucien sentait bien que pour imposer à l'étranger et soulever la France, il fallait l'empereur lui-même et non un enfant en exil et un conseil de régence.

2. Benjamin Constant écrivait le 21 juin, dans la soirée, après avoir longuement causé avec l'empereur : « Napoléon abdiquera demain. » (*Journal*, 156).

18 brumaire nous n'avions pour nous que le salut du peuple; et pourtant, quand nous avons demandé un bill d'indemnité, une immense acclamation nous a répondu. Aujourd'hui, nous avons tous les droits, mais je ne dois pas en user. » D'une voix plus grave, il ajouta : « — Prince Lucien, écrivez ! » Puis, il se tourna vers Fouché et lui dit avec un sourire moqueur d'une admirable ironie : « — Écrivez à ces bonnes gens de se tenir tranquilles; ils vont être satisfaits. » Fouché subit le sourire sans avoir l'air d'en comprendre l'intention, et il griffonna aussitôt un petit billet à Manuel[1].

Lucien s'était assis à la table, mais, aux premiers mots dictés par l'empereur, il écrasa sa plume sur le papier, se leva d'un soubresaut en repoussant sa chaise avec bruit et marcha vers la porte. « — Restez ! » commanda l'empereur. Subjugué, Lucien se rassit; et devant ses ministres profondément émus, au milieu d'un silence solennel qui permettait d'entendre, par delà le grand jardin, les Vive l'empereur ! que criait la foule, Napoléon dicta l'acte d'abdication : « En commençant la guerre pour soutenir l'indépendance nationale, je comptais sur la réunion de tous les efforts, de toutes les volontés, et sur le concours de toutes les autorités nationales. J'étais fondé à en espérer le succès. Les circonstances me paraissent changées. Je m'offre en sacrifice à la haine des ennemis de la France. Puissent-ils être sincères dans leurs déclarations, et n'en avoir voulu réellement qu'à ma personne. Unissez-vous tous pour le salut public et pour rester une nation indépendante[2]. »

1. Note précitée de Lucien. F. de Chaboulon, II, 216. Thibaudeau, X, 405. *Mém. de Fouché*, II, 346.

2. Note précitée de Lucien. Mémoires manuscrits de Marchand. F. de Chaboulon, II, 216-217. Thibaudeau, X, 405. Villemain, II, 303.

Pas un mot sur les Chambres, sinon l'allusion que leur concours lui avait manqué pour défendre la France. Sa déclaration était adressée non aux mandataires du peuple, qu'il affectait de ne plus connaître, mais directement au peuple français. C'était un sacrifice complet et absolu, une renonciation à tout droit, à toute garantie, à toute sauvegarde. Fort surpris que l'empereur n'eût point même nommé son fils, Lucien, Carnot, et vraisemblablement aussi Regnaud, lui en firent la remarque ; ils l'engagèrent avec instance à n'abdiquer qu'en faveur du Prince impérial. Quelqu'un ayant dit qu'il fallait écarter les Bourbons, l'empereur s'écria : « — Les Bourbons !... Eh bien ! ceux-là du moins ne seront pas sous la férule autrichienne. » Il céda, cependant, et fit ajouter ces mots : « Je proclame mon fils, sous le nom de Napoléon II, empereur des Français. Les princes Joseph et Lucien et les ministres actuels formeront provisoirement le conseil de gouvernement. L'intérêt que je porte à mon fils m'engage à inviter les Chambres à organiser sans délai la régence par une loi. » Sur l'observation du duc de Bassano, que la participation de Joseph et de Lucien au conseil provisoire de gouvernement pourrait donner de l'ombrage à la Chambre, Napoléon fit biffer sur la minute les noms des deux princes[1]. Que lui importait ! En sa claire vision du lendemain, il ne s'abusait pas sur la valeur de la clause en faveur de son fils que ses conseillers l'avaient engagé à ajouter à son acte d'abdication. Il connaissait trop ses « bons frères » les monarques pour espérer qu'ils sanctionneraient la

1. Lucien Bonaparte, *La vérité sur les Cent Jours*. 108-109. Boulay, *Boulay de la Meurthe*, 296-297. Cf. Note de Bassano (citée par Ernouf, *Maret, duc de Bassano*, 662), et Gaudin, duc de Gaëte (*Supplément aux Mémoires*, 171) qui rapporte qu'il y eut plusieurs lectures de l'acte d'abdication et que chaque rédaction subit des modifications.

transmission d'un pouvoir issu de la Révolution ; il méprisait trop les Chambres pour croire qu'elles résisteraient à la volonté de l'Europe. « — Les ennemis sont là, dit-il, et les Bourbons avec eux. Il faut repousser les premiers ou subir les seconds. Unis, nous pourrions nous sauver encore ; divisés, vous n'avez plus de ressources que dans les Bourbons[1]. »

Fleury de Chaboulon avait achevé les deux expéditions de la minute ; il les présenta à la signature de l'empereur. En signant, Napoléon s'aperçut qu'une larme maculait le papier. Il remercia Fleury par un regard sans prix, et murmura, résigné : « — Ils l'ont voulu[2] ! »

Carnot fut chargé de communiquer la déclaration à la Chambre des pairs. Pour la même mission à la Chambre des députés, l'empereur, avec une élégance d'une ironie souveraine, désigna Fouché, le principal artisan de l'abdication[3].

III

Manuel, à la réception du billet de Fouché, avait modéré les impatiences et les alarmes de la Chambre. Elle était tranquillisée, l'abdication n'étant plus qu'une question de minutes. Quand Fouché, Caulaincourt, Decrès et Regnaud entrèrent dans la salle des séances, on connaissait l'objet de leur mission. Lanjuinais, craignant que la lecture de l'acte d'abdication ne provoquât des manifestations injurieuses

1. Lucien Bonaparte, *La vérité sur les Cent Jours*, 109.

2. F. de Chaboulon, II, 217. — « L'émotion était profonde chez tous les témoins de cette scène. Carnot ne put retenir une larme. » (H. Carnot, *Mém., sur Carnot*, II, 514.)

3. Lucien Bonaparte, *La vérité sur les Cent Jours*, 110, note. F. de Chaboulon, II, 218.

à l'empereur, rappela l'article du règlement qui interdisait toute marque d'approbation ou d'improbation. Il lut lui-même la pièce que lui avait remise Fouché. Cette lecture s'acheva dans le plus froid silence. Aussitôt Fouché monta à la tribune pour demander la nomination des cinq commissaires chargés de négocier avec les puissances alliées. Il crut devoir ajouter quelques phrases à effet sur les sentiments que devaient inspirer le malheur et la grandeur d'âme de Napoléon. Cette pitié de crocodile n'émut pas la Chambre[1].

On émit plusieurs projets de résolutions. Dupin proposa que la Chambre se déclarât Assemblée nationale et qu'il fût nommé une Commission exécutive de cinq membres, dont trois élus par les députés et deux par les pairs, qui exercerait provisoirement le pouvoir avec les ministres actuels; on élirait, en outre, une autre commission chargée de préparer une nouvelle constitution et de décider les conditions auxquelles le trône pourrait être occupé par le prince que le peuple aurait choisi. Scipion Mourgues appuya la motion de Dupin en ce qui regardait l'élection d'une Commission exécutive de cinq membres, mais il voulait que la Chambre se fit Assemblée constituante, déclarât le trône vacant jusqu'à l'émission du vœu du peuple, et, enfin, nommât le maréchal Macdonald généralissime. Macdonald, qui avait accompagné Louis XVIII jusqu'à la frontière et qui avait refusé de prendre un commandement pendant les Cent Jours[2], passait pour royaliste. Son nom prononcé dans cette

1. *Moniteur*, 23 juin. *Les deux Chambres de Buonaparte*, 148-149. *Choix de rapports et discours prononcés à la tribune*, XXI, 252-253. Villemain, *Souv.* II, 349. — D'après le *Moniteur*, Carnot était venu avec Fouché à la Chambre des députés. C'est inexact. A ce moment là (deux heures), Carnot, selon le même *Moniteur*, lisait l'acte d'abdication à la tribune de la Chambre des pairs.

2. **1815**, I, 385-386 et II, 48-49.

Chambre, dont la grande majorité était anti-bourbonienne, produisit l'effet de la chute d'une pierre dans une mare à grenouilles. La voix de Mourgues fut couverte par les murmures, les protestations, les cris : « L'ordre du jour ! » Malgré les efforts de Lanjuinais, l'ex-conventionnel Garraud lut, au milieu des applaudissements du plus grand nombre et des réclamations de quelques-uns, l'article 67 de l'Acte additionnel portant que les Chambres, même en cas d'extinction de la dynastie impériale, n'auraient jamais le droit de proposer le rétablissement des Bourbons [1].

Nul cependant n'avait parlé de proclamer Napoléon II. Bien loin de là, Dupin et Mourgues avaient marqué par le texte même de leurs projets de résolutions que l'on devait tenir pour nulles et les Constitutions de l'Empire et la clause de l'abdication concernant la reconnaissance du Prince Impérial comme empereur des Français. Regnaud était très déconcerté car, en poussant avec tant d'ardeur et d'insistance Napoléon Ier à abdiquer, il avait cru agir dans l'intérêt de Napoléon II. Il combattit les propositions de Dupin et de Mourgues, démontra que l'existence de la Chambre des pairs empêchait la Chambre des députés de se déclarer Assemblée Nationale et que, à se déclarer Assemblée Constituante, elle risquerait de livrer la nation à l'anarchie. « — Notre premier devoir, dit-il, est de conserver, de maintenir et de réorganiser. » Mais il s'abstint de développer tout ce qu'il entendait par ces mots : conserver et maintenir. Vraisemblablement endoctriné par Fouché qui « voulant faire place nette » conseillait de temporiser pour ne rien compromettre, il jugea imprudent d'aborder avec franchise la question dynastique. Il

1. *Moniteur*, 23 juin. *Les deux Chambres de Buonaparte*, 149-151. *Rapports et Discours*, XXI, 253-255. Villemain, II, 349, 355.

n'osa pas proposer l'établissement d'un conseil de régence et se borna à demander la nomination d'un conseil exécutif sans préciser comment il serait composé. Regnaud termina son discours en exaltant la grandeur du sacrifice qu'avait accompli Napoléon et en invitant le bureau de la Chambre à se rendre chez l'empereur pour lui exprimer la reconnaissance du peuple français. Cette péroraison, émouvante parce qu'elle était d'une inspiration sincère, rachetait un peu l'équivoque voulue du discours. Les propositions de Regnaud furent votées d'enthousiasme. Les applaudissements de l'Assemblée purent lui donner l'illusion qu'il avait sauvé les droits du Prince Impérial[1].

Le bureau de la Chambre se rendit à l'Élysée. L'empereur fit un accueil froid, presque sévère, à cette députation composée en partie de ses ennemis, Lanjuinais, La Fayette, Flaugergues. En leur phraséologie de circonstance, il entendait leur vraie pensée. « — Je vous remercie, dit-il, des sentiments que vous m'exprimez. Je désire que mon abdication puisse faire le bonheur de la France, mais je ne l'espère point; elle laisse l'État sans chef, sans existence politique. Le temps perdu à renverser la monarchie aurait pu être employé à mettre la France en état d'écraser l'ennemi... Renforcez promptement les armées. Qui veut la paix doit se préparer à la guerre. Ne mettez pas cette grande nation à la merci des étrangers. Craignez d'être déçus dans vos espérances, c'est là qu'est le danger. » A ces paroles prophétiques, Napoléon ajouta qu'il recommandait son fils à la France et qu'il espérait qu'elle n'oublierait point qu'il n'avait abdiqué que pour lui.

1. *Moniteur*, 23 juin. *Les deux Chambres de Buonaparte*, 149-154. *Rapports et Discours à la Tribune*, XXI, 253-258.

« — Sire, répondit froidement Lanjuinais, la Chambre n'a délibéré que sur le fait précis de l'abdication. Je me ferai un devoir de lui rendre compte du vœu de Votre Majesté[1]. »

De retour à l'Assemblée, Lanjuinais rapporta avec une inexactitude absolue la réponse de Napoléon[2]. Il se fit néanmoins scrupule de ne pas dire que l'empereur avait rappelé qu'il n'avait abdiqué qu'en faveur de Napoléon II. Durbach prit texte de ces derniers mots pour faire remarquer que si la Chambre avait reconnu l'abdication de Napoléon la loi d'hérédité n'en subsistait pas moins. « — Le fils de Napoléon est mineur, continua-t-il; ainsi c'est au conseil de régence... » De tous côtés, on interrompit avec une sorte de fureur cet imprudent qui allumait un brandon dans une poudrière[3]. Unanime le matin à exiger l'abdication de l'empereur, la Chambre était maintenant divisée, indécise, désemparée. Mais adversaires et partisans de la régence s'entendaient d'instinct pour en éluder temporairement la discussion, les uns et les autres craignant, de cette assemblée en effervescence, un vote par entraînement.

Le tumulte calmé, on procéda à l'élection des trois membres de la Commission exécutive. Il y avait, à la Chambre, des partisans de Napoléon II, de Louis XVIII, du duc d'Orléans, et, en très petit nombre, de la République ; mais aucun député n'était ardemment bonapartiste, bourboniste, orléaniste ou républicain, et tous étaient éperdument libéraux.

1. *Esquisse historique sur les Cent Jours*, 51. Fleury de Chaboulon, II, 219-220. Thibaudeau, X, 407. La Fayette, *Mém.* V, 456.

2. Il est tout à fait curieux de comparer avec les paroles de l'empereur la traduction qu'en donna Lanjuinais (*Moniteur* du 23 juin) : « S. M. a répondu en témoignant le plus touchant intérêt pour la nation française, le plus vif désir de lui voir assurer sa liberté, son indépendance et son bonheur. »

3. *Moniteur*, 23 juin. *Rapports et Discours à la Tribune*, XXI, 202.

Il semblait donc que La Fayette, Lanjuinais, Flaugergues, chefs du parti libéral, dussent réunir la majorité des votes pour la Commission de gouvernement. C'était compter sans Fouché. Le duc d'Otrante était pair, mais il voulait être élu par les députés, estimant que leurs suffrages lui donneraient plus d'autorité que ceux des membres de la Chambre haute. En outre, il ne voulait avoir pour collègues à la Commission de gouvernement ni La Fayette dont il redoutait les élans étourdis, ni Lanjuinais dont il craignait la fermeté. Ces deux personnages étaient, en outre, de qualité à lui disputer la présidence de la Commission où il comptait régner en maître. A ces fins, Fouché s'entendit pendant les suspensions de séance avec les meneurs des divers partis, promettant, selon les personnes, la régence, le duc d'Orléans ou Louis XVIII avec le maintien des libertés constitutionnelles, pourvu que les impatiences inconsidérées de la Chambre ne vinssent pas traverser ses plans. Il désigna ses candidats. C'était d'abord lui-même, Fouché, qui se donnait pour l'homme indispensable et que chacun, d'ailleurs, prenait pour tel ; puis le maréchal Macdonald ; enfin Lambrecht ou Flaugergues, comme on voudrait. Pour écarter La Fayette, il le représenta aux bonapartistes comme un adversaire irréconciliable de la dynastie impériale, aux libéraux comme un partisan de Louis XVIII, aux royalistes comme un républicain ; il ajouta que, en compensation, le commandement en chef des gardes nationales lui serait donné. Contre Lanjuinais, Fouché avait un autre argument : dans des circonstances si graves, ne devait-on pas le laisser à la présidence de la Chambre[1] ?

1. Pasquier, *Mém.* III, 253-255. *Esquisse sur les Cent Jours*, 55-57. Thibaudeau, X, 411-412. Cf. *Mém. de Fouché*, II, 349, et Barante (*Souvenirs*, II, 156) qui dit.

C'était bien manœuvrer. Le duc d'Otrante eut cependant des mécomptes. Il fut élu, mais le second seulement, avec 293 voix, tandis que Carnot passa le premier de la liste avec 324 voix. Les ex-conventionnels, tous les bonapartistes, dont un certain nombre n'étaient pas dupes de Fouché, et tous les ennemis déterminés des Bourbons avaient voté pour l'ancien membre du comité de Salut public. Un des vice-présidents de la Chambre, le général Grenier, obtint 204 voix. Malgré de beaux services[1], il n'avait jamais été *persona grata* au quartier-impérial et il était resté pendant les Cent Jours sans commandement aux armées. La Fayette eut seulement 142 voix; Macdonald, porté par Fouché et soutenu par les royalistes, 137; Flaugergues, 46; Lambrecht, 42. La majorité absolue étant de 256, il fallut un nouveau tour de scrutin pour l'élection du troisième commissaire. On se rallia au général Grenier, candidat neutre qui donnait, sans le savoir, des espérances à tous les partis par la raison qu'il n'était compromis avec aucun. Il fut élu par 350 suffrages. La séance ne prit fin que passé neuf heures du soir[2].

IV

La Chambre des pairs s'était réunie seulement à deux heures après midi. Dès le début de la séance,

comme Pasquier, que Fouché ne voulait pas de Carnot et désirait Macdonald. Barante ajoute que Fouché ne s'occupa pas du scrutin. En effet, il avait quitté la Chambre quand on vota, mais auparavant il s'était bel et bien occupé de préparer les élections.

1. Général de division de 1794, Grenier prit part aux diverses campagnes sous Jourdan, Hoche et Championnet. Il fit la campagne du Rhin dans l'armée de Moreau et la campagne de 1809 dans le corps du prince Eugène. Employé ensuite dans le royaume de Naples, il rejoignit en 1812 la Grande Armée en Russie et revint en Italie où il combattit les Autrichiens en 1813-1814.

2. *Moniteur*, 23 juin. *Rapports et Discours*, XXI, 262-263. Cf. sur les intrigues de l'élection, Pasquier, III, 253-255; *Esquisse sur les Cent Jours*, 55-57; Thibaudeau, X, 411-412.

présidée par Lacépède, Carnot lut l'acte d'abdication. Afin de donner à la Chambre des députés le temps de prendre une résolution qui dictât la leur, les pairs renvoyèrent à une commission la déclaration de l'empereur. Carnot remonta à la tribune pour lire la note que Davout avait déjà lue à la Chambre élective et qui résumait les nouvelles assez rassurantes reçues de l'armée le matin. Il n'avait pas tout à fait achevé sa lecture quand une voix rude, impérieuse, éclatante, l'arrêta par ces mots : « — Cela n'est pas ! »

Tous les yeux convergèrent sur l'interrupteur. On crut voir un spectre. C'était le maréchal Ney. Hors de lui, tout en feu, comme pris de vertige, Ney poursuivit avec une véhémence croissante : « — La nouvelle que vient de vous lire M. le ministre de l'intérieur est fausse, fausse sous tous les rapports. L'ennemi est vainqueur sur tous les points. J'ai vu le désordre puisque je commandais sous les ordres de l'empereur. On ose nous dire qu'il nous reste encore 60000 hommes sur la frontière ! Le fait est faux. C'est tout au plus si le maréchal Grouchy a pu rallier de 10 à 15000 hommes, et l'on a été battu trop à plat pour qu'ils soient en état de résister. Ce que je vous dis est la vérité la plus positive, la vérité claire comme le jour. Ce que l'on dit de la position du duc de Dalmatie est faux. Il n'a pas été possible de rallier un seul homme de la garde. Dans six ou sept jours l'ennemi peut être dans le sein de la capitale. Il n'y a plus d'autre moyen de sauver la patrie que d'ouvrir des négociations [1]. »

La Chambre fut comme assommée par les paroles du maréchal; elle demeura interdite, anéantie [2]. Car-

1. *Moniteur*, 23 juin. *Rapports et Discours*, XXI, 344-347. Villemain, II, 308-312.

2. « On s'était généralement aperçu que le maréchal Ney avait cédé à quelque vertige, néanmoins il laissait les esprits frappés. » *Rapports et Discours*, XXI, 347.

not balbutia quelques explications pour démontrer sa bonne foi et la véracité du rapport de Davout. Il ne pensa point à protester contre l'étrange discours de Ney qui, en un véritable accès de folie, osait, lui, maréchal de France, déclarer devant la Chambre et devant le pays que toute résistance était impossible et qu'il fallait traiter avec l'ennemi[1]. Il y avait dans cette salle d'anciens conventionnels comme Roger-Ducos, Thibaudeau, Quinette, Sieyès ; il y avait de grands soldats comme Masséna, Lefebvre, Moncey, Mortier, Latour-Maubourg. Pas un n'éleva la voix, pas un ne trouva dans son cœur de patriote un mot enflammé pour rappeler l'infortuné maréchal à la raison et au devoir. Le général de Latour-Maubourg se borna à dire que, si le rapport lu à la Chambre était reconnu inexact, il demanderait la mise en

note. — « Il y eut d'abord un assez long silence de stupéfaction douloureuse ; on était troublé des faits eux-mêmes, de la voix qui les dénonçait, du découragement du Brave des braves... La Chambre resta sous l'impression profonde du discours de Ney. » Villemain, II, 313.

1. Les paroles de Ney, bien que réfutées le lendemain par Drouot à la tribune de la Chambre des pairs, produisirent une funeste impression sur l'opinion. « Cette incroyable déclaration a fait partout plus de mal que la perte d'une bataille. Elle fait déserter tous les jeunes gens et paralyse le bon esprit de la garde nationale. » Général Lauberdière à Davout, Rouen, 26 et 27 juin. Arch. Guerre.) — « Le maréchal Ney est venu nous ravir jusqu'à l'espérance. Il est jugé, couvert du mépris public, et son nom ira grossir la liste des traîtres. » Lettre à La Haye de Cormenin, Paris, 26 juin (Arch. Guerre). — « Ce discours désespérant fit universellement accuser Ney de trahir une troisième fois. » (Note de Caulaincourt, Sismondi, *Notes sur les Cent Jours*, 6.) — « Le peuple l'accusa de trahison. Tout le monde le blâma d'avoir sonné l'alarme et répandu le découragement. » (Thibaudeau, X, 410). — « Après avoir combattu pendant vingt-cinq ans pour ma patrie, c'est moi que l'on ose accuser de trahison ! » (Lettre de Ney au duc d'Otrante, 26 juin. *Journal des Débats*, 27 juin.)

Ney le 22 juin « avait-il complètement perdu la tête » comme il le parut à plusieurs membres de la Chambre des pairs ? (*Mém. de Pontécoulant*, III, 408, note 1.) Il le faut espérer. Il me faudrait des témoignages positifs pour me faire admettre, comme on l'a dit, que Ney prononça ce fatal discours à l'instigation de Fouché. Il semble bien que Ney avait vu Fouché la veille ou le matin, afin de lui demander des passe-ports qui lui furent délivrés (Welschinger, *Le maréchal Ney*, 72). Mais cette visite ne prouve nullement que le maréchal se fit l'instrument criminel du duc d'Otrante; elle prouve seulement qu'il n'avait plus aucune foi dans la résistance puisque il s'y prenait si tôt pour se munir de passe-ports.

accusation de Davout[1]. Sous la Convention, ce n'est pas le ministre de la guerre que l'on eût décrété d'accusation pour avoir voulu ranimer les courages et élever les résolutions; c'est le chef d'armée qui par son cri de désespoir pouvait faire tomber des mains frémissantes de la France le tronçon d'épée qu'elle y tenait encore.

Vers quatre heures, on reçut par un message la résolution de la Chambre des députés. Avec leur docilité accoutumée, les pairs y donnèrent leur adhésion pure et simple. En vain La Bédoyère, timidement appuyé par le comte de Ségur, objecta que l'on ne devait pas adopter une résolution équivoque. « — Je demande, dit-il, que nous déclarions si c'est Napoléon II que nous proclamons, ou bien si nous voulons un nouveau gouvernement. ». L'assemblée passa outre, jugeant, selon l'expression de Boissy d'Anglas, que cette proposition était « intempestive et impolitique ». En fidèle imitatrice de la Chambre des députés, la Chambres des pairs délégua son bureau à l'Élysée « afin d'exprimer à Napoléon sa reconnaissance pour la manière illustre dont il terminait une illustre vie politique[2] ». L'empereur ne présenta pas un front impassible à ces couronnes d'épines. Il accueillit la députation de la Chambre des pairs à peu près comme il avait reçu celle de la Chambre élective, d'un air moins sévère peut-être, mais avec non moins d'aigreur. « — Je n'ai abdiqué qu'en faveur de mon fils, dit-il. Si les Chambres ne le proclamaient pas, mon abdication serait nulle. D'après la marche que l'on prend, on ramènera les Bourbons.

1. *Moniteur*, 23 juin.

2. *Moniteur*, 23 juin. *Les deux Chambres de Buonaparte*, 138-139. *Rapports et Discours*, XXI, 347. Villemain, II, 315-321. — On avait suspendu la séance à trois heures afin d'attendre la résolution de la Chambre des députés.

Vous verserez bientôt des larmes de sang. On se flatte d'obtenir d'Orléans, mais les Anglais ne le veulent point. D'Orléans lui-même ne voudrait pas monter sur le trône sans que la branche aînée eût abdiqué. Aux yeux des rois de droit divin, ce serait aussi un usurpateur[1]. »

La séance reprit à huit heures et demie. Lucien, Joseph, le cardinal Fesch et les plus dévoués partisans de l'empereur étaient présents. Ils comptaient faire revenir l'Assemblée sur son vote de l'après-midi et obtenir la proclamation de Napoléon II. L'empereur, pensaient-ils, fort de la décision de la Chambre haute, pourrait imposer à la Chambre élective la reconnaissance de son fils ; autrement, il retirerait son abdication. Quand Lacépède eut rendu compte en termes atténués de sa visite officielle à l'Élysée, Lucien s'écria : « — L'empereur est mort. Vive l'empereur! L'empereur a abdiqué. Vive l'empereur ! Il ne peut y avoir d'intervalle entre l'empereur qui meurt ou qui abdique et son successeur. Je demande qu'en continuité de l'Acte constitutionnel la Chambre des pairs, sans délibération, par un mouvement spontané et unanime, déclare qu'elle reconnaît Napoléon II comme empereur des Français. J'en donne le premier l'exemple et lui jure fidélité[2]. » En défendant les droits du jeune prince, Lucien parlait aussi pour soi-même, car la reconnaissance de Napoléon II impliquait, en vertu des constitutions impériales, l'établissement d'un conseil de régence où entreraient nécessairement les frères de l'empereur[3].

1. Thibaudeau, X. 407. — En qualité de secrétaire élu de la Chambre des pairs, Thibaudeau fit partie de la députation.

2. *Moniteur*, 22 juin. *Rapports et Discours*, XXI, 349. Villemain, II, 332-333.

3. Cf. La Fayette à Mme d'Hénin, 29 juin (*Mém.* V, 524), et La Fayette, *Mém.* V, 457-458. Pontécoulant, *Souv.* III, 420-421. Lamarque, *Souv.* I, 135-136.

Loin d'entraîner l'Assemblée, les paroles chaleureuses de Lucien provoquèrent des murmures. Pontécoulant combattit la proposition. Par une précaution oratoire au moins inattendue, il commença par déclarer que Napoléon était son bienfaiteur, qu'il lui devait tout, et que « sa reconnaissance durerait jusqu'à son dernier soupir ». Puis changeant soudain de ton et de sentiment, il demanda à quel titre le prince Lucien avait parlé dans la Chambre : « — Est-il Français ? Je ne le regarde pas comme tel. Lui qui invoque la Constitution, il n'a pas de titre constitutionnel. Il est prince romain, et Rome ne fait plus partie du territoire français[1]... » « — Je vais répondre, » protesta Lucien qui avait, en effet, de bons arguments[2]. Mais Pontécoulant l'interrompit : « — Vous répondrez après, prince ; respectez l'égalité dont vous avez tant de fois donné l'exemple. » Et, abordant enfin la question, il poursuivit : « — Le préopinant a demandé une chose inadmissible. Nous ne pouvons l'adopter sans renoncer à l'estime publique, sans trahir notre devoir et la patrie. Je déclare que je ne reconnaîtrais jamais pour roi un enfant, pour mon

1. *Moniteur*, 23 juin. *Rapports et discours*, XXI, 349-350. Villemain, II, 333-335. *Mém. secrets sur la vie de Lucien Bonaparte*, 364-366. Pontécoulant, *Souven.* III, 402-403.

2. En 1810, par ordre écrit de l'empereur, Lucien avait été officiellement rayé de la liste des sénateurs, mais cette radiation, motivée, il est vrai, par un séjour de plusieurs années, sans autorisation, en pays étranger, entraînait-elle *implicitement*, en vertu de l'article 17 du Code civil, la perte de la qualité de Français ? C'est très discutable. Quoi qu'il en soit, si l'empereur, en 1810, avait voulu ou cru priver Lucien de cette qualité de Français, il la lui avait rendue en 1815, en lui reconnaissant les mêmes droits et honneurs qu'aux princes Joseph, Louis et Jérôme ; en le faisant désigner dans le *Moniteur* sous le titre de : S. A. I. le prince Lucien ; en le nommant membre de la Chambre des pairs et membre du Conseil de l'Empire. De plus, Lucien avait été élu député de l'Isère, et la commission pour la vérification des pouvoirs n'avait soulevé contre cette élection d'autre objection que l'entrée *de droit* du prince à la Chambre des pairs.
Dans la séance du 16 juin à la Chambre des pairs, Pontécoulant, appuyant une motion de Lucien, n'avait nullement pensé à contester au prince la qualité de Français. Il s'en avisa seulement quand l'empereur eut abdiqué.

souverain un individu non résidant en France. Prendre une pareille résolution ce serait fermer la porte à toute négociation. » Lucien répliqua : « — Si je ne suis pas Français à vos yeux, je le suis aux yeux de la nation entière... Du moment que Napoléon a abdiqué, son fils lui a succédé. Ne demandons pas l'avis des étrangers. En reconnaissant Napoléon II, nous faisons ce que nous devons faire, nous appelons au trône celui qu'y appellent la Constitution et la volonté du peuple. » « — J'avais prévu cette difficulté, » dit ingénument Boissy d'Anglas. Il ajouta : « — Ne nous divisons pas. On a adopté à l'unanimité l'abdication, il ne s'agit plus que de nommer un gouvernement provisoire. J'espère que nous arrêterons l'étranger, mais il ne faut pas nous ôter les moyens de traiter avec lui[1]. » C'était déclarer trop ouvertement ce que Pontécoulant s'était borné à insinuer, à savoir que la Chambre haute avait déjà pris son parti d'accepter un souverain des mains de l'ennemi[2].

Révolté de ce manquement à la pudeur patriotique, le jeune général de La Bédoyère bondit de sa place et escalade comme à l'assaut les degrés de la tribune. Son animation est effrayante. « — Je répéterai, s'écrie-t-il, ce que j'ai dit ce matin. Napoléon a abdiqué en faveur de son fils ; son abdication est nulle, de toute nullité, si, à l'instant, on ne proclame pas Napoléon II. Et qui s'oppose à cette résolution ? Des individus constants à adorer le pouvoir et qui savent abandonner un monarque avec autant d'habileté

1. *Moniteur*, 23 juin. *Rapports et Discours*, XXI, 351-352. Villemain, II, 336-337.

2. Pontécoulant lui-même a reconnu que les paroles de Boissy d'Anglas étaient imprudentes. (*Souvenirs*, III, 406.) Villemain (II, 337) les approuve pleinement. Mais si l'on se rappelle les flagorneries que Villemain prodigua au czar le 21 avril 1814 dans la séance publique de l'Académie française où on lui donna exceptionnellement la parole comme lauréat du prix d'éloquence, on peut bien déclarer que cet écrivain, de grand mérite d'ailleurs, disait volontiers des étrangers : *nos bons amis nos ennemis*.

qu'ils en montrèrent à le flatter. Je les ai vus autour du trône, aux pieds du souverain heureux. Ils s'en éloignent quand il est dans le malheur ! Ils repoussent aussi Napoléon II parce qu'ils sont pressés de recevoir la loi des étrangers à qui déjà ils donnent le titre d'alliés, d'amis peut-être [1] ! »

Jamais assemblée de courtisans renégats n'a été traitée si bien selon ses mérites. A chaque mot qui les cravache, à chaque nouvel outrage, ils font entendre des exclamations de colère et des murmures menaçants. Les cris : « A l'ordre ! à l'ordre ! Assez ! Quittez la tribune ! » s'élèvent de tous les bancs. La voix de l'ardent La Bédoyère se fait plus forte à mesure qu'augmente le tumulte ; elle domine toutes les autres. Il continue de parler au milieu des violentes interruptions qui hachent incessamment ses paroles : « — Oui, l'abdication de Napoléon est indivisible. Si l'on refuse de proclamer le Prince Impérial, Napoléon doit tirer l'épée. Tous les cœurs généreux viendront à lui, et malheur à ces généraux vils qui l'ont déjà abandonné et qui peut-être en ce moment méditent de nouvelles trahisons ! Quoi ! il y a quelques jours à peine, à la face de l'Europe, devant la France assemblée, vous juriez de le défendre ! Où sont donc ces serments, cette ivresse, ces milliers d'électeurs ? Napoléon les retrouvera si, comme je le demande, on déclare que tout Français qui désertera ses drapeaux sera jugé selon la rigueur des lois ; que son nom sera déclaré infâme, sa maison saisie, sa famille proscrite ! Alors, plus de traîtres, plus de ces manœuvres qui ont occasionné les dernières catastrophes, et dont peut-être quelques auteurs siègent ici ! »

En disant ces mots, La Bédoyère darde un regard

1. *Moniteur*, 23 juin. *Rapports et Discours*, XXI, 352. Villemain, II, 337-338.

de feu sur le malheureux maréchal Ney. Une violente clameur s'élève. Toute la Chambre est debout, criant : « A l'ordre! à l'ordre! » Les apostrophes se croisent : « — Désavouez ce que vous avez dit! » commande d'un ton impérieux le général de Valence. « — Jeune homme, vous vous oubliez », dit gravement Masséna. « — Vous vous croyez au corps de garde ! » crie le comte de Lameth. Lacépède prononce le rappel à l'ordre. Mais La Bédoyère veut parler encore. La face convulsée, les lèvres frémissantes, ses beaux yeux bleu d'acier lançant des éclairs, il brave la tempête qu'il a soulevée. Le président se couvre; on assiège la tribune, on en arrache La Bédoyère qui marque la Chambre de ce suprême stigmate. « — Il est donc décidé, grand Dieu ! que l'on n'entendra jamais dans cette enceinte que des voix basses[1] ! »

Le calme très lentement rétabli, la discussion reprit. Ségur, Bassano, le prince Joseph, Rœderer exposèrent les raisons d'ordre constitutionnel et d'intérêt militaire qui engageaient à proclamer Napoléon II. Ils furent combattus par Cornudet, Lameth, Quinette, Thibaudeau et, derechef, par Pontécoulant. Ces débats se prolongeaient vainement car depuis longtemps la majorité de la Chambre avait pris sa résolution. Flahaut ayant interrompu Pontécoulant par ces mots : « — Si l'empereur avait été tué, n'est-ce pas son fils qui lui succéderait ? Il a abdiqué, il est mort politiquement. Pourquoi son fils ne lui succéderait-il pas ? » le ministre de la marine, Decrès, repartit avec sa brutalité habituelle : « — Est-ce le moment de s'occuper des personnes quand la patrie est en danger ? Ne perdons pas un moment pour

1. *Moniteur*, 23 juin. *Les deux Chambres de Buonaparte*, 341-342. *Rapports et Discours*, XXI, 352-353. Villemain, II, 338-340.

prendre les mesures que son salut exige. Je demande que la discussion soit fermée. » Il était plus de minuit, on avait hâte d'en finir. Mis aux voix, l'ajournement de la proposition de Lucien et la clôture de la discussion furent votés à une grande majorité [1].

Restait encore l'élection des deux membres de la Commission de gouvernement. Les rares bonapartistes demeurés fidèles votèrent pour Lucien ; il eut dix-huit voix sur soixante-dix votants [2]. Caulaincourt et Quinette furent élus par cinquante-deux et quarante-huit suffrages. Caulaincourt était désigné en sa qualité de ministre des Relations extérieures ; on savait en outre que le czar lui témoignait de l'amitié. Quant au régicide Quinette, baron de l'Empire, il avait pour lui de s'être montré toujours plein de zèle et de servilité à l'égard du parti au pouvoir. Un homme de ce caractère convenait bien à Fouché qui, à la Chambre des pairs comme à la Chambre des députés, avait secrètement intrigué pour le choix des candidats [3].

Pendant que les députés et les pairs sacrifiaient si allégrement sur l'autel de la peur Napoléon et son

1. *Moniteur*, 23 juin. *Rapports et Discours*, XXI, 353-368. Villemain, II, 340-343.

2. *Moniteur*, 23 juin.

3. Pasquier, III, 255. — Sismondi (*Notes sur les Cent Jours*, 23) dit que Fouché, Carnot, Quinette et Caulaincourt furent élus, les uns par les représentants et les autres par les pairs, parce qu'on voulait des hommes irréconciliables avec les Bourbons. (Fouché, Carnot et Quinette avaient voté la mort de Louis XVI et Caulaincourt était compromis dans l'arrestation du duc d'Enghien.) Cette assertion d'un homme foncièrement hostile aux Bourbons paraît fort hasardée. D'abord pourquoi élut-on Grenier qui n'était ni plus ni moins antibourbonien — plutôt moins — que vingt autres généraux faisant partie de la Chambre ? Ensuite, les deux Chambres, si elles étaient très opposées à Louis XVIII, voulaient la paix à tout prix, et pour cela elles voulaient ne s'enlever aucun moyen de traiter avec l'ennemi (Boissy d'Anglas le dit explicitement à la Chambre des pairs, et sauf par La Bédoyère, il ne fut contredit par personne). Or eut-ce été un bon moyen de rester entièrement libre que d'élire au gouvernement provisoire des hommes notoirement irréconciliables avec les Bourbons ? Les raisons pourquoi furent élus Carnot, Fouché et Caulaincourt s'expliquent par la situation qu'ils occupaient et la confiance qu'on avait en leurs talents ; mais on les choisit quoique régicides et non parce que régicides.

fils, des bandes de populaire, des officiers sortant du café Montansier et du café Lemblin parcouraient les rues en criant : « L'empereur ou la mort[1] ! » Toute cette journée, il y avait eu dans Paris beaucoup d'agitation. Dès le matin, des ouvriers portant des branches vertes, « comme emblèmes de liberté, » dévalaient en longues colonnes du faubourg du Temple, du faubourg Saint-Antoine, du faubourg Saint-Marcel. Parmi les artisans de tous les corps de métiers il y avait ces charbonniers et ces forts de la Halle au blé que Napoléon appelait en riant « ses mousquetaires noirs et gris ». Quelques-uns avaient revêtu leur habit bleu à collet jaune de tirailleur fédéré, uniforme qui évoquait dans l'esprit des gens bien pensants des visions de visites domiciliaires, de pillage et de massacre. Les quais, les grands boulevards, la rue Saint-Honoré, le Palais-Royal, la place Vendôme, les Champs-Élysées étaient sans cesse troublés par les cris et les chants de ces colonnes qui convergeaient toutes vers l'Élysée[2]. Sur les cinq heures, le bruit de l'abdication se répandit dans la foule. Cette nouvelle, faite pour réjouir les pacifiques, qui étaient nombreux, fut accueillie par la plèbe avec une sorte de fureur. On entendait dans les groupes : « Non, non ! pas d'abdication ! c'est une trahison. Comment l'empereur s'est-il laissé renverser par les Chambres au lieu de les dissoudre ?

1. Rapport de Réal, 23 juin (Arch. Nat. F. 7, 3200[4]). — Les mêmes cris s'étaient succédé « toute la nuit », du 21 au 22 (Rapport de police militaire, 22 juin. Arch. Guerre.)

2. Rapport de police militaire, 22 juin (Arch. Guerre). *Bulletin de Paris*, 272-273. *Esquisse sur les Cent Jours*, p. XXVI. Miss Helena Williams, *Tableau des événements*, 171-201. Cf. *Cahiers d'un Rhétoricien de 1815*, 135-136. — Sur les craintes inspirées à la bourgeoisie par les fédérés, voir Lenormand, *Réflexions sur le gouvernement*, 36. Salvandy, *Mém. à l'Empereur*, 14-15. *Observations sur le Champ de mai*, 11. Comte, *Hist. de la garde nationale*, 467-468. Helena Williams, 200-201, qui parle « d'un 2 septembre projeté contre les royalistes ».

Les ministres sont des traîtres. Nous n'aurons pas le roi de Rome, et il va falloir en passer par les vengeances des Bourbons. Vive l'empereur! » Il y eut des rixes, car tout individu qu'un mot équivoque ou même un sourire pouvait faire soupçonner de sentiments royalistes était insulté, maltraité. Sur plusieurs points, les patrouilles de la garde nationale durent intervenir. Place Vendôme, deux à trois cents personnes s'agenouillèrent devant la colonne en jurant de mourir pour Napoléon [1].

Le peuple ne pouvait se résigner à l'humiliation d'une défaite sans tentative de revanche. Il pensait que cette défaite était un grand malheur, mais qu'avec de l'énergie et du courage « on sauverait la France comme en 93 ». Éclairé par un instinct supérieur qui souvent supplée chez lui au raisonnement, il croyait que seul Napoléon était capable de grouper et d'organiser les derniers éléments de résistance et de s'en servir pour la victoire ; il sentait que les Chambres, en s'imaginant arrêter par l'abdication la marche des Alliés, étaient dupes d'illusions imbéciles ; il prévoyait que cette abdication, qui décapitait la défense, aurait pour inévitables résultats l'occupation étrangère et le retour des Bourbons [2].

Dans la bourgeoisie, on croyait aussi à une nouvelle invasion bientôt suivie d'une seconde restauration. Mais, là, on acceptait généralement sans aucune révolte ces conséquences de l'abdication. Les bonapartistes étaient abattus, atterrés; tout ressort semblait brisé en eux. Les royalistes attendaient leur roi. Tout en déplorant la victoire des Alliés,

1. Rapport de Réal à Fouché, 23 juin (Arch. Nat, F. 7, 3200^4). Rapport de police militaire, 22 juin (Arch. Guerre). Mémoires manuscrits de Marchand. *Bulletin de Paris*, 268, 272-273. La Bretonnière, *Souv. du Quartier latin*, 271, 275.

2. Lettre interceptée, 22 juin. (Arch. Guerre, Armée du Nord). La Bretonnière, *Souv. du Quartier latin*, 271-275. Cf. Rovigo. *Mém.* VIII, 167.

les libéraux se réjouissaient de la chute de Napoléon. Ils le regardaient comme le plus redoutable ennemi de la liberté ; avec Louis XVIII, elle serait moins en péril. Quant à la masse des gens sans opinion décidée qui jugent des événements par rapport à leurs intérêts, la conviction d'une paix prochaine et l'espoir d'une prompte reprise des affaires les consolaient de revoir à Paris les Prussiens et les Cosaques [1]. Le 21 juin, à la nouvelle terrible de la défaite, la rente avait monté de 2 francs ; le 22 juin, à l'annonce de l'abdication, elle monta de 4 francs 50 [2]. Cette hausse injurieuse et cependant logique indigna les patriotes ; ils en accusèrent les royalistes bien qu'elle fût surtout l'œuvre des agioteurs. « Croirais-tu, lit-on dans une lettre écrite ce soir-là, que les rentes ont augmenté de 5 francs ! On dit qu'elles vont toujours aller en hausse. C'est la canaille de royalistes qui achète parce qu'elle compte revoir son exécrable roi en croupe sur un Cosaque, comme le représente la caricature, et écrasant les cadavres des défenseurs de la patrie [3]. »

1. Lettre écrite de Paris, s. d. (22 juin) (Arch. Guerre, à la date du 21 juin). Lettre de la veuve du général Walther, 22 juin (citée par Coulmann, *Réminiscences*, I, 86). Lavallette, *Mém.* II, 195. Regnault-Warin, *Cinq mois de l'histoire de France*, 416, 432, 435. Pasquier, *Mém.* III, 253, 277. Barante, *Souvenirs*, II, 154-155, 158-159. Miot de Melito, *Mém.*, III, 439. Ch. de Rémusat, *Corresp.* I, 73-74.

2. Rente française : le 20 juin : 53 fr. 25. — le 21 juin : 55 fr. — le 22 juin : 59 fr. 25.

3. Lettre interceptée, 22 juin (Arch. Guerre. Armée du Nord).

CHAPITRE IV

LE DÉPART DE L'EMPEREUR POUR LA MALMAISON

I. L'élection de Fouché à la présidence de la Commission de gouvernement (matinée du 23 juin). — Entrevue de Vitrolles avec Fouché. — Projet des Bonapartistes pour la reconnaissance de Napoléon II.

II. La séance de la Chambre du 23 juin. — Discours de Manuel. — Reconnaissance équivoque de Napoléon II.

III. Napoléon à l'Elysée. — Envoi d'une députation des Chambres au quartier-général des souverains alliés (24 juin). — La dernière visite de Davout à Napoléon. — Le départ de l'empereur pour la Malmaison (25 juin).

I

Carnot et Fouché comptaient l'un et l'autre sur la présidence de la Commission de gouvernement. Mais si Carnot regardait cette présidence comme une charge que son devoir lui imposait d'accepter dans l'intérêt public, Fouché la désirait ardemment pour la réussite de ses intrigues et le triomphe de ses ambitions. Convoqués d'abord par Carnot au ministère de l'intérieur, puis par Fouché aux Tuileries, les membres de la Commission se réunirent aux Tuileries le 23 juin à onze heures du matin[1]. Fouché qui

1. Procès-verbaux des séances de la Commission de gouvernement. (Arch. Nat. AF, IV, 1933.)

D'après ces procès-verbaux, il y aurait eu une première séance le 22 juin à 7 heures du soir. Malgré l'authenticité de ce document, il parait impossible que la Commission se soit réunie le 22 juin à 7 heures du soir puisque, sauf Carnot et Fouché, les membres de cette Commission n'étaient pas élus à cette heure-là. Grenier fut élu par les députés seulement à 9 heures, et Caulaincourt et Quinette, par les pairs, à minuit. (*Moniteur*, 23 juin.) Faut-il croire que Fouché et Carnot, de leur seule autorité (ou même Fouché seul) ayant chargé, le soir du 22, le comte Otto

n'était jamais embarrassé dit à Carnot : « — Il faut élire un président, je vous donne ma voix. » « — Et moi, la mienne, » répondit Carnot, pensant que cette parole de pure courtoisie n'influerait pas sur le vote de ses collègues. Mais le vote eut lieu par surprise. Avant même qu'on se fût assis, le général Grenier dit : « — Messieurs, il faut nous constituer promptement. Je propose de nommer président M. le duc d'Otrante. » Caulaincourt et Quinette inclinèrent la tête en signe d'adhésion. La majorité s'étant exprimée, Carnot crut inutile de voter. Fouché ne vota point davantage, mais sans perdre un instant il s'installa au fauteuil[1]. S'était-il concerté avec Grenier? c'est possible. Peut-être aussi Grenier agit-il de sa propre initiative, entraîné par le sentiment général, pensant, comme à peu près tout le monde dans le parlement, que Fouché était l'homme des circonstances, l'homme nécessaire, l'homme indispensable.

de se rendre à Londres pour y faire des ouvertures de paix, voulurent régulariser cette décision en supposant après coup une séance ce soir-là. Leurs collègues, mis dès le lendemain dans la confidence, se seraient prêtés à cette supercherie. Je donne l'hypothèse pour ce qu'elle vaut. Mais ce qui est certain c'est que les pleins pouvoirs délivrés à Otto (dont je possède une copie certifiée par Otto lui-même) sont signés des cinq membres de la Commission et datés du 22 juin; et que cependant la Commission ne put se réunir au complet le 22 juin puisque trois des membres sur cinq ne furent élus que dans la nuit du 22 au 23 juin.

Autre doute. Dans les papiers laissés par Fouché à Gaillard (dont s'est servi M. Madelin pour son important ouvrage : *Fouché*), se trouvent une lettre de Carnot convoquant ses collègues au ministère de l'intérieur, et une lettre de Fouché (en minute) convoquant la Commission aux Tuileries. Ces deux lettres sont l'une et l'autre datées du 22 juin. Or, le 22 juin, ni Fouché ni Carnot ne pouvaient convoquer leurs collègues par la raison qu'ils ne connaissaient pas ces collègues, lesquels n'étaient pas encore élus. On peut conjecturer que ces convocations furent faites le 22 après minuit, et que, comme il arrive souvent pour des lettres écrites dans la nuit, elles furent datées de la veille au lieu de l'être du jour même : *une heure ou deux heures du matin*. — Ces deux lettres, qui portent convocation de la Commission pour le 23, sont en tout cas une nouvelle preuve (mais il n'en est pas besoin !) que la Commission ne se réunit point le 22.

1. Mémoires manuscrits de Gaillard. H. Carnot, *Mém. sur Carnot*, II, 537. (Cf. Louis Madelin, *Fouché*, II, 404.). — Selon Thibaudeau (X, 414), La Fayette (*Mém.* V, 462) et Berlier (*Précis de ma vie politique*, 128) lequel d'ailleurs n'assistait pas à la séance, car il ne fut nommé secrétaire de la Commission qu'à cette séance même, on alla jusqu'au vote, et Carnot eut deux voix et Fouché trois, dont la sienne.

Dans cette première séance, on se borna à pourvoir aux vacances que l'élection de Fouché, de Carnot et de Caulaincourt comme membres du gouvernement provisoire avait faites dans le cabinet. Bignon fut nommé aux Affaires étrangères, Pelet de la Lozère à la Police, Carnot de Feulins, frère de Carnot, à l'Intérieur[1]. Fouché s'était empressé d'appuyer cette candidature afin de faire parade de bonne camaraderie envers son collègue; Carnot, qui ne s'abusait par sur l'amitié du duc d'Otrante, fut peu sensible à l'attention[2]. Pour combattre l'élection de La Fayette à la Commission de gouvernement, Fouché avait fait entendre que l'on devait réserver à l'illustre général le commandement en chef des gardes nationales, que c'était là « qu'il pourrait le mieux servir la patrie et la liberté. » Mais Fouché, qui redoutait les coups de tête de La Fayette, ne voulait pas plus de lui comme chef de la garde nationale que comme membre de la Commission exécutive. Après l'avoir écarté du gouvernement, il l'évinça du commandement sous prétexte qu'il serait plus utile en qualité de plénipotentiaire. Il proposa Masséna qui usé de corps et d'esprit n'était plus qu'une relique glorieuse. Le maréchal fut nommé sans discussion[3]. Fouché, ainsi qu'il y avait compté, était dès le premier jour non pas seulement le président mais le maître de la Commission exécutive.

Il n'avait pas attendu son élection à la présidence pour agir en chef du gouvernement. Dès la soirée de la veille, il avait fait mettre en liberté le baron de Vitrolles, détenu depuis la mi-avril à la prison de

1. Procès-verbaux de la Commission, 23 juin. (Arch. Nat. A. F. IV, 1933). — C'est seulement le lendemain, 24 juin, que Boulay fut nommé à la Justice en remplacement de Cambacérès démissionnaire.

2. H. Carnot. *Mém. sur Carnot*, II, 518.

3. Procès-verbaux de la Commission de gouvernement, 23 juin. (Arch. Nat. A. F. IV, 1933. Cf. La Fayette, *Mém.* V, 463.

l'Abbaye[1]. Mme de Vitrolles, à qui il avait remis l'ordre d'élargissement, était chargée de dire à son mari que le duc d'Otrante l'attendrait le lendemain de bon matin[2]. Vitrolles n'eut garde de manquer à cet intéressant rendez-vous. Le 23 juin, dès sept heures, il était rue Cérutti. Fouché avait déjà des intelligences à Gand, mais il pensait que nul mieux que Vitrolles ne pourrait l'y servir. Il lui dit : « — Vous allez trouver le roi. Vous lui direz que nous travaillons pour son service. Lors même que nous n'irions pas tout droit nous finirons par arriver à lui. Dans ce moment, il nous faut traverser Napoléon II, et, après, probablement le duc d'Orléans ; mais enfin nous irons au roi. » Vitrolles objecta avec vivacité qu'il vaudrait mieux aller au roi tout de suite. Ce n'était pas l'avis de Fouché qui ne voulait faire rappeler Louis XVIII qu'au défaut du duc d'Orléans, mais il se dispensa d'ouvrir à Vitrolles le fond de sa pensée. Celui-ci, après un instant de réflexion, insinua qu'il serait plus utile à la cause royale à Paris qu'à Gand, mais qu'il ne se déterminerait à rester que sous trois conditions : la garantie de sa tête, la promesse de passeports pour tous les courriers qu'il aurait à envoyer au roi, la faculté de voir secrètement Fouché une fois par jour. « — Remarquez, conclut-il, que si ma présence ici peut être utile au roi, elle le serait encore plus à vous-même. La confiance du roi s'en augmen-

1. Vitrolles, arrêté le 4 avril à Toulouse où il avait organisé la résistance des royalistes, avait été transféré au donjon de Vincennes puis à l'Abbaye. Voir, **1815**, I, 410 et 499, note 1. Vitrolles, *Mém.* II, 418-420. III, 2-24, 39-40. — C'est une erreur de l'éditeur des *Mémoires* de Vitrolles que de placer la première entrevue de Vitrolles avec Fouché le 24 juin. Vitrolles est très explicite : Mme de Vitrolles vient lui annoncer un matin que l'empereur a été vaincu, qu'il est rentré a Paris, qu'il a fait appeler ses ministres ; ce même jour, le colonel Oudinot vient dire a Vitrolles que les bruits d'abdication prennent de la certitude. (Ces deux visites ont donc eu lieu le 22 juin.) Le même jour (22 juin) a 11 heures du soir, Mme de Vitrolles apporte à Vitrolles l'ordre d'élargissement signé de Fouché.

2. Vitrolles, *Mém.*, III, 40.

terait, et je pourrais faire valoir auprès de Sa Majesté la franchise de vos intentions. »

En offrant sa protection, Vitrolles imposait sa surveillance. Fouché le comprit, mais il n'était pas de nature à se priver d'un protecteur ni à s'inquiéter beaucoup d'un surveillant. Il approuva l'idée du royaliste. « — Je vous ferai délivrer cinquante passeports, dit-il. Vous en ferez l'usage qu'il vous plaira. Ce n'est pas une fois par jour que vous pourrez me voir ; c'est deux et trois fois, en tout temps, en tout lieu. Quant à votre tête, elle sera aux mêmes crochets que la mienne qui est passablement menacée. Si je sauve l'une, je vous garantis l'autre. » Ces deux hommes doués tous deux, bien qu'à des degrés différents, du génie de l'intrigue et ayant tous deux le goût de conspirer, étaient faits pour s'entendre. Ils se quittèrent bons compères[1].

Fouché, qui peu après cette entrevue avec Vitrolles s'était fait élever à la présidence du gouvernement provisoire, était content de sa matinée. Mais divers rapports lui donnaient des inquiétudes pour la journée. Napoléon était fort irrité de la façon dont la Chambre et surtout la Chambre des pairs avaient éludé la proclamation de son fils. Sans doute l'empereur n'avait ajouté cette clause à l'acte d'abdication que sur les instances de Lucien et de quelques ministres, et il n'espérait guère qu'elle fût respectée par la coalition[2], mais puisque *nolens volens* il s'y était déterminé, il regardait comme une offense la conduite du parlement. En termes très vifs, il

1. Vitrolles, *Mém.* III, 43-45. — Sur les menées orléanistes de Fouché pendant les Cent Jours et jusqu'aux 27-28 juin, voir notes de Rousselin (Collection Bégis). Stuart à Castlereagh, Grammont, 23 juin (Wellington, *Supplem. Dispatches*, X, 564). F. de Chaboulon, II, 301, 321. Villemain, II, 448-449. Lamarque, *Souv.*, I, 338.)

2. **1815**, III, 62-63.

reprocha à Regnaud de n'avoir pas su défendre les droits de son fils. Regnaud était sincèrement affligé de la tournure que prenaient les choses, car il n'avait poussé à l'abdication que dans le ferme espoir de la régence. Il protesta de son dévouement et s'offrit à rouvrir la discussion devant la Chambre. Boulay et Ginoux-Defermon s'engagèrent de même à prendre la parole pour faire reconnaître l'indivisibilité de l'abdication[1]. Fouché craignait qu'ils n'y réussissent; et s'ils échouaient, restait le danger que sous l'impulsion de la colère, l'empereur ne déclarât nulle son abdication et ne tentât de reprendre le pouvoir[2]. Il aurait pour lui une importante minorité dans les Chambres, les troupes de la garnison et toute la population turbulente de Paris. Par les rapports de police, Fouché connaissait les manifestations bonapartistes de l'avant-veille et de la veille[3]. Les soldats et les fédérés pouvaient passer des cris à l'action. Des officiers avaient déclaré qu'ils iraient en masse ce jour-là demander leur empereur à la Chambre et que s'ils ne l'obtenaient point « ils mettraient le feu aux quatre coins de Paris[4] ».

Fouché vit la nécessité de calmer l'irritation de l'empereur et d'endormir les passions populaires. Pour cela il était urgent que la Chambre reconnût Napoléon II. Mais il ne fallait cependant pas qu'elle

1. Fleury de Chaboulon, II, 228-229. Thibaudeau, X, 412. Boulay, 304. Villemain, *Souvenirs*, II, 375.

2. Pasquier, *Mém.*, III, 255-256, 261-262. F. de Chaboulon, II, 228-231. *Les deux Chambres de Buonaparte*, 173, note.

Montholon (I, 11-12) rapporte qu'il se tint le 23 juin un conseil privé à l'Elysée où Lucien proposa de se faire donner un pouvoir dictatorial par le peuple des faubourgs et où Carnot (Carnot déjà membre du gouvernement provisoire!) donna l'avis à Napoléon de prendre la dictature pour sauver la France et la Révolution. Je mentionne cette assertion singulière à titre de simple curiosité.

3. **1815**, III, 79-80.

4. Rapport de Réal à Fouché, 23 juin. (Arch. Nat. F. 7, 3200[4].)

s'engageât trop, ni surtout qu'une reconnaissance du nouvel empereur sans aucune restriction entraînât, en vertu des constitutions impériales, l'établissement d'un conseil de régence qui se fût substitué à la Commission de gouvernement. La Chambre devait donc reconnaître Napoléon II par une délibération de pure forme et déclarer en même temps qu'elle entendait maintenir en fonctions la Commission exécutive. Ce plan ébauché, le duc d'Otrante l'exposa à Manuel. Le jeune député se chargea de le mûrir et d'amener la Chambre à émettre le vote souhaité par son habile protecteur[1].

II

Le débat s'engagea au milieu de la séance, à l'occasion de la formule du serment que devaient prêter les membres du gouvernement provisoire. Dupin proposait : *Je jure obéissance aux lois et fidélité à la nation.* « — Avons-nous, oui ou non un Empereur des Français ? demanda Ginoux-Defermon. Nous devons nous rallier aux Constitutions. Napoléon Ier a régné en vertu de ces lois. Napoléon II est donc notre souverain... Quand on verra que nous nous prononçons en faveur du chef désigné par nos constitutions, on ne pourra plus dire que vous attendez Louis XVIII[2] ! » Ginoux touchait là le point vulnérable de cette assemblée qui, tout en travaillant aveuglément depuis deux jours au retour du roi, ne voulait pas des Bourbons[3]. Mêlés aux applaudisse-

1. Pasquier, III, 256-257. Thibaudeau, X, 413. Fleury de Chaboulon, II, 232. Villemain, II, 375, 383.

2. *Moniteur*, 24 juin.

3. Je parle de la très grande majorité, car comme le remarque Pasquier, (III, 258) il y avait un certain nombre de députés de sentiment ou de tendances royalistes, et

ments les cris de : Vive l'empereur ! Vive Napoléon II ! s'élevèrent de presque tous les bancs et furent répétés dans les tribunes[1].

Boulay renouvela avec plus de précision l'argumentation de Ginoux-Defermon, démontrant que l'abdication était indivisible et ne pouvait être admise en partie seulement. « — J'ai les yeux ouverts en dehors de cette assemblée, dit-il avec véhémence. Nous sommes entourés d'intrigants et de factieux qui voudraient faire déclarer le trône vacant afin d'y placer les Bourbons ! » Interrompu par les cris : « Non ! Non ! Jamais ! » il reprit : — « Si le trône était censé vacant, la France ne tarderait pas à subir le misérable sort de la Pologne. Les Alliés se partageraient nos provinces et ne laisseraient aux Bourbons qu'un lambeau du territoire français... Je vais mettre le doigt sur la plaie. Il existe une faction d'Orléans... On a beau m'interrompre, je parle d'après des renseignements certains. Cette faction entretient des intelligences même avec les patriotes, mais elle est purement royaliste. Au reste, il est douteux que le duc d'Orléans veuille accepter la couronne, ou, s'il l'acceptait, ce serait pour la restituer à Louis XVIII[2]. »

En dénonçant « le parti d'Orléans, » Boulay provoqua les rumeurs. Comme il le faisait entendre, la monarchie constitutionnelle avec le fils de Philippe-Egalité était dans les vœux secrets de la majorité des représentants[3]. Mais les partisans d'Orléans appré-

ils allaient devenir plus nombreux de jour en jour sous l'action des événements, mais ils n'osaient pas se déclarer et ils ne l'osèrent pas tant qu'exista la Chambre.

1. *Moniteur*, 24 juin. Villemain, II, 377.

2. *Moniteur*, 24 juin. *Rapports et Discours à la tribune*, XXI, 266.

3. « Les régicides et Fouché et Carnot veulent le duc d'Orléans en cas que Bonaparte soit détrôné. » Sir Charles Stuart à Castlereagh, Frémont, 22 juin (Wellington. *Supplement Dispatches*, X, 564). — « Le nom d'Orléans est dans toutes les bouches, » Soult à Napoléon, Laon, 22 juin (Arch. Guerre). — « Le tiers des généraux

hendaient tant d'obstacles de la part des puissances, tant de colères parmi les royalistes purs, tant de réserve chez le prince lui-même[1], qu'ils ne voulaient pas se déclarer avant d'avoir sondé le terrain et aplani les voies. Ils craignaient de tout compromettre s'ils dévoilaient trop tôt leur candidat. A l'envi, ces orléanistes honteux protestèrent contre les paroles de Boulay par des murmures et des dénégations indignées.

Au milieu du bourdonnement, le général Mouton-Duvernet qui siège comme député de la Haute-Loire, crie de sa place : « — L'ennemi marche sur Paris. Proclamez Napoléon II. Les armées seront à la disposition de la nation pour le service de Napoléon II. »

« — Tous les militaires, l'empereur et vous-même êtes au service de la nation, » interrompt Flaugergues.

« — Je me suis mal expliqué. Je reprends et je dis que la volonté de la nation, la volonté des soldats, est d'avoir un gouvernement national et non celui de l'étranger. L'armée de la nation se rappelle que sous Louis XVIII elle a été humiliée; elle se rappelle

étaient pour le duc d'Orléans. (Mémoires manuscrits de Mme de X.) — « C'est le duc d'Orléans que Napoléon craint le plus. » Journal manuscrit de Lechat, 28 juin. — « Les députés s'imaginaient que les souverains alliés se prêteraient au changement de dynastie qui ne pourrait que consolider la tranquillité de l'Europe. » Mémoires manuscrits de Davout. — « On parle du duc d'Orléans avec faveur. » Hobhouse, *Lettres* (5 juillet), II, 166. — Pendant les Cent Jours, on parlait de la royauté du duc d'Orléans, qui eût donné des gages aux bonapartistes et aux républicains. » Rapport du général de Vignolle sur l'esprit public, 1er octobre (Arch. Guerre). — « On croit la maison d'Orléans mieux faite pour régner sur la France que les Bourbons ». Supplément au memorandum de Knesebeck (*Suppl. Dispatches of Wellington*, XI, 119). — « Le parti d'Orléans, recruté par Fouché, s'était renforcé d'un grand nombre de députés et de généraux. La Commission de gouvernement n'y avait pas de répugnance. » Fleury de Chaboulon, II, 300. — « Une partie de la France voulait le duc d'Orléans. » Fouché à Wellington, Dresde, 1er février 1816, (Castlereagh, *Letters and Dispatches*, III, 234-241). Cf. Benjamin Constant, *Journal*. 156. Meneval, II, 335.

1. « Toute la France est orléaniste, hormis le duc d'Orléans », disait-on à la fin de juillet chez Mme de Coigny. (Comtesse Granville, *Lettres*, I, 70.) Cf. **1815**, I, 38-39.

que l'on a traité de brigandages les services qu'elle a rendus à la patrie depuis vingt-cinq ans. Voulez-vous lui rendre tout son courage et l'opposer avec succès à l'ennemi ? Proclamez Napoléon II. »

Garat demande le renvoi aux bureaux. Regnaud s'écrie :

« — Veut-on ajourner la délibération jusqu'à ce que Wellington soit à nos portes ? »

« — L'ordre du jour, dit Malleville. Attendons le résultat des négociations ; du reste, l'abdication de l'empereur a été acceptée purement et simplement. »

« — Vous calomniez l'Assemblée ! » crie-t-on de divers côtés[1].

Regnaud monte à la tribune ; il insiste pour le vote immédiat : « — La Commission de gouvernement ne peut et ne doit agir qu'au nom de Napoléon II ; sans cela l'armée ne sait plus à qui elle obéit ni pour qui elle verse son sang. » Interrompu par des murmures et des cris, au milieu desquels on entend : « L'armée verse son sang pour la nation ! » il reprend sans se laisser déconcerter : « — Non seulement les soldats doivent savoir au nom de qui on leur donne des ordres, mais les négociateurs eux-mêmes devront savoir au nom de qui ils parlent. » Il conclut que pour sauver la patrie, il faut séance tenante proclamer Napoléon II. Bigonnet objecte que les puissances opposeront à la proclamation du Prince Impérial cette raison péremptoire qu'elles se sont armées contre la violation du traité de Paris, traité qui exclut du trône Napoléon et sa famille. Dupin dit que « si l'on a accepté l'abdication parce qu'on désespérait que l'empereur pût sauver la patrie, il est déraisonnable d'attendre d'un enfant ce que l'on ne pouvait attendre

1. *Moniteur*, 24 juin. *Rapports et Discours*, XXI, 266-267. *Les deux Chambres de Buonaparte*, 167.

d'un héros. » Bien que la logique en soit un peu spécieuse, cet argument frappe l'assemblée, mais Dupin ayant ajouté : « — C'est au nom de la nation qu'on se battra, c'est au nom de la nation qu'on négociera, » Bory Saint-Vincent lui crie : « — Que ne proposez-vous la République ? » Interdit, Dupin quitte la tribune avec un geste de dénégation, murmurant le vers de Corneille :

Le pire des états est l'état populaire.

Tout l'effet de son discours était détruit[1]. La Révolution avait encore des partisans dans le peuple. Dans le parlement à qui cependant la foi et l'énergie des terroristes auraient dû servir d'exemple en ces jours de péril national, les souvenirs de la Convention n'inspiraient que craintes et aversion[2].

1. *Moniteur*, 24 juin. *Rapports et Discours*, XXI, 267-268. Villemain, *Souv.* II, 381-382. Dupin, *Mém.* II, 18.

2. Ni dans les articles des journaux, ni dans les discours des Chambres, on ne trouve pendant les quinze jours d'interrègne aucune motion en faveur de la république, aucune allusion même à la possibilité d'un gouvernement républicain. Les rares hommes politiques restés républicains de sentiment redoutaient le retour de jours sanglants et pensaient que la proclamation de la république équivaudrait à une nouvelle déclaration de guerre à l'Europe monarchique. « Il y a bien quelques républicains dans la Chambre, écrivait, le 29 juin, l'architecte Philippe Haron à un ami; mais le rétablissement de la république est impossible. Cette forme de gouvernement fait peur. Elle a été chez nous le prétexte de je ne sais combien d'horreurs. » (Lettre comm. par M. Vauclin, de Bernay). Dans la séance du 22 juin, la proposition de Dupin que la Chambre se déclarât Assemblée nationale et la proposition de Mourgues que la Chambre se déclarât Assemblée constituante avaient été accueillies par des murmures unanimes et les cris : l'ordre du jour ! Et cependant une Assemblée nationale ou une Constituante n'impliquaient pas l'établissement de la république, mais on pouvait appréhender ce résultat. Le 28 juin, lorsque l'ex-conventionnel Gamon conjura la Chambre de voter la constitution de 1791, il fit remarquer bien expressément que cette constitution voulait un roi, et que lui-même, au nom du peuple français, demandait « un roi, un roi constitutionnel, un roi juste et bon qui fît exécuter religieusement la constitution et qui donnât à l'Europe la garantie d'une longue paix. » Sa proposition, que d'assez nombreux députés regardèrent comme une manifestation royaliste, fut renvoyée à la commission de constitution.

Au reste, pour juger de l'opinion en 1815 sur la république, il n'y a qu'à se reporter à ces paroles de Manuel dans son célèbre discours du 23 juin dont il va être parlé : « Je ne vois rien qui donne lieu de penser que le parti républicain existe, soit dans des têtes encore dépourvues d'expérience, soit dans celles que l'expérience a mûries. »

On réclama le vote. L'assemblée semblait gagnée en grande majorité à la reconnaissance formelle de Napoléon II. Il était temps que Manuel intervînt.

Jusque-là les orateurs, à quelque parti qu'ils appartinssent, avaient parlé avec franchise et netteté ; Manuel prit un autre ton. Ce ne furent plus, selon l'expression de l'empereur, que « des *si*, des *mais* et des *car*, » des circonlocutions, des réticences, des équivoques, des conséquences démentant les prémisses, une obscurité cherchée, une confusion voulue. Par un miracle d'habileté, Manuel réussit à satisfaire les bonapartistes, à flatter les royalistes, à contenter les libéraux. Il démontra la nécessité de reconnaître Napoléon II, et les dangers de cette reconnaissance. Il déclara qu'il fallait proclamer le « fils de l'empereur en vertu de la Constitution », et qu'il fallait cependant porter atteinte à la Constitution pour que tel ou tel prince ne pût être appelé à la tutelle du souverain mineur et pour laisser les intérêts immédiats de la patrie aux mains « des hommes éprouvés » (c'est-à-dire Fouché et ses dupes) à qui ils venaient d'être confiés. Il insinua que la reconnaissance de Napoléon II, « à quoi l'on ne pouvait se soustraire, » n'engagerait pas la Chambre au delà de l'ouverture des négociations, « car si elles étaient défavorables au jeune empereur, les représentants seraient bien forcés de sacrifier leur vœu le plus cher aux intérêts de la patrie, toujours supérieurs aux intérêts d'un homme ». Il conclut en proposant cette délibération captieuse : « La Chambre passe à l'ordre du jour motivé : 1° sur ce que Napoléon II est devenu empereur des Français par le fait de l'abdication de Napoléon Ier et par la force des constitutions de l'Empire ; 2° sur ce que les deux Chambres ont voulu et entendu, par leur arrêté à la date

d'hier, portant nomination d'une Commission de gouvernement, assurer à la nation la garantie dont elle a besoin pour sa liberté et son repos, au moyen d'une administration qui aît toute la confiance du peúple[1]. »

Cet équivoque ordre du jour, qui en donnant une satisfaction apparente aux bonapartistes maintenait le pouvoir dans la main de Fouché et laissait toute espérance aux orléanistes comme aux bourbonistes, fut voté à la presque unanimité. Les bonapartistes crièrent plusieurs fois : Vive l'empereur ! comme s'ils avaient cause gagnée. Furent-ils dupes ou feignirent-ils de l'être[2] ?

Ainsi qu'il l'avait concerté avec Fouché, Manuel avait fait proclamer Napoléon II pour la forme et provisoirement. Il s'était révélé comme un virtuose de l'escamotage.

III

« — Tout s'est très bien passé, » dit triomphalement Regnaud en venant annoncer à l'empereur le vote de la Chambre. Napoléon voyait trop clair dans

1. Extrait du procès-verbal de la séance du 23 juin (Arch. Guerre.) *Moniteur*, 24 juin. *Les deux Chambres de Buonaparte*, 170-173. *Rapports et Discours*, XXI, 270-274. Villemain, *Souv*. II, 383-386.

2. « La Chambre était dupe ». F. de Chaboulon, II, 237. — « Cet ordre du jour consacrait les droits du prince ». Boulay, 309. — « Cette proclamation ne pouvait avoir d'effet sérieux et durable. » Mémoires manuscrits de Davout.

Quant aux adversaires de l'empire, aucun ne s'abusa sur la valeur de cette proclamation. « Le grand objet des frères de Bonaparte est manqué. Ils voulaient conserver le pouvoir. On l'a mis dans les mains d'une Commission élective ». La Fayette à Mme d'Henin, 29 juin. (*Mém*. V. 524.) — « Cet ordre du jour motivé était une fin de non recevoir. » *Trois mois de Napoléon*, 78. — « Si le parti bonapartiste avait satisfaction dans les termes, ses adversaires avaient le succès réel. » Pasquier, III, 261. — « La déclaration demeurait singulièrement atténuée et presque démentie par la nomination d'une Commission de gouvernement. » Villemain, II, 386. — « On a leurré les impériaux. Il y a un gouvernement provisoire et non pas une régence. Nous allons avoir le roi de la façon de Fouché qui a été d'une habileté admirable. » Barante à A. de Barante, Paris, 24 juin. (*Souv*. II, 157-158.)

le jeu des hommes pour se faire la moindre illusion sur cet ordre du jour. Mais la sanction donnée par les représentants à la clause de son abdication en faveur du Prince Impérial sauvait son amour-propre. C'était tout ce qu'il voulait, car, dans l'état des choses aggravé par l'état des esprits, c'était tout ce que sa souveraine raison lui permettait de vouloir. Il écouta Regnaud d'un air indifférent, et, le récit achevé, il demanda brusquement à quoi s'occupaient les représentants. « — Au projet de Constitution, Sire. » « — Toujours le Bas-Empire, dit l'empereur. Ils délibèrent, les malheureux! quand l'ennemi est aux portes. [1] »

Déjà Napoléon avait arrêté le lieu de sa retraite. Son premier dessein, auquel il trouvait une grandeur digne de lui, était de se confier à l'hospitalité du peuple anglais. Mais les prières de la princesse Hortense, les conseils de Bassano, les représentations de Flahaut, qu'il ne fallait pas croire à la foi britannique, lui avaient fait abandonner ce projet. Il était déterminé à aller vivre aux États-Unis[2]. Bertrand, Gourgaud et, au défaut de Drouot qui venait d'accepter sur son conseil le commandement des débris de la garde impériale[3], Rovigo étaient prêts à l'y accom-

1. Mémoires manuscrits de Mme de X. (Cette personne assistait à l'entretien.)

2. Mémoires manuscrits de Mme de X. Lavallette, II, 196-197. F. de Chaboulon, II, 248-249. Rovigo, VIII, 162-163. Montholon, I, 23. Gourgaud, *Journal de Sainte-Hélène*, II, 553.

Dès ce jour-là, 23 juin, Napoléon fit tous ses préparatifs de départ et notamment il manda Laffitte à l'Elysée et s'entendit avec lui pour le dépôt des sommes très importantes qui lui restaient et l'ouverture d'un égal crédit sur les Etats-Unis. (Montholon, II, 21-22. Cf. Rovigo, VIII, 166, et Peyrusse, *Mém. et Archives*, 315.)

3. Drouot fut nommé le 23 juin, par arrêté de la Commission exécutive, commandant de la garde. Il regardait comme un devoir d'accepter ce commandement, mais avant de donner sa réponse, il alla consulter l'empereur. « L'empereur, dit-il, applaudit à ma résolution... Je me suis séparé de mon bienfaiteur avec l'intention et l'espoir de le rejoindre quand la France serait sauvée. Les événements qui suivirent ont confondu mes plus chères espérances. » (*Notice sur le Général Drouot par lui-même*, 2-3.) Le récit de Drouot est conforme aux Mémoires de Mme de X. : « Drouot se décida sur l'invitation même de l'empereur à prendre le commandement de la garde. »

pagner, ainsi que son ancien secrétaire Meneval, ses chambellans Montholon et Las Cases et ses officiers d'ordonnance Planat, Saint-Yon, Chiappe, Résigny[1]. Il savait qu'il y avait en rade de Rochefort deux frégates, la *Saale* et la *Méduse*, en état d'appareiller. Dès le soir du 23 juin, il fit demander au ministre de la marine que ces deux bâtiments ou l'un des deux fussent mis à sa disposition pour le transporter en Amérique avec sa suite. Decrès dit qu'il allait en référer incontinent à la Commission de gouvernement et qu'aussitôt après avoir reçu l'autorisation il s'empresserait de donner les ordres nécessaires. Le lendemain l'empereur envoya Bertrand à Decrès pour renouveler sa demande. Decrès fit la même réponse [2].

Fouché, qui dominait la Commission de gouvernement, n'était point pressé de prendre un parti à l'égard de l'empereur. Il voulait, auparavant, être

1. Lettre de Bertrand à Planat, Palais de l'Elysée, 23 juin. (*Vie de Planat*, 212.) Gourgaud, II, 553. Rovigo, VIII, 165-166. Montholon, I, 16, 23.

2. Rovigo, VIII, 162-163. Cf. Beker à Commission de gouvernement, Malmaison, 26 juin (Beker, *Relation*, 28.) Planat à Constant D... La Malmaison, 29 juin (*Vie de Planat*, 217). Déclaration de Decrès à la Chambre des pairs, 29 juin (*Moniteur*, 30 juin.)

Selon F. de Chaboulon (II, 149), Decrès aurait répondu : « Il y a un bâtiment américain en partance au Havre. Le capitaine est dans mon antichambre ; la chaise de poste est à ma porte. Je réponds de lui. Demain, si vous le voulez, vous serez hors d'atteinte de vos ennemis. » L'empereur craignant un piège et jugeant d'ailleurs qu'il ne serait pas de sa dignité de quitter la France en prisonnier évadé, aurait décliné cette proposition. « Qu'ai-je à craindre, aurait-il dit ; c'est à la France de me protéger. »

Il est possible que cette assertion soit véridique. Toutefois, il n'y a aucune allusion à cela dans Beker, dans Rovigo, dans Planat, ni dans Montholon ; et si Decrès avait fait réellement cette proposition, comment ne l'eût-il pas rappelée à la Chambre des pairs, le 29 juin, quand il lui fut demandé des explications sur les retards apportés au départ de Napoléon?

A remarquer d'ailleurs que l'offre de Decrès n'aurait été en réalité qu'un conseil. Decrès ne pouvait pas plus prendre sur lui de faire partir Napoléon sur un bâtiment américain retenu au Havre par l'embargo que sur une frégate française. Tandis que l'empereur eût couru sur la route du Havre, Decrès aurait prévenu la Commission de gouvernement, et Fouché, à en juger par ce qui se passa pour les frégates, aurait sur le champ envoyé un courrier avec l'ordre de surseoir à l'appareillage.

assuré que les puissances n'exigeraient pas que Napoléon fût confié à leur garde[1].

Les plénipotentiaires allaient partir. Ils avaient pour instructions écrites d'ouvrir des négociations sur ces bases : intégrité du territoire français ; renonciation des Alliés à tout projet d'imposer le gouvernement des Bourbons ; reconnaissance de Napoléon II ; sûreté et inviolabilité de Napoléon Ier dans sa retraite[2]. Resté bonapartiste, Bignon, ministre intérimaire des affaires étrangères, avait rédigé ces instructions dans le sens le plus favorable à l'empereur et au Prince Impérial ; elles répondaient d'ailleurs à la répugnance pour les Bourbons manifestée par la grande majorité de la Chambre et au texte, sinon à l'esprit, de l'ordre du jour de Manuel. Mais Fouché était sans inquiétudes. Il savait que pour beaucoup de raisons cette mission ne pourrait aboutir à la reconnaissance de Napoléon II. Et, tout d'abord, il avait pris soin de faire nommer plénipotentiaires, pour soutenir les droits de la dynastie impériale, les hommes qui y étaient le plus opposés. C'était La Fayette ; c'était d'Argenson ; c'étaient Sébastiani qui s'était prononcé avec violence pour l'abdication, Pontécoulant qui avait entraîné la Chambre des pairs contre la proposition de régence, La Forest, enfin, élu député après avoir été rayé, au retour de l'île d'Elbe, de la liste des conseillers

1. Fouché n'avait pas le dessein arrêté de livrer Napoléon sans discussion et sans résistance, mais il voulait rester libre d'agir, comme toujours, selon les circonstances.

2. Instructions pour MM. les plénipotentiaires, Paris, 23 juin (cité par Ernouf, *La Capitulation de Paris*) d'après les papiers de Bignon, 170-177.) — Chose inexplicable, dans les procès-verbaux des séances de la Commission de gouvernement (Arch. nat. AF. IV, 1933) il n'est rien dit de ces instructions ni même de la nomination des plénipotentiaires qui furent cependant nommés par la Commission d'après le choix préalable de son président Fouché. Cf. les paroles de Pontécoulant à la Chambre des pairs dans la séance du 24 juin (*Moniteur*, 25 juin) et Pasquier, Mém., III, 263.

d'État[1]. Quand ils quittèrent Paris, le 24 juin[2], ils étaient résolus, d'accord avec Fouché, à s'écarter autant qu'ils le jugeraient nécessaire des instructions du ministre Bignon[3]. Mais où ils différaient de sentiment avec le duc d'Otrante, c'était sur l'importance de leur mission. Fouché, lui, n'en attendait aucun résultat. Il y avait prêté la main en exécution du vote de la Chambre et pour endormir ses collègues de la Commission de gouvernement. Mais il n'avait pas la naïveté de croire, comme La Fayette et les libéraux du parlement, à la déclaration fort équivoque des puissances que la guerre n'était faite qu'à Napoléon, et d'en conclure, comme eux, que l'ennemi repasserait la frontière au premier avis de l'abdication. Le langage qu'allaient tenir les plénipotentiaires français lui semblait vain, et même quelque peu ridicule, puisqu'ils prétendaient poser des conditions alors que les circonstances leur commandaient d'en subir. Au reste, cette mission officielle lui importait peu. Il s'en désintéressait. C'était par des menées occultes qu'il comptait arriver à un dénouement plus ou moins sortable pour le pays et, en tout cas, heureux pour lui-même[4].

Napoléon croyait rester à l'Élysée jusqu'à son

1. La Fayette, *Mém.*, V, 467. *Esquisse sur les Cent Jours*, 61-62. 67. — Quand on apprit à l'empereur l'objet de la mission et les noms des plénipotentiaires, il dit avec plus d'ironie que d'amertume. « S'il est vrai que les instructions données soient dans le sens de ma dynastie, il fallait choisir d'autres hommes. Les ennemis du père ne seront jamais les amis du fils. » (F. de Chaboulon, II, 246.)

2. Les plénipotentiaires partirent le 24 juin assez tard dans la soirée. Ils étaient à Soissons le 25 juin au lever du jour. Sismondi à sa mère, Paris, dimanche [23 juin] matin (Sismondi, *Lettres inédites*, 90). Benjamin Constant à Mme Récamier, Soissons [25 juin, 4 heures du matin] (*Lettres à Mme Récamier*, 194.) — Benjamin Constant avait été adjoint aux plénipotentiaires en qualité de secrétaire.

3. *Esquisse sur les Cent Jours*, 66-67. Cf. 76 ; et Benjamin Constant, *Mém. sur les Cent Jours*, II, 155. *Mém. de Fouché*, II, 352.

4. Pasquier, *Mém.*, III, 263. Villemain, *Souv.*, II, 390, 391, 392. Cf. Thibaudeau, X, 420, et *Mém. de Fouché*, II, 353.

départ pour Rochefort. Mais si Fouché ne voulait point que l'empereur s'embarquât prématurément, il ne voulait pas non plus le laisser à Paris. Les manifestations populaires continuaient autour de l'Élysée. La fallacieuse reconnaissance de Napoléon II n'avait trompé que ceux qui voulaient bien l'être. Jugée illusoire par la noblesse et la bourgeoisie qui attendaient les Bourbons, elle n'inspirait nulle confiance aux soldats et aux gens du peuple. Ils se défiaient du gouvernement provisoire, des ministres, des Chambres, soupçonnaient mille intrigues, sentaient partout la trahison, et voyaient déjà les Bourbons renversant le trône fragile de cet empereur de quatre ans. L'arrêt subit de tous les travaux du bâtiment, et, conséquence du découragement général, l'abandon graduel des ateliers employés aux ouvrages de défense, avaient désœuvré une multitude d'ouvriers. Ils parcouraient Paris en bandes nombreuses, portant des drapeaux tricolores et des branches vertes, et criant : « Vive Napoléon II ! vive l'empereur ! Mort aux royalistes ! Des armes ! des armes ! » Leurs colonnes tumultueuses que grossissaient des soldats, des fédérés en uniforme, des officiers à la demi-solde, se succédaient sans relâche aux abords de l'Élysée pour engager l'empereur, par les cris et les ovations, à reprendre le commandement. « Jamais le peuple, dit un étudiant en droit, témoin de ces jours troublés, jamais le peuple qui paye et qui se bat, ne lui avait montré plus d'attachement [1]. »

1. Mémoires manuscrits de Mme de X. Mémoires manuscrits de Marchand. Bulletins de police, 24, 26, 27 juin (Arch. nat. AF. IV, 1934.) Planat à son beau-frère, Malmaison, 26 juin (*Vie de Planat*, 213). *Bulletin de Paris*, 274-275. Miss Helena Williams, *Relation des événements*. 274-275. Pasquier, *Mém.*, III, 264-265. Montholon, I, CV. Gourgaud, *Sainte-Hélène*, II, 553-554, Meneval, II, 344. 346. Las Cases, *Mémorial*, I, 27. *Souvenirs* manuscrits de Davout. Comte, *Hist. de la garde nationale*, 459. La Bretonnière, *Souvenirs du vieux Quartier latin*, 275.

Napoléon entendait ces acclamations avec quelques tressaillements au cœur mais sans espérance. Il ne voulait pas se servir de si dangereux auxiliaires, il ne voulait pas donner dans le sang de la guerre civile une nouvelle trempe à son épée. Une députation de fédérés ayant pénétré dans la cour de l'Elysée, l'empereur parut à une fenêtre. « — Qu'on nous donne des armes! crièrent ces hommes, nous soutiendrons notre empereur ! » « — Vous aurez des armes, dit Napoléon, mais c'est contre l'ennemi qu'il faut vous en servir ». Quelques heures plus tard, comme il se promenait dans le jardin, il vit accourir à lui, se jeter à ses genoux et embrasser les pans de son uniforme un officier qui d'un bond avait franchi le saut de loup. Cet ardent jeune homme venait le supplier, au nom de tous ses camarades du régiment, de se mettre à la tête de l'armée. L'empereur le releva en lui pinçant l'oreille avec bonté. « — Allez, dit-il. Rejoignez votre poste [1] ».

Malgré la retenue de l'empereur, Fouché ne laissait pas d'être inquiet. Dès l'après-midi du 23 juin, il avait fait distribuer de l'argent pour empêcher de crier: Vive l'empereur! On empochait l'argent et cinq minutes après on criait de plus belle. Il avait aussi donné des instructions pour que des patrouilles de garde nationale dissipassent les rassemblements sans toutefois faire usage des armes. La foule s'éloignait en grondant, puis, le détachement passé, elle revenait dans l'avenue Marigny [2]. Ne pouvant arrêter ces manifestations, Fouché s'avisa d'en éloigner

1. *Bulletin de Paris*, 274-275. Miss Helena Williams, *Relation des événements*, 172 (sources royalistes). Mémoires manuscrits de Mme de X.

2. Récit de Réal, préfet de police, dans les Mémoires manuscrits de Mme de X. *Bulletin de Paris*, 274-275. — Au Palais Royal, la garde nationale dissipait de même les rassemblements des fédérés. (Bulletin de Réal, 24 juin, Arch. nat. AF. IV 1934.)

l'objet. Il n'y avait qu'à engager ou à contraindre l'empereur à partir pour la Malmaison. Le 24 juin, le représentant Duchesne, inspiré par Fouché, demanda en « séance que l'ex-empereur fût invité, au nom de la patrie, à quitter la capitale où sa présence ne pouvait plus être qu'un prétexte de trouble et une occasion de danger public[1]. » Aussitôt, le duc d'Otrante chargea Davout d'aller voir l'empereur pour l'engager à se retirer à la Malmaison[2].

En arrivant dans la cour de l'Elysée, Davout y vit un grand nombre d'officiers, « qui faisaient, dit-il, étalage de leurs beaux sentiments et de leur inutile jactance ». Il les apostropha durement, leur représentant qu'il était « indigne de leur uniforme de rester là, oisifs et loin du danger[3] ». Comme si ce n'était pas précisément à l'Élysée, et non au ministère de la guerre, que se trouvait l'homme qui pouvait encore mener les soldats français à l'honneur des batailles!

La vue de Davout, à qui il en voulait de l'avoir si vite et si facilement abandonné, ranima l'irritation de l'empereur. S'il ne lui fit pas, peut-être, de reproches directs, il fulmina contre les députés, les pairs,

1. Villemain, *Souv.*, II, 394-395. Pasquier, III, 264, F. de Chaboulon, II, 238, Thibaudeau, X, 415. — Ni dans le *Moniteur*, ni dans les *Rapports et discours à la Tribune*, ni dans *Deux Chambres de Buonaparte*, la motion de Duchesne n'est mentionnée. Les quatre témoignages précités ne permettent pas, cependant, de douter qu'elle fut faite mais on ne sait comment l'accueillit la Chambre.

2. Souvenirs manuscrits de Davout (communiqué par le général duc d'Auerstaëdt.) Davout raconte qu'avant d'aller « entretenir l'empereur d'un sujet aussi délicat », il crut devoir le faire prévenir de l'objet de sa visite par le général Flahaut, et que celui-ci s'étant refusé à se charger de cette mission, il en résulta au ministère de la guerre une scène des plus violentes entre lui et le jeune général. Davout fait confusion. Comme on le verra, c'est le 28 juin et non le 24, et dans des circonstances à peu près analogues que se produisit l'altercation entre Davout et Flahaut. Les témoignages concordants, du moins sur la date et sur le motif de cette altercation, de Flahaut (Lettre à Villemain, *Constitutionnel*, 4 janvier 1856, et lettre à Larabit, citée par F. Masson, *le Général comte Flahaut*, 33-34) ; de M[me] de X. (Mémoires manuscrits précités) ; de F. de Chaboulon, II, 257-259 ; de Pasquier, III, 274-275) ; de Villemain, *Souv.*, II, 424-426) ne laissent aucun doute à ce sujet.

3. Souvenirs manuscrits de Davout.

les ministres, les membres du gouvernement provisoire (« les cinq empereurs, » comme il les appelait), enveloppant implicitement le prince d'Eckmühl dans le même blâme et le même mépris. — Vous entendez ces cris ! dit-il. Si je voulais me mettre à la tête de ce peuple, qui a l'instinct des vraies nécessités de la patrie, j'en aurais bientôt fini avec tous ces gens qui n'ont eu du courage contre moi que quand ils m'ont vu sans défense !... On veut que je parte. Cela ne me coûtera pas plus que le reste. » Ces deux hommes, si longtemps compagnons d'armes et rayonnant d'une gloire commune, sentaient l'un comme l'autre qu'ils se voyaient pour la dernière fois. Ils se quittèrent sans un serrement de main, sans une effusion de cœur, Napoléon encore vibrant de colère, Davout impassible et glacial [1].

Au moment du dîner, Napoléon dit à la princesse Hortense : « — Je veux me retirer à la Malmaison. C'est à vous. Voulez-vous m'y donner l'hospitalité ? » Hortense partit le soir même afin de tout disposer de son mieux pour le séjour de l'empereur [2]. Mais Fouché, paraît-il, ignorait ce départ et dans sa défiance d'homme accoutumé à biaiser, il soupçonnait Napoléon de ne point vouloir tenir l'engagement pris avec Davout. Il chercha à l'intimider. Dans la nuit du 24 au 25 juin, il fit avec grand bruit doubler les postes de l'Elysée sous prétexte d'un coup de main projeté par les royalistes. Le fourbe en fut pour ses frais d'invention. Les officiers de service à l'Élysée ne s'émurent ni de la mesure ni de l'avis ; ils n'en parlèrent même pas à l'empereur [3]. En dernière res-

1. Souvenirs manuscrits de Davout. « L'entrevue avait été froide, dit Davout, la séparation le fut davantage encore. »

2. Mémoires manuscrits de Mme de X. Cf. Mlle Cochelet, *Mém.*, III, 129.

3. Fleury de Chaboulon, II, 238-239. Pasquier, III, 265. Villemain, II, 395.

source, Fouché et ses collègues du gouvernement provisoire firent agir Carnot. Le 25 juin, de bon matin, celui-ci se présenta à l'Elysée. L'empereur était occupé à faire brûler les lettres, mémoires et pétitions qui pouvaient compromettre leurs auteurs. Il reçut Carnot avec amitié, et, sans discuter ni récriminer, il l'assura qu'il partirait le jour même. Au cours de l'entretien, qui se prolongea et fut très cordial, il lui demanda conseil sur le lieu de sa retraite définitive. « — N'allez pas en Angleterre, dit Carnot. Vous y avez excité trop de haine ; vous seriez insulté par les boxeurs. N'hésitez pas à passer en Amérique. De là vous ferez encore trembler vos ennemis. S'il faut que la France retombe sous le joug des Bourbons, votre présence dans un pays libre soutiendra l'opinion nationale [1]. »

L'empereur avait donné les ordres de départ pour midi. Il y eut des indiscrétions de la livrée. Dès onze heures, la foule se massa dans la rue du faubourg Saint-Honoré, criant à pleine gorge : « Vive l'empereur ! Vive l'empereur ! Ne nous abandonnez pas ! » Trop ému pour affronter ces acclamations, et appréhendant qu'une chère violence ne le retint dans le palais au mépris de sa promesse à Carnot, Napoléon fit sortir son carrosse à six chevaux avec les aides de camp et l'escorte par la grande porte de l'Élysée ; lui-même gagna à pied la petite porte du jardin où stationnait la voiture de ville de Bertrand. Il y monta avec celui-ci et ne prit son carrosse que passé la barrière de Chaillot [2].

La nouvelle fut apportée à Fouché comme il prési-

1. Note de Carnot, citée par H. Carnot, *Mém. sur Carnot*, II, 528-529. Mémoires manuscrits de Marchand.

2. Mémoires manuscrits de Marchand. Gourgaud, *Sainte-Hélène*, II, 554. Montholon, I. 24. F. de Chaboulon, II, 241.

dait la Commission de gouvernement. Il resta encore en défiance. La Malmaison n'était pas, après tout, si éloignée de Paris, et l'on pouvait craindre quelque démarche de généraux, de députations d'officiers, susceptible d'entraîner l'empereur. Pour plus de sûreté, Fouché fit décider séance tenante par la Commission que le général Beker, représentant du Puy-de-Dôme, recevrait le commandement de la garde de Napoléon à la Malmaison[1]. Beker était en disgrâce depuis 1810 pour la liberté de ses opinions; c'est pourquoi Fouché l'avait désigné. Mais ce brave soldat, peu empressé de remplir ce rôle équivoque, accourut chez Davout, le priant avec insistance d'en charger un autre officier général. Le ministre réitéra l'ordre au nom de la Commission exécutive. Beker dut partir dans la soirée pour la Malmaison. Ses instructions portaient : « L'honneur de la France commande de veiller à la conservation de l'empereur Napoléon. L'intérêt de la patrie exige qu'on empêche les malveillants de se servir de son nom pour exciter des troubles[2]. » Il n'était pas besoin de lire beaucoup entre les lignes pour comprendre que Fouché entendait qu'à la Malmaison Napoléon fût prisonnier. Et dans la pensée secrète du duc d'Otrante, ce prisonnier était aussi un otage.

1. Procès-verbaux de la séance de la Commission de gouvernement, 25 juin. (Arch. nat. A. F. IV, 1933.)

2. Beker, *Relation de ma mission auprès de Napoléon*, 18-21. Lettre de Davout à Beker, Paris, 25 juin, citée *ibid.*

LIVRE II

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE ET LE RETOUR DU ROI

CHAPITRE I

L'INVASION

I. Le ralliement de l'armée du Nord à Laon (22-24 juin). — La retraite des corps de Grouchy et leur jonction avec l'armée du Nord (20 juin-26 juin).

II. La marche des armées anglaise et prussienne sur Paris (19 juin-29 juin). — Retraite de l'armée française de Soissons sur Paris. — Combats avec les avant-gardes prussiennes (25 juin-29 juin).

III. Entrée en France des armées bavaroise, wurtembergeoise et autrichienne. — Leurs opérations contre l'armée du Rhin, l'armée du Jura et l'armée des Alpes (22 juin-29 juin).

IV. Entrée en France des souverains alliés avec le IVe corps de l'armée russe (28 juin). — Les desseins de l'Europe au lendemain de la bataille de Waterloo.

I

Les débris de l'armée foudroyée à Waterloo se ralliaient à Laon et aux environs[1]. Les 19 et 20 juin, Soult et Reille à Philippeville, Morand à Beaumont, Jérôme à Avesnes n'avaient réussi à arrêter dans le torrent des fuyards que quelques milliers de sol-

1. D'après l'ordre donné par Soult en conformité des instructions de l'empereur, voir **1815**, II, 433), les emplacements des troupes étaient fixés ainsi : Laon pour les 1er, 2e et 6e corps ; — La Fère pour l'artillerie ; — Marle, Saint-Quentin, Rethel, Vervins et Reims pour la cavalerie — Soissons pour la garde. (Ordre de Soult Philippeville, 19 juin. Arch. Guerre).

dats[1]. Mais dès le 22 juin, plus de 15 000 fantassins et cavaliers, étaient rassemblés sous Laon[2], et, le surlendemain, 24 juin, il y en avait 27 000[3]. Soult s'occupa incontinent de la réorganisation de cette armée si réduite. Morand reçut le commandement de la garde à pied, Lefebvre-Desnoëttes celui de la garde à cheval. Le 6e corps fut réuni au 2e corps que Reille continua de commander; D'Erlon garda le commandement du 1er corps; Kellermann, Milhaud, Jacquinot, Domon et Subervie conservèrent ceux des 3e et 4e corps de grosse cavalerie et des 1re, 3e et 5e divisions de cavalerie légère. Vathiez remplaça à la tête de la 2e division de cavalerie Piré accouru à Paris. Les cavaliers démontés et les chevaux blessés furent dirigés sur les dépôts, ainsi que les isolés de l'artillerie. L'arsenal de La Fère fournit en trois jours deux batteries à cheval et trois batteries à pied ; on trouva dans les magasins militaires de Laon et de Soissons des fusils et des cartouches[4].

Mais pour reconstituer cette armée, il ne suffisait pas d'en rassembler les soldats et de leur donner fusils et cartouches. Il aurait fallu refaire leur moral. Comment les chefs y pouvaient-ils réussir, eux qui étaient pour la plupart aussi démoralisés, aussi indisciplinés que leurs hommes. « La plus grande fer-

1. Soult à Napoléon, Rocroi, 20 juin. Rapport du capitaine de Vatry, 22 juin. Rapport du colonel de Bellina, 23 juin. (Arch. Guerre). Relation du général Petit (Collection Morrison, de Londres). Curély, *Souvenirs* 420.

2. Soult à Napoléon, Laon, 22 juin. (Arch. Guerre.)

3. Situations des 23 et 24 juin. (Arch. Guerre) : garde à pied : 5 211 ; garde à cheval : 1 887 ; artillerie de la garde et train : 876. 1er corps : 4 132 ; 2e corps : 7 418 : 6e corps : 3 008 ; 3e corps de cavalerie : 1 333 ; 2e division de cavalerie légère : 879. — Total : 24 744, sans compter le 4e corps de cavalerie, et les 1re et 5e divisions de cavalerie légère, ensemble seize régiments dont je n'ai pu trouver les situations pour ces jours-là, mais qui, si grandes que fussent leurs pertes, devaient bien avoir encore 150 sabres chacun en moyenne.

4. Lettres et ordres de Soult, du 21 au 25 juin. (Registres d'ordres du major-général, Bibliothèque nationale, manuscrits F. Fr. 4366.)

mentation, écrivait Soult à l'empereur, le 22 juin, règne à l'armée surtout parmi les généraux. Elle est telle qu'un éclat semble prochain, et que l'on ne dissimule pas les projets anarchiques qu'on a conçus. Le général Piré me disait aujourd'hui qu'avant quinze jours le gouvernement serait changé. Cette opinion paraît générale, et je suis persuadé que sur vingt généraux il y en a dix-huit qui la partagent. Le nom de d'Orléans est dans la bouche de la plupart des généraux et chefs[1]. » Dès le 20 juin, à Avesnes, plusieurs officiers généraux avaient parlé d'ôter le commandement à Napoléon[2]. « A Laon, dit Kellermann, l'espoir de l'abdication agitait plus les esprits que l'approche même de l'ennemi ». Des officiers déclaraient ne plus vouloir servir. D'autres « envoyaient faire f.... la prévôté ». Le colonel du 11e chasseurs, soutenu par tous les officiers du régiment, refusa formellement obéissance à son général, qui était Subervie. Les généraux Piré, Radet, Rogniat, Tromelin, d'autres encore, quittèrent l'armée sans autorisation et accoururent à Paris. Soult craignait que leur exemple ne fût suivi par nombre de leurs camarades et même par des chefs de corps et des officiers de tout grade[3].

Le lendemain et le surlendemain de Waterloo, la vue des fuyards courant éperdus sur les routes d'Avesnes, de Cambrai, de Vervins, de Rethel, de Mézières, bousculant et frappant leurs chefs, jetant

1. Soult à Napoléon, Laon, 22 juin (Arch. Guerre). Cf. Mémoires manuscrits de Mme de X : « Un tiers des généraux étaient pour le duc d'Orléans ».

2. Relation de Kellerman (Arch. Guerre). — Kellermann cite au nombre de ces généraux le prince Jérôme lui-même et des bonapartistes notoires comme Lallemand et Lefebvre-Desnoëttes.

3. Soult à Napoléon, Laon, 22 juin; à Subervie, 23 juin. Lettre interceptée, 22 juin, Colonel de gendarmerie à Soult, Laon, 22 juin. Relation de Kellermann. (Arch. Guerre.)

leurs armes, vendant aux paysans leurs chevaux et leurs effets d'équipement[1], avait consterné et dégoûté les officiers. Maintenant, c'étaient les officiers qui par leur prostration, leurs propos alarmants, leur indiscipline, l'abandon où ils laissaient la troupe, démoralisaient les hommes de bonne volonté[2]. Les soldats perdaient de plus en plus le respect de leurs chefs et la confiance en eux. Persuadés qu'ils devaient leur effroyable défaite à la trahison, que l'armée « avait été livrée depuis deux mois », et redoutant encore de nouvelles trahisons, ils voyaient des traîtres partout autour d'eux, dans les états-majors, à la tête des corps d'armée, des divisions, des brigades, des régiments[3]. Seul l'empereur échappait aux suspicions. C'était en lui, en lui seul, qu'avaient foi ceux qui voulaient encore combattre[4].

1. Note confidentielle pour Davout, Avesnes, 20 juin. Soult à Napoléon, Rocroi, 20 juin et Laon 21 juin; à Davout, Laon, 21 juin. Rapport de la Grande Prévôté, Laon, 22 juin. Rapport du colonnel de Bellina à Davout, 23 juin (Arch. Guerre).

2. Note confidentielle pour Davout, Avesnes, 20 juin. Rapports de Valenciennes, Maubeuge, Douai, etc., Soult à Davout, Laon, 21 juin; à Napoléon, Laon 22 juin. Rapport de la Grande Prévôté, Laon, 22 juin. Commandant de Saint-Quentin à Davout 25 juin. Grouchy à Davout, Soissons, 26 juin (Arch. Guerre). Mauduit, II, 495, 501. Rapport de Mouton-Duvernet, Paris, 28 juin. (Arch. nat. AF. IV, 1938).
Envoyé le 25 juin en mission officielle à Laon et à Soissons pour renseigner le gouvernement et les Chambres sur l'état matériel et moral de l'armée du Nord, Mouton-Duvernet dit dans son rapport : « On n'a presque pas donné de soins pour rallier l'armée... l'indiscipline est au comble... Il faudrait faire permuter les généraux... Il faudrait ordonner que dans chaque division, il fût fait des exemples en commençant par les officiers, car beaucoup d'officiers ont donné le mauvais exemple. »

3. Lettre interceptée d'un soldat, Laon, 22 juin (Arch. nat. AF. IV, 1934). Soult à Napoléon, 22 juin. Général commandant Laon, à Soult, 23 juin. Subervie à Soult, 24 juin (Arch. Guerre). Rapport de Mouton-Duvernet. 28 juin. (Arch. nat. AF. IV, 1938). Mauduit, II, 501-502.

4. Lettre interceptée d'un soldat, Laon, 22 juin. Rapport de Mouton-Duvernet (Arch. nat. AF. IV, 1934 et 1938). Relation du général Petit (collection Morrison, de Londres). Cf. Pion des Loches, *Mes campagnes*, 468-469. Mauduit, *Les Derniers Jours de la Grande Armée*, II, 502, et lettre du général Briqueville à un camarade s. d. [du 23 au 26 juin], papiers de Carnot) : « Nos hommes ont encore le feu sacré de la patrie. »
Soult et Grouchy connaissaient si bien ces sentiments des troupes, que le premier prit des précautions pour leur faire annoncer l'abdication. (Soult à Reille, Soissons, 23 juin, Arch. Guerre), et que le second écrivit : « Il a été donné connaissance de

Le 23 juin, Soult, sur l'avis envoyé de Paris par Davout, mit à l'ordre l'abdication de l'empereur[1]. Encore qu'il eût recommandé aux chefs de corps de « bien dire aux troupes que l'abdication était toute volontaire », l'effet fut désastreux. Les soldats de la garde rompirent les rangs en criant : Trahison ! Des officiers qui voulaient maintenir l'ordre furent menacés de mort. D'ailleurs, beaucoup d'entre eux avaient les mêmes colères que leurs soldats. Le commandant Loubers un des capitaines du bataillon de l'île d'Elbe, fut pris d'une sorte d'attaque de nerfs frénétique. « Il se roulait à terre, dit un témoin, et écumait comme s'il avait été atteint d'hydrophobie. » Ce jour-là, plus de mille chasseurs et grenadiers quittèrent l'armée par groupes pour aller à Paris où, disaient-ils « ils pourraient encore être utiles à l'empereur[2]. » Dans la ligne, les défections ne furent guère moins nombreuses. Les soldats criaient : « Puisqu'il n'y a plus d'empereur, il n'y a plus d'armée[3]. »

l'abdication aux troupes. Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour que cette nouvelle n'amène pas parmi elles la désorganisation. » Grouchy à Davout. Rethel, 24 juin (Arch. Guerre).

1. Soult à Davout, Soissons 23 juin (Registre d'ordres du major-général).

Dès le 22 juin, Davout s'était hâté d'envoyer à Soult et à Grouchy l'avis de l'abdication en les invitant à la communiquer aux troupes. La dépêche à Grouchy fut portée par un aide de camp que Soult rencontra près de Soissons. Le major-général la décacheta et s'empressa de mettre l'abdication à l'ordre. Quant à la dépêche à lui adressée, il n'y a pas trace dans les documents qu'elle lui soit parvenue. Cf. Davout à Soult et à Grouchy, 22 juin. Soult à Davout et à Grouchy, 23 juin (Arch. Guerre).

2. Soult à Morand, 24 juin (Registre du major-général). Corbineau à Davout, Soissons, 25 juin. Grouchy à Davout, Soissons, 26 juin. Pelet de la Lozère à Davout, 26 juin (Arch. Guerre), Mauduit, II, 516-525. Rapport de Mouton-Duvernet à Davout, Paris, 28 juin (Arch. nat. AF. IV, 1938). Relation du général Petit (Collection Morrison, de Londres).

La plupart de ces déserteurs de la garde rejoignirent leurs corps le lendemain et les jours suivants, à l'annonce de la proclamation de Napoléon II.

3. Rapport de Mouton-Duvernet (Arch. Nat. AF. IV, 1938). Soult à Davout, 24 juin. Corbineau à Davout, Soissons, 25 juin. Kellermann à Soult, Reims, 25 juin. Grouchy à Soult, Soissons, 26 juin (Arch. Guerre).

Dans les garnisons de l'intérieur, il y eut aussi de nombreuses désertions à la

Qu'il n'y eût plus ni empereur ni armée, Soult l'avait pensé dès le lendemain de la bataille de Waterloo. Il saisit le prétexte de l'abdication pour envoyer à Davout sa démission de major-général. « Je vous prie, lui écrivit-il, le 23 juin, de regarder ma mission comme remplie. Je ne suis plus capable, pour raison de santé, de continuer mes services[1]. » On a insinué que Soult prit ce parti pour se faire du prompt abandon de l'armée un mérite auprès des Bourbons[2]. Il semble plutôt que le duc de Dalmatie voyant l'armée en dissolution et jugeant vaine toute résistance, avait hâte de passer en d'autres mains la responsabilité du commandement. Au reste, malgré l'ancienneté de grade du maréchal Soult, ses talents militaires, et, mérite précieux en la circonstance, son habileté aux retraites défensives, Davout ne fit rien pour le retenir. Avant même de connaître les intentions de Soult, il avait pourvu au remplacement de Napoléon à la tête de l'armée. A Soult, il avait préféré Grouchy, ce qui ne laissa pas de surprendre un peu l'opinion[3]. Sur sa proposition, la Commission de gouvernement nomma, le 23 juin, Grouchy commandant en chef de l'armée du Nord[4].

Grouchy se trouvait alors en marche de la frontière belge sur Laon avec l'aile droite de l'armée (corps Vandamme, corps Gérard et corps de cavalerie de Pajol et d'Exelmans). Après avoir échappé à l'en-

nouvelle de l'abdication. (Rapports des généraux commandant les divisions militaires et les places de guerre, du 24 au 28 juin. Arch. Guerre.)

1. Soult à Davout, Soissons, 23 juin. (Registre du major-général).

2. Grouchy, *Relation succincte*, I, 50

3. Lettre interceptée à Lahaye de Cormenin, auditeur au Conseil d'État, Paris, 26 juin. (Arch. Guerre).

4. Procès-verbaux de la Commission de gouvernement, séance du 23 juin (Arch. Nat. AF, IV, 1933). Davout à Grouchy, 23 juin. (Arch. Guerre.)

veloppement des Prussiens, le 19 juin, par la rapidité de sa retraite et arrêté leur poursuite, le lendemain, par sa belle résistance à Namur, le maréchal avait rassemblé sa petite armée sous le canon de Givet dans la soirée du 21 juin [1]. Aucun ordre de l'empereur touchant sa direction de retraite ne lui était encore parvenu ; de lui-même, il pensa à se porter sur Laon [2]. Le 22 juin, il gagna Rocroi ; le 23, Maubert-Fontaine et Aubigny ; le 24, Rethel. Le 25 juin, ses têtes de colonnes atteignirent Reims [3]. La jonction avec les débris de l'armée de Waterloo, qui occupaient Laon, Soissons, Craonne, Junchery, pouvait être tenue pour faite [4].

Grouchy ramenait 25 000 hommes et 100 pièces de canon [5]. L'armée du Nord se trouvait ainsi reformée à plus de cinquante mille soldats [6]. C'était une belle masse de combattants, mais pour qu'ils

1. **1815**, II, 462-468.

2. Grouchy ne reçut pas la lettre de Soult, datée de Philippeville, 19 juin (Registre du major-général). En réponse à une seconde lettre de Soult, Soissons, 22 juin. Grouchy lui répondit, d'Aubigny, le 23 juin : « Les points de direction que j'avais pris pour marcher sur Laon se sont trouvés d'avance être ceux sur lesquels Sa Majesté voulait que je me portasse. » (Lettre reproduite dans la *Relation succincte*, de Grouchy, III, 71).

3. Ordres et lettres de Grouchy, du 21 au 25 juin (cités dans la *Relation succincte* III, 44-103).

4. Ordres et lettres de Soult, des 24 et 25 juin (Registre du major-général). Kellermann à Grouchy, Reims, 25 juin (Arch. Guerre). — Les 24 et 25 juin, Kellermann occupait Reims avec le 3e corps de cavalerie. Il quitta cette ville à l'approche des troupes de Grouchy pour se porter à Junchery.

5. Dans sa lettre à Napoléon, de Rocroi, 22 juin (Arch. Guerre), Grouchy annonce qu'il ramène « au moins 20 000 hommes de bonne infanterie, 5 000 à 6 000 chevaux et une artillerie bien attelée », soit environ 27 000 hommes. — Dans une autre lettre au major-général (Soissons 26 juin, Arch. Guerre), Grouchy écrit : « J'ai 20 000 hommes d'infanterie et 5 000 chevaux ». — Soult (registre du major-général, à la date du 23 juin), dit : 25 000 hommes. — Le capitaine Latapie, envoyé par Davout énumère : 22 000 fantassins et 6 000 cavaliers (Rapport à la commission de gouvernement, 26 juin. Arch. Nat. AF, IV, 1936).

6. Comme on l'a vu (**1815**, III, 106), l'armée de Waterloo réunie à Soissons et à Laon sous le commandement de Soult s'élevait à plus de 27 000 hommes. Huit jours plus tard, elle devait atteindre, grâce aux isolés et aux déserteurs qui rejoignirent, le total de 31 000 hommes. (Situations du 1er juillet. Arch. Guerre.)

redevinssent redoutables, il fallait leur laisser le temps de reprendre leur sang-froid et leur assurance. De l'avis des chefs, les troupes ne seraient pas, de quelques jours, moralement en état d'aller au feu[1]. Après le coup terrible de Waterloo, l'abdication avait donné un nouvel ébranlement à cette armée éperdue[2].

II

L'ennemi laissait quelque répit. Après sa grande victoire, il était resté plus de vingt-quatre heures sur la rive gauche de la Sambre[3]. Le 20 juin seulement l'armée prussienne avait passé la frontière, se dirigeant sur Maubeuge, Landrecies et Avesnes, et, le lendemain, il avait fallu une invitation pressante de Blücher pour déterminer Wellington à suivre le mouvement en portant ses troupes de Binche sur Malplaquet[4]. Le 23 juin, les deux généraux en chef eurent une entrevue à Catillon. Ils savaient par leurs coureurs que les débris de l'armée française se ralliaient à Laon. Blücher dont les têtes de colonnes étaient maîtresses des deux routes de Laon, par Avesnes et La Capelle et par Landrecies et Guise, pouvait rapidement

1. Rapport de Mouton-Duvernet, 28 juin (Arch. Nat. AF, IV, 1938). Cf. Grouchy à Davout, Soissons, 26 juin (Arch. Guerre).

2. « La nouvelle de l'abdication a produit un très mauvais effet sur les troupes ». Soult à Davout, 24 juin (Registre du major-général). — « L'abdication a fait mauvais effet sur la troupe ». Corbineau à Davout. Soissons, 25 juin Arch. Guerre. — « Le moral était tout à fait remonté, la troupe reprenait courage, lorsque la nouvelle de l'abdication vint de nouveau décourager les troupes. » Relation du général Petit (Collection Morrison, de Londres). — « La désertion qui a été effrayante a été causée par l'annonce trop brusque de l'abdication de l'empereur. Elle a été arrêtée par la proclamation de son fils. » Rapport de Mouton-Duvernet, Paris, 28 juin (Arch. Nat. AF. IV, 1938).

3. **1815**, II, 432.

4. Clausewitz, *der Feldzug von 1815*, 197, 198, 203, Damitz (traduct. française II, 4, 8, 9, 26.

se porter sur cette ville[1]. Mais on donna la préférence à un autre plan. Au lieu de prendre Laon pour objectif, on marcherait directement sur Paris par la rive droite de l'Oise : les Prussiens par Saint-Quentin, Chauny, Compiègne ; les Anglais par Cambrai, Péronne, Ham, Orvilliers, Creil. Les deux armées traverseraient l'Oise à Compiègne, à Pont-Sainte-Maxence et à Creil. Selon l'état-major allié, la marche par la rive droite de l'Oise présentait de grands avantages : d'abord, on se flattait, en tournant l'armée française rassemblée à Laon, d'arriver avant elle devant Paris et de lui en couper la route. Ensuite, on avancerait plus rapidement puisque, au moins jusqu'à Compiègne, on n'aurait pas de combats à livrer. Enfin, on parcourrait une région qui n'ayant pas été ruinée par les fuyards de Waterloo offrirait plus de ressources en vivres[2]. On pouvait craindre, il est vrai, que les Français prévenus de cette marche latérale ne se saisissent des passages de l'Oise pour déboucher sur le flanc des Alliés. Mais Blücher et Wellington jugeaient les débris de l'armée impériale hors de cause pour plusieurs jours et incapables du moindre mouvement offensif. « — Nous avons donné à Napoléon le coup de grâce, écrivait Wellington à lord Uxbridge. D'après tout ce que j'apprends, son armée est totalement détruite. Il ne peut nous tenir tête. Il n'a qu'à se pendre[3]. » Au reste, Blücher avait envoyé vers Laon un fort parti de cavalerie avec du canon, figurant une avant-garde d'armée[4]. C'était assez pour donner le change à l'armée impériale en lui faisant croire qu'elle était suivie directement par le gros des Alliés.

1. Clausewitz, 199. Damitz, II, 17, 23.

2. Clausewitz, 199-200, Cf. Damitz, II, 23.

3. Wellington à Uxbridge, le Cateau, 23 juin (Wellington. *Dispatches*. XII. 499).

4. Damitz. 23-24. Clausewitz, 200.

Les armées anglo-prussiennes montaient encore à 145 000 ou 150 000 hommes[1]. Wellington et Blücher pensèrent qu'ils pourraient sans inconvénient laisser sur les derrières le IIe corps prussien (Pirch) et le corps hollando-belge du prince Frédéric des Pays-Bas. Ces détachements, ensemble trente et quelques mille hommes, seraient employés au siège des places-fortes du Nord concurremment avec des corps de réserve allemands et prussiens qui allaient entrer en France[2]. Déjà les Alliés avaient pris Avesnes et investi Valenciennes, Maubeuge, Landrecies et Le Quesnoy[3].

Le 24 juin, les têtes de colonnes de l'armée prussienne atteignirent Guise et Bernoville ; le 25, Cérizy et Saint-Quentin ; le 26, Chauny et Noyon[4]. Ce jour-là, l'armée anglaise qui marchait plus lentement n'était encore qu'à Péronne[5]. Müffling ayant fait la remarque que les Anglais devraient régler leur marche sur celle des Prussiens afin que les deux armées se trouvassent toujours à la même hauteur, Wellington répliqua : « — Si vous connaissiez mieux

1. A l'entrée en campagne le 15 juin, l'armée anglaise (non compris les troupes de garnison qui ne devaient pas bouger de Furnes, Ostende, Anvers), était forte de 93 000 hommes ; l'armée prussienne de 116 000 hommes. Mais sans même parler des fuyards, malades, déserteurs et traînards, les pertes en tués, blessés et prisonniers des 15, 16, 17, 18 et 19 juin avaient réduit ces deux armées de plus d'un quart. Voir pour les effectifs au début des hostilités et les totaux des pertes, **1815**, II, 104-106, 184, 213, 415, 463.

2. Damitz, II, 24. Clausewitz, 200, Van Löben, 356-365. — Le corps du prince Frédéric des Pays-Bas avait été détaché à Hal la veille de la bataille de Waterloo. (**1815**, II, 307). Il rejoignit l'armée anglaise le 19 juin, dans la soirée, à Nivelle.

3. Wellington à Bathurst, Le Cateau, 22 juin (*Dispatches*, XII, 467. — Les Prussiens prirent Guise le 24 juin ; les Anglais prirent Cambrai le 25 et Péronne le 26. Du 24 au 27 du même mois, l'ennemi investit Marienbourg, Philippeville, Douai, Givet, Bouillon, Sedan, Charleville, Landau, La Fère.

4. Clausewitz, 199. — C'est sur de faux renseignements que le général français commandant à Saint-Quentin annonçait dès le 22 juin (Arch. Guerre) que les Prussiens étaient déjà entrés à Guise et les Anglais à Nouvion.

5. Clausewitz, *der Feldzug von 1815*, 199.

l'armée anglaise, vous ne me diriez pas cela. Je ne puis risquer de la séparer de son matériel de campement et de ses vivres. Il faut que mes soldats soient bien couchés et bien nourris pour rester dispos et disciplinés. Je préfère arriver devant Paris deux jours plus tard, mais avec des troupes en bon état[1]. »

Dès le 22 juin, le parti de cavalerie envoyé par Blücher vers Laon atteignit Vervins, et, le 24, il s'arrêta tout proche Marle, à portée de carabine des vedettes françaises[2]. Cette démonstration trompa Soult pendant plusieurs jours. Les 23, 24 et 25 juin, il crut que l'armée alliée s'avançait par la route d'Avesnes à Laon[3], et il prit des dispositions pour retarder la marche de l'ennemi au nord-est de Laon et pour se replier ensuite sur Soissons et la rive gauche de l'Aisne[4]. Le duc de Dalmatie fut d'autant mieux trompé que le chef du parti de cavalerie prussienne, craignant qu'un combat ne trahit la faiblesse de son détachement, restait devant Marle en position d'observation et faisait dire aux officiers des avant-postes

1. Müffling. *Aus meinem Leben*, 217. — Müffling, qui était commissaire prussien auprès de Wellington, ajoute qu'il régnait dans l'armée anglaise « un ordre inimitable ».

2. Soult à Morand, Soissons 25 juin (Registre du major-général).

3. « L'ennemi ayant occupé Vervins, il est possible que dans la matinée, il se présente devant Laon... » Soult à Lefebvre-Desnoëttes 23 juin. — « Divers rapports me font présumer qu'une partie de l'armée ennemie est arrivée à Vervins. » Soult à Davout, 24 juin. — « J'ai indiqué la rivière de la Serre, qui passe à Marle, comme limite des avant-postes des *deux armées* ». Soult à Davout, 25 juin. (Arch. Guerre et Registre du major-général).

4. Soult à Lefebvre-Desnoëttes, à Reille, à d'Erlon, à Davout, 23 juin; à Morand, à Davout, 24 juin : à Domon, au colonel du 64e, à Davout, 25 juin. (Registre du major-général et Arch. Guerre.)

A la demande de Davout, le général Haxo avait proposé un plan de défense à peu près analogue, sauf qu'il voulait qu'avant de se replier sur Soissons on tint sérieusement sur la ligne Filain-Anisy, avec Laon devant le front, de forts partis de cavalerie à Craonne et à Coucy-le-Château, une bonne garnison à Compiègne et un gros détachement à Pont-Sainte-Maxence. (Lettre de Davout à Grouchy, 25 juin, citée par Grouchy. *Relation succincte*, III, 86-91). — Je doute que l'armée fût assez nombreuse et assez raffermie pour un pareil déploiement.

français qu'il avait l'ordre de ne point attaquer si eux-mêmes n'engageaient pas le feu. Soult présuma qu'il y avait un armistice tacite, motivé par l'abdication[1]. C'est seulement assez tard dans l'après-midi du 25 juin qu'il apprit que l'ennemi occupait Saint-Quentin en forces et faisait filer des troupes vers Compiègne par la rive droite de l'Oise. L'armée française courait grand risque d'être débordée sur sa gauche. Soult donna en hâte l'ordre à la cavalerie de Domon, qu'il croyait à Bucy et qui se trouvait encore à Craonne, et aux cuirassiers de Milhaud et de Kellermann, qui étaient à Reims, de marcher rapidement sur Compiègne pour éclairer la route de Noyon et garder les passages de l'Oise jusqu'à Creil[2]. Le lendemain, 26 juin, Grouchy arrivé de très bon matin à Soissons eut une conférence avec Soult qui lui remit le commandement. Grouchy approuva l'envoi à Compiègne de la cavalerie et compléta cette disposition en portant sur ce point toute l'infanterie de d'Erlon[3].

C'était deux jours plus tôt que Soult aurait dû penser à jeter des troupes dans Compiègne[4]. Quand

1. Soult à Morand et à Davout, Soissons, 25 juin (Registre du major-général).

Selon des instructions de Davout, Soult avait fait remettre le 24 juin au commandant prussien une proposition d'armistice. Celui-ci avait répondu qu'il allait la transmettre au quartier général des Alliés. La réponse, qui était négative, ne fut remise aux avant-postes français que le 25 à onze heures du soir. Morand à Soult, Urcel 24 juin (Arch. Guerre), Soult à Davout, Soissons, 25 et 26 juin. (Registre du major-général.) Cf. Damitz, II, 30.

2. Soult à Davout, Soissons, 25 juin (au soir). Cf. Domon à Grouchy, Craonne 26 juin (Arch. Guerre).

De Bucy à Compiègne il y a, à vol d'oiseau, 37 kilomètres ; de Reims à Compiègne, 85 ; et de Compiègne à Creil, 30. Soult demandait beaucoup à sa cavalerie !

3. Grouchy à Davout et à d'Erlon, Soissons, 26 juin (Arch. Guerre).

4. « C'est une très grande faute, écrivait Davout, de n'avoir pas fait occuper Compiègne en forces » (à Grouchy, 27 juin, 3 heures du matin, Arch. Guerre). — Mais cette « grande faute » que le ministre de la guerre imputait à Soult, lui-même n'en était-il pas un peu responsable ? N'aurait-il pas dû s'enquérir, dès le 23 ou le 24 juin, si Compiègne était occupé, et, dans le cas contraire, prescrire à Soult d'y envoyer des troupes ?

Au reste, Davout ce jour-là, paraît avoir eu l'esprit quelque peu troublé. En

le 27 juin, à cinq heures du matin, les Français débouchèrent devant Compiègne, cette ville qui n'avait pas fait ombre de résistance était occupée depuis le point du jour par une division du corps de Zieten[1]. Après un échange de coups de canon, d'Erlon jugeant que Compiègne était inabordable du côté de la route de Soissons, fit filer ses troupes à travers la forêt pour tenter un assaut au débouché de la route de Paris. Comme on opérait ce mouvement, il reçut un ordre de Grouchy qui, d'après de nouvelles instructions de Davout, lui enjoignait de se replier au plus vite sur Paris par Senlis[2]. Senlis était déjà au pouvoir de l'ennemi. Kellermann qui s'y enfourna en pleine nuit avec une brigade de cuirassiers faillit y rester prisonnier[3]. Toute la colonne de d'Erlon

quarante heures, du 25 juin au matin au 26 juin dans la nuit, il envoya à Grouchy quatre ordres contradictoires : d'abord de prendre position entre Soissons et Compiègne, puis de se replier sur Paris, ensuite de conserver les positions de l'Aisne, enfin de gagner Paris à marches forcées. (Lettres de Davout citées par Grouchy, *Relat. succincte*, III, 83 85, 86, 121.)

1. Damitz, II, 39-40, Clausewitz, 203.

D'après les documents allemands, Compiègne fut occupé sans coup férir. Aux Archives de la guerre, je n'ai trouvé qu'une seule pièce relative à cet événement. C'est cette dépêche éplorée du sous-préfet à Davout, datée du 26 mars : « Je n'ai aucun ordre, l'ennemi approche. Je ne sais que faire. » — Il est d'autant plus inexplicable que Compiègne ait été laissé sans nulle garnison, que l'année précédente, cette ville où commandait le major Otenin, avait soutenu plusieurs jours un siège en règle. Compiègne était donc défendable. Si cette ville avait été occupée le 25 juin 1815, et si les ponts de Creil et de Pont-Sainte-Maxence avaient été détruits, les Prussiens auraient été arrêtés sur la rive droite de l'Oise jusqu'à l'arrivée des équipages de pont de l'armée anglaise qui était encore en arrière de Péronne.

2. D'Erlon à Grouchy, Pont de Berne, 27 juin, Cf. Grouchy à d'Erlon, Soissons, 27 juin, 7 heures du matin ; Davout à Grouchy 27 juin, 3 heures du matin. (Cités par Grouchy *Relat. succ.* III, 121, 127, 131). Damitz, II, 39, 41.

3. D'Erlon à Grouchy, Le Mesnil-Amelot, 28 juin (cité par Grouchy, *Relation succ.*, III, 150). Curély. *Souv.*, 421-423. Damitz, II, 49-51. — Il y eut cette même nuit deux combats dans Senlis. Sur les neuf heures, la 1re brigade de cuirassiers de la division Roussel, qui avait de beaucoup devancé la colonne, entra à Senlis sans savoir qu'un régiment prussien sous les ordres du major Blankenburg occupait déjà cette ville. Il y eut un engagement dans les rues à la suite duquel les Prussiens repoussés évacuèrent la ville, tandis que les Français la traversaient pour gagner la route de Paris. Mais, une heure plus tard, Senlis fut réoccupé par un régiment de hussards et un bataillon de landwehr, tête d'avant-garde de Bülow. C'est alors que la 2e brigade de Roussel, ayant avec elle Kellermann, s'enfourna dans Senlis. y

tourna la ville par Borest et atteignit le Mesnil-Amelot, entre Dammartin et Gonesse, dans la matinée du 28 juin[1].

Pendant ce temps, Grouchy, conformément aux ordres pressants de Davout, s'était lui-même mis en retraite de Soissons vers Paris par Villers-Cotterets, Nanteuil et Dammartin. Le corps de Reille et les débris du corps de Lobau marchaient en tête, puis venait la garde à pied et à cheval[2]. Vandamme qui formait l'arrière-garde avec son corps et le corps de Gérard, passé sous son commandement, quitta Soissons le 28 juin à deux heures du matin[3]. Il arriva près de Villers-Cotterets au moment ou la colonne de Grouchy était vivement pressée au sud de cette ville par la division Pirch II (corps de Zieten). A l'approche des renforts français, Pirch rompit son attaque et se replia vers Crépy. Ainsi dégagé, Grouchy put continuer sa retraite, non toutefois sans être assailli au delà et en deçà de Nanteuil par la cavalerie de Hobes et par celle du prince Guillaume[4]. A la suite de ces combats successifs, le corps de Reille et la garde se trouvèrent séparés. La garde gagna Paris dans la nuit du 28 et dans la matinée du 29, par Claye, et Reille, qui avait rejoint d'Erlon, par Gonesse[5]. Pour échapper aux masses prussiennes qui débouchaient

tomba dans une embuscade, et put à grand'peine se retirer par la porte qu'elle avait prise pour y entrer.

1. D'Erlon à Grouchy, Le Mesnil-Amelot, 28 juin. (Cité par Grouchy, *Relat. succ.* II, 150). Curély, *Souv.*, 423. — Pendant sa retraite, qui s'opéra en désordre, d'Erlon fut suivi de très près et parfois harcelé par la cavalerie prussienne.

2. Lettres et ordres de Grouchy, Soissons, 27 juin, (cités par Grouchy, *Relat. succ.*, III, 125-144. Cf. Davout à Grouchy, 27 juin, 3 heures du matin. Arch. Guerre).

3. Vandamme à Grouchy, Soissons 27 juin (cité par Grouchy, *Relat. succ.*, III, 143) : « ... Les ordres de marcher demain à 2 heures sont donnés... » — Comme on sait, Gérard, commandant le 4e corps, avait été blessé le 18 juin près de Wavre.

4. Damitz, II, 55-62. Grouchy, *Relat. succincte*, 54-55.

5 Grouchy à Reille, Dammartin, 28 juin ; à Davout, Claye, 28 juin ; à Davout,

des ponts de l'Oise (le corps de Bülow par Pont-Sainte-Maxence, les corps de Zieten et de Thielman par Compiègne), Vandamme fit un assez long détour. De Villers-Cotterets, il marcha sur Paris, par la Ferté-Milon, Meaux, Lagny et Vincennes [1].

Malgré la négligence de Soult à faire garder les passages de l'Oise, et nonobstant les ordres mal assurés, contradictoires et toujours trop tardifs de Davout, les débris de la malheureuse armée française avaient échappé à la poursuite latérale qui les menaçait. L'ennemi n'avait point réussi, comme il s'en était flatté, à leur couper la retraite sur Paris.

III

Tandis que les Prussiens de Blücher et les Anglo-Néerlandais de Wellington approchaient de Paris [2], les armées autrichienne, bavaroise, wurtembergeoise, russe et piémontaise franchissaient la frontière. D'après le plan primitif, elles ne devaient entrer en France que du 27 juin au 1er juillet [3]. Mais la nouvelle de la bataille de Waterloo leur fit avancer le mouvement. « Les opérations vont être poussées avec beaucoup de vigueur, » écrivait triomphale-

Claye, 29 juin, (Arch. Guerre). Journal du général Valée (comm. par M. le général de Salles).

Dans cette nuit du 28 au 29 juin, les avant-gardes prussiennes poussèrent jusque vers Stains, le Bourget et Claye. (Ordre de Bülow, 28 juin, et rapport de Groben, 29 juin, 2 h. après minuit. Cités par Von Ollech, 338-339. Rapport de Doumerc, Saint-Denis, 28 juin (Arch. Guerre).

1. Grouchy à Vandamme, Villers-Cotterets, 28 juin (*Relat. succ.*, III, 148). Damitz, II, 57, 63. — Damitz prétend que Vandamme fut contraint par la débandade de ses troupes, qui s'enfuyaient vers leur gauche, à prendre le détour sur La Ferté-Milon et Meaux. Mais pour démentir l'assertion de l'historien allemand, il existe l'ordre de Grouchy qui prescrit ce mouvement à Vandamme.

2. Le 29 juin, les têtes de colonnes prussiennes atteignaient Aulnay, le Bourget et Dammartin. Les Anglais étaient près de Pont-Sainte-Maxence où ils allaient passer l'Oise pour marcher sur Louvres et Gonesse. (Clausewitz, II, 201.)

3. **1815**, II, 92.

ment Metternich à son ami le prince de Talleyrand[1].

Le 23 juin, le feld-maréchal de Wrède avec le IVe corps (Bavarois) de l'armée de Schwarzenberg passa la Sarre à Saarbruck et à Sarreguemines, et le prince de Wurtemberg avec le IIIe corps (Wurtembergeois, Hessois, Autrichiens) de la même armée passa la Queich et marcha vers Wissembourg[2].

Rapp se trouvait là, établi derrière la Lauter avec 20 000 hommes d'excellentes troupes formant l'armée du Rhin[3]. Bien que très menacé sur son front par le prince de Wurtemberg et sur sa gauche par le corps bavarois, il demeura trente-six heures dans sa position. Il connaissait depuis l'avant-veille le désastre de Waterloo et il balançait entre plusieurs projets. Fallait-il défendre l'Alsace pied à pied, ou se retirer dans Strasbourg, ou gagner Paris par Saverne, Nancy et Vitry[4]? Autour de lui quelques officiers énergiques pensaient que ce dernier parti serait « le plus courageux et le plus utile[5] ». Mais Rapp qui

1. Metternich à Talleyrand, Manheim, 24 juin (Cité dans les *Mémoires* de Metternich, II, 519, 520. Cf. Clausewitz, 220 et Pfister, *Aus dem Lager der Verbündeten :* « La nouvelle de Waterloo galvanisa l'armée du Rhin. Ce fut comme une course au clocher. »

2. Damitz, II, 153-156.

3. 23 097 hommes. (Situation de l'armée du Rhin au 20 juin. Arch. Guerre). — Si je dis seulement : 20 000 hommes, c'est que la division de 3 000 gardes nationaux mobilisés du général Berckheim se trouvait à Colmar (Soult à Davout, Soissons, 25 juin, Arch. Guerre).

L'armée du Rhin était concentrée derrière la Lauter depuis la fin de mai. A la nouvelle de la bataille de Ligny, reçue le 19 juin, Rapp se porta sur Germesheim, qui commandait un des passages du Rhin et qu'occupait une assez forte garnison. Chemin faisant, il s'empara de Hann, d'Ausveiller et de tous les gros villages riverains de la Queich. L'attaque de Germesheim était fixée au 22 juin. Dans la nuit du 21, comme les troupes destinées à former les colonnes d'assaut étaient déjà en mouvement, Rapp apprit la défaite de Waterloo. Renonçant aussitôt à l'offensive, il se replia dans sa position primitive, sur la rive droite de la Lauter (*Opérat. de l'armée du Rhin*, 103. Rapp, *Mém.*, 360-361. Général Boulart, *Mém.*, 341-342).

4. Rapp, *Mém.*, 362.

5. Général Boulart, *Mém.*, 343, Cf. 344.

avait le commandement de l'armée du Rhin était-il en droit, sans nouvelles instructions, d'abandonner l'Alsace et Strasbourg[1]? Ne serait-ce point enfreindre gravement ses ordres? Il attendit, espérant quelque dépêche de l'empereur ou de Davout[2]. Aucune ne vint[3]. Le 24 au matin, il réunit ses généraux en conseil de guerre. La victoire de l'ennemi les avait démoralisés presque tous; ils jugaient tout perdu. Ils exprimèrent l'opinion de se rapprocher de Strasbourg. Au reste, pour marcher sur Paris on avait trop attendu. Les Bavarois occupaient Saarbruck, Sarreguemines, Saint-Avold; ils pouvaient arriver avant Rapp sur la route de Saverne à Sarrebourg[4]. L'armée se mit en retraite le long du Rhin. Plusieurs combats heureux contre le corps du prince de Wurtemberg signalèrent cette retraite qui se termina le 28 juin par la bataille de la Suffel, à deux lieues en avant de Strasbourg. Cette bataille, livrée pour l'honneur, car Rapp aurait pu l'éviter puisqu'il avait déjà le dessein de s'enfermer dans Strasbourg, ne fut pas sans gloire mais elle fut sans résultat. Après avoir repoussé partout l'ennemi, Rapp abandonna nuitamment ses positions pour se replier sous le canon de Strasbourg. Là, il défiait tous les efforts des Alliés, mais il s'était mis lui-même hors de cause. Le prince de Wurtemberg commença aussitôt l'investissement de Strasbourg

1. Le général Boulart (*Mém.* 344-345) dit qu'en cas de revers de l'armée du Nord, l'armée du Rhin devait se replier sur l'intérieur de la France. Il semble bien que c'était l'idée de l'empereur. Mais avait-il donné à Rapp des ordres précis à ce sujet?

2. Rapp à Davout, Wissembourg, 24 juin (Arch. Guerre).

3. Gourgaud dit (*Camp. de 1815*, 130-131) que l'empereur fit envoyer de Philippeville, le 19 juin, l'ordre à Rapp, à Lamarque et à Lecourbe, de se porter sur Paris à marches forcées. Cela paraît très vraisemblable, mais il n'y a pas trace de ces ordres dans le Registre du major-général, ni aux Archives de la Guerre, et, s'ils furent réellement envoyés, ils ne parvinrent pas aux destinataires.

4. Rapp à Davout, 24 juin (Arch. Guerre). Rapp, *Mém.*, 362. Général Boulart. *Mém.*, 343. Damitz, II, 156-157.

pendant que le corps de Wrède occupait sans coup férir Lunéville et Château-Salins, et marchait sur Nancy[1].

Les trois autres corps de Schwarzenberg (Ier corps : Colloredo, IIe corps : Hohenzollern; réserves : archiduc Ferdinand) s'étaient concentrés le 25 juin près de Bâle. Ils passèrent le Rhin, le lendemain, entre cette ville et Rhinfeld. Le IIe corps et les réserves se dirigèrent vers Huningue, qui fut investi le 27, Mulhouse et Colmar[2]. Colloredo qui marchait sur Belfort se heurta le 26 juin, à Trois-Maisons, en avant d'Altkirch, contre le petit corps de Lecourbe ou armée du Jura. Après une très longue résistance, les Français se replièrent lentement, contenant l'ennemi. Le 27 juin, nouveau combat à Dannemarie ; combats encore le 29 à Chavannes, le 30 à Savoureuse, le le 1er juillet à Besancourt et à Chévremont, le 2 à Montbeliard, le 4 sous Belfort[3]. Colloredo avait 24 500 hommes[4], Lecourbe n'en avait que 13 600 dont 10 000 gardes nationaux mobilisés[5]. Sa retraite pied à pied, marquée par des combats journaliers où tombèrent 2 000 Autrichiens, et sa tenace résistance autour de Belfort qu'il cessa seulement le 11 juillet, en vertu d'un armistice[6], sont dignes de mémoire. C'est justement que Davout proposa à la Commission de gouvernement de nommer Lecourbe maréchal de France[7].

1. *Opérations de l'Armée du Rhin*, 7, 10-14. Rapp, *Mém.*, 362-374. Damitz, II, 156, 160-170. Clausewitz, 225.

2. Damitz, II, 171. Cf. Metternich à Talleyrand, 25 juin (*Mém.*, II, 520).

3. Rapports et lettres de Lecourbe, 27 juin, 29 juin, 4 et 11 juillet (Arch. Guerre. Armée du Jura), Cf. Damitz. II, 171-174.

4. Plotho, *der Krieg im Jahre 1815*, Annexes, 73.

5. Situation de l'armée du Jura au 30 juin (Arch. Guerre).

6. Rapport de Lecourbe, 11 juillet (Arch. Guerre). Damitz, 171-174.

7. Davout à la Commission de gouvernement, s. d. (Arch. Guerre). — Il est juste de remarquer, toutefois, qu'une part de l'honneur de cette belle retraite revient au

Sur la frontière des Alpes, Suchet avait pris le premier l'offensive. Dès le 14 juin, sur l'avis de Davout que l'empereur commencerait ce jour-là les opérations[1], il avait mis en marche, de Chambéry vers la Savoie, les 17 000 soldats et mobilisés qui formaient sa très faible armée[2]. Tandis que le gros de ses forces chassait les Piémontais de Montmélian, la division Dessaix marcha sur Genève. En quelques jours, les troupes que Suchet avait sous son commandement immédiat occupèrent Maltaverne, Saint-Jean-de-Maurienne, Aiguebelle, Moustiers, Conflans. Dessaix, accueilli dans l'ancien département du Léman par des Vive l'empereur ! atteignit Carrouge, aux portes de Genève[3]. On n'avait eu encore qu'à combattre les Piémontais. L'armée autrichienne s'avançait de la Haute-Italie en deux colonnes ; l'une sous le général en chef Frimont par le Simplon, l'autre sous Bubna par le mont Cenis. Le 21 juin, Dessaix qui s'était porté en longeant le lac jusqu'au delà d'Evian refoula une avant-garde de Frimont. Les 26 et 27 juin, les têtes de colonnes de Bubna attaquèrent les positions prises par les Français dans la Maurienne et dans la Tarentaise. L'ennemi fut partout repoussé[4], mais déjà les nouvelles de la bataille de Waterloo et de l'abdication étaient parvenues à Suchet[5]. Il demanda un armistice. Bien que cette suspension d'armes,

général Abbé. Du 26 au 29 juin, il contint avec sa seule division d'infanterie toutes les attaques des masses autrichiennes. C'est seulement le 30 juin que Lecourbe entra en ligne avec sa cavalerie et ses mobilisés et prit le commandement effectif.

1. Napoléon, *Corresp.* 22040.

2. La situation de l'armée des Alpes au 15 juin (Arch. Guerre), porte : 26 905 soldats et gardes nationaux mobilisés, mais presque tous les mobilisés formaient les garnisons de Grenoble, Briançon et autres places-fortes.

3. Suchet à Davout, 16, 18, 19 et 21 juin (Arch. Guerre).

4. Suchet à Davout, 25 et 30 juin (Arch. Guerre). Cf. Damitz, II, 183-186. — Damitz attribue aux Autrichiens le succès dans l'affaire du 21 juin.

5. Suchet à La Salcette, 25 juin (Arch. Guerre).

qui allait donner le temps de se concentrer aux Autrichiens en marche à travers les Alpes, fut surtout avantageuse à Bubna, celui-ci la refusa d'abord. Il avait de grands yeux et exigeait l'abandon de Lyon, de Bourg, d'Antibes. Il finit par rabattre de ces prétentions. Le 28 juin, un armistice fut conclu pour trois jours sous la condition que l'armée de Suchet « rentrerait dans les limites du traité de Paris », c'est-à-dire évacuerait la Tarentaise et la Maurienne pour se replier dans le département du Mont-Blanc [1]. Pendant les négociations, le colonel Bugeaud, du 14e de ligne, montra ce que valaient encore les Français. Le 28 juin, 8000 Autrichiens et Piémontais s'étant présentés soudain devant Conflans passèrent de vive force le pont de l'Isère. Le vieux général de brigade sous les ordres de qui se trouvait Bugeaud, lui ordonna de se mettre en retraite vers Montmélian. Bugeaud croyait encore à la victoire. Il discuta, et s'emportant à la fin, il dit à son général : « — Allez vous faire f... ! » Puis ralliant le régiment, il fonça à la baïonnette sur les masses ennemies, enfournées dans l'étroite rue de Conflans, les refoula, les dispersa et reprit le pont. 750 Autrichiens et Piémontais, restés sur la rive droite de l'Isère, se rendirent prisonniers [2].

IV

L'armée russe formait la réserve de toutes ces armées. Au début des hostilités, les six corps dont elle se composait étaient échelonnés, depuis le Rhin

1. Suchet à Davout, 26, 27, et 30 juin (Arch. Guerre). Cf. *Moniteur*, 2 juillet. et Girod de l'Ain, *Souvenir militaires*, 382, 388.

2. Suchet à Davout, 30 juin. Girod de l'Ain, *Souv. milit.*, 287-288, note. Cf. H. d'Ideville, *Le maréchal Bugeaud*, I, 163-166. Damitz, II, 186.

jusqu'au cours supérieur du Mein, sur une étendue de près de quarante lieues. Le 27 juin, le IV[e] corps (Rajewsky) formant tête de colonne passa le Rhin à Manheim. Il se dirigea vers Haguenau où il arriva le 30 juin. Avec ce IV[e] corps russe, venaient les trois souverains alliés, le czar, l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse, leurs états-majors, leurs suites, leurs ministres, la foule dorée des officiers, des diplomates et des gens de cour[1].

Les souverains avaient reçu le 21 juin, à leur quartier-général d'Heidelberg, la nouvelle de la grande victoire[2]. Ils ne jugèrent pas que la guerre pût être terminée par cette seule journée. Qu'allait-il se passer à Paris ? C'était pour eux la question essentielle[3]. Ils ne précipitèrent donc pas leur départ, croyant avoir tout le temps pour venir se mettre à la tête de leurs armées avant la fin de la campagne et diriger les premières négociations. En attendant, Metternich rédigea et fit signer par Schwarzenberg, « général en chef des armées autrichiennes et alliées », une proclamation aux Français où il développait ce thème connu : « L'Europe veut la paix avec la France; elle fait la guerre à l'usurpateur du trône français... L'Europe ne veut pas empiéter sur les droits d'une grande nation, mais elle ne souffrira pas que la France, sous un chef proscrit naguère par elle-même, menace de nouveau le repos de ses voisins[4]. » La première de ces déclarations était men-

1. Damitz, II, 177-178. Cf. 182.

2. Pfister, *Aus dem Lager der Verbündeten*, 376.

3. Comtesse Edling. *Mém.*, 237-238. — La comtesse Edling qui connaissait intimement le czar et qui, un mois auparavant lui avait présenté M[me] de Krudner, se trouvait avec lui, à Rohrbach, près Heidelberg, le 23 juin. C'est seulement à la nouvelle de l'abdication, le 25 juin, que les souverains pressèrent leur départ. (Lettre de Richelieu, Manheim 25 juin, citée dans les *Souv.* de Rochechouart, 397.)

4. Metternich à Talleyrand, Manheim, 24 juin et proclamation y annexée. (Metternich, *Mém.*, II, 519-521).

songère. L'Europe, les plénipotentiaires des Chambres françaises n'allaient pas tarder à s'en convaincre, faisait bel et bien la guerre à la France, « qu'elle entendait châtier[1] », en même temps qu'à Napoléon. La seconde déclaration était spécieuse. L'Europe ne prétendait pas « empiéter sur les droits d'une grande nation », mais à la condition que cette grande nation ne voulût ni Napoléon, ni la République, ni Napoléon II[2], ni même encore le duc d'Orléans dont la candidature au trône, bien qu'admise par le czar comme une hypothèse désirable, eût rencontré les résistances de l'Angleterre et de l'Autriche[3].

Malgré bien des réserves et bien des réticences les cours alliées s'accordaient à rendre sa couronne à Louis XVIII, le roi légitime. Sans doute, au congrès de Vienne, le cabinet anglais pour ménager « la délicatesse du Parlement » avait fait une déclaration portant que « Sa Majesté Britannique ne s'obligeait pas à poursuivre la guerre dans le but d'imposer à la France un gouvernement particulier[4] ». Et les plénipotentiaires des trois cours du Nord

1. Metternich, *Mém.*, I, 209. Steewart à Castlereagh, Manheim, 26 juin. Liverpool à Castlereagh, Londres, 15 juillet. (Wellington, *Supplementary Dispatches*, X, 92 et XI, 32). Pfister, *Aus dem Lager der Verbündeten*, 388.

2. « L'Autriche est loin de désirer la régence, parce qu'une longue minorité du souverain offre des chances de désordre et que l'Autriche ne se soucie pas d'exercer une influence directe en France. » Metternich à Ottenfels, 9 avril. (Metternich, *Mém.*, II, 515). — « La régence est en opposition avec les principes qui arment les Alliés. » Nesselrode à Pozzo, Heidelberg, 17 juin (Pozzo di Borgo, *Corresp.*, I, 168). Cf. Talleyrand à Louis XVIII, Vienne, 13 et 23 avril. (*Corresp., avec Louis XVIII*. 381 et 407), et Gentz, *Dépêches*, II, 170.

3. Lettres précitées de Talleyrand à Louis XVIII et de Nesselrode à Pozzo. Les cabinets de Saint James et de Vienne regardaient la substitution de la branche cadette à la branche ainée comme une usurpation. Ainsi que l'avait écrit Pozzo, « dès que Bonaparte n'était pas le souverain de la France aux yeux des Alliés, Louis n'avait pas cessé de l'être » (*Corresp.* I, 150).

4. « *Delicacy Parliamentary.* » Castlereagh à Clancarty, 8 avril. (Castlereagh, *Letters and Dispatches*, II.)

avaient adhéré à cette déclaration. Sans doute aussi, le czar gardait rancune à Louis XVIII pour avoir prêté la main au traité secret du 3 janvier 1815 contre la Russie et la Prusse[1]. Sans doute encore, l'empereur Alexandre, Castlereagh, Metternich lui-même, n'avaient pas été satisfaits du système politique, trop personnel et trop souvent en désaccord avec les formes et les idées constitutionnelles, suivi par le roi de France pendant ses dix mois de règne[2]. Mais les Alliés n'en étaient pas moins déterminés, par nécessité, par intérêt et par principe, à restaurer la royauté légitime en la personne de Louis XVIII. Le 17 juin, Nesselrode écrivait à Pozzo : « Le czar ne favorise que le retour de Louis XVIII. » Le 24 juin, Metternich écrivait à Wellington : « Nous nous prononçons dans le sens du rétablissement du pouvoir légitime[3]. » Le 25 juin, le duc de Richelieu écrivait à Rochechouart : « Tout le monde m'a paru bien disposé pour le roi. L'empereur Alexandre parle de lui avec intérêt, et l'Autriche est bien, très bien, soyez-en sûr[4]. » Enfin, lord Liverpool, dans un Memorandum, déclarait la restauration très désirable et concluait qu'il ne faudrait y renoncer que si elle était impossible[5].

1. Sur la déclaration de l'Angleterre au congrès de Vienne et sur le traité du 3 janvier et la divulgation qui en fut faite au czar, voir **1815**, II, 137, 452, 463.

2. Metternich à Ottenfels, 9 avril. (*Mém.*, de Metternich, II, 515.) Nesselrode à Pozzo, 3 mai, et Pozzo à Nesselrode, 23 mai. (*Corresp.* de Pozzo, I, 127, 130, 133 et 135-136.) Rapport de Talleyrand à Louis XVIII, juin (*Corresp. avec Louis XVIII*, 474).

3. La première de ces lettres est citée dans la *Corresp.* de Pozzo (I, 168) ; la seconde dans le *Supplementary Dispatches* de Wellington (X, 585). L'une et l'autre contiennent quelques réserves, de pure forme, conformes aux principes émis dans la contre-déclaration du congrès de Vienne, que « les puissances ne poursuivraient pas la guerre dans le but d'imposer à la France un gouvernement particulier. »

4. Richelieu à Rochechouart, Manheim, 25 juin (Rochechouart, *Souv.*, 397).

5. Liverpool à Castlereagh, Londres, 30 juin (Wellington, *Supplem. Dispatches*, X, 630). Cf. le discours de Liverpool à la Chambre des lords, du 19 février 1816. Seuls les Prussiens ne marquaient aucune bonne disposition pour Louis XVIII.

Que d'ailleurs les négociations traînassent, que le roi ne rentrât pas à Paris avec l'armée anglo-prussienne ni surtout avant elle, qu'il y eût un assez long interrègne, peut-être était-ce le secret désir non seulement des Prussiens acharnés contre la France mais même des mieux intentionnées parmi les puissances. Pendant cette anarchie, les Alliés seraient terriblement armés pour imposer au roi sans royaume la promesse de cruelles concessions territoriales et certaines garanties constitutionnelles, et, dans la France sans gouvernement reconnu, ils pourraient tout à leur aise assiéger les places fortes, rançonner les villes, dépouiller les dépôts publics, ravager, dévaster et ruiner le pays[1].

Wellington déjoua ces projets, si tant est qu'ils existassent. Son éclatante victoire à Waterloo l'avait fait le maître de l'heure. Dès le 20 juin, à l'encontre des instructions ostensibles de son gouvernement, au

Peu leur importait ! Ils ne voulaient que saccager et ruiner la France, la saigner à blanc et lui prendre en argent et en territoire le plus qu'ils pourraient. Mais Frédéric-Guillaume n'en était pas moins le féal d'Alexandre, et ce que la Russie voudrait, la Prusse le voudrait aussi.

1. Tout cela n'est qu'une conjecture fondée sur certains propos et certains actes des Alliés, et principalement sur la conduite odieuse qu'ils tinrent, nonobstant la reconnaissance de Louis XVIII et l'état de paix implicitement déclaré, pendant les quatre mois que durèrent les négociations pour le traité. Quelles eussent été leurs exactions et leurs violences si le roi ne se fût pas trouvé aux Tuileries avec un gouvernement constitué ! — Le 17 juillet, le Préfet de l'Ain, écrivait à Talleyrand : « Les généraux autrichiens defendent de laisser afficher les numéros du *Moniteur* relatant la rentrée du roi à Paris. Ils profitent de l'état d'anarchie pour réquisitionner, piller, etc., etc. » (Arch. Aff. étr., 691). — Le 21 juillet, Fagel. ministre des Pays-Bas, écrivait de Paris : « Les Prussiens soutiennent qu'il eût mieux valu tout finir à Paris avant d'inviter le roi à remonter sur le trône. Je crois démêler qu'ils regrettent de ne pas pouvoir tirer tout le parti que la conquête semblait leur assurer. » (*Revue d'Histoire diplomatique*, X, 38.) Cf. Commandant de place de Nanteuil, 22 juillet : « Les Prussiens affectent donc par reconnaître l'autorité du roi de France. » (Arch. Guerre.) — Commandant de place de Bavay, 11 août : « Le commandant prussien fait arracher les affiches officielles des ordonnances du roi, en sorte que les habitants ne savent plus à qui obéir. (Arch. Guerre.) — Note de d'Hauterive, 26 novembre : « Les gouvernements étrangers ont fait servir la force militaire à méconnaître, avilir et annuler l'autorité du roi. » (Arch. Affaires étrangères, 647.)

mépris des déclarations faites au congrès de Vienne[1], et sans nul égard pour les scrupules du Parlement britannique, il mit à l'ordre de son armée que les souverains de l'Europe étaient « les alliés de Sa Majesté le Roi de France[2] ». Et, le même jour, il fit inviter Louis XVIII à quitter Gand pour rentrer en France incontinent[3].

1. Déclaration de l'Angleterre, du 25 avril. Office uniforme des Cabinets de Vienne, de Saint-Pétersbourg et de Berlin, mai. Protocole de la séance du 12 mai (D'Angebert, 975, 1176-1177, 1184).

2. Ordre général, Nivelle, 20 juin, (Wellington, *Dispatches*, XII, 493). — Par cette déclaration publique, Wellington semblait reconnaître l'accession de Louis XVIII au traité d'alliance conclu le 25 mars entre les quatre grandes puissances. Or ces puissances et principalement l'Angleterre ne cessèrent pas de protester contre la validité de cette accession. (Voir sur cette question le discours de Liverpool à la chambre des Lords du 16 février 1816, et les remarques de d'Hauterive. Arch. des Aff. étrangères, 647, et **1815**, I, 477.)

3. « Je crois que le temps est arrivé où le roi doit se mettre en mouvement. Que Sa Majesté passe par Gramont, Ath et Mons. Faites-moi dire si elle passera demain ou après-demain. » (Wellington à Clarke, Nivelle, 20 juin.) — « Je reçois votre lettre du 21 et je me réjouis que le roi s'approche de si près. La présence du roi est importante. » (Wellington à Clarke, le Cateau, 22 juin. *Dispatches*, XII, 482 495.)
Wellington écrivit aussi le 21 juin au duc de Berri, commandant la petite armée royale : « Comme je compte passer la frontière demain, je vous prie de vous mettre en marche pour vous joindre à nous. » (*Dispatches*, XII, 492.) — C'était encore agir dans l'intérêt des Bourbons, mais contre les vues des puissances qui avaient formellement déclaré qu'elles entendaient opérer sur la frontière du nord sans la coopération des royalistes. (Voir **1815**, I, 475-477.)

CHAPITRE II

LE ROI EN FRANCE

I. Les alarmes et la joie à la cour de Gand (15 juin — 21 juin). — Départ du roi pour la France (22 juin). — Entrevue de Louis XVIII et de Talleyrand à Mons (24 juin).

II. La proclamation de Cateau-Cambrésis (25 juin). — La proclamation de Cambrai (28 juin).

III. Le mouvement royaliste dans les départements du nord (22 juin-30 juin). — La Bretagne et la Vendée. — Combat de la Roche-Servière (20 juin). — Le traité de pacification (26 juin).

IV. L'opinion dans l'est et dans le centre de la France. — Bordeaux. — Lyon. — Les troubles du midi (24 juin-30 juin).

V. Les massacres de Marseille (25-26 juin).

I

A Gand, pendant les premiers jours de la campagne des Pays-Bas, on avait passé de vilains moments. Dès le soir du 15 juin, la nouvelle que Napoléon était entré en Belgique commença d'inquiéter la petite cour émigrée. Le 17, l'inquiétude tourna en alarme. On disait les Prussiens battus et les Anglais en retraite[1]. Le duc de Berri fit prendre position en avant d'Alost au millier d'hommes dénommés « Armée Royale », et lui-même accourut à Gand avec les gardes du corps et s'occupa de faire mettre la ville en état de défense[2]. Les courtisans, jugeant sans doute

1, Rochechouart, *Souv.*, 393. Reiset, *Souv.*, III, 204-211.

2. Reiset, III, 210. *Le Patriotisme des volontaires royaux*, 159-163. Cf. Sismondi, *Notes sur les Cent Jours*, 22-33.

L'armée royale s'élevait au mois d'avril à 802 officiers et soldats, (gardes du

que ce fantôme d'armée et ce décor de fortifications seraient une protection inefficace contre les troupes de Bonaparte, engagèrent le roi à quitter Gand. Louis XVIII était plus calme, car il pensait que son bon ami Wellington le ferait avertir à temps s'il y avait danger. Il répondit aux conseils et aux prières des trembleurs : « — Je n'ai rien reçu d'officiel. Je ne bougerai pas d'ici que je n'y sois forcé par les circonstances les plus impérieuses. Que ceux qui ont peur partent. » Beaucoup de gens se le tinrent pour dit. Ceux qui avaient des chevaux à eux gagnèrent Nimègue. L'exode aurait été plus général si Clarke qui voulait conserver pour un départ éventuel du roi, des ministres et des différents services tous les chevaux de la poste n'avait donné l'ordre exprès de n'en laisser sortir aucun[1].

Le lendemain, on fut un peu rassuré, du moins pendant la journée, par les bulletins très optimistes répandus à Bruxelles et aux environs. A en croire ces rapports officiels, l'armée française n'avait eu qu'un succès sans importance sur les Prussiens, et, aux Quatre-Bras, les Anglais, avaient été victorieux. Si le duc de Wellington se repliait, c'était en vue d'opérer sa jonction avec le feld-maréchal Blücher[2]. Chateaubriand conte qu'il alla se promener dans la campagne, et qu'il entendit au loin, avec angoisse, le

corps, compagnies rouges, Suisses, volontaires royaux, déserteurs de la ligne). Situation au 22 avril (Arch. Aff. étrang., 646). D'après les évaluations un peu confuses de Reiset (III, 170, 187-188), elle aurait été, au mois de juin, de 1 200 à 1 700 hommes. Un rapport du commandant de Condé, du 25 juin, (Arch. Guerre), qui signale la marche de cette troupe sur Maubeuge, la dit forte de 800 à 900 hommes.

1. Rochechouart, 393. Reiset, III, 210-212. Chateaubriand, *Mém. d'outre-tombe*, VII, 9. Lettre de Mounier, Gand, 17 juin. (Citée par d'Hérisson. *Les Girouettes politiques*, II, 420-421.)

2. Rochechouart, 393. Bulletins du baron Capellen, Bruxelles 17 juin, 7 heures et 10 heures du matin et 7 heures du soir (cités dans le *Journal Universel*, dit *Moniteur de Gand*, 21 juin).

cœur déchiré par des vœux contraires, le canon de la grande bataille « où le monde était jeté au sort[1] ». Vers six heures du soir, la panique causée dans Bruxelles par les convois de blessés et les bandes de fuyards[2] se propagea à Gand. Les Prussiens, disait-on, ne s'étant pas trouvés en ligne, l'armée anglaise avait été exterminée, et l'empereur allait entrer à Bruxelles. A ces nouvelles, confirmées par le comte d'Artois qui avait fui Bruxelles à franc étrier tandis que le prince de Condé filait jusqu'à Anvers, on chargea dans des fourgons les diamants de la couronne, le trésor et les objets précieux emportés des Tuileries ; les voitures du roi, postillons en selle, vinrent stationner dans la cour d'honneur de l'hôtel d'Hanes. Louis XVIII hésitait encore à quitter Gand, mais il ne dissimulait plus son émotion. Il était très agité, et l'anxiété lui rendait l'usage de ses jambes. Il marchait avec agitation, s'approchait sans cesse de la fenêtre, croyant, au moindre bruit, à l'arrivée d'un courrier. Il déclara qu'il ne se coucherait pas. Toute la cour resta sur pied jusque très tard dans la nuit. Entre une heure et deux heures du matin, le roi put enfin se mettre au lit et dormir tranquille. On avait reçu une dépêche de Wellington, annonçant la destruction de l'armée française[3].

Royalistes et Gantois exultaient. Toutes les cloches

1. Chateaubriand, VII, 11-15. — La page est très belle, mais il est douteux que Chateaubriand l'eût *pensée* ainsi le 18 juin 1815.

2. Lettre de l'adjudant-commandant Gordon à sa femme, Cambrai, 4 juillet (Arch. Guerre.) Th. Juste, *Bruxelles en* 1815, 41-43. — Beaucoup d'habitants quittèrent Bruxelles. Le baron Capellen envoya à Anvers les archives et les caisses du Trésor.

3. Reiset, III, 212-214. Rochechouart, 393. Chateaubriand, VII, 19. Lettres de Mounier, Gand, 19 et 20 juin (citées par d'Hérisson, *Girouettes politiques*, II, 423-425). Cf. Gordon à sa femme, Cambrai, 4 juillet, (Arch. Guerre).

Selon Chateaubriand, c'est une lettre de Pozzo qui apprit à Gand le résultat de la bataille de Waterloo, mais Reiset dans ses notes journalières dit : « une lettre du duc de Wellington ». Il est présumable qu'il y eut plusieurs dépêches.

et tous les carillons sonnèrent en signe de joie, la ville fut illuminée. On se serrait les mains, on s'embrassait, en criant : Vive le roi ! et en se félicitant de revoir bientôt la France. « C'est une allégresse générale, écrivait le vicomte de Reiset. La joie de l'heure présente fait oublier les tristesses de la veille, et l'on ne pense plus qu'à la fin de tant de maux, sans songer combien chèrement nous avons acheté ce triomphe définitif ! [1] » On n'y songeait guère, en effet. Pour le plus grand nombre des émigrés, même des constitutionnels comme Beugnot, « l'armée française n'avait de français que le nom [2] ». Mounier écrivait de Gand que la cavalerie anglaise avait culbuté la « cavalerie ennemie [3] ». Louis XVIII, le lendemain de Waterloo, dit à table au maréchal Victor : « — Jamais je n'ai bu au succès des Alliés avant la Restauration : leur cause était juste mais j'ignorais leurs desseins sur la France. Aujourd'hui qu'ils sont les alliés de ma couronne, qu'ils combattent non des Français mais des buonapartistes, qu'ils se dévouent si noblement pour la délivrance de mon peuple, nous pouvons saluer leur victoire sans cesser d'être Français [4]. » Le comte de Jaucourt, ministre par interim des affaires étrangères, terminait en ces termes la circulaire aux ambassadeurs et ministres du roi de France où il annonçait la bataille de

1. Reiset, III, 215-216. Lettre de Mounier, Gand, 20 juin, précitée. Guillemin *Patriotisme des volontaires royaux*, 177. Proclamation du gouverneur de Gand, Gand, 19 juin. (Arch. Guerre).

2. Rapport au Roi sur la situation de la France, Gand, 20 mai (minute de Beugnot, communiquée par M. le comte Beugnot).

3. Lettre de Mounier, Gand, 20 juin (précitée).

4. *Journal universel* de Gand, 21 juin. — A rapprocher de ces paroles, la lettre de Napoléon au général Girard pendant le trajet du golfe Jouan à Paris citée dans **1815**, I, 320) « Calmez vos soldats, dites-leur que je ne voudrais pas rentrer dans ma capitale à leur tête si leurs armes étaient teintes de sang français. » J'accorde que le toast de Louis XVIII et l'ordre de Napoléon sont également des phrases. Mais il y a des phrases à dire et des phrases à ne pas dire.

Waterloo : « La gloire de cette heureuse journée est commune aux généraux des armées anglaise et prussienne dont les dispositions, la valeur et la coopération franche leur méritent un tribut égal d'admiration et de reconnaissance[1]. »

Qu'allait-t-on faire pour tirer de « cette heureuse journée », selon le mot de Jaucourt, les meilleurs résultats? Louis XVIII avait hâte de rentrer en France où il pensait avec raison que sa présence, même à quelques lieues seulement en deçà des frontières, serait déjà une prise de possession, imposerait aux compétitions orléanistes et autres, et commanderait aux hésitations des puissances s'il s'en produisait[2]. Mais dans l'état des choses, vu le refus des souverains d'employer dans leurs armées les commissaires royaux et d'y laisser combattre les émigrés enrégimentés à Alost[3], et en raison des doutes, d'ailleurs mal fondés, sur les véritables dispositions des cabinets européens à l'égard de Louis XVIII[4], force était d'attendre sans bouger le bon plaisir des Alliés. Grâce à Wellington, on n'attendit pas longtemps. Sa lettre de Nivelle, invitant le roi à se rapprocher de la frontière française, parvint à Gand le 21 juin[5]. Sous la forme courtoise d'un conseil, ce

1. Circulaire de Jaucourt, Gand, 22 juin. (Arch. Affaires étrangères, 647.)

2. Guizot. *Mém.*, I, 89-90. Pasquier, *Mém.*, III, 285-286. Cf. Beugnot, *Mém.*, II, 255-256.

3. **1815**, II, 475-477 et les notes.

4. Pozzo à Nesselrode, 23 mai, 4 juin (*Corresp.* de Pozzo, I, 118, 179). Cf. Rapport de Talleyrand à Louis XVIII, juin. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 479-483). Pasquier, III, 286.

Les craintes que Talleyrand suggérait et calmait tour à tour, pour se faire valoir comme l'homme indispensable, étaient mal fondées. Les lettres de Pozzo, de Metternich, de Castlereagh, de Wellington, de Bathurst, de Nesselrode, de Richelieu, prouvent, comme je l'ai déjà dit, que l'Angleterre, l'Autriche et la Russie étaient déterminées à restaurer Louis XVIII. Quant à la Prusse, la Russie dicterait sa conduite.

5. Wellington à Clarke, Nivelle, 20 juin. (*Dispatches*, XII, 492.)

n'était rien moins qu'une autorisation. Louis XVIII s'empressa d'en profiter. Le jour même, il donna les ordres de départ, et, dès le lendemain matin, il partit pour Mons, route de France[1].

Pendant le séjour à Gand, l'antagonisme entre le parti des princes et le parti des constitutionnels s'était perpétué. Ils étaient divisés sur tout, mais ils avaient une aversion commune pour M. de Blacas, ministre de la Maison du roi. Selon les monarchistes absolus, le gouvernement de Louis XVIII avait été trop modéré; il avait été trop personnel au gré des libéraux. Royalistes de tradition et royalistes de raison ou de circonstance en accusaient également M. de Blacas et se flattaient à l'envi, les uns et les autres, que le favori éloigné ils deviendraient les maîtres de l'esprit du roi. Blacas n'avait pas seulement contre lui les ultras, les modérés, les libéraux; il avait encore le czar, Nesselrode, Pozzo, Metternich, Castlereagh, Wellington, Goltz, car on ne cessait de le leur représenter comme le principal auteur de toutes les fautes commises pendant les dix mois du règne[2]. Fort de l'opinion publique, — ce qui ne lui arrivait pas souvent — le comte d'Artois fit à Mons une suprême démarche auprès du roi pour lui exposer les raisons nécessitant le renvoi de Blacas avant de rentrer en France. Louis XVIII luttait depuis trois mois pour son favori; il était las, il céda. Il fit appeler Blacas qui comprit et qui, en bon courtisan, offrit sa démission pour épargner à son souverain la contra-

1. Rochechouart, *Souv.*, 394. Reiset, *Souv.*, III, 218-219.

2. Pozzo. *Corresp.*, I, 172. Wellington, *Dispatches*, XII, 521. Goltz à Hardenberg, Gand, 8 mai (cité par Ramberg et Mallet, *Louis XVIII, à Gand*, II, 202). Guizot. *Mém.*, I, 87-88. Marmont, *Mém.*, VII, 126. Lamarque, *Souvenirs*, II, 43. Cf. Mémoire attribué à Blacas (Arch. Aff. étrangères, 615).

Sur le rôle de Blacas pendant la première Restauration, et sur les partis à Gand, voir **1815**, I, 41-43, 475-476.

riété de la lui demander. Le roi l'accepta avec attendrissement[1].

Sur l'entrefaite Talleyrand arriva à Mons. Il avait quitté Vienne à la clôture du congrès, et, croyant qu'avant les batailles décisives il aurait du temps de reste pour aller s'ennuyer à Gand, il avait voyagé à petites journées. A Bruxelles qu'encombraient les blessés de toutes les nations et où passaient de nombreux convois de prisonniers criant : Vive l'empereur[2] ! il apprit avec dépit que Louis XVIII avait quitté Gand sans attendre sa personne et ses conseils. D'autant moins empressé à « apporter aux pieds du roi l'hommage de son dévouement », il resta trente-six heures à Bruxelles et ne se détermina à rejoindre la cour que le 23 dans la matinée[3]. Par la route de Hal, qui était d'ailleurs la plus directe, on évitait de traverser le champ de bataille où de grands bûchers dont des paysans, une fourche à la main et un mouchoir noué sous le nez, ranimaient sans cesse l'incandescence, achevaient de consumer des milliers de cadavres[4]. Talleyrand était à Mons dès six heures du soir, mais pour bien

1. Sir Charles Stuart à Castlereagh, Grammont, 22 juin, et Mons, 23 juin (Wellington, *Supplem. Dispatches*, X, 564). Guizot, *Mém.*, I, 90-91. Rochechouart, *Souvenirs*, 394. Cf. Hyde de Neuville, *Mém.*, II, 69. Lamarque. II, 43 et la lettre de Wellington à Blacas, 28 juin (*Dispatches*, XII, 521) : « Vous ne pouviez vaincre les préjugés qui existent contre vous qu'en quittant le roi ; et je ne veux pas vous dire une malhonnêteté en vous assurant que vous ne pouviez lui rendre un plus grand service qu'en vous sacrifiant. ».

2. *Journal de la Belgique*, 21, 22, 24 juin. Larrey, *Relat. de campagnes*, 13-15. Guillemin, *le Patriotisme des volontaires royaux*, 170-171. Lettre écrite de Bruxelles. 28 juin 1815 (comm. par M. Ant.-Em. Coulon).

3. Talleyrand, *Mém.* III, 194.

4. Lettre écrite de Bruxelles, 28 juin, précitée : « Les bûchers étaient allumés depuis huit jours. Le feu n'était plus alimenté que par la graisse humaine. Les cuisses, les bras, les jambes y étaient entassées. Il y avait une cinquantaine d'ouvriers autour ayant un mouchoir sous le nez et qui, avec de longues fourches, remuaient le feu et les ossements. La dévastation des fermes, l'odeur des cadavres, la fumée épaisse des bûchers qui se répandaient sur les arbres abattus formaient une scène d'horreur qui ne s'effacera jamais de ma mémoire. »

marquer son irritation, il s'abstint de se rendre chez le roi. C'est en vain que Jaucourt, Chateaubriand, Ricé, Beugnot, accourus dans la petite maison où il avait pris gîte, l'engageaient à aller voir Louis XVIII. Il leur répondait avec le ton d'un homme sûr d'avoir son heure : « — Je ne suis jamais pressé. Il sera temps demain[1]. »

Le roi n'était pas pressé non plus de revoir M. de Talleyrand à qui il devait beaucoup mais qui n'oubliait pas assez les grands services qu'il avait rendus. Ses airs d'omnipotence, ses propos que c'était lui qui avait fait la première restauration et que c'était encore lui qui ferait la seconde avaient blessé le roi au vif[2]. Grâce à Wellington, Louis XVIII comptait rentrer aux Tuileries sans l'aide de Talleyrand. Précisément, Clarke venait de recevoir du général anglais une nouvelle dépêche invitant le roi à passer la frontière, « sa présence en France étant importante[3]. » Quand Chateaubriand dit au roi que Talleyrand un peu souffrant aurait l'honneur de se présenter le lendemain, Louis XVIII répondit avec une indifférence qui n'était nullement simulée : — « Comme il voudra. Je pars à six heures du matin[4]. »

Talleyrand n'en crut rien et se mit au lit. Mais le lendemain, de très bon matin, on vint l'avertir que les troupes du duc de Berri se mettaient en marche[5] et que les voitures royales étaient attelées. Il se vêtit

1. Chateaubriand, *Mém. d'outre-tombe*, VII, 40-41. Note de la duchesse de Lévis. citée par Sismondi, *Notes sur les Cent Jours*, 26-27.)

2. Chateaubriand, VII, 42-44.

3. Wellington à Clarke, le Cateau, 22 juin (*Dispatches*, XII, 495).

4. Chateaubriand, *Mém.*, VII, 44.

5. La petite armée d'Alost avait rejoint le roi à Mons. De Mons à Cambrai, Louis XVIII marcha militairement, avec sa Maison militaire et les volontaires royaux. (Reiset, *Souv.* III, 218-219. Guillemin, *Le Patriotisme des volontaires royaux*, 179-185.)

cipes constitutionnels. On allait représenter au roi que la nation ayant rompu le pacte qui l'unissait à lui, il devait profiter de cette circonstance pour prendre l'autorité tout entière et l'exercer selon son bon plaisir[1].

Après avoir passé la frontière près de Bavay, le roi arriva dans la soirée à Cateau-Cambrésis. Depuis l'avant-veille, 22 juin, Wellington y avait établi son quartier-général[2]. Il attendait Louis XVIII, mais il attendait aussi Talleyrand[3]. A ses yeux, l'un complétait l'autre. Instruit de la scène qui avait eu lieu à Mons, il parla le soir même au roi et obtint sans peine, car en bonne politique Louis XVIII ne pouvait rien lui refuser, le rappel immédiat de Talleyrand. Pour sauver l'amour-propre royal, le chancelier Dambray adressa à tous les ministres une brève circulaire portant simplement qu'il y aurait un jour très prochain conseil du roi à Cambrai. Si sec que fût l'avis, il aurait déterminé Talleyrand qui enrageait de s'être conduit, lui, prince de Talleyrand, « comme un sous-lieutenant mauvaise tête[4]. » Au reste, pour l'affermir contre toute hésitation, Wellington avait pris soin de lui écrire aussitôt après son entretien avec Louis XVIII : « J'ai regretté que Votre Altesse n'aît pas accom-

1. Talleyrand à Wellington, Mons, 25 juin (Wellington, *Supp. Dispatches*, X, 586. Papiers de Beugnot (comm. par le comte Beugnot). Pozzo à Nesselrode, Cateau-Cambrésis, 26 juin. (*Corresp. avec Nesselrode*, I, 173.) Guizot, *Mém.*, I, 90-91. Chateaubriand, *Mém.*, VII, 46-47. Beugnot, *Mém.*, II, 266-269.

2. Reiset, *Souv.*, III, 219-220.

3. Wellington à Vincent, Cateau-Cambrésis, 23 juin (*Dispatches*, XII, 492).

4. Châteaubriand, VII, 47-48, Guizot, I, 91-92. Beugnot, II, 268-272. — Beugnot raconte que Talleyrand hésita longtemps à rejoindre le roi. Chateaubriand et Guizot disent au contraire qu'il se décida sur-le-champ, ce qui est la vérité. Talleyrand avait si grand désir de reprendre le ministère qu'il fut convenu entre lui et Pozzo, arrivé à Mons peu après la scène avec le roi, que l'ambassadeur russe se rendrait sans tarder à Cateau-Cambrésis pour demander à Wellington de faire une démarche auprès du roi. Quand Pozzo arriva à Mons, Wellington avait fait spontanément la démarche. (Pozzo à Nesselrode, Cateau-Cambrésis, 26 juin, *Corresp. avec Nesselrode*, I, 172-174).

pagné Sa Majesté. C'est moi qui ai engagé le roi à entrer en France à présent... Je me flatte que si vous eussiez connu exactement l'état des affaires quand vous avez conseillé au roi de ne pas entrer en France, vous lui eussiez donné un avis tout différent et l'eussiez accompagné... Je pense que vous n'hésiterez plus à rejoindre le roi sans aucun retard. C'est un parti que je vous supplie de prendre, vous et les autres membres du conseil du roi. » Talleyrand répondit sur-le-champ qu'il partirait le lendemain pour rejoindre le roi à Cambrai[1].

Les Anglais venaient de prendre cette ville presque sans coup férir, grâce à la connivence des royalistes. Le 23 juin, Wellington sachant la place abandonnée par une partie des gardes nationales actives[2] avait fait sommer le gouverneur de capituler sous la seule condition « que les officiers et soldats passeraient au service de Sa Majesté le Roi de France; » si cette proposition était refusée, la ville serait traitée avec toutes les rigueurs de la guerre[3]. Malgré ses pauvres moyens de défense (une artillerie insuffisante, quelques centaines de gardes nationaux mobilisés, une compagnie de canonniers et la garde nationale sédentaire sur laquelle on ne pouvait pas compter), le gouverneur, fidèle à son devoir, éconduisit le parlementaire. Le lendemain, la division Colville et la brigade Grant prirent position devant la place, au grand plaisir de la belle société royaliste,

1. Wellington à Talleyrand, Cateau-Cambrésis, 24 juin (*Dispatches*, XII, 502). Talleyrand à Wellington, Mons, 25 juin. (*Supplementary Dispatches*, X, 586.)

2. Wellington à Colville, le Cateau, 26 juin (*Dispatches*, XII, 497). — La majeure partie des gardes nationaux mobilisés avait vraisemblablement déserté aux nouvelles du désastre de Waterloo et de la déroute totale de l'armée française, apportées par des fuyards. Cf. *Souvenirs d'un ex-officier*, 304, 308, 309.

3. Wellington à Colville, le Cateau, 23 juin. Sommation au gouverneur de Cambrai, le Cateau, 23 juin. (*Dispatches*, X, 497-498.)

hommes et femmes, accourue sur les courtines « pour voir le siège ». La place tira quelques coups de canon; les Anglais ne ripostaient pas, voulant sans doute rendre au roi sa ville en bon état et espérant intimider le gouverneur par le seul déploiement de leurs forces. Vers cinq heures du soir, ils se décidèrent pourtant à lancer quelques obus. Curieux et curieuses déguerpirent avec plus de peur que de mal. Tout à coup, un tourbillon de flammes s'éleva du côté de la citadelle, menaçant de dévorer toute la ville. Ce n'était qu'une meule de foin qui brûlait dans un fossé, mais cet incendie dont on ignorait la cause provoqua l'épouvante, la colère et l'émeute. Les royalistes, poissardes et femmes du bas peuple en tête, se portèrent devant l'hôtel du gouverneur, vociférant : Vive le roi! cassant les vitres et demandant la reddition. On entendit des coups de feu. Les mobilisés tiraillaient contre les Anglais dont les colonnes d'assaut approchaient avec des échelles. La foule se rua sur les remparts, les femmes bousculèrent les soldats, les empêchèrent de faire feu, aidèrent à l'escalade des Anglais. En même temps, une autre bande de royalistes baissa les ponts-levis. Les Anglais entrèrent en triomphe; on les embrassa, on les fit boire aux cris de Vive le roi! Le matin du 25 juin, la citadelle où s'était réfugié le gouverneur avec cent cinquante hommes capitula et fut remise au nom de Louis XVIII à la garde nationale urbaine[1].

L'accueil fraternel fait aux Anglais par les Cambrésiens présageait la réception enthousiaste et pom-

1. Rapports à Davout, 27 juin (Arch. Guerre). Wellington à Stuart et à Bathurst, Joncourt, 25 juin (*Dispatches*, XII, 507). *Souvenirs d'un ex-officier*, 310-312. Lette de Cambrai (*Journal des Débats*, 7 juillet). Damitz, II, 72-73. — Dans cette comédie de l'assaut de Cambrai, les Anglais perdirent cependant un officier et une trentaine de soldats.

peuse qui attendait Louis XVIII. Il entra le 26 juin, au carillon des cloches et au son du canon, avec sa cour, sa Maison militaire et son armée. Un arc de triomphe s'élevait à la porte Notre-Dame, les maisons étaient pavoisées, les rues jonchées de fleurs. Le conseil municipal, le tribunal, l'état-major de la garde urbaine haranguèrent le roi ; cent jeunes filles vêtues de blanc chantèrent un chœur en son honneur; des députations de dix-huit villages voisins, portant des branches vertes et groupées sous des croix de procession et des bannières frangées d'or défilèrent devant lui. C'était à qui abandonnerait sa demeure pour l'offrir au monarque, au comte d'Artois, au duc de Berri, au chancelier Dambray, à la duchesse de Lévis, à la duchesse de Duras, à la vicomtesse de Chateaubriand. Les aubergistes ne voulaient pas accepter d'argent. Une brave femme dit : « — Je suis royaliste au point que quelquefois je me regarde de travers pour n'avoir pas su me faire guillotiner pour nos rois[1] ! »

La journée du lendemain fut moins agréable au roi et aux princes. Talleyrand était arrivé de Mons, daignant oublier comme un mauvais rêve la scène qui s'y était passée, mais bien résolu à imposer ses vues sauf en ce qui pourrait traverser les plans de Wellington[2]. A Cateau-Cambrésis, Dambray avait rédigé et fait signer à Louis XVIII une proclamation très brève où le roi déclarait rentrer dans ses États « pour rétablir la constitution qu'il avait donnée,

1. Laloy à Davout, 4 juillet (Arch. Guerre). *Journal des Débats*, 7 juillet, *Souvenirs d'un ex-officier*, 312-313. Reiset, III, 221-223. Chateaubriand, *Mém.*, VII, 52. *Souvenirs* de M[me] de Chateaubriand, cités par E. Biré dans son édition des *Mémoires d'Outre-Tombe*, IV, 48. Guillemin, *Le patriotisme des volontaires royaux*, 189-190.

2. Talleyrand dit dans ses *Mémoires* (III, 232-234), que l'établissement du gouvernement royal à Lyon lui tenait toujours au cœur. Mais contraint d'y renoncer par déférence pour Wellington, il n'en souffla plus mot au roi.

réparer les maux de la révolte et de la guerre, récompenser les bons et mettre en exécution les lois existantes contre les coupables[1]. » Cette proclamation n'était pas du goût de Talleyrand[2], d'abord parce qu'il ne la jugeait pas assez explicite sur les garanties constitutionnelles ; ensuite et surtout parce qu'elle était contresignée par le duc de Feltre au lieu de l'être par lui. Il chargea Beugnot de préparer une déclaration qui dans sa pensée annulerait et remplacerait la précédente. Le roi devrait y reconnaître qu'il avait commis des fautes, s'engager à constituer un ministère solidaire, enfin rassurer les acquéreurs de biens nationaux[3].

Ce nouveau manifeste, rédigé dans la nuit, fut soumis le matin à Talleyrand et à ses collègues qui le trouvant d'une forme trop modérée le modifièrent de la façon la plus blessante pour Louis XVIII. Talleyrand le présenta à onze heures au conseil du roi. La lecture achevée et le roi gardant un silence résigné, le comte d'Artois protesta contre « des expressions qui avilissaient la royauté ». Talleyrand répondit : « — Je trouve ces expressions nécessaires, partant bien placées. Le roi a commis des

1. Proclamation royale, Cateau-Cambrésis, 25 juin. — C'est Guizot (*Mém.* I, 92) qui dit que cette proclamation était l'œuvre de Dambray.

2. Talleyrand, *Mém.*, III, 230. Guizot, *Mém.*, I, 92.

3. « Mon gouvernement devait faire des fautes. Peut-être en a-t-il fait ? Il est des temps où les intentions les plus pures ne suffisent pas pour diriger, où elles égarent... Je prétends ajouter à la Charte toutes les garanties, qui peuvent en assurer le bienfait. L'unité du ministère est la plus forte que je puisse offrir. J'entends qu'elle existe... On a parlé, dans ces derniers temps, du rétablissement de la dîme et des droits féodaux. Cette fable, inventée par l'ennemi commun, n'a pas besoin d'être réfutée. Si les acquéreurs de biens nationaux ont conçu des inquiétudes, la Charte aurait dû suffire pour les rassurer. N'ai-je pas moi-même proposé aux Chambres, et fait exécuter des ventes de ces biens ? Cette preuve de ma sincérité est sans réplique. » Le Roi aux Français, Cambrai, 28 juin.

Comme on va le voir, il semble que le passage relatif aux fautes commises en 1814 était, dans la rédaction primitive, inspirée et corrigée par Talleyrand, rédigé en termes beaucoup plus blessants pour le roi. On lui faisait dire un véritable *mea culpa*.

fautes, ses affections l'ont égaré.... » « — Est-ce moi, interrompit le comte d'Artois, que l'on veut indirectement désigner? » « — Oui. Monsieur a fait beaucoup de mal. » « — Le prince de Talleyrand s'oublie! » « — Je le crains, mais la vérité m'y force. » A ces mots, le duc de Berri s'écria avec colère : « — Il ne faut rien moins que la présence du roi pour que je permette à qui que ce soit de traiter ainsi mon père devant moi. Je voudrais bien savoir..... » Avec le tempérament sanguin et colère du duc de Berri on pouvait toujours craindre que les choses n'allassent loin. Le roi se hâta d'intervenir : « — Assez! mon neveu. C'est à moi seul de faire justice de ce qui se dit en ma présence et dans mon conseil. Messieurs, je ne peux approuver ni les termes de la proclamation ni la discussion dont elle a été le sujet. Le rédacteur retouchera son œuvre en ne perdant pas de vue les hautes convenances qu'il faut garder en me faisant parler[1]. »

Le roi semblait concéder l'esprit du manifeste; il n'en blâmait que la forme. Beugnot amenda sa rédaction, et Talleyrand, après deux entretiens assez laborieux avec Louis XVIII, obtint la signature royale. La proclamation fut publiée le 28 juin, à la grande colère des princes et de leurs entours mais au très vif contentement des modérés. Elle eut aussi l'approbation de Wellington, de Pozzo, de Nesselrode, des cabinets et des souverains étrangers qui, à tort ou à raison, regardaient tous la pratique du régime constitutionnel en France comme une garantie contre la renaissance de l'esprit révolutionnaire[2].

1. Beugnot, *Mém.* II, 274-275. Papiers de Beugnot (communiqués par M. le comte Beugnot).

2. Sir Charles Stuart à Wellington, Cambrai 28 juin, 29 juin et 30 juin (Wellington, *Supplementary Dispatches*, X, 614, 625, 633). Pozzo à Nesselrode, Cambrai,

De même que la proclamation de Cateau-Cambrésis, la proclamation de Cambrai était menaçante pour les bonapartistes. Politique trop avisé pour être vindicatif, Talleyrand aurait sans doute incliné à une amnistie générale qui en rassurant les membres du gouvernement provisoire et des Chambres et les chefs de l'armée eût facilité une seconde restauration. Mais les royalistes réclamaient des châtiments avec l'ardeur de créanciers affamés. En dédommagement de la direction des affaires que Talleyrand venait de leur arracher, il lui fallait bien leur donner cette petite satisfaction. D'un autre côté, la proclamation de Cateau-Cambrésis qui portait : « Nous mettrons en exécution les lois contre les coupables, » menaçait dix mille, vingt mille, cinquante mille Français. Tous les citoyens qui avaient servi le gouvernement usurpateur, tous les officiers qui avaient combattu dans les armées en rébellion pouvaient être recherchés. En de pareilles conditions, comment négocier avec Paris où tous ceux qui détenaient le pouvoir se sentaient dangereusement compromis [1]. Déjà des émissaires de Fouché et de Davout, le conseiller Gaillard et Archambaut de Périgord, étaient arrivés à Cambrai y apportant, avec de vagues propositions, des demandes formelles de sûreté [2]. Talleyrand fit

28 juin (*Corresp.*, I, 176-178). Lettre de Wellington à Talleyrand (cit. dans les *Mém.* de Talleyrand, III, 234-235). Beugnot, *Mém.*, II, 276. Guizot, *Mém.*, I, 92-93. — Sur le désir des souverains et de leurs ministres, qu'il y eût en France un gouvernement constitutionnel, voir principalement le rapport de Talleyrand au roi, juin (*Corresp. avec Louis XVIII*), les lettres de Nesselrode à Pozzo, Vienne 3 mai et 13 mai (*Corresp.* de Pozzo, I, 123-124, 143-144), et les *Mémoires* de Villèle, I, 288, 317-318.

1. D'après les ordonnances royales rendues à Lille, le 23 juin (*Journal universel* de Gand, du 14 avril), il était même défendu à tout Français de payer au gouvernement de Buonaparte aucun impôt direct ou indirect et d'obéir à toute loi de conscription ou de recrutement. Les agents du fisc seraient tenus de verser une seconde fois au Trésor royal les sommes perçues nonobstant ces ordonnances. Les officiers généraux et supérieurs qui adhéreraient au parti de Buonaparte seraient destitués et privés de toute pension.

2. Stuart à Wellington, Cambrai, 29 juin (*Dispatches*, *Suppl.*, X, 625). Lettre de

modifier ainsi le texte de la première déclaration : « J'aperçois beaucoup de sujets égarés et quelques coupables. Je promets, moi qui n'ai jamais promis en vain, de pardonner aux Français égarés tout ce qui s'est passé depuis le jour où j'ai quitté Lille au milieu de tant de larmes jusqu'au jour où je suis entré dans Cambrai au milieu de tant d'enthousiasme. Mais le sang de mes enfants a coulé par une trahison dont les annales du monde n'offrent pas d'exemple. Je dois donc excepter du pardon les instigateurs et les auteurs de cette trame horrible. Ils seront désignés à la vengeance des lois par les deux Chambres que je me propose de rassembler incessamment[1]. »

Cette distinction entre les « coupables », instigateurs ou prétendus tels de la révolution du 20 mars, et « les égarés » qui l'avaient acceptée, laissait aux royalistes une abondante moisson de vengeances tout en tranquillisant la foule des gens restés ou entrés en fonctions postérieurement au départ du roi pour l'étranger. De plus, en faisant dire à Louis XVIII que les coupables seraient désignés par les Chambres, Talleyrand espérait le décharger d'une sanglante responsabilité qui retomberait tout entière sur le parlement, être collectif et passager. « — Il ne faut pas, disait-il, que le roi frappe lui-même. Il faut qu'il laisse frapper les Chambres[2]. »

Gaillard à Vitrolles, 24 juin 1817 (citée dans les Mémoires manuscrits de Gaillard, communiquée par Mme Martineau).

1. Le Roi aux Français, Cambrai, 28 juin.

2. Mémoires manuscrits de Barras (comm. par M. G. Duruy). Cf. Lamarque, *Souv.*, I, 190, et 394. — Le général Lamarque est injuste en disant que Talleyrand « s'opposa » à l'amnistie. Tout le monde autour du roi et dans les cabinets étrangers demandait des proscriptions. Talleyrand n'eut donc point à *s'opposer* à cette amnistie dont personne ne voulait. D'ailleurs, le texte de la proclamation de Cambrai, rédigée sous son inspiration, atténua en une certaine mesure celui de la déclaration de Cateau-Cambrésis.

III

Dans le Nord, le Pas-de-Calais, la Somme, on était en majorité royaliste. L'invasion anglaise, la présence du roi à Cambrai firent déclarer les populations. Dès le 23 juin, les meneurs s'agitent à Lille, à Armentières, à Hesdin, à Dunkerque, à Calais, à Arras, à Douai, à Cassel, à Boulogne, à Bapaume. Ils annoncent la destruction de l'armée, l'arrivée des Anglais, le retour du roi, la paix; ils excitent le peuple à la révolte, la troupe à la désertion. A Lille, en un seul jour, il y a 1 645 déserteurs dans cinq bataillons de mobilisés du Nord et de la Somme d'un effectif total de 2 476 hommes. Les désertions ne sont guère moins nombreuses à Dunkerque où les habitants menacent d'exterminer la garnison[1]. Le colonel comte du Bourg, parti de Cambrai avec quinze gardes du corps, est accueilli à Bapaume par les Vive le roi ! de la garde nationale et de cinq ou six mille paysans. Il suffit d'un petit détachement de l'armée royale pour insurger Arras et contraindre le gouverneur, les canonniers, les mobilisés à se retirer dans la citadelle. Après quelques heures de bombardement, le commandant du Quesnoy s'engage à capituler sous la condition que les assiégeants lui donneront la preuve certaine de l'entrée du roi dans Cambrai. A Péronne, le maire révoqué, un avocat du nom de Hiver, reprend ses fonctions aux premiers obus tombés dans la ville et rédige cet arrêté : « Art. Ier. Il est enjoint au commandant des

1. Analyse de la corresp. des préfets, 22 au 30 juin. Rapport de Davout à la Commission de gouvernement, fin juin. (Arch. nat. F. 7, 3774 et AF. IV, 1937). Leval à Davout, Dunkerque, 23 juin. Général Frère à Davout, Lille, 23 juin. (Arch. Guerre). Général Desnoyers à Davout, Aire, 30 juin. Rapport du général Fauconnet, Dunkerque, 26, 28 juin. (Papiers de Carnot, communiqués par le capitaine Sadi Carnot.)

troupes de faire cesser le feu et de demander une capitulation. Art. II. Il est défendu à la garde nationale de se prêter à aucune hostilité contre les Alliés de S. M. le Roi de France. » Le gouverneur n'obtempérant pas assez vite, Hiver déploie le drapeau blanc, ameute la foule, la conduit par les remparts, la jette au dos des canonniers et impose finalement la capitulation [1]. Sans doute, à Lille, à Landrecies où le major Plaige répond au général Prussien : « Je suis trop jaloux de mériter votre estime pour accéder à vos propositions », à Douai où le général Lahure écrit au maire : « Je vous renvoie votre lettre sans la décacheter, sachant trop bien ce qu'elle peut contenir [2] », à Valenciennes, à Calais, à Aire, à Dunkerque, à Maubeuge, dans d'autres places encore, les gouverneurs contiennent la population et résistent aux sommations comme aux assauts de l'ennemi. Mais tout alentour les drapeaux blancs flottent aux clochers des villages. Des bandes de paysans armés dont les principales obéissent au transfuge Bourmont, nommé par le roi gouverneur de la 16e division militaire, et au réfractaire Louis Fruchard, dit *Louis XVII*, un chouan artésien redoutable aux gendarmes, battent l'estrade, arrêtent les diligences et pillent les caisses publiques pour la bonne cause [3].

1. Du Bourg à Clarke, Bapaume, 27 juin. Rapport sur la capitulation du Quesnoy, 27 juin. Arrêté du maire de Péronne, 26 juin. Procès-verbal du siège et de la capitulation de Péronne, 27 juin (Arch. Guerre). Lettre d'Arras, 29 juin. (*Moniteur*, 14 juillet).

2. Lettres de Plaige, Landrecies, 27 juin ; de Lahure, Douai, 27 juin. (Arch. Guerre.)

3. Leval à Davout, Dunkerque, 23 juin. Général Frère à Davout, Lille, 23, 25, et 27 juin. Général Charrière à Davout, Calais, 30 juin. (Arch. Guerre). Fauconnet à Carnot, Dunkerque, 26 et 28 juin (Papiers de Carnot).

Voici le texte de la nomination de Bourmont : « Désirant seconder l'empressement des habitants du Nord à secouer le joug de l'usurpateur, nommons commandant extraordinaire de la 16e division militaire le lieutenant général comte de Bourmont. (signé) Louis. Gand, le 21 juin. » (Arch. Guerre).

Sur les antécédents de Fruchard, voir Guillemin, *Le Patriotisme des volontaires*

Vers Paris, l'esprit change. A Senlis, les habitants saluent une colonne anglaise de quelques cris de Vive le roi ! Mais le capitaine Mercer, du *Royal horse Artillery*, s'étant amusé à crier : Vive l'empereur! ils répètent tous ce cri avec enthousiasme, « ravis, dit Mercier de pouvoir exprimer leurs vrais sentiments. » « Partout jusqu'à Paris, ajoute l'officier anglais, j'ai noté ce même esprit. Les paysans ne se lassaient pas de nous exprimer leur amour pour Napoléon et leur haine pour les Bourbons [1]. »

La Normandie souhaite la paix et le roi, mais pour que le royalisme triomphe comme dans le nord, il manque l'aide des armées étrangères. « La population est bien disposée et prête à se soulever, écrit le duc de Castries ; elle est malheureusement contenue par les compagnies de bandits [2]. » (Ces *bandits* sont des soldats français formés en colonnes mobiles.) L'agitation qui règne à Rouen où les habitants se provoquent dans les rues par des Vive le roi ! et des Vive l'empereur ! à Dieppe et à Lisieux où l'on apprend l'abdication « avec des transports de joie », à Falaise où l'on brise les bustes de Napoléon, à Caen où couve l'insurrection, au Havre où elle éclate, contraint bientôt le général Lemarois à rappeler dans les villes ces colonnes mobiles. Les campagnes

royaux, 148-152. — En récompense de ses hauts faits, ce Fruchard fut décoré de la Légion d'honneur et introduit dans l'armée comme officier porte-drapeau.

1. Mercer, *Journal of the Waterloo Campaign*, II, 54-55. Cf. Analyse de la Corresp. des préfets, 25-27 juin. (Arch. Nat. F. 7. 3774.)

2. Duc de Castries à Clarke, Brighton, 4 juillet (Arch. Guerre). — Castries écrivait d'après des renseignements envoyés de la côte normande et dont le plus grand nombre provenaient d'un certain Fouache, ancien sous-préfet du Havre. Ce Fouache, nommé par Castries commissaire du roi en Normandie, fut un des principaux instigateurs des émeutes du Havre. Dès le 26 juin, la ville était en pleine sédition, on y tirait des coups de fusil, les soldats renfermés dans la citadelle n'en sortaient qu'en forts détachements. (Lieutenant de police du Havre au général Schwitzler, 26 juin, et rapport de Schwitzler, 29 juin, (Arch. Guerre). Rapport du Havre, 26 juin, (Arch. nat. F. 7. 3774).

sont livrées à elles-mêmes. Les paysans tirent des coups de feu en signe d'allégresse et allument des feux de joie, les maires font remplacer les drapeaux tricolores par les drapeaux blancs, les prêtres chantent le *Domine, salvum fac regem*[1].

En Bretagne, dans les villes, le bonapartisme domine. A Rennes, le 24 juin, on refuse de croire à l'abdication. On dit que c'est une fausse dépêche; les fédérés lacèrent, en criant : Vive l'empereur! les affiches où elle est annoncée. On prend à l'Hôtel de Ville le buste de Napoléon et on le place sur une sorte d'autel de feuillage que chaque jour soldats, gardes nationaux, fédérés, tanneurs de la Vilaine, ornent de fleurs fraîches; la nuit, l'autel est illuminé. A Brest, les dépêches de Paris sont accueillies avec la même incrédulité, avec les mêmes colères. On accuse le général Brenier, la foule en tumulte l'entoure, le somme de crier : Vive l'empereur! Il répond : Vive la France! Vive le gouvernement! Des sabres et des bâtons se lèvent autour de lui, il se décide au vivat exigé. A Saint-Malo, à Quimper, à Saint-Brieuc, des colonnes de populaire parcourent les rues en criant : Vive l'empereur! Dans quelques communes, les royalistes excitent sans grand succès les paysans à se soulever, mais dans les villes ils ne bougent point. « Ils sont peu redoutables, conclut un rapport général à la Commission de gouvernement; ce sont eux qui ont à redouter les colères des fédérés[2]. »

1. Lemarois à Davout, Rouen, 27 juin. Lauberdière à Davout, Rouen, 29 juin. Vedel, à Lemarois, Caen, 29 juin. Ordre du commandant de place, Rouen 29 juin, (Arch. Guerre). Analyse des rapports du 24 au 30 juin, et rapport général de Davout à la Commission de gouvernement, fin juin. (Arch. nat. F. 7. 3774 et AF. IV, 1937).

La même effervescence est signalée dans la Seine-Inférieure, l'Eure, le Calvados, l'Orne, et dans la Manche jusqu'aux portes de Cherbourg dont les habitants étaient au contraire très bonapartistes.

2. Général Taraire à Davout, Rennes, 24 juin. Général Brenier à Davout, Brest, 24 juin, général Lorcet à Davout, Saint-Malo, 25 juin (Arch. de Guerre). Analyse

Pendant la courte campagne des Pays-Bas, les Vendéens et les chouans du Morbihan avaient repris les armes. Le 17 juin, trois corps de l'armée vendéenne, au total 8000 hommes, se trouvaient rassemblés à environ deux lieues les uns des autres autour de la Roche-Servière (entre Machecoul et Napoléon-Vendée.) Le but de ce mouvement était de fermer à Travot l'accès du Marais où les Anglais allaient débarquer des armes et des munitions [1]. Mais en même temps, que la division Travot, Lamarque s'avançait avec la division Brayer, 300 dragons et les compagnies de gendarmes. Comme toujours, les chefs vendéens agirent sans ensemble et au mépris des ordres généraux. Dans la matinée du 20 juin, les corps de Saint-Hubert et de Suzannet, marchant en deux échelons très éloignés, furent tour à tour attaqués et dispersés [2]. D'Autichamp qui s'était porté à la Roche-Servière, comptant y être soutenu sur son flanc par ces deux généraux, s'y trouva seul devant toutes les forces de Lamarque. Sa position, couverte par une petite rivière encaissée, était presque inabordable de front. Lamarque la fit tourner grâce à des gués qui existaient en amont et en aval. Les soldats, « exaltés, dit Lamarque, par la dépêche annonçant la victoire de Ligny » chargèrent à la baïonnette avec un entrain furieux. Après une courte résistance,

de la corresp. des préfets du 25 au 30 juin. Rapport général à la Commission de gouvernement, 2 juillet (Arch. nat. F. 3774 et AF. IV, 918).

1. D'Autichamp, *Mém. sur la camp. de 1815 dans la Vendée*, 101-122, et pièces citées, *ibid.* Canuel, *Mém. sur la guerre de Vendée en 1815*, 222-232. — Après la mort de Louis de la Rochejaquelein, l'organisation de l'armée vendéenne avait été modifiée. Sapinaud était général en chef et Auguste de la Rochejaquelein major-général. D'Autichamp, Suzannet, Saint-Hubert et Dupérat commandaient les quatre corps d'armée.

2. On a dit que le général de Suzannet, le cœur ulcéré par les odieuses accusations dont il avait été l'objet à l'occasion de la mort de Louis de la Rochejaquelein, se fit tuer volontairement au début du combat. (Général Tercier, *Mém.* 401, Cf. Canuel, *Mém.*, 238-239).

qui fut vaillante sur quelques points, les Vendéens s'enfuirent laissant dans les rues et dans les champs un millier de cadavres et de blessés [1]. Le même jour, 20 juin, le général Bigarré, avec trois bataillons d'infanterie et une compagnie de fédérés de Rennes, battit à plate couture dans la lande d'Auray les 5000 chouans de Sol de Grisolles [2], et le général Delaage chassa de Thouars où ils étaient entrés le matin les Vendéens de Dupérat [3].

Lamarque détestait cette guerre fratricide. « Nous nous sommes battus hier, écrivait-il le 19 juin, nous nous sommes battus ce matin, nous nous battrons demain; mais c'est toujours contre des Français, et mon cœur saigne [4]. » Il avait la victoire, mais il voulait la paix. Le soir du combat de la Roche-Servière, il écrivit aux généraux vendéens pour leur offrir un traité aux conditions que le gouvernement avait déjà proposées dans le courant de mai : licenciement des paysans, amnistie pleine et entière pour les chefs, mise en liberté immédiate de tout individu qui pourrait être détenu comme fauteur ou complice de l'insurrection [5].

1. Lamarque à Charpentier, Vieille-Vigne, 20 juin, 4 heures du soir. (Arch. Guerre, Armée de l'Ouest.) Rapport de Lamarque à Davout, Clisson, 22 juin (*Moniteur*, 25 juin). D'Autichamp, *Mém.*, 122-133. Cf. Canuel (*Mém.*, 232-243) qui contredit et incrimine d'Autichamp, à tort, à ce qu'il semble. — Lamarque évalue la perte des Vendéens à 1 200 ou 1 500 hommes, Canuel estime ce chiffre exagéré, mais parle de 600 prisonniers. Les impériaux eurent 10 morts et 60 blessés.

2. Bigarré à Davout, 16, 18 et 20 juin (Arch. Guerre, Armée de l'Ouest). Cf. Rio, *La petite Chouannerie*, 193-214. — L'affaire fut très meurtrière. D'après le rapport de Bigarré, il eut 20 tués et 18 blessés, parmi lesquels ce général lui-même et ses deux aides de camps; les chouans, perdirent 1 500 hommes; on leur prit leurs deux canons, pièces anglaises attelées de chevaux de diligence.

3. Rapport de Delaage, 20 juin (Arch. Guerre) Cf. Canuel, 246-263. — Ce 4e corps de l'armée royale s'était rassemblé aux Aubiers le 16 juin et avait marché vers les confins du Poitou « afin de montrer du monde en dehors de la Vendée ».

4. Lamarque à Hamelinaye, Legé, 19 juin. (Arch. Guerre.)

5. Lettre de Lamarque, Vieille-Vigne, 20 juin (citée par d'Autichamp, 139-141). Sur les négociations entamées au mois de mai, voir **1815** I, 570-571 et 575 et la relation de Marlartic (Arch. Guerre).
Le 22 juin Davout écrivit à Lamarque pour l'informer de l'abdication et lui

Lamarque terminait sa lettre en garantissant « sur sa foi militaire » la nouvelle que « l'empereur avait remporté le 16 juin une victoire complète sur les armées réunies de Blücher et de Wellington ».

Cette grande victoire à la frontière, les défaites qu'ils avaient subies, la débandade de leurs paysans, c'étaient pour les généraux vendéens bien des raisons de traiter. Mais ils gardaient l'espoir que des revers suivraient les premiers succès de Napoléon et voulaient rester libres d'agir selon les événements. Ils cherchèrent à traîner les négociations. Las de leurs vagues promesses et de leurs réponses dilatoires, Lamarque les menaça d'une poursuite sans merci. Le 24 juin, les principaux chefs réunis en conseil de guerre décidèrent par vingt-deux voix contre douze qu'il fallait accéder aux propositions de Lamarque. Le traité de pacification fut signé le 26 juin à Cholet[1]. Quelques dissidents restèrent sous les armes, d'Ambrugeac dans le Maine, Coislin dans la Loire-Inférieure, Dulandrau dans le Bocage, Sol de Grisolles et Cadoudal dans le Morbihan[2].

IV

Les provinces de l'est demeuraient patriotes et fidèles à l'empereur. En Alsace, en Lorraine, en

prescrire de conclure un armistice avec les Vendéens. Mais déjà Lamarque avait [illegible] le mérite d'engager de lui-même les négociations en pleine victoire de l'empereur [illegible] malgré Waterloo, il allait par son énergie obtenir plus qu'un armistice [illegible] pacification.

1. Lamarque à Davou[illegible] 24 juin. Traité de pacificati[illegible] (Arch. Guerre). Lamar[illegible] III, 57-62. Canuel, *Mém.* [illegible] Davout, Cholet, 28 ju[illegible], 1er juillet). D'Autichamp [illegible] *ibid.*

2. Lorcet à Dav[illegible]marque à Davout, 4 [illegible] *Mém.* 302-312. P[illegible]*ouannerie*, 215-22[illegible] *du Maine et de* [illegible]

Franche-Comté, en Champagne, sur les confins de la Bourgogne, les paysans s'armaient, les gardes nationaux sédentaires rivalisaient de zèle, montant la garde avec des piques et des fourches à défaut de fusils. Même dans les centres bourboniens, comme Nancy et Besançon, les royalistes se tenaient tranquilles ; ils se bornaient à faire dire des neuvaines pour le prompt retour du roi et à défriper leurs cocardes blanches sans oser encore les remettre. Mais le découragement que n'avait pu causer ni la défaite de Waterloo, ni le passage des fuyards, ni l'approche de l'ennemi, l'abdication le provoqua. Au premier moment, dans les contrées qui se trouvaient sous la menace immédiate de l'invasion, on fut consterné, anéanti. Les gardes nationaux désertèrent en masse, les paysans s'enfuirent au fond des bois[1].

Dans le centre de la France, on montrait plus de calme mais, en général, autant d'affliction. Les royalistes faisaient trêve. Quelques-uns seulement s'avisèrent de manifestations prématurées. Mal leur en prit. A Montluçon, des impatients sortis de chez eux avec des tiges de lys furent contraints d'y rentrer très vite et en piteux état. A Limoges, un rassemblement séditieux fut aussitôt dispersé par les fédérés ; la gendarmerie trouva place nette. Le 25 juin, des royalistes de Dijon, croyant déjà avoir cause gagnée, s'attroupèrent aux cris de : Vive le Roi ! La populace se rua contre eux et en tua quatre. A Moulins, des soldats jetèrent hors de l'église les fidèles et le curé lui-même qui chantait le *Domine, salvum fac regem*. Presque partout, les partisans des Bourbons durent

1. Rigaud à Davout, Chalons, 22 juin. Chaudron à Davout, 24 juin. Leclerc des Essarts à Davout, Sainte-Menehould, 22 et 26 juin. Déclarations des conducteurs de diligences, 2 juillet. (Arch. Guerre). Analyse de la correspondance des préfets du 25 au 30 juin. Rapports généraux à la Commission de gouvernement, 30 juin et 2 juillet. (Arch. nat. F. 7,3774, AF. IV, 908 et AF. IV, 1937).

être protégés par les autorités. Dans l'Yonne, le Cher, l'Allier, la Haute-Loire, l'Ain, la Nièvre, ouvriers et paysans criaient vengeance et réclamaient des armes pour courir sus aux royalistes [1].

Bordeaux cachait sa joie, car la fermeté de Clausel et l'attitude menaçante de la garnison imposaient. Devant chaque poste, des cartouches furent ostensiblement distribuées à la garde montante. Le 26 juin, quelques timides « Vive le Roi ! » ayant été criés dans la foule place de la Comédie, les chasseurs à cheval chargèrent au galop, sabre en main. Le colonel Carré assembla le 66e sur le quai des Chartrons, harangua ses hommes, leur fit jurer haine aux Bourbons et leur donna l'ordre, en manière de conclusion, de tuer tout individu qui porterait une cocarde blanche. « Les hurlements des soldats, dit un témoin, avaient quelque chose de féroce [2]. »

A Lyon, pour contenir la bourgeoisie royaliste, il n'était pas besoin, comme à Bordeaux, d'un chef énergique et d'une soldatesque exaltée. La garde nationale, les fédérés, le peuple y suffisaient. « La nouvelle des événements, disait Davout à la Commission exécutive, a produit à Lyon une explosion de patriotisme. » Le 24 juin, des bandes de populaire parcoururent les rues, arrachant les affiches où était annoncée la défaite de Mont-Saint-Jean,

1. Général Motte à Davout, Grenoble 25 juin. Général Veaux à Davout, Dijon, 28 juin. Rapport du capitaine de Villeneuve, 30 juin. Déclarations de conducteurs de diligences, 2 juillet (Arch. Guerre). Analyses de la correspondance des préfets, 23 juin au 4 juillet. Rapports de Réal, 30 juin. Rapport général à la Commission de gouvernement, 2 juillet. (Arch. nat. F. 7,774, F. 3044a, AF. IV, 1934 et AF. IV, 918).

2. Clausel à Davout, 26 juin. (Arch. Guerre). Analyse de la correspondance des préfets, 24 et 26 juin. Rapport général, 2 juillet. (Arch. nat. AF. IV, 918 et F. 7,3774). Edmond Géraud, *Journal intime*, 239, 241-242. — D'après la déclaration d'un conducteur de diligence (Arch. Guerre, 2 juillet), dans une échauffourée quatre personnes furent tuées : un soldat, deux hommes et une femme. Cela paraît douteux, car le royaliste Géraud dans sa lettre si détaillée du 27 juin n'aurait pas manqué, il semble, de mentionner ces meurtres.

vociférant : Vive l'empereur! insultant et maltraitant tous ceux qui ne semblaient point partager leur ferveur napoléonienne. Les boutiques fermèrent. Dans la nuit, le tumulte continua; des fédérés armés de torches marchaient avec des soldats le sabre nu. On craignit le pillage et l'incendie. Le lendemain, on modela en cire un buste de Napoléon II qui fut solennellement promené par toute la ville au milieu des cris enthousiastes. Le soleil ardait. Les royalistes voyaient avec un plaisir malin l'image de cire se liquéfier peu à peu. « A six heures, écrivit l'un d'eux, Napoléon II était fondu[1]. »

Déjà au retour de l'île d'Elbe la guerre civile avait ensanglanté le Midi. Pendant toute la durée des Cent Jours, royalistes et bonapartistes, catholiques et protestants, miquelets et fédérés, gardèrent leurs espérances, leurs rancunes, leurs haines. S'ils ne combattaient plus, leur esprit restait en armes, animé des fureurs de la Saint-Barthélemy et des massacres de septembre[2]. La nouvelle de l'abdication déchaîna ce peuple surexcité et impatient d'en venir aux mains. Des Cévennes à la mer, des Pyrénées aux deux rives du Rhône, en quelques jours

1. Rapports à la Commission de gouvernement, 26 juin et 2 juillet (Arch. nat. AF. IV, 1936 et AF. IV, 918, Audin, *Tableau des événements de Lyon*, 142. Guerre, *Campagnes de Lyon en 1814 et 1815*, 255-258, et proclamations du gouverneur et du préfet de Lyon, 25, 26, 27 juin (citées *ibid.*). — Le 19 juin, des manifestations patriotiques moins menaçantes mais non moins enthousiastes avaient déjà eu lieu à l'occasion des premières victoires de Suchet dans les Alpes (Paroletti à Davout, Lyon, 19 juin. Arch. Guerre).

Le 27 juin, on arrêta cinquante-neuf royalistes plus ou moins compromis dans un complot auquel étaient affiliées deux ou trois mille personnes et qui avait pour but de proclamer Louis XVIII, de massacrer les officiers de l'armée et les chefs fédérés. (Rapport de police, Lyon, 4 juillet. (Arch. Nat. F. 7,3774.) Paroletti à Davout, Lyon 29 juin. (Arch. Guerre). Ce complot était connexe à la prise d'armes du comte d'Espinchal qui ayant le dessein de s'emparer de Lyon où il avait des intelligences, tint campagne dans le Forez durant tout le mois de juin avec cinq ou six cents royalistes appelés *Chasseurs de Henri IV*, et eut plusieurs engagements contre les colonnes mobiles. (D'Espinchal, *Souvenirs*, II, 345-371, et Audin, *Événements de Lyon*, 99-100).

2. **1815**, I, 412-417, 429-433, 512-516.

tout le pays s'embrasa. Partout des troubles, des séditions, des émeutes, des cris de mort, l'appétence du sang.

Les villages s'insurgent, l'écume des villes se soulève. Montauban, Agen, Cette, Orgon, Tarascon, Agde, Béziers, Aigues-Mortes, Aubenas, sont en pleine révolte; on emprisonne les fonctionnaires, les commandants de place, on désarme les petites garnisons [1]. A Perpignan, le 27 juin, le peuple parcourt les rues en criant : Vive l'empereur! Mort aux royalistes! La nuit, ces processions continuent plus effrayantes, à la lueur des torches. « J'ai dû calmer l'exaltation patriotique, écrit le préfet; les excès en auraient pu être dangereux [2]. » A Avignon, des fédérés entourent et menacent le commandant de place, le général Cassan, qu'ils accusent de tiédeur. Pour les calmer, il faut arrêter l'ex-maire, soupçonné d'avoir le premier répandu la nouvelle de Waterloo. La nuit, un royaliste est tué en pleine rue par une bande de ces furieux [3]. Le 26 juin, les royalistes de Toulouse se portent en foule, cocarde blanche au chapeau, devant l'hôtel du général Decaen, place Saint-Etienne. Tandis qu'un détachement d'infanterie se déploie, Decaen paraît à son balcon, harangue les séditieux, les somme de se disperser. La plupart obéissent, mais un coup de pistolet est tiré sur un offi-

1. Corresp. des préfets, 26 juin au 4 juillet. Rapport général à la commission de gouvernement, 2 et 4 juillet. (Arch. nat. F. 7,3774, F. 7,3044a , AF. IV, 1937. AF. IV, 918). Lettres à Davout : de Decaen, Bordeaux, 24 et 26 juin; de Lenoir, Albi, 28 juin; de Clausel, Bordeaux. 29 juin; du général commandant l'Ardèche, Privas, 30 juin; de Gilly, Montpellier, 30 juin. Ordre du jour du général commandant le Tarn, Albi, 30 juin. Correspondance des préfets avec Decaen, 25 au 30 juin. Déclarations de conducteurs de diligences, 2 juillet (Arch. Guerre). De Bernis, *Précis de ce qui s'est passé dans le Gard et la Lozère*, 28-31. *Marseille, Nîmes et ses environs en 1815*, I, 34-36.

2. Préfet des Pyrénées-Orientales à Decaen, 28 juin. (Arch. Guerre). Rapport de Réal, 30 juin. (Arch. Nat. AF. IV, 1934).

3. *Les Crimes d'Avignon*, 12-14.

cier. Exaspérés, les soldats chargent à la baïonnette la foule déjà en retraite. Cinq ou six personnes tombent tuées ou blessées. A la suite de la troupe se ruent les fédérés, portant un drapeau noir; ils pillent une maison, saccagent le café Henri IV[1]. Mêmes scènes à Montpellier. Les royalistes pavoisent, s'arment, courent la ville aux cris de : Vive le roi! Un de leurs groupes rencontre des fédérés qui sortent de la citadelle sous le commandement d'officiers à la demi-solde. On se heurte, on frappe, on tire. Un lieutenant du 13e de ligne est atteint grièvement; plusieurs royalistes sont tués ou blessés, les autres s'éparpillent dans l'épouvante[2]. A Arles, à Nîmes, à Albi, à Auch, à Carcassonne, à Draguignan, où l'on promène un drapeau noir avec cette devise : *l'Empereur ou la mort!* les passions fermentent, mais les bourbonistes sont encore contenus par l'attitude menaçante des fédérés qui réclament « l'emploi de mesures révolutionnaires[3]. »

Les miquelets reprennent les armes, se concentrent à Beaucaire, tiennent la campagne jusqu'aux

1. Decaen à Davout, 24 et 26 juin. Rapport sur les événements de Toulouse du 4 avril au 18 juillet, signé du maire, du premier président et du procureur général. Déclaration de conducteurs de diligences, 2 juillet. (Arch. Guerre.) Rapport à la Commission de gouvernement, 2 juillet. (Arch. Nat. AF. IV, 918) Cf. Villèle, *Mém.*, I. 297, et général Pelleport, *Mém.*, II, 127-128.

2. Ordre de Gilly prescrivant « la formation d'une commission militaire pour juger les instigateurs du mouvement dans lequel plusieurs individus ont perdu la vie ». Montpellier, 27 juin. Gilly à Davout, 28 juin. (Arch. Guerre.) Rapport de Gilly, Montpellier, 28 juin. (Arch. Nat. AF. IV, 1936.) *Précis des Evénements qui ont eu lieu à Montpellier les 27 juin, 1er et 2 juillet*, 3-7. — Cet écrit anonyme, dû à un royaliste ardent, est naturellement en désaccord avec le rapport de Gilly sur l'origine de l'échauffourée. Selon ce témoignage, les fédérés tirèrent sans aucune provocation et tuèrent ou blessèrent quarante personnes tout à fait inoffensives, dont deux femmes. L'adjudant-commandant Lefebvre (*Campagnes et Mémoires*, 166), dit au contraire que les premiers coups de feu furent tirés des maisons sur la troupe, qu'un officier fut tué et deux blessés, et que dans la foule, les soldats ayant riposté, il y eut trois hommes tués et trois hommes blessés.

3. Préfet du Tarn à Decaen, 27 juin. Préfet du Gers à Decaen, 28 juin. Lenoir à Davout, 28 juin. Extrait de la correspondance ministérielle, fin juin, (Arch. Guerre). Corresp. des préfets, fin juin. (Arch. Nat., F. 7.3774). De Bernis, 42, 49-51.

portes de Nîmes. Le 27 juin, ils repoussent un bataillon de garde nationale nimoise ; le 29, ils attaquent un détachement du 14e chasseurs à cheval ; trente-deux hommes sont tués dans le combat. D'autres bandes de révoltés se forment dans la Lozère, l'Ardèche, le Vaucluse. Le marquis de Montcalm, qui s'intitule commissaire extraordinaire du roi, lève à Cette et aux environs douze ou quinze cents matelots, ouvriers du port et paysans, tandis que les protestants de la Gardonnenque et de l'Avaunage s'arment de fusils et de fourches pour aller renforcer les patriotes de Nîmes et de Montpellier[1].

V

Marseille était restée toute royaliste. La troupe y vivait en état de guerre avec les habitants. Selon le mot de Brune, sous chaque pavé poussait une fleur de lys[2]. Pour les Marseillais, la victoire de Ligny fut un deuil public[3], le désastre de Waterloo une délivrance. Cette catastrophe s'ébruita dans l'après-midi du 25 juin et fut presque aussitôt confirmée par une proclamation du général Verdier[4] qui, en l'absence de Brune parti pour l'armée du Var, commandait la 8e division militaire. Le 25 juin étant un dimanche, un beau dimanche ensoleillé, toute la population se trouvait dans les rues. Aux premières nouvelles, une

1. Decaen à Davout, 25 juin. Rapport du général de Barre à la date du 14 août. (Arch. Guerre), Rapport de Gilly, 2 juillet. Corresp. des préfets, fin juin. (Arch. Nat. AF. IV, 1937 et F. 7,3774). Bernis, 51, *Marseille* et *Nîmes en 1815*, I, 31-37. *Précis des Evénements de Montpellier*, 9-15.

2. Brune à Davout, 5 mai (Arch. Guerre, Armée du Var). Cf. **1815**, I, 430-431, 515-516.

3. Verdier à Davout, 23 juin (Arch. Guerre.)

4. Aux habitants de la 8e division militaire, Marseille, 25 juin, placard in-folio (Collection H. Houssaye.)

joie furieuse saisit la foule. Bourgeois, gardes nationaux, débardeurs, portefaix, ouvriers, matelots fraternisent dans la même allégresse. On crie : Vive le roi! Mort aux castaniers! En une minute toutes les cocardes tricolores tombent des chapeaux comme automatiquement. On arrache les drapeaux impériaux qui décorent cafés et boutiques et on les remplace par des drapeaux blancs. Un buste de l'empereur pris dans le café Ricard est brisé, réduit en poussière. On s'ameute devant les différents postes, on somme les soldats de crier : Vive le roi! d'ôter leurs cocardes, de livrer leurs armes. Provoqués et menacés, quelques soldats font feu. Des hommes roulent sur le pavé. Une patrouille de chasseurs à cheval charge à fond la foule, la culbute, la sabre. Les rassemblements se reforment au loin ; le peuple crie : Vengeance ! A mort! On lance des pierres, des tessons de poteries et de bouteilles; on s'arme de bâtons, de fusils, de pistolets, de sabres, de couteaux. On sonne le tocsin à tous les clochers pour appeler les miquelets refugiés dans les environs [1].

Avec sa petite garnison (quinze cents hommes [2], tous très animés contre les Marseillais), le général Verdier pourrait tenter de réduire la sédition. Le devoir militaire le commande. Mais Verdier raisonne sur son devoir. Faut-il répandre le sang, faut-il se compromettre pour retarder de quelques jours la restauration royaliste qui est inévitable [3] ? Le préfet

1. Rapport du commandant de gendarmerie, Marseille, 25 juin. Extrait d'une lettre de Marseille, 27 juin. Rapport de Verdier, Toulon, 27 juin. Rapport du général Cailloux-Puget, commandant le département des Bouches-du-Rhône, Toulon, 29 juin (Arch. Guerre).

2. 1000 hommes du 13ᵉ de ligne, 150 hommes du 14ᵉ chasseurs, 200 retraités et officiers à la demi-solde embataillonnés, canonniers, gendarmes. (Rapport du général Cailloux-Puget, 29 juin et rapport de Brune, Antibes, 16 juin, Arch. Guerre.)

3. Brune blâma Verdier de s'être trop hâté d'annoncer l'abdication et d'avoir si

Frochot, le comte Puyraveau, lieutenant de police, ne sont pas moins hésitants. Borelli, colonel de la garde nationale et royaliste ardent, conseille de faire relever par la milice tous les postes de la ligne, la seule vue des soldats exaspérant le peuple. Verdier qui une heure auparavant a écrit dans sa proclamation : « Il sera fait des dispositions militaires pour le maintien de la tranquillité publique », donne l'ordre de remettre les postes à la garde nationale, laquelle pactise ouvertement avec les émeutiers. Les soldats, escortés par des piquets de miliciens qui les protègent contre la populace, regagnent les casernes et le fort Saint-Jean. Marseille reste à la rébellion [1].

Les royalistes célèbrent leur victoire par des farandoles, des illuminations et des assassinats. On égorge dans les rues des soldats isolés, des officiers en retraite, des fédérés, des bourgeois et des artisans suspects de bonapartisme. Un agent de police est reconnu dans une auberge ; on le tue à coups de sabre, l'on traîne son cadavre au ruisseau. Un officier se réfugie dans une cave ; cinq ou six individus l'y poursuivent et le découvrent caché entre deux tonneaux. Un tambour de la garde nationale lui plonge son sabre dans le ventre, et, le coup donné, retourne l'arme dans la blessure. C'est ce qu'il appelle *le tour de clé* [2].

vite évacué Marseille. « C'est votre faute, lui écrivit-il, si on a pris la cocarde blanche à Marseille. » Brune à Verdier, 27, 28, 29 juin, 2 juillet; à Rizannet, 28 juin. (Registre de corresp. de Brune, Arch. Guerre.)

D'après plusieurs témoignages (*Marseille et Nîmes justifiées* 12. *Marseille au 25 juin*, 12. *Marseille et Nîmes en 1815*, I, 17), c'est sur l'ordre de Verdier lui-même, menacé par un rassemblement, que le buste de l'empereur fut enlevé du café Ricard et livré à la populace. Verdier cria : Vive le roi !

1. Rapport du commandant de gendarmerie, Marseille, 25 juin. Rapport du général Cailloux-Puget, Toulon, 29 juin (Arch. Guerre.) Lettre de Toulon, 27 juin (Arch. Nat., F. 7, 3774). *Rapport sur les Evénements de Marseille*, 5.

2. Extrait d'une lettre de Marseille, 27 juin. Rapport du général Cailloux-Puget, Toulon, 29 juin (Arch. Guerre.) *Marseille au 25 juin*, 10. *Marseille, Nîmes, en 1815*,

Le général Verdier, de plus en plus troublé, décida d'évacuer Marseille[1]. A minuit, le mouvement commença. Mais la nouvelle de ce départ s'était ébruitée. Des royalistes s'embusquèrent aux fenêtres et aux soupiraux de caves de la rue de Rome. La colonne dut défiler sous une grêle de balles. Hors la ville, autres embuscades. Les paysans tiraient par-dessus les petits murs qui entourent les jardins des bastides. Les soldats ripostaient tout en marchant, mais dans l'obscurité et sur des ennemis abrités leur feu était sans effet. Dans cette retraite, Verdier perdit cent hommes et quatorze chevaux[2].

A deux postes de Marseille, la colonne croisa Murat qui ignorant encore tous les événements avait quitté sa villa des environs de Toulon pour aller habiter près de Lyon. Quelques soldats le reconnurent. On cria : Vive Murat ! Vive le roi de Naples ! et, les rangs rompus, officiers et soldats l'entourèrent pour le prier de se mettre à leur tête afin d'aller châtier les Marseillais. Les soldats étaient avides de vengeance, et ils n'avaient plus nulle confiance en Verdier à cause de sa conduite équivoque qui avait abouti à faire tuer cent de leurs camarades dans la retraite de nuit. Murat déclina ce commandement

I, 18, 32, II, 32. — « On se rappelle les crimes, dit l'auteur du *Rapport sur les Événements de Marseille* (p. 5), et quelques Jacobins périssent ». — « Tous les torts étaient aux bonapartistes, dit l'auteur de *Marseille et Nîmes justifiées* (p. 35) ; ils ne faisaient qu'user d'une légitime défense. » — « Les bons citoyens de Marseille, dit le comte de Barnuel-Beauvert (*Lettres*, III, 278), se portèrent à des extrémités indispensables contre des Jacobins. »

1. Dans son rapport (Toulon, 27 juin, Arch. Guerre), Verdier donne comme motif à l'évacuation de Marseille « qu'il savait que Toulon était menacé ». C'est absolument inexact. Toulon n'était pas encore menacé. Verdier céda à l'émeute.

2. Rapports de Verdier. Toulon, 27 juin. Rapport du général Cailloux-Puget. Toulon, 29 juin (Arch. Guerre). Cf. *Marseille, Nîmes en 1815*, I, 31. *Marseille et Nîmes justifiées*, 37. *Rapport sur les Evénements de Marseille*, 6. — L'auteur de cette dernière brochure s'exprime ainsi : « Les braves habitants des campagnes accompagnèrent les troupes à coups de fusils et de pierres bien avant sur la grande route ».

qu'il n'avait aucun droit d'exercer ; il calma la troupe qui se remit en marche vers Toulon [1].

Dans la nuit du 25 au 26 juillet, le colonel de la garde nationale Borelli et trois autres royalistes déterminés, Bruniquel, Candolle et Casimir Rostan, se constituèrent en comité royal provisoire. Ils redoutaient une rentrée de vive force à Marseille de Brune avec toute l'armée du Var; leur principale, leur unique préoccupation était de préparer la résistance. En attendant des soldats de la croisière anglaise qu'ils s'apprêtaient à recevoir comme des sauveurs, ils s'occupèrent d'organiser en compagnies franches les matelots et les ouvriers du port. A ces fins, ils rédigèrent une proclamation portant que « tout bon Français était appelé à défendre Louis XVIII », et que « le Midi deviendrait, au besoin, une nouvelle Vendée [2] ». Bien qu'ils ne pussent ignorer les meurtres qui venaient d'être commis, ces magistrats improvisés ne firent dans leur manifeste de guerre civile nul appel à la pitié. Ils ne se sentaient pas, sans doute, assez d'autorité pour exciter et modérer à la fois les passions populaires.

Le matin du 26, les égorgeurs se remirent à l'ouvrage, mais cette fois les assassinats individuels tournèrent en massacre général et méthodique. Il y avait à Marseille une petite colonie d'Egyptiens qui avaient

1. Rapport d'Armand, valet de chambre de Murat (cité par Franceschetti, *Supplément aux Mémoires sur la mort de Joachim Napoléon*, 41-46.) — Sur l'esprit des soldats et des officiers, Cf. le rapport du général Cailloux-Puget, 29 juin et les lettres de Brune à Verdier, 27, 28, 29 juin (Registre de corresp. de Brune, Arch. Guerre.) — Sur le séjour de Murat dans la villa de Plaisance, aux environs de Toulon, voir **1815**, I, 471-473.

Murat en apprenant par Verdier la défaite de Waterloo et l'abdication renonça à aller à Lyon et rentra temporairement à Plaisance.

2. Proclamation du comité royal provisoire, Marseille, 26 juin. Lettres de Marseille, 27 juin et 4 juillet (Arch. Guerre.) *Relation des Evénements de Marseille*, 10.

émigré en 1801 à la suite de la capitulation du Caire[1]. On les appelait « les mameluks » ; les plus pauvres vivaient d'une modique pension sur la cassette impériale. C'est d'abord sur « les mameluks » que s'acharna la populace. Tous ceux qui n'avaient pas songé à fuir pendant la nuit ou qui ne réussirent point à se bien cacher moururent assommés, sabrés ou fusillés. Une négresse, servante chez des Egyptiens, est assaillie sur le Quai Impérial : « — Crie : Vive le roi ! » « — Non, Napoléon me fait vivre. Vive l'empe.... ! » Un coup de baïonnette dans le ventre la renverse. Elle se relève, ses deux mains contre le ventre pour y retenir ses entrailles, et crie : Vive l'empereur ! On la pousse dans l'eau immonde du vieux port ; elle s'enfonce, reparaît à la surface et crie encore : Vive l'empereur ! [2].

Des Egyptiens, les Marseillais passent aux Marseillais. Ils égorgent des officiers en retraite, des agents de police, des bourgeois, des artisans. Parmi les massacreurs, il y a d'anciens membres du club des Jacobins de 93. Après avoir tué au nom du peuple, ils tuent au nom du roi. Le plaisir est le même. Un ex-concierge de la prison a pu s'enfuir ; on tue à sa place sa femme et ses deux enfants. Terrier, syndic des boulangers, et son fils, âgé de dix-huit ans, sont liés dos à dos et frappés alternativement jusqu'à la mort à coups de bâtons et de crosses de fusils. L'avocat Anglés, un vieillard de soixante-dix ans, ami de Brune, meurt de la mort lente, percé et tailladé avec des couteaux : « — Pas de pitié, dit un élève de

1. L'article XII de la capitulation portait que tout habitant de l'Égypte serait libre de suivre l'armée française.

2. Rapport de police à Carnot, Marseille, 26 juin. (Papiers de Carnot, comm. par le capitaine Sadi-Carnot). *Marseille, Nîmes en 1815*, I, 31. *Marseille et Nîmes justifiées*, 45. Extrait d'une lettre de Marseille 27 juin (Arch. Guerre) « : Il ne reste pas un mameluk ».

l'Ecole de droit : c'est un jacobin! » On ramène de Cassis, où l'on a suivi leurs traces, trois agents de police ; pour les tuer, on les met nus, ce qui laisse à penser les raffinements de leur supplice. Le menuisier Maret est arraché de son atelier et traîné dans la rue du Tapis-Vert pour y être fusillé ; mais la foule juge plus divertissant de l'assommer à coups de bâton sur la tête. Entre temps, on pille et on saccage les maisons des bonapartistes, des femmes dansent en rond autour des cadavres[1].

L'après-midi s'avançait, la marée de sang montait toujours. Le comité royal se décida à donner des ordres. Des tombereaux furent commandés pour l'enlèvement des cadavres. La garde nationale sortit de son inaction complice; des patrouilles dissipèrent les rassemblements. Mais pour protéger les citoyens suspects de bonapartisme ou de jacobinisme, on ne trouva d'autre expédient que de les arrêter et de les conduire au château d'If[2] où ils restèrent emprisonnés jusqu'à la fin d'octobre[3]. Le massacre avait duré sept ou huit heures[4]. Il y avait plus de deux

1. Rapport de police à Carnot, Marseille, 26 juin. (Papiers de Carnot), *Marseille, Nîmes en 1815*, I, 20, 30-31 ; II, 23-24, 31-32. *Marseille et Nîmes justifiées*, 44-45. *Rapport sur les événements de Marseille*, 6.

L'auteur de *Marseille et Nîmes justifiées* conclut philosophiquement : « Une sage prudence commandait aux bonapartistes de ne pas attendre le dernier moment pour fuir. »

2. *Marseille, Nîme sen 1815*, I, 31, II, 34. *Relation des Evénements de Marseille*. 12. Lettre d'un habitant de Marseille à Despautiers, à Brignoles, Marseille 29 juin. (Papiers du maréchal Brune, Arch. Guerre.) « ... On n'assassine plus les jacobins dans les rues. On se contente de les arrêter et de les conduire en prison afin de les juger et de les punir s'ils le méritent... On a demandé des secours aux Anglais qui débarquent aujourd'hui de l'artillerie et deux compagnies de canonniers, demain ou après-demain ils débarqueront deux ou trois mille hommes. »

3. Rapport adressé de Marseille à Clarke le 7 septembre (Arch. Guerre) : « Le préfet n'ose pas faire comparaître les prisonniers du château d'If, de peur qu'ils ne soient massacrés. » — Quant aux Égyptiens survivants, il fut question au mois de décembre de les déporter à Cayenne. (Lettre du ministre de la marine à Clarke, Paris, 16 décembre, Arch. Guerre.)

4. « Les massacres finirent à deux heures après-midi. » *Marseille et Nîmes jus-*

cents victimes[1]. Les Marseillais appelèrent ce jour-là : *le Jour de la Farce*[2].

tifiées, 45. Cf. *Relation des Evénements de Marseille*, 12. *Marseille, Nîmes en 1815*, II, 53. — D'après une autre brochure, *Rapport sur les Evénements de Marseille*, 6, ce fut seulement le 27 juin que la garde nationale put à grand'peine rétablir la tranquillité.

Le Comité attendit jusqu'au 27 pour faire une proclamation invitant le peuple à la modération. Cette proclamation vaut d'être citée : « Les violences des militaires qui ont osé faire feu sur le peuple ont pu faire excuser des vengeances exercées dans le premier moment d'un triomphe obtenu au prix de votre sang. Il est temps que tout rentre dans l'ordre ; il est temps que les personnes et les propriétés soient respectées... » (Arch. Guerre.)

1. Rapport du général Cailloux-Puget, Toulon, 29 juin (Arch. Guerre) : « On fait monter le nombre des victimes, à près de 500 et les maisons pillées à plus de 50 ». — Rapport d'un douanier de Marseille, Valence, 2 juillet (Arch. Guerre) : « 250 personnes égorgées dans les journées du 25 et 26 juin ; 80 maisons pillées. » — Extrait d'une lettre de Marseille, 4 juillet (Arch. Guerre) : « 242 personnes égorgées. » Extrait d'une lettre de Marseille, 29 juin (Arch. Guerre) : « On a tué *tous les partisans* de l'empereur. » — *Rapport sur les Evénements de Marseille* (16) : « Le peuple fit main basse *sur tout ce qu'il rencontra* d'anciens suppôts de la Révolution. »

2. *Marseille, Nîmes en 1815*, I, 32.

CHAPITRE III

LA COMMISSION DE GOUVERNEMENT

I. Inertie de la Commission de gouvernement dominée par Fouché. — Mission de Gaillard (24 juin).

II. Proposition de Davout en faveur de Louis XVIII. — La séance de la Commission de gouvernement du 27 juin.

III. Nouvelles trames de Fouché. — Mission de Macirone (25 juin). — Mission du général Le Sénécal (28-29 juin).

I

En renversant Napoléon par peur de la dictature, les Chambres avaient créé l'anarchie. En face de l'ennemi, la France se trouvait sans gouvernement. Les députés et les pairs avaient délégué le pouvoir à une Commission exécutive, ils sanctionnaient de leur vote toutes les mesures prises ou proposées par cette Commission et ils se fussent peut-être résolus à lui donner la puissance dictatoriale qu'ils avaient tant redouté de voir entre les mains de l'empereur. Mais la Commission exécutive n'était qu'un mot, un simulacre, une ombre. Sans espoir comme sans volonté, elle était asservie à Fouché qu'elle avait nommé son président et dont elle était dupe jusqu'à la complicité. Et Fouché, devenu le chef du gouvernement, n'usait de son pouvoir sur la France que pour paralyser les dernières énergies.

Pendant quelques jours, le duc d'Otrante dissimula bien ses trahisons. Il sut garder la confiance du parlement par sa proclamation aux Français[1],

1. «... On peut détruire en partie des armées, mais on ne détruit, on ne soumet

par ses nombreux messages aux Chambres, par les projets de loi qu'il leur demanda de voter au nom de la Commision de gouvernement : appel ou prétendu appel des conscrits de 1815[1], droit de réquisition pour les subsistances militaires, envoi de commissaires aux armées, mise de Paris en état de siège, suspension de la liberté individuelle à l'égard des personnes prévenues de correspondre avec l'ennemi, de provoquer des troubles, d'engager à la désertion et « d'arborer d'autres signes de ralliement que les couleurs nationales[2] ». Toutes ces paroles et tous ces semblants d'actes abusaient les Chambres en leur faisant croire, comme le proclamait effrontément Fouché dans un de ses messages, que « la Commission utilisait pour la défense de l'indépendance française le patriotisme et le dévouement des citoyens, et ne cessait pas de prendre des mesures pour appuyer les négociations par le développement de toutes les forces nationales[3]. »

pas surtout une nation intrépide qui combat pour la justice et pour sa liberté. » Proclamation de la Commission de gouvernement aux Français. Paris, 24 juin. (*Moniteur*, 25 juin).

Berlier, secrétaire de la Commission de gouvernement, avait été chargé par Fouché de rédiger cette proclamation et « de la faire laconique et vague ». Mais ces mots qu'il y inséra : « ... sans avoir à subir le retour d'un pouvoir qui ne serait pas dans le vœu national » déplurent à Fouché. Il dit : « Ce n'est point cela. Je m'en occuperai moi-même », et il rédigea ou fit rédiger soit par Jay, soit par Manuel, une autre proclamation (Berlier, *Précis de ma vie politique*, 128-129, Bibliothèque de Dijon).

1. Au commencement de juin, l'empereur sur l'avis conforme du conseil d'État avait ordonné par simple mesure administrative la levée des conscrits de 1815, et dès le 11 juin, il y avait dans les dépôts 46 500 hommes de cette levée qui était susceptible d'en fournir 120 000. (Voir **1815**, II, 16.) Ainsi, on ne fit le 24 juin que donner l'autorité d'une loi à une mesure déjà en pleine exécution. Dans la correspondance générale des Archives de la guerre, il est quelquefois question, du 25 juin au 4 juillet, de conscrits de 1815 rassemblés ou mis en marche. Mais ces réunions et ces mouvements eurent lieu en vertu d'instructions ministérielles antérieures de quinze jours à la constitution du gouvernement provisoire.

2. Procès-verbaux et correspondance de la Commission de gouvernement, du 24 au 27 juin (Arch. nat. AF, IV, 1933 et, AF. IV*, 202). *Moniteur*, 25 au 28 juin,

3. Message aux Chambres, 26 juin. (*Moniteur*, 27 juin).

Les lois furent votées, mais par la volonté de Fouché et par l'inertie de la Commission exécutive, elles restèrent sans effet. Nulle mesure ne fut prise pour accélérer la levée de 1815; on usa à peine du droit de réquisition; Paris demeura sous l'état de siège aussi agité et aussi turbulent qu'il l'était auparavant; pas un conspirateur royaliste ne fut arrêté. La Chambre transmit à la Commission exécutive, avec avis favorable, une pétition des fédérés parisiens qui demandaient des armes et une organisation militaire afin de servir aux frontières ou aux approches de Paris [1]. C'étaient des milliers de bras pour la défense « — Ces gens-là, dit Fouché, sont plus propres à effrayer Paris qu'à le défendre [2]. » Les fédérés ne furent point armés [3]. Il y avait à prendre des mesures efficaces pour le prompt achèvement des ouvrages et lignes de retranchements que l'empereur avait ordonné d'établir autour de Paris. Rien de plus urgent. Or, le 1er juillet, ces fortifications se trouvèrent presque dans le même état qu'au 20 juin, inachevées sur la rive droite, à peine commencées sur la rive gauche [4]. Bien loin qu'à l'approche du

1. *Moniteur*, 25 juin.
Dès le commencement de juin, on avait organisé 24 bataillons de fédérés parisiens (1815 I, 623-624). C'étaient maintenant les autres fédérés de Paris qui demandaient à être enrôlés comme leurs camarades. — Une lettre du général Darrican, commandant les fédérés embataillonnés, (*Moniteur*, 27 juin) précise la différence entre les fédérés en général et les tirailleurs fédérés, officiellement dénommés : Tirailleurs de la garde nationale,

2. Th. Berlier, *Précis de ma vie politique*, 132-133.

3. Non seulement les fédérés ne furent pas armés mais, malgré les instances du général Darrican, les tirailleurs fédérés eux-mêmes ne reçurent que le 30 juin 4 000 fusils (Darrican à Davout, 27, 28, 29 juin, Arch. guerre. Procès-verbaux de la Commission de gouvernement, 30 juin. Arch. Nat. AF, IV, 1933), ce qui, avec les 3 000 fusils distribués le 11 juin (1815, I, 629), portait à 7000 les armes pour un effectif de 17 280 hommes.

4. Comparer le rapport du capitaine de service de Villeneuve, du 17 juin (Arch. Guerre), et le Journal du général Valée (manuscrit communiqué par M. le général de Salle), qui porte, à la date du 1er juillet : « Quelques ouvrages de la rive droite sont inachevés;

péril on eut accéléré ces travaux, ils s'étaient ralentis. Les ouvriers, mal payés et irrégulièrement, abandonnaient les chantiers, et les travailleurs volontaires diminuaient de nombre chaque jour par l'effet du découragement qui des gouvernants s'étendait à la population[1].

Caulaincourt, ce larmoyeur, n'avait jamais cru à la défense. Grenier et Quinette, ces comparses, n'y croyaient guère, Carnot n'y croyait plus. Fouché n'en voulait point. Son espoir était ailleurs, en des négociations occultes avec l'étranger et en de multiples intrigues avec les royalistes.

Le duc d'Otrante ne se bornait pas à voir chaque jour Vitrolles qui tenait tous les fils de la conspiration bourbonniste de Paris. Dès le 24 juin[2], il avait dépêché à Wellington son vieil ami Gaillard, ex-oratorien devenu conseiller à la cour impériale. Cet émissaire devait demander un sauf-conduit anglais qui lui permît d'aller à Gand, et profiter de son entretien avec Wellington pour le pressentir sur les sentiments des puissances à l'égard du duc d'Orléans[3]. Tout en conspirant pour Louis XVIII, qui lui sem-

sur la rive gauche, les ouvrages ne sont qu'ébauchés. » Cf. aussi le rapport du général Valence, 24 juin (Arch. Guerre) et le rapport de Carnot au conseil de guerre de la Villette, le 1er juillet, rapport dont il sera parlé plus loin.

1. Bulletin de Réal, 26 juin. (Arch. nat. AF, IV, 1934). Général Freitag à Davout, 28 juin (Arch. Guerre). Journal précité du général Valée.

Les fonds cependant ne manquaient pas. Sur les 500 000 francs affectés par l'empereur, par décret du 2 mai, aux retranchements de Paris, il restait environ 150 000 francs le 15 juin. (Davout à Napoléon, 15 juin. Arch. Nat. AF, IV, 1940.) Le 26 juin, la Commission de gouvernement vota 50 000 francs pour ces travaux, et le 27 juin, ce crédit fut porté à 300 000 francs (Procès-verbaux de la Commission de gouvernement. Arch. Nat. AF. IV, 1933). Comme les ouvriers étaient payés 1 fr. 75, par jour (Commandant Martin à Davout, s. d. [juin] Arch. Guerre), ces 300 000 francs représentaient plus de 170 000 journées. Avec cela, on pouvait remuer de la terre. Il est probable d'ailleurs que ces crédits, ouverts trop tard, ne furent que partiellement touchés.

2. Lettre de Gaillard à Vitrolles, 24 juin 1817 (citée dans les Mémoires manuscrits de Gaillard, tome X, communiqués par Mme Martineau).

3. La mission de Gaillard, mentionnée en détail dans les *Mémoires de Fouché*,

blait imposé par la logique des événements, Fouché n'avait pas cessé de regarder comme un meilleur but et une tâche plus facile de faire roi le fils de Philippe-Egalité[1]. Il ne fallait que le consentement des Alliés, car en France tous les obstacles, toutes les difficultés que présentait la restauration du roi légitime semblaient devoir tomber devant le duc d'Orléans. Il était le secret espoir de la majorité des deux Chambres, il avait de très nombreux partisans chez les officiers généraux, il eût bien convenu à la bourgeoisie libérale ; le peuple, enfin, et l'armée se fussent ralliés aisément à un ancien combattant de Jemmapes avec qui le maintien du drapeau tricolore ne pouvait faire question[2].

Fouché jouait sur deux cartes, mais il était prêt à mettre son enjeu entier sur celle des deux qui de-

qui bien qu'apocryphes méritent souvent créance, est confirmée non seulement par Beugnot (*Mém.* II, 278) et par Pasquier (*Mém.* III, 244,) mais, témoignage décisif, par une lettre de sir Charles Stuart à Wellington, de Cambrai 29 juin (citée dans le Supplément des *Dispatches* de Wellington, X, 625). Gaillard, dans un passage de ses Mémoires manuscrits (Mémoires dont malheureusement à peu près toutes les pages du tome VIII, — environ 150 — relatives aux quinze jours où Fouché fut président du gouvernement provisoire ont été coupées au ras de la marge), Gaillard, dis-je, nie avoir été chargé d'aucune mission. Mais au tome X de ces mêmes Mémoires, il transcrit une lettre de lui à Vitrolles, du 24 juin 1817, dans laquelle il rappelle le voyage qu'il « fit à Cambrai le 24 juin 1815 ».

D'après les *Mémoires de Fouché* (II, 355), Gaillard partit avec deux lettres cousues dans le collet de son habit, l'une pour le duc d'Orléans, l'autre pour le roi. Il dit à Wellington qu'il désirait être présenté au duc d'Orléans, à quoi le général anglais répondit : « — Il n'est point ici, mais vous pouvez vous adresser à votre roi qui est à Cambrai. » Il est fort douteux que les choses se soient passées ainsi. Fouché et par conséquent Gaillard ne pouvaient ignorer que le duc d'Orléans ne se trouvait pas au quartier général anglais, ni même, vraisemblablement, à Gand. En se référant à la mission, postérieure de trente-six heures, d'un autre émissaire de Fouché, le général Tromelin, mission qui avait pour but ostensible de demander des sauf-conduits pour l'empereur et pour but secret de sonder Wellington relativement au duc d'Orléans (*Mém. de Fouché*, II, 356, et lettre de sir Charles Stuart, Cambrai, 29 juin, précitée), il semble bien que Gaillard dut se borner à poser la même question au général anglais.

1. Notes de Rousselin (Collection Bégis). [Stuart à Castlereagh, Gand, 6 juin (cité par Romberg et Mallet, *Louis XVIII à Gand*, II, 162. *Mém., de Fouché*, II, 355-356. Lamarque, *Souv.* I. 338. Villemain, *Souv.*, II, 448-449. Fleury de Chaboulon, II, 301, 321.

2. Voir **1815**, III, 89-90.

viendrait l'atout. De là, la mission à double fin de Gaillard. Mais aux premiers mots de Wellington que vraisemblablement il vit le 26 juin, à Péronne, ou le 27 juin, à Nesles, Gaillard comprit que les Alliés étaient opposés au duc d'Orléans. Il partit pour Cambrai où Louis XVIII s'était arrêté. Avait-il, comme on l'a dit, une lettre de Fouché pour le roi ? En tout cas, ce qui valait autant, il avait une lettre de Vitrolles pour le comte d'Artois[1]. La recommandation de Vitrolles lui assurait la confiance des royalistes-ultras tandis que la qualité d'envoyé de Fouché le fit bien accueillir par Talleyrand, le baron Louis et les constitutionnels. Gaillard se borna d'abord à dire que Fouché était entièrement dévoué à la cause royale, et que malgré l'armée, les Chambres et le gouvernement provisoire qui s'y montraient hostiles, il la ferait triompher. Le duc d'Otrante ne demanderait en retour que des garanties pour lui-même et pour quelques personnes compromises par leur participation au gouvernement usurpateur. Les paroles de Gaillard eurent leur influence. Le paragraphe de la proclamation royale relatif au classement « des Français coupables » fut modifié dans un sens moins rigoureux[2]. Gaillard resta à Cambrai jusqu'au départ de la cour pour Roye où il la suivit le 30 juin. Pendant ces quelques jours, il eut le temps de causer. Peut-être insinua-t-il que la meilleure garantie souhaitée par le régicide Fouché serait de devenir ministre du frère de Louis XVI. C'est possible. Quoi qu'il en soit,

1. Lettre de Gaillard à Vitrolles, 24 juin 1817 (citée dans les Mém. manuscrits de Gaillard communiqués par Mme Martineau).

2. Lettre de Gaillard à Vitrolles, précitée, Sir Charles Stuart à Wellington, Cambrai, 29 juin. (*Supplementary Dispatches* of Wellington, X, 625.) Beugnot, *Mém.*, II, 278. (Beugnot mentionne la présence de Gaillard à Roye et non à Cambrai, mais la lettre de Stuart fait foi.) — Sur la proclamation de Cambrai, voir **1815**, III, 144-147.

Talleyrand, d'ailleurs éperonné par une lettre où Wellington lui parlait incidemment de la nécessité de faire une place à Fouché[1], se hasarda à dire au roi qu'il faudrait admettre tout le monde dans le futur gouvernement et que peut-être on serait obligé d'aller jusqu'aux juges de Louis XVI. Le roi devint rouge et s'écria, en frappant avec colère les deux bras de son fauteuil : « — Jamais ![2]. » Talleyrand n'insista pas ce jour-là. Il savait que *jamais* n'est pas un mot de la langue politique.

II

Fouché suivait et secondait les événements plus qu'il ne les dirigeait. Vitrolles aurait voulu qu'il les fît naître. Son petit logis de la rue Saint-Florentin étant assiégé chaque jour par une foule de conseillers impatients. Royalistes de tradition ou de conversion, Pasquier, Royer-Collard, Molé, les maréchaux Oudinot et Gouvion-Saint-Cyr, les généraux de Girardin, Dessolles, de Piré, Tromelin, le bailli de Crussol, le vicomte du Bouchage, chacun avait son projet. Celui-ci s'offrait à faire déclarer, comme l'année précédente, le conseil municipal ; celui-là voulait gagner, par Grouchy, l'armée du Nord à la cause royale. Un autre pensait à provoquer un vaste pétitionnement dans la garde nationale parisienne. Un autre encore

1. Lettre de Wellington, Saint-Denis, 29 juin (citée dans les *Mém.* de Talleyrand, III, 234).

2. Chateaubriand, *Mém.*, VII, 54-55. Cf. Beugnot, *Mém.*, II, 278-280. — Talleyrand prétend dans ses *Mémoires* (III, 233) avoir combattu l'entrée de Fouché au ministère. Cela est contredit à peu près par tous les témoignages. Talleyrand était resté en bons rapports avec Fouché pendant le congrès de Vienne et même pendant les Cent Jours. (Notes de Rousselin, précitées. Beugnot II, 280.) En rentrant en France, il sentait que Fouché était nécessaire à la restauration, et il soupçonnait qu'un homme comme le duc d'Otrante ne ferait rien pour rien, car il savait, par expérience, que tout service se paye.

tenait pour certain que l'on entraînerait la population par le soulèvement des quelques milliers de royalistes déterminés qui se trouvaient à Paris. Les femmes s'immiscaient dans l'affaire. Aimée de Coigny qui connaissait Tallien et Merlin de Thionville assurait que par l'action de ces deux hommes les tirailleurs fédérés se tourneraient à Louis XVIII[1]. Conseil des royalistes et confident de Fouché, Vitrolles s'efforçait de modérer ceux-là, et de presser celui-ci d'agir. Mais le duc d'Otrante temporisait. Il hésitait encore entre la branche aînée et la branche cadette ; d'ailleurs, il ne voulait pas risquer de se perdre par une manœuvre précipitée. Il objectait à Vitrolles les défiances de ses collègues, l'opinion des Chambres, l'esprit de l'armée. Toutefois, il se gardait bien de le décourager, son intérêt étant de continuer à le tenir en bride. Il affectait de chercher avec lui le moyen de faire reconnaître Louis XVIII avant l'arrivée des Alliés sous Paris. « Il nous faudrait, disait-il, une déclaration du ministre de la guerre sur l'impossibilité de la résistance. Fort d'une telle pièce, j'enverrais en qualité de président du gouvernement provisoire, un message aux Chambres dans lequel je proposerais la soumission au roi comme le parti le plus efficace pour

1. Vitrolles, *Mém.*, III, 40-42, 45-47, 51, 54-55, 71, 73-74. Bulletin de Réal, 26 juin, (Arch. Nat. AF, IV, 1934.) Piré à Davout et Fouché à Piré, 25 juin. (Arch. Guerre) Souvenirs manuscrits de Davout. Pasquier, *Mém.*, III, 265-271. — D'après la note précitée de Réal, la pétition des gardes nationaux ne réunit que 500 signatures.
Hyde de Neuville, mêlé plus tard au complot royaliste, n'était pas encore à Paris. Il n'y arriva que le 30 juin ou le 1er juillet, avec cette mission de Louis XVIII : faire reconnaître dans Paris, avec l'aide des bons royalistes, l'autorité royale et former une commission de gouvernement qui aurait à éloigner ou à arrêter les partisans de l'usurpateur, à épurer la garde nationale et à dissoudre l'armée. (Hyde de Neuville, *Mém.*, II, 89-108). Cf. Pouvoirs et instructions a Macdonald, Gand, 1er juin, citée par Romberg et Mallet, *Louis XVIII à Gand*, I, 69-72). Il va sans dire que Hyde de Neuville et autres ne devaient se mettre à l'œuvre que « lorsque l'activité de Bonaparte aurait été ébranlée par des revers ». (Stuart à Castlereagh, Gand, 20 juin (citée par Romberg et Mallet, II, 178.)

arrêter la marche de l'ennemi. Manuel et quelques autres sur qui je puis compter soutiendraient cette opinion dans la Chambre des représentants. » Le plan séduisait Vitrolles, mais pour l'exécuter il fallait la connivence du ministre de la guerre, et Fouché, soit tactique, soit crainte, ne paraissait pas pressé de faire des ouvertures au prince d'Eckmühl[1].

Davout semblait inaccessible à ces intrigues. Tenu en une disgrâce outrageante pendant la Restauration, il haïssait les Bourbons. Il s'était mêlé aux conspirations de 1814 et de 1815. Le 20 mars, il était accouru de son propre mouvement aux Tuileries rouvertes à Napoléon, et, nommé ministre de la guerre, il avait rempli ses fonctions avec un ferme dévouement, une activité sans pareille et un admirable esprit organisateur. Après Waterloo, il avait conseillé d'abord de proroger les Chambres, et si, troublé par la déclaration des députés, il avait brusquement, brutalement, abandonné l'empereur, c'était par un scrupule de légalité. Nulle arrière-pensée suspecte ne l'avait déterminé. Tout en déplorant et en condamnant l'acte de La Fayette[2], il avait cru que son devoir de fidèle serviteur du pays lui imposait d'obéir à la représentation nationale.

Un incident amena une nouvelle évolution dans la conscience de Davout. Les réunions secrètes tenues chez Vitrolles s'étaient ébruitées, Pelet de la Lozère, le nouveau ministre de la police, dénonça Oudinot

1. Vitrolles, III, 47-48, 51, 57-58, Cf. 62-63. — Sur les hésitations et les temporisations de Fouché, voir Pasquier *Mém.*, III, 266 et *Mémoires de Fouché*. II, 357-358, 361-362.

2. Mémoires manuscrits de Davout (communiqués par le général duc d'Auerstaëdt) : « La postérité, comme le firent alors les esprits sages, jugera sévèrement La Fayette. Il s'allia avec l'étranger dans la guerre que celui-ci ne prétendait faire qu'à Napoléon. Il brisa follement le faisceau qui seul pouvait encore conjurer les grands désastres, et, en venant avec une pompe théâtrale défendre la cause de la liberté, il ne fit autre chose que consommer le suicide de la patrie ».

au prince d'Eckmühl, comme devant se mettre à la tête d'un mouvement royaliste. Celui-ci, moins inquiet des projets ou prétendus projets qui lui étaient révélés que désireux d'empêcher son vieux camarade de se compromettre dans une échauffourée, manda le maréchal au ministère. Oudinot vint aussitôt, l'après-midi du 25 juin ou le matin du 26. « Il donna sa parole » qu'il n'avait jamais songé à prendre le commandement d'une insurrection royaliste. Puis on causa. L'intimité qui régnait entre les deux maréchaux autorisait Oudinot à parler ouvertement et permettait à Davout d'écouter, sans s'offenser, les propos de celui qu'il appelait « un enfant terrible. » Oudinot en profita. Il dit que toute résistance serait vaine, qu'il faudrait accepter le roi et que mieux vaudrait pour l'honneur et le bien de la France l'appeler spontanément, en stipulant certaines conditions, que de se le laisser imposer par les Alliés sans l'assurance d'aucune garantie. Voyant que Davout au lieu de donner ses raisons d'espérer se bornait à invectiver contre les Bourbons, le duc de Reggio réitéra ses arguments et conclut que le ministre de la guerre, chef de l'armée, rendrait le plus grand service au pays en facilitant l'accord entre les Français et le roi. Il n'aurait pour commencer qu'à formuler des propositions que lui, Oudinot, transmettrait à M. de Vitrolles qui avait de pleins pouvoirs[1].

Après l'abdication, Davout avait écrit aux commandants de corps d'armée et aux gouverneurs de places que « la guerre allait devenir nationale», mais il ne croyait pas plus que le duc de Reggio à l'efficacité de la défense[2]. Il voyait avec une pitié mépri-

1. Souvenirs manuscrits de Davout. Vitrolles, *Mém.*, III, 58-59.

2. Davout à Grouchy, 27 juin, 3 heures du matin : « Vous sentez combien il est

En qualité de président, Fouché parla d'abord. Il fit un bref et décourageant exposé de l'état des affaires, insinua qu'il restait très peu d'espoir de se défendre et conclut que la Commission de gouvernement désirait connaître, en ces graves circonstances, l'opinion des ministres et des membres les plus qualifiés des Chambres. Quand tous ces gens, dont les uns n'avaient rien à dire et dont les autres n'osaient rien dire, eurent échangé de vagues paroles, Davout demanda à être entendu. Il déclara que d'après les rapports sur la situation matérielle et morale de l'armée et sur la marche de l'ennemi, il était intimement persuadé qu'il y avait peu de moyens de résister. « — Pour éviter de plus grands malheurs, dit-il nettement, il faut se rallier au roi en obtenant de lui un certain nombre de garanties essentielles. » Il donna alors lecture, article par article, de la demande de garanties qu'il avait écrite la veille, mais en se gardant de rien révéler de ses pourparlers avec Oudinot et Vitrolles. Quelques membres de la réunion protestèrent, nommément Carnot et Thibaudeau; un ou deux autres encore se récrièrent. Il fallait, disaient-ils, attendre le résultat des négociations tout en activant les préparatifs militaires de façon à imposer à l'ennemi. Mais il était manifeste que la majorité inclinait à l'opinion de Davout. Sans mettre la question en délibération, comme s'il jugeait qu'elle était implicitement résolue, Fouché proposa de rédiger séance tenante un message aux Chambres[1].

Nat. AF. IV, 1933.) Souvenirs manuscrits de Davout. Vitrolles, III, 58, 62-63. Thibaudeau, X, 430.

1. Procès-verbal de la séance de la Commission de gouvernement, 27 juin. (Arch. Nat. AF. IV, 1933.) Souvenirs manuscrits de Davout. Thibaudeau, X, 430-432.

Le procès-verbal de la Commission passe sous silence toute cette discussion et le projet de message aux Chambres qui en fut la conséquence. Il rapporte simplement que la Commission avant d'avoir reçu la lettre des plénipotentiaires décida qu'on devait s'en tenir à la question militaire.

On discutait les termes de ce message lorsque Bignon reçut du ministère des affaires étrangères une dépêche écrite la veille au soir, à Laon, par les plénipotentiaires [1]. Ils annonçaient que l'on venait de leur remettre leurs passeports pour le quartier-général des souverains et invitaient le gouvernement provisoire à envoyer incontinent aux généraux alliés des commissaires pour traiter d'un armistice. Ils ne cachaient point que Blücher avait mis à cette suspension d'armes, proposée par eux-mêmes, des conditions qui leur paraissaient inacceptables. Mais des commissaires spéciaux, que le feld-maréchal s'offrait formellement à recevoir, pourraient reprendre les pourparlers. « Le prince Blücher, ajoutaient-ils, nous a fait déclarer par ses aides de camp que la France ne serait en aucune manière gênée dans le choix de son gouvernement. Nous avons l'espérance de voir prendre un cours heureux à une négociation dont nous ne nous dissimulons cependant pas les difficultés [2]. »

Le fait est que La Fayette et ses collègues avaient reçu leurs passeports après une attente de trente-six heures aux avant-postes, et que Blücher, par l'intermédiaire de deux aides de camp, avait posé comme condition à un armistice la remise préalable de Metz, de Thionville et de six autres places fortes [3]. Tout

1. Procès-verbal de la séance de la Commission de gouvernement, 27 juin. (Arch. Nat. AF. IV. 1933.) Souvenirs manuscrits de Davout. Thibaudeau, X, 432.

2. Lettre au baron Bignon, (signée : Sébastiani, Pontécoulant, La Fayette, d'Argenson, Laforest et Benjamin Constant) Laon, 26 juin, 10 heures du soir (citée par Ernouf, *la Capitulation de Paris*, 191-192). — Cette pièce n'existe pas aux Arch. des Affaires étrangères, mais il y en a une analyse, conforme au texte donné par Bignon, aux Arch. Nationales, AF. IV, 908.

3. Partis de Paris le 24 juin dans la soirée, les plénipotentiaires étaient arrivés le lendemain matin à Laon. Ils avaient aussitôt fait remettre aux avant-postes prussiens, établis à une lieue de Laon, une lettre pour Blücher. Ils demandaient des passeports pour le quartier-général des souverains, et, d'abord, une conférence avec

le reste de la dépêche était interprétation, illusion, leurre. Les plénipotentiaires y donnaient comme déclarations personnelles et formelles de Blücher de vagues propos d'aides de camp [1]. Mais cette dépêche, rédigée à la légère, fut lue aussi très légèrement dans le conseil des Tuileries. On en retint seulement que les Alliés laisseraient la France libre de choisir son gouvernement et qu'il était possible d'obtenir une suspension d'armes. Un revirement s'opéra dans la majorité. « — Il n'y a pas tant à se presser, dit quelqu'un, d'aller au-devant des Bourbons. » « — Sans doute, répondit Fouché d'un air embarrassé, cela change bien la face des choses. » On laissa là le message commencé, et l'on procéda à la nomination de commissaires pour l'armistice. Fouché proposa avec autorité Flaugergues et le général Valence, qui étaient présents, et le général Andréossy, Boissy-d'Anglas et La Besnardière. A une observation de Caulaincourt que ce dernier était notoirement royaliste, qu'il arrivait de Vienne où il avait été attaché à la mission de Talleyrand, Fouché répliqua qu'il fallait parmi les commissaires un homme au courant des formes diplomatiques [2]. Le duc d'Otrante avait réponse à tout.

lui en vue d'un armistice. Cette lettre resta sans réponse jusqu'au 26 dans la soirée où ils eurent un entretien non avec Blücher, mais avec ses aides de camp, le comte Nostiz et le prince de Schöenburg, qui leur remirent les passeports.

1. La Fayette, dans son récit de sa mission à Laon et à Haguenau (*Mém.*, V, 468) ne mentionne même pas les paroles des aides de camp de Blücher sur la liberté laissée à la France de choisir son gouvernement. Dans l'*Esquisse historique sur les Cent Jours et les négociations d'Haguenau*, il est dit seulement qu'à Laon « les propos des Prussiens sur Louis XVIII ne donnaient pas lieu de croire qu'ils missent un grand prix à son rétablissement. » Voilà qui est bien éloigné des termes de la lettre du 26 juin : « *Le maréchal Blücher nous a fait déclarer* que la France ne serait en aucune manière gênée dans le choix de son gouvernement. »

2. Procès-verbal de la séance de la Commission de gouvernement, 27 juin (Arch. Nat. AF. 1933). Souvenirs manuscrits de Davout. Thibaudeau, X, 433-435, Cf. 436. La Besnardière avait quitté Vienne deux semaines avant la clôture du congrès. Arrivé à Paris dans la première quinzaine de juin, il se mit à la disposition de

III

Il avait été convenu que l'on ne divulguerait rien de ce qui s'était passé au début de la séance[1]. Mais le moyen de tenir secrète une discussion à laquelle plus de vingt personnes avaient pris part? On en parla dans les Chambres, à la Bourse. Le lendemain, la rente monta de trois francs sur la nouvelle que les deux Chambres allaient proclamer Louis XVIII[2]. A l'Assemblée, bonapartistes, anciens conventionnels et libéraux avancés prirent l'alarme. On dit que Fouché trahissait. Trois députés, Durbach, Regnaud, Félix Desportes, s'offrirent pour lui demander une explication. Ils le trouvèrent de grand matin, le 28 juin, à sa toilette. Félix Desportes lui parla rudement. « — Les plus violents soupçons s'élèvent de toutes parts contre vous. On vous accuse de trahison et d'intelligence avec les ennemis de la patrie. » D'abord un peu déconcerté, Fouché reprit vite son assurance. « — Ce n'est pas moi qui trahis, répondit-il avec feu ; c'est la bataille de Waterloo, ce sont les événements qui nous trahissent. Mais moi, quoiqu'il arrive, je ne cesserai pas d'être fidèle à la cause nationale. Pour vous le prouver je vais vous lire la lettre que j'écris à Wellington[3]. »

Cette lettre était bel et bien une avance à

Fouché pour lequel il avait vraisemblablement un message verbal de Talleyrand, et se fit remarquer par ses propos alarmants et ses déclamations contre l'empereur. Le 27 juin, Fouché avait donc des raisons secrètes pour le désigner comme commissaire. (Note de Dubois, directeur des Archives des Affaires étrangères, 20 juin, 1838, Arch. Aff. étrangères, 680. Meneval, *Souv.* III, 393. Gentz, *Corresp.*, II, 162).

1. Thibaudeau, X, 434-435.

2. Rapport de Réal, 28 juin (Arch. Nat. AF, IV, 1934). Thibaudeau, X, 435.

3. Thibaudeau, X, 437-438. Cf. Béranger, *Ma Biographie*, 169-172. — D'après Béranger, les interlocuteurs de Fouché auraient été Durbach, Dupont de l'Eure et le général Solignac. Thibaudeau était certainement mieux renseigné.

Louis XVIII. Au milieu de basses flatteries pour Wellington et de banalités sur le droit des nations, se trouvait cette phrase : « Les représentants du peuple français travaillent à son pacte social. Dès qu'il aura reçu la signature du souverain qui sera appelé à régner sur la France, ce souverain recevra la couronne des mains de la nation [1]. » Il fallait toute l'effronterie de Fouché pour qu'il montrât un pareil écrit comme un témoignage de son opposition aux Bourbons. Mais connaissant la passion des députés pour leur œuvre constitutionnelle, il comptait sur l'effet de ces mots magiques : « *le pacte social* recevant la signature du souverain. » Il raisonnait juste. Durbach et ses deux collègues, soudain calmés, se montrèrent si satisfaits de la lettre qu'ils en emportèrent une copie pour la lire à la Chambre. Au cours de la séance, Durbach dit : « — Beaucoup d'inquiétudes se sont manifestées. Elles ne sont point fondées. Je vais donner connaissance d'une lettre du duc d'Otrante à lord Wellington. » Cette lecture produisit sur la Chambre la bonne impression qu'elle avait faite à ses délégués [2].

Ce même matin du 28 juin, Fouché eut une autre alerte. On avait appris dans la Commission de gouvernement que Vitrolles était venu chez lui. La séance était ouverte depuis plus d'une heure lorsque Fouché arriva. « — Nous craignions que vous ne fussiez malade », lui dit ironiquement le général Grenier. Puis Carnot, d'un ton irrité : « — Nous savons que c'est pour conférer avec les agents de Louis XVIII que vous désertez votre poste de président ! » Fou-

1. Lettre de Fouché à Wellington, Paris, 27 juin, lue à la séance de la Chambre du 28 juin. (*Moniteur*, 29 juin).

2. Thibaudeau, X, 437-438. Séance de la Chambre, du 28 juin (*Moniteur*, 29 juin).

ché était trop habile pour accepter le rôle d'accusé. Il le prit de haut : « — Oui, j'ai vu le baron de Vitrolles. C'est pour procurer au pays et surtout aux patriotes des conditions favorables dans le cas très probable et vraisemblablement très prochain où il faudra entrer en arrangement avec les puissances étrangères appuyant les Bourbons. » — « Et de qui teniez-vous une pareille mission? riposta Carnot. Vous imaginez-vous constituer tout seul la Commission de gouvernement! Êtes-vous donc si empressé de livrer la France aux Bourbons? Leur avez-vous promis? » « — Et vous, croyez-vous servir le pays par une velléité de résistance vaine? Je vous déclare que vous n'y entendez rien. » Caulaincourt et Quinette s'interposèrent. Le duc d'Otrante reprit son impassibilité. On s'occupa de diverses mesures. Puis Fouché proposa sans rire (ce qui fut accepté non moins sérieusement) d'adresser aux Chambres un message se terminant par ces mots : « Quelque soit l'événement, nous ne vous proposerons rien de pusillanime et de contraire à nos devoirs [1] ».

Bien qu'en butte aux pires suspicions et sans cesse au moment d'être démasqué, Fouché continuait, multipliait ses trames. Ce matin-là, il n'avait pas seulement reçu Vitrolles, comme il le faisait chaque jour; il avait vu Marshall, sujet britannique demeuré à Paris et ami de Wellington, et un certain Macirone, Anglais mâtiné d'Italien, aide de camp de Murat depuis 1813. Macirone devait porter à Wellington la lettre dont Fouché avait donné la copie pour être lue aux Chambres. Mais cette lettre, banale et osten-

1. Berlier, *Précis de ma vie politique*, 133-134. Procès-verbaux des séances de la Commission de gouvernement, 28 juin. (Arch. nat. AF. IV, 1933). — Dans le compte rendu donné par le *Moniteur* du 29 juin, de la séance de la Chambre du 28 où le message fut lu, ce message porte, par suite d'une faute d'impression, la date du 27 juin.

sible, le duc d'Otrante ne l'avait écrite que comme prétexte à un message secret d'une toute autre importance. Encore qu'il eût accordé, à part soi, peu de crédit à la dépêche des plénipotentiaires qui assurait que « les Alliés ne voulaient gêner en aucune manière la France dans le choix de son gouvernement », cette dépêche ne laissait pas de le troubler. Si, cependant, à l'encontre de toute prévision, l'Europe monarchique ne tenait pas ou ne tenait plus aux Bourbons, ce n'était pas l'heure de se compromettre pour eux. Avant de poursuivre ses manœuvres royalistes, il lui fallait se bien renseigner. De là, la double mission, à la fois ostensible et occulte, de Macirone qui emporta, avec la lettre officielle communiquée aux Chambres, cette lettre écrite à Wellington par Marshall, sous l'inspiration, presque sous la dictée de Fouché : « Je suis autorisé par le duc d'Otrante à vous envoyer cette dépêche et à vous exprimer ses sentiments pour vous. Il demande ce que veulent les Alliés et quelles sont leurs intentions. Il est pour le roi. Vous pouvez entièrement vous fier à lui. Il demande seulement que vous soyez net, et il n'est rien qu'il ne fasse de ce que Votre Grâce peut désirer. Votre Grâce aura la bonté de lui répondre explicitement par le porteur, M. Macirone, qui est homme de confiance [1]. »

Marshall ajoutait : « Le duc d'Otrante désire que l'armée anglaise arrive le plus tôt possible. » Ce souhait n'était point aussi criminel qu'il le paraît. Loin de vouloir précipiter la reddition de Paris, Fouché cherchait à faire traîner les choses afin de nouer solidement son intrigue avec l'entourage du roi et

1. Marshall à Wellington, Paris, 28 juin, 11 heures et 11 heures et demie du matin. (*Supplementary Dispatches of Wellington*, X, 620.) Macirone, *Faits intéressants relatifs à la capitulation de Paris*, 34-36. Passeport délivré par Fouché, « au sieur Macirone, Anglais, chargé de dépêches pour lord Wellington », Paris, 26 juin. (Arch. Guerre.)

de préparer à une seconde restauration les Chambres et l'armée. L'entrée de vive force des Alliés dans Paris, après une bataille, eût risqué de ruiner ses projets, et c'était principalement pour empêcher cette bataille par un armistice qu'il appelait les Anglais. Avec le fougueux Blücher, qui avait sur ceux-ci une avance de deux marches[1], il désespérait d'une entente; il la croyait très facile au contraire avec Wellington, plus accessible aux considérations politiques.

Sauf dans l'armée et dans le peuple, l'armistice était à Paris le vœu unanime, car il eût permis toutes les négociations et laissé à chaque parti toutes ses espérances. Fouché en était si particulièrement désireux que dans la nuit du 27 au 28 juin, deux heures après le départ des commissaires, qui avaient comme instructions de céder tout au plus une place forte pour obtenir une suspension d'armes[2], il leur avait écrit : « Je vous invite à conclure sur-le-champ un armistice avec Blücher. Il vaut mieux sacrifier quelques places que de sacrifier Paris[3]. » Cette dépêche fut envoyée par Davout à Grouchy afin qu'il la fît tenir aux plénipotentiaires[4]. Le porteur, l'officier d'ordonnance Laloy, rencontra Grouchy avec l'armée en retraite entre Dammartin et Nanteuil. Mais le maréchal n'avait pas vu la mission française. Supposant qu'au lieu de prendre la route de Soissons,

1. Le 28 juin, les têtes des colonnes prussiennes avaient dépassé Senlis, Crépy, Villers-Cotterets, tandis que l'armée anglaise était encore entre la Somme et l'Oise.

2. Instructions pour MM. les plénipotentiaires, 27 juin (Arch. Affaires étrangères, 1802).— Ces instructions, rédigées par Bignon, avaient été remises aux commissaires à neuf heures du soir, le 27, dans une séance de la Commission de gouvernement. (Procès-verbaux, 27 juin. Arch. nat. AF. IV, 1933.)

3. Fouché aux plénipotentiaires, 28 juin, deux heures du matin. (Arch. Guerre.)

4. Ordre de Davout à Laloy, 28 juin, trois heures du matin. (Arch. Guerre). Davout à Grouchy, 28 juin. (Vente Charavay, 26 avril 1888.)

Boissy-d'Anglas et les autres commissaires avaient pris celle de Senlis, Grouchy conseilla à Laloy, qui partit aussitôt, de se diriger de ce côté pour tenter de les rejoindre[1]. Comme il lui semblait très douteux que l'officier y parvint[2] il crut bien agir en faisant sur-le-champ connaître à Blücher, dont les têtes de colonnes étaient en ce moment aux prises avec son arrière-garde, les nouvelles instructions du gouvernement. Drouot qui était venu reprendre le commandement de la garde se trouvait à côté du maréchal. Grouchy le pria de rédiger une lettre pour Blücher, et, l'ayant signée, il chargea de la porter son chef d'état-major, le général Le Sénécal[3].

Le Sénécal et l'officier qui l'accompagnait réussirent à franchir la ligne des combattants. Menés sur leur demande au quartier-général de Blücher, à Senlis, ils rencontrèrent en route, près de Louvres, le comte de Nostiz, aide de camp du feld-maréchal; il allait à Chenevières pour conférer avec les commissaires français que Bülow avait arrêtés à ses avant-postes et consignés sous bonne garde dans ce petit village. Nostiz interrogea Le Sénécal qui, à la vue des pleins pouvoirs dont il était porteur, l'instruisit du motif de sa mission. On entra dans une

1. Grouchy à Fouché, Paris, s. d. (29 juin) ; à Davout, Paris, 29 juin. (Arch. Guerre).

2. Des dépêches des plénipotentiaires à Bignon (Louvres, 28 juin, Pont-Sainte Maxence, 30 juin et Gonesse, 30 juin (citées par Ernouf, 319-323), dépêches où il n'est pas question de nouvelles instructions reçues, il apparaît implicitement que Laloy ne put rejoindre Boissy-d'Anglas et ses collègues.

3. Grouchy à Blücher, 28 juin (citée par von Ollech, *der Feldzug von 1815*, 346-347). Grouchy à Davout, 29 juin. (Arch. Guerre). Lettre de Drouot à Grouchy. Nancy, 11 avril 1840 (citée par Pascalet, *Notice Biographique sur Grouchy*, 2e édition, 137).

La lettre de Grouchy à Blücher, que von Ollech cite en français, et qui est d'ailleurs fort mal tournée, porte en substance que Grouchy est autorisé par le gouvernement français à traiter avec Blücher d'un armistice « basé sur les demandes faites aux envoyés français par les puissances alliées ». — Grouchy entendait par là, conformément à la dépêche de Fouché, la cession de plusieurs places.

maisonnette au bord de la route. Le Sénécal paraissait très abattu ; ses paroles trahissaient son extrême inquiétude de la situation critique où se trouvait Grouchy, menacé d'être enveloppé. Nostiz pénétrant l'état d'esprit, à mieux dire l'hébétude, de son interlocuteur, s'avisa de lui proposer une convention militaire aux termes de laquelle les différents corps d'armée sous les ordres de Grouchy se replieraient librement derrière la Loire sans concourir à la défense de Paris; Grouchy devrait en outre s'engager à rendre les places supposées occupées par ses troupes : Laon, La Fère et Soissons. Le Sénécal écouta sans révolte cette insolente proposition. Loin d'en voir l'infamie et d'en ressentir l'offense, il donna l'ordre à l'officier venu avec lui de porter au maréchal Grouchy un des exemplaires de ce projet de convention que Nostiz avait écrit en double. Lui-même demanda à être conduit au quartier-général prussien afin d'obtenir de Blücher l'envoi immédiat à Grouchy d'un officier muni de pleins pouvoirs pour conclure cet armistice [1].

Nostiz accompagna Le Sénécal à Senlis après avoir eu, à Chenevières, une très brève entrevue avec les envoyés du gouvernement provisoire. Il leur déclara

1. Relation de Nostiz, et projet de convention (cités par von Ollech, 347-349). Major Bruneck à Davout, Lavillette, 30 juin. Chef d'escadron Rambourg à Davout, La Villette, 30 juin. (Arch. Guerre.) Cf. Exelmans à Davout. Vincennes, 29 juin, minuit. « ..... J'envoie l'aide de camp du maréchal Blücher à V. E. pour qu'il lui fasse part de l'objet de sa mission, ce dont V. E. rira probablement beaucoup. » (Arch. Guerre et Arch. nat., AF. IV, 1936.)

La conduite de Le Sénécal est d'autant plus inexplicable qu'il n'agit pas dans un dessein politique, pour faciliter le retour du roi. Il n'aimait point les Bourbons. A Louvres, devant Nostiz, il s'emporta contre des agents royalistes qui prétendaient que l'armée avait reconnu Louis XVIII. « L'armée, s'écria-t-il indigné, n'a pas reconnu Louis XVIII et elle ne le reconnaîtra jamais. » (Relation de Nostiz). Il semble que ce malheureux s'exagérant les dangers qui menaçaient Grouchy, le croyant sur le point d'être coupé et enveloppé, voulut épargner à son chef le crime militaire de capituler en rase campagne. Mais la trahison ne valait pas mieux, et un armistice particulier n'aurait été rien moins qu'une trahison.

que la condition *sine qua non* d'une suspension d'armes était la reddition de Paris, et que s'ils ne pouvaient y consentir, il était inutile de perdre son temps en discussions oiseuses. Déconcertés par ce langage, les plénipotentiaires n'osèrent même pas formuler une contre-proposition. Ils demandèrent seulement à être menés à Blücher pour tenter de le fléchir. Nostiz les fit escorter jusqu'à Senlis, mais le feld-maréchal refusa brutalement de les recevoir ; à peine s'il permit qu'on leur donnât les moyens de se rendre au-devant de Wellington, à Pont-Sainte-Maxence. « — Vous nous faites beaucoup voyager, dit philosophiquement à Nostiz le général Andréossy, mais nous avons si longtemps agi comme ça avec vos plénipotentiaires ! [1] »

Blücher reçut Le Sénécal ou tout au moins chargea le major Bruneck d'accompagner celui-ci au quartier-général de Grouchy pour conclure la convention suggérée par Nostiz. Blücher brûlait d'entrer à Paris tambours battants et enseignes déployées. Il ne voulait à aucun prix d'un armistice qui l'eut frustré de cette fête ; mais il approuvait pleinement une trêve particulière qui lui livrerait Paris sans défense [2].

Le Sénécal et Bruneck partirent de Senlis en cabriolet dans la nuit du 28 au 29 juin. Après avoir dépassé les têtes de colonnes prussiennes, ils atteignirent, entre Meaux et Lagny, un gros de cavalerie qui formait l'arrière-garde de Vandamme [3]. A la vue

1. Relation de Nostiz (citée par Von Ollech, *der Feldzug von 1815*, 347-348). Dépêche des commissaires français à Bignon, Pont-Sainte-Maxence, 30 juin (citée par Ernouf, 221-222.)

2. Relation de Nostiz. Cf. Bruneck à Davout, La Villette, 30 juin. (Arch. Guerre.) Gneisenau donna aussi son approbation au projet de traité avec Grouchy.

3. On a vu (**1815**, III, 118-119) que le 28 juin, à la suite des combats de Villers-Cotterets, l'armée de Grouchy pour continuer sa retraite sur Paris avait dû se séparer

d'un général français voyageant côte à côte avec un officier prussien, des exclamations, des murmures, des cris : Trahison ! s'élevèrent des rangs. Les cavaliers du 1er chasseurs s'ameutèrent autour de la voiture qui dut s'arrêter. L'un d'eux dit qu'il avait vu le général mâcher un papier et l'avaler[1]. Il n'en fallait pas tant pour perdre Le Sénécal. On l'arracha du cabriolet et on le jeta, son uniforme en lambeaux, ses épaulettes déchirées, sur un tas de pierres. Des chasseurs voulaient le sabrer, d'autres le lapider. Ils proféraient aussi des menaces contre le major Bruneck, tapis au fond de la voiture. Le bruit du tumulte attira Vathier[2], puis Exelmans. Ils parvinrent, non sans peine, à calmer les chasseurs. « — Les tribunaux militaires, dit Exelmans, doivent seuls faire justice d'un traître. Remettez-le moi, soyez sûrs que vous serez vengés. » Il emmena les deux officiers jusqu'à Vincennes. Là, il autorisa Le Sénécal à aller retrouver Grouchy qui se trouvait déjà à Paris, et, dans la nuit, il envoya Bruneck au quartier-général de Davout, à la Villette, sous la conduite d'un chef d'escadrons du 1er chasseurs[3]. Exelmans

en trois colonnes : la garde à pied et la garde à cheval avec Grouchy avaient marché sur Claye ; les débris des corps Reille, Lobau et d'Erlon et la cavalerie de Milhaud et de Kellermann sur Gonesse; Vandamme avec son corps, l'ancien corps de Gérard, et la cavalerie de Pajol et d'Exelmans sur Meaux, Lagny, Vincennes.

Le Sénécal, dépourvu de tout renseignement depuis la veille, croyait que Grouchy s'était replié par Meaux. C'est pourquoi, de Dammartin il s'était dirigé sur cette ville au lieu d'aller directement à Claye.

1. On conçoit que si Le Sénécal avait sur lui, comme il est probable, le texte de la convention projetée, il ait cherché à le détruire par le plus sûr moyen. Dans l'état d'exaltation où étaient les chasseurs, ils l'auraient tué immédiatement s'ils eussent trouvé cette pièce.

2. Vathier commandait par intérim la 2e division de cavalerie légère (corps Reille) en remplacement de Piré, absent sans permission. Par suite du désordre de la retraite, cette division se trouvait dans la colonne de Vandamme.

3. Grouchy à Fouché, Paris, s. d. (29 juin) ; à Davout, Paris 30 juin (datée par erreur : 29 juin). Exelmans à Davout, Vincennes, 29 juin, minuit. Chef d'escadron Rambourg à Davout, La Villette, 30 juin, deux heures du matin. Rapport de Bruneck, La Villette, 30 juin. (Arch. Guerre). Simon Laurière à Vandamme et Van-

avait fait dîner Bruneck à sa table. Pendant le repas, le Prussien lui ayant dit, avec la morgue ingénue habituelle à ses compatriotes, que Blücher entrerait à Paris le lendemain, Exelmans répliqua hautainement : « — Avant ça, vous mangerez la lame de nos sabres[1]. »

damme à Simon Laurière, 8 mai et 10 mai 1830 (Arch. Guerre, à la date du 18 juin 1815).

1. Lettre d'Exelmans à Berthezène, 13 juin 1840 (citée par Ch. Le Sénécal, *Sévère justice sur la capitulation de Paris*, 10).

CHAPITRE IV

LA MALMAISON

I. Arrivée de l'empereur à la Malmaison (25 juin). — La mission du général Beker. — État d'esprit de Napoléon.
II. Nouvelles demandes de l'empereur d'aller s'embarquer à Rochefort (26 et 27 juin). — Temporisations de la Commission de gouvernement.
III. Démarche de Flahaut, au nom de l'empereur, auprès de la Commission de gouvernement. — Altercation avec Davout (28 juin). — Fouché se décide à laisser partir l'empereur (soirée du 28 au 29 juin).
IV. Offre de l'empereur de reprendre temporairement le commandement de l'armée réunie sous Paris. — Refus de la Commission de gouvernement. — Le départ de l'empereur (29 juin).

I

L'empereur était encore à la Malmaison. A son arrivée, dans l'après-midi du 25 juin, il y avait été reçu par la princesse Hortense, qui avait quitté Paris la veille afin de tout mettre en ordre dans ce château inhabité depuis la mort de Joséphine. La petite suite de Napoléon s'installa dans les chambres, trop nombreuses pour elle, du premier étage. Il y avait le grand-maréchal Bertrand, les généraux Gourgaud et Montholon, le chambellan de Las Cases, les officiers d'ordonnance Planat, de Résigny, Saint-Yon, les quelques fidèles qui s'étaient offerts à former dans l'exil la Maison de l'empereur. Le service d'honneur et de sûreté était assuré par trois cents grenadiers et chasseurs du dépôt de la vieille garde établi

à Rueil et par un piquet de dragons de la garde[1].

Dès le premier jour, les visiteurs affluèrent : les princes Joseph, Lucien et Jérôme, le duc de Bassano, Lavallette, le duc de Rovigo, qui avait pris la résolution de s'expatrier avec l'empereur, les généraux de Piré, de La Bédoyère, Caffarelli, Chartran. Napoléon reçut aussi le banquier Jacques Laffitte ; il le retint assez longtemps, et, tout en causant familièrement, il dit ces paroles qui éclairent l'histoire : « — Ce n'est pas à moi, précisément, que les puissances font la guerre. C'est à la Révolution. Elles n'ont jamais vu en moi que le représentant, l'homme de la Révolution. » Napoléon était profondément triste, mais non abattu. Il exprima à chacun sa ferme résolution de partir pour Rochefort dès que l'ordre d'appareiller aurait été envoyé aux frégates qui devaient le conduire en Amérique[2].

Avant ces visites, à son arrivée même à la Malmaison, l'empereur avait dicté une proclamation ou plutôt un adieu à l'armée : « Soldats, je suivrai vos pas quoique absent. Je connais tous les corps, et aucun d'eux ne remportera un avantage signalé sur l'ennemi, que je ne rende justice au courage qu'il aura déployé. Vous et moi, nous avons été calomniés. Des hommes indignes d'apprécier nos travaux ont vu

1. Mémoires manuscrits de Mme de X. Planat à Constant D. Malmaison, 26 juin (*Vie de Planat*, 212-216.) Montholon, *Récits*, I, 24. Gourgaud, *Sainte-Hélène*, II, 554-555. Las Cases, *Mémorial*, I, 25.

2. Mémoires manuscrits de Mme de X. Planat à Constant D., Malmaison, 26 juin. Mémoires manuscrits de Marchand. Montholon, I, 31. Gourgaud, II, 554-555. Rovigo, VIII, 168-169. Récit de Laffitte dans le Journal manuscrit de Lechat (comm. par le vicomte de Grouchy).

D'après une note de M. de Chatillon, ami de Lucien (reproduite dans *Lucien Bonaparte et sa famille*, 106-125), Joseph et Jérôme auraient quitté Paris dès le 24 juin sur l'ordre, du 23, de la Commission de gouvernement, et Lucien, parti le 25 ou le 26, n'aurait pas été à la Malmaison. D'une part, l'ordre de la Commission de gouvernement est du 26 et non du 23 (Procès-verbaux des séances, Arch. Nat. AF. IV, 1933.); d'autre part, dans les Mémoires de Mme de X. il est dit textuellement : « Le 25 juin, les frères de l'empereur vinrent à la Malmaison. »

dans les marques d'attachement que vous m'avez données un zèle dont j'étais seul l'objet. Que vos succès futurs leur apprennent que c'était la patrie pardessus tout que vous serviez en m'obéissant... Sauvez l'honneur, l'indépendance des Français. Napoléon vous reconnaîtra aux coups que vous allez porter[1]. »

Cette proclamation, qui ne pouvait qu'enflammer les soldats contre l'envahisseur, fut envoyée au président du gouvernement provisoire pour être communiquée aux troupes et imprimée dans le *Moniteur*. Fouché tremblait de rappeler à l'armée même le nom de Napoléon. Comme si elle l'avait oublié! Il enfouit la pièce dans un tiroir[2].

Sur le soir, le général Beker arriva à la Malmaison. Il avait pour mission ostensible de veiller sur Napoléon et pour mission secrète de le surveiller. Il fut reçu dans la jolie bibliothèque, toute revêtue de hautes vitrines de cèdre, incrustées d'ornements de bronze doré, qui servait de cabinet de travail à l'empereur. Beker était confus et peiné de sa mission. Il ne l'avait acceptée qu'à contre-cœur, et ce n'est pas sans trouble qu'il présenta respectueusement à l'empereur la lettre de service de Davout : « — Sire, dit-il, voici un ordre qui me charge, au nom du gouvernement provisoire, du commandement de votre garde pour veiller à la sûreté de votre personne. » L'empereur ne se méprit pas sur l'attention que Fouché et Davout portaient à sa sûreté. Il en eut une révolte qu'il maîtrisa

1. A l'Armée, La Malmaison, 25 juin (Arch. Guerre, carton de la Corresp. de Napoléon.) — Au lieu d'être signée, comme toutes les proclamations de l'empereur : NAPOLÉON, cette pièce est signée : NAPOLÉON Ier.

2. Fleury de Chaboulon, II, 244. Villemain. *Souv.*, II, 403-404. — Il circulait cependant, huit jours plus tard, des copies de cette proclamation. Elle est citée dans le Supplément aux *Dispatches* de Wellington, et elle fut communiquée à l'armée de Lamarque le 8 juillet. (Ordre du jour de Lamarque, Nantes, 8 juillet. Arch. Guerre).

vite. Il dit avec hauteur : « — Je regarde cet acte comme une affaire de forme, et non comme une mesure de surveillance. Il était inutile de m'y assujettir puisque je n'ai pas l'intention d'enfreindre mes engagements[1]. »

Beker était ému jusqu'aux larmes : « — Sire, c'est uniquement pour vous protéger que j'ai accepté cette mission. Si elle ne devait pas obtenir l'assentissement et l'entière approbation de Votre Majesté, je me retirerais à l'instant même. » L'émotion sincère de Beker toucha l'empereur. Adoucissant sa voix, il lui dit avec bonté : « — Rassurez-vous, général, je suis bien aise de vous voir près de moi. Si l'on m'avait laissé le choix d'un officier, je vous aurais désigné de préférence, car je connais depuis longtemps votre loyauté. » Il l'entraîna dans le parc par la porte vitrée qui y donnait directement et commença de le questionner sur l'opinion de Paris, les espérances du gouvernement, les nouvelles de l'armée, les négociations. Au cours de cet entretien qui dura deux heures, Beker dit que l'empereur aurait mieux fait de rester à la tête de l'armée ; qu'il aurait gagné trois mois ; qu'en abdiquant conditionnellement en faveur de son fils, il aurait fort embarrassé son beau-père, l'empereur d'Autriche. L'empereur coupa court à ces niaiseries : « — Vous ne connaissez pas ces gens-là ! » Puis il exposa les raisons très légitimes de son retour à Paris. « — Mais, conclut-il, il n'y a plus d'énergie. Tout est usé, démoralisé. Comment compter sur un peuple que la perte d'une seule bataille met à la discrétion de l'ennemi[2] ? » L'empereur ne pou-

1. Lettre de Beker à Davout, La Malmaison, 26 juin (au matin) citée par Beker, *Relat.*, 28-25, et Beker, *Relation de ma mission auprès de Napoléon*, 21-22. Cf. les Mémoires manuscrits de Mme de X; et Montholon, I, 29-30.

2. Beker, 24.

vait se faire à cette idée que la Chambre l'eût renversé parce qu'il avait perdu une bataille. Plus tard, il disait encore à Montholon : « — Si j'avais été l'homme du choix des Anglais, comme je l'étais du choix des Français, j'aurais pu perdre dix batailles de Waterloo sans perdre une seule voix dans les Chambres [1]. »

Bien que la nuit fut venue depuis longtemps, Napoléon continuait sa promenade dans le parc, sous le ciel profond, scintillant d'étoiles. Ses paroles embrassaient le présent et l'avenir. Il semblait moins affecté de sa position que Beker ne l'était lui-même et paraissait avoir oublié son empire. Quand il parlait de lui, c'était pour causer de sa retraite projetée en Amérique, des moyens de gagner les Etats-Unis, des prétentions que les Alliés devaient avoir sur sa personne. « — Il me tarde, disait-il, de quitter la France pour échapper à cette catastrophe dont l'odieux retomberait sur la nation. » En rentrant au château ses derniers mots furent : « — Qu'on me donne les deux frégates que j'ai demandées, et je pars à l'instant pour Rochefort. Encore faut-il que je me rende convenablement à ma destination sans tomber aux mains de mes ennemis [2]. »

L'empereur, inoccupé et sans espoir, passa la journée du lendemain dans la rêverie et le souvenir. La Malmaison était encore telle qu'il l'avait habitée pendant le Consulat. C'était la même distribution des appartements, le même décor néo-grec, les mêmes meubles, les mêmes statues, les mêmes tableaux, et, dans le parc, les vastes pelouses, les corbeilles de fleurs, les arbres exotiques, les taillis de sureaux et

1. Note de Montholon (publiée dans le *Carnet historique et littéraire*, 15 mars, 1898).

2. Lettre de Beker à Davout, La Malmaison, 26 juin (5 heures du matin), citée par Beker, *Relation*, 28-29, et Beker, *Relation*, 22-27.

de lilas, les futaies d'ormes, d'acacias et de hêtres, les sources nombreuses, les petites rivières, l'impression de fraîcheur et de calme. L'empereur retrouvait les sites et les intérieurs qui lui étaient familiers, l'allée de tilleuls, l'étang aux cygnes, le temple antique, la salle du conseil avec des trophées d'armes peints en trompe-l'œil, le salon décoré de scènes d'Ossian par Gérard et par Girodet, son cabinet de travail où tout était religieusement conservé dans l'état où il l'avait laissé, cartes déployées, livres ouverts, enfin sa petite chambre, attenante à celle de Joséphine. Chaque point de vue, chaque lieu, chaque objet le reportait à ses belles années du Consulat où les éclatantes faveurs de la Fortune séduite lui donnaient la croyance qu'il l'avait pour jamais asservie.

En 1815, aux mois d'avril et de mai, l'empereur était venu plusieurs fois à la Malmaison avec la princesse Hortense. Mais il était encore dans la lutte et dans l'espérance ; les souvenirs avaient moins d'action sur son esprit. Maintenant, ils le reprenaient tout entier. Il s'absorbait dans ces douces et mélancoliques évocations, oublieux du présent, revivant le passé. Tantôt il restait silencieux, ranimant et suivant dans sa pensée des ressouvenirs lointains. Tantôt il rappelait à Hortense, à Mme Caffarelli, à Bassano, avec une certaine volubilité, des scènes et des incidents domestiques qui s'étaient passés à la Malmaison. La vue d'une allée, d'une peinture, d'un guéridon, du moindre objet lui en donnait l'occasion en ravivant sa mémoire. Il redisait des paroles de Joséphine, répétait des plaisanteries de Lannes, de Rapp, de Junot, de Bessières, contait des épisodes des fêtes de nuit et des parties de barres. Pendant une promenade dans le parc, avec Hortense, il s'arrêta devant un massif de rosiers en pleine floraison,

et dit, comme se parlant à lui-même : « — Cette pauvre Joséphine ! je ne puis m'accoutumer à habiter ici sans elle. Il me semble toujours la voir sortir d'une allée et cueillir une de ces fleurs qu'elle aimait tant... C'était bien la femme la plus remplie de grâce que j'aie jamais vue ! [1] »

II

Trois fois depuis trois jours, Napoléon avait fait la demande formelle d'aller s'embarquer à Rochefort pour les Etats-Unis. Aux deux premières demandes, transmises verbalement par Bertrand, le 23 et le 24 juin, au ministre de la marine Decrès et communiquées par celui-ci à Fouché, le duc d'Otrante avait différé de répondre [2]. Puis, le 25 juin, sans d'ailleurs donner à Decrès aucune instruction touchant l'appareillage des frégates, il avait fait demander par le ministre des affaires étrangères, dans une lettre officielle au duc de Wellington, des sauf-conduits pour Napoléon [3].

Fouché ne pouvait douter du refus de Wellington. Aussi des contemporains mêlés aux événements, Boulay, Thibaudeau, Rovigo, Lavallette, l'ont-ils accusé d'avoir fait cette démarche uniquement pour avertir les Anglais du départ projeté de Napoléon et les mettre à même de s'y opposer en renforçant leurs croisières sur les côtes de France. [4] Fouché ne sau-

1. Mémoires manuscrits Mme de X. Note de Mme Caffarelli (citée par Sismondi, *Notes sur les Cent Jours*, 21).

2. **1815**, III, 96.

3. Bignon à Wellington, Paris, 25 juin. (Arch. Affaires étrangères, 1802.)
Ce même jour, 25 juin, Bignon écrivit à lord Castlereagh, à Londres, pour lu faire la même demande de passeports. (Arch. Affaires étrangères, 1802.)

4. Thibaudeau, X, 424, 446. Boulay, 312, 316. Rovigo, VIII, 182, 187, 193, 269. Lavallette, II, 197. Cf. Villemain, *Souv.*, II, 417 : « ..... Afin d'assurer ce départ difficile, on l'annonçait officiellement, on le soumettait au bon plaisir de l'ennemi ! ».

rait être entièrement disculpé[1]; mais il semble que cet avis, au moins très imprudent sinon infâme, n'était pas le seul ni même le principal motif de la lettre à Wellington. Fouché comptait trouver dans l'attente des sauf-conduits un prétexte plausible aux retardements qu'il présumait devoir apporter au départ de Napoléon. Il voulait, par là, couvrir ses menées aux yeux des partisans et des amis que l'empereur avait conservés dans les Chambres et dans l'armée. Certes Fouché croyait que Wellington n'accorderait pas les sauf-conduits. Mais Napoléon et plusieurs personnes de son entourage, qui se faisaient comme lui beaucoup d'illusions sur la magnanimité britannique, n'étaient pas sans espoir. Le duc d'Otrante ne risquait donc point d'être incriminé pour une démarche qui, au sentiment même de l'empereur et de quelques-uns des plus fidèles bonapartistes, pouvait réussir. Et si, contre toutes ses prévisions, elle réussissait en effet, il serait heureusement dégagé par les Alliés eux-mêmes de la responsabilité de Napoléon, et il se proclamerait son sauveur. Chez Fouché, il y a toujours double jeu, trame superposée, lame à deux tranchants, masque de *Janus bifrons*.

Le général Tromelin, porteur de la lettre à Wellington, courait vers le quartier-général anglais, lorsque, le 26 juin, vers neuf heures du matin, Davout remit à Fouché la dépêche où Beker renouvelait, au nom de l'empereur, la demande des deux frégates[2]. Lié implicitement par sa lettre à Wellington,

1. On peut alléguer à la décharge de Fouché que la lettre ne précisait pas le port d'embarquement, et que Bignon, qui rédigea cette lettre d'après les instructions de Fouché, était un honnête homme très dévoué à l'empereur. L'eût-il écrite s'il avait cru qu'elle compromît le salut de Napoléon? Mais on peut penser aussi que dans le trouble d'esprit où le mettaient les événements, Bignon ne réfléchit pas aux conséquences possibles d'une demande de passeports.

2. Beker à Davout, la Malmaison, 26 juin (de grand matin), citée par Beker, 28-29, Cf. Beker, *Relation*, 32.

Fouché voulait moins que jamais consentir au départ de Napoléon. Mais Davout regardait la présence de l'empereur à la Malmaison comme un grand embarras et même comme un danger. Il appréhendait qu'il ne reprît le commandement de l'armée. Vraisemblablement, il convainquit Fouché, qui, lui aussi, savait les tentatives de plusieurs généraux pour entraîner l'empereur à en appeler aux soldats, et connaissait les sentiments persistants du peuple de Paris. Le duc d'Otrante fit donc prendre cet arrêté par la Commission de gouvernement : « Art. I[er]. Le ministre de la marine donnera des ordres pour que les deux frégates du port de Rochefort soient armées pour le transport de Napoléon Bonaparte aux États-Unis. Art. II. Il lui sera fourni jusqu'au point de l'embarquement une escorte sous les ordres du général Beker, qui est chargé de pourvoir à sa sûreté... Art. V. Les frégates ne quitteront point la rade avant que les sauf-conduits demandés ne soient arrivés.[1] » Fouché trouvait dans cette mesure le double avantage d'éloigner Napoléon de Paris et de le garder prisonnier à Rochefort.

Beker, incontinent mandé à Paris, revint, à la fin de l'après-midi, à la Malmaison avec l'ampliation de cet arrêté. L'empereur éventa le piège. « — Je désire, dit-il, ne pas me rendre à Rochefort, à moins que je ne sois sûr d'en partir à l'instant même.[2] » C'est ce refus, pourtant très raisonné et très explicite, qui a créé la légende des « tergiversations de Bonaparte. » Napoléon ne tergiversait pas. Il avait demandé trois fois de suite à s'embarquer pour les États-Unis. Au

1. Arrêté de la commission de Gouvernement, Paris, 26 juin. (Arch. de la Marine, BB³ 426.)

2. Beker, 32-34, Cf. la déclaration de Decrès à la Chambre des pairs, le 29 juin (*Moniteur*, 30 juin).

lieu de cela, on l'invitait à aller attendre à Rochefort la décision des Alliés sur sa personne. Prison pour prison, il préférait la Malmaison. Là, du moins, lui restait la chance de quelque revirement d'opinion, de quelque révolution politique, de quelque tumulte militaire qui lui rendît son épée. A Rochefort, il ne pourrait, quoi qu'il advînt, profiter d'aucune circonstance. Mais la bonne foi de Napoléon était entière. Il avait promis de quitter la France, il le voulait encore. S'il eût cherché un prétexte pour manquer à cet engagement, il l'aurait trouvé dans les conditions suspectes mises par Fouché à l'embarquement. Or, loin d'en profiter en s'enfermant obstinément dans une nouvelle résolution, il chargea le jour même Rovigo, puis Lavallette, qui étaient venus l'un et l'autre à la Malmaison, de parler à Decrès et à Fouché afin d'obtenir la levée de l'article restrictif[1].

Lavallette trouva Decrès déjà au lit : « — Je ne puis rien, lui dit le ministre. Allez voir Fouché, parlez au gouvernement. Bonsoir ! » Et il se renfonça sous ses couvertures, Lavallette tenta vainement de joindre Fouché et revint dans la nuit à la Malmaison rendre compte de sa mission avortée. Rovigo, parti une heure avant lui, avait été plus heureux. Après avoir vu Decrès, qui tout en montrant beaucoup d'inquiétude de cet article V, s'était déclaré impuissant à le faire rapporter, il avait couru aux Tuileries où la Commission tenait sa séance du soir. A l'issue du conseil, Rovigo arrêta Fouché au passage. Le duc d'Otrante l'écouta en feignant de ne pas bien comprendre tout ce qu'il racontait et finit par dire que, le lendemain, « il ferait résoudre cela selon le

1. Rovigo, VIII, 169. Lavallette, II, 199-200.

désir de l'empereur par la Commission de gouvernement. » Carnot et Caulaincourt avaient entendu la fin de l'entretien. « — On ne veut mettre nul obstacle au départ de l'empereur, » déclara Carnot. Et il ajouta, avec une ingénuité un peu brutale mais sans méchanceté : « — Bien au contraire, on veut prendre des mesures pour ne plus le revoir. » « — Qu'il parte ! qu'il parte ! s'écria Caulaincourt, il ne pourrait le faire trop tôt. » « — Soit, répondit Rovigo, mais pourquoi ne satisfait-on pas à sa demande ? Ce refus n'a point de motif raisonnable, et les conséquences en rejailliront sur ceux qui s'en seront rendus coupables. » Le duc de Vicence s'éloigna sans répliquer [1].

Très peu confiant dans la promesse de Fouché, Rovigo vint le relancer le lendemain de grand matin. Fouché l'assura qu'il allait porter la question devant la Commission et que le ministre de la marine ne tarderait pas à recevoir l'ordre de mettre les frégates à la disposition de l'empereur [2]. Cette fois, le duc d'Otrante disait vrai. Il s'était résigné à laisser Napoléon quitter la France. Ce changement d'idée était-il dû à des exhortations, à des remontrances de Carnot, de Caulaincourt, de Davout ? Il pouvait aussi y avoir des motifs moins généreux et plus puissants. Peut-être, à la réflexion, Fouché jugeait-il qu'il serait dangereux de pousser à bout Napoléon. Il savait que, dans l'entourage de l'empereur et parmi les officiers généraux présents à Paris, nombre de gens l'engageaient avec ardeur à reprendre le commandement. La veille, des ministres, des députés, des généraux, avaient été reçus par lui. « Vingt voitures, dit un

1. Lavallette, II, 199-200. Rovigo, VIII, 169-173.

2. Rovigo, VIII, 174-176.

rapport de police, stationnaient devant la grille de la Malmaison. » La population agissante de Paris manifestait son indignation que l'on eût relégué l'empereur à la Malmaison comme un prisonnier. Des bandes d'ouvriers et de soldats parcouraient les rues avec des cris menaçants. Des appels aux armes, des écrits provocateurs, étaient jetés la nuit sur le pas des portes[1]. Enfin, la proposition de rappeler Louis XVIII, que Fouché, d'accord avec Davout, comptait, ce matin même du 27 juin, soumettre à la Commission exécutive pour être portée devant les Chambres, risquait d'exciter dans le parlement et dans le pays une révolte contre le gouvernement provisoire et un revirement en faveur de Napoléon. Si l'empereur était déjà loin de Paris, sur le chemin de Rochefort, la Commission aurait le temps d'agir avant qu'il ne pût profiter de ce retour de la Fortune.

Donc, Decrès reçut ce matin-là, 27 juin, une

1. Rapport général de police, 27 juin (Arch. nat. AF. IV, 1934). Davout à Pelet de la Lozère, 27 juin. (Arch. Guerre). La Bretonnière, *Souv. du Quartier latin*, 276. Cf. Pasquier, III, 269-270. Rovigo, VIII, 189-190.

Dans une lettre écrite de la Malmaison, le 29 juin, par Planat à son beau-frère (*Vie de Planat*, 219), il est parlé d'un projet qui, l'avant-veille « avait mis en mouvement toute la Malmaison et que chacun travaillait à faire réussir ». Il faut rapprocher de cette assertion mystérieuse :

1° La lettre de Fouché à Decrès, le 27 juin au matin : « Il serait important que l'empereur partît *incognito.* » (Citée par Rovigo ; VIII, 183) ;

2° La lettre de Fouché à Davout, 27 juin, après-midi : « Il est indispensable, vu les circonstances, que Napoléon se décide à partir. S'il ne s'y résout pas, faites-le surveiller à la Malmaison de façon qu'il ne puisse s'échapper. En conséquence, mettez à la disposition du général Beker de la gendarmerie et des troupes ; » (citée dans le *Supplément* aux *Dispatches* de Wellington, X, 601) ;

3° La lettre de Davout à Beker, 27 juin, après-midi : « Vous exercerez la plus active surveillance soit pour que Sa Majesté ne puisse sortir de la Malmaison, soit pour prévenir toute tentative contre sa personne ; vous ferez garder toutes les avenues. De la gendarmerie et des troupes seront mises à votre disposition ; » (citée par Beker, 38-39).

De ces divers témoignages, on doit supposer que le 27, Fouché et Davout appréhendaient à tort ou à raison quelque tentative bonapartiste. Le 27 juin, en tout cas, les coureurs ennemis n'étaient pas encore à craindre pour l'empereur. D'autre part, les trois cents hommes de la vieille garde qui occupaient la Malmaison auraient bien suffi à protéger Napoléon contre un coup de main des royalistes, en admettant qu'il en fût question.

lettre de Fouché l'autorisant à regarder comme nulles les dispositions restrictives de l'article V et l'invitant à se rendre sur-le-champ à la Malmaison pour faire part à l'empereur de cette nouvelle décision et le presser de se mettre en route[1]. Accouru à la Malmaison, Decrès communiqua cette lettre à l'empereur, qui déclara qu'il était prêt à partir[2]. Mais deux heures ne s'étaient pas écoulées depuis que Decrès avait pris congé, quand une dépêche de lui arriva à la Malmaison. « En retournant à Paris, écrivait le ministre, j'ai rencontré vis-à-vis l'Élysée un courrier qui m'a remis une dépêche du duc d'Otrante, laquelle porte textuellement ce qui suit : « D'après les dépêches que nous avons reçues ce matin, l'empereur ne peut partir de nos ports sans sauf-conduit. Il doit attendre ce sauf-conduit en rade. En conséquence, l'arrêté d'hier reste dans toute son intégrité, et la lettre que nous avons écrite ce matin pour annuler l'article V est nulle. Tenez-vous au texte de notre décret d'hier[3]. »

Les dépêches ou plutôt la dépêche à quoi Fouché faisait allusion était celle que La Fayette et ses collègues avaient écrite à Laon la veille au soir, 26 juin, et qui, arrivée presque à l'issue de la séance extraordinaire de la Commission, venait de faire ajourner la

1. Fouché à Decrès, 27 juin au matin. Decrès à Fouché, 27 juin. (Arch. de la Marine, BB [3] 426.)

2. Déclaration de Decrès à la Chambre des pairs, 29 juin. (*Moniteur*, 30 juin). Cf. Rovigo, VIII, 182-183. — Rovigo était revenu à la Malmaison après avoir vu Fouché.

3. Fouché à Decrès, 27 juin. (Arch. de la Marine, BB [3] 426.) Decrès à Napoléon, Paris, 27 juin, 2 heures après-midi (citée par Rovigo, VIII, 184). Cf. La déclaration de Decrès à la Chambre des pairs (*Moniteur*, 30 juin) : « ..... Je revenais à Paris, lorsque je reçus une lettre du gouvernement qui m'annonçait que de nouvelles dépêches venues rendaient nécessaires l'exécution de l'article V. »
Beker ne fait nulle mention de ces graves incidents. Sa *Relation*, bien que très véridique et plutôt sympathique à l'empereur, abonde cependant en réticences et en omissions.

reconnaissance du roi proposée par Davout[1]. Les plénipotentiaires déclaraient en écervelés que la France serait laissée libre pour le choix de son gouvernement et qu'ils avaient bon espoir dans les négociations. Ils ajoutaient : « Des conversations que nous avons eues avec les aides de camp de Blücher, il résulte, et nous avons le regret de le répéter, qu'une des grandes difficultés sera la personne de l'empereur. Ils pensent que les puissances exigeront des garanties afin qu'il ne puisse reparaître jamais sur la scène du monde. Ils prétendent que leurs peuples mêmes demandent sûreté contre ses entreprises. Il est de notre devoir d'observer que nous pensons que son évasion avant l'issue des négociations serait regardée comme une mauvaise foi de notre part et pourrait compromettre essentiellement le salut de la France.[2] »

Quand Bignon, ministre des affaires étrangères *par intérim*, eut achevé la lecture de la dépêche, Fouché dit sans ambages : « — Le plus pressé est d'empêcher le départ de Napoléon[3]. » Et comme parmi les vingt personnes présentes, aucune, ni Caulaincourt, ni Carnot, ni Davout, ni Cambacérès, ni Thibaudeau[4], ne fit entendre la moindre protestation, il griffonna sur-le-champ l'ordre à Decrès de ne point laisser les

1. **1815**, III, 180-182.

2. Lettre à Bignon (signée : Sébastiani, Pontécoulant, La Fayette, d'Argenson, La Forest et Benjamin Constant). Laon, 26 juin, 10 heures du soir (citée par Ernouf, 191-192).

3. Thibaudeau, X 434. — Thibaudeau était présent à cette séance extraordinaire en qualité de secrétaire de la Chambre des pairs. Les bureaux des deux Chambres y avaient été convoqués.

4. Ni tant d'autres parmi les anciens ministres de l'empereur : Regnaud Mollien, Merlin, Gaudin, car tous les ministres à portefeuille et ministres d'Etat avaient été convoqués. (Mémoires manuscrits de Davout.) Il est juste de dire que plusieurs d'entre eux ne s'étaient peut-être pas rendus à la convocation. On a vu, par exemple, que Decrès avait à cette heure-là été envoyé à la Malmaison.

frégates quitter la rade avant l'arrivée des sauf-conduits[1].

Les sauf-conduits ! Si Fouché avec une ingénuité qu'il est difficile de lui supposer en avait fait la demande dans l'espérance de les obtenir, il était bien sûr désormais qu'ils ne seraient point accordés. Volontairement ou par ignorance, les aides de camp de Blücher avaient trompé La Fayette et ses collègues sur les desseins des puissances à l'égard du futur gouvernement français, mais ils avaient dit vrai sur la question des garanties qu'elles comptaient prendre contre Napoléon. Les Alliés voulaient en finir avec « le perturbateur du monde ». A la lettre de Bignon, portée par Tromelin au quartier-général anglais, Wellington répondit : « — Je n'ai aucun pouvoir de mon gouvernement pour donner une réponse quelconque à la demande de sauf-conduits pour Napoléon Bonaparte.[2] » Castlereagh opposa un même refus, mais en termes plus inquiétants encore, dans une lettre au comte Otto qui, pour remplir sa mission à Londres, attendait en vain à Boulogne des passe-ports du *Foreign-Office* : « J'ai l'ordre de vous faire connaître que le gouvernement anglais ne pense pas qu'il puisse se permettre d'accorder des sauf-conduits pour Napoléon Bonaparte. » « Ces expressions, écrivait Otto à Bignon en lui transmettant la dépêche de Castlereagh, sembleraient indiquer un engagement particulier pris envers les puissances coalisés touchant la personne de Napoléon.[3] »

1. Fouché à Decrès, 27 juin (Arch. de la Marine, BB [3] 426).

2. Wellington à X (Bignon) quartier-général (Nesles ou Orvillé) 28 juin (*Dispatches*, XII, 515.)

3. Castlereagh à Otto, Londres, 30 juin. Otto à Bignon, Boulogne, 2 juillet (Arch. Aff. étr., 1802).

Otto avait reçu, dès le 22 juin (**1815**, III, 82, note 1) de pleins pouvoirs « à

Cet engagement n'était pas encore pris, mais déjà les ministres et les généraux de la coalition s'occupaient du sort plus ou moins rigoureux réservé à l'homme qui, si longtemps, avait ruiné leur politique, déchiré leurs traités, anéanti leurs armées, démembré leur pays. Metternich écrivait à sa fille Marie : « On a attrapé le chapeau de Napoléon. Il faut espérer que nous finirons par le prendre lui-même[1]. » Quelques jours plus tard, les commissaires alliés réunis à Haguenau déclaraient officiellement aux plénipotentiaires français que « les puissances, regardant comme condition essentielle de la paix et d'une véritable tranquillité que Napoléon Bonaparte fût mis hors d'état dans l'avenir de troubler le repos de la France et de l'Europe, elles exigeaient que sa personne fût livrée à leur garde[2]. »

Les plus modérés pensaient à un emprisonnement à vie dans une forteresse continentale ou à une relégation perpétuelle, sous bonne garde, en quelque île très lointaine. Lord Liverpool jugeait que « ce qu'il y aurait de mieux serait de remettre Bonaparte au roi de France, qui pourrait le traiter en rebelle. Il suffirait pour cela de reconnaître son identité[3] ! » Blücher voulait purement et simplement

l'effet de conclure avec le gouvernement anglais tous actes devant amener la cessation immédiate des hostilités. « Il ne put remplir sa mission. Les passeports anglais qu'il avait demandés, de Boulogne, le 23 juin, lui furent refusés par une lettre de Castlereagh, du 27 juin, « le gouvernement anglais étant d'opinion qu'aucun avantage ne pouvait résulter de l'admission de M. Otto en Angleterre. » (Otto à Bignon, Boulogne, 28 juin. Arch. Aff. étrang., 1802).

1. Metternich à sa fille, Heidelberg, 22 juin (Metternich, *Mém.*, II, 517).

2. Note des commissaires alliés, Haguenau, 1er juillet, neuf heures du matin, citée dans la lettre de Metternich à Wellington, Sarrebourg, 2 juillet. (Wellington, *Supplementary Dispatches*, X, 651.)

3. Liverpool à Castlereagh, Londres, 7 juillet (Wellington, *Supplementary Dispatches*, X, 675) et 21 juillet (XI, 47) : « Nous espérons que Louis XVIII fera pendre ou fusiller Bonaparte. »

faire exécuter Napoléon devant les têtes de colonnes de l'armée prussienne « pour rendre service à l'humanité[1]. » Sitôt pris, sitôt pendu. En bons piétistes, Blücher et Gneisenau se regardaient comme « les instruments de la Providence, qui ne leur avait accordé une pareille victoire qu'afin qu'ils exerçassent l'imprescriptible justice de Dieu[2]. »

Fouché ne pouvait connaître ces projets dans toute leur beauté. Mais après avoir lu la lettre de La Fayette, il était bien certain du refus des sauf-conduits. Cette certitude lui imposait de précipiter le départ de l'empereur. Il l'empêcha, et machina les choses de telle sorte que Napoléon dût rester prisonnier à la Malmaison ou se rendre à Rochefort pour y demeurer également prisonnier.

Fouché fit plus. Les nouveaux plénipotentiaires, nommés sur sa désignation par la Commission de gouvernement, partaient ce soir-là pour le quartier-général de Wellington. Il leur donna comme instructions secrètes d'offrir de livrer Napoléon à l'Angleterre ou

1. Blücher à sa femme, Compiègne, 27 juin (*Blücher in Briefen*, 154). Cf. Wellington à sir Charles Stuart, Orvillé, 28 juin (Wellington, *Dispatches*, XII, 516) : « Blücher veut tuer Napoléon, mais je lui ai déclaré que je parlerai et que j'insisterai pour qu'on dispose de lui d'un commun accord. J'ai dit aussi à Blücher que, comme un ami particulier, je lui conseillais de ne pas se mêler d'une affaire aussi infâme ; que, lui et moi, nous avions joué un trop noble rôle dans ces événements pour devenir des bourreaux, et que, si les souverains voulaient son supplice, j'étais résolu à leur faire nommer un exécuteur qui ne fût pas moi. »

J'aime à reconnaître que Stuart, Talleyrand et Louis XVIII répugnaient au supplice de l'empereur, Stuart écrivit de Cambrai, le 29 juin, à Wellington : « On veut ici se débarrasser de Bonaparte, mais on approuve l'avis que Votre Grâce a donné au feld-maréchal Blücher. Le prince de Talleyrand m'assure que votre résolution guidera celle du roi, si la question lui est soumise. » (*Supplementary Dispatches*, X, 625.)

2. Lettre de Gneisenau, Senlis, 29 juin (citée par Pfister, *Aus dem Lager der Verbündeten*, 388). — Dans cette lettre si curieuse, Gneisenau dit encore : « Si Wellington s'oppose au supplice de Bonaparte, il pense et agit en vrai Anglais. L'Angleterre ne doit à personne plus de reconnaissance qu'à ce scélérat car, par les événements qu'il a menés, la grandeur et la richesse de l'Angleterre ont été augmentées. Il en a été autrement pour nous, Prussiens. Nous avons été appauvris par Napoléon. »

à l'Autriche, si cette proposition pouvait engager les Alliés à conclure un armistice[1].

La présence de l'empereur à la Malmaison continuait cependant d'inquiéter gravement le président de la Commission exécutive et le ministre de la guerre. Ils le voulaient tenir prisonnier en rade de Rochefort plutôt que dans le voisinage de Paris. Sur l'avis de Fouché[2], Davout envoya ce jour-là une nouvelle dépêche au général Beker pour lui enjoindre de presser l'empereur de partir et pour lui prescrire, si cette démarche restait vaine, d'augmenter les mesures de sûreté autour de la Malmaison. « Si l'empereur, écrivit Davout, ne prenait point une résolution, vous exerceriez la plus active surveillance *soit pour que Sa Majesté ne puisse sortir de la Malmaison*, soit pour prévenir toute tentative contre sa personne. Vous feriez garder toutes les avenues qui aboutissent de tous les côtés vers la Malmaison. J'écris au premier inspecteur de la gendarmerie et au commandant de la place de Paris de mettre à votre disposition la gendarmerie et les trou-

1. Wellington à Lord Bathurst, Gonesse, 2 juillet (*Dispatches*, XII, 531-533). Cf. Pozzo à Nesselrode, Louvres, 1er juillet (*Corresp.* de Pozzo di Borgo, I, 178) Ernouf, pour l'honneur de Bignon dont il était le gendre, a discuté vivement (*la Capitulation de Paris*, 60-63), l'assertion très précise de Wellington. Il dit et prouve en en citant les textes que ni dans les instructions de Bignon aux plénipotentiaires ni dans les lettres écrites par ceux-ci à Bignon au cours de leur mission, il n'est pas question d'une offre de livrer l'empereur. Mais comment admettre, cependant, que Wellington dans un rapport, en quelque sorte officiel, à Lord Bathurst ait parlé en détails de cette proposition si elle ne lui avait point été faite. Il paraît donc très probable, et même certain, qu'en dehors des instructions écrites de Bignon, et à l'insu de celui-ci comme à l'insu de Carnot et de Caulaincourt, Fouché donna des instructions verbales et secrètes aux plénipotentiaires. Ceux-ci eurent d'autant moins à en faire mention dans leurs lettres à Bignon que la demande d'armistice, malgré toutes leurs offres, fut repoussée par Wellington. Voir à ce sujet Villemain, *Souv.*, II, 417 : « Il est à présumer que le duc d'Otrante, dans ses communications furtives avec les puissances ennemies, réitérait de son mieux non pas sa promesse, déjà remplie, de trahir Napoléon, mais son autre promesse implicite de ne point le laisser échapper. »

2. Fouché à Davout, 27 juin (*Supplementary Dispatches of Wellington*, X, 601). — J'ai déjà donné le texte de cette lettre p. 204, note 1.

pes que vous pourriez lui demander. Toutes ces mesures doivent être prises dans le plus grand secret possible. Je vous réitère que cet arrêté[1] a été entièrement pris pour l'intérêt de l'État et la sûreté personnelle de l'empereur. Sa prompte exécution est indispensable. Le sort futur de Sa Majesté en dépend[2]. » Dans cette dernière phrase, il y avait, en vérité, une ironie cruelle.

III

L'empereur était irrévocablement résolu à rester à la Malmaison tant que les frégates n'auraient pas l'ordre d'appareiller aussitôt après son arrivée au port. « — Annoncez, dit-il à Beker, que je renonce à ce voyage parce qu'en arrivant à Rochefort je me considérerais comme prisonnier, mon départ pour l'Amérique étant subordonné à l'arrivée de passeports qui sans doute me seront refusés... Je suis déterminé à recevoir mon arrêt ici. J'y resterai en attendant qu'il soit statué sur mon sort par Wellington à qui le gouvernement peut annoncer ma résignation[3]. » En vain on le pressait de partir, on lui représentait les dangers qu'allait lui faire courir l'approche de l'ennemi; il paraissait ne point s'en inquiéter. « — Qu'importe ! » murmurait-il. Parfois aussi il répondait : « — Qu'ai-je à craindre ? Je suis sous la sauvegarde de l'honneur français. » Mais ceux qui l'entouraient de très près sentaient bien

1. L'arrêté du 26 juin, modifié le 27 juin au matin, fut rétabli dans son intégrité le 27 juin à midi, après la réception de la dépêche des commissaires. Il portait que Napoléon partirait pour Rochefort *afin d'y attendre l'arrivée des sauf-conduits.* Or, le 27 juin, Davout savait comme Fouché que ces sauf-conduits ne seraient pas accordés.

2. Davout à Beker, Paris, 27 juin (cité par Beker, 38-39).

3. Beker à Davout, la Malmaison, 28 juin (cité par Beker, 43).

que ces paroles étaient affectées, qu'il ne se dissimulait pas la réalité du péril. Il se trahit en disant, à la princesse Hortense : « — Moi, je ne crains rien ici. Mais vous, ma fille, partez, quittez-moi[1]! » Il soupçonnait les desseins de Fouché. Une certaine Mme P., qui paraît avoir été, pendant les Cent Jours, de la dernière intimité avec Napoléon, vint à Rueil, y vit secrètement Marchand et lui dit d'informer l'empereur que « Fouché s'entendait avec Vitrolles, que Davout paralysait la défense et que le duc d'Otrante serait homme à livrer l'empereur s'il y trouvait quelque avantage. » L'empereur à qui Marchand communiqua cet avis, dit simplement : « — Tout ce que j'avais prédit se vérifie. La Fayette est un niais[2]. »

Dans la matinée du 28 juin, l'empereur chargea un de ses aides de camp, le général Flahaut, de faire une dernière démarche auprès de la Commission exécutive. Introduit dans le salon des Tuileries où se tenaient les séances, Flahaut renouvela la demande que les frégates missent à la voile sans attendre les sauf-conduits et déclara, au nom de son souverain, que si le gouvernement refusait de donner cet ordre, l'empereur ne quitterait pas la Malmaison[3]. Davout était présent, adossé à la cheminée. Il gardait rancune à Flahaut de l'espèce d'inquisition que, sur l'ordre de l'empereur, ce très jeune lieutenant-général avait exercée au ministère de la guerre pendant les Cent-Jours[4]. En outre, il ne voulait plus

1. Mémoires manuscrits de Mme de X. Cf. Beker, 42. Rovigo, VIII, 187.

2. Mémoires manuscrits de Marchand. — Selon Villemain, l'empereur aurait dit: « Ils m'ont vendu, ils vont me livrer. »

3. Mémoires manuscrits de Mme de X. Lettres de Flahaut à Villemain (*Constitutionnel*, 4 janvier 1856) et à Larabit (citée par F. Masson, *Le général comte Flahaut*, 33-34).

4. Voir **1815**, II, 69-70, et les notes.

entendre parler de Napoléon. Converti par raison ou illusion patriotique à la cause du roi, devenu, selon l'expression trop juste d'un contemporain, « le bras de la politique dont Fouché était l'âme[1], » le prince d'Eckmühl regardait la demande si légitime de l'empereur comme un moyen de temporisation; il soupçonnait des calculs, des espérances, des intrigues. Son irritation éclata dans une apostrophe colère. Sans laisser au président le temps de formuler une réponse qui d'ailleurs eût été négative, il dit impétueusement à Flahaut : « — Général, retournez auprès de l'empereur, et dites-lui qu'il parte; que sa présence nous gêne; qu'elle est un obstacle à toute espèce d'arrangement; que le salut du pays exige son départ. Qu'il parte sur-le-champ! Sans quoi, nous serons obligés de le faire arrêter... Je l'arrêterai moi-même. » Flahaut regarda fixement Davout, et, leurs regards de feu croisés comme des épées, il répondit d'une voix vibrante : « — Monsieur le maréchal, il n'y a que celui qui donne un pareil message qui soit capable de le porter. Quant à moi, je ne m'en charge pas. Et si, pour vous désobéir, il faut donner sa démission, je vous donne la mienne[2]. »

Le soir, Flahaut rendit simplement compte à l'empereur du mauvais résultat de sa mission. Il s'était promis, « pour ne pas ajouter à ses douleurs », de ne rien lui dire de l'altercation avec Davout. Mais Napoléon, avec sa pénétration, s'aperçut qu'il lui

1. Villemain, *Souv.*, II, 424.

2. Lettres de Flahaut à Villemain et à Larabit, précitées. Mémoires manuscrits de Mme de X. Cf. F. de Chaboulon, II, 257-259. Villemain, *Souv.*, II, 424-426.

Davout, dans ses Souvenirs manuscrits (comm. par M. le général duc d'Auerstaëdt) reconnaît avec quelque embarras avoir dit à Flahaut « qu'il ferait bien partir l'empereur ». Mais son récit, qui diffère beaucoup, sur presque tous les points, de ceux de Flahaut, de Mme de X, de Fleury et autres, est inexact. Voir sur cette question, **1815**, III, note 2 de la page 101.

cachait quelque chose. Il le questionna, dit qu'il lui importait de tout savoir. Flahaut, alors, se décida à répéter les paroles du ministre de la guerre. « — Et bien ! dit l'empereur, qu'il y vienne [1] ! »

Napoléon avait cru au succès de cette dernière démarche. En attendant que revînt Flahaut, il avait fait quelques préparatifs de départ. Il reçut son trésorier Peyrusse et son notaire Noël (le successeur du fameux Raguideau) pour les formalités nécessaires à la vente d'une inscription nominative, en cinq pour cent, représentant en capital 180 333 francs. C'était l'argent qu'il comptait emporter pour son voyage. Des sommes beaucoup plus considérables devaient être déposées chez le banquier Jacques Laffitte qui les ferait passer en Amérique à mesure des demandes de Napoléon. L'empereur donna à cet effet des ordres à Peyrusse qui, le soir même, fit transporter secrètement des caves des Tuileries à la banque Laffitte trois millions en or [2].

Madame mère et le cardinal Fesch vinrent ce jour-là à la Malmaison. L'empereur fit ses adieux à la comtesse Walewska, accourue tout en larmes de Paris. Il y eut d'autres visiteurs : Joseph, Bassano, Rovigo, Lavallette, la duchesse de Vicence, Mme Duchâtel, la comtesse Caffarelli, la comtesse Regnaud, les généraux Lallemand et La Bédoyère, Meneval, Talma [3], et Corvisart, déjà venu la veille. Après le

1. Lettre de Flahaut à Larabit, précitée.

2. Peyrusse, *Mémorial et Archives*, 315-317. Cf. 328 : Compte des valeurs remises à Napoléon.

De ces trois millions 1 734 000 francs avaient été rapportés de l'île d'Elbe (**1815**, I, 170 et 372). On remarquera qu'il était encore dû à l'empereur six millions sur sa liste civile du 20 mars au 22 juin. (Peyrusse à Caulaincourt, 25 juin. Arch. Aff. étrangères, 1802.) Au reste il semble que d'autres sommes que ces 3 millions en or furent versés à la banque Laffitte, car dans la lettre de Napoléon à Laffitte, jointe au Testament de Sainte-Hélène, il dit avoir de Laffitte un reçu de 6 millions.

3. Mémoires manuscrits de Mme de X. Mémoires manuscrits de Marchand. Gour-

départ de Corvisart, l'empereur remit à son fidèle Marchand un très petit flacon rempli d'une liqueur rougeâtre. « — Arrange-toi, lui dit-il, pour que j'aie cela sur moi, soit à ma veste, soit à une autre partie de mes vêtements, mais de façon que je puisse m'en saisir vite[1]. »

Quand l'empereur se retrouvait seul, il reprenait la lecture d'un livre d'Alexandre de Humboldt : les *Voyages aux contrées équinoxiales du Nouveau Continent*[2]. Son imagination le transportait déjà en Amérique. Il rêvait d'y suivre les traces de l'illustre savant, de s'occuper à de grands travaux scientifiques. Trois jours auparavant, il avait dit à Monge : « — Le désœuvrement serait pour moi la plus cruelle des tortures. Désormais sans armée et sans empire, je ne vois que les sciences qui puissent s'imposer fortement à mon âme. Mais apprendre ce que les autres ont fait ne saurait me suffire. Je veux faire une nouvelle carrière, laisser des travaux, des découvertes dignes de moi. Il me faut un compagnon qui me mette d'abord et rapidement au courant de l'état actuel des sciences. Ensuite, nous parcourrons ensemble le Nouveau Continent depuis le Canada jusqu'au cap Horn, et, dans cet immense voyage, nous étudierons tous les grands phénomènes de la physique du globe. » Monge aimait profondément l'empereur. Sur le trône, à la tête des armées, il ne lui avait jamais paru si grand, si digne d'admiration, qu'en ce moment où, terrassé par le sort, il se relevait pour une vie nouvelle. « — Sire ! s'écria-t-il dans l'enthousiasme, votre collaborateur est tout

gaud, *Journal de Sainte-Hélène*, II, 556. Mlle Cochelet, *Mém.*, III, 145. Meneval, II, 350-351.

1. Mémoires manuscrits de Marchand.

2. Peyrusse, 317.

trouvé. C'est moi qui vous accompagnerai. » Monge avait soixante-dix ans. Tout en le remerciant avec effusion, Napoléon lui rappella que ce n'était plus l'âge des voyages lointains. Le vieux savant se laissa convaincre, mais il promit et s'occupa aussitôt de trouver à l'empereur un compagnon digne de lui[1]. En lisant à la Malmaison le livre de Humboldt, Napoléon continuait le rêve qu'il avait exposé aux yeux éblouis de Monge.

Par instants le capitaine se réveillait en lui. On se battait entre Nanteuil et Gonesse. Quand le bruit du canon devenait perceptible, Napoléon s'arrêtait de lire, courait à la table où étaient déployés ses cartes de France, les méditait et piquait d'épingles à grosses têtes rouges et bleues les positions à défendre et la marche probable de l'ennemi[2].

Sur la fin de l'après-midi, Gabriel Delessert, adjudant-commandant de la 3e légion de la garde nationale, arriva à franc étrier. Introduit auprès de la princesse Hortense, il lui dit que les Prussiens approchaient, qu'ils étaient déjà près de Gonesse, et que l'empereur eût à se bien garder car l'état-major ennemi, qui le savait à la Malmaison, pourrait envoyer un parti de ce côté. Hortense communiqua aussitôt cet avis à l'empereur. Il jeta un regard sur sa carte, et dit en riant : « — Ah! ah ! je me suis en effet laissé tourner ! » D'après ses ordres,

1. F. Arago, *Éloges de Gaspard Monge* (*Mém. de l'Acad. des sciences*, XXIV, 131-133).

« Monge, ajoute Arago, avait pensé à un de ses jeunes confrères de l'Académie des Sciences qui crut devoir refuser. Il retourna alors chez l'empereur et le conjura de nouveau de le laisser partir avec lui. Le projet de l'empereur était très sérieux. Il avait affecté une grosse somme à l'achat d'instruments de physique, d'astronomie, de météréorologie. » — Il semble bien que « le jeune confrère de Monge » était François Arago lui-même.

2. Mémoires manuscrits de Mme de X. Peyrusse, 317. Gourgaud, *Journal de Sainte-Hélène*, II, 555.

Gourgaud et Montholon visitèrent le parc et les abords au point de vue des positions à occuper en cas d'attaque. De petites reconnaissances, de trois dragons chacune, furent envoyées le long de la Seine, vers Épinay, Argenteuil, Bezons, Chatou et Saint-Germain [1]. Gourgaud se montrait très agité et très inquiet. Il pensait à Charles XII à Bender. Il dit : « — Si je voyais l'empereur au moment de tomber entre les mains des Prussiens, je lui tirerais un coup de pistolet [2]. »

Presque en même temps, Beker reçut de Davout l'ordre pressant de brûler le pont de Chatou. Il se rendit au bord de la Seine avec Gourgaud et un détachement de la garde. Le pont brûla toute la nuit [3]. Davout avait aussi chargé l'officier commandant les avant-postes de Courbevoie de faire couper le pont de Bezons [4]. Ces précautions n'étaient pas inutiles. Blücher allait envoyer au major de Colomb l'ordre de se porter à la Malmaison avec le 8e hussards et de l'infanterie pour s'emparer de Napoléon [5].

Fouché avait fait de la personne de l'empereur l'objet de négociations occultes avec les puissances, et s'il eût fallu leur livrer son ancien maître en retour de certaines conditions, il s'y fût résigné sans scrupule et sans peine [6]. Mais il ne voulait pas que Napoléon fût inopinément pris ou tué par des coureurs

1. Mémoires manuscrits de Mme de X. Mémoires manuscrits de Marchand. F. de Chaboulon, II, 272. Gourgaud, II. 555. Cf. Doumerc à Davout, Saint-Denis, 28 juin une heure après-midi (Arch. Guerre) : « Le 1er chasseurs a dû évacuer Gonesse qui allait être tourné par la gauche. »

2. Mémoires de Mme de X.

3. Davout à Beker, 28 juin (cité par Beker, 46). Beker, *ibid.* et Gourgaud, II, 555.

4. Lettre précitée de Davout à Beker, 28 juin.

5. Blücher à sa femme, Gonesse, 30 juin (*Blücher in Briefen*, 156). Von Ollech, 355, 357. Clausewitz, 206. Damitz, II, 64, 82-83.

6. Wellington à lord Bathurst, Gonesse, 2 juillet. (*Dispatches*, XII, 531-533.)

prussiens dans une échauffourée. Cet événement fortuit ne l'eut pas servi auprès des Alliés, faute de pouvoir s'en faire un mérite à leurs yeux, et l'aurait gravement compromis devant les Chambres et l'opinion. A retenir plus longtemps l'empereur, le duc d'Otrante voyait encore un autre péril pour sa politique. L'arrivée simultanée de l'armée ennemie sous Paris et de l'armée française dans Paris pouvait émouvoir si impétueusement Napoléon qu'il accourût à la tête des troupes pour les mener à une suprême bataille. Le bruit s'en était déjà répandu [1], si bien que Davout, alarmé, donna cette nuit même l'ordre de rassembler plusieurs bataillons de garde nationale pour s'opposer à cette tentative [2]. Les sentiments des soldats « qui regardaient encore le nom de Napoléon comme un talisman [3] », ne laissaient aucun doute sur l'accueil qui serait fait à l'empereur. Peut-être même l'armée, apprenant que Napoléon était encore si près de Paris, le réclamerait-elle spontanément comme chef, et serait-il arraché de la Malmaison pour être ramené en tumulte dans ses rangs par les dragons d'Exelmans ou les lanciers rouges de Lefebvre-Desnoëttes. Fouché, enfin,

1. Rapport de Réal, 29 juin. (Arch. nat., F. 7, 3774.) Cellier à Davout, Paris, 29 juin (Arch. Guerre).

2. « On vient de me faire le rapport que l'empereur veut aller à Montmartre, pour tâcher de faire un mouvement. Quelque invraisemblable que soit ce rapport, il est bon de vous mettre en mesure. Prévenez le prince d'Essling afin qu'il mette sous vos ordres quelques bataillons de garde nationale, que vous ferez entrer à Montmartre à la première nouvelle que vous aurez de pareille tentative. » Davout au général Baille de Saint-Pol, 29 juin, deux heures du matin. (Davout, *Corresp.*, IV, 1772.)

Le général de Saint-Pol fut si étonné d'un ordre de Davout lui prescrivant d'arrêter l'empereur (car l'ordre signifiait bien cela) qu'il écrivit sur-le-champ au prince d'Eckmühl pour en avoir la confirmation, prétextant qu'il ne reconnaissait pas la signature. (A Davout, Montmartre, 29 juin, trois heures et demie du matin. Arch. Guerre).

3. Expression de Regnault-Warin, *Cinq mois de l'Histoire de France*, 415. Source royaliste.)

n'ignorait pas qu'au Luxembourg comme au Palais-Bourbon, on commençait à incriminer la conduite de la Commission envers Napoléon. Dans un comité secret tenu la nuit précédente à la Chambre des pairs, plusieurs membres avaient exposé qu'en retenant l'empereur à la Malmaison, Fouché et ses collègues semblaient vouloir le faire enlever par un parti ennemi ou le livrer aux puissances. Deux pairs furent délégués par l'assemblée pour transmettre ses craintes et ses remontrances à la Commission et pour la presser de lever les obstacles qu'elle n'avait cessé d'apporter au départ de l'empereur[1].

Quelques raisons d'honneur et d'intérêt qu'eût Fouché pour prendre ce parti, il ne s'y résolut que très tard dans la soirée. A neuf heures seulement, il se décida à faire écrire à Decrès par la Commission de gouvernement : « Les circonstances actuelles faisant craindre pour la sûreté de Napoléon, nous nous sommes déterminés à regarder comme non avenu l'article V de notre arrêté du 26 de ce mois. En conséquence, les frégates sont mises à la disposition de Napoléon. *Rien maintenant ne met obstacle à son départ*. L'intérêt de l'État et le sien exigent impérieusement qu'il parte aussitôt après la notification que vous allez lui faire de notre détermination. M. le comte Merlin doit se joindre à vous pour cette mission[2] ».

On trouva Decrès au ministère de la marine; mais

1. Thibaudeau, X, 443.

2. Lettres de la Commission de gouvernement à Decrès, 28 juin (Arch. de la marine, BB^{3}426). Discours de Decrès à la Chambre des pairs, 29 juin (*Moniteur*, 30 juin).

On ne s'explique pas le but qu'avait Fouché en adjoignant à Decrès un ministre d'Etat. Etait-ce pour donner plus d'autorité, de solennité, à la communication ? ou Fouché, redoutant que par suite du retour de l'armée, Napoléon ne consentit plus à partir, voulait-il que deux témoins de marque pussent témoigner de ce refus devant les Chambres et dégager la responsabilité de la Commission si les Prussiens réussissaient un hurrah sur la Malmaison ?

Merlin était déjà couché, et l'âge, la richesse, les honneurs avaient rendu très craintif cet ancien conventionnel. Son portier parlementa à travers les barreaux de la loge. Merlin, réveillé en sursaut, ne crut pas qu'on pût le mander à pareille heure à la Commission de gouvernement. Il soupçonna un guet-apens et fit déclarer par sa femme elle-même qu'il « n'était pas rentré et qu'elle ignorait où il était allé passer la nuit[1] ». Pour remplacer Merlin, Fouché pensa à un autre ministre d'État, Boulay de la Meurthe. Boulay, moins défiant, se leva à l'instant, rejoignit Decrès et partit avec lui longtemps après minuit[2].

Ils arrivèrent à la Malmaison le 29 juin au point du jour. Arrêtés par les « Qui-vive ? » des sentinelles, ils se firent reconnaître de l'officier commandant le poste et furent introduits au château. On réveilla l'empereur qui les reçut en robe de chambre. Les deux ministres lui communiquèrent les nouvelles instructions de Fouché, en vertu desquelles les frégates étaient mises à sa libre disposition. Decrès l'engagea à partir sans délai, la cavalerie ennemie se trouvant à proximité. Boulay, très ému, insista de même sur la nécessité d'un prompt départ. L'empereur ne fit pas d'objection ; il dit qu'il partirait dans la journée[3].

1. Communication de Merlin à la Chambre, 29 juin. (*Moniteur*, 30 juin).

2. Déclaration de Decrès à la Chambre des pairs, 29 juin (*Moniteur*, 30 juin). Réponse de Boulay à Merlin, à la Chambre des députés, 29 juin (*Moniteur* du 30 juin). Cf. *Boulay de la Meurthe*, 321-322.

Beker, mal servi par sa mémoire, est inexact en disant (47) qu'il reçut à huit heures du soir, à la Malmaison, l'invitation de Davout de se rendre à Paris pour une communication relative aux nouveaux ordres de la Commission. Cela supposerait que la lettre à Decrès aurait été écrite vers six heures. Or si cette lettre avait été écrite avant sept heures, elle aurait été communiquée à Merlin avant qu'il ne fût couché, et lui et Decrès seraient partis pour la Malmaison à neuf ou dix heures, au plus tard. Si encore Beker avait quitté la Malmaison à huit heures, il y serait revenu avant minuit, au lieu d'y arriver seulement au point du jour, comme il le constate (51-52).

3. Mémoires manuscrits de Mme de X. Déclaration de Decrès à la Chambre des pairs,

IV

Le matin, Napoléon donna ses ordres pour son départ, mais sans fixer l'heure, et il envoya l'officier d'ordonnance Résigny faire une reconnaissance vers la Seine[1]. Celui-ci, à son retour, sur les neuf heures, trouva l'empereur en conférence avec Bassano et Lavallette, arrivés tous deux de Paris. Le prince Joseph et le général Flahaut assistaient à l'entretien[2]. Napoléon avait commencé par annoncer son départ. « — J'ai fait tout ce qu'on a voulu, dit-il. Voici les lettres du gouvernement provisoire et du ministre de la marine. Les difficultés qu'ils m'ont faites pour me donner deux frégates armées m'ont retardé jusqu'à ce moment. C'est leur faute si je ne suis pas parti plus tôt, mais je partirai aujourd'hui. » Il demanda des nouvelles de Paris, de l'armée, de l'ennemi. Chacun dit ce qu'il avait appris dans la soirée de la veille et dans la nuit. En qualité de directeur général des postes, Lavallette avait non seulement des avis du gouvernement mais des rapports de tous les couriers. Il était le mieux informé. Il savait que les débris de la garde et des corps Drouet d'Erlon, Reille et Lobau rentraient dans Paris avec Grouchy par Claye et le Bourget, et que Vandamme ramenait les 3e et 4e corps et le gros de la cavalerie par Meaux et

le 29 juin (*Moniteur*, 30 juin). Lettre de Planat à son beau-frère, Malmaison 29 juin (citée dans la *Vie de Planat*, 217). Mémoires manuscrits de Marchand, *Boulay de la Meurthe*, 321-323. Beker, 51-52.

Beker, mandé à Paris dans la soirée du 28 juin par Davout, qui avait à lui communiquer le nouvel arrêté de la Commission, était revenu à la Malmaison le 29 à trois heures du matin. Il attendait le réveil de l'empereur pour l'informer de cette décision quand arrivèrent les deux ministres (Beker, *Relation*, 51-52).

1. Mémoires de Mme de X.

2. Mémoires Mme de X. Lavallette à Davout, Paris, 29 juin au matin (Arch. Guerre). Lettre de Planat à son beau-frère, Malmaison, 29 juin (*Vie de Planat*, 218).

Vincennes. Il connaissait l'occupation de Gonesse, de Pierrefitte, de Stains, du Bourget, par les avant-gardes de l'armée prussienne dont les masses défilaient sur les routes de Senlis et de Soissons. Il savait enfin que dans les combats de la veille on n'avait pas vu un seul corps anglais.

Tandis que parlait Lavallette, on entendit de grands cris sur la route. Napoléon s'informa. C'étaient des : « Vive l'empereur ! » d'un détachement de la ligne qui allait occuper Saint-Germain. Les soldats, sachant leur empereur à la Malmaison, le saluaient par des acclamations. Napoléon parut ému. Il réfléchit un instant, se pencha sur sa carte, changea de position les épingles qui y étaient piquées. Il releva la tête, ses yeux brillaient. « — La France, dit-il ne doit pas être soumise par une poignée de Prussiens. Je puis encore arrêter l'ennemi et donner au gouvernement le temps de négocier avec les puissances. Après, je partirai pour les États-Unis afin d'y accomplir ma destinée. » Il remonta dans sa chambre par le petit escalier dérobé qui accède de la Bibliothèque au premier étage, redescendit presque aussitôt en uniforme, et fit appeler le général Beker[1].

1. Mémoires manuscrits de Mme de X. Mémoires manuscrits de Marchand. Lavallette à Davout, 29 juin (Arch. Guerre). Lettre de Planat, 29 juin (*Vie de Planat*, 218). Note de Mme Caffarelli (citée par Sismondi, *Notes sur les Cent Jours*, 21). Beker 53-55. Montholon, I, 46-48, Gourgaud, *Camp. de 1815*, 151.

Montholon dit à tort que la troupe qui acclama l'empereur était la division Brayer, rappelée de l'armée de la Loire à Paris. La division Brayer figure dans la situation du 30 juin de l'armée de la Loire (Arch. Guerre) et n'est citée dans aucune des situations de l'armée rassemblée à Paris. Elle était donc restée en Vendée avec Lamarque. Mme Caffarelli mentionne le passage d'un régiment criant : Vive l'empereur! sans rien dire de la direction de ce régiment ni du corps d'armée auquel il appartenait. Mais Mme de X., beaucoup mieux informée, dit : « Des soldats allant vers Saint-Germain ». C'était évidemment le détachement dont il est question dans la lettre de Davout, de la veille : « J'enverrai demain des troupes à Saint-Germain. » (Davout à Beker, 28 juin, citée par Beker, 46).

On ne sait rien de la façon dont les interlocuteurs de Napoléon accueillirent son projet. Bassano, dit-on, l'y encouragea. Flahaut, sans doute, et Rovigo, Gourgaud, Montholon, s'ils étaient présents à l'entretien, durent aussi approuver la nou-

Beker s'attendait à quelque nouvel ordre pour le départ. Il ne fut pas peu surpris de voir Napoléon avec l'habit de chasseur de la garde, botté, éperonné, l'épée au côté et le chapeau sous le bras. Son visage rasséréné, sa voix ferme respiraient la confiance. Il semblait rajeuni, transfiguré. Le morne captif de la Malmaison était redevenu l'empereur. « — Général, dit-il, la situation de la France, les vœux des patriotes, les cris des soldats réclament ma présence pour sauver la patrie. Je vous charge d'aller dire à la Commission de gouvernement que je demande le commandement, non comme empereur, mais comme un général dont le nom et la réputation peuvent encore exercer une grande influence sur le sort de la nation. Je promets, foi de soldat, de citoyen et de Français, de partir pour l'Amérique, afin d'y accomplir ma destinée, le jour même où j'aurai repoussé l'ennemi. » Beker résista un moment, objectant que ce message serait mieux rempli par un aide de camp de l'empereur. Mais il était déjà subjugué. Il avait une âme de soldat où les paroles de Napoléon avaient ranimé la fierté et fait renaître l'espérance. Il partit sur-le-champ, désirant sincèrement le succès de sa mission. Comme il s'éloignait, la princesse Hortense, qui venait d'apprendre les nouveaux projets, demanda à l'empereur « si l'on serait en forces. » « — Non, répondit Napoléon, mais que ne fait-on pas avec les Français [1] ! »

velle détermination de l'empereur. Joseph... que penser ? Lavallette, lui, à en juger par le ton de ses *Mémoires*, était très abattu. S'il avait donné à l'empereur des renseignements sur la marche des Alliés c'était pour répondre avec franchise aux questions qu'il lui posait mais nullement, à coup sûr, pour l'engager à reprendre l'épée.

1. Mémoires manuscrits de Mme de X. Beker, 53-55. Lettre précitée de Planat, Malmaison, 29 juin. Note précitée de Mme Caffarelli. Montholon, I, 48. Gourgaud, *Journal Sainte-Hélène*, II, 556.

Selon Beker, il aurait reçu la mission de l'empereur dès 5 heures du matin. C'est

Après avoir franchi, non sans difficulté, la barricade que l'on venait d'élever au pont de Neuilly, le général Beker entra à Paris, gagna les Tuileries, et fut introduit dans le salon où la Commission tenait séance. Sa vue provoqua la surprise et le dépit. On croyait qu'il était déjà avec Napoléon sur la route de Rochefort. Sans explications préalables, Beker répéta textuellement les paroles que l'empereur l'avait chargé de transmettre. « — Est-ce qu'il se moque de nous? s'écria Fouché d'une voix colère.

manifestement une erreur de mémoire. Napoléon ne le fit appeler qu'après sa conversation avec Bassano et Lavallette. Or, dans sa lettre précitée, écrite le jour même 29 juin, Planat dit que ces deux personnages arrivèrent vers 9 heures du matin. C'est là un témoignage précis et immédiat qui prime celui de Beker et qui, d'ailleurs, présente les faits d'une façon plus conforme à la vraisemblance. Il est improbable que Bassano et Lavallette, n'ayant rien de particulièrement pressé à dire à l'empereur et venant simplement pour lui faire leurs adieux, aient quitté Paris dès 3 heures du matin. En outre, si Beker avait reçu l'ordre de l'empereur à 5 heures du matin, il serait arrivé à Paris (car il rapporte qu'il partit aussitôt après avoir quitté l'empereur) au plus tard à 7 heures. Or, il dit qu'il arriva aux Tuileries, où il se rendit directement, quand la Commission de gouvernement était en séance, et nous savons, par les procès-verbaux des séances (Arch. nat. AF. IV, 1933) que la Commission se réunit le 29 juin, à 11 heures du matin. — L'horaire de cette matinée semble donc bien devoir être fixé ainsi que je l'ai indiqué dans le texte : de 3 à 4 heures, réception par l'empereur de Decrès et de Boulay ; de 8 heures et demie à 9 heures et demie, arrivée de Bassano et de Lavallette et entretien de l'empereur avec eux ; à 10 heures, ordre donné à Beker et départ de celui-ci ; à midi, arrivée de Beker aux Tuileries.

Une autre question soulève plus de doutes. D'après la lettre de Planat, Beker « partit avec Lavallette », et d'après les mémoires de M[me] de X. l'empereur aurait envoyé deux messages analogues au gouvernement provisoire, l'un par Lavallette et Flahaut, l'autre par Beker. Ce double message ne paraît pas impossible, car déjà Napoléon, le 26 juin, avait fait faire une demande des frégates simultanément par deux personnes, Rovigo et Lavallette (voir **1815**, III, 202). Mais ce qui est difficile à croire, c'est que Napoléon, après la scène que Flahaut avait eue la veille avec Davout devant la Commission, scène qu'il connaissait, ait pris de nouveau Flahaut comme ambassadeur. Ce choix eut été des plus maladroits. D'autre part, Beker, M[me] Caffarelli, Montholon, Gourgaud, Thibaudeau, Villemain, Pasquier, parlent seulement de la mission de Beker, et ni Lavallette ni Flahaut ne disent point qu'ils en aient reçu une. Faut-il croire que l'empereur eut d'abord l'intention de les envoyer et qu'il y renonça, ou, encore qu'ils accompagnèrent Beker en quelque sorte officieusement, sans mandat personnel. En tout cas, ils ne se présentèrent pas aux Tuileries.

Sur l'état d'esprit de Beker qui, ai-je dit « désirait le succès de sa mission » voir sa *Relation*, page 55 : « La proposition de l'empereur était séduisante dans l'état où se trouvait le pays ». Page 59 : « J'eus le cœur navré de douleur de n'avoir pu modifier, en faveur de Napoléon, les résolutions de la commission. » Page 67 : « Qui peut dire ce qui pouvait surgir de l'enthousiasme national que Napoléon aurait fait naître en reparaissant avec tout son prestige à la tête de ses soldats appelant à grands cris leur empereur ! »

Et ne sait-on pas comment il tiendrait ses promesses, si ses propositions étaient acceptables! » Puis, interpellant Beker : « — Pourquoi vous êtes-vous chargé d'une pareille mission quand vous deviez hâter son départ, dans l'intérêt de sa sûreté personnelle que nous ne pouvons plus garantir ?... Dites-moi qui était avec l'empereur, lorsqu'il vous a donné ce message? » Beker nomma plusieurs personnes, entre autres le duc de Bassano. A ce nom, Fouché l'interrompit : « — Je vois d'où est parti le coup. Mais dites à l'empereur que ses offres ne peuvent être acceptées. Tout espoir de négociation serait perdu. Il est de la plus grande urgence qu'il parte immédiatement pour Rochefort où il sera plus en sûreté qu'ici [1]. »

Caulaincourt, Carnot, Quinette, Grenier, assis autour de la table aux côtés du président, gardaient un silence contraint mais glacial. La face bouleversée de Caulaincourt et de Carnot décelait le combat qui se livrait dans leur cœur. Carnot, n'y tenant plus, se leva brusquement, et marcha à grands pas au fond de la salle jusqu'au départ de Beker; mais il se tut comme les autres. Ils semblaient tous dominés par Fouché [2].

1. Beker, 54-56. Berlier, *Précis de ma vie politique*, 132. Thibaudeau, X, 444. On remarquera que si Fouché était si soucieux de la sûreté de Napoléon, il n'avait qu'à l'inviter à rentrer à l'Elysée. Mais il s'en gardait bien, dans la crainte d'un mouvement militaire ou populaire.

2. Beker, 57. Berlier, 132. — Carnot avait reçu la veille ou le matin cette lettre d'un ami : « Je t'écris deux mots. Si vous livrez Napoléon ou si vous l'obligez à sortir de France, vous vous déshonorez aux yeux du présent et de la postérité. (Papiers de Carnot.) Peu de jours après, Carnot dit à Barras (Mémoires manuscrits) : « L'empereur, c'est la patrie elle-même. » Mais, comme ses collègues, Carnot était dominé par Fouché.

Dans les *Souvenirs contemporains* (II, 422-424), Villemain a rapporté, je ne sais sur quel on-dit, car il va de soi qu'il n'assistait pas à la séance, que Carnot prit la parole pour défendre le projet de Napoléon et que vaincu ensuite par les arguments de Fouché, il alla à la Malmaison conjurer Napoléon de partir. Beker et Berlier, secrétaire de la Commission, disent au contraire que Carnot n'ouvrit pas la bou-

L'attitude défiante, presque haineuse, du duc d'Otrante, ses paroles emportées, la torpeur de ses collègues troublèrent Beker. Il se sentit un peu embarrassé de la mission qu'il avait acceptée. Il protesta que l'engagement de l'empereur était sincère. Fouché répliqua vivement : « — Croyez-vous que nous soyons ici sur un lit de roses ? Il ne nous est pas permis de rien changer aux dispositions prises par nous. » Beker comprenant qu'il n'y avait pas à lutter contre la volonté omnipotente de Fouché eut « le cœur navré de douleur. » Il dit : « — Je voudrais au moins être porteur d'un écrit du gouvernement, car si je ne retourne à la Malmaison qu'avec une réponse verbale, Sa Majesté pourra douter de mon zèle à exécuter son mandat. » Fouché traça précipitamment et remit à Beker ce billet pour le duc de Bassano : « Le gouvernement provisoire, ne pouvant accepter les propositions que le général Beker vient de lui faire de la part de Sa Majesté, par des considérations que vous saurez apprécier vous-même, je vous prie, monsieur le duc, d'user de l'influence que vous avez constamment exercée sur son esprit pour lui conseiller de partir sans délai, attendu que les Prussiens marchent sur Versailles [1]. »

Fouché avait parlé et écrit sans consulter ses collègues, sans même leur demander le moindre signe d'acquiescement. Ceux-ci ne semblaient être que des témoins. A l'étonnement profond de Beker, le duc d'Otrante résolvait seul les plus graves questions et semblait disposer de la France comme un dictateur [2].

che, et ni dans les *Mémoires sur Carnot*, par H. Carnot, ni dans les écrits des personnes qui entouraient l'empereur le 29 juin (Mme de X, Rovigo, Planat, Beker, Montholon, Gourgaud, Marchand), il n'est fait mention d'une visite de Carnot ce jour-là.

1. Beker, 57-59, Thibaudeau, X, 444. Berlier, 132.

2. Beker, 57, 59-60. Cf. Berlier, 132.

Quand Beker revint à la Malmaison, il vit dans la cour un mouvement fébrile comme aux abords d'une ruche d'abeilles. Des hommes d'écurie, des ordonnances amenaient les chevaux sellés et harnachés; les officiers en grande tenue sortaient du château, y rentraient l'air affairé, inspectaient les sangles et les fers des chevaux, vérifiaient la position des chabraques, visitaient les fontes et les porte-manteaux. Beker ne pressentait que trop le motif de cette agitation. Il s'enquit cependant, redoutant que Napoléon ne passât outre à la décision du gouvernement. M. de Montaran, écuyer de service, lui dit que l'empereur allait monter à cheval pour se rendre à l'armée. « — Attendez de nouveaux ordres, se hâta de dire Beker. L'empereur pourra modifier son projet quand il aura connaissance des faits que j'ai à lui apprendre. » En même temps, pour calmer l'effervescence des jeunes officiers, il leur fit un signe de tête négatif qui les désespéra [1].

Napoléon attendait dans son cabinet. Il écouta sans l'interrompre le récit de Beker. « — Ces gens-là, dit-il, ne connaissent pas l'état des esprits. Ils se repentiront d'avoir refusé mon offre. » Il réfléchit un instant et reprit : « — Leur avez-vous rapporté mes paroles et mon serment ? » « — Oui, Sire. » « — Bien ! alors je n'ai plus qu'à partir. Donnez les ordres. Quand ils seront exécutés, venez me prévenir [2]. »

1. Beker, 60-61. Lettre de Planat à son beau-frère, Malmaison, 29 juin (*Vie de Planat*, 219-220).

2. Beker, 62. Mémoires de Mme de X.

On a dit et maintes fois répété que ce fut l'approche d'un parti prussien, signalé sur la rive droite de la Seine, vers Chatou, qui détermina l'empereur à partir. C'est inexact. A quatre heures et demie, il n'y avait pas un seul Prussien entre la Seine et l'Oise à l'ouest de Saint-Denis. Dans l'après-midi seulement, Bülow avait transmis au major de Colomb, au Bourget, l'ordre de Blücher lui prescrivant de se porter sur la Malmaison pour enlever l'empereur. Colomb se rendit par Gonesse à Garges, où il réunit à ses hussards deux bataillons du 15e d'infanterie. Pensant qu'il ne pour-

C'était une illusion de Fouché et de ses collègues de croire qu'ils tenaient Napoléon en leur pouvoir. A la Malmaison, l'empereur était prisonnier, mais il était prisonnier uniquement sur parole. S'il avait persisté dans sa résolution, ni les ordres de Fouché ni l'autorité toute nominale du général Beker n'auraient pu l'empêcher de monter à cheval pour rejoindre l'armée. « — Je n'aurais qu'un signe à faire, dit-il, et la troupe qui me garde arrêterait Beker et me servirait d'escorte pour passer où je voudrais[1]. » Mais, durant ces quatre ou cinq heures d'attente, la volonté d'agir, qui ne l'animait plus qu'avec intermittence, s'était épuisée. Il n'eut point de révolte. Il accepta son sort, moins par nécessité ou respect de sa parole que par lassitude. Les récents événements lui avaient donné le découragement des choses et le dégoût des hommes. « — Ils ont encore peur de moi ! dit-il à Hortense. Je voulais faire un dernier effort pour le salut de la France. Ils ne l'ont point voulu[2] ! »

L'empereur remonta dans sa chambre, déposa l'épée, revêtit un frac de couleur brune et prit un chapeau rond. Il se fit ouvrir la chambre où Joséphine était morte et y resta seul, portes closes, pendant quelques minutes. Rentré dans son cabinet, il fit ses adieux à Joseph et à Hortense ; la princesse le força d'accepter un collier de diamants, d'une valeur

rait réussir ce hurrah qu'en pleine nuit, il ne se pressa pas et fit un long détour pour mieux dissimuler sa marche. Il prit par Deuil, Sannois, Saint-Gratien, Sartrouville et atteignit le 30 juin, à deux heures du matin, Montesson, où il dut laisser souffler sa troupe harassée. Pendant cette halte, il apprit par ses éclaireurs que le pont de Chatou était brûlé et que l'empereur était parti la veille. (Blücher à sa femme, Gonesse, 30 juin [Blücher *in Briefen*, 156.] Von Ollech, *Geschichte des Feldzuges von 1815*, 356.) Cf. Général Porson à Davout. Versailles, 30 juin (Arch. Guerre) : « Quarante cavaliers ennemis se sont présentés ce matin, à trois heures, au pont de Chatou. »

1. Meneval, II, 350

2. Mémoires manuscrits de Mme de X.

de 200 000 francs, qu'elle-même avait cousu dans une ceinture. Il reçut les officiers du détachement de la garde qui formait la petite garnison. Ils pleuraient. L'un d'eux, voulant parler au nom de ses camarades, ne trouva à balbutier que ces dix mots : « — Nous voyons bien que nous n'aurons pas le bonheur de mourir à votre service ! » L'empereur l'embrassa [1].

Les apprêts du départ traînaient par la faute de Bertrand qui, en qualité de grand-maréchal, avait tenu à régler lui-même les moindres détails et y perdait la tête. « Je n'ai jamais vu homme plus empêtré, » écrivait l'officier d'ordonnance Planat. Enfin, les voitures impériales se rangèrent à la file dans la cour d'honneur, devant le porche en forme de tente qui servait de premier vestibule. En même temps, une calèche jaune, sans armoiries, attelée de quatre chevaux de poste, vint stationner à la petite porte du parc sur le chemin de traverse conduisant à la Celle-Saint-Cloud. C'était la voiture destinée à l'empereur. Par une attention conforme à ses secrets désirs, on avait voulu lui épargner l'émotion de traverser la cour où ses serviteurs attendaient pour l'acclamer. Un peu avant cinq heures, le général Beker entra chez l'empereur et lui annonça que tout était prêt. Napoléon embrassa encore une fois Hortense, promena un dernier regard sur son cabinet, plein de tant de souvenirs et de tant de pensées fécondes, et, sans dire un mot, il suivit le général. Il traversa la salle du conseil, la salle à manger, le grand vestibule, passa dans le jardin par le frêle pont-

1. Mémoires manuscrits de Mme de X. Mémoires manuscrits de Marchand. Rovigo, VIII, 194. Note de Mme Caffarelli, précitée. Lamarque, *Souvenirs*, I, 402-403. Rapport de Réal, 29 juin. (Arch. Nat. AF. IV, 1934.)

A lire Beker (62), il semble que le duc de Bassano avait quitté la Malmaison avant le retour du général.

levis que flanquaient deux obélisques de marbre rouge et gagna, au sud du parc, la petite porte où stationnait la calèche. Il s'y jeta d'un brusque élan. Bertrand s'assit à sa gauche, Rovigo et le général Beker prirent place en face de lui. Les chevaux partirent à une vive allure, s'enfoncèrent sous bois, et rejoignirent, par la Celle-Saint-Cloud, Rocquencourt et Saint-Cyr, la grande route de Paris à Rochefort. Napoléon était perdu dans sa rêverie. Le respect de l'empereur, la grandeur de son infortune, la tristesse de ces jours maudits, imposaient à ses compagnons le recueillement et le silence. Jusqu'à Rambouillet, où il voulut s'arrêter, pas une parole ne fut prononcée[1].

1. Mémoires manuscrits de Mme de X. Mémoires manuscrits de Marchand. Lettre de Planat à son beau-frère, La Rochefoucauld, 2 juillet. (*Vie de Planat*, 224-226.) Beker, 63-65, 68. Gourgaud, *Sainte-Hélène*, II, 556-557. Rovigo, VIII, 194-199. Montholon I, 53-55. — Gourgaud, Montholon, la suite de l'empereur et les gens de service partirent peu après par la même route et par d'autres. Hortense rentra à Paris aussitôt après le départ de Napoléon.

CHAPITRE V

LES ALLIÉS DEVANT PARIS

I. Davout et Fouché. — Vitrolles au quartier-général de Davout. — La délégation des Chambres à l'Armée (29 juin.)
II. Préparatifs de défense de Davout (29 juin). — Combats au nord de Paris. Prise d'Aubervilliers (30 juin).
III. La séance de la Chambre (30 juin). — L'Adresse des officiers-généraux (30 juin). — L'opinion de Paris.

I

Davout s'était montré si ardent à éloigner l'empereur parce qu'il sentait de plus en plus la nécessité de subir les Bourbons et qu'il espérait, par une reconnaissance immédiate de Louis XVIII, obtenir des garanties pour le pays et pour les personnes. L'ajournement de sa proposition par la Commission, dans la séance du 27 juin[1], n'ébranlait pas sa volonté. Ce jour-là, 27 juin, il avait envoyé en mission secrète à Cambrai, où se trouvait Louis XVIII, le général Archambaud de Périgord[2], et le soir du 28 juin, après s'être concerté derechef avec Vitrolles[3], il renouvela

1. **1815**, III, 180-132.

2. « Archambaud de Périgord a été envoyé par Davout pour faire connaître les mesures que celui-ci avait recommandées à la Chambre des pairs afin d'amener ce corps à rappeler la famille royale. Le désir d'obtenir quelque sûreté future exprimé par Fouché et par Davout a été exaucé dans une proclamation du roi d'hier. » Charles Stuart à Wellington, Cambrai, 29 juin (*Supplementary Dispatches*, X, 625). — Stuart confond la Chambre des pairs avec la Commission de gouvernement, mais, manifestement, il s'agit bien de la proposition de Davout faite le 27 juin à la séance de cette Commission.

3. Beker (*Relation*, 47-49) rapporte que le soir du 28 juin, il se croisa au ministère de la guerre, où il avait été mandé pour recevoir les dernières instructions rela-

dans une lettre à Fouché sa proposition faite verbalement la veille devant la Commission : « ... Il n'y a pas de temps à perdre, écrivit-il, pour adopter ma proposition. Nous devons proclamer Louis XVIII, nous devons le prier de faire son entrée dans la capitale sans les troupes étrangères qui ne doivent jamais mettre le pied à Paris. Louis XVIII doit régner avec l'appui de la nation... J'ai vaincu mes préjugés, mes idées. La plus irrésistible nécessité et la plus intime conviction m'ont déterminé à croire qu'il n'y a pas d'autre moyen de sauver notre patrie[1]. » Fouché pensait aussi qu'une seconde restauration était le seul dénouement possible, mais s'il désirait, comme Davout, des garanties d'ordre général, il souhaitait de plus, et il les souhaitait âprement, certains avantages personnels. Ces garanties et ces avantages, il se croyait plus sûr de les obtenir par la diplomatie occulte de ses émissaires que par des négociations officielles. L'initiative prise par le prince d'Eckmühl traversait ses plans. Selon le mot de Pasquier, « il entendait que rien ne se fît que par lui[2] ». En outre, il se savait très suspect de bourbonisme non seulement parmi ses collègues, qu'il dominait d'ailleurs, mais dans la fraction la plus remuante de la Chambre. Il répondit à Davout qu'il l'autorisait à traiter promptement d'un armistice mais qu'avant de faire aucune ouverture relative à Louis XVIII, il fallait connaître les intentions de l'ennemi. « Une conduite mal calculée, écri-

tives au départ de l'empereur, avec un personnage qui sortait du cabinet de Davout. Le ministre lui dit ensuite que cette personne était M. de Vitrolles, agent du roi et porteur de propositions acceptables pour le pays. « — Si les miennes sont acceptées ajouta Davout, je monterai demain à la tribune pour faire sentir la nécessité d'adopter mon projet. »

1. Davout à Fouché, 28 juin (Davout, *Corresp.*, IV, 578).

2. Pasquier, *Mém.*, III, 263.

vait-il, produirait trois maux : 1° d'avoir reconnu Louis XVIII avant tout engagement de sa part ; 2° de n'en être pas moins forcé de recevoir les ennemis dans Paris ; 3° de n'obtenir aucune condition de Louis XVIII[1]. »

Le lendemain, 29 juin, dans la séance même où Fouché repoussa avec tant d'emportement la proposition de l'empereur, transmise par Beker, de reprendre le commandement, il donna lecture à ses collègues de la lettre de Davout et de la réponse qu'il y avait faite. Ceux-ci jugèrent que par les vues politiques qui y étaient indiquées cette réponse laissait encore trop de latitude à Davout. Sur leurs observations, Fouché dut aussitôt écrire au prince d'Eckmühl, en manière de rectification, que l'armistice devait être purement militaire et que la demande, devait en être portée par un général de la ligne et un général de la garde nationale[2]. Cette dernière recommandation avait trait indirectement au maréchal Grouchy. Informée que celui-ci était disposé à s'entremettre pour la conclusion d'un armistice, la Commission avait décidé qu'il serait écrit à Davout « afin qu'il arrêtât sur-le-champ le départ de M. le maréchal Grouchy[3] ».

1. Fouché à Davout, 28 juin (lettre citée *in extenso* dans les procès-verbaux de la Commission de gouvernement, séance du 29 juin, onze heures du matin. Arch. nat. AF. IV, 1933).

2. Procès-verbaux de la Commission de gouvernement, séance du 29 juin (Arch. nat. AF. IV, 1933).

3. Procès-verbaux de la Commission de gouvernement, séance du 29 juin, onze heures du matin (Arch. nat. AF. IV, 1933).

D'où venait cette suspicion soudaine contre Grouchy, que la Commission avait nommé, six jours auparavant, commandant en chef de l'armée du Nord, de préférence à Soult ? Est-ce parce que l'on blâmait les pourparlers engagés par Le Sénécal avec Blücher, pourparlers dont Grouchy lui-même, comme on va le voir, avai rendu compte à Davout et à Fouché dans cette matinée du 29 ? Est-ce plutôt parce que Fouché avait un peu imprudemment dit quelques mots à la Commission de l'entretien qu'il venait d'avoir avec Grouchy, entretien dont il va être question ?

C'est Fouché lui-même qui avait eu l'idée de charger Grouchy d'une mission auprès des Alliés. Grouchy, arrivé à Paris vers quatre heures du matin, était accouru sans débotter au quartier général du prince d'Eckmühl, à la Villette ; il avait à lui demander des instructions pour les emplacements des troupes qu'il ramenait, et il voulait aussi l'informer qu'il avait envoyé, la veille, le général Le Sénécal en parlementaire à Blücher[1]. Grouchy était très découragé [2], Davout l'était plus encore. Ils tombèrent d'accord que pour éviter une nouvelle occupation de Paris par les armées étrangères il fallait accepter Louis XVIII avec des garanties. Davout envoya Grouchy chez Fouché. Le duc d'Otrante voyant les bonnes dispositions du maréchal et apprenant qu'il avait entamé des pourparlers avec Blücher pensa à se servir de lui pour couvrir une mission particulièrement délicate dont il méditait de charger Vitrolles. Il s'agissait pour déterminer les états-majors alliés à un armistice immédiat « de les désintéresser de la part de contribution à laquelle ils auraient droit s'ils entraient dans Paris ». On avait supputé deux millions pour les Anglais et un million et demi pour les Prussiens, plus besogneux et par conséquent moins exigeants. Ouvrard offrait d'avancer toute la somme. Il en avait parlé la veille à Vitrolles qui n'avait pas répugné à la mission, sous la condition de ne point se charger

1. Grouchy. *Relation succincte*, 56.

2. Quelques heures auparavant, Grouchy avait écrit à Davout ; «... Le gouvernement ne peut compter pour la défense de Paris que sur un très faible corps n'ayant nullement la volonté de se battre et complètement désorganisé. Je crois de mon devoir de vous instruire de cette triste situation afin que le gouvernement ne se fasse pas illusion sur ceux des moyens de défendre Paris que je vais y conduire. » (Claye 28 juin. Arch. Guerre, Armée du Nord.) — Cette lettre écrite dans la soirée du 28 est datée : 29 juin. L'erreur est manifeste, puisque Grouchy annonce qu'il se remettra en marche à minuit, et qu'il arriva en effet à Paris avec la tête de colonne, le 29 juin au point du jour.

de l'argent et de donner seulement des bons à payer. Fouché révéla-t-il entièrement son plan à Grouchy, comme il le fit croire à Vitrolles? Il paraît plus probable qu'il se borna à lui proposer de le députer avec un agent du roi, le baron de Vitrolles, au quartier-général des Alliés pour y négocier un armistice. Grouchy ayant accepté en principe, Fouché l'invita à retourner au quartier-général de Davout où irait le rejoindre le baron de Vitrolles qui serait accompagné du maréchal Oudinot [1].

1. Cf. Grouchy, *Relation succincte*, 56-59. Vitrolles, *Mém.*, III, 79-81 (Cf. 147.) Pasquier, *Mém.*, III, 272. Procès-verbaux de la Commission de gouvernement, séance du 29 juin. (Arch. Nat. AF. IV, 1933.)

Grouchy mentionne ses entrevues avec Davout et avec Fouché ; mais, je dois le faire remarquer, il affirme que loin de se rendre à leurs idées et d'accepter leurs propositions, il les repoussa avec indignation. Il ajoute qu'il révéla les menées « des deux traîtres » à des députés de ses amis afin que ceux-ci les dénonçassent à la Chambre et requissent la dissolution du gouvernement provisoire et l'arrestation de Fouché et de Davout. Pourquoi Grouchy ne porta-t-il pas lui-même cette dénonciation à la tribune du Sénat où il monta le 1[er] juillet pour protester contre certaines insinuations des journaux relatives à ses rapports décourageants sur l'état de l'armée, et aussi pour expliquer qu'il avait demandé à résigner le commandement de l'armée « par une défiance fondée de ses propres talents ». (*Moniteur*, 1[er] juillet.)

Les dénégations de Grouchy doivent être citées au débat, mais son récit, écrit en 1843, contient des inexactitudes et pis encore. Il dit, par exemple, que Davout lui demanda de faire prendre la cocarde blanche à l'armée du Nord. Or, à ce moment, Davout voulait une soumission au roi, mais à la condition précisément du maintien de la cocarde tricolore et du drapeau national. Grouchy assure avoir dit à Davout que l'armée du Nord « était parfaitement réorganisée et animée du meilleur esprit ». Or, dans sa lettre de la veille, que j'ai citée à la page précédente, Grouchy écrivait au contraire que les troupes « étaient complètement désorganisées et n'avaient nulle volonté de se battre ». Quelle crédibilité, après cela, peut-on accorder aux dires de Grouchy ?

En outre, il n'y a aucun témoignage, aucun document pour corroborer les dénégations de Grouchy, tandis qu'il y en a plusieurs pour les combattre, et par conséquent pour donner créance au récit de Vitrolles en ce qui regarde ce maréchal. Il y a Pasquier (III, 272) : « A peine arrivé à Paris, Grouchy chercha les moyens de faire connaître ses bonnes intentions pour la maison de Bourbon. Je le trouvai chez Vitrolles. » Il y a Hyde de Neuville (II, 111) : « Davout ostensiblement, Grouchy en secret et sans s'expliquer, avaient adhéré aux propositions émises. » Il y a Barante (*Souvenirs*, II, 159-161) : « Mieux que personne Grouchy voit que tout est perdu, que notre seule ressource est le prompt rétablissement de Louis XVIII. » — Il y a Thibaudeau (X, 430). « Grouchy parla dans le sens de la reddition à la Chambre des pairs. » — Il y a enfin le procès-verbal de la séance du 29 juin de la Commission de gouvernement (Arch. Nat. AF. IV, 1933) : « La Commission, informée des dispositions où serait le maréchal Grouchy de négocier un armistice où seraient mêlées des questions politiques, décide que le ministre de la guerre arrête sur-le-champ le départ du maréchal Grouchy et les négociations qu'il veut entamer. »

Resté seul, le duc d'Otrante manda Vitrolles. Il le mit au courant de l'affaire et dit pour conclure : « — L'autorité du roi sera reconnue, mais il faut que les Alliés arrêtent leur marche sur Paris. Le maréchal Grouchy vous accompagnera aux quartiers-généraux de Blücher et de Wellington ; mais vous seul pouvez emporter la question. Voici une lettre que j'écris à ce sujet au maréchal Davout, vous voudrez bien vous en charger. » La lettre que Fouché lui remit toute ouverte était vague et obscure ; elle se bornait à quelques phrases sur la nécessité « d'éloigner les dangers qui menaçaient la capitale ». Vitrolles, tout déconcerté, fit observer à Fouché que ces prétendues instructions ne renseigneraient aucunement Davout. « — Que voulez-vous que j'écrive de plus ? répondit Fouché. Cela suffit. Puisque vous êtes porteur de cette lettre vous saurez bien l'expliquer. D'ailleurs j'ai donné au maréchal Grouchy toutes les explications nécessaires. » Oudinot, qui avait été appelé chez Fouché en même temps que Vitrolles, entra à ce moment. Ils partirent tous deux pour la Villette[1].

Là, conciliabule à mots couverts avec Davout et Grouchy, et grand embarras. Sauf Vitrolles, nul ne savait exactement ce dont il s'agissait ; et encore, si Fouché avait exposé à celui-ci l'objet de la mission, il s'était gardé de lui indiquer les moyens d'exécution. C'était aux autres à se débrouiller et à se compromettre. Oudinot gardait le silence. Grouchy, qui paraissait fort gêné, se bornait à assurer Vitrolles de son appui dévoué dans les négociations avec les Alliés. « — La lettre du duc d'Otrante, dit Davout avec humeur, ne signifie rien. Que veut-il que je

1. Vitrolles, *Mém.*, III, 80-82.

fasse d'après cela ? » C'était bien l'avis de Vitrolles, mais cet homme-là ne restait jamais court. « — Le président, répondit-il, a pensé que les instructions verbales qu'il a données à M. le maréchal de Grouchy suffiraient pour expliquer ses intentions. » Le silence de Grouchy fut pris pour un acquiescement. « — Fort bien, reprit Davout, mais moi, d'après cette lettre, quels ordres, quelle direction puis-je donner ? » « — Il me semble, dit Vitrolles, que vous pourriez donner au maréchal de Grouchy une expédition de la lettre avec l'autorisation d'agir d'après vos pouvoirs et conformément aux instructions verbales qu'il a reçues du duc d'Otrante. » Cet expédient qui mettait à l'abri sa responsabilité agréa à Davout. Il pria Vitrolles de libeller lui-même cette pièce pour Grouchy seul. En même temps, il minuta un ordre ostensible enjoignant à Grouchy et à Kellermann (il pensait, on ne sait dans quel dessein, adjoindre pour cette mission Kellermann à Grouchy) « de se rendre près de Wellington et de Blücher à l'effet de traiter avec eux des conditions d'un armistice [1]. »

A ce moment, vers quatre heures environ, Davout reçut l'avis du gouvernement qui lui prescrivait d'arrêter le départ du maréchal Grouchy et de « faire porter la demande d'armistice par un général de la ligne et un général de la garde nationale [2]. » Davout biffa sur sa minute le nom de Grouchy

1. Ordres de Davout à Grouchy et à Kellermann, La Villette, 29 juin [minutes] (Arch. Guerre).

Dans ces deux lettres, Davout prétend donner cet ordre d'après les instructions de la Commission de gouvernement. Il se trompe sciemment. Il se conformait non aux instructions de la Commission, dont il n'avait rien reçu encore à cet effet, mais à celles de Fouché, qui étaient vraisemblablement contenues dans la lettre que venait de lui remettre Vitrolles.

Vitrolles ni Davout, dans ses Mémoires manuscrits, ne parlent de cette double lettre à Grouchy et à Kellermann, qui cependant confirme le récit de Vitrolles.

2. J'ai mentionné cette décision de la Commission au commencement du présent

et y ajouta celui de Tourton, chef de l'état-major de la garde nationale. La lettre aussitôt mise au net fut expédiée à Kellermann [1]. Que se passa-t-il ensuite? Bien que, semble-t-il, elle n'eût plus d'objet, la conférence continua-t-elle entre Davout, Vitrolles, Grouchy et Oudinot? ou se séparait-on pour se retrouver plus tard [2]? On ne sait. Mais, ce qui est certain c'est que, à six heures du soir, Vitrolles était de nouveau avec Davout, au quartier-général de la Villette, dans une pièce du second étage, quand un aide de camp annonça au maréchal l'arrivée d'une députation des Chambres [3].

Contre la volonté de Fouché, la Chambre commençait à s'ingérer dans la question militaire. En vain l'officieux Manuel avait proposé d'ajourner toute discussion qui n'eût pas pour objet la constitution [4], les faiseurs de lois étaient sans cesse ramenés par les renseignements sur la marche de l'ennemi à des préoccupations d'un ordre moins spéculatif. Le 28 juin, sur la motion du général Mouton-Duvernet, la Chambre avait voté une adresse à l'armée et décidé que ce manifeste patriotique serait communiqué aux troupes, le lendemain, par une délégation de cinq de ses

chapitre (page 233). Je dis que Davout en reçut l'avis *vers quatre heures* parce que la lettre de Fouché à Davout, écrite en exécution des instructions de la Commission, est datée : 29 juin, *trois heures après-midi* (Arch. Nat. AF, IV, 908).

1. Sur la minute de la lettre de Davout à Kellermann (Arch. Guerre) le nom de Grouchy est biffé et on lit cet ajouté : « Vous aurez pour adjoint M. le maréchal de camp Tourton ». La copie de cette minute fut immédiatement expédiée à Kellermann puisque, comme on le verra plus loin, ce général se rendit ce jour-là même aux avant-postes prussiens.

2. Vitrolles (III, 83-84) qui d'ailleurs, je le repète, ne mentionne pas la réception de l'avis de la Commission, dit qu'il resta en conférence avec Davout jusqu'à la venue des délégués des Chambres, soit jusqu'à six heures du soir.

3. Vitrolles, III, 84. — Davout dans ses Mémoires manuscrits passe sous silence cette scène, ainsi d'ailleurs que la discussion qui suivit entre Vitrolles et les délégués des Chambres.

4. Séance du 27 juin (*Moniteur*, 28 juin).

membres « revêtus de leur écharpe tricolore[1] ». C'était cette députation à laquelle s'étaient joints deux pairs désignés par la Chambre haute, et, de leur propre mouvement, plusieurs représentants, qui arrivait au quartier-général du prince d'Eckmühl[2].

Davout était libre de recevoir ces délégués dans la pièce du rez-de-chaussée. Mais il n'avait pas accoutumé de cacher ce qu'il faisait ni de dissimuler ce qu'il pensait. Il vit dans cette circonstance l'occasion de brusquer les choses en s'ouvrant de ses projets à la délégation des Chambres. Déjà il avait voulu les exposer franchement à la tribune, mais Fouché et la Commission exécutive l'avaient retenu. Nonobstant les objections de Vitrolles, qui ne parraissait pas du tout à son aise, Davout reçut donc les représentants dans la pièce où il se trouvait avec celui-ci[3]. Il commença par s'excuser de n'avoir pas fait prendre les armes à l'armée selon l'ordre qu'il en avait reçu de la Commission de gouvernement. Il dit que les troupes venaient seulement de s'établir dans les bivouacs, qu'elles n'avaient pas encore les distributions, que ce n'était pas le moment de leur imposer une prise d'armes. (La vérité c'est que Davout réprouvait comme contraire à la discipline la visite des représentants, et qu'il craignait que cette manifestation, renouvelée des procédés révolution-

1. Séance du 28 juin (*Moniteur*, 29 juin).

2. La Chambre avait désigné pour cette mission Arnaud, Jay et les généraux Pouget Laguette-Mornay, Dumoustier (tous trois membres de l'Assemblée) ; la Chambre des pairs, le maréchal Lefèbvre et le général Gazan. Les représentants Garreau et Garat accompagnèrent volontairement leurs collègues. (*Moniteur*, 29 juin et 1er juillet.)
Il était six heures du soir quand cette députation arriva à la Villette. (Procès-verbaux de la Commission de gouvernement, séance du 29 juin. (Arch. Nat. AF, IV, 1933). *Moniteur*, 30 juin.

3. Vitrolles, III, 84-85. — Dans ses Mémoires manuscrits, Davout mentionne la visite des représentants, mais il ne dit rien de la présence de Vitrolles qui est cependant hors de doute.

naires, n'accrût l'exaltation des soldats qui, à son gré, était déjà beaucoup trop vive[1].) Une dizaine d'officiers-généraux que les représentants avaient rencontrés dans les lignes étaient entrés avec eux. Garat donna lecture de l'adresse à l'armée. Davout y répondit par quelques banalités sur la « gravité des circonstances et le chemin de l'honneur ». Puis, pour préparer ses auditeurs à la proposition d'un armistice immédiat et à tout prix, il parla d'un rapport alarmant du maréchal Grouchy, du désordre et de la démoralisation des troupes qui arrivaient sous Paris. Mais au moment d'entrer dans le vif de la question, il se troubla, s'embrouilla en une phrase qu'il ne put achever, et, pour se tirer d'embarras, il dit brusquement en montrant Vitrolles qui se tenait au bout de la pièce : « — Et voilà M. de Vitrolles qui peut nous faciliter des conventions avec les généraux des armées alliées[2]. »

La présence de cet agent royaliste au quartier-général fit la stupeur. On échangeait des regards étonnés et on les reportait sur Vitrolles, chargés de colère et de haine. Sans s'émouvoir autrement, Vitrolles expliqua que le duc d'Otrante l'avait mandé chez lui pour l'inviter à prendre part aux négociations, pensant que par ses relations personnelles il pourrait faciliter un armistice. Il avait consenti, dit-il, par dévouement aux intérêts de sa patrie. Vitrolles se garda bien d'ajouter que la condition essentielle de cet armistice devait être la reconnaissance du

1. Rapport à a Chamore de Laguette-Mornay, séance du 30 juin (*Moniteur*, 1er juillet). Cf. Mémoires manuscrits de Davout, et Davout à Fouché et Fouché à Davout, 29 juin. (Arch. Nat. AF, IV, 908.)

2. Vitrolles, III, 85. Cf. Rapports à la Chambre de Laguette-Mornay et de Garat. (*Moniteur*, 1er juillet). Rectification de Laguette-Mornay. (*Moniteur*, 4 juillet). Pasquier, *Mém.*, III, 702. Hyde de Neuville, *Mém.*, II, 108. *Appel aux générations présentes et futures sur la capitulation de Paris* (par le général Fressinet), 20-21.

roi ; mais par cela seul que ce personnage allait se trouver mêlé aux négociations, il venait à l'esprit de tous qu'elles avaient pour objet une intrigue royaliste. Laguette-Mornay interpella Vitrolles avec véhémence, le général Fressinet lui mit presque le poing sous le menton. — « Nous ne supporterons jamais les Bourbons, s'écria le jeune général Dejean. Nous nous ferons tuer jusqu'au dernier plutôt que de subir cette honte ! » Davout qui avait attendu de son coup de théâtre un effet tout différent ne savait que dire. Il n'osait plus déclarer ses projets. Il se bornait à balbutier des paroles d'apaisement. Comme premier expédient, il entraîna Vitrolles au dehors en le conjurant de s'éloigner [1].

Rentré seul dans la pièce où les représentants et les généraux continuaient de discourir avec passion contre Fouché, contre Vitrolles et contre lui-même, Davout parvint à les calmer en leur disant très habilement que le devoir qu'il s'était tracé de ne leur rien cacher l'avait contraint à les mettre en présence de Vitrolles. Il ajouta force protestations de ne jamais agir contre les intérêts du pays et la volonté de la représentation nationale et de marcher toujours d'accord avec ses camarades de l'armée. Il fit entendre que les rapports dont il avait parlé sur la démoralisation de certains corps lui paraissaient exagérés, qu'il avait d'autres renseignements plus rassurants. Après cette sorte de rétractation, il conseilla aux députés de voir les troupes, de les haranguer, de leur distribuer eux-mêmes les exemplaires de l'adresse ;

1. Vitrolles, III, 85-91. Général Fressinet, *Appel aux générations*, 21-22. Pasquier, III, 302. Hyde de Neuville, II, 108. — Pour Grouchy et Oudinot, à en croire Vitrolles, ils s'étaient esquivés dès qu'ils avaient aperçu les représentants et les généraux ; dans sa précipitation, Oudinot avait pris, au lieu du sien, le chapeau de Vitrolles.

il allait donner l'ordre que l'on prît les armes à la tête des bivouacs[1].

Les représentants et leurs collègues de la Chambre des pairs parcoururent depuis Belleville jusque vers Saint-Denis les lignes qu'occupaient les débris des 1er, 2e et 6e corps de l'armée du Nord, la vieille garde et les divisions provisoires formées avec les disponibles des dépôts. La garde, qui regardait tous les députés comme des traîtres ennemis de l'empereur et partisans des Bourbons, se montra d'abord défiante et farouche. Elle accueillit la délégation avec un silence hostile. Mais aux premières paroles patriotiques, ces rudes soldats s'apprivoisèrent. Quelques rares cris de Vive les représentants ! Vive la liberté ! s'élevèrent des rangs, mêlés aux cris vingt fois répétés : Vive Napoléon II ! Pas de Bourbons ! Vive Napoléon II ! Les troupes de ligne, qui paraissaient brisées de fatigue mais résolues, manifestèrent les mêmes sentiments. Les Vive Napoléon II éclataient partout au passage de la députation. Des colonels, des capitaines, des lieutenants déclarèrent aux représentants qu'ils n'entendaient pas avoir versé inutilement leur sang pendant vingt-cinq ans pour la liberté, et que jamais ils ne se laisseraient imposer un roi amené par les Anglais et les Prussiens. Les soldats entouraient les députés. Ils disaient qu'ils avaient leurs vivres, leur solde, du vin, qu'ils ne manquaient de rien, que l'on pouvait compter sur eux; mais ils invectivaient contre les Bourbons, exprimaient leur surprise et leurs regrets que l'empereur eût abdiqué et proclamaient leur dévouement à Napoléon II[2].

1. Pasquier, III, 202. Cf. Rapports de Laguette-Mornay et de Garat à la Chambre, séance du 30 juin. (*Moniteur*, 1er juillet.)

2. Rapports à la Chambre de Laguette-Mornay, de Garat, de Mouton-Duvernet,

II

L'ennemi avait poursuivi sa marche, il approchait, il était là. Bülow avait deux divisions au sud de Gonesse, deux divisions et la cavalerie du prince Guillaume au Bourget ; ses avant-postes observaient Saint-Denis, Aubervilliers, le Raincy. Le corps de Zieten se massait entre Blanc-Mesnil et Aulnay. Le corps de Thielman était à Dammartin. L'armée anglaise allait passer l'Oise[1].

Nul espoir désormais d'arrêter les Alliés par un armistice. Le beau projet imaginé par Fouché et que Vitrolles et Grouchy devaient exécuter était abandonné. Les généraux Kellermann et Tourton que, conformément aux instructions de la Commission Davout avait envoyés ce jour-là, 29 juin, à Blücher et à Wellington, étaient rentrés dans Paris sans avoir même pu passer les avant-postes prussiens du Bourget[2]. L'ennemi s'obstinant à refuser toute trêve, il fallait se préparer à combattre. Davout, à la fois ministre de la guerre et général en chef[3], prit enfin des dispositions pour la défense.

de Bory Saint-Vincent. Séances du 30 juin et du 1er juillet. (*Moniteur*, 1er juillet et 2 juillet.) — Il y eut deux députations de la Chambre à l'armée. La première visita les troupes dans la soirée du 29 juin ; la seconde, dans la matinée du 30 juin.

1. Ordre de Blücher, Senlis, 29 juin. Rapport de Bülow, Le Bourget, 29 juin (cités par von Ollech, 352, 354.) Ordres de Wellington, 29 juin. (*Supplementary Dispatches*, X, 621.)

2. Davout à Kellermann, La Villette, 29 juin ; à Fouché, La Villette, 29 juin (Arch. Guerre). Rapport de Bülow à Blücher, Le Bourget, 29 juin (cité par von Ollech, 355) : « J'ai renvoyé le comte de Valmy en lui disant que je n'étais pas autorisé à engager des pourparlers. »

3. Grouchy, nommé le 25 juin commandant en chef de l'armée du Nord en remplacement de Soult, avait écrit officiellement dès le lendemain « qu'il regardait ce commandement comme au-dessus de ses forces et qu'il y fallait des mains plus habiles que les siennes ». (A Davout, Soissons, 26 juin. Arch. Guerre.) En conséquence, dès qu'il eut ramené l'armée sous Paris, le 29 juin, Davout déjà chargé le 24 juin, par arrêté du gouvernement provisoire, de la défense de Paris, prit le commandement supérieur de toutes les troupes, armée et garnison. (*Moniteur* 30 juin.)

L'armée du Nord, rentrée dans Paris était encore de 56 000 hommes [1]. La garnison comprenait 5 300 hommes des dépôts de la garde [2], 10 000 des dépôts de la ligne [3], 4 000 canonniers de la marine et de la ligne [4]. Les forces totales s'élevaient ainsi à 75 000 baïonnettes et sabres [5].

Il y avait en outre les compagnies de sous-officiers

1. Il n'existe pas aux Archives de la guerre de situation générale pour les derniers ours de juin et les premiers jours de juillet. Il y a seulement des situations de corps d'armée, aux dates des 29 et 30 juin et 1er et 2 juillet, et quelques-unes sont même incomplètes. Pour les compléter, il faut recourir à des situations des 23 et 24 juin. C'est ainsi que j'ai pu établir ce tableau qui, d'ailleurs, en raison des pièces de dates diverses dont j'ai dû me servir, ne saurait être d'une exactitude absolue. Mais il y a tout au plus, j'en suis certain, une différence de 5 à 7 p. 100 avec les chiffres réels :

Infanterie, cavalerie, artillerie : officiers et soldats :

1er corps Drouet d'Erlon)	7,029
2e corps (Reille)	9,428
6e corps —	2,790
3e corps (Vandamme)	9,912
4e corps —	9,666
Division Teste	1,546
1er corps de cavalerie (Pajol)	2,162
2e corps de cavalerie (Exelmans) (environ)	2,000
3e corps de cavalerie (Kellermann)	1,335
4e corps de cavalerie (Milhaud)	1,127
Garde impériale (Drouot)	9,278
	56,273

2 Situation des troupes de la garde présente à Paris le 28 juin, signée d'Hériot. (Arch. Guerre).

3. Situations des divisions Beaumont (2 240 hommes); Ambert (2 315 hommes, défalcation faite du 5e voltigeurs déjà compris dans les dépôts de la garde); Meunier (2 729) (Arch. Guerre, 1er et 2 juillet). Colonel Nisas à Pully, Saint-Cloud, 30 juin. Colonel Réjeaud à Davout, Saint-Germain, 30 juin. D'Erlon à Davout, 30 juin. Grundler à Guilleminot, Neuilly, 1er juillet. Arch. Guerre).

Les 4e bataillons et dépôts de la ligne ne comptaient le 22 juin que 6 000 hommes environ (**1815**, III, 50). Depuis ce jour, il était arrivé à Paris 4 000 hommes au moins : détachements des dépôts de la 1re division militaire et 4e bataillon du 8e éger, 5e bataillon du 4e léger, 4e, 5e et 6e bataillons du 6e de ligne, dépôt du 84e lanciers polonais. (Procès-verbal du Conseil de défense du 24 juin. Emplacement des troupes de la défense, 30 juin. Arch. Guerre).

4. 3 914 officiers et canonniers (déposition du général Valée au Conseil de guerre. 1er juillet. Papiers du général Valée, comm. par M. le général de Salles).

5. C'est ce chiffre que Davout donna approximativement dans sa lettre du 29 juin. 2 heures du matin, à la Commission de gouvernement (Arch. nat. AF. IV, 908) : « Il y aura de 55 000 à 60 000 hommes de troupes en ligne. J'espère réunir encore 20 000 isolés. »

de fusiliers et de canonniers vétérans, la gendarmerie, les canonniers invalides, les élèves de l'Ecole d'Alfort et de l'Ecole polytechnique, cinq bataillons de retraités de la Seine, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne et de la Côte-d'Or, deux bataillons de mobilisés du Cher et d'Indre-et-Loire, un bataillon de volontaires lyonnais, une compagnie de volontaires de Bordeaux, le corps des volontaires de la Seine, 3 000 gardes nationaux de la banlieue, tous armés et bien disposés à se battre, 18 000 tirailleurs fédérés armés, ou qu'on pouvait armer, et 30 000 gardes nationaux parisiens dont le tiers était utilisable aux approches de la ville. C'était encore une masse de 40 000 combattants[1].

Davout répartit ainsi les troupes sur le périmètre de Paris : à Auteuil, les cuirassiers de Milhaud ; à Villiers, la garde à pied sous Drouot ; à Saint-Ouen, les cuirassiers de Kellermann ; à la Chapelle, la garde à cheval sous Lefebvre-Desnoëttes ; à la Villette, les 2e et 6e corps sous Reille et la cavalerie de Pajol ; entre Belleville et la route de Vincennes, le 1er corps sous d'Erlon et la division Beaumont ; sur la rive gauche de la Seine, les deux corps de Vandamme, un tiers des troupes entre le fleuve et la rivière des Gobelins, la plus grosse fraction entre cette rivière et le village de Vaugirard ; les dragons d'Exelmans à Gentilly. Chaque commandant de corps d'armée devait couvrir le front de sa position par de forts avant-postes d'infanterie ou de cavalerie. Un bataillon était détaché à Aubervilliers, un à Pantin, un à Romainville, un à Saint-Maur avec de la cavalerie. Il y avait deux escadrons à Fontenay-

1. Mémoire du général Valée sur la défense de Paris. Général commandant Versailles à Caffarelli, 17 juin. Ordres de Davout, 21 juin. Davout à Andréossy, 28 juin. Marchant à Davout, 30 juin. Emplacement des troupes au 30 juin (Arch. Guerre

sous-Bois, un régiment entier à Charenton, un escadron à Choisy, un escadron à Sèvres [1]. Un bataillon du 2e de ligne et deux escadrons de Polonais étaient à Boulogne et à Saint-Cloud avec le général de Pully [2]. Au pont de Neuilly, le général Grundler avait une brigade [3]; deux bataillons formés des dépôts des 69e et 76e de ligne étaient dans Saint-Denis, bien fortifié, avec le général Allix [4]. Au fort de Vincennes, Daumesnil avait 1 400 canonniers [5]. Sur la rive gauche de la Seine, les fortifications étant à peine commencées, Davout voulut y suppléer par des masses d'artillerie. Il donna l'ordre de transporter sur la ligne des tracés le plus de pièces possible, « dût-on les mettre en batterie sans plate-forme ni épaulements [6]. »

1. Davout à Vandamme, 29 juin; à d'Erlon, 29 juin; à César Delaville, 30 juin, d'Erlon à Davout, 30 juin, Exelmans à Davout, Montrouge, 30 juin, Drouot à Davout. Villiers, 1er juillet. (Arch. Guerre). — Je donne les emplacements définitifs car, le 30 juin, certains ordres furent modifiés. Ainsi, le 29 juin au soir la garde était encore à Belleville.

2. Colonel Nisas à Pully, Saint-Cloud, 30 juin. (Arch. Guerre.) Rapport de Pully à Davout, 4 juillet (Collection H. Houssaye).

3. Grundler à Davout, Neuilly. 30 juin; à Guilleminot, Neuilly, 1er juillet. (Arch. Guerre). — Grundler cite, sans dire le chiffre total, de l'artillerie, des détachements de trois régiments d'infanterie et une brigade d'infanterie.

4. Emplacement des troupes au 30 juin. (Arch. Guerre).
Dans la séance du conseil de défense du 13 juin, la défense de Paris avait été subdivisée en trois grands commandements. Valence avait la rive gauche, Sébastiani la rive droite de Bercy à la Villette, Grenier la rive droite jusqu'en aval de Paris. L'arrivée de l'armée du Nord supprima ces grands commandements. Les troupes de la garnison employées à l'extérieur passèrent sous les ordres de Vandamme, de d'Erlon et de Reille sans cependant être comprises dans leurs corps d'armée.

5. *Journal du blocus de Vincennes*, 20.

6. Ordres de Davout, 29 et 30 juin. (Arch. Guerre.) Valée à Pellegrin, 29 juin, (Papiers de Valée).
On avait pourvu à la solde et aux distributions. L'armée fut avertie par un ordre du jour que le payeur-général, établi à la Villette, paierait aux officiers leurs appointements de juin et à la troupe la solde de la première quinzaine de juillet. (Comme on verra plus loin, ces paiements, faute de temps et surtout manque d'argent, ne purent être entièrement effectués que le 4 juillet.) 120 000 rations de toute nature furent mises à la disposition de l'ordonnateur en chef pour les journées des 29 et 30 juin (Ordres, 29 juin, Arch. Guerre). Sur la demande de l'intendant général Daure, la gratification d'entrée en campagne, non encore payée.

Il était temps d'opposer le fer au fer. Le 30 juin, au point du jour, les Prussiens attaquèrent. Quatre bataillons de la division Sydow (corps de Bülow) leurs flancs couverts par de la cavalerie, assaillirent Aubervilliers. Malgré la dispropotion du nombre, le faible bataillon qui occupait ce village résista avec une belle ténacité. Il ne se replia qu'après une défense de deux heures. Maîtres d'Aubervilliers, les Prussiens poussèrent vers La Villette, mais ils furent vite arrêtés, pris d'écharpe par l'artillerie en position sur la ligne à redans et à courtines qui reliait ce faubourg aux ouvrages de Saint-Denis. Deux autres petites attaques opérées en même temps contre Saint-Denis et contre les retranchements du canal de l'Ourcq n'eurent point meilleur résultat. L'ennemi reconnut que les fortifications qui couvraient Paris au nord étaient trop redoutables pour être enlevées de vive force. Vers huit heures du matin, les Prussiens rompirent le combat. Ils avaient un autre projet [1].

III

Les protestations de Davout et la visite aux bivouacs avaient effacé dans l'esprit des délégués des Chambres la mauvaise impression de leur rencontre avec Vitrolles. Ils s'abstinrent de mentionner cette scène dans leurs rapports à la tribune, et, s'ils en

fut remise aux officiers les 2 et 3 juillet. (Daure à Davout, 30 juin. Commission de gouvernement à Davout, 1er juillet. Arch. Guerre.)

1. Ordres de Blücher, Gonesse, 29 juin. Ordre de Bülow, Le Bourget, 29 juin 11 heures du soir (cités par von Ollech, *Geschichte des Feldzuges von 1815*, 360, 361, 365, 367). Damitz, trad. française, III, 80-82. Von Ollech, 365-366. Allix à Davout, Saint-Denis, 30 juin. Desfourneaux à Davout, Montmartre, 30 juin. (Arch. Guerre.) — Le feu reprit vers trois heures sous Saint-Denis, Allix ayant fait une sortie avec sa petite garnison. Cet engagement dura jusqu'à la nuit, et Allix finit par être refoulé dans Saint-Denis.

parlèrent dans les couloirs, ce fut comme d'un incident sans importance. Il n'en résulta pour Fouché et pour Davout aucune des très graves conséquences qu'ils pouvaient redouter. On mit tout sur le compte de Vitrolles. Dès le lendemain, à la séance de la Commission exécutive, Carnot interpella Fouché. Il l'accusa de conspirer avec Vitrolles, et de laisser cet agent royaliste libre d'intriguer ouvertement dans Paris. « — Chose inouïe ! dit-il, on a vu M. de Vitrolles au quartier-général de la Villette où, d'accord avec vous, il était allé pour séduire le brave maréchal Davout ! » Fouché se défendit à peine, très dédaigneusement, et ne défendit point du tout Vitrolles. Il laissa sans opposition, avec la plus parfaite indifférence, donner l'ordre de l'arrêter. En même temps, à la vérité, il le fit avertir par son secrétaire Fabri de chercher un asile pour se mettre temporairement à l'abri des gens de police[1].

Les délégués des Chambres ne dissimulèrent pas dans leurs rapports les vrais sentiments de l'armée. Laguette-Mornay dit que les soldats « répondaient avec enthousiasme au mot de liberté mais que cet enthousiasme redoublait lorsque le mot de Napoléon II était prononcé ». Garat ajouta : « Il est vrai de dire que le nom de Napoléon II était dans toutes les bouches ». Ces déclarations retournèrent la Chambre. Les représentants qui depuis deux jours commençaient à reconnaître la nécessité pour le droit de la nation de s'appuyer sur la force militaire mesurèrent la puissance effective qu'avait encore sur les soldats le grand nom de Napoléon. « — Eh bien ! s'écria un député, disons donc comme l'armée : Vive Napoléon II ! » C'était, à

1. Vitrolles, *Mém.*, III, 92-93. Cf. Hyde de Neuville, *Mém.*, II, 108,

ce moment, la pensée de l'assemblée. Elle se leva presque tout entière aux cris multipliés: Vive Napoléon II ! que répétèrent avec enthousiasme, debout et agitant leurs chapeaux, les spectateurs des tribunes[1].

Dans la même séance, ce nouvel esprit de la Chambre se manifesta à trois reprises. Un député, le baron de Malleville, ayant fait imprimer une brochure nettement royaliste, le régicide Garreau le dénonca à la tribune dans les termes les plus violents : « — J'ai vu plusieurs de nos braves soldats *terrorifiés* par un écrit d'un représentant du peuple. Il a eu l'infamie... » A ce mot, Garreau fut interrompu par des murmures que couvrirent des applaudissements plus nombreux. Il reprit. « — Il a eu l'infamie, le terme n'est pas trop fort, de vous proposer de redemander Louis XVIII comme le seul gage du bonheur et de la tranquillité publique.... Je demande qu'il soit déclaré aliéné et qu'on l'écroue dans une maison de santé. » Au milieu du tumulte, les royalistes et les libéraux du parti de Fouché réclamèrent l'ordre du jour pur et simple. Mais Ginoux-Defermon protesta. « — Il faut, dit-il, que l'assemblée se prononce contre un homme qui a osé vous proposer de rappeler les Bourbons. Si M. de Malleville n'est pas poursuivi, c'est qu'il est inviolable en qualité de représentant du peuple. Je demande donc l'ordre du jour motivé sur ce que M. de Malleville est inviolable. » Cet ordre du jour fut aussitôt voté[2].

Les ennemis de la royauté s'animaient de plus en plus. Durbach, prenant prétexte du projet de consti-

1. (Séance du 30 juin.) *Moniteur*, 1er juillet. Thibaudeau, X, 449. Hobhouse *Letters*, II, 143.

2. (Séance du 30 juin). *Moniteur*, 1er juillet. *Histoire des deux Chambres de Buonaparte*, 248-249.

tution que l'on venait de distribuer, fulmina un furieux réquisitoire contre les Bourbons. « — Vous déclarerez aux puissances, dit-il pour conclure, que les Bourbons qui depuis un quart de siècle portent la guerre en France sont ennemis du peuple français et qu'ils sont proscrits de son territoire. Vous déclarerez qu'aucune proposition de paix ne pourra être faite ni écoutée si leur exclusion perpétuelle du trône français n'est adoptée comme préliminaire et comme condition *sine qua non* de toute négociation. Vous déclarerez que les Français sont résolus de combattre à mort pour leur liberté et leur indépendance et qu'ils périront tous plutôt que de supporter le joug humiliant qu'on voudrait leur imposer. » Ces paroles qui avaient la résolution et le souffle puissant et terrible des harangues prononcées à la Convention soulevèrent l'assemblée. Sans que les royalistes atterrés osassent la moindre protestation, elle vota d'enthousiasme l'impression et l'envoi aux départements et aux armées du discours de Durbach [1].

Manuel monta ensuite à la tribune pour lire le projet d'adresse au peuple français qu'il avait rédigé sous l'inspiration de son maître Fouché. (Il n'avait même pas soumis sa rédaction à ses collègues de la commission [2].) Ce laborieux manifeste dont chaque phrase n'avait pas moins d'une douzaine de lignes, et où chaque mot était pesé, manquait de chaleur et de clarté parce qu'il manquait de sincérité. Manuel s'était appliqué à diluer sa pensée avec des circonlocutions et des réticences et à suppléer par des professions de principes et des généralités à des déclarations précises sur l'état des choses. Il avait atteint

1. Séance du 30 juin. (*Moniteur*, 1er juillet.)

2. Réclamation du représentant Jacotot. (*Moniteur*, 1er juillet.)

le but indiqué par Fouché qui était exactement de parler pour ne rien dire. Jusqu'alors la Chambre avait bien accueilli ce genre d'éloquence qui convenait à la division et à la variabilité de ses opinions et s'accordait avec sa volonté indécise. Mais ce jour-là, enflammée par les rapports de ses commissaires à l'armée et les paroles de feu de Durbach, unie dans un sentiment ardent de patriotisme et de résistance, l'assemblée s'insurgea contre la phraséologie tortueuse et vide de Manuel. « — Est-ce là le langage que nous devons au peuple, dit Bérenger? On vous dit que l'armée demande Napoléon II, et vous avez déclaré il y a huit jours que Napoléon II succédait à son père. Pourquoi ce nom n'est-il pas prononcé dans l'adresse? A quel titre siégeons-nous?. Quel est notre mandat? L'observation de la constitution. Or, elle repose sur deux bases; l'exclusion des Bourbons et la possession du trône à Napoléon et à sa famille. Le père a abdiqué, le fils règne... Messieurs, il faut nous expliquer franchement, sinon l'armée hésitera, et dans nos villes l'incertitude peut entraîner les plus grands malheurs. On vous reproche déjà de n'avoir pas dans vos délibérations cette attitude hardie et énergique qui convient à la nation. L'adresse proposée donne des espérances à tous les partis. Je demande que les membres de votre commission revoient cette adresse, qu'ils y expriment vos véritables sentiments et qu'ils la terminent par ces mots : Vive Napoléon II! » Il y eut des murmures, mais plus encore d'applaudissements. « Appuyé! appuyé! » criait-on de tous côtés : « — Je demande aussi l'ajournement, dit Regnaud qui voyait trop tard la faute et le malheur de son alliance avec Fouché. Vous connaissez les sentiments de l'armée qui veut combattre pour le maintien des engagements

plutôt résigné à la livrer. Il écrivait au général Valée commandant l'artillerie de Paris : « Nous allons ces jours-ci faire une grande consommation de cartouches. Il faut trouver le moyen d'en faire 600 000 à 700 000 par jour. » Il écrivait à sa femme qui se trouvait à son château de Savigny-sur-Orge : « Nous touchons, je l'espère, au moment de la fin de mes sacrifices. Le sort de notre patrie va être décidé probablement demain[1]. Wellington fait un mouvement et arrivera demain sur les hauteurs de Montrouge. Le corps du général Vandamme y est aujourd'hui. Je vais le renforcer demain, et j'espère que la plus juste des causes prévaudra sur l'habileté de Wellington[2]. » Et cependant Davout gardait encore l'espoir de ne point tirer l'épée, tant il augurait mal des résultats, quels qu'ils fussent, d'une action générale. Une défaite, pensait-il, entraînerait le sac de Paris, et une victoire ne pourrait que retarder l'issue fatale de la campagne[3]. Informé par une dépêche télégraphique que Suchet venait de conclure une suspension d'armes sur la frontière des Alpes avec les Autrichiens, il prit prétexte de cette convention pour adresser à Wellington et à Blücher une nouvelle demande d'armistice. « Toutes les raisons que vous auriez de continuer les hostilités sont détruites, écrivit-il, car vous ne pouvez avoir d'autres instructions de votre gouvernement que celles que les généraux autrichiens tenaient des

1. Davout à Valée, 30 juin (Papiers du général Valée).

2. Davout à la princesse d'Eckmühl, 30 juin (citée par Mme de Blocqueville, *Le Maréchal Davout*, IV, 248-249). — On remarquera que Davout dit : Wellington quand il devrait dire : Blücher. Le soir du 30 juin les têtes des colonnes anglaises n'avaient pas dépassé Senlis et Chantilly. Mais Davout informé par un rapport d'Allix de ce soir-là (Arch. Guerre) que « des troupes ennemies se portaient vers Argenteuil et Saint-Germain », pouvait croire que ces troupes appartenaient à l'armée anglaise

3. Davout à Belliard, 5 juillet. (Arch. Guerre.)

leurs [1]. » C'était depuis sept jours la sixième proposition d'armistice [2].

Dans Paris, le grondement du canon avait ranimé l'espérance chez les gens qui voulaient se défendre et mis l'alarme chez ceux qui estimaient que la paix serait toujours assez bonne pourvu qu'elle fût prompte. Dans la bourgeoisie et parmi les commerçants, cette opinion dominait. On n'avait d'espoir que dans la soumission, car si l'on recommençait à combattre on serait peut-être vainqueur dans les premiers engagements mais on finirait par succomber au nombre. Ces vaines tentatives de résistance auraient pour unique effet de rendre plus onéreuses les conditions de la paix. On admettait, sans révolte, l'idée de voir Wellington à Paris. Il paraissait des brochures : *Pour qui nous battons-nous ! Qu'avons-nous à espérer? Finissons-en!* prêchant la paix à tout prix. Toute personne possédant une maison, une boutique, un mobilier de quelque valeur, regardait comme un crime une défense qui pourrait entraîner le pillage et l'incendie. Sismondi protesta chez M[me] de Rumford qu'il serait honteux de capituler sans avoir combattu ; il s'attira cette réponse : « — On voit bien

1. Davout à Wellington, 30 juin; à Blücher, 30 juin. (Arch. Guerre.) Cf. Rapport de Bory Saint-Vincent à la Chambre (Séance du 1[er] juillet, *Moniteur* du 2 juillet) : « Hier, aussitôt après avoir reçu la dépêche du duc d'Albuféra, le prince d'Eckmühl a écrit et expédié sous nos yeux une lettre à lord Wellington. » Ainsi, la lettre fut écrite par Davout spontanément et sans en référer à la Commission de gouvernement. Il lui en envoya la copie après avoir expédié l'original. — A parler exactement, le 30 juin, Davout écrivit seulement à Wellington. La même lettre à Blücher fut écrite le 1[er] juillet de grand matin, sur le conseil de Fouché : « Nous avons lu votre lettre à Wellington. Il serait convenable que vous écrivissiez la même lettre à Blücher, *à la date d'hier*. » (Fouché à Davout, 1[er] juillet, une heure du matin. Arch. Nat. AF. IV. 908.)

2. Le 24 juin, à Zieten par le général Morand; le 26 juin, à Blücher par la délégation des Chambres; le 28 juin, à Wellington par les commissaires du gouvernement provisoire; le 28 juin, à Blücher par Le Sénécal; le 29 juin, à Bülow par Kellermann ; le 30 juin, enfin, par Davout à Wellington et à Blücher. Et je ne compte pas les missions secrètes des émissaires de Fouché, tels que Gaillard, Macirone, Tromelin.

que vous avez votre écritoire pour toute fortune ! » Le Conseil municipal, devançant les vœux de ces bonnes gens, envoya à Fouché une délégation pour le conjurer de ne point défendre Paris. Fouché assura qu'il n'y avait rien à craindre, que l'armée se bornerait en tout cas à disputer les approches, et que l'action ne s'étendrait même pas jusqu'aux barrières d'octroi [1]. Dans ce concert de voix tremblantes et serviles, s'élève pourtant un cri d'homme. Ampère dit à un ami : « Je n'ai plus la force de supporter la vie... Il faut que je fuie ceux qui me disent : *Vous ne souffrirez pas personnellement*. Comme s'il pouvait être question de soi au milieu de pareilles catastrophes [2] ! »

La croyance que Fouché était d'accord avec les Alliés et le départ de l'empereur tranquillisaient les Parisiens de bonne compagnie. Leur quiétude eût été parfaite sans l'agitation populaire. Dans les faubourgs, on ne paraissait pas d'humeur à capituler. Tirailleurs et fédérés continuaient leurs processions tumultueuses dans Paris, des rameaux verts à la main et des vociférations à la bouche : « Vive l'empereur ! Vive Napoléon II ! Mort aux traîtres ! Mort aux royalistes ! » Ils traitaient de traîtres Fouché et ses collègues qui avaient refusé à l'empereur de combattre à la tête de l'armée, mais ils ne pouvaient croire que Napoléon fût parti ; ils étaient sûrs qu'il allait reprendre le commandement des troupes. « Et

1. Note à Carnot, s. d. (28 ou 30 juin). (Papiers de Carnot, comm. par le capitaine Sadi Carnot). Rapports de Réal, 27, 28, 29, 30 juin. (Arch. Nat. AF. IV, 1934.) Lettres de l'architecte Héron à un ami, Paris, 27 juin et 6 juillet. (comm. par M. Veuclin, de Bernay.) Journal manuscrit de Lechat (comm par le vicomte de Grouchy). Hobhouse, *Lettres*, II, 59, 124, 126, 127, 136. Miss Helena Williams, *Relation des événements*, 183, 187, 189, 193-194, 228, *Bulletin de Paris*, 286-287. La Bretonnière, *Souvenirs du Quartier Latin*, 279. Castellane, *Journal*, I, 292. Cf. Barante à sa femme, Paris, 26, 28 et 29 juin. (*Souvenirs*, II, 159-162.)

2. A. M. Ampère à Breudin, juin. (*Corresp. des deux Ampère*, I, 91-92.

alors on verrait! » D'autres disaient que l'armée autrichienne marchait au secours de Paris avec le roi de Rome. Tout était menace dans leur attitude, dans leurs paroles, dans leurs regards enflammés. On redoutait qu'avant d'aller au combat, ils ne prissent contre les tièdes et les suspects des précautions à la façon des massacreurs de septembre. Leur excitation, leurs colères étaient partagées par les soldats. Déjà on comptait des victimes. Des royalistes qui trop pressés de manifester leurs opinions avaient crié : Vive le roi ! sur le boulevard Saint-Martin, au défilé d'une colonne de cavalerie, furent sabrés. Aux avant-postes de Pantin, deux officiers émigrés s'étaient glissés dans les lignes pour embaucher des soldats ; une patrouille du 7e hussards les arrêta ; des ouvriers qui abattaient les arbres de la route s'interposèrent, arrachèrent ces malheureux des mains des hussards et les tuèrent à coups de hache. Un perruquier surpris à Montmartre enclouant des canons fut attaché à la queue d'un cheval et traîné par les rues au milieu des coups[1].

Jusqu'au 27 juin, Paris, nonobstant les manifestations des fédérés, avait à peu près conservé son aspect accoutumé. Le beau monde continuait de se promener aux Tuileries dans l'après-midi et de venir s'asseoir dans la soirée sur la double rangée de chaises du boulevard des Italiens. Les spectacles étaient ouverts, les cafés remplis. On avait peu d'inquiétude, car on espérait que les négociations

1. Rapports de Réal, 27, 29, 30 juin. (Arch. Nat. AF. IV, 1934.) Note à Carnot, Lettres de l'architecte Héron. Journal de Lechat (précités). Journal manuscrit du général Valée (comm. par M. le général de Salles). Barante à sa femme, 26, 28, 30 juin, 3 juillet. (*Souvenirs*, II, 159-165.) Rapport de police militaire, 29 juin. (Arch. Guerre.) *Bulletin de Paris*, 276-278, 282, 286, 289-290. Miss Helena Williams, 188, 200. Hobhouse, II, 59, 126, 127. La Bretonnière, 255-276. La Martelière, *Conspiration de Buonaparte*, 109. Dupuy, *Souvenirs militaires*, 295. Cf. Macdonald, *Souv.*, 390.

arrêteraient les armées alliées au delà de l'Aisne et de l'Oise. Mais voici que les paysans des villages suburbains entrent dans Paris, conduisant leurs bestiaux et charriant leurs pauvres meubles, voici que les convois de blessés de l'armée du Nord défilent par les rues et les boulevards, voici que le canon tonne vers Nanteuil. On s'émeut, on s'effraie, on tombe dans la stupeur. Tous les travaux sont suspendus, les boutiques ferment. Dans les cafés désertés on parle à voix basse; les grands théâtres font relâche; seuls l'Ambigu et les Variétés ouvrent, mais les acteurs jouent dans une salle vide. Chacun se renferme chez soi. Paris a la physionomie d'une ville morte[1]. Il n'y a plus d'animation qu'à la Bourse. Là, on s'enflamme pour la politique du pire. A chaque mauvaise nouvelle, la hausse s'accentue. Le 28 juin, l'ennemi approche à dix lieues de Paris; la rente monte à 59 francs. Le 29 juin, l'ennemi occupe Stains, le Bourget; la rente monte à 63 francs. Le 30 juin, l'ennemi prend Aubervilliers et attaque la Villette; la rente monte à 64 francs[2].

1. Rapports de Réal, 26, 27, 29, 30 juin, 1er, 2 juillet (Arch. Nat. AF. IV, 1934.) Barante à sa femme, Paris, 29 juin (*Souvenirs*, II, 161). Helena Williams, 182, 187, 204. *Bulletin de Paris*, 278, 281, 282, 284. Hobhouse, II, 121, 127, 130.

L'Opéra cessa de jouer le 27 juin et la Comédie-Française le 28. Les deux dernières recettes avaient été à l'Opéra de 973 francs et de 675 francs ; aux Français, de 182 francs et de 104 francs. — Dix jours plus tard, le 9 juillet, lendemain de la rentrée du roi, l'Opéra allait encaisser 6 433 francs et la Comédie-Française, 1 602 francs. (*Archives de l'Opéra*, *Archives de la Comédie-Française*). Mais ce jour-là, il y avait dans les deux salles beaucoup d'officiers anglais et prussiens.

2. Cours de la Bourse (*Journal des Débats*, 29, 30 juin, 1er et 2 juillet). — Sur l'esprit qui régnait à la Bourse, voir le rapport de Réal, du 1er juillet (Arch. Nat. AF. IV, 1934.)

CHAPITRE VI

LA CAPITULATION DE PARIS

I. Mouvement de l'armée prussienne vers le sud de Paris. — Passage de la Seine au Pecq. — Arrivée de l'armée anglaise au nord de Paris (30 juin-1er juillet). — Combats de Villacoublay et de Rocquencourt (1er juillet).
II. Conseil aux Tuileries (1er juillet). — Dénonciation contre Fouché à la Chambre des représentants.
III. Le conseil de guerre de la Villette (nuit du 1er au 2 juillet).
IV. Combats au sud de Paris (2 juillet).
V. La capitulation de Paris (3 juillet).

I

L'attaque du 30 juin contre les positions avancées du front nord de Paris n'avait été, au vrai, qu'une vigoureuse reconnaissance offensive. Selon les ordres exprès de Blücher, les Prussiens ne devaient s'engager à fond que si dès le début de l'action ils acquéraient la certitude d'enlever facilement et rapidement les retranchements. Au cas contraire, on romprait le combat et l'on se porterait, par une marche de flanc, au sud de Paris où les Alliés savaient que les fortifications passagères étaient à peine ébauchées. Afin de tromper les Français, un rideau de troupes serait laissé entre Saint-Denis et le canal de l'Ourcq jusqu'à l'arrivée des têtes de colonnes anglaises qui viendraient occuper les emplacements quittés par les corps de Bülow et de Zieten [1]. Blücher

1. Ordre de Blücher à Bülow et à Zieten, Gonesse, 29 juin (entre 4 et 6 heures du soir) : « ... Si l'attaque ne réussit pas, les troupes marcheront par leur droite

disposait de l'armée anglaise comme s'il commandait les deux armées alliées. Il arrêta son nouveau plan avant de l'avoir soumis à Wellington ; il ne doutait pas que celui-ci n'y adhérât. Wellington, en effet, donna son consentement dans une entrevue à Gonesse, avec Blücher, l'après-midi du 30 juin [1].

Pour passer sur la rive gauche de la Seine, Blücher comptait jeter un pont à Argenteuil et se servir aussi des ponts de Bezons et de Chatou. Il pensait que le major de Colomb, détaché le 29 juin avec le 8e hussards et deux bataillons pour s'emparer de l'empereur à la Malmaison, aurait en même temps occupé ces deux ponts. Colomb, on l'a vu, était arrivé à Montesson (à une lieue et demie de la Malmaison) dix heures après le départ de Napoléon ; en outre, il avait trouvé les ponts de Bezons et de Chatou brûlés [2]. Mais pendant sa halte à Montesson, la nuit du 29 au 30 juin, il avait appris que le pont du Pecq, que l'on s'occupait à détruire depuis la veille, existait encore. Le lendemain, dès six heures du matin, il y dirigea un parti de hussards qui fut repoussé par quelques tirailleurs du 95e. Entre neuf

vers Argenteuil... Les avant-postes resteront sur leurs emplacements... Le but de ce mouvement est d'attaquer Paris par le côté le plus faible, tandis que l'armée anglaise occupera nos positions actuelles. (Cité par von Ollech, *Geschichte des Feldzuges von 1815*, 360-361). — Cet ordre qui prescrivait de commencer dès le matin du 30 le mouvement vers la droite fut modifié par de nouveaux ordres (30 juin, au matin et au soir), portant que le corps de Zieten se mettrait en marche seulement à 10 heures du soir, et le corps de Bülow le lendemain 1er juillet, après l'arrivée des Anglais. (Ordres cités par von Ollech, 366, 367, 368.)

1. Von Ollech, 364. — Wellington, conseillé par Müffling, avait pensé un instant à arrêter le passage de ses troupes à Creil et Pont-Sainte-Maxence et à les faire filer sur la rive droite de l'Oise pour traverser la Seine à Poissy et se porter, de là, au sud de Paris. Mais d'après les instructions de Blücher, Grolemann écrivit le 30 juin à Müffling que l'armée prussienne avait déjà commencé un mouvement pour passer sur la rive gauche de la Seine et qu'en conséquence l'armée anglaise devait continuer sa marche par Chantilly, Louvres et Gonesse afin de relever l'armée prussienne au nord de Paris. (Müffling à Gneisenau, Louvres, 30 juin, Grolemann à Müffling, Gonesse, 30 juin (Lettres citées par von Ollech, 362, 364).

2. **1815**, III, 217 et 227, note 2.

et dix heures, il arriva avec tout son monde. Le pont que l'on n'avait pas encore achevé de couper avait pour tous défenseurs 180 soldats. Les Prussiens les délogèrent après un assez vif combat et occupèrent Saint-Germain [1]. Colomb envoya aussitôt un rapport à Blücher qui s'empressa de faire tenir à Thielmann, en marche de Dammartin sur Gonesse, l'ordre de se porter à Saint-Germain où il serait suivi par Zieten et Bülow [2]. Le corps de Thielmann qui formait le troisième échelon de l'armée prussienne se trouva ainsi en former le premier.

Dans la matinée du 1er juillet, Bülow gardait encore ses positions au nord de Paris, attendant l'armée anglaise qui s'avançait de Senlis et de Chantilly et dont les têtes de colonnes arrivèrent au Bourget à trois heures seulement [3]. Zieten, parti de Blanc-Mesnil dans la nuit, s'approchait du pont de Maison où il allait passer la Seine pour s'établir à Carrière-sous-Bois. Le corps de Thielmann était concentré à Saint-Germain; le détachement du major de Colomb occupait Marly [4]. La brigade du lieutenant-colonel de Sohr (hussards de Brandebourg et hussards de Poméranie) marchait sur Versailles. Sohr avait reçu l'ordre de traverser la Seine sous Saint-Germain et de se jeter en partisan au sud de Paris jusque vers la route d'Orléans [5].

1. Rapport de Colomb (cité par von Ollech, 357). Colonel Régeaud à Davout, Saint-Germain, 30 juin, au matin et Paris, 30 juin, après-midi. Lanthonnet à Davout, Versailles, 1er juillet. (Arch. Guerre.)

2. Ordres de Blücher à Thielmann, 29 juin et 30 juin (cités par von Ollech, 361 et 366).

3. Ordre de Wellington, 30 juin (*Supplementary Dispatches*, X, 636). Bülow à Ryssel, le Bourget, 1er juillet, 3 heures et demie (cité par von Ollech, 377). La relève complète du corps de Bülow ne fut opérée qu'à dix heures du soir.

4. Ordre de Blücher à Zieten, Gonesse, 30 juin (cité par von Ollech, 367). Von Ollech, 374-375. Damitz, III, 87, 90-92.

5. Rapport de Sohr à Blücher (entre Versailles et Vélizy), 1er juillet (cité par von

Malgré les précautions prises par Blücher pour masquer son changement de front, ces mouvements furent bientôt révélés à l'état-major français. Dès le 30 juin après midi, Davout apprit que l'ennemi était maître du pont du Pecq. Le matin du 1er juillet, il fut instruit que des masses prussiennes avaient défilé toute la nuit dans Argenteuil, se dirigeant vers Saint-Germain ; avant midi, enfin, il savait le passage à Versailles d'un parti de cavalerie[1]. D'autres rapports signalaient que les Prussiens se maintenaient dans leurs positions au nord de Paris[2]. De ces multiples renseignements, Davout devait conclure que l'armée prussienne s'était divisée en deux fractions dont l'une restait sur la rive droite et dont l'autre allait passer sur la rive gauche. Cette marche de flanc, où d'ailleurs l'ennemi se trouverait couvert par la Seine, et sa séparation en deux masses étaient une manœuvre assez hasardeuse. Peut-être fallait-il en profiter pour livrer bataille? Mais Davout avait des raisons de ne point courir encore la chance des armes. Dans la nuit même, il avait adressé à Wellington et à Blücher une nouvelle proposition d'armistice[3], et il continuait de regarder cet armistice comme le seul moyen de salut tandis qu'il n'espérait d'une bataille qu'une victoire sans effet. Mais l'armée voulait combattre. Le prince d'Eckmühl y sentait des suspicions contre lui. Il comprit la nécessité de raffermir par

Ollech, 379). Damitz, III, 99-100. Cf. *La Brigade du colonel von Sohr* (*Revue de Cavalerie*, septembre 1895).

1. Rapports à Davout du colonel Réjeaud, Paris, 30 juin ; d'Allix, Saint-Denis, 30 juin ; du maire de Colombes, 1er juillet. Ordre d'Exelmans, 1er juillet. (Arch. Guerre.)

2. Allix à Davout, Saint-Denis, 1er juillet. Rapport de l'Observatoire de Montmartre, 1er juillet. (Arch. Guerre.)

3. **1815**, III, 254. — Comme on le verra plus loin, les réponses de Blücher et de Wellington ne parvinrent à Davout que dans la soirée du 1er juillet.

un semblant d'offensive son prestige et son autorité. Au reste, c'était un bon procédé pour obtenir une suspension d'armes que de montrer qu'on s'en pourrait passer ; un léger échec infligé à l'ennemi lui donnerait peut-être à réfléchir. En conséquence, Davout fit tenir l'ordre à Exelmans de rassembler toute la cavalerie bivouaquée sur la rive gauche et de la porter à la rencontre du parti prussien qui venait de traverser Versailles [1]. Le succès de l'entreprise paraissait certain ; et comme cette petite opération devait être exécutée par de la cavalerie, presque toujours à même de se dégager, elle ne pourrait, quoi qu'il arrivât, entraîner une action générale [2].

1. Ordre d'Exelmans, Montrouge, 1er juillet. (Arch. Guerre.) — L'ordre de Davout n'existe pas aux Archives de la Guerre. Il est probable qu'il était adressé à Vandamme et que celui-ci le transmit à Exelmans.

2. Dans l'armée, au contraire, il semble que l'on croyait à une action générale dont le mouvement d'Exelmans devait être le prélude. Il y a des indices de cette opinion dans la brochure du général Fressinet (*Appel aux générations*, 16-18), dans les *Souvenirs militaires*, du général Petiet (234), lequel ne fit d'ailleurs que reproduire littéralement, quant à cela, l'assertion de Fressinet, et dans le *Consulat et l'Empire*, de Thibaudeau (X, 459). En outre, Exelmans dans cet ordre du 1er juillet dit : « Le général Hubert (division Piré) se liera par la droite avec les troupes du prince d'Eckmühl qui doivent passer par les ponts de Neuilly et de Saint-Cloud. » On va jusqu'à dire que Davout, aussitôt après le départ d'Exelmans, donna contre-ordre à Vandamme, à Drouot et à d'Erlon qui, en conséquence, restèrent dans leurs cantonnements.

Malgré ces on-dit, malgré même le texte d'Exelmans, je maintiens que Davout, qui ne voulait combattre qu'à la dernière extrémité et qui mettait toute son espérance dans une réponse favorable à la demande d'armistice, écrite par lui-même quelques heures auparavant, n'était nullement résolu à engager une action générale, le 1er juillet. Mais, il est possible qu'il y pensât pour le lendemain, au cas où l'armistice serait refusé. En admettant qu'Exelmans, quand il a écrit : « *Les troupes du prince d'Eckmühl qui doivent passer la Seine* », n'aît pas mal interprété les instructions de Davout, qu'il n'aît point pris un simple projet pour une décision ferme, on peut croire que si même les troupes de Drouot et de d'Erlon eussent passé les ponts ce jour-là, c'eût été, dans l'idée de Davout, non pour un combat mais pour une démonstration. Il n'y a d'ailleurs aux Archives de la Guerre aucune pièce portant, à la date du 1er juillet, ordre ou contre-ordre pour un passage de la Seine. Le général Hulot (rapport communiqué par le baron Hulot) dont la division, le 1er juillet, occupait Bellevue, point le plus avancé de la ligne de Vandamme, mentionne qu'il avait l'ordre de ne point quitter cette position. Pasquier (*Mém.*, III, 304) dit : « Davout était convenu avec Fouché d'éviter un engagement général. » Enfin, aucun historien militaire, ni Jomini, ni Clausewitz, ni Damitz, ni von Ollech, n'admet que Davout eût ce jour-là la moindre vélléïté d'engager une bataille.

J'ajoute que le 1er juillet les Prussiens ne se trouvaient pas, il s'en fallait de

Les instructions durent être communiquées à Exelmans, à Montrouge, vers midi. Il combina un plan non seulement pour culbuter la cavalerie prussienne mais aussi pour la prendre au filet: ordre à la division Piré, avec un bataillon du 44e, de se porter par Sèvres et Vaucresson sur Rocquencourt afin de couper la retraite à l'ennemi; ordre à la division Vallin de suivre ce mouvement; ordre à la division Domon, colonne de gauche, de se diriger sur Fontenay-le-Fleury en tournant Versailles au sud-ouest. Exelmans se réservait le commandement de la colonne centrale, formée de ses deux divisions de dragons, qui marcherait droit sur Versailles par Plessis-Piquet et Vélizy [1].

Le colonel de Sohr était entré à Versailles dans la matinée après de courts pourparlers avec le conseil municipal qui, bien que la garde nationale, forte de 1 200 hommes, fût en état de faire certaine résistance, ne voulut pas exposer la ville aux risques d'une occupation de vive force. Les hussards prussiens bivaquèrent sur la Place d'Armes où leur furent distribuées des rations de vivres et d'avoine. Vers trois heures seulement, ils remontèrent à cheval et s'éloignèrent par l'avenue de Sceaux et le pont Colbert [2]. Près de Villacoublay, les éclaireurs avertirent Sohr qu'un gros de cavalerie s'avançait de Ples-

beaucoup, dans une situation aussi critique que le représentent, d'après des données inexactes, Fressinet et Thibaudeau. Si Bülow était isolé au nord de Paris, il pouvait se replier sur l'armée anglaise dont l'avant-garde arriva à *deux heures et demie* au Bourget. (Bülow à Ryssel, le Bourget, 1er juillet, trois heures.) Quant aux corps de Zieten et de Thielmann, ils étaient massés sous la forte position de Saint-Germain, leur gauche couverte par la boucle de la Seine, et ils pouvaient, s'il le fallait, se mettre en retraite sur la rive droite de ce fleuve par les ponts du Pecq et de Maison. Les Français, eux, débouchant de Neuilly et de Saint-Cloud, n'auraient eu aucun passage pour se porter sur la rive droite de la Seine, les ponts de Bezons et de Chatou étant détruits.

1. Ordre d'Exelmans, Montrouge, 1er juillet, et état des troupes sous les ordres d'Exelmans, le 1er juillet. (Arch. Guerre.)

2. Manuscrit de Jouvencel, maire de Versailles (Bibliothèque de Versailles).

sis-Picquet. Presque aussitôt les 5e et 13e dragons, débouchant du bois de Verrières, fondirent sur les hussards tandis que le 20e manœuvrait pour les charger de flanc. Après un vif combat, les Prussiens se replièrent vers Versailles [1]. Au delà de Villacoublay, la route encaissée par endroits s'engage entre le bois des Gonards et le bois de Meudon. Cette configuration du terrain permet à l'arrière-garde ennemie de faire face avec un petit nombre de sabres aux nombreux escadrons d'Exelmans. Les hussards peuvent ainsi gagner Versailles sans se laisser entamer. Sohr espère y faire reprendre haleine à sa brigade. Mais les dragons suivent de trop près. Les habitants qui le matin criaient : Vive le roi ! crient : Vive l'empereur ! en voyant l'ennemi en déroute. Des croisées, les gardes nationaux fusillent les Prussiens. Une très courte halte sur la Place-d'Armes, puis les hussards dévalent comme un torrent par le boulevard de l'Empereur, enfilent la porte de Saint-Germain dont ils ont soin de fermer la grille derrière eux pour retarder la poursuite d'Exelmans, et galopent vers Saint-Germain [2].

Piré les attend sur la route, à Rocquencourt, avec son infanterie en embuscade et sa cavalerie prête à charger. Quand les fugitifs pénètrent dans le hameau, un feu à bout portant, soudain et terrible comme la foudre, frappe hommes et chevaux. Toutes les balles portent, les fantassins du 44e ne perdent pas un coup. Sous cette grêle de plomb le premier escadron s'arrête, tourne bride, reflue sur le gros de la colonne où se met une affreuse confusion. Sohr jette alors à tra-

1. Rapport de Sohr à Blücher (entre Versailles et Vélizy), 1er juillet et rapport de Klinkowstroëm, colonel des hussards de Brandebourg (s. l. n. d.). (Cités par von Ollech, 379). Rapport d'Exelmans. (*Moniteur*, 3 juillet.) Cf. Damitz, II, 100-104.

2. Rapport d'Exelmans et rapport de Klinkowstroëm (précités). Damitz, II, 104-105. Von Ollech, 383-384. Médard-Bonnard, *Mém.*, II, 363-364. *La brigade de hussards de Sohr*. (*Revue de Cavalerie*, septembre 1895.)

vers champs, vers le Chesnay, les débris de ses régiments. Le 1[er] chasseurs à cheval se lance à la poursuite des Prussiens, les rejoint à mi-chemin, les charge de flanc, et, au Chesnay, ils sont accueillis comme à Rocquencourt. Deux compagnies du 44[e] embusquées dans les maisons, derrière les haies, derrière les murs des jardins, les fusillent à quelques mètres. Des habitants tiraillent côte à côte avec les soldats. Les femmes les animent au carnage. Debout sur une terrasse, la comtesse Hocquart crie : « — Bravo! Bravo! Tuez-moi tous ces gens-là ! » Accablés dans le village par la mousqueterie, cernés tout autour par les sabres des chasseurs à cheval, les Prussiens mettent bas les armes[1]. Ainsi furent détruits, sauf un demi-escadron qui réussit à s'échapper, les régiments des hussards de Brandebourg et des hussards de Poméranie, renommés dans l'armée prussienne comme les meilleurs cavaliers légers de l'Europe[2].

II

Beaux coups de sabre donnés en vain ! Les chefs du gouvernement et les chefs de l'armée préparaient

1. Rapport d'Exelmans (*Moniteur*, 3 juillet). Rectification de Piré au rapport d'Exelmans. Déposition du colonel Simoneau (du 1[er] chasseurs). Note sur la rectification de Piré. (Arch. Guerre, à la date du 1[er] juillet.) Rapport de Klinkowstroëm, colonel de hussards de Brandebourg (cité par von Ollech, 384.) M[me] Vigée-Lebrun, *Souv.*, II, 302. Cf. Damitz, II, 106-108, et *Revue de Cavalerie*, septembre 1895.

2. Blücher, rapporte von Ollech (385), qualifia d'*incroyable* la destruction de la brigade de Sohr. Il faut bien remarquer, cependant, que cette brigade, forte, au début de la campagne, de 1020 hommes, avait le 1[er] juillet tout au plus 750 sabres. Bien qu'elle ait été engagée ce jour-là contre le tiers à peine des troupes d'Exelmans, elle se trouva dans les deux actions, à Villacoublay comme à Rocquencourt, en grande infériorité numérique.

Le soir du 1[er] juillet, la division Piré et le 2[e] corps de cavalerie s'établirent en arrière de Versailles (ordre d'Exelmans, Versailles, 1[er] juillet, minuit. Arch. Guerre.) Le lendemain de bonne heure, ces troupes rentrèrent dans les lignes françaises, ramenant un grand nombre de chevaux et 437 prisonniers, parmi lesquels le lieutenant-colonel de Sohr, blessé à la cuisse, et le colonel Klinkowstroëm. (Etat des prisonniers rendus en vertu de la capitulation, 6 juillet. Arch. Guerre.)

la capitulation. Dans la soirée du 30 juin, Macirone, l'émissaire de Fouché, avait rapporté une réponse verbale de Wellington à la lettre officielle du duc d'Otrante et à la lettre secrète que celui-ci avait fait écrire par Marschall. « Dites à la Commission de gouvernement, avait répondu Wellington, que ce qu'ils ont de mieux à faire est de proclamer sur-le-champ le roi. Je ne puis traiter d'un armistice sous aucune autre condition. Leur roi est près d'ici ; qu'ils lui envoient leur soumission [1]. » Un rapport des commissaires pour l'armistice, arrivé le même soir, contenait une dépêche de Wellington déclarant que « les opérations de l'armée prussienne étaient en tel état que le prince Blücher ne pouvait les arrêter [2] ». Il ne fallait plus espérer un armistice. On était acculé à la bataille ou à la capitulation. De

1. Macirone, *Faits intéressants relatifs à la mort du roi Murat et à la capitulation de Paris*, 38-42.

Wellington avait fait la même réponse, mais sous une forme moins tranchante, aux commissaires pour l'armistice. Partis de Paris, on l'a vu, dans la nuit du 27 au 28 juin, ces commissaires, Boissy-d'Anglas, Flaugergues, Valence, Andréossy et La Besnardière, eurent deux entrevues avec Wellington le 29 juin : la première à Etrées, dans l'après-midi ; la seconde à Louvres, dans la soirée. Wellington leur dit en propres termes : « Dès que la France aura un chef de gouvernement, la paix sera vite conclue. Avec Napoléon II, l'Europe ne pourrait jouir d'aucune sécurité. Les puissances ne prétendent point intervenir dans le choix du prince que pourrait faire la France, mais si ce prince était dans le cas d'alarmer la tranquillité de l'Europe. il serait nécessaire aux puissances d'obtenir des garanties. Seul Louis XVIII me semble réunir toutes les conditions qui empêcheraient l'Europe d'exiger des garanties pour sa sécurité. » Sans le dire positivement, Wellington laissait entendre que ces garanties consisteraient en une cession de territoire. (Lettre des commissaires à Bignon, Louvres, 1er juillet, citée par Ernouf, 225-226. Cf. le rapport de Wellington à lord Bathurst, Gonesse, 2 juillet, *Dispatches*, XII, 529-531.)

C'est dans la première de ces entrevues que les plénipotentiaires français dirent que le gouvernement serait disposé à livrer Napoléon à l'Angleterre où à l'Autriche. Wellington répondit : « — Si telle est l'intention du gouvernement, il ferait bien mieux de m'envoyer tout de suite Bonaparte, à moi ou au prince Blücher. » Alors les commissaires hésitèrent et dirent que « Napoléon devait être parti ou qu'il serait parti avant qu'ils ne pussent regagner Paris. » La conversation en resta là.

2. Lettre des plénipotentiaires pour l'armistice à Bignon, Gonesse, 30 juin, 1 heure 1/2 du matin. (Citée par Ernouf, 223). Dépêche de Wellington aux plénipotentiaires, quartier-général du prince Blücher (Gonesse, 29 juin, 11 heures 1/2 du soir et rapport à lord Bathurst, Gonesse, 2 juillet. *Dispatches*, XII, 522,529-531).

bataille, Fouché, maître de la Commission où il paralysait ceux de ses collègues qu'il ne dominait pas, ne voulait sous aucun prétexte. Mais il ne se sentait pas armé de pouvoirs suffisants, ni lui ni la Commission de gouvernement, pour conclure une capitulation sans le consentement, tout au moins tacite, de la Chambre. Afin de couvrir sa responsabilité, il s'avisa de convoquer d'urgence, aux Tuileries, en conseil extraordinaire, les bureaux des deux Chambres et plusieurs maréchaux et officiers généraux [1].

Naturellement, le prince d'Eckmühl fut invité à se rendre à cette séance, et cela en termes particulièrement pressants, comme si l'on craignait qu'il n'y vînt pas. « Il nous paraît indispensable, lui écrivit Fouché, que vous veniez un moment au conseil qui sera tenu ce matin. La présence du gouverneur d'une place est nécessaire au moment où il s'agit de stipuler définitivement sur son sort. » Fouché ajoutait : « Nous attendons le rapport que je vous ai demandé sur notre situation militaire. Ce rapport se réduit à répondre aux questions suivantes : 1° Pouvez-vous défendre toutes les approches de Paris, même la rive gauche de la Seine ? 2° Pouvez-vous empêcher l'ennemi d'entrer dans Paris ? 3° Pouvez-vous tenter un combat sur tous les points sans compromettre le sort d'un million d'hommes ? 4° Combien de temps

1. Les maréchaux Masséna, commandant la garde nationale, Soult et Lefebvre ; les généraux Mouton-Duvernet, commandant la 1re division militaire (en remplacement d'Andréossy, en mission), Gazan, de la Chambre des pairs, Duponthon, directeur des fortifications, et Evain, un des commandants en sous-ordre de l'artillerie.

Cette convocation semble avoir été faite par Fouché seul, car il n'en est pas trace ni dans les procès-verbaux, ni dans la correspondance de la Commission de gouvernement, mais le procès-verbal du 1er juillet mentionne avec certains détails cette séance extraordinaire et cite les noms des personnages qui y assistaient.

Le choix de ces officiers généraux était quelque peu incohérent. Pourquoi Soult et pas Mortier, pourquoi Lefebvre et pas Moncey ? Pourquoi Gazan plutôt que Drouot et Evain de préférence à Valée et à Neigre ?

pouvez-vous répondre du sort de la capitale [1] ? » Ces questions, grossièrement insidieuses, étaient faites pour rejeter sur le chef militaire toute la responsabilité de la capitulation. Davout éventa l'embûche. Il n'envoya point de rapport, et, pour ne pas avoir à répondre verbalement, il s'abstint de venir à la séance [2]. Tout autant que Fouché, le prince d'Eckmühl était déterminé à capituler l'épée au fourreau, mais il ne lui convenait pas de paraître seul responsable de cette faillite.

Le conseil se réunit aux Tuileries à neuf heures du matin. Fouché déclara la séance ouverte, et, sans

1. Lettre de Fouché, Paris, 1er juillet (citée par Davout, Mémoires manuscrits).

2. Mémoires manuscrits de Davout. — Davout invoqua comme prétexte à son abstention la nécessité où il se trouvait de rester parmi ses troupes ; mais ses réflexions sur la lettre de Fouché donnent à entendre clairement que le véritable motif était de n'avoir pas à énoncer son opinion devant le conseil.

D'après une note de Clément, du Doubs, secrétaire de la Chambre des représentants en 1815 (citée par Gab. de Chénier, *Hist. du maréchal Davout*, 607-613, par Mme de Blocqueville, *le Maréchal Davout*, IV, 176-181, et par Emile Montégut, *le Maréchal Davout*, 220-224), Davout aurait assisté à la séance du 1er juillet. Il y aurait même eu une altercation avec Thibaudeau qui semblait l'accuser de ne point vouloir combattre : « — Je ne demande qu'à me battre, aurait répondu Davout avec emportement ; je suis prêt à livrer bataille dès demain, si le gouvernement m'y autorise. » Et, Fouché lui ayant demandé s'il croyait pouvoir répondre de la victoire, Davout aurait dit : « — Oui, monsieur le président, j'ai une armée de 73 000 hommes, pleins de cœur et de patriotisme. Je réponds de la victoire et de repousser les armées anglaise et prussienne, si je ne suis pas tué dans les deux premières heures. »

1° Davout dans ses Mémoires manuscrits dit formellement qu'il n'assista pas à cette séance.

2° Le procès-verbal de la Commission de gouvernement ne mentionne pas sa présence.

3° Carnot qui, lui, était présent, dit (*Exposé de ma conduite politique*, 41) : « Le prince d'Eckmühl ne put se trouver là parce qu'il fallait qu'il fît tête à l'ennemi. »

4° Thibaudeau, qui lui aussi assistait à la séance et qui en a fait le récit (X, 459-461), ne mentionne pas la présence de Davout, ni par conséquent sa prétendue altercation avec lui.

5° Le général Petiet qui se trouvait le 1er juillet sous les ordres du prince d'Eckmühl rapporte (*Souvenirs*, 239) que Davout « ne put se trouver au conseil parce qu'il était à la tête des troupes ».

6° Alphonse de Beauchamp, Fleury de Chaboulon et Villemain, seuls contemporains qui, sans en avoir été témoins, aient parlé avec détails de la séance du 1er juillet, n'y mentionnent point la présence de Davout.

autre préambule, il posa aux officiers généraux les questions déjà soumises à Davout dans sa lettre de la nuit : Etait-on en mesure de défendre toutes les approches de Paris ? Pouvait-on recevoir le combat sur tous les points à la fois ? Pour combien de temps pouvait-on répondre du sort de Paris ? « — L'examen de ces questions, dit Quinette, semble nécessaire pour qu'on se détermine soit à une vigoureuse défense, soit à la proposition d'une capitulation purement militaire et où, je le crois, aucune question politique ne doit être mêlée. [1] »

Carnot prit la parole. En compagnie du général Grenier, il venait de parcourir à cheval tout le périmètre de la défense ; l'uniforme de simple grenadier de la garde nationale qu'il portait depuis quelques jours était gris de poussière. « — Paris, dit-il, est resté sans défense sur la rive gauche de la Seine. A peine y aperçoit-on l'ébauche de quelques lignes. C'est de ce côté que l'ennemi se prépare à porter tout son effort. Les Alliés peuvent, par une attaque de vive force, se rendre en un instant maîtres de la capitale. A supposer qu'ils échouent une première fois, une seconde fois même, ils pourront sans cesse recommencer leurs attaques avec des troupes fraîches et choisir les points les plus faibles et les instants les plus favorables. Nous, au contraire, nous devrons être continuellement sur nos gardes à toutes les avenues de la vaste enceinte que nous avons à défendre et toujours avec les mêmes troupes, excédées de fatigues... Sommes-nous libres, avons-nous le droit de jouer sur une carte le salut de Paris, alors que le sort d'une seule bataille doit en décider, que nous pouvons succomber dans cette bataille

1. Procès-verbaux de la Commission de gouvernement, séance du 1er juillet. (Arch. nat., AF, IV, 1933).

où nous n'aurons à opposer aux armées combinées des vainqueurs de Mont-Saint-Jean que les malheureux débris échappés à cette sanglante journée; et qu'enfin, cette bataille, y fussions-nous victorieux, ne ferait que différer la reddition jusqu'à l'arrivée des Autrichiens et des Russes. L'ennemi s'avance toujours. Bientôt les Austro-Bavarois et les Russes achèveront le blocus entre la Seine et la Marne. Quand les Alliés seront retranchés autour de nous, il ne nous sera plus possible de déboucher pour espérer une retraite vers la Loire. Il faudra que Paris se rende à discrétion et que l'armée se fasse exterminer ou passe sous les Fourches caudines [1]. » Carnot se résignait à sacrifier Paris pour sauver l'armée, dernier espoir et dernier rempart de la volonté nationale et de l'indépendance française.

A cet exposé qui, dans la bouche de l'énergique Carnot, surprit sans doute plus d'un auditeur, le général Grenier ajouta quelques remarques non moins alarmantes. Fouché, était ravi. Il s'empressa de résumer, en les commentant à sa façon, les paroles de ses deux collègues ; il laissa entendre qu'après leurs rapports il paraissait impossible de songer à la résistance, et, cela dit ou plutôt cela insinué, il invita les membres du conseil à émettre leur avis.

Soult, pour s'en faire un mérite aux yeux des royalistes dont il songeait déjà à reconquérir la faveur, avait hâte de parler dans le sens de la capitulation. « — Non seulement, dit-il, il y a impossibilité de se défendre sur la rive gauche; mais depuis que les Prussiens sont maîtres d'Aubervilliers, il est très

1. Carnot, *Exposé de ma conduite*, 39-42. Notes de Ransonnet, aide de camp de Carnot, et lettre de Carnot à son frère, Magdebourg, s. d. (Papiers de Carnot, communiqués par le capitaine Sadi Carnot.) Cf. Thibaudeau, X, 460, le procès-verbal de la Commission de gouvernement et Mathieu Dumas, *Mém.*, III, 582.

hasardeux de tenir derrière la digue, le long du canal qui joint Saint-Denis à la Villette ; si l'ennemi venait à forcer cette digue, il pourrait sans difficulté se porter sur La Chapelle et entrer dans Paris, par la barrière de Saint-Denis, pêle-mêle avec nos troupes débandées. Il faut une prompte démarche pour prévenir ce malheur. » Le prince d'Essling « apparemment, remarque Thibaudeau, pour bien marquer le contraste entre lui et le général Masséna », rappela sa conduite héroïque au siège de Gênes. « — Cette défense, dit-il, peut donner quelque idée de ma ténacité à conserver les postes qui me sont confiés. Mais dans la situation où se trouve Paris, je ne me chargerais pas de le défendre un seul instant. » L'opinion de Soult, de Masséna, de Carnot surtout, imposait aux autres officiers généraux. Seul le maréchal Lefebvre se prononça pour la résistance. Encore émit-il son avis d'un ton peu résolu, et avec cette atténuation qu'il faudrait commencer par examiner si les ouvrages de la rive gauche ne pourraient pas être très rapidement achevés[1].

Parmi les pairs et les députés présents, le sentiment dominant était la surprise. Après les messages multipliés de la Commission sur le ralliement de l'armée, les préparatifs de défense, l'accueil favorable fait aux plénipotentiaires, l'occupation de toutes les positions par les troupes « animées du meilleur esprit », après les rapports de Laguette-Mornay, de Garat, de Mouton-Duvernet sur l'exaltation patriotique des soldats, après les adresses ardentes des fédérés et des généraux, ils avaient peine à croire que l'on en fût déjà réduit à l'extrémité. L'un d'eux dit qu'avant de rien décider il fallait connaître

1. Carnot, 42-43. Thibaudeau, X, 461.

l'état des négociations diplomatiques. « — Lord Wellington, déclara Fouché, montre beaucoup d'éloignement à traiter d'un armistice. » Quelqu'un demanda si une capitulation n'entraînerait pas de graves conséquences au point de vue politique. Le nom des Bourbons fut prononcé. Fouché, embarrassé, répliqua que les bureaux des Chambres et les généraux avaient été convoqués pour délibérer sur la question militaire et non pour agiter des questions politiques, et qu'il les conjurait de s'en tenir à l'objet de la délibération. Carnot désespérait de la défense mais il espérait encore éviter les Bourbons. Il protesta contre les paroles de Fouché. Une assez vive altercation s'ensuivit. Soutenu par ses trois autres collègues de la Commission et approuvé secrètement par la majorité du conseil, Fouché l'emporta. On revint, sans aboutir à aucune conclusion, à l'examen des moyens de défense. Les membres des Chambres voyaient que la Commission ne cherchait qu'à répudier la responsabilité de la situation désespérée où elle avait amené ou laissé venir les choses; ils ne voulaient pas non plus assumer par un avis quelconque une part de cette responsabilité. Ils s'exemptèrent de donner leur opinion en déclarant que vu l'incompétence du civil sur les questions militaires, c'était à un conseil de guerre qu'il appartenait de prononcer [1].

Fouché tout de même était arrivé à ses fins. Si les Chambres, représentées par leur bureau, n'avaient point donné un assentiment formel à la capitulation, elles en avaient du moins admis, sans protester,

1. Procès-verbaux de la Commission de gouvernement, séance du 1er juillet. (Arch. nat. AF. IV, 1933.) Carnot, *Exposé de ma conduite politique*, 39-43. Thibaudeau, X, 460-461. Notes de Ransonnet, aide de camp de Carnot, et lettre de Carnot à son frère, Magdebourg, s. d. (Papiers de Carnot.)

l'éventualité immédiate; et, en déclarant qu'il fallait soumettre la question à un conseil de guerre, elles avaient par cela même investi implicitement la Commission du pouvoir de traiter après avis du conseil de guerre.

Restés seuls, Fouché et ses collègues s'empressèrent d'envoyer l'ordre à Davout de réunir le soir même, au quartier-général de la Villette, les généraux sous ses ordres qu'*il croirait susceptibles d'éclairer la délibération*, les généraux commandants en chef l'artillerie et le génie et tous les maréchaux présents à Paris[1]. Fouché qui connaissait bien les sentiments de la plupart des maréchaux comptait que leurs voix assureraient la majorité « à l'avis le moins énergique ». Mais pour plus de certitude, le duc d'Otrante fit décider que le conseil n'aurait point à voter la résistance ou la capitulation. Il devrait seulement répondre à un questionnaire que lui-même rédigea et dont chacune des six questions, sauf deux relatives à l'état des fortifications et de l'armement, ne pouvaient être résolues que sous une forme dubitative, c'est-à-dire dans le sens de la reddition. Qui, en effet, peut savoir quel sera le résultat d'une bataille et combien de temps pourra résister une place dépourvue de fortifications permanentes ?

Les membres des bureaux s'abstinrent de rendre compte aux Chambres de la réunion tenue aux Tuileries. D'ailleurs, il ne semble pas que ce rapport aurait eu quelque action. Le bel élan des représentants dans la séance de la veille s'était déjà arrêté. A la séance du 1er juillet, Bory-Saint-Vincent prononça un discours énergique qu'il conclut en ces termes : « — Une main invisible cherche à influencer

1. Procès-verbaux de la Commission de gouvernement, séance du 1er juillet. (Arch. nat. AF. IV, 1933.)

les négociations de vos ambassadeurs dans l'intérêt de la faction qu'il sert. Cette main invisible, cette main parricide, va vous mettre dans l'impossibilité d'attendre le résultat de ces négociations. Si vous n'ouvrez pas les yeux, vous deviendrez inévitablement les victimes de ce système de découragement, d'ambiguité et de mensonge. » Fouché n'était pas nommé mais toute la Chambre comprit qu'il s'agissait de lui. Or cette accusation, si grave et si bien fondée, fut accueillie avec une indifférence réelle ou feinte. Les paroles de Bory-Saint-Vincent tombèrent dans un silence de glace, et quand Saussey demanda comme sanction que l'assemblée adressât un message au gouvernement pour l'inviter à rendre compte de tout ce qui se passait, sa motion fut rejetée presque à l'unanimité par un ordre du jour pur et simple[1]. On n'osait même plus soupçonner M. Fouché. On avait pour ce personnage une sorte de superstition.

Les mêmes voix se retrouvèrent pour voter l'Adresse au Peuple français qui avait été repoussée la veille comme dépourvue de précision et de franchise. Or le seul changement que Manuel eût fait au texte primitif consistait dans cette addition de deux lignes : « Napoléon est éloigné; son fils est appelé à l'empire par les constitutions de l'Etat[2]. » Cette très équivoque incidence, perdue au milieu d'un paragraphe massif, n'était pas du tout la déclaration formelle qui avait été réclamée par la majorité. « — Je demande, avait dit Bérenger, que

1. Séance du 1er juillet. (*Moniteur*, 2 juillet.) — Saussey avait même ajouté : « J'aurais bien une motion, plus grave, que le salut public me dicterait, mais je la garde pour un autre moment! » et Bory-Saint-Vincent avait repris : « Dans la situation où nous sommes, le silence est un crime! » Mais tout cela n'émut pas la Chambre paralysée par sa foi aveugle en Fouché.

2. Séance du 1er juillet. (*Moniteur*, 2 juillet.)

l'adresse se termine par ces mots : Vive Napoléon II[1]. » Si cependant la Chambre ne voulait pas des Bourbons, et c'était ces jours-là le sentiment qui la dominait[2], elle devait leur opposer un prince déterminé, Napoléon II ou le duc d'Orléans, ou une entité définie comme la République, et non de vaines professions de foi libérale et de stériles appels au droit des nations.

III

Le conseil de guerre convoqué à la Villette pour neuf heures ne se réunit que vers minuit. Dix-huit officiers généraux y avaient été appelés : Masséna, Soult, Moncey, Mortier, Kellermann, Lefebvre, Sérurier, Oudinot, Macdonald, Gouvion-Saint-Cyr, Grouchy, Vandamme, d'Erlon, Reille, Drouot, Gazan, Valée et Duponthon; mais quelques-uns, nommément Macdonald, n'avaient pu ou voulu être présents à cette délibération[3]. Davout présidait. Il donna lecture

1. Séance du 30 juin. (*Moniteur*, 1er juillet.)

2. « Les Jacobins, les Chambres, Carnot, sont encore dans leur entêtement. Plutôt mourir, plutôt perdre Paris que de rappeler les Bourbons ! » Barante à sa femme. 29 juin (*Souv.*, II, 163 et 157, 161). « Les Chambres ont montré constamment la haine qui les animait contre la famille royale. » L. de Massacré, *Du Ministère*, 4.

3. Circulaire aux officiers généraux susnommés, Paris, 1er juillet. (Arch. nat., AF., IV, 908). Macdonald à Davout, Paris, 1er juillet. (Arch. Guerre). Cf. la délibération du 1er juillet de la Commission de gouvernement (Procès-verbaux des séances, Arch. nat., AF. IV, 1934) par laquelle il est prescrit à Davout de réunir les généraux commandants en chef l'artillerie et le génie et les généraux *commandant les corps d'armée* sous ses ordres qu'il estime susceptibles d'éclairer la délibération. » Selon ces instructions, Davout ne devait donc pas convoquer les divisionnaires. Mais il y a doute pour les généraux *commandant les corps de cavalerie :* Exelmans, Milhaud, Kellermann, Pajol. En tout cas, il fut laissé libre de le faire ou de ne point le faire, car même parmi les commandants de corps d'armée il pouvait n'appeler que « ceux qu'il croirait susceptibles d'éclairer la délibération. » Pajol (*Pajol*, III, 268) dit que son père vint à La Villette ainsi qu'Exelmans. On peut l'admettre pour Pajol, mais non pour Exelmans qui, à minuit, était encore à Versailles au milieu de sa cavalerie. (Voir son ordre, Versailles, 1er juillet, minuit. Arch. Guerre).

A remarquer que seul des maréchaux présents à Paris, Ney ne fut point convo-

du questionnaire rédigé par Fouché : « 1° Quel est l'état des retranchements et de l'armement? 2° Peut-on défendre toutes les approches de Paris y compris celles de la rive gauche? 3° Pourrait-on recevoir le combat sur tous les points en même temps? 4° En cas de revers, le prince d'Eckmühl pourrait-il réserver ou recueillir assez de moyens pour s'opposer à une entrée de vive force? 5° Existe-t-il des munitions suffisantes pour plusieurs combats? 6° Peut-on répondre du sort de la capitale et pour combien de temps[1]? »

Le général Valée, commandant l'artillerie, exposa d'abord l'état des fortifications. Au nord, Paris présentait une défense redoutable. Les ouvrages de la rive droite, consistant en redoutes, redans et lignes de bastions et de courtines, étaient complètement achevés, sauf quelques-uns qui pouvaient cependant assurer une sérieuse protection aux défenseurs. Sur la rive gauche, on devait regarder les retranchements, dont la plupart étaient à peine ébauchés, comme presque nuls. Valée donna ensuite, avec beaucoup de détails, les renseignements les plus satisfaisants sur l'armement et les munitions. « — Sur la rive droite, dit-il, il y a près de 400 bouches à feu en position ou réparties en batteries mobiles. Les 1er et 2e corps et la garde ont, en outre, neuf batteries à pied ou à cheval. Sur la rive gauche, il y a 43 pièces en position et une forte réserve de pièces de 12, et les 3e et 4e corps commandés par le général Vandamme ont 80 bouches à feu. Les munitions d'artillerie sont suffisantes. Sur la rive droite, l'approvisionne-

qué. Ses paroles à la Chambre des pairs l'avaient tout à fait déconsidéré. « Accusé de trahison, dit Caulaincourt (Sismondi, *Notes sur les Cent-Jours*, 6), il n'aurait plus été peut-être en sûreté au milieu de ses soldats. Aussi n'a-t-il eu aucun commandement ni dans la défense de Paris, ni dans la retraite derrière la Loire ».

1. Questions à poser au conseil de guerre. (Procès-verbaux de la Commission de gouvernement, séance du 1er juillet. (Arch. nat., AF. IV, 1933.)

ment est au complet : 200 coups par pièce de campagne, 300 coups par pièce de marine. Sur la rive gauche, il y a 100 coups par pièce. Cinq parcs, ensemble de 264 caissons, sont stationnés en arrière des lignes. Tous les corps sont approvisionnés en cartouches d'infanterie, et il en reste encore 2 016 000 en dépôt à Saint-Denis, à Vincennes, à Montrouge, à l'Ecole militaire. La confection des cartouches est continuée à raison de 300 000 par jour. Le personnel de l'artillerie est suffisant. Sans compter les canonniers des corps d'armée, il y a 3 914 artilleurs pour le service des pièces de position et des batteries mobiles[1]. »

Ces réponses aux première et cinquième questions, les seules auxquelles on pût répondre avec précision, étaient encourageantes. On passa à l'examen des autres questions. Plusieurs membres du conseil firent observer que celles-ci étaient absurdes, vagues ou captieuses, et que des esprits honnêtes, sincères et pratiques ne sauraient les résoudre. L'hypothèse que le combat fût porté à la fois sur tous les points du périmètre était déraisonnable. Etait-il possible de savoir ce qu'on pourrait rallier de monde après une bataille perdue? Pouvait-on répondre de défendre avec succès une ville qui sur le tiers de la circonférence manquait de fortifications? Et encore moins pouvait-on préciser le temps que se prolongerait cette résistance? La discussion s'engagea alors non plus sur la possibilité mais sur l'utilité de la défense. Soult dit que le retour des Bourbons « étant inévitable et partant nécessaire », il ne pensait pas qu'il fallût verser du sang et risquer le pillage et l'incendie de Paris pour retarder de quelques jours cette solution. Plutôt que de se laisser imposer le roi par les Alliés

1. Journal manuscrit du général Valée (communiqué par M. le général de Salles).

mieux valait le rappeler spontanément et obtenir de lui certaines garanties. « — Pour qui et pourquoi nous battrions-nous? » demanda un autre maréchal. Gazan parla aussi pour les Bourbons. Lefebvre, Valée, d'Erlon protestèrent. Ils dirent que l'on devait se prononcer exclusivement sur la question militaire. Vandamme appuya leur avis, et fit une allusion « aux enrichis qui ne voulaient plus se battre[1] ». Si Davout avait dit alors sa pensée, qu'il était sûr « de battre les Prussiens et de les rejeter en désordre sur l'armée anglaise avant qu'elle pût les seconder[2] », il aurait inspiré une résolution militaire. Mais le prince d'Eckmühl jugeait inopportun et même nuisible cette victoire sans lendemain. S'il s'abstint peut-être d'approuver les raisons de Soult, du moins il garda le silence, et, dans une pareille discussion, le silence du président devait être interprété comme un acquiescement aux idées de reddition.

Il était près de trois heures du matin. La lassitude, le découragement gagnèrent les plus énergiques. Vandamme lui-même finit par se rallier à l'opinion dominante[3]. Davout, à lui seul ou de concert avec quelques membres du conseil[4], rédigea en ces termes

1. Journal manuscrit du général Valée (communiqué par le général de Salles). Note pour Carnot, s. d. (2 juillet). (Papiers de Carnot communiqués par le capitaine Sadi Carnot). Soult, *Mém. justificatif*, 30. Gazan à Clarke, 22 mars 1816 (Arch. Guerre, dossier de Ney). Mémoires manuscrits de Barras (communiqués par M. Georges Duruy). Thibaudeau, X, 461-462. Cf. F. de Chaboulon, II, 334-336 et Villemain, *Souv*. II, 460.

2. Mémoires manuscrits de Davout (comm. par le général duc d'Auerstaëdt). Cf. Déposition de Davout devant la Chambre des pairs, (*Procès de Ney*, II, 157) : « J'avais une belle armée, bien disposée... Toutes les chances que peut prévoir un général en chef m'étaient favorables. »

3. Général Fressinet, *Appel aux générations*, 35. Mémoires manuscrits de Davout. Note à Carnot, précitée. Cf. F. de Chaboulon, II, 337. Villemain, *Souv*., II, 461.

4. Selon Thibaudeau (X, 462), le conseil se sépara sans avoir formulé une délibération ; nombre d'officiers généraux étant partis, il fut dressé un procès-verbal des réponses qui fut signé par ceux qui étaient restés.

Cette assertion paraît inexacte. Il n'y eut pas, à proprement parler, de procès-ver-

les réponses aux questions posées par Fouché : « 1° l'état des retranchements et de leur armement sur la rive droite, quoique incomplet, est en général assez satisfaisant. Sur la rive gauche, les retranchements peuvent être considérés comme nuls. 2° On pourrait défendre les approches de Paris mais non indéfiniment, et l'on ne doit pas s'exposer à manquer de vivres et de retraite. 3° Il est difficile que l'armée puisse être attaquée sur tous les points à la fois; mais si cela arrivait, il n'y aurait pas d'espoir de résistance. 4° Aucun général ne peut répondre des suites d'une bataille. 5° Il n'y a aucune garantie à cet égard[1]. »

En **1814**, Paris sans une tranchée, sans un épaulement, sans une pièce de position, avait résisté onze heures avec 42 000 hommes à 110 000 Alliés[2]; il n'avait capitulé qu'au moment où l'ennemi abordait les barrières. En **1815**, Paris, pour résister à un même nombre d'assaillants[3], avait 117 000 hommes[4], une

bal régulier. Il y eut une simple réponse aux questions. Et cette réponse, dont l'original se trouve aux Archives nationales (AF. IV, 1936), est entièrement de la main de Davout et elle est signée de lui seul. Elle est jointe à un billet de Davout ainsi conçu : « 2 juillet, quatre heures du matin. Je vous transmets la réponse aux questions relatives à nos moyens de résistance, d'après le conseil qui a été tenu cette nuit. »

1. Réponse aux questions posées par la Commission de gouvernement, pièce signée de Davout et datée 2 juin [pour 2 juillet] trois heures du matin. (Arch. nat., AF. IV, 1936.)

On remarquera que dans cette pièce il n'est pas fait de réponse à la cinquième question : « Existe-t-il des munitions suffisantes pour plusieurs combats ? » question sur laquelle le général Valée avait donné des renseignements très rassurants. Je signale cette omission, due sans doute à quelque inadvertance, sans en prétendre rien conclure.

2. **1814**, 489-490, et les notes.

3. On a vu (**1815**, III, 114) qu'en entrant en France Blücher et Wellington n'avaient plus que 145 000 ou 150 000 soldats. Comme ils avaient détaché pour les sièges des places du Nord le corps de Pirch (réduit à 20 000 hommes environ) et le corps du Prince Frédéric des Pays-Bas (16 000 hommes), ils leur restait à peine devant Paris, de 105 000 à 110 000 combattants, car ils avaient dû laisser encore en route un minimum de 5 pour 100 de leur effectif, malades, traînards et petits détachements, chargés de garder les lignes de communications.

4. **1815**, III, 244, et les notes.

inforçable ceinture de retranchements sur les deux tiers de son périmètre et plus de 600 bouches à feu. On se détermina à traiter avant même que l'ennemi eût achevé sa marche de concentration. Davout que son autorité de général en chef, ses talents militaires et son passé glorieux devaient faire l'âme de la défense se fit le promoteur de la reddition. « Je ne doutais pas, a-t-il dit, que l'on ne pût gagner une bataille sous les murs de Paris et consoler par un succès momentané les douleurs de la patrie. Si je n'avais écouté que l'intérêt de ma gloire militaire, je n'aurais pas hésité à profiter de la chance qui m'était offerte. Mais la victoire n'eût servi qu'à moi seul. La situation politique et militaire n'en eût pas été sensiblement changée, car l'ennemi avait d'énormes renforts qui n'auraient pas tardé à le rejoindre et à lui rendre la supériorité numérique. On n'en aurait pas moins été obligé de traiter après une inutile effusion de sang[1]. » C'est pour épargner à la France la plus grande somme de maux que Davout transigea avec son devoir de gouverneur de place et de commandant d'armée.

IV

Dès quatre heures du matin, Davout transmit à la Commission de gouvernement la réponse du conseil de guerre au questionnaire qu'elle avait posé. Il y joignit deux lettres qui devaient la renseigner exactement sur les intentions des généraux en chef des armées alliées. Ces lettres, écrites en réponse à celles qu'il avait adressées la veille à Blücher et l'avant-veille à Wellington, lui étaient parvenues dans la

1. Mémoires manuscrits de Davout (communiqués par le général duc d'Auerstaëdt).

nuit, peu avant la réunion du conseil de guerre [1]. Blücher déclarait qu'il ne concluerait un armistice qu'à Paris et que s'il livrait l'assaut auquel il se préparait tous les excès des soldats exaspérés seraient à redouter. Il ajoutait cet outrage pour Davout : « N'entraînez pas une nouvelle ville à sa ruine. Voulez-vous attirer sur vous les malédictions des habitants de Paris comme cela vous est arrivé à Hambourg [2] ? » Wellington refusait aussi un armistice *in statu quo*, mais il exprimait le désir d'arrêter l'effusion du sang par une convention définitive [3].

Le gouvernement provisoire, qui sentait désormais sa responsabilité couverte par l'avis du conseil de guerre, s'empressa d'entamer de nouvelles négociations sur les bases de la reddition de Paris. Tandis que Davout écrivait officieusement à Wellington « qu'il le priait de vouloir bien lui faire connaître les conditions auxquelles la paix pourrait avoir lieu [4] », Bignon, sur l'ordre de Fouché et de Caulaincourt, envoya aux commissaires pour l'armistice, qui depuis trois jours parlementaient sans résultat avec le général anglais [5], des instructions modifiant complètement les précédentes. Au lieu de l'armistice *in statu quo*, refusé tant de fois et avec tant de hauteur, ils devraient proposer une suspension d'armes qui aurait pour principale clause l'évacuation de Paris par l'ar-

1. Davout à la Commission de gouvernement, quartier-général de la Villette, 2 juillet, 4 heures du matin (Arch. nat. AF IV, 1936.)

2. Blücher à Davout, Gonesse, 1er juillet. (Cité par von Ollech, *Geschichte des Feldzuges von 1815*, 370-371.)

3. Wellington à Davout (Louvres), 1er juillet (*Dispatches*, XII, 524).

4. Davout à Wellington, 1er juillet (*Supplementary Dispatches*, X, 645). — Cette lettre, datée du 1er juillet (Davout l'avait écrite avant la réunion du Conseil de guerre, comme s'il en préjugeait la décision !), ne fut envoyée que le 2, après que le prince d'Eckmühl l'eût soumise à la Commission de gouvernement. (Lettre de Davout à la Commission, 2 juillet, 4 heures du matin, Arch. nat. AF., IV, 1936).

5. Sur la mission de ces commissaires, **1815**, III, 182 et 267.

mée française. A cet effet, trois projets de convention, que Caulaincourt prit le soin de rédiger lui-même, furent expédiés aux plénipotentiaires ; il leur était recommandé de ne les mettre en discussion que tour à tour et en commençant par le moins désavantageux. D'après le premier projet, Paris resterait neutre et l'armée française et l'armée alliée s'établiraient chacune à dix lieues de distance de cette ville. Dans le second, le cours de la Seine seul, mais avec un rayon neutre de trois lieues autour de Paris, serait la ligne séparative des armées. Le troisième projet, enfin, admettait la possibilité de l'occupation de Paris par les Alliés, sous la réserve — fort illusoire — qu'ils ne pourraient y entrer qu'après la décision des souverains [1].

Tout en faisant poursuivre les négociations officielles, Fouché prit soin d'en renouer de particulières. Ce même jour, il dépêcha à Wellington et à Blücher deux émissaires dont il s'était déjà servi, l'ex-colonel napolitain Macirone et le général Tromelin [2]. Selon son habitude, il les chargea de lettres ostensibles et de messages secrets. Les lettres à Wellington et à Blücher étaient conformes, sauf quelques petites différences de rédaction [3]. Il y exposait avec beaucoup d'habileté les raisons politiques pourquoi les Alliés devaient consentir à un armistice. Afin de ne se point compromettre aux yeux des Chambres qui

1. Minutes de Caulaincourt (2 juillet) ; dépêche de Bignon aux plénipotentiaires, Paris, 2 juillet ; lettres des plénipotentiaires à Bignon, Vaux d'Herland, 3 juillet. Citées par Ernouf, d'après les papiers de Bignon, *La capitulation de Paris*, 84-85, 253-254, 257.

2. Macirone à Wellington, aux avant-postes anglais du Bourget, 3 juillet, 6 heures 1/2 du matin (*Supplementary Dispatches of Wellington*, X, 653). Cf. Macirone, *Faits intéressants*, 44-45. *Mém. de Fouché*, II, 456. Thibaudeau, X, 363-366.

3. Les principales différences consistent dans la transposition des paragraphes. Ces changements, de nulle importance, peuvent s'expliquer par le désir de Fouché de paraître avoir pris la peine d'écrire deux lettres différentes.

avaient, après tout, proclamé Napoléon II, Fouché commençait par énoncer que « l'état légal de la France était un gouvernement ayant pour chef le petit-fils de l'empereur d'Autriche. » Mais il insinuait aussitôt que cet état de choses pouvait être changé si les puissances déclaraient qu'elles le regardaient comme incompatible avec la paix. « On s'imagine peut-être, poursuivait-il, que la prise de Paris seconderait les vues que vous pouvez avoir de rétablir Louis XVIII? Mais comment l'augmentation des maux de la guerre, qu'on ne pourrait plus attribuer qu'à ce motif, serait-elle un moyen de réconciliation?... L'intérêt même du roi est que tout reste en suspens... Aussi quoi de plus juste que de conclure un armistice? Y a-t-il un autre moyen de laisser aux puissances le temps de s'expliquer et à la France le temps de connaître le vœu des puissances[1]? »

Le message secret à Blücher consistait, selon l'expression vague mais suggestive de Tromelin qui en était chargé, en « explications »[2]. On est mieux renseigné sur les communications que Macirone devait faire à Wellington. Elles étaient de deux sortes : écrites et verbales. Une note de Fouché, autographe mais non signée, portait : « L'armée résiste parce qu'elle est inquiète. Rassurez-la, elle sera dévouée. Les Chambres s'opposent pour la même raison. Rassurez chacun, vous aurez tout le monde. Afin d'être bien compris, il faut s'expliquer; par

1. La lettre à Blücher est citée dans les *Mémoires de a vie publique de M. Fouché, duc d'Otrante*, pp. 104 à 111; la lettre à Wellington dans le tome X (p. 641-642) du *Supplementary Dispatches of Wellington*. — L'une et l'autre portent la date du 1er juillet, mais Fouché ne les écrivit vraisemblablement que le matin du 2 juillet, et, en tout cas, elles ne furent envoyées que dans l'après-midi de ce jour. Les lettres précitées de Bignon aux plénipotentiaires et de Macirone à Wellington ne laissent aucun doute à cet égard.

2. Note de Tromelin au président de la Commission de gouvernement (Fouché), 3 juillet. (Arch. nat. AF, IV, 908.)

conséquent ne pas entrer à Paris avant trois jours, afin que pendant ce temps on puisse tout préparer. Les Chambres seront gagnées, croiront à leur indépendance et consentiront à tout[1]. » Cette note, suffisamment explicite, pouvait se passer de commentaires. Macirone devait cependant ajouter celui-ci : « Le duc d'Otrante et ses amis doivent compter avec l'armée où il y a de graves suspicions. Davout est gagné aux Bourbons. Il assure que l'armée cédera s'il y a des promesses de douceur et qu'elle deviendra facilement dévouée au roi. Fouché et Davout s'engagent à envoyer l'armée hors Paris, au point, si éloigné que ce soit, que l'on voudra désigner. L'armée et la Chambre une fois séparées, toutes deux consentiront très vite à accepter les propositions de Fouché[1] et de Caulaincourt de reconnaître Louis XVIII, pourvu que le roi garantisse la charte et promette une amnistie[2]. »

Pendant que Fouché, Caulaincourt et Bignon rédigeaient ces dépêches et donnaient des instructions, et que courriers et émissaires se mettaient en route, l'ennemi continuait ses mouvements contre Paris. Le corps de Thielman marchait de Saint-Germain, par Versailles et Plessis-Piquet, sur Châtillon. Le corps de Zieten se dirigeait par Marly, Vaucresson et Sèvres sur les Moulineaux. D'Argenteuil, où il était arrivé dans la nuit, Bülow se portait par Saint-Germain sur Versailles. La réserve et la cavalerie de Wellington étaient encore auprès de Louvres; mais

1. Note de Fouché (2 juillet), citée par Macirone, *Faits intéressants*, 44-45.

2. Macirone à Wellington, aux avant-postes du Bourget, 3 juillet, 6 heures 1/2 du matin. (*Supplementary Dispatches of Wellington*, X, 653.) — Retenu aux avant-postes anglais, Macirone s'était déterminé à envoyer à Wellington, au lieu de la porter lui-même, la lettre du duc d'Otrante. Il avait joint à cette lettre « seulement ostensible », selon son expression, non point la note de Fouché, mais une lettre personnelle où il résumait et commentait cette note selon les instructions qu'il avait reçues. (Macirone, *Faits intéressants*, 45.)

dès la veille, les 1er et 2e corps anglais avaient occupé au nord de Paris, depuis Pierrefitte jusqu'à Bondy, les positions quittées par les Prussiens[1]. Les Anglais avaient là, en face d'eux, les corps de d'Erlon et de Reille qui continuaient d'assurer la défense entre Saint-Ouen et la Villette. Davout, jugeant avec raison que la principale attaque se ferait au sud de Paris, transféra son quartier général à la barrière d'Enfer et porta sur la rive gauche la garde et les cuirassiers de Kellermann pour servir de réserve à l'armée de Vandamme[2]. Les troupes placées sous le commandement de Vandamme occupaient Montrouge, Vaugirard, Vanves, Issy et les Moulineaux, avec des partis de cavalerie vers Gentilly et Arcueil, un bataillon à Châtillon et la division Hulot à Bellevue[3].

Vers midi, la division Steinmetz, tête de colonne du corps de Zieten, débusqua de Sèvres le bataillon du 111e que Hulot y avait posté en grand' garde. De là, elle se porta vers Bellevue où elle s'engagea contre la division Hulot qui, conformément aux ordres de Vandamme, se replia pas à pas sur Vaugirard[4].

1. Ordres de Blücher pour le 2 juillet, Saint-Germain, 1er juillet. Ordre de Zieten, 1er juillet. Thielman à Steinmetz, Velizy, 1er juillet, (cités par von Ollech. 386-388.) Ordres de Wellington pour le 1er juillet, Louvres, 30 juin (*Supplementary Dispatches*, X, 636).

Dans cet après-midi du 2 juillet, il y eut des engagements entre les avant-postes français et anglais. (Rapports de l'Observatoire de Montmartre. Arch. Guerre.)

2. Davout à Reille, la Villette, 2 juillet (Arch. Guerre). Davout à la Commission de gouvernement, barrière d'Enfer, 2 juillet (Arch. nat. AF, IV, 1936). — Ces différents mouvements ne furent achevés que dans la soirée. Pour les faciliter, ordre avait été donné de construire un pont de bateaux en face des Invalides. (Commission de gouvernement à Carnot-Feulins, 2 juillet, 9 heures du matin. Arch. nat. AF. IV, 1933.)

3. Rapport du général Hulot (comm. par le baron Hulot). Steinmetz à Thielman, et Thielman à Steinmetz, 2 juillet, (cité par von Ollech, 388.) Cf. Ordre de Vandamme, 3 juillet, trois heures du matin (Arch. Guerre).

4. Rapport du général Hulot (précité). Steinmetz à Thielmann, 2 juillet, trois heures, (cité par von Ollech, 388). Cf. Damitz, III, 117-119.

En même temps, deux détachements de la division Jagow attaquaient les ponts de Saint-Cloud et de Sèvres. On y avait pratiqué des coupures, élevé des barricades, et ils étaient défendus par un bataillon du 2e de ligne et un détachement de lanciers polonais dont les hommes mirent pied à terre et firent très efficacement le coup de feu. Fantassins et cavaliers, embusqués derrière les barricades des ponts, dans l'île Séguin, sur les berges et dans les maisons de la rive gauche, accueillirent les Prussiens par une fusillade si nourrie et si bien ajustée que l'ennemi, après plusieurs assauts, renonça à l'attaque. Le colonel Trippe, qui commandait là, cite dans son rapport des habitants de Sèvres et de Saint-Cloud comme ayant combattu avec autant de vaillance et d'entrain que les soldats[1].

Sur les trois heures, le corps de Zieten, Steinmetz en tête, déboucha devant les Moulineaux, le corps de Thielman devant Châtillon. Thielman craignant, selon ses propres paroles, « d'engager prématurément une action générale » se détermina à garder l'expectative jusqu'au lendemain. Mais Zieten plus entreprenant fit attaquer les Moulineaux par Steinmetz et Pirch. La division Vichery résista pendant deux heures, se replia dans Issy, puis opéra une contre-attaque qui fut repoussée. A la nuit, les Prussiens s'avançant en deux colonnes, par les Moulineaux et Clamart, assaillirent Issy et Vanves et en rejetèrent les défenseurs vers Vaugirard. En même temps, les avant-postes de Thielman vinrent occuper Châtillon que la grand' garde française, se jugeant tout à fait en l'air, avait quitté à la chute du jour[2].

1. Rapports du colonel Trippe et du général de Pully, Boulogne, 4 juillet. (Collection H. Houssaye.) Damitz, III, 119. Cf. Von Ollech, 387.

2. Thielman à Steinmetz, 2 juillet (cité par von Ollech, 388.) Gneisenau à Wel-

Malgré ces succès, Blücher n'osa pas ordonner pour le lendemain matin l'attaque de Paris. Lui si audacieux, si ardent, lui qui l'avant-veille avait précipité son mouvement vers la rive gauche avant même de s'entendre avec Wellington, il se prenait maintenant à temporiser. Il savait ses troupes très fatiguées ; il voyait son armée séparée de l'armée anglaise par un fleuve et quatre lieues de terrain et exposée à une attaque de flanc ; il redoutait, en cas d'échec, d'être obligé à une retraite excentrique pour regagner sa ligne d'opérations. Dans cette situation hasardeuse, il hésitait à livrer une grande bataille sans avoir l'assurance que les Anglais étaient prêts à passer la Seine à Argenteuil sur un pont de bateaux, qu'il n'y avait pas de corps français aux environs du mont Valérien, et que, enfin, il n'arrivait pas de renforts à Paris par les routes d'Orléans et de Lyon [1]. Il prescrivit donc à ses généraux de rester jusqu'à nouvel ordre dans leurs positions : Zieten entre Meudon et Issy, Thielman entre Bagneux et Châtillon, Bülow à Versailles [2].

Ces ordres venaient d'être expédiés lorsqu'un officier anglais apporta au feld-maréchal une lettre de Wellington relative à la question d'armistice [3]. Wel-

lington, Versailles, 2 juillet dans la nuit. (*Supplementary Dispatches*, X, 651.) Rapport de Hulot, précité. Rapport de l'Observatoire de Saint-Sulpice, s. d. (2 juillet), cinq heures du soir. (Arch. Guerre.) Damitz, II, 119-123.

1. C'est du moins ce qui semble résulter des ordres très détaillés de Blücher pour la journée du 3 juillet (cités par von Ollech, 393). — Sur la fatigue des troupes prussiennes, voir le rapport de Thielman à Blücher, Saint-Germain, 1er juillet (cité par von Ollech, 374) et von Ollech, 375 : « Des soldats exténués restèrent sur les chemins. »

C'était ce jour-là, 2 juillet, que Blücher, semble-t-il, était dans une position assez aventurée, et non, comme on l'a dit, le 1er juillet, où les corps de Zieten et Thielman étaient massés sous Saint-Germain, ne présentant nullement le flanc à une attaque des Français et ayant leur retraite assurée par les ponts du Pecq et de Maisons. Voir **1815**, III, 263, note 2.

2. Ordre de Blücher pour le 3 juillet, Versailles, 1er juillet (cité par von Ollech, 393).

3. Gneisenau à Wellington, Versailles, 2 juillet (dans la nuit). (*Supplementary Dispatches of Wellington*, X, 651.) — Von Ollech (393) précise bien que les ordres

lington avait d'abord été aussi opposé que Blücher lui-même à toute suspension d'armes. Dans la crainte que « l'abdication ne fût un piège » il ne voulait point laisser à Napoléon le temps de refaire une armée[1]. Sa promesse aux commissaires français, dans ses deux premières entrevues, l'après-midi et le soir du 29 juin, « qu'il consulterait Blücher sur la possibilité d'un armistice », n'était qu'une courtoise échappatoire[2]. Mais à sa troisième entrevue, dans la matinée du 1er juillet, les commissaires lui apprirent que l'empereur avait quitté Paris l'avant-veille afin de s'embarquer à Rochefort pour les Etats-Unis[3]. Tout aussitôt Wellington changea d'opinion. Désormais sans crainte d'un dernier effort de la France sous la main de Napoléon, il comprit qu'un armistice aboutirait infailliblement à la prompte reddition de Paris et à la rentrée du roi. Il n'y avait donc plus d'intérêt, pour hâter de quelques jours ce dénouement heureux, à risquer une attaque à coup sûr très meurtrière et peut-être périlleuse. Wellington, qui avait observé les positions et les retranchements, jugeait la ville presque inabordable au nord et voyait de grandes difficultés à venir appuyer en temps opportun les mouvements des Prussiens sur la rive gauche[4]. Pour les vainqueurs de Waterloo quelle

pour le 3 juillet étaient déjà données, *bereits ausgegeben*, quand arriva la lettre de Wellington.

1. Wellington à lord Bathurst, Gonesse, 2 juillet (*Dispatches*, XII, 529).

2. Wellington, dans sa conférence avec Blücher, à Gonesse, pendant la nuit du 29 juin, lui parla en effet de cette demande d'armistice, mais sans insister nullement pour l'y faire consentir. Les deux généraux en chef d'accord pour la refuser, Wellington envoya aux commissaires français une réponse négative. (Wellington aux commissaires, Gonesse, 29 juin, 11 heures 1/2 du soir. Rapport à Bathurst, Gonesse, 2 juillet. *Dispatches*, XII, 522 et 529.)

3. Post-scriptum de la lettre des commissaires à Bignon, Louvres, 1er juillet. Lettre des mêmes au même, Louvres, 1er juillet, 8 heures du soir. (Cités par Ernouf, 227, 229-230.) Wellington à lord Bathurst, Gonesse, 2 juillet. (*Dispatches*, XII, 529.)

4. « Saint-Denis et Montmartre sont fortifiés très fortement, le canal de l'Ourcq

humiliation d'être battus par les Parisiens ! Il chargea donc le général Müffling, attaché à son état-major comme commissaire prussien, d'envoyer en son nom une lettre à Blücher pour l'engager à accorder l'armistice. Müffling se hâta d'écrire, mais Blücher, toujours opposé à cette suspension d'armes, différa de répondre. Dans la soirée du 2 juillet, aucune dépêche du quartier-général prussien n'était arrivée à Wellington [1]. Impatient, un peu irrité même, celui-ci rédigea une longue lettre où il exposa sans réticences toutes les raisons militant pour l'armistice. «... Il me semble, écrivit-il, qu'attaquer Paris avec les forces que vous et moi avons à présent sous nos ordres serait risquer beaucoup. Il serait impossible de le faire au nord avec quelque espoir de succès. Il faudrait donc que mon armée traversât deux fois la Seine et gagnât le bois de Boulogne avant de pouvoir faire l'attaque, et même alors, si nous réussissions, nos pertes seraient très sérieuses. Il faut nous exposer à des pertes quand cela est nécessaire, mais ici ce n'est pas nécessaire. En attendant quelques jours, nous aurons l'armée du prince de Wrède et avec elle les souverains qui décideront du parti à prendre... Les conditions que je crois devoir être mises à l'armistice sont : 1° que nous restions dans nos positions ; 2° que l'armée française se retire derrière la Loire ; 3° que la garde de Paris soit remise à la garde nationale jusqu'à ce que le roi de France

est rempli d'eau avec parapet et batteries. Je ne pense pas que nous puissions attaquer cette ligne. » « J'espère que le prince Blücher sentira comme moi que c'est une nécessité de consentir à l'armistice. » Wellington à lord Beresford, Gonesse. 2 juillet ; à lord Bathurst. Gonesse, 2 juillet. (*Dispatches*, XII, 529, et 533.) Cf. Lettre du même à Blücher Gonesse, 2 juillet, et rapport à Wellington, 1er juillet. (*Supplementary Dispatches*, X, 650, 826) et Woodberry, *Diary*, à la date du 3 juillet : « Paris est considéré par nos officiers du génie comme presque imprenable. »

1. Wellington aux commissaires français, Gonesse, 2 juillet, 7 heures du matin, 4 heures après midi, et 9 heures et demie du soir. (*Dispatches*, XII, 528.)

en ordonne autrement... Sans doute nous n'aurons pas la vaine gloire d'entrer à Paris à la tête de nos armées victorieuses. Mais nous opérerons tranquillement la restauration de Sa Majesté sur son trône, ce que nos souverains ont toujours regardé comme le résultat le plus avantageux pour nous tous [1]. »

Quand cette façon de memorandum parvint au quartier-général de Versailles, Blücher était au lit. Gneisenau ne crut pas devoir réveiller le vieux maréchal, mais frappé des raisons exposées dans la lettre, il écrivit sur-le-champ à Wellington que « cette question demandant de sérieuses délibérations il la soumettrait au prince le lendemain de très grand matin [2]. » Dans cette même nuit, le général de Tromelin qui avait été retenu longtemps aux avant-postes prussiens apporta à Versailles la lettre de Fouché. A son réveil, le 3 juillet au point du jour, Blücher trouva la lettre de Wellington et la lettre du duc d'Otrante. Après avoir consulté Gneisenau, il accepta en principe une suspension d'armes d'un seul jour, paraissant céder à la demande de Fouché quand en réalité il déférait aux conseils de Wellington. Mais il ne démordait pas pour cela de l'idée qui l'animait et le dominait depuis le début de la campagne. Il voulait entrer une seconde fois à Paris à la tête de l'armée prussienne. Plus rigoureux que Wellington, il donna à entendre qu'il poserait comme condition à un armistice de plus d'un jour l'occupation de la ville par ses troupes. Tromelin était trop satisfait du succès de sa mission, succès qu'il avait la fatuité de s'attribuer, pour rien objecter à cette exigence. Il repartit pour Paris vers cinq heures

1. Wellington à Blücher, Gonesse, 2 juillet (dans la soirée). (*Dispatches*, XII, 526.)

2. Gneisenau à Wellington, Versailles, 2 juillet (dans la nuit). (*Supplementary Dispatches* X, 651.)

du matin avec l'engagement verbal de Blücher d'accorder une suspension d'armes [1].

V

La Commission de gouvernement était restée une partie de la nuit en permanence aux Tuileries. Elle attendait anxieusement quelque réponse aux lettres et aux messages envoyés à Wellington et à Blücher. Les heures passaient. Aucun avis, nulle communication des quartiers-généraux ennemis, mais la nouvelle de Montrouge, confirmée par la canonnade qui dura jusqu'à minuit, que les Prussiens avaient pris position à deux mille toises du mur d'octroi. Au point du jour, on n'en pouvait douter, ils engageraient la dernière bataille. Mais Fouché n'était jamais à bout d'expédients. Quand chacun désespérait, il proposa de nommer une commission de trois membres qui adresserait incontinent au général prussien commandant les premières lignes une demande d'armistice à l'effet de traiter la capitulation. On n'avait plus le loisir, à son avis, d'attendre des généraux en chef des armées alliées un acquiescement plus ou moins douteux à des conditions meilleures. Il désigna comme membres de cette commission Bignon, ministre intérimaire des affaires étrangères, Bondy, préfet de la Seine et Guilleminot, chef de l'état-major de Davout. Mandés aussitôt aux Tuileries, Bignon et Bondy reçurent leurs pouvoirs et partirent sans tarder pour le quartier-général de Davout. Ils devaient y rejoindre Guilleminot et inviter le prince d'Eckmühl à envoyer un parlementaire [2].

1. Rapport de Tromelin au président de la Commission de gouvernement. s. l. n. d. (Paris, 3 juillet, au matin.) (Arch. nat., AF. IV, 908.)

2. Procès-verbaux de la Commission de gouvernement, séance du 2 juillet. Com-

Le canon grondait. Dès avant le lever du soleil, le feu avait repris. L'occupation d'Issy par les Prussiens donnant à Vandamme des inquiétudes pour sa droite, il avait, d'accord avec Davout, prescrit au général Vichery de reprendre cette position en préparant l'attaque par une très violente canonnade[1]. Le prince d'Eckmühl s'attendait à être contraint à la bataille. Il avait pris ses dispositions pour recevoir sévèrement l'ennemi. Les 3e et 4e corps, la cavalerie et la garde étaient ainsi répartis : la division Lefol à cheval sur la route d'Orléans, à la hauteur du Grand-Montrouge; la division Teste dans le parc et le village du Grand-Montrouge, flanqués à la droite par les dragons d'Exelmans et toute la cavalerie légère ; les divisions Berthezène et Habert un peu en arrière, entre Montrouge et Vaugirard; les divisions Vichery et Pécheux à Vaugirard ; la division Hulot entre Vaugirard et la Seine ; les cuirassiers de Kellermann et de Milhaud dans la plaine de Grenelle; la garde, en réserve, sur le chemin de l'Ecole militaire au Petit-Montrouge. Enfin, à deux heures du matin, ordre avait été envoyé à Neigre d'amener sur l'esplanade des Invalides les batteries de réserve et le parc de la place du Trône, et à Reille de se porter au Champ-de-Mars avec le 2e corps; seules les troupes du 1er corps (d'Erlon) et de la garnison devaient rester sur la rive droite qui ne semblait pas menacée[2].

mission de gouvernement à Davout, 3 juillet, une heure du matin. Rapport de Bignon sur les négociations d'armistice, s. l. n. d. (3 juillet) (Arch. nat. AF. IV, 1933 et AF. IV, 908.) Ernouf, *la Capitulation de Paris* (d'après les papiers de Bignon), 89-90. Cf. La lettre de Zieten, citée plus loin.

1. Von Ollech, 394. Damitz, II, 128-129. Ordre de Valée au colonel d'artillerie Duchand, Montrouge, 3 juillet, trois heures du matin. (Registre de corresp. de Valée.)

2. Davout à Reille, Petit-Montrouge, 3 juillet, deux heures du matin. Dispositions générales de Vandamme, Petit-Montrouge, 3 juillet, trois heures du matin. Rapport de Milhaud, Maison-Blanche, 3 juillet. (Arch. Guerre.) Valée à Neigre, Montrouge, 3 juillet (Registre de corresp. de Valée).

Bignon et Bondy arrivèrent dans la plaine de Montrouge vers six heures du matin. A la droite, la canonnade et la mousqueterie étaient très vives. La division Vichery, soutenue maintenant par la division Hulot, se ruait pour la troisième fois à l'assaut du village et du parc d'Issy où les Prussiens tenaient intrépidement[1]. Davout était à cheval, la lorgnette à la main, un peu en arrière de la ligne de bataille. Des généraux qui l'entouraient lui parlaient avec beaucoup d'animation. Les troupes semblaient inquiètes, turbulentes, colères ; leurs propos, leurs yeux ardents témoignaient l'impatience d'aborder l'ennemi. Bignon exposa à Davout l'objet de sa mission. Davout parut hésiter. Il dit qu'il était en bonne position, et qu'il pourrait obtenir un avantage marqué en faisant une attaque générale. A ces mots, à cette espérance de victoire, Bignon déjà ému par l'attitude belliqueuse des soldats, sentit battre son cœur : « — Monsieur le maréchal, s'empressa-t-il de dire, si vous avez l'espoir d'un succès, un sentiment français me porte à ne point vous presser dans un sens contraire. C'est à vous de juger ce que vous avez à faire. » Le visage de Davout s'assombrit. « Ce n'était pas là son compte, remarque Bignon. Il sentait le besoin d'un arrangement, il le voulait ; mais pour ne pas perdre sa popularité auprès de quelques têtes ardentes et de la foule à leurs ordres, il aurait voulu avoir la main forcée. » Le prince d'Eckmühl réfléchit quelques intants, puis, sans mot dire, il éperonna son cheval et s'éloigna au galop dans la direction de Vaugirard en passant devant le front de bataille. Il revint une heure après et dit aux commissaires

1. Von Ollech, 394. Damitz, II, 128-129. Wellington à Bathurst, Gonesse, 4 juillet. (*Dispatches*, XII, 541.) Rapport du général Hulot. (Comm. par M. le comte Hulot.) — Le général Vichery fut blessé dans cette attaque.

qu'il avait envoyé en parlementaire le général Revest, chef de l'état-major de Vandamme[1].

Presque aussitôt, Revest qui avait été reçu par Zieten à Issy, et lui avait transmis verbalement la demande d'armistice, arriva avec un officier prussien porteur d'une lettre pour Davout. Zieten, comme s'il était irrité d'avoir à donner une réponse à peu près conciliante, l'avait rédigée en termes insolents. « Je ne suis nullement autorisé, écrivait-il, à accepter un armistice pour traiter la reddition de la ville. Je n'ose même point annoncer cette demande à Son Altesse le maréchal Blücher. Mais, cependant, si les députés du gouvernement déclarent à mon aide de camp qu'ils veulent rendre la ville aujourd'hui même et que l'armée française veut se rendre aussi, j'accepterai une suspension d'armes. » Zieten ajoutait qu'il priait les trois députés du gouvernement d'attendre aux avant-postes français la réponse du prince Blücher[2].

Au passage des deux parlementaires, à sept heures moins un quart, le feu avait cessé sur toute la ligne. Vers huit heures, l'ennemi replia à la hauteur d'Issy les troupes qu'il avait avancées au sud-ouest de Vaugirard[3]. En attendant la réponse de Blücher, Bignon et Bondy causaient sur le terrain avec Davout, Guilleminot et plusieurs officiers généraux venus tour à tour se mêler au groupe de l'état-major. Drouot, grave et sombre, reconnaissait la nécessité d'un accord. Mais la plupart de ses camarades repoussaient cette idée avec indignation. Ils voulaient absolument la bataille. Exelmans et Flahaut se faisaient remar-

1. Note de Bignon, citée par Ernouf, 93. Rapport de Bignon sur les négociations d'armistice s. l. n. d. (3 juillet) (Arch. nat. AF. IV, 908).

2. Lettre de Zieten à Davout, s. l. n. d. (Citée par Ernouf, 94.) Rapport précité de Bignon. (Arch. nat. AF. IV. 908.)

3. Rapport sur la position des armées, 3 juillet, huit heures du matin. (Arch. Guerre.)

quer parmi les plus animés ; ils demandèrent à Bignon « s'il voulait les déshonorer? » Les mêmes sentiments dominaient chez les troupes. Derrière les faisceaux qu'ils avaient formés, les soldats parlaient à voix basse, exprimant leur surprise et leur irritation de ce brusque arrêt du feu « qui sentait la trahison[1]. » Plus tard dans la matinée, un second parlementaire prussien fut amené à Davout. Il apportait une nouvelle lettre de Zieten, conçue en termes beaucoup moins discourtois, par laquelle les commissaires français étaient invités, au nom du prince Blücher, à se rendre au château de Saint-Cloud afin d'y traiter la reddition de Paris[2].

Les commissaires français arrivèrent à trois heures après midi au château de Saint-Cloud. Blücher s'y était rendu de son côté avec Gneisenau et Nostiz. On attendit Wellington qui parut bientôt, accompagné de Müffling et du colonel Hervey[3]. Dès que ces deux officiers eurent été désignés comme commissaires des armées prussienne et anglaise, la délibération commença en présence de Wellington et de Blücher[4].

Bignon, d'accord avec Caulaincourt et Fouché, avait préparé un projet de convention en vingt-deux

1. Note de Bignon, citée par Ernouf, 96. Grandier, sergent au 56e de ligne, à son frère, Paris, 4 juillet. (Collection H. Houssaye.) Cf. Petiet, *Souv.* 241-242. Coignet, *Cahiers*, 414. Rapport de Réal, 3 juillet (Arch. nat. AF. IV, 1934). Drouot à Davout, Arthenay, 8 juillet (Arch. Guerre).

2. Rapport de Bignon, s. l. n. d. (3 juillet) (Arch. nat. AF. IV, 908.) Note de Bignon (citée par Ernouf, 95-96). Blücher à Zieten [3 juillet, au matin]. (Cité par von Ollech, 395.)

Blücher, on l'a vu, avait eu quelques heures auparavant un entretien avec le général Tromelin et avait consenti à un armistice de vingt-quatre heures sans conditions. La nouvelle demande, faite par les Français, d'une suspension d'armes qui aurait pour conclusion la capitulation de Paris, ne pouvait donc que lui faire grand plaisir. Dans sa lettre à Zieten, il ne cache pas sa satisfaction.

3. Rapport de Tromelin à Fouché, s. l. n. d. (Paris, 3 juillet.) Arch. nat. AF. IV, 908)

4. C. de W. (Müffling). *Histoire de la campagne de 1815*, 51. Notes de Bignon, (citées par Ernouf, 96, 100, 101, 107).

articles. Il le soumit à Wellington qui exigea des modifications capitales. Le projet avait été conçu dans le dessein d'épargner à Paris l'occupation étrangère et de garantir, avec la sécurité des Chambres, l'indépendance de leur vote pour le choix d'un souverain. Les généraux alliés entendaient obtenir plus d'avantages de la capitulation. Blücher était obstinément résolu à faire entrer ses troupes dans Paris. Wellington voulait que l'armistice eût pour effet certain la restauration de Louis XVIII. En conséquence, l'armée française devrait être envoyée dans des cantonnements assez éloignés pour qu'elle ne pût exercer aucune influence sur les décisions que l'on prendrait à Paris. Séparé de l'armée, le gouvernement serait sans pouvoir et tout à la merci des Alliés. En outre, Wellington était déterminé à ne souffrir aucune clause qui pût le moins du monde engager ou même embarrasser les souverains et le roi de France. L'acte conclu à Saint-Cloud devait être une convention militaire pure et simple, ne comprenant aucun préliminaire de paix[1].

La discussion s'engagea dès la lecture des premiers articles. Bignon proposait que l'armée française établît ses cantonnements à quelque distance de Paris, et que les armées alliées n'entrassent dans la ville qu'après qu'il en aurait été référé aux souverains. Wellington et Blücher exigèrent que l'armée française se repliât immédiatement derrière la Loire, et que toutes les barrières de Paris fussent remises aux troupes alliées le 6 juillet ; les ouvrages de Montmartre devraient être livrés le 5 juillet, et Saint-

1. Notes de Bignon (citées par Ernouf, 99-100) C. de W. (Müffling), 51-52. Cf. Wellington à lord Bathurst, Gonesse, 2 juillet et 4 juillet (*Dispatches*, X, 532-537, 541), et lettres des commissaires français à Bignon, Louvres, 1er juillet (au matin) et 1er juillet, huit heures du soir (citées par Ernouf, 225-227, 229-230).

Denis, Saint-Ouen, Neuilly dès le 3. Ils ne discutèrent point le maintien de la garde nationale pour le service intérieur de Paris, mais il y eut des objections sur l'article X : « Les commandants en chef des armées prussienne et anglaise s'engagent à respecter et à faire respecter le gouvernement, les autorités nationales et à ne s'immiscer en rien dans les affaires intérieures du gouvernement et de l'administration de la France. » Wellington fit remplacer cette clause par celle-ci : « Les commandants en chef des armées anglaise et prussienne s'engagent à respecter et à faire respecter par leurs subordonnés les autorités actuelles *tant qu'elles existeront*. » Ce n'était guère s'engager, car dans l'esprit de Wellington l'existence de la Commission de gouvernement et des Chambres serait de courte durée ; si les événements ne les mettaient pas dans la nécessité de se dissoudre d'elles-mêmes, il suffirait d'une ordonnance de Louis XVIII. A l'article XI : « Les propriétés publiques seront respectées », Blücher, qui avait son idée, fit ajouter cette restriction : « à l'exception de celles qui ont rapport à la guerre. » Il imposa en outre la suppression de l'article XIV qui stipulait une garantie complète pour les monuments, les bibliothèques et les musées. « — Je compte bien reprendre, dit-il, ce qui est propriété prussienne, et avec d'autant plus de raison que le roi de France avait promis l'année dernière à mon souverain de lui rendre des objets d'art, et qu'il n'a rien rendu du tout. » Sur la proposition de Bignon d'insérer dans l'article une exception qui garantît les objets d'art sauf ceux à restituer à la Prusse, Wellington protesta : « — L'Angleterre n'a pas perdu d'objets d'art, mais le roi des Pays-Bas et les princes allemands dont les contingents sont dans mon armée se trouvent dans un cas différent. Je ne

puis prendre pour les souverains que des engagements relatifs au militaire[1]. »

Les commissaires français avaient pour instructions de céder sur tout sauf sur l'article XII, garantie ou prétendue garantie contre les vengeances royalistes trop clairement annoncées dans la proclamation de Cambrai dont Fouché et ses collègues venaient de recevoir un exemplaire[2]. Cet article était conçu ainsi : « Seront pareillement respectées les personnes et les propriétés particulières. Les habitants, et en général tous les individus qui se trouveront dans la capitale, continueront à jouir de tous leurs droits et libertés sans pouvoir être inquiétés ni recherchés en rien relativement aux fonctions qu'ils occupent ou auraient occupées et à leur conduite et à leurs opinions politiques. » La Commission de gouvernement attachait une si grande importance à cette clause que les commissaires avaient l'ordre de rompre si elle était repoussée[3]. Wellington l'accepta sans même se donner la peine de la discuter. Pour lui, la clause était sans conséquence car, à ses yeux, elle n'enga-

1. Müffling, 52-53. Notes de Bignon et projet définitif de la convention du 13 juillet, cités par Ernouf, 100-109. Wellington à Castlereagh, 23 septembre (*Dispatches*, XII, 641.)

2. « ... Le sang de mes enfants a coulé par une trahison dont les annales du monde n'offrent pas d'exemple. Je dois donc excepter du pardon les instigateurs et les auteurs de cette trame horrible. Ils seront désignés à la vengeance des lois. » Proclamation du roi, Cambrai, 28 juin.

Wellington avait reçu un exemplaire de cette proclamation. Il le remit aux commissaires français, qui l'envoyèrent à Paris où il arriva le 2 juillet. (Lettres des commissaires à Bignon, Louvres, 1er juillet, et de Bignon aux commissaires, Paris, 2 juillet, citées par Ernouf, 225-226 et 252.)

3. Notes de Bignon (citées par Ernouf, 99). Cf. Dépositions de Davout, de Bondy et de Guilleminot devant la Chambre des pairs. (*Procès de Ney*, II, 156, 158-159.)

Fouché comprenait la nécessité de rassurer ses collègues et les membres des Chambres et les officiers généraux dont plusieurs se sentaient très menacés. C'est pourquoi il avait prescrit d'insister pour l'adoption de l'article XII. Mais que cette garantie fût réelle ou seulement apparente peu lui importait pourvu qu'elle leur fît illusion pendant quelques jours. Si peut-être même il n'avait point voulu que la clause fût rédigée de façon à engager non seulement les Alliés mais le roi, c'était dans la crainte que Wellington ne la repoussât ; et c'est certainement ce qui serait advenu.

geait que les Alliés et seulement jusqu'au jour où l'autorité du roi serait substituée à la leur[1]. Il s'abstint de dire sa pensée. Mais pour la pénétrer il suffisait de la moindre clairvoyance, car aussitôt après avoir acquiescé à l'article XII, sans y rien objecter, Wellington exigea la suppression de l'article XIII qui en était la sanction. Il portait : « Les personnes qui, à dater de ce jour jusqu'à l'évacuation du territoire, voudraient sortir de France recevront des généraux étrangers des passeports et toutes sûretés pour leurs personnes et leurs propriétés[2]. » Quelle valeur avait donc l'article XII pour Wellington et Blücher, puisqu'ils ne voulaient même pas s'engager à donner des passeports aux Français qui chercheraient à fuir la justice du roi?

La Commission de gouvernement attendait aux Tuileries le retour des commissaires. Pour employer utilement son temps, elle décida que « la somme de 140 000 francs qu'elle s'était attribuée pour ses dépenses du mois de juillet serait incontinent payée aux diverses parties prenantes, à titre de gratification ». Il ne faut jamais s'oublier! Les commissaires arrivèrent entre neuf et dix heures. Fouché qui connaissait le pouvoir des mots sur les hommes écrivit en tête de l'acte de capitulation le mot : *Convention*. Cela fait, il rédigea un message en termes assez ambigus, y joignit une copie de cette « convention », plusieurs pièces relatives aux négociations antérieures, les deux proclamations de Louis XVIII, et envoya le tout à la Chambre qui était également restée en permanence[3]. La lecture de ces diverses pièces, faite en

1. Wellington à Bathurst, 4 et 13 juillet. (*Dispatches*, XII, 541, 557.)

2. Notes de Bignon et projet du texte définitif de la convention du 3 juillet. (Cités par Ernouf, 100 à 109). Cf. Müffling, 53.

3. Procès-verbaux de la Commission de gouvernement (séance du 3 juillet, neuf heures

comité secret, fut accueillie, semble-il, sans émotion[1]. Les quelques velléités d'agir que la Chambre avait manifestées le 29 juin étaient tombées. Cette assemblée à qui les événements avaient donné la puissance de la Convention voulait décidément se renfermer dans un rôle constitutionnel. A la séance de l'après-midi, Félix Desportes ayant dit : « — Des bruits alarmants circulent... Je demande à vous entretenir de mesures de salut public », on avait refusé de l'entendre, et le président Lanjuinais avait clos l'incident par ces paroles vraiment incroyables en la circonstance, quand les Prussiens menaçaient Vaugirard et les Anglais la Chapelle : « — Le salut public est dans le plus prompt achèvement de la constitution[2]. »

du soir.) Arch. nat. AF. IV, 1933.) Message de la Commission aux Chambres, 3 juillet. (Arch. nat. AF. IV,* 202.) Séance de la Chambre du 3 juillet (*Moniteur*, 4 juillet) et *Choix de rapports et discours prononcés à la tribune nationale*, XXI, 303-304. — Dans le registre de correspondance de la Commission de gouvernement, la « convention » et les proclamations du roi ne sont point citées parmi les pièces adressées à la Chambre avec le message. Mais le compte rendu de cette séance de nuit (dans le *Choix des rapports et discours*) mentionne expressément la réception de toutes ces pièces.

La Chambre était restée en séance, Lanjuinais ayant annoncé qu'il attendait une communication importante du gouvernement. Aucun historien n'a fait mention de cette séance de nuit à la Chambre. Le message de Fouché qui y fut lu n'était pas destiné à la publicité. En voici les passages essentiels : « La Commission ne pouvait opposer aux armées étrangères que les négociations et les combats. Les négociations ont été suivies avec activité. Mais la disproportion du nombre limite notre résistance. Elle doit s'arrêter au moment où elle ne servirait plus qu'à compromettre l'élite de nos braves et le sort de la capitale... Toutefois, les négociations ne sont pas interrompues. Vous jugerez vous-mêmes de l'état des choses par les pièces que nous avons l'honneur de mettre sous les yeux de la Chambre. » — Fouché voulait ainsi donner à entendre que les négociations continuaient au quartier-général des souverains pour les conditions de la paix, et que la capitulation de Paris n'était qu'un incident.

A la séance de nuit de la Commission de gouvernement, Fouché fit prendre plusieurs mesures en conséquence de la capitulation. On nomma Masséna gouverneur de Paris pour entrer en fonctions dès que Davout quitterait la ville avec l'armée; on donna des ordres pour empêcher tout mouvement séditieux; on visa enfin des propositions pour des grades et pour la Légion d'honneur.

1. *Rapports et discours*, XXI, 303. — La Chambre des pairs que Fouché, avec raison, comptait pour rien, n'eut communication de ces pièces que le lendemain. (*Moniteur*, 5 juillet.)

2. Séance de la Chambre du 3 juillet (*Moniteur*, 4 juillet).

Dans la séance publique du lendemain, cette Chambre dévirilisée montra un pareil abandon d'elle-même. Elle entendit sans une protestation le message officiel du gouvernement où Fouché osait dire : « Les moyens de défense étant épuisés, il était impossible d'empêcher les Alliés de pénétrer de vive force dans Paris », et où il avait l'effronterie de témoigner « sa satisfaction qu'en évitant l'effusion du sang, la Commission de gouvernement n'eût rien sacrifié ni des principes d'indépendance politique, ni de l'honneur national, ni de la gloire des armées françaises. » Garat, l'avant-veille encore hostile à Fouché, désormais gagné à lui, déclara que « l'on ne pouvait rien obtenir de plus avantageux que cette convention à laquelle le gouvernement avait apporté des soins extrêmes », et le général Solignac proposa de voter des remerciements à l'armée « dont l'attitude ferme et courageuse avait permis d'obtenir une *convention honorable que l'on était loin de pouvoir espérer.* » La proposition fut adoptée[1]. Un peu plus, la Chambre aurait voté des remerciements à Fouché lui-même.

1. Séance de la Chambre du 4 juillet. (*Moniteur*, 5 juillet.) Cf. pour quelques différences dans les termes, *Rapports et discours à la tribune nationale*, XXI, 303-304, et *Les deux Chambres de Buonaparte*, 293-300.

CHAPITRE VII

LA RENTRÉE DE LOUIS XVIII A PARIS

I. L'évacuation de Paris (5-6 juillet).

II. Louis XVIII à Arnouville et à Saint-Denis (5-7 juillet). — Entrevues de Fouché et de Wellington (5 et 6 juillet). — Fouché ministre du roi.

III. L'opinion à Paris après la capitulation. — L'entrée des Prussiens à Paris (7 juillet). — La dissolution de la Commission de gouvernement (7 juillet).

IV. La dissolution des Chambres (8 juillet). — La rentrée du roi (8 juillet).

V. L'occupation de Paris. — La mine du pont d'Iéna. — La contribution de cent millions. — Violences des Prussiens et vexations des Ultras. — L'opinion publique (juillet).

I

On n'apprit point partout dans Paris, avec la même sérénité qu'à la Chambre, la nouvelle de la capitulation. Les troupes brûlaient de combattre. Une même ardeur animait les fédérés. A Aubervilliers, au Drancy, aux retranchements du canal de l'Ourcq, sur tous les points où on les avait employés, ils s'étaient conduits avec l'entrain et la fermeté de vieux soldats. Même dans la garde nationale, il y avait des gens qui souhaitaient la résistance et voulaient y contribuer. Nombre de miliciens sortirent volontairement de Paris pour faire le coup de feu aux avant-postes. Dans la nuit du 2 juillet, le capitaine de Martimprey envoya ce billet à Davout : « Mes soixante gardes nationaux volontaires ont combattu avec les troupes

au village d'Aubervilliers contre des forces quintuples. Nous avons eu deux tués et quatre blessés. Aujourd'hui vous allez à Montrouge. C'est là qu'est le danger. Nous demandons à vous y suivre [1]. »

L'arrêt subit du combat, le matin du 3 juillet, commença d'alarmer tous ces braves. Ils comprenaient qu'on allait les empêcher de se battre. « On est en train de nous vendre », disaient-ils. La journée entière, puis la nuit et la matinée du lendemain se passèrent dans une attente irritante. Les hommes bivouaquaient en ligne, derrière les faisceaux. Chaque heure qui s'écoulait augmentait l'inquiétude, le trouble, l'indiscipline. Vers midi, le 4 juillet, la nouvelle de la capitulation arriva aux troupes. Elles devaient abandonner leurs positions, fuir devant l'ennemi, et, sans un coup de fusil ni un coup de sabre, lui livrer Paris et trente lieues de pays jusqu'à la Loire. La colère saisit l'armée. Les rangs sont rompus. Au milieu des murmures et des clameurs, on entend : « — Nous sommes toujours trahis ! — C'est comme dimanche soir. — Combien le maréchal Davout a-t-il reçu pour livrer Paris? — On nous vend comme des bêtes à cornes! — Restons ici. Nous nous battrons pour notre compte. — Que les Prussiens viennent nous faire partir ! — Si l'empereur était là ! — Vive l'empereur ! — Paris est rempli de royalistes et de brigands. — Faisons-nous

1. « La bataille était demandée à grands cris. Chacun l'espérait. » Journal manuscrit du général Valée (comm. par M. le général de Salles.) — « Nos soldats étaient d'une ardeur impossible à exprimer. » Lettre de l'architecte Philippe Haron à un ami, Paris, 6 juillet (comm. par M. Veuclin.) — « L'armée rugissait et exigeait la bataille. » Thibaudeau, IX. 464. — « Les soldats brûlaient de combattre, ils frémissaient. » Deschamps, *Souv. milit.*, 147. — Cf. Rapport de Réal, 1er juillet (Arch. nat., AF, IV, 1934). Note de Ransonnet (papiers de Carnot). Vandamme au président de la Chambre, Vaugirard, 3 juillet. (Arch. Guerre.) Dupuy, *Souv. militaires*, 295-296. Mémoires manuscrits de Barras. Berthezène, II, 404. Coignet, 410. Général Petiet, *Souv.*, 241. Capitaine de Martimprey à Davout, La Villette, 3 juillet (Arch. Guerre).

justice. — Brûlons cette ville de traîtres ! — Ne nous en allons que quand tout sera brûlé. » Pour s'exalter plus encore, on décharge les fusils en l'air. Un convoi chargé de pain débouche de la barrière d'Enfer. On crie : C'est pour les Prussiens ! Des soldats arrêtent les chevaux, coupent les traits, culbutent les voitures, jettent tous les pains dans les fossés. Au nord de Paris, c'est le même tumulte. Soldats et fédérés déclarent qu'ils ne quitteront point leurs postes. Tout le jour, des artilleurs en révolte canonnent les positions ennemies. Des commissaires anglais qui se présentent aux avant-postes avec un officier français sont insultés, menacés, frappés à coups de sabre par des lanciers et des fédérés[1].

Les officiers de troupes et nombre de généraux sont aussi indignés, aussi furieux que les soldats. On veut retirer à Davout le commandement dont on le juge désormais indigne. Exelmans, Fressinet et plusieurs de leurs camarades abordent Vandamme et l'adjurent de se mettre à la tête de l'armée pour marcher contre l'ennemi. Mais Vandamme est converti depuis deux jours aux idées de Davout. Il avoue qu'au conseil de guerre de la Villette il a fini, après mûre réflexion, par se rallier à l'avis de la majorité ; il déclare que la capitulation était une nécessité. « — D'ailleurs, conclut-il philosophiquement, je me suis assez battu comme cela ! » Ainsi éconduits, les

1. Rapports du préfet de police à la Commission de gouvernement, Paris, 3 et 4 juillet (Arch. nat., AF, IV, 1934). Barante à sa femme. Paris, 3 juillet (*Souvenirs*, II, 164). Procès-verbaux de la Commission de gouvernement, séance du 4 juillet. Fouché à Davout, 4 juillet, 5 heures et 11 heures du soir. (Arch. nat., AF. IV, 1933 et AF, IV, 908.) Commissaires français à Wellington, 5 juillet, (*Supplementary Dispatches*, X, 663. Lettre de Philippe Haron, Paris, 6 juillet (précitée). Lettre du sergent Grandier à son frère. Paris, 4 juillet (Collection H. Houssaye). Manuscrit de Lechat. Hobhouse, Letters, II, 160. *Bulletin de Paris*, 301-302. Regnault-Warin, *Cinq mois de l'histoire de France*, 438-441. Durdent, *Cent dix jours*, 74, 79. Général Petiet, *Souv.*, 241-242. Berthezène, *Souv.*, II, 405. Dupuy, *Souv.*, 296, Cf. Drouot à Guilleminot, Arthenay, 8 juillet Arch. Guerre).

généraux ne sont ni convaincus ni découragés. Ils délibèrent sur le choix d'un nouveau chef à prendre parmi eux[1].

A la Commission de gouvernement, l'inquiétude est grande. On multiplie les dépêches à Davout, à Masséna, au nouveau préfet de police Courtin[2]. Il faut apaiser la sédition militaire, faire filer les troupes par les boulevards extérieurs, de façon qu'elles ne traversent point Paris. Il faut surveiller Daumesnil et Hullin dénoncés comme prêts à se mettre à la tête de l'armée en révolte. Il faut prendre toutes mesures de sûreté, assembler la garde nationale, lui distribuer des cartouches, doubler les postes, renforcer les patrouilles, dissiper les rassemblements, former aux Tuileries une réserve de miliciens et de gendarmes municipaux « afin de mettre hors d'atteinte de toute entreprise le siège du gouvernement[3] ». Davout hésite à se montrer aux troupes, il préfère leur adresser un ordre du jour portant que l'armée par son attitude imposante a sauvé Paris et sera la sauvegarde de l'honneur français et des couleurs nationales. Sur la prière de Caulaincourt, Carnot accourt à Montrouge. Il raisonne les généraux, il harangue les soldats. De tous les gens du gouvernement et des Chambres, c'est le seul qui ne soit pas suspect. Pour l'armée, il est encore le grand Carnot.

1. Fressinet, *Appel aux générations sur la Convention de Paris*, 56, 58. Thibaudeau X, 491. Cf. Villemain, *Souv.*, II, 468-469. Général Loyson à Davout, Paris, 4 juillet (Arch. Guerre). Berthezène, *Souv.*, II, 465.

2. Courtin, procureur impérial, avait été nommé préfet de police le 3 juillet. (Procès-verbaux de la Commission de gouvernement, 3 juillet. Arch. nat. AF. IV. 1933) en remplacement de Réal dont la démission, plusieurs fois offerte depuis l'abdication, avait enfin été acceptée.

3. Procès-verbaux de la Commission de gouvernement, séance du 4 juillet. Commission de gouvernement à Davout, 4 juillet; à Masséna 4 juillet. Fouché à Davout, 3 juillet au soir et 4 juillet, 4 heures après-midi et 11 heures du soir (Arch. nat., AF, IV, 1933, AF, IV, 908, AF, IV*, 202 et Arch. Guerre, 3 juillet.) Thibaudeau, X, 472. *Bulletin de Paris*, 301.

Sa présence, ses paroles impressionnent. L'intervention de Drouot est peut-être plus efficace encore. Ce noble soldat, l'ami de l'empereur, son compagnon à l'île d'Elbe, a conservé son autorité entière sur la garde. Il parcourt les rangs de cette troupe d'élite, il la rappelle au devoir militaire, à la discipline; il invoque l'esprit de corps, le passé d'honneur et de gloire, l'exemple à donner à l'armée. Sous sa parole ferme, les vieux soldats refrènent leur colère et, tout en grognant, se résignent à obéir. La conduite de la garde que l'on connaît bientôt détermine celle des autres troupes. L'armée paraît disposée à évacuer docilement Paris [1].

Une nouvelle crise menace. Malgré les promesses, les avis officiels, les ordres du jour, dans un assez grand nombre de régiments on n'a pas encore reçu la solde arriérée. A l'instigation, dit-on, de certains officiers qui espèrent ainsi faire renaître le tumulte sans en être responsables, les soldats déclarent qu'ils veulent bien partir mais qu'ils ne s'en iront qu'après avoir été payés. Nouvelle émotion au gouvernement. Il n'y a ni argent au Trésor ni crédit chez les banquiers. Davout qui comprend le péril propose de faire une réquisition à la Banque de France. La Commission, toujours sans volonté, recule devant l'illégalité d'une pareille mesure. On s'adresse enfin à Jacques Laffite qui consent à avancer la somme nécessaire contre la garantie d'une inscription sur le Grand Livre. C'est un bon emploi pour les trois ou quatre millions en or que Napoléon, huit jours aupa-

1. Ordre du jour de Davout, 4 juillet (cité dans le *Bulletin de Paris*, 314-315.) Lettre de Caulaincourt à Carnot et note de Ransonnet. (Papiers de Carnot, communiqués par le capitaine Sadi Carnot) Drouot à Guilleminot, Arthenay, 8 juillet (Arch. Guerre). Interrogatoire de Drouot, (*Procès de Drouot*, 55-56.) Thibaudeau, X, 471-472. Post-scriptum du rapport de Courtin à la Commission de gouvernement, 4 juillet (Arch. nat., AF, IV, 1934).

ravant, lui a fait remettre en dépôt. Encore une fois le trésor privé de l'empereur sert à la solde de l'armée[1]. Mais la journée s'avance. Davout qui espérait mettre les troupes en marche le soir même n'en a plus le temps. Elles passent la nuit sur leurs emplacements de combat, dominées mais non encore résignées, toujours frémissantes, prêtes à suivre le chef qui les voudra entraîner[2].

Tandis que tout de même le danger diminue aux approches de Paris, il grandit à l'intérieur. Sur la fin de la journée, les tirailleurs fédérés se sont enfin décidés, pour la plupart, à évacuer les positions de Montmartre, de La Villette, du canal de l'Ourcq. Mais c'est en désordre, par petits groupes, sourds à la voix des officiers, qu'ils rentrent dans Paris. Ils s'y mêlent à des soldats de Vandamme et de Reille qui furieux ou désespérés ont abandonné leurs drapeaux ; ils parcourent les rues, les boulevards, les quais, tirant des coups de feu en l'air et vociférant : Vive l'empereur! A bas les royalistes ! Mort aux traîtres ! Une de ces colonnes, de plus de quatre cents hommes, porte un buste de Napoléon ceint d'une couronne de feuillage. A l'approche de ces bandes, les cafés ferment; chacun rentre chez soi et clot portes et fenêtres. Les patrouilles de gardes nationales se replient sur les postes principaux. Mais, là, les miliciens très nombreux se rangent en bataille et barrent le chemin. On parlemente, on s'exalte, on

1. Petiet, *Souvenirs militaires*, 242, Rapports de Courtin, 4 et 5 juillet. (Arch. nat., AF, IV, 1934.) Pasquier, *Mém.*, III, 318. Thibaudeau, X, 472-473. Cf. Mollien, *Mém.*, IV, 192-193. — Sur les sommes déposées chez Laffite, le 28 juin, par le trésorier de l'empereur, Peyrusse, voir **1815**, III, 214.

2. Ordre de mouvement s. d. (4 juillet) (Arch. Guerre.) Rapport de Courtin, 5 juillet, note de police, 6 juillet (Arch. nat., AF, IV, 1934, et F. 7 3200[4].) *Bulletin de Paris*, 299. Cf. Gneisenau à Blankenburg, Saint-Cloud, 4 juillet (cité par von Ollech, 396).

tiraille. Sur vingt points de Paris, faubourg Saint-Martin, boulevard du Temple, Chaussée d'Antin, rue Saint-Denis, sur le Pont-Neuf, au carrefour de l'Odéon, la fusillade s'engage. Il y a des blessés. Par bonheur, les mutins n'ont ni plan ni chef. Après quelques heures de promenades tumultueuses, où d'ailleurs il n'y a point une seule tentative de pillage, ils se dispersent d'eux-mêmes. L'émeute menaçante passe en clameurs, l'orage se dissipe sans éclater[1].

Le lendemain, 5 juillet, et le surlendemain, l'armée tout entière évacua Paris, farouche et furieuse, « en rugissant[2]. » Les soldats disaient que ce n'était pas fini, qu'ils reviendraient avec Napoléon. En défilant, ils contraignaient, sabre levé, les passants à crier : Vive l'empereur ! et menaçaient de la parole et du geste les postes de la garde nationale. Ils n'étaient pas si méchants qu'ils en avaient l'air. Rue de la Harpe, une marchande d'oublies criait sans songer à mal : « — Voilà le plaisir, mesdames, voilà le plaisir ! » Un vieux sergent s'arrêta, les traits contractés par la colère. « — Est-ce que tu te f... de nous, avec ton plaisir ? » Puis, se mettant à rire : « — Allons ! crie : Vive l'empereur ! » La marchande se hâta d'obéir, et tous les hommes de la section achetèrent ses oublies en faisant tourner les aiguilles de la boîte[3]. C'étaient

1. Rapport de Courtin à la Commission de gouvernement, 5 juillet. (Arch. nat., AF, IV, 1934). Hobhouse, *Lettres*, II, 161, Journal manuscrit de Lechat. *Bulletin de Paris*, 302-306. *Journal des Débats*, 6 juillet, Baruel-Beauvert, *Lettres*, III, 239-241. Thibaudeau, X, 471-472. Lettre de Philippe Haron, 6 juillet (comm, par M. Veuclin) : « ... Nous avons été dans des transes horribles (horribles est au-dessous de la réalité !) »

2. Expression de l'architecte Philippe Haron dans une lettre du 6 juillet, précitée.

3. Rapport de Courtin à la Commission de gouvernement, 5 et 6 juillet (Arch. nat., AF, IV, 1934). Journal manuscrit du général Valée. *Bulletin de Paris*, 313-314. Petiet, *Souv.*, 242. Lettre de Philippe Haron, Paris, 6 juillet (précitée). Labretonnière, *Souvenir du Quartier Latin*, 280, 282.

La lettre de Davout à Masséna, 4 juillet, et l'ordre de mouvement du 4 juillet (Arch. Guerre), donneraient à croire que l'armée évacua Paris le 4 juillet. C'était bien en effet, l'intention de Davout ; mais la sédition des troupes et la question de la solde

« ces forcenés » qui épouvantaient les honnêtes Parisiens !

II

L'armée partie avec Davout, la Chambre de plus en plus absorbée dans la discussion de l'Acte constitutionnel, la Commission de gouvernement de plus en plus asservie à son président, Fouché était la seule autorité qui subsistât effectivement. Il était le maître de Paris et de la France. Il avait pleins pouvoirs pour traiter avec Louis XVIII à ces conditions : le roi sur le trône, lui au ministère. Ce marché, Fouché eut l'élégance de ne le point proposer. Il se le fit offrir. Il avait manœuvré de telle sorte qu'il passait dans tous les partis pour l'homme nécessaire. Lui seul semblait capable de donner à la crise l'issue la moins mauvaise. La bourgeoisie parisienne le regardait comme son sauveur, car c'était à lui qu'elle devait « cette capitulation inespérée. » Malgré des suspicions intermittentes, les Chambres lui maintenaient toute leur confiance. Les royalistes comptaient sur lui pour faire rentrer sans affront et sans tumulte Louis XVIII aux Tuileries. Les constitutionnels, les modérés, les bonapartistes, les régicides espéraient qu'il les garantirait contre les vengeances des Jacobins blancs et les prétentions du parti des émigrés. Wellington, enfin, qui était royaliste et modéré, tenait Fouché pour un bon auxiliaire dans la circonstance présente comme dans les occurrences futures[1].

firent ajourner ce mouvement aux 5 juillet et 6 juillet. (Guilleminot à Reille 4 juillet; à Vandamme, 4 juillet Arch. Guerre). Il y eut seulement le grand parc qui commença son mouvement dans la nuit du 4 au 5 juillet. Une partie des voitures passa cette nuit-là le pont de Saint-Maur. (Rapport de l'adjudant-commandant Michal, Charenton, 4 juillet. Arch. Guerre.)

1. Pasquier, III, 309-310, 312, 330-331. Vitrolles, III, 104, 109-110. Hyde de

Dès le lendemain de la capitulation de Paris, le 4 juillet, Wellington fit dire à Fouché par le colonel napolitain Macirone qu'il le recevrait le jour suivant à son quartier-général[1]. Le duc d'Otrante se garda d'aller au rendez-vous en secret, comme un conspirateur vulgaire. Il mit ses collègues du gouvernement dans la confidence, presque dans la complicité. En même temps que l'invitation verbale de Wellington, Macirone avait apporté un memorandum où le général en chef de l'armée anglaise déclarait que « les Chambres élues sous le règne de Bonaparte et la Commission créée par ces Chambres n'avaient qu'à se déclarer dissoutes après avoir exprimé au roi, dans une adresse respectueuse, leurs sentiments et leurs vœux[2] ». Pouvait-on se soumettre à de pareilles

Neuville, II, 109, 110, 113-114. Macdonald, *Souv.*, 391. Guizot, *Mémoires*, I, 97-98. Manuscrit de Lechat (communiqué par le vicomte de Grouchy). Chateaubriand, *Mém.*, III, 49, 50, 51, 53. Beugnot, II, 277-278, 285. Villèle, *Mém.*, I, 313-314. Wellington à Talleyrand, 29 juin (cité dans les *Mémoires* de Talleyrand, III, 234-235). Cf. Castlereagh à Liverpool, Paris, 7 juillet (*Supplementary Dispatches of Wellington*, X, 675) : « Je suis heureux que le roi ait pris Fouché. »

1. Wellington à lord Bathurst, Paris, 8 juillet (*Dispatches*, XII, 549.) Macirone, *Faits intéressants*, 45-47.

On a vu (**1815**, III, 283-285), que le 2 juillet Fouché dépêcha Macirone à Wellington avec une lettre ostensible et une note secrète, afin d'engager celui-ci à accorder un armistice. Macirone, retenu aux avant-postes anglais du Bourget, envoya le 3 au matin la lettre à Wellington. Celui-ci la reçut à Saint-Cloud au moment des discussions pour l'armistice avec les commissaires français. En quittant Saint-Cloud, dans la nuit du 3, Wellington envoya un officier au Bourget pour lui amener Macirone, lequel arriva au quartier-général anglais, à Gonesse, le 4 juillet de grand matin, (Macirone, 45).

Le 3 juillet, Fouché avait envoyé un autre émissaire et le 4 juillet un autre encore (le général Tromelin) pour demander une entrevue à Wellington, « afin d'épancher son âme dans la sienne. » Lettres citées dans le *Supplementary Dispatches of Wellington*, X, 652, 657). Wellington s'empressa d'accorder ce rendez-vous; car l'émissaire envoyé le 3 dans la nuit ne put arriver au quartier-général que le 4 au matin, et Tromelin n'y arriva qu'après le départ de Macirone qui déjà portait à Fouché l'acceptation du général anglais.

2. Macirone apporta aussi une note qui lui avait été dictée par Talleyrand, présent à son entretien avec Wellington. Dans cette note, Talleyrand déclarait que le roi accorderait l'ancienne charte y compris l'abolition de la confiscation, l'appel immédiat des collèges électoraux pour la formation d'une nouvelle Chambre, l'unité du ministère, l'initiative réciproque des lois par message du roi et par proposition des Chambres. Mais Talleyrand ne disait rien d'une amnistie ni du drapeau tricolore. Macirone, 46-47. Cf. Wellington à Bathurst, Paris, 8 juillet. (*Dispatches*, XII, 549.)

prétentions sans saisir l'offre qui était faite de les aller discuter? Et qui mieux que le duc d'Otrante, grâce à l'autorité dont il était temporairement revêtu, à son habileté consommée, à ses relations, qu'il n'avait point cachées, avec les Alliés et les royalistes, était en situation de faire entendre raison à ces gens-là? D'ailleurs Fouché, pour endormir tout soupçon, décida qu'il n'irait pas seul à l'entrevue. Mais c'est lui qui désigna les personnages qui devaient l'accompagner, et il les choisit bien : Manuel, son âme damnée; Molé tout disposé à rester sous Louis XVIII directeur des Ponts et Chaussées ou même à redevenir ministre; le général de Valence qui pendant les négociations d'armistice avait profité d'un court entretien avec Pozzo di Borgo pour se recommander au roi[1]. Ces trois compères ne pouvaient trahir Fouché.

L'entrevue eut lieu dans la soirée du 5 juillet, à Neuilly où Wellington avait transféré son quartier-général. Ce faubourg, ainsi que Saint-Denis, Clichy, Montmartre, avaient été occupés par l'ennemi en vertu de la capitulation. Talleyrand, Pozzo, Goltz et sir Charles Stuart se trouvaient avec Wellington. Fouché, très froid, resta sur la réserve. Il ne voulait pas se livrer sans engagement réciproque. Il parla de la mauvaise impression produite par les menaces de la proclamation de Cambrai, dit l'opposition universelle au drapeau blanc et affecta de représenter la Chambre, qui, il le savait mieux que personne, n'était plus qu'un fantôme d'assemblée,

1. Pasquier, III, 325. Fragments des mémoires de Molé. (*Revue de la Révolution*, XI, 97.) Pozzo à Nesselrode, Louvres, 1er juillet et Paris, 8 juillet. (Polovtzoff, *Corresp. diplomatique*, I, 276, 285). — D'après une *Notice* sur *Manuel* (1828, in-8, pp. 18-19) qui a d'ailleurs un caractère apologétique, Fouché aurait présenté un faux Manuel à Wellington et aux ministres alliés. C'est d'autant plus difficile à croire que vu la présence de Molé et de Valence, il aurait fallu que Fouché mît ceux-ci dans la confidence de cette substitution de personnes.

comme une puissance dont il fallait tenir compte. Il concéda en principe le retour de Louis XVIII, mais sous cette condition qu'auparavant le roi donnerait une amnistie générale et prendrait la cocarde tricolore. Talleyrand objecta que le roi avait déjà pardonné par la proclamation du 28 juin à toutes les personnes qui avaient été entraînées à servir le gouvernement usurpateur. « — La réserve déférée aux Chambres, insinua-t-il, est limitée uniquement aux fauteurs du retour de Napoléon. Le nombre en est réellement très petit, et les preuves sont difficiles à établir. Cette clause est plutôt un moyen moral de conserver le respect de l'autorité qu'un dessein d'inquiéter et de punir. » Sur la question du drapeau, Talleyrand prit Wellington à témoin de la nécessité où se trouvait le roi de ne point céder. « — Si l'on m'avait consulté l'an dernier, dit Wellington, j'aurais conseillé de garder la cocarde tricolore. Mais ces couleurs sont devenues celles de la rébellion. Le roi ne peut accepter un drapeau sous lequel a combattu son armée en révolte contre lui. De plus, beaucoup de provinces ont déjà pris la cocarde blanche. On s'exposerait à de grandes difficultés en contraignant les fidèles sujets du roi à abandonner cet emblème. » On causa jusqu'à quatre heures du matin sans conclure sur rien. En se retirant, Fouché s'invita à dîner pour le soir chez Wellington afin de reprendre la conférence. « — D'ici là, dit-il, je m'assurerai de ce que l'on peut faire dans les Chambres en faveur du roi.[1] » Fouché n'avait nulle intention d'intriguer dans les Chambres dont il se souciait autant que du Grand-Turc, mais il faisait ressortir les difficultés et les obstacles afin de donner le plus haut prix à son

1. Pozzo à Nesselrode, Paris, 8 juillet. (Polovtzoff, *Corresp. diplomatique*, I, 285.) Wellington à lord Bathurst, Paris, 8 juillet (*Dispatches*, XII, 549).

concours et d'obliger le roi à compter avec lui. Il pensait que si pour Henri IV Paris avait bien valu une messe, pour Louis XVIII Paris valait bien un ministre régicide.

Ce ministère tant convoité, Talleyrand avait dès cette nuit-là le désir et le pouvoir de l'offrir à Fouché. Mais l'attitude ferme, défiante, presque hautaine du duc d'Otrante, et aussi la présence de Molé, de Valence, de Manuel surtout, l'avaient déconcerté et retenu. Le lendemain matin, Talleyrand disait à Vitrolles avec un certain dépit : « — Eh ! bien, votre duc d'Otrante ne nous a rien dit du tout. » Et dans l'après-midi, Fouché répondait au même Vitrolles, revenu d'Arnouville à Paris : « — Que voulez-vous dire à des gens qui ne vous disent rien? »[1].

On devait finir par s'entendre. Le plus difficile était fait : on avait le consentement du roi. Parti de Cambrai le 30 juin, sur un avis de Wellington qui jugeait utile qu'il s'approchât de Paris, Louis XVIII était arrivé dans l'après-midi du 5 juillet au château d'Arnouville[2]. Là fut donné l'assaut pour Fouché. Le roi répugnait à cette nomination. Aux premières ouvertures, pendant un arrêt du voyage, il avait déclaré qu'il ne la ferait jamais. Il estimait même contraire à sa dignité de « recevoir des mains avilies de Fouché les rênes du gouvernement ». Il aurait préféré un autre Monck. Il imagina cette combinaison : Fouché remettrait ses pouvoirs à Macdonald qui les transmettrait respectueusement au souverain légitime; on verrait ensuite à récom-

1. Vitrolles. *Mém.*, II, 119-120.

2. Pasquier, III, 323-324. Reiset, *Souv.*, III, 229-230. Wellington à Talleyrand, 29 juin (Talleyrand, *Mém.*, III, 234-236). Cf. Pozzo à Nesselrode, Gonesse, 4 juillet (*Corresp.* de Pozzo, I, 193) : « Le roi s'établira *demain* à Arnouville, château à trois lieues de Paris. »

penser le duc d'Otrante[1]. Mais dans les conseils du roi, on avait moins de scrupules. Tout le monde, à quelques exceptions près, regardait l'entrée de Fouché au ministère comme une nécessité; quelques-uns y voyaient même un bien. Le baron Louis était pour Fouché, Jaucourt était pour Fouché, Talleyrand était pour Fouché, le comte d'Artois lui-même était pour Fouché. Des royalistes accouraient de Paris, Macdonald, Hyde de Neuville, le bailli de Crussol, la comtesse de Narbonne, Pasquier, Vitrolles, pour conjurer Louis XVIII d'utiliser la bonne volonté, les talents, l'autorité de M. Fouché[2]. « Il était, pensait-on, le pire et le plus utile des hommes que le roi pût trouver dans tout son royaume. » Vitrolles, à la vérité, disait qu'il serait suffisant de le créer pair de France. Mais Louis XVIII répondit avec bonhomie : « — J'aime mieux nommer un ministre que je puis renvoyer qu'un pair inamovible. » Wellington arriva sur l'entrefaite. Le but de sa visite était d'obtenir pour Fouché le ministère de la police. Louis XVIII voyait en Wellington, et avec raison, son plus sûr appui dans la coalition et son conseiller le meilleur et le plus désintéressé; il céda. Wellington imposa Fouché, comme à Cateau-Cambrésis il avait imposé Talleyrand[3]. Après le dîner, Wellington et Talleyrand partirent pour Neuilly, où ils devaient rencontrer

1. Chateaubriand, *Mém.*, VII, 55. Macdonald, *Souv.*, 379. Cf. Beugnot, *Mém.*, II, 287. Guizot, *Mém.*, I, 97. Marmont, *Mém.*, VII, 128.

2. Hyde de Neuville, II, 113-114. Pasquier, III, 322, 330-331. Vitrolles, III, 104, 109-110. Guizot, I, 97-98. Chateaubriand, VII, 49, 50, 51, 57-58, 60, 65-67. Beugnot, II, 277, 278, 280, 285, 287. Talleyrand, III, 232, 238. Villèle, I, 313-314. Marmont, VII, 128. Comtesse Granville, *Letters*, I, 67.

Le plus curieux, c'est que tous les gens qui poussèrent le roi à prendre Fouché comme ministre s'en défendent à l'envi dans leurs *Mémoires* — Talleyrand lui-même — mais chacun d'eux en accuse formellement les autres.

3. Vitrolles, III, 109. Beugnot, II, 289. Pasquier, III, 330. Chateaubriand, VII, 62, 55. Talleyrand, III, 238. Guizot, I, 97. Cf. Reiset, III, 229, et **1815**, III, 140.

Fouché. Au moment du départ, Louis XVIII donna en ces termes, au moins imprévus, carte blanche à Talleyrand : « — Vous allez voir le duc d'Otrante. Faites tout ce que vous croirez utile à mon service. Seulement ménagez-moi. Pensez que c'est mon p....age [1] ! »

La réserve où se tint Fouché contraignit Talleyrand à ménager plus qu'il ne l'aurait voulu la pudeur du roi. Mais résolu le lendemain à en finir le soir même, il dit négligemment à Beugnot de rédiger une ordonnance rétablissant le ministère de la police et en nommant titulaire le duc d'Otrante. Il était désireux de donner à la parole arrachée au roi une forme plus définitive. Beugnot présenta aussitôt la pièce à la signature. Louis XVIII prit la plume avec un gros soupir, la déposa, la reprit, dit : « — Il le faut donc! » et signa[2].

Sur la fin de l'après-midi, pendant que le roi quittait Arnouville pour aller s'établir à Saint-Denis, Talleyrand retourna à Neuilly. Il y trouva Wellington en conférence avec Fouché. Celui-ci continuait de tenir la dragée haute. A l'entendre, il n'avait rien pu faire depuis la veille pour aplanir les difficultés. Le retour à Paris de la mission envoyée aux souverains alliés [3] compliquait même les affaires, car La Fayette et ses collègues déclaraient avoir reçu à Haguenau « les assurances les plus positives » des plénipotentiaires que « les souverains annonçaient

1. Vitrolles, III, 113-114.

2. Beugnot, II, 289-290. Beugnot ajoute que le roi dit : « — Ah! mon malheureux frère, si vous me voyez vous m'avez pardonné! » C'est possible, mais il semble que le roi jouait la comédie. La sensibilité de Louis XVIII et son souvenir attendri de Louis XVI inspirent des doutes.

3. Cette mission. dont faisaient partie La Fayette, Pontécoulant, Sébastiani, Voyer d'Argenson, La Forest et Benjamin Constant (comme secrétaire) avait quitté Paris le 24 juin (voir **1815**, III, 97-98.) Elle y rentra le 5 juillet.

l'intention la plus prononcée de n'imposer à la France aucune forme de gouvernement et de la laisser parfaitement libre à cet égard[1]. »

Etrange façon de rapporter les choses ! La vérité, c'est que dans leur mission, La Fayette et ses collègues n'avaient obtenu aucun engagement, aucune promesse, aucune déclaration de nature à les renseigner, sauf celle-ci, qu'il n'y aurait point de paix si Napoléon n'était pas livré aux Alliés[2]. Promenés de quartiers-généraux en quartiers-généraux, les plénipotentiaires avaient fini par joindre celui des souverains, à Haguenau, dans la matinée du 30 juin. Les ministres alliés déclinèrent de les recevoir. Ils consentirent seulement à les faire entendre par une commission composée de Walmöden, de Capo d'Istria, de Knesebeck et de lord Steewart. Deux conférences furent tenues dans la journée. Aux ouvertures de La Fayette et de La Forest sur la conclusion d'un armistice qui donnât le temps de traiter les conditions de la paix, et pendant lequel la Chambre pût choisir librement le nouveau souverain de la France, Steewart répondit insolemment : « — Quel droit une pareille assemblée peut-elle avoir de déposer et de

1. Ce sont les propres paroles de La Fayette reproduites dans le *Moniteur* du 6 juillet.

2. Note des commissaires alliés, Haguenau, 1er juillet (citée dans la lettre de Metternich à Wellington), Sarrebourg, 2 juillet. *Supplementary Dispatches of Wellington*, X, 651) : « Les trois puissances regardent comme condition essentielle de la paix et d'une véritable tranquillité que Napoléon Bonaparte soit mis hors d'état dans l'avenir de troubler le repos de la France et de l'Europe, et, d'après les événements survenus au mois de mars, les puissances doivent exiger que sa personne soit livrée à leur garde. » Cf. *Esquisse historique sur les Cent-Jours* (attribuée à La Fayette et Lanjuinais), 78.

La Fayette assure dans ses *Mémoires* (V. 472-473) qu'aux paroles de Steewart sur la nécessité de livrer Napoléon, il répondit : « — Je suis étonné que pour proposer une telle lâcheté au peuple français, vous vous adressiez à un prisonnier d'Olmutz. » Il est possible que La Fayette ait parlé ainsi, mais dans sa bouche ce n'était qu'une phrase à effet. S'il avait été sincèrement indigné à la pensée de livrer l'empereur, il n'aurait pas signé, le 26 juin, la dépêche à Bignon dont il a été question précédemment (**1815**, III, 206).

choisir des rois? » Les trois autres commissaires ne soufflaient pas mot; ils semblaient laisser à Steewart, le seul qui n'eût point de pouvoirs réguliers, la tâche de répondre aux plénipotentiaires français. A un moment pourtant, Capo d'Istria ayant paru approuver ces paroles de Sébastiani : « Nous sommes prêts à demander de nouveaux pouvoirs, nous écouterons même vos conseils; le peuple français ne demande que paix et amitié avec les nations voisines... » Steewart se leva brusquement. « — Messieurs, s'écria-t-il, si vous traitez avec ces Français, ce sera sans l'Angleterre, car je déclare que je n'en ai pas le pouvoir. » Le lendemain, les plénipotentiaires furent congédiés. Un piquet de cavalerie les escorta jusqu'à Bâle d'où ils rentrèrent à Paris[1]. Avant leur départ, les ministres alliés leur avaient fait remettre cette déclaration : « D'après le traité d'alliance qui porte qu'aucune des parties contractantes ne pourra traiter de paix ou d'armistice que d'un commun consentement, les trois cours qui se trouvent réunies déclarent ne pouvoir entrer dans aucune négociation. Les cabinets se réuniront aussitôt qu'il sera possible[2]. »

Wellington qui venait de recevoir une dépêche de lord Steewart savait de quelle façon les plénipotentiaires français avaient été éconduits. Il dit à Fouché que les assertions de La Fayette étaient de tous points inexactes, et, pour l'en convaincre, il lui mit sous les yeux la dépêche de Haguenau. Fouché, très vraisemblablement, était tout convaincu en venant à Neuilly;

1. Metternich à Wellington, Sarrebourg, 2 juillet, (*Supplementary Dispatches*, X, 651.) Wrède à X., Bar-le-Duc, 3 juillet (Arch. Guerre). Benjamin Constant, *Journal*, 157, et *Mémoires sur les Cent-Jours*, II, 155-160. Hobhouse, *Lettres*, II, 225-228. *Esquisse sur les Cent-Jours*, 71-78. La Fayette, *Mém.*, V, 470-474.

2. Note des commissaires alliés, Haguenau (signée : Walmöden, Knesebeck, Capo d'Istria), 1er juillet, 9 heures du matin (citée dans la lettre de Metternich à Wellington, *Supplementary Dispatches*, X, 651.)

il suspectait de beaucoup d'optimisme le rapport des plénipotentiaires, et il n'y attachait sans doute d'autre importance que celle d'un nouvel argument à produire dans la discussion[1]. Toutefois il résistait encore, s'appuyant sur l'hostilité du populaire, l'opposition des Chambres, la déclaration de la garde nationale. Pour en finir, Talleyrand lui dit que le roi l'avait nommé ministre de la police et lui remit l'ordonnance. Ce fut un changement à vue comme dans les féeries du théâtre de la Porte-Saint-Martin. Il n'y eut plus de La Fayette, d'opinion publique, de Chambre, de Commission de gouvernement, de garde nationale. Il n'y eut plus que Son Excellence le duc d'Otrante, ministre de Sa Majesté très chrétienne[2].

Aussitôt Fouché détermina et exposa à Talleyrand les mesures qu'il comptait prendre le lendemain : lettre de la Commission de gouvernement au roi pour lui annoncer qu'elle se regardait comme dissoute ; message de la Commission aux Chambres pour déclarer sa dissolution ; dissolution de la Chambre ; enfin, et ceci regardait le roi, remplacement de Masséna par le général Dessolles comme commandant en chef de la garde nationale. Fouché, en veine d'inspiration, écrivit même sur-le-champ la minute de la lettre que la Commission était censée devoir adresser à Louis XVIII. Cela fait, on alla dîner, et, au sortir de table, Talleyrand emmena Fouché à Saint-Denis pour qu'il prêtât serment au roi[3]. Ils entrèrent

1. Ce qui porte à croire que Fouché ne regardait pas comme sérieuse la déclaration des plénipotentiaires, c'est qu'il en avait eu connaissance le soir du 5 juillet, et que néanmoins il n'en avait fait aucune mention dans sa première entrevue avec Wellington et Talleyrand.

2. Wellington à lord Bathurst, Paris, 8 juillet. (*Dispatches*, XII, 549.) Pozzo à Nesselrode, Paris, 8 juillet. (Polovtzoff, *Corresp. diplomatique*, I, 285.) — Pozzo, ainsi que sir Charles Stuart, étaient présents à la scène.

3. Pozzo di Borgo à Nesselrode, Paris, 8 juillet. (Polovtzoff, *Corresp. diplomatique*, I, 285.)

tous deux dans le cabinet de Louis XVIII, « le vice appuyé sur le bras du crime », dit Chateaubriand avec l'emphase permise au génie. Le roi qui avait pris son parti accueillit bien Fouché ; il parut même comprendre les idées de modération et de libéralisme respectueusement conseillées dans le projet de lettre que Fouché venait d'écrire et qu'il lui soumit. Mais il resta inébranlable sur la question du drapeau et de l'amnistie. Fouché d'ailleurs ne les avait abordées sans doute qu'avec une extrême discrétion, estimant moins hasardeux, pour cette première entrevue, de se tenir dans les généralités spéculatives [1]. Le duc

1. Beugnot, II, 202. Chateaubriand, VII, 57, 65. Pasquier, III, 325, 331-332. Lettre de Fouché au duc de Wellington, Dresde, 1er février 1816 (citée dans les *Letters and Dispatches* de Castlereagh, III, 213-241).

La lettre que Fouché soumit ce soir-là à Louis XVIII était post-datée : 7 juillet et était censée adressée au roi par le duc d'Otrante comme président et au nom de la Commission de gouvernement. Après ce préambule : « La réponse de Votre Majesté ne laisse plus aux membres du gouvernement d'autre devoir à remplir que celui de se séparer, » Fouché prenait la parole personnellement, et, « pour l'acquit de sa conscience », il exposait les sentiments des Français, leur attachement à leurs droits, leur passion pour la liberté. Il faisait ensuite le procès de la première Restauration en en attribuant toutes les fautes au parti de la Cour : « Tout le monde sait que ce ne sont ni les lumières ni l'expérience qui manquent à Votre Majesté. Elle connaît la France et son siècle, elle connaît le pouvoir de l'opinion, mais sa bonté lui a trop souvent fait écouter les conseils de ceux qui l'ont suivi dans l'adversité. » Il concluait ainsi, reprenant la parole au nom de la Commission : « Nous vous en conjurons, Sire, daignez cette fois ne consulter que votre propre justice et vos lumières... »

Cette lettre où les formes courtisanesques tempéraient la hardiesse des conseils était fort habile. D'une part, elle devait satisfaire Louis XVIII en témoignant la soumission de plein gré du gouvernement de fait au gouvernement de droit, et en constatant implicitement que les Alliés n'étaient point intervenus dans cette transmission du pouvoir. D'autre part, elle devait excuser aux yeux des libéraux la nouvelle volte-face de Fouché. S'il devenait ministre du roi, il ne semblait pas renoncer pour cela aux principes constitutionnels ; c'était même dans le dessein de les faire triompher qu'il acceptait un ministère. Enfin (car même lorsqu'il s'agit de Fouché, il ne faut pas faire l'homme pire qu'il n'est), le duc d'Otrante pouvait espérer que ses conseils feraient, en un pareil moment, quelque impression sur Louis XVIII et le détourneraient plus ou moins de l'esprit de réaction. C'était l'intérêt du pays, de la monarchie, et par conséquent de Fouché lui-même, puisqu'il était ministre du roi.

Fouché ne parla pas à ses collègues de cette lettre qu'ils étaient censés avoir écrite. Mais, il fit insérer à leur insu dans le *Moniteur* du 8 juillet une note ainsi conçue : « La Commission de gouvernement a fait connaître au roi, par l'organe de son président, qu'elle venait de se dissoudre. » (Cette publication motiva une réclamation des membres de la Commission [à Fouché, 8 juillet]. Papiers de

d'Otrante rentra à Paris sans avoir obtenu aucune concession d'intérêt public, mais il avait celle qui lui importait le plus, sa nomination de ministre.

Le matin de ce jour-là, un député, inquiet de la tournure des événements, était entré presque de force chez le duc d'Otrante ; il avait surpris le vieux jacobin posant en grand costume de cour, avec ses plaques et ses cordons, devant un peintre-miniaturiste. Au milieu de tant d'intrigues et de manœuvres, ayant les Chambres à endormir, la Commission de gouvernement à duper, les Alliés à satisfaire, les royalistes à piper et les patriotes à maîtriser, cet homme vraiment extraordinaire prenait le temps de se faire peindre pour sa jeune et très jolie fiancée, Mlle de Castellane [1].

III

Fouché avait donné aux royalistes la croyance qu'il était indispensable à la restauration de Louis XVIII. Tout n'était pas illusion dans cette opinion, comme le prétendirent plus tard, en s'accusant mutuelle-

Carnot.] Elle resta non avenue). La lettre même ne fut pas publiée, mais il en circula clandestinement des copies qui produisirent sur l'opinion l'effet cherché par le duc d'Otrante. Le texte qui en est donné dans le *Supplementary Dispatches of Wellington* (X, 669) ne semble pas être celui qui fut soumis au roi le 6 juillet. Il est probable, comme on l'a dit, que le 7 juillet Manuel revit cette lettre et la modifia dans un sens plus énergique. (Voir sur cette question, Pasquier, III, 325, et Madelin (*Fouché, duc d'Otrante*, II, 444-445) qui cite des documents tirés des papiers de Gaillard.)

Un mot encore. La vive irritation de Wellington, de Pozzo, et du parti royaliste contre Fouché eut pour cause non point, comme on l'a dit, sa lettre au roi, mais son message du 7 juillet aux Chambres dont il sera parlé plus loin. (Lettres précitées de Wellington à Bathurst, 8 juillet, et de Pozzo à Nesselrode, 8 juillet, et Pasquier, III, 325, 333.)

1. Comte. *Hist. de la garde nationale de Paris*, 484-485. Cf. Journal manuscrit de Lechat et Vitrolles, III, 187. — Fouché avait fait la connaissance de cette jeune fille pendant son exil, sous l'empire, dans sa sénatorerie d'Aix. Le mariage fut célébré le 2 août 1815, en l'église de l'Abbaye-aux-Bois. Louis XVIII signa au contrat. (*Journal des débats*, 2 août.)

ment de s'être laissés duper par le duc d'Otrante, ceux-là mêmes qui l'avaient soutenue avec le plus d'ardeur. Les événements firent la restauration de 1815 comme ils avaient fait la restauration de 1814. Mais, de même que Talleyrand avait si bien aidé à la première qu'il put s'en proclamer l'auteur, de même Fouché contribua puissamment à la seconde. Et où Talleyrand n'avait eu que la peine d'un raisonnement au czar et d'une facile manœuvre dans le Sénat, Fouché dut multiplier pendant quinze jours d'intrigues toutes les ressources de son génie diabolique. Quand Fouché, le 6 juillet, reçut sa nomination de ministre, il avait tout préparé pour la restauration ; mais tout n'était pas accompli. Grâce à lui, la rentrée du roi dans Paris allait s'opérer pacifiquement, sans contrainte apparente et sans affront. Mais si au lieu d'avoir Fouché pour soi, Louis XVIII l'avait eu contre soi, son retour aux Tuileries fut devenu sinon incertain du moins périlleux et scandaleux. Il aurait dû attendre ou qu'une révolution royaliste dont le succès était très douteux lui ouvrît les barrières de Paris ensanglanté à son profit, ou que les souverains alliés se décidassent à le réinstaller aux Tuileries *manu militari*, sous la protection de leurs canons et de leurs baïonnettes[1]. Mal pour mal, humiliation pour humiliation, honte pour honte, il était préférable de nommer Fouché ministre.

Même après le départ de l'armée française, il s'en faut bien que Paris soit converti au royalisme. Non seulement les fédérés et tout le peuple, encore frémissants de colère, s'emportent contre les traîtres qui

1. Voir la lettre de Wellington à Dumouriez, Paris 26 septembre (*Dispatches*, XII, 692) où il conclut : « Fouché a été sinon indispensable du moins très utile à la restauration. » Cf. Fagel au roi de Wurtemberg, Paris 8 juillet (*Revue d'Histoire diplomatique*, X, 32 : « Fouché a eu la principale part dans les arrangements. »

ont livré la ville aux détestables alliés de Louis XVIII, mais même dans la bourgeoisie et le petit commerce, où la crainte de pis a fait accueillir la capitulation comme un soulagement, on n'est pas disposé à recevoir le roi sans garanties. On lit à haute voix, au milieu des groupes enthousiastes, l'extrait du *Moniteur* contenant la déclaration, d'ailleurs très platonique, de la Chambre, que « tout gouvernement qui serait imposé par la force, n'adopterait pas les couleurs nationales et ne garantirait pas les libertés constitutionnelles, n'aurait qu'une existence éphémère ». En même temps, on arrache les affiches de la proclamation : *Le Roi aux Français*, qui évoque de rouges visions d'échafauds et de fusillades. On ne veut ni représailles ni retour à l'ancien régime. On dit que l'armée de la Loire suffira à sa propre défense, que tous les individus menacés iront s'y réfugier, que Napoléon en reprendra le commandement[1]. Onze chefs de légion sur les douze dont se compose l'état-major de la garde nationale déclarent dans une lettre publique « qu'ils tiennent à honneur de conserver à jamais la cocarde tricolore[2]. » Dans Paris, pas une cocarde blanche. Les plus audacieux se bornent à porter une cocarde où le blanc domine sur le bleu et le rouge. Les royalistes qui vont à Arnouville ou à Saint-Denis ont dans leurs poches des cocardes blanches qu'ils mettent fièrement au chapeau quand ils ont passé les barrières et qu'ils retirent avec prudence quand ils rentrent à Paris. Ceux

1. Rapports du préfet de police, 5, 6 et 8 juillet. Rapport de l'inspecteur Paques, 6 juillet. (Arch. nat., AF., IV, 1934 et F. 7. 3153[3].) Rapport d'un agent à Wellington, 7 juillet. (*Supplementary Dispatches*, X, 673.) Barante à sa femme, 4 et 8 juillet. (*Souvenirs*, III, 165-166.) Manuscrit de Lechat.

2. *Moniteur*, 7 juillet. — Le seul qui ne signa point fut le chef de la 10e légion, Alexandre de Boisgelin. C'est lui que Dessolles allait, en conséquence, désigner pour interdire aux députés l'entrée du Palais législatif. (Voir sa lettre à Fouché, 8 juillet. Arch. nat. F. 7, 3153[3].)

qui au retour oublient cette précaution sont accueillis par les cris : « A la lanterne les royalistes ! » maltraités par la populace, arrêtés par la garde nationale ou même chargés furieusement par la gendarmerie à cheval[1]. Les déclarations abusives des plénipotentiaires français, insérées au *Moniteur*, que les souverains entendent laisser la France libre de choisir son gouvernement, raniment les espérances. On aura Napoléon II ou le duc d'Orléans, ou encore Eugène de Beauharnais, le roi de Saxe, l'archiduc Charles, un prince anglais même. Si grande est la crainte de la réaction qu'il se trouve des gens pour préférer un étranger à un Bourbon[2] !

Le 5 juillet, le 6 encore, on parle d'un mouvement royaliste pour le lendemain. La Chambre s'inquiète, Masséna s'alarme, le populaire murmure, montre ses poings et se dispose à faire justice de ces bourbonistes trop impatients[3]. La présence des troupes alliées aux portes de Paris, l'occupation même de la ville par les Prussiens n'imposent pas aux colères de la foule. Le 6 juillet, on rejette hors de la barrière de

1. Rapports à Masséna. 6 et 7 juillet, (Archives du Prince d'Essling). Rapports de l'inspecteur Paques, 6 et 7 juillet. (Arch. nat. F. 7. 3153[8].) Miss Helena Williams, *Relation des événements*, 227-229. Labretonnière, *Souvenirs du Quartier latin*, 283. *Bulletin de Paris*, 293. Hobhouse, *Lettres*, II, 181-182.

2. Rapport d'un agent à Wellington Paris, 7 juillet. (*Supplementary Dispatches*, X, 673.) Manuscrit de Lechat. Hobhouse, *Lettres*, II, 134, 166, 174-175. Cf. Rapport de police, 29 juin (Arch. nat., F1c, 126). — On a même dit que cette proposition fut faite à Haguenau par La Fayette et ses collègues, mais Benjamin Constant (*Mémoires sur les Cent-Jours*, II, 153-154) le nie formellement.

3. Rapport du préfet de police, 5 juillet. ((Arch. nat., AF IV, 1934.) Séances de la Chambre. (*Moniteur*, 6 et 7 juillet.) Masséna à la Commission de gouvernement, 7 juillet. (Arch. nat., AF, IV, 1936.) Hobhouse, *Lettres*, II, 178.

Depuis le 23 juin, des royalistes pensaient à faire un mouvement dans Paris. On envahirait la Chambre, on arrêterait les membres du gouvernement provisoire, et on constituerait une Commission de gouvernement qui proclamerait Louis XVIII. Vitrolles, plus confiant dans les intrigues de Fouché que dans les armes des royalistes, combattit à mainte reprise ces projets insensés. (Cf. Vitrolles, *Mém.*, III, 42. Barruel-Beauvert, *Lettres*, III, 225-229. Hyde de Neuville, *Mém.*, II, 109-110. Macdonald, *Souv.*, 391. Comte, *La garde nationale de Paris*, 477-479, 487-490. L. de Massacré, *Du Ministère*, 5. Pasquier, *Mém.*, III, 322-323.

Saint-Ouen des royalistes à cocarde blanche et on les poursuit l'espace d'une demi-lieue. Le 7 juillet, six grenadiers de la Maison du roi, entrés à Paris dans leur bel uniforme, sont assaillis sur la place de la Concorde et contraints de se réfugier dans l'hôtel où loge Wellington. Trois gardes du corps sont maltraités dans le jardin du Palais-Royal. Même aventure advient, place du Louvre, à des gardes du corps de Monsieur qui s'avisent de crier : Vive le roi ! Le peuple se rue contre eux en criant : « Vive l'empereur ! Vive la nation ! A l'eau ! à l'eau ! » La Seine, en effet, n'est pas loin. Ils se dégagent à coups de sabre et s'enfuient[1].

De toutes ces défiances, de toutes ces colères, de toutes ces énergies sans direction, Fouché aurait pu former contre le roi une redoutable opposition. C'est ce que comprirent à ce moment critique les conseils de Louis XVIII ; c'est ce qu'ils s'empressèrent d'oublier quand la restauration fut accomplie.

Le 7 juillet, la Commission de gouvernement se réunit comme de coutume aux Tuileries. Elle ignorait que cette séance dût être la dernière. Fouché l'apprit à ses collègues par l'exposé qu'il fit de sa seconde entrevue avec Wellington. « — Le rapport de La Fayette sur les conférences de Haguenau, dit-il en substance, est tout à fait inexact. Les Alliés sont déterminés à restaurer Louis XVIII. L'ennemi occupe Paris, le roi y fera sa rentrée demain. Nous n'avons donc d'autre parti à prendre que de nous dissoudre et d'en informer les Chambres par un message. » Fouché, naturellement, se garda bien de révéler qu'il

1. Rapports à Masséna, 6 et 7 juillet. (Archives du prince d'Essling.) Masséna à la Commission de Gouvernement, 7 juillet. (Arch. nat. AF, IV, 1936). Rapport de l'inspecteur Paques, 7 juillet. (Arch. nat., F. 7. 3153[3].) Rapport à Carnot, 7 juillet. (Papiers de Carnot.) Général de Hügel au roi de Wurtemberg, Paris, 7 juillet. (Cité par Pfister, *Aus dem Lager der Verbündeten*, 391.)

avait en poche sa nomination de ministre de la police. Caulaincourt parut approuver les paroles de Fouché, mais Carnot, Grenier et Quinette protestèrent. Déjà ils avaient proposé de rejoindre l'armée et de transférer derrière la Loire le siège du gouvernement ; les Chambres seraient invitées à se réunir à Blois ou à Tours. Fouché, soutenu par Caulaincourt, combattit ce projet dont l'adoption, dit-il, ne pourrait qu'ajouter aux maux du pays en provoquant la guerre civile. Le tambour des Prussiens mit fin à la discussion. Un détachement d'infanterie avec deux pièces de canon débouchait dans la cour des Tuileries [1].

Le corps de Zieten était entré dans Paris à huit heures du matin par la barrière de la Cunette [2]. Ce n'était pas, comme en 1814, un lent et solennel défilé ; c'était une marche de guerre, par échelons tactiques, fusils chargés et mèches allumées. Arrivée devant l'Ecole militaire, la colonne se fractionna. La 1er division alla prendre position sur la rive gauche de la Seine entre le Pont-Neuf et le Pont d'Austerlitz; la 2e division, au Luxembourg ; la 4e division, place de la Concorde, aux Tuileries et au Louvre. La 3e division occupa le Champ-de-Mars. L'artillerie et la cavalerie de réserve s'établirent aux Champs-Ely-

1. Pasquier, *Mém.* III, 325, 332. Procès-verbaux de la Commission de Gouvernement, séance du 7 juillet. (Arch. nat. AF, IV, 1933.) Cf. la lettre de Pozzo à Nesselrode, Paris, 8 juillet. (Polovtzoff, *Corresp. diplomatique*, I, 285), *Mém. de Fouché*, II, 375.

2. Seules les troupes de Zieten occupèrent Paris le 7 juillet. Le corps de Thielmann y entra le 8 juillet, ainsi qu'une partie de l'armée anglaise ; le corps de Bülow entra le 9. Thielmann et Bülow ne firent en quelque sorte que traverser la ville, car ils repartirent, celui-là, le 9, et celui-ci le 12, pour suivre l'armée française vers la Loire. Zieten ne bougea pas jusqu'à la fin de juillet, époque où il fut remplacé à Paris par la garde royale prussienne qui avait quitté Francfort seulement dans les derniers jours de juin. (Von Ollech, 396, 398, 399). — Les Prussiens, et plus tard les Autrichiens et les Russes furent logés chez l'habitant. Les Anglais, à l'exception de quelques détachements, établis dans les casernes, bivouaquèrent au bois de Boulogne.

sées. A chaque tête de pont et devant le jardin du Luxembourg, dans la cour des Tuileries, sur la place du Louvre, deux pièces de canon étaient en batterie, les servants tenant à la main écouvillons et boute-feu. C'était l'occupation militaire dans son effrayant appareil. Au défilé de l'ennemi et autour de ses bivouacs, pas un cri, pas un murmure; des passants consternés, des regards mornes, un silence de tombeau. Boutiques fermées et logis clos, Paris était dans l'effroi, la stupeur et le deuil [1].

La présence des Prussiens dans la cour des Tuileries, à dix mètres de la salle des délibérations, donnait trop raison à Fouché. Tout était consommé. On n'avait plus qu'à s'en aller. Fouché rédigea un message où, pour alléger la responsabilité de la Commission, il attribuait le prochain retour du roi à la volonté unanime et formelle des souverains alliés [2]. Ses collègues abattus se résignèrent à signer cette pièce dont le ton dégagé jurait insolemment avec l'humiliant aveu d'impéritie, d'aveuglement et d'impuissance qu'elle avait pour objet. Ce pitoyable testament ou plutôt cette déclaration de faillite était ainsi conçu : « Jusqu'ici nous avions dû croire que les souverains alliés n'étaient point unanimes sur le choix du prince qui doit régner en France. Nos plé-

1. Procès-verbal du général Dentzell, 8 juillet. Rapport à Davout, Paris, 11 juillet. (Arch. Guerre). Rapport à Carnot, 7 et 8 juillet. (Papiers de Carnot.) *Bulletin de Paris*, 316-317. *Journal des Débats*, 8 juillet. Von Ollech. *Geschichte des Feldzuges von 1815*, 396-397.

La nuit venue, quelques attaques se produisirent contre des Prussiens, qui s'étaient éloignés de leurs bivouacs, au quai de Gèvres, au quai de la Tournelle et dans un cul-de-sac situé près de la Porte-Saint-Martin.

2. Cette déclaration était inexacte en ceci : 1° les porte-paroles des souverains, Wellington, Pozzo, Stuart, avaient exprimé l'avis que le meilleur parti pour la France serait de proclamer Louis XVIII, qu'autrement l'Europe serait dans l'obligation de prendre des garanties territoriales. Mais ils n'avaient point exigé le rappel du roi; 2° Fouché et Davout par leurs intrigues avaient beaucoup aidé au vœu des souverains. Leurs intrigues étaient parfaitement connues de la Commission de gouvernement : elle s'y était prêtée plusieurs fois; elle en était complice.

nipotentiaires nous ont donné les mêmes assurances. Cependant les ministres et les généraux des puissances alliées ont déclaré hier, dans les conférences qu'ils ont eues avec le président de la Commission, que tous les souverains s'étaient engagés à replacer Louis XVIII sur le trône[1] et qu'il doit faire ce soir ou demain son entrée dans la capitale. Les troupes étrangères viennent d'occuper les Tuileries. Dans cet état de choses, nous ne pouvons plus que faire des vœux pour la patrie, et, nos délibérations n'étant plus libres, nous croyons devoir nous séparer[2]. »

Le message fut accueilli par la Chambre sans trouble et sans émotion, du moins sans émotion apparente. Aucune voix ne s'éleva pour accuser Fouché ni pour renouveler la proposition que l'assemblée se retirât sur la Loire au milieu de l'armée[3]. On demanda l'ordre du jour qui fut voté à l'unanimité. Manuel dit philo-

1. Fouché altérait gravement les paroles de Wellington sinon dans l'esprit du moins dans la lettre. (Voir la note précédente.) Celui-ci s'en montra fort irrité, car en lui attribuant publiquement un pareil langage, le duc d'Otrante le compromettait aux yeux du gouvernement anglais qui par égard pour le Parlement avait déclaré que la guerre n'était point faite pour Louis XVIII. Les royalistes ne furent pas moins surpris ni moins mécontents. Il avait été promis par Fouché que la Commission de gouvernement transmettrait le pouvoir au roi comme agissant de son plein gré. Au lieu de cela, elle déclarait dans son message agir à regret et sous la pression des puissances. « Rien, dit Pozzo, ne pouvait être plus funeste au service et à la personne du roi. » Fouché s'excusa en disant qu'il fallait avant tout faire signer le message à ses collègues du gouvernement et qu'il n'y avait moyen de les y déterminer qu'en le rédigeant de cette façon-là. — Consulter à ce sujet les lettres de Wellington à Lord Bathurst, Paris, 8 juillet, et de Pozzo à Nesselrode, Paris, 8 juillet. (*Dispatches* XII, 549 et Polovtzoff, *Corresp. diplomatique*, I, 285).

2. Procès-verbaux de la Commission de gouvernement, séance du 7 juillet. (Arch. nat. AF, IV, 1933.)

3. Le représentant Crouzet, dans la séance du 4 juillet, avait dit : « La convention semble préjuger que la Chambre se sépare de l'armée. Si l'armée évacue Paris, vous ne pouvez pas rester dans une ville occupée par l'ennemi. » Ces paroles, fort raisonnables cependant, avaient été couvertes par « des murmures universels. » (*Moniteur*, 5 juillet et *Les deux Chambres de Buonaparte*, 300.) Cf. Général Loyson à Davout, Paris, 4 juillet (Arch. Guerre); Thibaudeau (X, 476); Lamarque (*Mém.*, I, 181-182) et Barère (*Mém.*, IV, 230) qui sont unanimes à condamner la Chambre pour n'avoir point suivi l'armée. La Fayette (*Mém.*, V, 478) dit que lui même « n'était pas éloigné de l'idée d'une résistance sur la Loire ».

sophiquement que « tous avaient prévu ce qui arrivait et que la Commission exécutive s'était trouvée dans une position à ne pouvoir se défendre ». Il jugea cependant utile à sa réputation d'orateur et à son bon renom de citoyen d'ajouter cette déclaration emphatique : « — Quant à nous, nous devons compte à la patrie de tous nos instants, et, s'il le faut, des dernières gouttes de notre sang ! Il n'est pas si loin peut-être le moment qui nous rendra tous nos droits et consacrera la liberté publique. Ce moment, nous ne pouvons l'attendre qu'avec le calme et la dignité qui conviennent aux représentants d'un grand peuple... Achevez votre ouvrage (la constitution) en continuant vos délibérations. Disons comme cet orateur célèbre dont la parole a retenti dans l'Europe entière : Nous sommes ici par la volonté du peuple ; nous n'en sortirons que par la puissance des baïonnettes ! » La Chambre applaudit par quatre fois les vaines paroles du complice de Fouché ; après quoi elle reprit tranquillement la discussion de l'Acte constitutionnel[1]. Sur les six heures, Lanjuinais estimant que la comédie avait assez duré (il était déjà tout converti à la cause royale[2]) déclara la séance levée. Mais nombre de députés, grisés par la rhétorique de Manuel, aspiraient à manifester un héroïsme facile en attendant, pour s'enfuir, la menace des baïonnettes. Ils protestèrent bruyamment : « — Vous avez toujours paralysé les dispositions de la Chambre ! — Vous ajournez l'assemblée à demain parce que vous pensez que demain la force nous défendra l'entrée de cette enceinte. — Restons en permanence ! — Il faut achever la constitution ! — Continuons de délibérer ! — Attendons

1. *Choix de rapports et discours prononcés à la tribune*, XXI, 315-319.

2. Lanjuinais à Talleyrand, Paris, 10 juillet. (Arch. Aff. étrang., 601.)

l'ennemi ! — L'histoire nous jugera... Le président prend une responsabilité terrible. » Indifférent à cette responsabilité terrible, Lanjuinais descendit du fauteuil et gagna la porte[1].

Dans la soirée, il fut annoncé au roi que son entrée dans sa bonne ville de Paris pourrait se faire le lendemain après-midi. Comme il signait la nomination du général Dessolles au commandement de la garde nationale en remplacement de Masséna, le prince d'Essling sollicita une audience. Il venait de Paris pour adjurer le roi, au nom de la garde nationale, de maintenir le drapeau tricolore. Louis XVIII lui épargna l'embarras d'aborder la question. « — Ces couleurs-là sont bien vieillies », dit-il en désignant du doigt la cocarde qui ornait le chapeau du maréchal. « — Ce sont celles qu'on porte à Paris, répondit fièrement Masséna. Si Votre Majesté prenait le parti de les prendre pour rentrer dans sa capitale, elle serait très bien accueillie. » Le roi frappa du pied : « — Non ! non ! monsieur le maréchal. Je ne prendrai jamais les couleurs d'une nation rebelle. »

C'était l'opinion dominante dans l'entourage royal. Marmont déclarait que « ce serait se déshonorer. » Le comte d'Artois disait : « J'aimerais mieux prendre de la boue et la mettre à mon chapeau ![2] »

1. *Choix de rapports et discours prononcés à la tribune*, XXI, 319, 320. Barère, *Mém.*. III, 225-226. — Le compte rendu de cette séance du 7 juillet, non plus d'ailleurs que le message de la Commission de gouvernement, ne furent point publiés dans le *Moniteur* du 8 juillet. Dans la nuit, la feuille officielle était passée sous l'autorité royale.

2. Note manuscrite de Barère (Papiers de Carnot, comm. par le capitaine Sadi Carnot). Sismondi à sa mère, Paris, 8 juillet. (*Lettres inédites*, 93.) Marmont, *Mém.* VII, 129. Vitrolles, III, *Mém.* III, 116-117.

Selon Vitrolles (III, 123-128) et des notes de Decazes utilisées par E. Daudet (*Le duc Decazes et Louis XVIII*), mais d'ailleurs confuses et fourmillant d'inexactitudes manifestes, c'est dans cette soirée du 7 juillet, dans un hôtel de la place Vendôme ou à l'hôtel Talleyrand, que fut constitué le ministère. Selon Pasquier (III, 336-339), la composition du ministère ne fut arrêtée que le 8 juillet dans l'après midi, à l'hôtel Talleyrand. Quoi qu'il en soit, le cabinet fut ainsi formé :

Présidence du Conseil et Affaires étrangères : Talleyrand ; — Guerre : Gouvion

IV

Le 8 juillet au matin, le comte de Boisgelin, chef de la 10e légion, vint occuper le Palais Bourbon avec un détachement de trente gardes nationaux. Il avait l'ordre d'en interdire l'entrée aux représentants. Quand il donna cette consigne, ses hommes se récrièrent. Il renvoya les plus mutins, raisonna les autres et finit par faire crier : Vive le roi ! Peu d'instants après, arrivèrent les députés au nombre d'une cinquantaine. Ils parlementèrent avec les factionnaires en déclinant leurs qualités. On leur répondit qu'il y avait ordre formel de ne laisser entrer personne. « — Nous allons protester ! » s'écrièrent-ils. Et ils se rendirent aussitôt chez le président Lanjuinais qui se fut très volontiers passé de cette visite (il s'en excusa dans une lettre à Talleyrand). Là, ils rédigèrent une sorte de procès-verbal constatant simplement qu'on leur avait refusé « les portes du lieu ordinaire de leur séance », puis ils rentrèrent chacun chez soi [1]. Ainsi l'assemblée qui avait

Saint-Cyr ; — Police : Fouché ; — Finances : Louis ; — Justice : Pasquier ; — Marine : Jancourt ; — Maison du roi : Richelieu.

Richelieu refusa ce ministère, et Pozzo di Borgo à qui l'on avait réservé l'Intérieur, déclina la proposition. Pasquier prit l'intérim de l'Intérieur tout en conservant les Sceaux.

Dessolles fut nommé commandant en chef de la garde nationale ; Decazes, préfet de police ; Beugnot, directeur général des Postes ; Chabrol, préfet de la Seine. Molé fut maintenu comme directeur général des ponts et chaussées. (Ces diverses nominations parurent au *Moniteur* des 8 et 10 juillet et jours suivants.)

Dessolles et Vitrolles, celui-ci « chargé, dit-il, des débris de la Secrétairerie d'État » entrèrent en fonctions dans la nuit même du 7 au 8 juillet. Le premier prit des mesures d'ordre et de sûreté pour le lendemain ; le second s'occupa de la rédaction du *Moniteur*.

1. Boisgelin à Fouché, Paris, s. d. (8 juillet). Rapport de police, 8 juillet. (Arch. nat., F. 7, 3153³.) Rapport de Grundler à Davout, 9 juillet (Arch. Guerre). Lanjuinais à Talleyrand, Paris, 10 juillet. (Arch. Aff. étr. 691) La Fayette, *Mém.*, V, 478.

La veille, la Chambre des pairs s'était séparée sans la moindre opposition après avoir entendu le dernier message du gouvernement et appris qu'un détachement

abattu l'empereur était dispersée par un piquet de vingt-cinq gardes nationaux! Cette misérable Chambre des Cent-Jours méritait une telle fin. Elle n'avait eu d'énergie que pour seconder l'étranger en désarmant de l'épée napoléonienne la France envahie. Ce coup d'état l'ayant mise en possession du pouvoir souverain, elle l'avait abandonné à des mains débiles ou traîtresses. Toujours ardente en paroles et toujours lâche à l'action, elle avait déclamé sans oser agir. Foncièrement hostile aux Bourbons, elle avait préparé leur retour par ses déclarations ambiguës et ses votes incohérents. Elle avait oublié la détresse nationale dans de stériles discussions sur une constitution mort-née. Dupe des promesses hypocrites des Alliés, dupe des protestations mensongères de la Commission de gouvernement, dupe des grands mots et des phrases à effet des orateurs inféodés au duc d'Otrante, elle n'avait su rien voir, rien prévoir, rien empêcher. Enfin, après la capitulation de Paris, elle avait elle-même, par lassitude et par peur, proclamé honteusement sa déchéance en repoussant la proposition, digne d'une assemblée patriotique, de suivre l'armée vers la Loire.

Pendant une partie de la matinée, Paris resta dans l'ignorance du grand événement qui se préparait. Des rassemblements, des discussions dans les groupes, quelques rixes, mais pas une cocarde blanche aux chapeaux, pas un drapeau blanc aux fenêtres. Vers dix ou onze heures, le *Moniteur* parut ; des extraits, décorés des armes royales, en furent affichés par des agents de la préfecture de police et colportés par les vendeurs ambulants. La feuille officielle, imprimée en caractères plus gros que de coutume, avait été

prussien venait d'occuper le jardin et les cours du Luxembourg (*Rapports et discours*, XXI, 379).

rédigée sous la direction de Vitrolles. Peu de mots, pas de phrases; des faits et des actes : « La Commission de gouvernement a fait connaître au roi par l'organe de son président, qu'elle venait de se dissoudre. — Les Chambres sont dissoutes. — Le roi entrera à Paris vers trois heures après-midi. » En même temps, les drapeaux tricolores qui flottaient au faîte des monuments, aux Tuileries, aux Invalides, à l'Ecole Militaire, à l'Hôtel de Ville, sur les mairies et les ministères, furent remplacés par des drapeaux blancs. A cette vue, à ces nouvelles, les royalistes crient : Vive le roi! mettent leurs cocardes, agitent les mouchoirs, chantent *Vive Henri IV*, et des drapeaux blancs apparaissent aux croisées, aux balcons. Sous l'action toute-puissante du fait accompli, les indifférents, nombre de gens même qui, la veille encore, juraient par les trois couleurs, se montrent heureux du retour de Louis XVIII. Plus des trois quarts des gardes nationaux changent de cocarde, les uns avec joie, les autres sans trop de répugnance. Il n'y a stupeur, irritation, murmures que chez le populaire. Encore se contient-il. C'est seulement chez lui, dans les faubourgs, loin des bandes royalistes et des patrouilles prussiennes qu'il crie : Vive l'empereur! Vive la nation! Trahi, livré, terrassé, le peuple de la Révolution abandonne Paris aux triomphateurs du jour. Le terrain est déblayé, Louis XVIII peut faire son entrée[1].

Dans la crainte de quelque manifestation offensante, Fouché avait fait conseiller au roi de se rendre aux Tuileries par la rue de Clichy, la rue du Mont-Blanc

1. Rapports à Carnot, 8 et 9 juillet (Papiers de Carnot, comm. par le capitaine Sadi Carnot.) Rapport de police, 8 juillet. (Arch. nat. F. 7, 3153³.) Rapport de Grundler à Davout, 9 juillet. (Arch. Guerre.) Barruel-Beauvert, *Lettres*, III, 257. Miss Helena Williams, 232-233. Hügel au roi de Wurtemberg, 8 juillet. (Cité par Pfister, *Aus dem Lager der Verbündeten*, 391). Vitrolles, III, 126, 130. Pasquier, III, 235-236.

et la place Vendôme. Louis XVIII maintint avec hauteur l'itinéraire qu'il avait fixé : le faubourg Saint-Denis et les grands boulevards. Il estimait contraire à sa dignité de rentrer à Paris pour ainsi dire furtivement[1]. Le sentiment était louable, bien qu'en réalité il eût peut-être été plus digne d'un roi de France de se refuser une entrée solennelle dans Paris occupé par l'ennemi. Louis XVIII partit à deux heures. En quittant la Maison de la Légion d'honneur où il avait logé pendant son séjour à Saint-Denis, il fit remettre à la surintendante, M[me] Dubouzet, des dragées et des sucreries pour les élèves. Il s'était fort amusé de l'attitude frondeuse et des petites mines colères de ces filles de soldats. C'est à peine si à son arrivée elles n'avaient pas crié : Vive l'empereur! et quand il avait très gentiment demandé une garde d'honneur de douze jeunes filles, pour remplacer ses gardes du corps, huit seulement sur plus de quatre cents s'étaient présentées ; les quatre autres avaient dû être désignées par la surintendante sous peine de sévère punition[2].

On se met en route. Quelques centaines de gardes nationaux, accourus à Saint-Denis pour acclamer le roi les premiers, marchent en tête du cortège avec plus d'entrain que d'ordre, des lys au bout des fusils. Après les miliciens qui pressent le

1. Vitrolles, III, 128-129. Reiset, III, 238. Mennechet, *Lettres*, II. 269. Marmont. VII, 129.

Les royalistes-ultras ont plus tard accusé Fouché d'avoir donné ce conseil « afin d'envelopper le roi dans un nuage de craintes vagues dont lui seul était capable de le préserver ». C'est inexact. La lettre de Fouché à Wellington du 8 juillet (*Supplementary Dispatches*, XI, 16) témoigne qu'il redoutait quelque manifestation hostile sur le passage du roi. De danger d'attentat ou de sédition il n'y avait point, le cortège devant être nombreux et la garde nationale sous les armes, et les Prussiens occupant la ville ; mais on pouvait prévoir des clameurs, des huées, des insultes.

Talleyrand pensait comme Fouché que le roi devait rentrer par la barrière de Clichy (à Masséna, 8 juillet, Archives du prince d'Essling).

2. Reiset, *Souvenirs*, III, 230-235. Cf. Chateaubriand. *Mém.*, VII, 64.

pas pour ne pas être bousculés par la cavalerie, s'avancent, les uns à cheval, d'autres à pied faute de monture, des gardes du corps, des gendarmes rouges, des grenadiers de la Rochejaquelein, des chevau-légers, des mousquetaires; puis, en grand uniforme, les maréchaux Gouvion-Saint-Cyr, Macdonald, Marmont, Oudinot, Victor, et les généraux retour de Gand, Maison, Reiset, Rochechouart, Bordessoulle, Beurnonville, « tous les héros sans peur et sans reproche », selon l'expression du *Journal des Débats*. Le comte d'Artois et le duc de Berri chevauchent aux portières de la voiture royale, un vaste carrosse fermé, attelé de chevaux blancs, qu'escortent sabre au poing deux pelotons de gardes du corps. C'est ensuite à perte de vue une file de véhicules de toutes formes, cabriolets, fiacres, berlines, calèches, diligences, où s'entassent plus d'un millier de Parisiens et de Parisiennes arrivés à Saint-Denis depuis quelques heures. Des gardes nationaux, des bourgeois, des enfants et des femmes, des officiers et des soldats anglais en permission, toute une cohue disparate, cheminent couverts de sueur et de poussière sur les côtés de la route. Ce cortège pour une entrée triomphale donne l'impression d'une exode en désarroi [1].

Après une station à la grille de l'octroi où Chabrol, réinstallé le matin même à la préfecture de la Seine, harangue Louis XVIII, la colonne s'engouffre dans l'étroite rue du Faubourg-Saint-Denis en criant : Vive le roi ! D'abord ces cris ont peu d'écho. Les passants paraissent réfractaires à l'enthousiasme. Quand

1. Rapport de police, 8 juillet. (Papiers de Carnot, comm. par le capitaine Sadi Carnot.) *Gazette de France*, *Journal des Débats*, *Moniteur*, 9 juillet. Hobhouse. *Lettres*, II, 203-204. Reiset, *Souv.*, III, 238-239. Macdonald, 401-402. Mennechet, *Lettres*, II, 269-270. Comte, *Hist. de la Garde nationale de Paris*, 499.

on débouche sur les boulevards où la garde nationale forme la haie, la foule qui devient assez nombreuse accueille le roi par quelques acclamations. Elles se multiplient à mesure que le cortège avance vers la place Vendôme. On agite les mouchoirs ; en guise d'étendards royaux on pavoise avec des nappes et des serviettes. Aux abords des Tuileries, c'est un délire. On crie, on chante, on s'embrasse, « on pleure de joie ». Dans le jardin, de belles dames en belles toilettes prennent par la taille des Anglais et des Prussiens et les entraînent à la danse. Elles valsent, elles polkent, elles font des rondes en chantant : *Vive Henri IV !* et le refrain à la mode : *Dieu nous rend notre Père de Gand !* et un bon royaliste s'écrie : « — Les Parisiens sont comme le roi David; ils dansent devant l'arche ! » Le soir, la ville est illuminée, on a peine à circuler sur les boulevards en fête [1]. Sans penser à l'ironie, le *Moniteur* ne craignit point d'imprimer le lendemain : « Les étrangers, témoins de ce beau spectacle, ont reconnu le caractère français sous ses traits véritables. » Le capitaine Mercer, de l'artillerie anglaise, nous jugeait moins sévèrement. Il écrivait dans son journal : « Je ne puis croire que des Français soient si heureux de leur défaite [2]. »

1. Rapports et notes de police, 8 et 9 juillet. (Papiers de Carnot.) Rapport de Grundler, 8 juillet. Rapport à Davout, 11 juillet (Arch. Guerre.) Journal manuscrit de Lechat. Sismondi à sa mère, Paris, 9 juillet (*Lettres inédites*, 94). Woodberry, *Journal*, 342. Castellane, *Journal*, I, 294. Jal. *Souv.*, 310. Rochechouart, *Souv.*, 400-401. Macdonald, 402. Reiset, III, 239. Comte, *Hist. de la Garde nationale*, 499-500. Labretonnière, *Souv.*, 285-286. *Bulletin de Paris*, 231-232. Miss Helena Williams, *Relation des événements*, 233-235. D'Haussonville, *Ma jeunesse*, 109. Morin, *Révélations*, 80. Barruel-Beauvert, *Lettres*, II, 267-268.

2. *Moniteur*, 9 juillet. Capitaine Mercer, *Journal of the Waterloo campaign*, II, 86-87. Cf. comtesse Granville, *Letters*, I, 34 : « ... Lord Bathurst aurait dit : « Ils sont tout à fait fous de joie d'avoir été de nouveau battus. »

V

Dès le lendemain, on déchanta. Le roi était aux Tuileries, mais Paris était sous l'autorité prussienne. « — Moi et Wellington, disait Blücher, nous sommes les seuls maîtres[1]. » Et il pensait qu'il était encore plus encore « le maître » que Wellington. Pour lui, le roi n'existait pas. Quand Louis XVIII était rentré en pompe, il avait vu dans la cour des Tuileries, transformée en bivouac, des soldats prussiens qui faisaient sécher leur linge sur les piques dorées des grilles. Les hommes de garde n'avaient pas pris les armes, les factionnaires n'avaient même pas rendu les honneurs[2]. Si les pionniers de Blücher eussent été plus diligents ou plus habiles, Louis XVIII aurait eu comme feu d'artifice, pour sa première soirée dans son palais, l'explosion du pont d'Iéna. Blücher trouvait que ce nom sonnait mal; il avait donné l'ordre de faire sauter le pont. L'article XI de la capitulation portait : « Les propriétés publiques seront respectées. » Mais Blücher y avait fait ajouter : « sauf celles qui ont rapport à la guerre. » Il y avait un Escobar en ce capitaine. Par cette cauteleuse restriction, il entendait rester libre de détruire tous les monuments dont le nom ou l'origine rappelaient des victoires françaises : le pont d'Iéna, le pont d'Austerlitz, l'arc de triomphe du Carrousel, l'arc de triomphe de l'Etoile, qui s'élevait déjà jusqu'à l'imposte, et la colonne de la Grande Armée[3].

1. Hügel au roi de Wurtemberg, 8 juillet. (Citée par Pfister, *Aus dem Lager der Verbündeten*, 390.)

2. Delbrück, *Leben des Gneisenau*, II, 262. Fournier-Verneuil, *Curiosité et indiscrétion*, 161. Beugnot, II, 305-307. Cf. Comte, 495 et Pasquier, III, 344.

3. Müffling, 53 : « Les mots furent choisis avec soin pour le cas où l'on trouverait nécessaire de détruire *les monuments de Bonaparte* qui ont rapport à la guerre. »

Les travaux de mine avaient commencé le jour même de l'entrée des Prussiens. Talleyrand venu secrètement à Paris[1] fut instruit de ces préparatifs. Il s'empressa d'écrire un billet au comte de Goltz, ministre de Prusse, qui le transmit à Blücher, à Saint-Cloud. Le vieux maréchal y fit cette réponse digne de mémoire : « Le pont sera détruit, et je souhaite que M. de Talleyrand vienne s'y installer préalablement[2]. »

Goltz, je le suppose, s'abstint de communiquer à Talleyrand la lettre de Blücher, mais il lui fit savoir le résultat négatif de la réclamation. Le lendemain, Talleyrand en instruisit le roi. Celui-ci écrivit de sa main et donna à son ministre, pour en faire tel usage qui conviendrait, une lettre dont les derniers mots sont : « Quant à moi, s'il le faut, je me porterai sur le pont; on me fera sauter si l'on veut[3]. » Belle

1. Vitrolles (III, 123-124) conte que Talleyrand avait même dîné dans un hôtel de la place Vendome avec lui, Pasquier et plusieurs des nouveaux ministres. C'est ce soir-là que l'on convint de proposer au roi la nomination de Decazes à la préfecture de police.

2. Blücher à Goltz, Saint-Cloud, 7 juillet. (Cité par von Ollech, *Geschichte des Feldzuges von 1815*, 398.)

3. Louis XVIII à Talleyrand, samedi (8 juillet) dix heures (du soir), lettre entièrement autographe reproduite en fac-simile dans les *Mémoires* de Talleyrand, I, XXIII. Cf. Vitrolles. III, 126. Pasquier, III, 344. Mémoires manuscrits de Davout, La Bretonnière, 292. Beugnot, II, 310-313.

Cette lettre ou plutôt la phrase essentielle de cette lettre (car la lettre même n'est connue que depuis la publication des *Mémoires* de Talleyrand) a suscité des controverses. Des historiens l'ont niée. Selon Beugnot, c'est lui-même qui suggéra à Talleyrand de dire que le roi irait plutôt se placer sur le pont ; mais Talleyrand ne goûta point d'abord l'avis, et ce fut seulement quand l'affaire fut terminée qu'il s'avisa d'attribuer le mot à Louis XVIII, lequel en accepta l'honneur sans aucun scrupule.

Désormais, on ne saurait plus douter que la lettre n'aît été écrite. Peut-on admettre qu'elle l'aît été après coup, pour donner corps à la légende qui se créait sur « l'héroïsme de Louis XVIII » ? A première vue, le texte des *Mémoires* de Talleyrand (III, 236) où elle est datée, par une erreur de celui-ci sans doute, *samedi*, 15 *juillet*, le donnerait à croire. Mais l'hypothèse est hasardeuse. Il n'est guère possible qu'un roi de France aît commis, de gaité de cœur, cette espèce de faux. En fait, quel intérêt Louis XVIII y aurait-il eu puisque cette lettre ne fut point publiée et resta enfouie soixante-dix ans dans les papiers de Talleyrand? Ce qui pourtant déconcerte un peu, c'est que s'il est question des paroles du roi

parole, mais d'un héroïsme sans risques. Louis XVIII ne pensait en aucune façon à se faire porter sur le pont d'Iéna, et, l'engagement pris l'y obligeât-il, il savait bien que les Prussiens s'opposeraient à sa tentative. Cette lettre n'avait donc que la valeur d'une très noble protestation et non celle d'un acte.

Talleyrand, sans doute, montra l'autographe royal à Wellington[1] qui intervint auprès de Blücher à trois reprises, par écrit et verbalement, le 8 juillet dans la nuit, le 9 juillet dans la matinée et le 9 encore dans la soirée. Il représenta au feld-maréchal l'injustice, les inconvénients, les dangers mêmes de cette destruction, et le pria d'y surseoir au moins jusqu'à la décision des souverains qui allaient arriver[2]. Mais Blücher ne voulait entendre à rien. « Je ne puis changer ma résolution, écrivit-il. La destruction du pont d'Iéna est une affaire nationale. Je m'attirerais les reproches de la nation et de l'armée[3]. » Sur le conseil de Bignon qui avait rédigé la capitulation de Paris, Talleyrand invoqua auprès du ministre de Prusse, Goltz, l'article XI de cette convention[4]. Goltz n'osait prendre une décision de lui-

dans les journaux et les écrits du temps et dans les Mémoires des contemporains, il n'y est pas fait la moindre allusion dans les lettres échangées ces jours-là entre Talleyrand, Wellington, Blücher, Goltz. — Quoi qu'il en soit, il n'est pas vrai de dire que la lettre du roi sauva le pont d'Iéna, puisque cette lettre fut écrite le 8 juillet et que les travaux de mine continuèrent jusque dans la nuit du 10 au 11 juillet.

1. C'est du moins très supposable, car puisque la lettre avait été écrite, c'était apparemment pour que l'on en fit usage. Toutefois, comme je l'ai dit à la note précédente, dans les lettres relatives au pont d'Iéna il n'est fait aucune mention du billet de Louis XVIII. Wellington dit seulement dans une de ses lettres à Blücher : « La destruction du pont d'Iéna est infiniment désagréable au roi. »

2. Wellington à Blücher, Paris, 8 juillet, minuit, et 9 juillet. (*Dispatches*, XII, 549 et 553.)

3. Blücher à Wellington. Saint-Cloud, 9 juillet. (*Supplementary Dispatches of Wellington*, XI, 20.)

4. Talleyrand à Goltz, Paris, 9 juillet. (Arch. Aff. étr., 691.) Cette lettre avait été minutée par Bignon. Voir Ernouf. *La Capit. de Paris*,

même. Il différa de répondre à Talleyrand, jusqu'à l'arrivée du roi Frédéric-Guillaume. Pendant ce temps, on chargeait les fourneaux de mine. Le 10 juillet, on fit jouer successivement trois mines, mais ces explosions eurent pour tout résultat d'écorner un chapiteau, de fendiller quelques pierres du cintre et de renverser un Prussien dans la Seine. Sans se décourager, les pionniers établirent une mine sous une autre pile du pont [1]. Mais dans la journée arriva le roi de Prusse avec le czar et l'empereur d'Autriche [2]. Goltz soumit à son souverain la lettre de Talleyrand. Bien impressionné par les raisons qui y étaient exposées, Frédéric-Guillaume fit donner l'ordre à Blücher de cesser les travaux; à mieux dire, il l'y fit inviter, car avec ce fougueux soldat le roi de Prusse lui-même se sentait obligé à d'infinies précautions. Blücher résista encore, obstiné à sa fureur vengeresse. « L'honneur de l'armée prussienne, dit-il, commande cette représaille pour le viol du tombeau de Frédéric II. » Il fallut que le czar s'interposât à son tour et déclarât à son frère de Prusse sa ferme volonté de ne souffrir dans Paris la destruction d'au-

144-146.) — En même temps, les commissaires français pour l'armistice adressaient aux commissaires alliés une note dénonçant le projet de faire sauter le pont d'Iéna comme une violation de l'article XI. (*Supplementary Dispatches of Wellington*, XI, 22.)

1. Rapport de l'inspecteur Paques à Fouché, 10 juillet. (Arch. nat., F. 7. 3153.) Rapport à Carnot, 11 juillet. (Papiers de Carnot.) La Bretonnière, 292. — Les travaux cessèrent seulement dans la nuit du 10 au 11 juillet; ils ne furent point repris.

2. *Moniteur*, 12 juillet. — De Haguenau où ils étaient arrivés le 30 juin, (1815, III, 125) les trois souverains étaient venus à Paris à petites journées. Ils avaient dû marcher militairement, car il fallait qu'ils se gardassent contre les mombreux corps francs qui guerroyaient en Alsace et en Lorraine et dont l'un d'eux, fort de 1 500 hommes, faillit les enlever, le 4 juillet, aux environs de Sarrebourg. Jusqu'aux confins de la Lorraine, les souverains marchèrent avec tout le IVe corps russe. Ils furent ensuite escortés par de la cavalerie bavaroise, puis par de la cavalerie anglaise (Damitz, II, 177 à 182).

A Paris, le czar fut logé à l'Elysée, le roi de Prusse à l'hôtel du prince Eugène, l'empereur d'Autriche à l'hôtel du prince de Wagram. (Fagel au roi des Pays-Bas, Paris, 11 juillet, *Revue d'histoire diplomatique*, X, 35.)

cun monument[1]. Le pont d'Iéna fut sauvé à la condition de perdre son nom; il devint le pont des Invalides. Par attention pour le czar qui, lui, n'avait rien demandé, le même arrêté du préfet de la Seine donna au pont d'Austerlitz le nom de pont du Jardin-du-Roi[2].

Ce fut encore sur l'intervention de Wellington, de Castlereagh, et vraisemblablement aussi de l'empereur Alexandre, que Blücher dut renoncer à la contribution de cent millions dont il prétendait frapper la ville de Paris. Déjà il avait menacé de faire transporter en Prusse le préfet de la Seine et un certain nombre de notables; un officier occupait comme garnisaire l'hôtel du banquier Laffitte. On finit par faire entendre au vieux maréchal que la levée d'une si grosse taxe de guerre devait être préalablement soumise à l'examen des ministres alliés et que, en tout cas, tous les profits résultant d'opérations militaires entreprises en commun ne devaient point aller aux seuls Prussiens[3]. C'est ce que Blücher, dans une

1. Goltz à Talleyrand, 10 juillet. (Arch. Affaires étr., 691.) Rapport à Carnot, 11 et 12 juillet. (Papiers de Carnot). Journal manuscrit de Lechat. Mémoires manuscrits de Davout. Cf. Rochechouart, *Souv.*, 407-408.

Selon Rochechouart, le czar aurait dit à Frédéric-Guillaume : « J'irai de ma personne me placer sur le pont et je verrai si l'on aura l'audace de le faire sauter. » Le czar avait-il donc lu la lettre du roi et y prit-il à son compte la phrase finale ? ou Rochechouart attribue-t-il à Alexandre le mot de Louis XVIII que ces jours-là on répétait avec admiration dans les cercles royalistes ?

2. Goltz à Talleyrand, 10 juillet. (Arch. étr., 691) : « Sa Majesté s'attend que le nom d'Iéna sera effacé pour toujours du pont en question. »

Ces changements de noms avaient été proposés par Beugnot dès la veille. (Projet d'arrêté, 9 juillet, papiers de Beugnot, comm. par le comte Beugnot, et Beugnot, *Mém.*, II, 310-313.) Mais quoi que Beugnot en ait dit dans ses *Mémoires*, l'expédient ne suffit pas à arrêter Blücher. Il fallut les représentations de Frédéric-Guillaume et la volonté d'Alexandre. — Molé, ou du moins l'Administration des ponts et chaussées, proposa de donner au pont d'Iéna le nom de : *Pont Désiré*, « satisfaction à la fois pour la nation prussienne et la nation française. » (Chambine, chef de division des ponts et chaussées à Wellington, 9 juillet, *Supplementary Dispatches*, XI, 20.)

3. Wellington à Müffling, gouverneur de Paris, 9 juillet; à Blücher, 9 juillet. (*Dispatches*, XII, 550, 553.) Lettre précitée de Louis XVIII. (*Mém.* de Talleyrand, I, 32).

lettre à sa femme, appelait « être martyrisé[1]. » Il se consolait en faisant des dîners fins chez Very et en jouant très gros jeu au n° 113 du Palais-Royal[2].

Ses soldats, qui ne peuvent s'offrir ces plaisirs coûteux, trouvent d'autres distractions. Ils maraudent le sabre à la main, frappent les hommes, violentent les femmes. Aux barrières d'Ivry et d'Italie, ils contraignent les passants à donner leur argent, leurs montres et leurs souliers. Rue des Gobelins, une fille de seize ans est violée consécutivement par onze soldats. Aux faubourgs Saint-Jacques et Saint-Marceau, ils pillent les maisons, dévalisent les caves, volent des voitures et des chevaux et s'en retournent vendre linge, nippes, vivres et objets de toutes sortes à leur bivouac du Luxembourg, sous les yeux mêmes de leurs officiers[3]. Dans la banlieue, c'est pire. Au sud de Paris, c'est le pillage continu; au nord, où les villages ont été abandonnés à l'approche de l'ennemi, c'est la dévastation. Tour à tour, les Prussiens, les Belges, les Brunswickois, les Hanovriens ont passé là. A Garges, au Bourget, à Aubervilliers, à La Chapelle, on marche dans les rues sur une litière de linge en charpie, de vaisselle en miettes, de meubles en morceaux ; par les ouvertures béantes

Journal manuscrit de Lechat. Fagel à son gouvernement, Paris, 10 juillet (*Revue d'Histoire diplomatique*, X, 35.

1. Blücher à sa femme. Paris, 9 juillet. (*Blücher in Briefen*, 162.)

2. Wellington à Blücher, 10 juillet. (*Dispatches*, XII, 555.) Note de police, Paris, 13 juillet. (Arch. nat.. F. 7, 3153 [3].) Beugnot. *Mém.*, II, 312. Cf, Reigersberg au grand-duc de Wursbourg, Paris, 25 avril 1814. (Arch. Aff. étr., 675.) — Blücher, cependant, voulut marquer son mécontentement en s'abstenant de venir s'installer officiellement à Paris près de son souverain et autres « gros messieurs » (*grossen Herren*). Il n'y avait qu'un pied à terre et resta à Saint-Cloud « dans le plus beau des châteaux », écrivait-il à sa femme. (*Blücher in Briefen*, 162.)

3. Rapports de police, 8 et 10 juillet. (Papiers de Carnot.) Decazes à Talleyrand, 11 juillet. (Arch. Aff. étr., 691.) Rapports de police du 11 au 31 juillet. (Arch. nat., F. 7, 3774.) Lieutenant Woodberry, *Journal*, 345. Jal, *Souvenirs d'un homme de lettres*, 312.

des maisons dont les portes et les fenêtres sont arrachées, on voit des chambres toutes vides, avec des glaces brisées et des tentures en lambeaux. Alentour, non loin de granges incendiées et d'amas de cendres, vestiges de meules brûlées, les chevaux anglais sont au piquet dans des champs de blé mur[1].

Chabrol et Decazes se plaignent à Talleyrand qui réclame auprès des ministres alliés. Wellington lui-même déclare à Castlereagh qu'il est prudent d'arrêter les violences, le pillage et « la destruction pour le plaisir ». C'était peine perdue. Si les Anglais observent une certaine discipline, les Prussiens continuent leurs affreux exploits avec l'approbation de Blücher. « — Ils n'ont fait que ça, dit-il gaiement; ils auraient dû faire bien davantage![2]. »

Les soldats alliés ne sont pas les seuls à faire lourdement peser leur joug. Les royalistes ultràs, émigrés à Gand et « émigrés à l'intérieur », prétendent aussi traiter Paris en ville prise d'assaut. Ils se veulent venger des bonapartistes, et ils englobent dans cette catégorie les libéraux, les constitutionnels, les indifférents, tous ceux qui ne partagent point leurs opinions exaltées. Dès Arnouville, les gardes du corps ont montré leur frénésie par d'odieuses violences contre le général de Lagrange, capitaine des mousquetaires gris, coupable à leurs yeux de n'avoir pas suivi le roi à Gand; ils l'ont insulté, frappé, lui qui est amputé d'un bras; ils lui ont arraché son épée, ses

1. Rapports de police, 10 au 31 juillet. (Arch. nat., F. 7, 3774.) Rapport à Davout, Paris, 11 juillet, Sismondi à sa mère, Paris, 16 juillet. (*Lettres inédites*, 98.) Sous-Préfet de Saint-Denis, à Chabrol, 25 juillet. (Arch. nat., F. 7, 3774.) Chabrol à Talleyrand, 20 juillet. (Arch. Aff. étr., 690.) Mercer, *Journal of the Waterloo Campaign*, II, 56-57, 70, 77-78, 83. Lieutenant Woodberry, *Journal*, 331.

2. Decazes à Talleyrand, 11 juillet. Chabrol à Talleyrand, 20 juillet. Talleyrand aux ministres alliés, 20 juillet. (Arch. Aff. étr., 691 et 690.) Wellington à Castlereagh, 14 juillet. (*Dispatches*, XII, 558.) Sismondi à sa mère, Paris, 16 juillet. (*Lettres inédites*, 98.)

croix, ses épaulettes. Le soir du retour du roi, le 8 juillet, ils saccagent le café Montansier, au Palais-Royal, en criant : Vive le roi! Vive la paix! A bas les Jacobins ! A bas le boucher ! A bas les buveurs de sang! Le lendemain, à l'Ambigu, ils sifflent un acteur qui leur est désigné comme s'étant battu valeureusement à la défense d'Aubervilliers sous l'uniforme de tirailleur fédéré; ils prétendent le forcer à demander pardon à genoux d'avoir tiré sur les alliés du roi. Le 10 juillet, les royalistes s'en prennent à Mlle Mars qui pendant les Cent-Jours paraissait dans tous ses rôles avec des violettes à la main ou au corsage. Quand elle entre en scène, on l'accueille avec des huées et des sifflets, et, sur l'ordre du public, elle doit crier : Vive le roi! Quelques minutes après, le vers de Mme Pernelle à Elmire :

Votre conduite en tout est tout à fait mauvaise,

provoque des applaudissements outrageants. Derechef on veut forcer l'actrice à crier : Vive le roi! Elle s'y refuse, proteste qu'elle l'a déjà fait. Le tumulte s'accroît; on crie, on brandit les tabourets, on brise les banquettes. Mars cède, et revient à la réplique en dévorant ses larmes. Pour le surlendemain, on prépare contre elle une nouvelle cabale. Mais à son entrée en scène, toute la salle se lève et l'applaudit cinq minutes de suite. Cette ovation ardente et résolue impose aux manifestants [1].

Après la guerre aux violettes, la chasse aux œillets

1. Lettres de l'architecte Philippe Haron à son frère, 10 juillet. (Comm. par M. Veuclin.) Rapport de police, 9, 12 et 13 juillet (papiers de Carnot). Rapport à Davout, Paris, 11 juillet. (Arch. Guerre.) Rapport confidentiel à Wellington, 17 juillet. (*Supplementary Dispatches*, XI, 45-46.) Hobhouse, *Lettres*, II, 250-251. Reiset, *Souv.*, III, 243-244. Macdonald, *Souv.*, 398. Saint-Chamans, *Mém.*, 303.

Le 10 juillet, la recette de la Comédie-Française fut de 2 887 francs. Les 27 et 28 juin les recettes avaient été de 104 et 182 francs. (Arch. de la Comédie-Française.)

rouges, cette fleur passant à tort ou à raison pour un nouvel emblème napoléonien. Les gardes nationaux de service ont l'ordre d'inviter les promeneurs qui portent des œillets à les jeter à l'instant, sous peine d'arrestation. Du moins, ils exécutent poliment leur consigne; mais les gardes du corps font cette police-là, dont ils ne sont nullement chargés, avec une brutalité de goujats, arrachant rudement les fleurs séditieuses, ou prétendues telles, de la boutonnière des hommes et du corsage des femmes. S'ils aperçoivent un pot d'œillets à quelque fenêtre, ils entrent dans la maison, montent l'escalier, forcent l'huis et jettent les fleurs par la fenêtre en menaçant les gens de leur faire prendre le même chemin. Chaque jour, dans les cafés, les spectacles, les promenades, ce sont des querelles, des duels, des rixes, des batailles. Quand la garde nationale intervient, les soldats du roi la chargent à coups d'épée, comme au bon vieux temps où l'on rossait le guet. Dans une seule de ces échauffourées, six miliciens sont blessés. Le mécontentement contre les gardes du corps, gardes de la Porte, gendarmes rouges, chevau-légers, et autres mousquetaires devient si grand qu'un rapport de police attribue une légère hausse de la rente au bruit que le roi va supprimer sa Maison militaire[1].

Le poids odieux de l'occupation étrangère et les provocations vexatoires des gardes du corps ont pour effet immédiat de refroidir l'enthousiasme royaliste que Paris a montré ou paru montrer pendant les premiers jours. Louis XVIII serait encore à Gand que les Alliés n'en seraient pas moins à Paris,

1. Rapports de police, juillet et août. (Arch. nat., F. 7, 3153 [3] et, F. 7. 3774.) Rapports à Wellington, 20 juillet. (*Supplementary Dispatches*. XI, 46.) Hobhouse. *Lettres*, II, 250-251. Comte, *La Garde nationale de Paris*, 503

mais la coïncidence de ces deux faits : l'entrée de l'ennemi, la rentrée du roi, frappe l'esprit et impose au raisonnement. Ceux des Parisiens qui étaient le mieux disposés pour Louis XVIII trouvent que le plaisir de savoir le roi aux Tuileries est chèrement payé par l'embarras, l'humiliation et le danger de loger chez soi un, deux, trois, jusqu'à dix soldats ennemis, de subvenir à leur nourriture à raison de cinquante sous par homme[1], et de vivre jour et nuit sous le tranchant du sabre. Dès le 12 juillet, les rapports de police mentionnent que le nombre des cocardes blanches diminue beaucoup par suite des excès des troupes alliées. « Notre bon roi, dit-on, aurait mieux fait de rester en Flandre que de faire venir des esclaves du nord pour asservir la nation française. » Des jeunes gens répondent à des mendiants : « — Allez trouver votre bon roi ! Les Prussiens ne nous ont rien laissé. » Aux Tuileries, on intercepte cette lettre d'une femme à Louis XVIII : « Notre roi très chrétien qui va à la messe tous les jours nous amène ses compagnons de voyages, les Prussiens et les Cosaques, pour coucher avec nous. » On colporte des caricatures où le roi est figuré, les pieds dans un baquet de sang, entre un Anglais et un Prussien. Au faubourg Saint-Marceau, le 19 juillet, on promène de cabaret en cabaret un cochon avec une fleur de lys sous la queue et l'on boit « à la santé du gros papa[2] ». En moins de quinze jours, du 10 au 23 juillet, le tri-

1. Rapport à Carnot, 12 juillet. (Papiers de Carnot.)

2. Rapports de police, du 12 au 27 juillet (Arch. nat., F. 7, 3053, F. 7, 3153[3], F. 7, 3774.) Rapport à Carnot, 12 juillet. (Papiers de Carnot.) Rapport confidentiel à Wellington, 19 juillet. (*Supplementary Dispatches*, XI, 45.) Lettre au roi, 12 juillet. (Arch. nat., 3133 [3].) *Le Contre-poison*, par C. P. D., 14. Manuscrit de Lechat. Hobhouse, *Lettres*, II, 235-236. Cf. Note de Talleyrand aux ministres alliés, 28 juillet (Arch. Aff. étrang. 691) : « Ces ravages coïncident avec le retour du roi ; ils le discréditent. »

bunal correctionnel prononce quarante-cinq condamnations pour paroles ou manifestations séditieuses. Cris de : Vive l'empereur ! ou : A bas le roi ! quinze jours de prison ; port d'un œillet rouge : deux jours ; avoir chanté la *Marseillaise* : quinze jours ; ne s'être pas découvert sur le passage du roi : quatre jours ; avoir crié : A bas les gardes du corps ! huit jours ; avoir dit que Bonaparte est à l'armée de la Loire : un mois. Une femme du peuple dit que si elle avait des Prussiens à loger chez elle, elle les empoisonnerait : huit jours de prison [1].

Paris opprimé ne se borne pas à fronder ; il s'emporte, il se défend, il attaque. Les cavaliers de la Maison du roi ne peuvent se montrer isolément sans être hués et souvent assaillis. Un soir, à la Gaîté, deux gardes du corps s'enfuient par les derrières du théâtre. Telle est l'exaspération contre eux qu'il leur est donné, bien inutilement, car ils se font un point d'honneur de n'y pas obéir, l'ordre secret de ne plus porter leur uniforme en dehors du service, afin de ne point provoquer de troubles. A toute heure, en maint endroit, il y a des rixes, parfois sanglantes, entre les habitants et les soldats alliés. Le jour, ceux-ci finissent par avoir le dessus car ils sont armés et leurs patrouilles les secourent. Mais la nuit, on se venge. Malheur au soldat ivre qui se hasarde sur les quais déserts ! le lendemain on trouve son cadavre dans la Seine [2]. Wellington s'alarme : « Nous entrons dans une phase très critique, écrit-il à Castlereagh ; nous pouvons compter que si un seul coup de fusil est

1. Etat des personnes arrêtées, du 9 au 23 juillet. (Arch. nat., F. 7, 3200 [4].)

2. Rapports de Decazes, et rapports de police du 11 juillet au 6 août. (Arch. nat., F. 7., 3774.) Rapport de l'inspecteur Crozat, 11 juillet. (Arch. Guerre.) Rapports à Carnot, 7 et 12 juillet. (Papiers de Carnot.) Journal manuscrit de Lechat. Rapport à Wellington, 20 juillet. (*Supplementary Dispatches*, XI, 46.) Woodberry, *Journal*, 339, 348. Hobhouse, *Lettres*, II, 206-207.

tiré dans Paris, tout le pays se lèvera en masse contre nous. » Le gouverneur prussien de Paris, Müffling, prend des mesures de sûreté. Le 24 juillet, il donne cet ordre pour le rassemblement des troupes en cas d'émeute : « L'alerte sera donnée par trois coups de canon qui seront tirés par la batterie des Champs-Élysées et que répéteront les pièces du pont des Tuileries et du pont du Jardin-des-Plantes. Aussitôt les troupes viendront occuper leurs emplacements : la division anglaise, avenue des Champs-Élysées; la division autrichienne, place Vendôme; les deux divisions prussiennes, aux Invalides, place du Panthéon et place de la Bastille... Au signal des coups de canon, les habitants rentreront dans leurs maisons; personne ne devra rester dans les rues sous peine d'arrestation[1]. »

1. Wellington à Castlereagh, 14 juillet; à Nesselrode, 18 juillet. (*Dispatches*, XII, 558, 563.) Müffling à Wellington, 23 juillet. Ordre de Müffling, 24 juillet. (*Supplementary Dispatches*, XI, 53-54.)

CHAPITRE VIII

LA ROUTE DE SAINTE-HÉLÈNE

I. Napoléon au château de Rambouillet (nuit du 29 juin). — Séjour de Napoléon à Niort (2 juillet).

II. Napoléon à Rochefort (3 juillet-7 juillet). — Les instructions de Fouché. — Embarquement de Napoléon à bord de la *Saale* (8 juillet).

III. La première entrevue des envoyés de l'empereur avec le capitaine Maitland, commandant le *Bellérophon* (10 juillet).

IV. La proposition du capitaine Ponée, commandant *la Méduse*. (10 juillet). — Napoléon à l'île d'Aix (12 juillet-13 juillet). — Hésitations de Napoléon. — Sa décision soudaine (nuit du 13 au 14 juillet).

V. Nouvelles entrevues de Las Cases avec le capitaine Maitland (14 juillet). — La lettre au Prince Régent. — Les instructions secrètes du cabinet des Tuileries. — L'empereur se rend à bord du *Bellérophon* (15 juillet).

I

Napoléon, quelques heures après avoir quitté la Malmaison, s'était arrêté au château de Rambouillet. Il ne voulait que prendre un peu de repos, mais, quand il eut soupé, il se sentit souffrant. Il but une tasse de thé et se coucha[1]. On repartit de bon matin le lendemain 30 juin. Au relais de Vendôme, la maîtresse de poste vint à la portière de la calèche et demanda d'un air effaré s'il était vrai « qu'il fût encore arrivé un malheur à l'empereur ? »

1. Beker, *Relation de la mission auprès de Napoléon*, 68-69. Rovigo, *Mém.*, VIII, 199. Mémoires manuscrits de Marchand, (comm. par le comte D...) — Marchand ne rejoignit l'empereur qu'à Niort. Les détails qu'il donne sur la première partie du voyage lui venaient de Saint-Denis dit Ali, le valet de chambre qui avait accompagné Napoléon, depuis la Malmaison, sur le siège de la calèche.

Elle le reconnut. Elle leva les bras au ciel et s'enfuit en pleurant dans sa maison[1]. Entre onze heures et minuit, on traversa Tours. A la sortie de la ville, Napoléon fit arrêter la voiture devant une auberge et chargea Rovigo d'aller chercher le préfet. C'était le comte de Miramon, un de ses anciens chambellans. Il voulait s'informer si quelque courrier suspect n'avait point passé par Tours, car il craignait qu'un émissaire de Fouché ne l'eût devancé pour dresser un guet-apens. Miramon s'empressa de se rendre à l'appel de l'empereur, qui eut avec lui un entretien de dix minutes[2]. On courut d'une traite jusqu'à Poitiers. Afin de laisser passer le plus fort de la chaleur, qui était accablante, on fit halte pendant une couple d'heures à la maison de poste, située hors de la ville. Napoléon profita de cet arrêt pour faire envoyer, par le général Beker, un courrier au préfet maritime de Rochefort. Il était impatient de savoir si les frégates mises à sa disposition pourraient appareiller dès son arrivée[3].

A Saint-Maixent, les habitants dont la curiosité était éveillée par cette calèche à quatre chevaux s'amassèrent alentour pendant qu'elle relayait. On cherchait à connaître les noms de ces voyageurs de marque. Un officier de garde nationale demanda les passeports. Beker remit le sien; mais comme cette pièce était rédigée de façon insolite et qu'elle mentionnait seulement le général Beker, un secrétaire et un valet de chambre, l'officier ne voulut point prendre sur lui de laisser partir la voiture. Il porta

1. Rovigo, VIII, 199.

2. Hamelinaye à la Commission de gouvernement, Tours, 1er juillet. (Arch. nat. AF, IV, 1937). Beker, 69-70. Rovigo, VIII, 199-200. Mémoires manuscrits de Marchand.

3. Beker à Bonnefoux, préfet maritime, Poitiers, 1er juillet. (Arch. de la Marine, BB3, 426). Cf. Beker, 70-71. Rovigo VIII, 200. Mémoires manuscrits de Marchand.

le passeport à l'hôtel de ville; le maire refusa de donner un laissez-passer. La foule grossissait. Bertrand, Rovigo, Beker commençaient à être inquiets. Beker se fit reconnaître par un lieutenant de gendarmerie qui se trouvait parmi les curieux; il le pria de se rendre sur-le-champ à la municipalité et de lui rapporter son passeport visé, « la mission d'État dont il était chargé ne devant souffrir aucun retard. » L'officier obéit, bientôt la voiture put repartir[1]. Au reste, Napoléon aurait été reconnu sans danger. Comme partout où l'on avait passé jusque-là, la population était pour l'empereur; les questions que l'on posait à ses compagnons de route témoignaient la persistance des sentiments bonapartistes. Le général Beker disait vrai dans son rapport au gouvernement provisoire : « Napoléon n'a pas été reconnu, mais il a été très sensible aux démonstrations d'intérêt, à la curieuse inquiétude avec laquelle on demandait de ses nouvelles sur son passage[2]. »

On atteignit Niort le 1er juillet à dix heures du soir. Depuis Rambouillet, on avait roulé presque sans arrêt. Napoléon était très fatigué par ces trente-huit heures dans une calèche fermée. Il résolut de coucher à l'auberge de *la Boule d'Or*, située au faubourg Saint-Maixent, et dépêcha Rovigo au

1. Rovigo, VIII, 200-201. Mémoires manuscrits de Marchand. Beker, 71-72. On a cru à tort que les habitants de Saint-Maixent auraient fait un mauvais parti à l'empereur, parce que, voisins de la Vendée, ils en éprouvaient les sentiments. Marchand dit que la curiosité était le seul motif du rassemblement, et un écrivain local, M. Levesque, a démontré dans le journal *La Sèvre* (1er mars, 1874) que les Saint-Maixentais, loin de faire cause commune avec les Vendéens, leur étaient très hostiles. Le mois précédent, les Vendéens menaçant Parthenay, les gardes nationales de Niort et de Saint-Maixent avaient pris les armes et marché contre les insurgés.

2. Rapport de Beker à la Commission de gouvernement, Niort, 2 juillet (cité par Beker, 76-77.) Cf. Rovigo, VIII, 201, 202, 216. Mémoires manuscrits de Marchand. Procès-verbal de la séance du 4 juillet de la Commission de gouvernement. (Arch. Nat., AF. IV, 1933.)

préfet pour l'informer de son passage dans la ville et l'inviter à le venir voir le lendemain de bon matin. Le préfet, Busche, témoigna sa surprise que « l'empereur fût descendu dans une auberge quand il pouvait disposer de l'hôtel de la préfecture. » Quelques heures après, au cours de sa très matinale visite, il insista si fort que Napoléon se décida à partir en voiture avec lui. Il n'avait plus le souci de son incognito, car, tandis qu'il regardait par la fenêtre en attendant le préfet, le major Voisin, du 2e hussards, qui allait au champ de manœuvres, et d'autres personnes encore l'avaient reconnu. Bientôt des groupes se formèrent devant la préfecture aux cris de : Vive l'empereur ! Napoléon se refusa à se montrer au balcon. Le préfet, Bertrand, Beker descendirent tour à tour sur la place pour engager les manifestants à se retirer. Peine perdue, la foule augmentait et les acclamations ne cessaient point [1].

Dans l'après-midi, Napoléon reçut le chef des mouvements du port de Rochefort; il apportait une lettre du préfet maritime, le capitaine du vaisseau de Bonnefoux, en réponse à la dépêche que Beker avait envoyée de Poitiers. « La rade, écrivait Bonnefoux. est étroitement bloquée par une escadre anglaise. Il me paraîtrait extrêmement dangereux pour la sûreté de nos frégates et celle de leur *chargement* (*sic*) de chercher à forcer le passage. Il faudrait attendre une circonstance favorable qui ne se présentera pas de longtemps dans cette saison. Les forces qui nous bloquent ne laissent aucun espoir de réussir dans le projet de faire sortir nos bâtiments [2]. »

1. Préfet de Niort à Carnot, 3 juillet. Lettre anonyme à Davout, 7 juillet. (Arch. Nat., AF. IV, 1935 et F. 7, 3200 4.) Beker, 73-75. Rovigo, VIII, 201-202. Montholon, I, 60. Mémoires manuscrits de Marchand.

2. Bonnefoux à Beker. Rochefort. 1er juillet. (Arch. de la Marine. BB 3 426.) Préfet de

Bonnefoux craignait les responsabilités. La mission dont on l'avait chargé était difficile et particulièrement délicate, car, à l'accomplir selon les ordres du gouvernement du jour, il risquait d'aller contre les vœux du gouvernement du lendemain. Ces pensées troublaient le préfet maritime au point d'obscurcir en lui la vision exacte des choses. Il grossissait les difficultés, les obstacles, les périls. Il était vrai qu'une escadre anglaise, commandée par l'amiral Hotham, croisait sur la côte. Mais cette escadre, forte de deux vaisseaux, de trois frégates et d'une douzaine de corvettes, bricks, sloops[1], était stationnée depuis l'embouchure de la rivière de Brest jusqu'au large du bassin d'Arcachon, soit sur une étendue de 243 milles marins (450 kilomètres). Pour garder le pertuis d'Antioche, large de plus de 8 milles marins, le pertuis Breton et le pertuis de Maumusson, qui donnaient tous trois accès à la rade de Rochefort, il n'y avait, à la fin de juin, et il n'y eut jamais dans la suite, qu'un seul vaisseau anglais, le *Bellérophon*, et un ou deux petits bâtiments de 16 à 24 canons, tantôt un, tantôt deux[2]. Il était donc au moins exces-

Niort à Carnot, 3 juillet. (Arch. Nat., AF, IV, 1935.) Cf. Beker au gouvernement provisoire, Niort, 2 juillet (Beker, *Relation*, 77.) : « Le Préfet maritime a écrit que l'escadre anglaise rendait impossible la sortie des bâtiments. »

1. Vaisseaux : le *Superb* (baie de Quiberon) ; le *Bellérophon* (devant la rade de Rochefort). Frégates : l'*Erydanus* (au large de Brest) ; l'*Endymion* (baie de Quiberon) ; le *Pactolus* (à l'embouchure de la Gironde). Corvettes, bricks, sloops ; *Hebrus*, *Slaney*, *Myrmidon*, *Céphalus*, *Cyrus*, *Phœbé*, *Telegraph*, *Opossum*, *Ferret*, *Littey*, *Lane*, *Sheldrake*, *Daphné*. (Etat des bâtiments sous les ordres de l'amiral Hotham, 1er juillet et 6 juillet. (Archives de l'Amirauté anglaise, vol. 159, nos 24 et 45). Cf. Maitland (*Relation*, 18, 22, 23, 24, 25, 26, 39), lequel mentionne plusieurs autres petits bâtiments qui ne figurent pas dans les deux états précités, sans doute parce que, selon les ordres de lord Keith, ils avaient été détachés de l'escadre de la Manche.

2. Du 27 au 30 juin, le *Bellérophon* avait avec lui le *Céphalus* et le *Myrmidon ;* le 1er juillet, aucun bâtiment ; le 2 juillet, la *Phœbé ;* du 3 au 5 juillet, aucun bâtiment ; le 6, le *Myrmidon ;* le 7 et le 8, le *Myrmidon* et le *Slaney ;* le 9, le *Myrmidon ;* le 10, le *Myrmidon* et le *Falmouth* ; le 11, le *Myrmidon ;* le 12, le *Slaney* (le *Myrmidon* fut envoyé au large de Maumusson, et le *Cyrus*, appelé par signaux télégraphiques, prit position devant le pertuis Breton) ; le 13, le *Slaney ;*

sif d'écrire, comme le fit Bonnefoux, que la présence de la croisière « ne laissait aucun espoir de sortir de la rade. »

La lettre du capitaine de Bonnefoux inquiéta extrêmement l'empereur. « Il s'en montra désolé, » dit le préfet Busche[1]. Mais, en même temps, les ovations des habitants de Niort réveillèrent ses espérances assoupies. — « Le gouvernement, dit-il à Beker, connaît mal l'esprit de la France. S'il avait accepté ma dernière proposition, les affaires auraient changé de face. Je pouvais encore exercer, au nom de la nation, une grande influence sur les affaires politiques en appuyant les négociations par une armée à laquelle mon nom aurait servi de point de ralliement[2]. » Dominé par ces pensées, il pria Beker d'informer la Commission exécutive de l'obstacle mis par la croisière au départ des frégates et de lui proposer de nouveau « d'employer l'empereur comme général, uniquement occupé du désir d'être utile à la patrie. » Sur la demande expresse de Napoléon, Beker ajouta: « Sa Majesté désire être autorisée à communiquer avec le commandant de l'escadre anglaise, si des circonstances rendent cette démarche indispensable tant pour sa sûreté personnelle que pour épargner à la France la douleur et la honte de voir l'empereur enlevé de son dernier asile et livré à la discrétion de ses ennemis[3]. »

le 14, le *Slaney* et le *Myrmidon* ; le 15, le *Myrmidon*. (Maitland, *Relation*, 4, 8, 13, 14, 17, 23, 38, 39, 40, 48.)

Le vaisseau le *Switzure*, envoyé d'Angleterre pour renforcer la croisière, était encore le 20 juillet à la hauteur de l'Ile de Sein (Maitland, 113).

1. Préfet de Niort à Carnot, 3 juillet. (Arch. Nat., AF. IV, 1935.)

2. Beker, 76.

3. Rapport de Beker au gouvernement provisoire, Niort, 2 juillet (cité par Beker, 76-77). — Ce rapport arriva à Paris le 4 juillet dans l'après-midi. Comme on verra plus loin il fut l'objet, dans la séance de neuf heures du soir, d'une impor-

Fouché et ses collègues ne songeaient guère à défendre Paris et moins encore à employer pour cette défense l'épée de Napoléon. L'empereur conservait sur leurs sentiments de bien surprenantes illusions. Mais il ne s'abusait pas sur sa propre position. Il n'y voyait d'issue digne de lui que de se livrer librement à l'Angleterre.

Le prince Joseph, Gourgaud, le général Lallemand avaient rejoint l'empereur à Niort[1]. Il eut l'idée d'y séjourner en attendant la réponse du gouvernement provisoire ou des avis plus favorables du préfet maritime. Il envoya Gourgaud à Rochefort pour savoir si l'on pourrait tromper la surveillance de la croisière en gagnant la haute mer par la passe de Maumusson[2]. Dans la soirée, Lallemand soutint un autre projet. Le 2e hussards était très exalté. Tous les officiers s'étaient présentés à la préfecture. Ils voulaient proposer à l'empereur de se mettre à la tête de leur régiment pour retourner à Paris ou pour aller dans la Vendée rejoindre l'armée du général Lamarque. Lallemand conseilla d'accepter cette offre. Mais Napoléon n'avait pas fait, en abdiquant, le sacrifice du commandement des armées françaises

tante délibération du gouvernement. (Procès-verbaux de la Commission de gouvernement. Arch. Nat., AF. IV, 1933.)

1. Joseph, parti de Paris le 29 juin pour aller s'embarquer à Bordeaux, avait voulu dire un dernier adieu à son frère, et, de Limoges, il s'était dirigé vers Rochefort par Niort. Il apprit là que l'empereur était à la préfecture. — Gourgaud avait quitté la Malmaison, peu après l'empereur, l'avait rejoint à Rambouillet et l'avait suivi ensuite à quelques postes de distance. — Marchand était dans une voiture qui suivait celle de Gourgaud. — La comtesse Bertrand et ses enfants, qui avaient pris la même route, arrivèrent aussi à Niort le 2 juillet. — Le général Lallemand était parti seul de Paris. (Rovigo, VIII, 20. Gourgaud, II, 558-559. Mémoires manuscrits de Marchand : Beker, 75. Préfet de Niort à Carnot, 2 juillet. Arch. nat., AF. IV, 1935.)

2. Gourgaud, II, 560. Mémoires manuscrits de Marchand. — Une lettre où Gourgaud rend compte de sa mission existe en minute dans ses papiers. Il dit qu'il a causé avec le préfet, que les frégates sont bonnes marcheuses et que l'on pourra, malgré l'ennemi, s'élever en haute mer, à la première brise, par le pertuis Breton.

pour devenir un chef de partisans. Il avait trop souci de sa dignité et du bien de la France pour courir pareille aventure. Afin de couper court aux propositions de ce genre comme aux inquiétudes de Beker, qui le pressait de se rendre à Rochefort, il résolut de quitter Niort. Il déclara qu'il partirait le lendemain à quatre heures du matin[1]. Cette décision s'ébruita. Quand Napoléon monta en voiture, la foule malgré l'heure matinale se pressait dans les rues. Aux Vive l'empereur! se mêlaient les cris : Restez ici! Restez avec nous! Le 2e hussards était monté à cheval pour présenter une dernière fois les armes à l'empereur. Bien qu'il n'eût point demandé d'escorte, un peloton commandé par un officier accompagna sa calèche sabre au clair. A une poste de la ville, Napoléon congédia les hussards. Il remercia l'officier et fit donner à chaque cavalier son portrait gravé, — sur une pièce de vingt francs[2].

On savait dans toute la contrée que l'empereur était à Niort, en route pour Rochefort. On le guettait dans chaque village. Quand on voyait passer la calèche à quatre chevaux, nul ne doutait qu'il ne s'y trouvât, et l'on criait : Vive l'empereur! A Mauzé, à Saint-Georges, à Surgères, à Muron, à Saint-Louis, il entendit les mêmes cris. On achevait la fenaison; les hautes meules qui s'élevaient partout rappelaient aux paysans les grands travaux de drainage ordonnés par l'empereur en 1807 et grâce auxquels cette région de marais, infertile et malsaine, s'était transformée en une vaste prairie. « — Vous

1. Gourgaud, II, 559. Beker, 77-78. Mémoires manuscrits de Marchand. Cf. Rovigo, VIII, 201-202, et Montholon (I, 60-62), qui n'était pas à Niort et dont le récit, fait de ouï dire, est des plus singuliers. — Selon Beker, l'empereur refusa de recevoir les officiers de hussards; selon Gourgaud, il les reçut mais déclina leur offre.

2. Beker, 78-79. Mémoires manuscrits de Marchand.

voyez, dit-il à Beker, les populations me savent gré du bien que j'ai fait. Partout où je passe, je reçois les témoignages de leur reconnaissance[1]. »

II

Depuis quatre jours, le préfet maritime était informé, par des dépêches de Decrès, de la très prochaine arrivée de Napoléon. Decrès lui avait prescrit de faire aménager les frégates la *Saale* et la *Méduse* pour y embarquer l'empereur et sa suite à destination des Etats-Unis. Ces bâtiments devaient être prêts à appareiller douze heures après que l'empereur serait à Rochefort[2], « si toutefois *la situation des croisières ennemies permettait de le faire sans compromettre les frégates*[3]. » Bonnefoux avait aussi-

1. Beker, 79. Cf. Gourgaud, II, 560 ; les traditions locales rapportées par J. Silvestre (*La Malmaison, Rochefort, Sainte-Hélène*, 72), et la note de Mme Caffarelli citée par Sismondi (*Notes sur les Cent-Jours*, 22).

2. Decrès à Bonnefoux, préfet maritime de Rochefort, Paris, 27 juin. Le même au même, 28 juin. Le même au même, 27 juin [dépêche expédiée dans la nuit du 28 au 29]. Instructions très secrètes de Decrès pour les capitaines Philibert et Ponée, Paris 27 juin [expédiées dans la nuit du 28 au 29.] (Arch. de la Marine, BB 3, 426.)

Dans la dépêche du 27 juin et dans la première dépêche du 28 juin, Decrès ne parle pas de l'empereur. Il dit : « Un ambassadeur et sa suite ». Mais dans sa troisième dépêche [expédiée dans la nuit du 28 au 29, bien que portant la date du 27] il révèle que ce prétendu ambassadeur « est celui qui naguère était notre empereur ».

Dans sa première dépêche (du 27 juin) Decrès donne cet ordre formel : « Les frégates ne devront mettre à la voile que sur de nouveaux ordres de moi. » On a vu (**1815**, III, 205-206) que le 27 juin le gouvernement subordonnait encore le départ de l'empereur à la décision des Alliés, d'où le refus de Napoléon d'aller s'embarquer à Rochefort pour s'y trouver prisonnier à bord d'une frégate.

3. Decrès à Bonnefoux, 27 juin [dépêche expédiée dans la nuit du 28 au 29 juin]. (Arch. de la Marine, BB3, 426.)

Dans les instructions aux commandants des frégates, Decrès dit : « On évitera tous les bâtiments de guerre que l'on pourrait rencontrer. Si l'on est obligé de combattre, la frégate sur laquelle ne sera pas embarqué Napoléon se sacrifiera pour retenir l'ennemi et pour donner à celle sur laquelle il se trouvera le moyen de s'échapper. »

Il ne faut pas conclure de cela, comme quelques-uns l'ont fait bien à tort, que les frégates devaient forcer le blocus. Si elles étaient attaquées en pleine mer, elles devaient se défendre ; mais elles ne devaient nullement attaquer la croi-

tôt donné des ordres aux commandants de la *Saale* et de la *Méduse*, les capitaines Philibert et Ponée. Des vivres pour quatre mois et demi avaient été apportés à bord, on avait complété les équipages, embarqué les canots, envergué les voiles. Le 3 juillet, à huit heures du matin, quand Napoléon descendit de voiture devant la préfecture maritime, tout était disposé pour appareiller[1].

Impatient de partir, l'empereur voulait s'arrêter seulement quelques instants à Rochefort et aller s'embarquer en rade. [2]. Il s'informa si les frégates étaient prêtes. Bonnefoux l'en assura, mais il dit, comme il l'avait écrit la veille, que les pertuis étaient bloqués et les vents contraires[3]. Sur le désir de Napoléon, Beker réunit en conseil à la préfecture plusieurs officiers supérieurs de la marine et le vice-amiral Martin. En disponibilité depuis 1810, Martin s'était retiré à la campagne, près de Rochefort; apprenant l'arrivée de l'empereur, il avait

sière en position devant Rochefort. Les instructions de Decrès sont à cet égard précises et formelles. Dans sa première dépêche, il ordonne d'attendre pour appareiller de nouveaux ordres de lui. Dans sa troisième dépêche, il écrit : « Les frégates appareilleront *si la situation des croisières ennemies permet de le faire sans compromettre les frégates.* » Dans ses instructions aux capitaines Philibert et Ponée, il écrit derechef : « Les frégates devront appareiller dans les vingt-quatre heures si les *croisières ennemies ne s'opposent pas au départ.* » — Il est clair que les frégates ne doivent pas tenter une sortie de vive force.

1. Bonnefoux à Philibert, 28 juin ; à Decrès, Rochefort, 29 juin et 7 juillet, (Arch. de la Marine, BB[3], 426) ; à Decrès, Rochefort, 4 juillet. (Arch. Nat. AF., IV, 1940.) Gourgaud, I, 27. Beker, 79. Journal de bord de *la Saale*, 28, 29, 30 juin, 1er juillet. (Arch. de Rochefort.)

Le registre BB[3] 426, des Archives de la Marine, contient des pièces de comptabilité qui donnent tous les détails sur les vivres embarquées pour la table de Napoléon et de sa suite. Le total en montait à 25 000 francs. Pour les curieux des « infiniment petits » de l'Histoire, je citerai 100 bouteilles de cognac (150 fr.), 192 bouteilles de Bordeaux rouge (320 fr.), 10 paniers d'huile d'olive (300 fr.), 6 barils de bœuf en daube (108 fr.), 24 jambons (230 fr.), 75 douzaines d'œufs (35 fr.), « six paires de dindonneaux dont un mort » (42 fr.), etc., etc., etc.

2. Rovigo, VIII, 215, 217. Mémoires manuscrits de Marchand. — On sait que Rochefort, situé sur la Charente, est à dix kilomètres, à vol d'oiseau, de la rade où se trouvent l'île d'Aix, l'île Madame, l'île d'Oléron et l'île de Ré.

3. Bonnefoux à Decrès, Rochefort, 4 juillet (Arch. Nat., AF. IV, 1940.)

incontinent quitté sa retraite pour venir le saluer[1]. Le conseil, à qui le préfet maritime fit partager ses vues troublées, reconnut qu'il était impossible aux frégates de tromper la vigilance de la croisière[2]. L'amiral Martin ouvrit l'avis que l'empereur gagnât Royan à cheval ou sur un canot. Il trouverait à l'embouchure de la Gironde la corvette la *Bayadère*, commandée par le capitaine Baudin. « — Je connais Baudin, dit l'amiral. C'est le seul homme capable de conduire l'empereur sain et sauf en Amérique[3]. »

1. Beker, 84, et lettre de Beker à la Commission de gouvernement, Rochefort 4 juillet (cité par Beker, 85). Montholon, I, 66.

2. Beker, 84. Montholon, I. 66.

Si j'avance que Bonnefoux fit partager au conseil ses vues troublées (vues troublées dont j'ai déjà parlé p. 353), c'est en me fondant sur ce fait que ce qui détermina l'opinion du conseil fut l'avis que « depuis le 29 juin la croisière avait doublé le nombre de ses bâtiments. » Ce renseignement était faux. Le 29 juin, il y avait devant les pertuis le *Bellérophon*, la corvette *Myrmidon* et le brick *Céphalus* ; le 3 juillet il n'y avait devant ces mêmes pertuis que le *Bellérophon* seul. (Le *Céphalus* avait été envoyé devant la Teste et le *Myrmidon* détaché au large de Bordeaux). Quant à la *Phœbé*, qui avait mouillé dans la nuit du 1er au 2 près du *Bellérophon*, Maitland l'avait envoyée, le 2, stationner à l'embouchure de la Gironde avec l'ordre pour le commandant du *Myrmidon* de revenir devant Rochefort. (Voir la *Relation* du capitaine Maitland, 4, 8, 13-14.) Or, qui avait pu communiquer au conseil et le lui certifier exact ce faux renseignement, sinon Bonnefoux qui en qualité de préfet maritime centralisait toutes les dépêches des sémaphores et des guetteurs de La Coubre, de Chassiron, de Saint-Pierre, de La Chaume, de la Tour des Baleines. Ces rapports, il semble, lui troublaient l'esprit. Pour peu qu'un bâtiment passât au large, se dirigeant des îles d'Ouessant vers l'embouchure de la Gironde, chaque vigie le signalait, et Bonnefoux, épouvanté, voyait quatre ou cinq navires, quand, en réalité, il n'y en avait qu'un seul. A lire les rapports des sémaphores de l'arrondissement de Rochefort, du 28 juin au 15 juillet (Arch. de la Marine BB [3] 424 et BB [3] 426), on croirait que toutes les escadres de l'Angleterre croisaient en vue de Rochefort. Un jour, on signale la présence de six vaisseaux et de cinq frégates ; un autre jour, de cinq vaisseaux et de huit frégates ! Or, les états précités des Archives de l'Amirauté anglaise, la *Relation* du capitaine Maitland et les lettres de l'amiral Hotham, citées dans cette *Relation*, témoignent que ce dénombrement est de la fantasmagorie.

Pour conclure, il n'était point plus impossible de sortir de la rade de Rochefort où l'on avait trois accès différents sur la mer et que surveillaient un vaisseau et un ou deux bricks qu'il ne l'était de sortir de la Gironde dont l'embouchure était gardée par une frégate et trois bricks et sloops. Or, le capitaine Baudin allait s'offrir à sortir de la Gironde avec sa corvette en répondant du succès de l'entreprise. Maitland, d'ailleurs, reconnaît dans sa lettre à l'amiral Keith, du 18 juillet 1815, *Relation* (109-110, cf. 106), qu'il n'y avait pas impossibilité de sortir de la rade de Rochefort.

3. Beker, *Relation*, 86-87.

Cette proposition acceptée en principe, Bonnefoux envoya un courrier à Royan. Le lendemain, dans la soirée, on reçut la réponse de Baudin. Il se faisait fort de mener l'empereur en Amérique soit sur l'une de ses deux corvettes la *Bayadère* et l'*Infatigable*, soit à bord du *Pike*, bâtiment américain, d'une extraordinaire rapidité de marche, qu'il convoierait avec ses corvettes. « En cas de rencontre, écrivait le futur amiral, je me dévouerai avec la *Bayadère* et l'*Infatigable* pour barrer le passage à l'ennemi. Quelque supérieur qu'il puisse être, je suis sûr de l'arrêter[1]. »

Napoléon agréa ce projet[2], mais il ne se hâta point de s'y prêter. Si les frégates avaient eu la mer libre et le vent favorable, il se fût embarqué sur l'heure. Son ferme dessein était d'aller vivre une vie nouvelle en Amérique, et il lui paraissait conforme à sa dignité de quitter la France sur un bâtiment de l'Etat avec les honneurs impériaux. Mais son départ dans ces conditions se trouvant empêché ou ajourné, il temporisa. Avant que de s'évader à bord d'un navire américain, ne fallait-il pas attendre quelques jours? Les vents pouvaient tourner, la surveillance de la croisière pouvait être déjouée, l'Angleterre pouvait

1. Lettre de Baudin à Bonnefoux, en rade du Verdon, 5 juillet, quatre heures du matin. (Citée par J. Silvestre, 96-97.) — Toute cette lettre de Baudin est simplement admirable. En voici les dernières lignes : « L'empereur peut se fier à moi. J'ai été opposé de principes et d'action à sa tentative de remonter sur le trône, parce que je la considérais comme devant être funeste à la France, et certes les événements n'ont que trop justifié mes prévisions. Aujourd'hui, il n'est rien que je ne sois disposé à entreprendre pour épargner à notre patrie l'humiliation de voir son souverain tomber entre les mains de notre plus implacable ennemi. Mon père est mort de joie en apprenant le retour d'Egypte du général Bonaparte. Je mourrais de douleur de voir l'empereur quitter la France, si je pensais qu'en y restant il pût encore quelque chose pour elle. Mais il faut qu'il ne la quitte que pour aller vivre honoré dans un pays libre, et non pour mourir prisonnier de ses ennemis. »

2. Bonnefoux, selon Silvestre (*La Malmaison*, *Rochefort*, *Sainte-Hélène*, 97), écrivit au capitaine Baudin que « l'empereur approuvait ses propositions et qu'il n'avait qu'à l'attendre ».

accorder des sauf-conduits. Suprême espérance, enfin, où l'empereur s'obstinait contre toute raison, le gouvernement, contraint par les circonstances, un soulèvement du peuple, un tumulte militaire, n'allait-il point le rappeler à la tête de l'armée? Si rien de tout cela n'arrivait, il serait toujours temps de s'échapper par la Gironde[1]. Et si même il était trop tard, resterait la ressource de demander asile à l'Angleterre[2]. Napoléon avait conçu ce dessein dès le jour de l'abdication ; il y trouvait « de la grandeur. »

1. Sur les espérances persistantes de l'empereur à Rochefort, cf. les lettres de Beker au gouvernement provisoire, 4 juillet, et à sa famille, 6 juillet (citées dans sa *Relation*, 85-86 et 89). Gourgaud, I, 30, et Rovigo, VIII, 220. — On a dit que l'empereur hésitait. « Il hésitait » à quoi faire? à s'emprisonner sur ces frégates dont on lui représentait le départ comme impossible? à aller s'embarquer sur *la Bayadère*, expédient qu'il ne regardait que comme un pis aller. L'empereur n'hésitait pas : il attendait.

2. Dès l'île d'Elbe, Napoléon avait dit au commissaire anglais Campbell que peut-être il irait finir ses jours en Angleterre, et lui avait demandé s'il ne serait pas lapidé par la populace de Londres. (**1815**, I, 158.)

Il y a aux Archives des Affaires étrangères (vol. 1802) une lettre de Londres que peut-être Napoléon ne lut pas, mais que, peut-être aussi, il put lire, et qui était de nature à influer sur sa détermination. Cette lettre, datée du 16 juin 1815, ne porte point de signature ; elle est adressée à une dame de l'intimité de l'empereur, et même apparemment, de sa famille, peut-être à la princesse Hortense. En voici les passages essentiels :

« Madame, votre silence semble assez m'indiquer que la vérité vous déplaît et que vous suspectez ma véracité. N'importe ! Je connais l'étendue de mes devoirs envers vous et votre famille. Je les remplirai. Avant-hier, j'ai appris que la réunion de personnes, diverses par leur rang mais réunies par leur grand caractère et leurs lumières, avaient été d'opinion que si l'empereur Napoléon demandait l'hospitalité en Angleterre, elle lui serait accordée ; que dès lors sa personne y serait sacrée ; que, relativement au séjour plus ou moins éloigné de la capitale, il y aurait peut-être les mêmes arrangements que ceux pris lors du débarquement de Louis XVIII en Angleterre. Vous allez, Madame, ou, pour mieux dire, vous avez déjà taxé de pusillanimité mes sollicitations prévoyantes. Je n'en tiens pas moins à mon système. L'Angleterre est la plus puissante ennemie du présent monarque français, mais ce pays est le seul port sûr et hospitalier pour le prince malheureux. Si tout était perdu pour vous, et si vous adoptiez la résolution de paraître en Angleterre, il serait instant qu'une dépêche ou une simple lettre fût adressée d'avance, de la manière la plus secrète au principal ministre, le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, à Londres, et qu'elle lui fût remise en personne, sans formes et démarches préliminaires... »

Je répète qu'il est possible que Napoléon n'ait pas eu connaissance de cette lettre, que peut-être même la destinataire ne l'ait point reçue. Je trouve cependant que cette lettre a un rapport au moins singulier avec les instructions secrètes de Napoléon à Gourgaud, du 14 juillet, que je citerai plus loin.

A l'Elysée, il s'en était ouvert à Hortense, à Bassano, à Lavallette, à Carnot. Pendant les pourparlers relatifs à son départ de la Malmaison, il avait exprimé le vœu formel d'avoir la faculté de se rendre à bord de l'escadre anglaise si les circonstances l'y obligeaient[1]. En passant à Niort, il avait fait renouveler cette demande. C'était une obsession. Il la repoussait sans cesse; sans cesse elle revenait troubler, dominer sa pensée.

Les journées des 5, 6 et 7 juillet se passèrent dans l'attente. Aucune nouvelle de Paris, le vent continuant de souffler faiblement du large, la croisière toujours en vue. Une nouvelle proposition fut soumise à l'empereur. Le lieutenant de vaisseau Besson se trouvait être consignataire d'une goélette danoise de cinquante tonneaux, la *Magdelaine*, qui appartenait à son beau-père, un certain Frülhe. Il offrit de charger d'eaux-de-vie ce petit bâtiment et d'y embarquer l'empereur avec quatre personnes de sa suite. Une barrique bien matelassée, de façon à supprimer le son creux, garnie de tubes à air et arrimée parmi le lest, servirait de cachette à Napoléon au cas qu'il y eût une visite en mer. Ces préparatifs exigeant plusieurs jours, Las Cases, d'après l'ordre de Bertrand, signa un contrat avec Besson pour le nolis et l'aménagement de la goélette et l'achat d'une cargaison d'eaux-de-vie[2]. L'empereur n'avait cependant accueilli ce projet

1. Cette disposition avait été convenue verbalement, mais soit par négligence, soit pour une autre cause, le ministre de la marine ne l'avait pas mentionnée dans ses instructions écrites, ainsi que le prouve cette lettre de Beker à Bonnefoux, Niort, 2 juillet (Arch. de la Marine, BB³ 426.) : « ... Il avait été convenu que s'il ne restait aux personnes dont nous nous occupons d'autre parti à prendre que de se livrer à la merci des Anglais, le ministre prescrirait au capitaine de la frégate la faculté d'en laisser la liberté. Cette disposition a été oubliée par le ministre. Veuillez donc me faire connaître si votre intention est qu'une fois embarqués sur la frégate, le capitaine permettrait le parlementage avec les Anglais et le transport des passagers sur les bâtiments anglais. »

2. Contrat entre Las Cases et Besson, Rochefort, 6 juillet (cité par Montholon, II,

qu'avec répugnance et sans marquer nullement sa résolution d'y recourir[1]. On conçoit que la pensée d'être découvert par les Anglais caché dans une futaille révoltât l'homme qui s'appelait Napoléon.

Toute la suite de l'empereur avait rejoint : le général de Montholon, les officiers d'ordonnance Planat, Résigny, Autric, les officiers polonais Schultz et Piontowski, Las Cases et son fils, Mme de Montholon et son fils, le page Sainte-Catherine de La Pagerie, le chirurgien Maingaud, le capitaine Mercher, le lieutenant Rivière, un fourrier du Palais, des piqueurs, des maîtres d'hôtel, des valets de chambre, des valets de pied, trois femmes de chambre, en tout soixante-quatre personnes, y compris celles qui étaient arrivées à Rochefort en même temps que Napoléon[2]. On revit aussi le prince Joseph. De Niort, il était parti pour Bordeaux, mais, reconnu à Saintes, arrêté, menacé de mort, et enfin relâché, il avait craint pareille aventure sur la route de Bordeaux et s'était dirigé vers Rochefort dans l'intention d'en partir avec l'empereur[3].

82-85.) Las Cases, I, 39. Beker, 87. Rovigo, VIII, 219. Maitland, *Relation*, 48-49. *Relation* de Jourdan de la Passardière, commandant l'*Epervier* (*Nouvelle Revue Rétrospective*, 10 octobre 1897).

1. Rovigo (VIII, 219), tout en rapportant les préparatifs commencés à bord du bâtiment danois, dit expressément que l'empereur refusa la proposition de Besson. Le contrat de nolis avait-il donc été signé et une petite partie de la cargaison embarquée à l'insu de l'empereur? — Beker dit que Napoléon n'avait ni approuvé ni rejeté complètement ce projet.

Besson, qui avait donné sa démission en 1815, entra en 1820 au service de Mehemet-Ali. Il créa la marine égyptienne, fut nommé vice-amiral avec le titre de bey et mourut en 1837. — L'historiette contée par Hyde de Neuville (*Mém.*, II, 129) est donc absolument fausse.

2. Gourgaud, I, 28, 29. Las Cases, I, 37. Rovigo, VIII, 210. Mme de Montholon, *Souvenirs*, 8-10. — Sur la composition de la suite de l'empereur, voir « Etat nominatif des passagers à la suite de S. M. l'Empereur Napoléon embarqués le 8 juillet sur la *Saale* et la *Méduse*. » (Arch. de la Marine, BB[3] 426.)

3. A Saintes, on était d'opinion divisée, mais le royalisme dominait. Le matin du 3 juillet, quelques bourbonistes ardents, au nombre desquels trois ex-gardes du corps, apprirent que des personnages de marque avaient couché à Cognac, en

Les Rochefortais étaient restés très bonapartistes. La présence de l'empereur causa dans la ville une émotion profonde. Le soir de son arrivée, la population entière envahit le jardin de la préfecture maritime en criant de toute la force de ses quinze mille voix : « L'empereur ! l'empereur ! Vive l'empereur ! » Les cris ne discontinuant pas, il se décida à venir un instant sur la terrasse. Un silence religieux accueillit son apparition, puis les acclamations reprirent dans un élan d'enthousiasme frénétique. Chaque soir, pendant le séjour de l'empereur, les mêmes scènes se renouvelèrent. « Buonaparte, écrivait avec indignation au comte d'Artois le général de Maleyssie, a été accueilli à Rochefort comme un dieu[1]. »

Dans la soirée du 7 juillet[2], Beker reçut de nouvelles instructions du gouvernement provisoire en réponse à sa lettre de Niort. Cette lettre, arrivée le 4 juillet, quand la capitulation de Paris venait d'être signée et que l'armée allait commencer son mouvement vers la Loire, avait bouleversé Fouché et ses

route pour Rochefort par Saintes. Napoléon était-il parmi eux ? On ne savait. En tout cas, ils seraient de bonne prise. Les gardes du corps postèrent leurs adhérents Quand les voitures où se trouvaient Montholon, Las Cases, Résigny, Mme de Montholon, arrivèrent au relais, des royalistes en armes contraignirent les voyageurs à descendre et les retinrent prisonniers dans l'auberge. Peu de temps après, Joseph, qui, lui, venait de Niort, fut également arrêté. Pendant que l'on portait les passeports à la municipalité, qui, semble-t-il, était en majorité complice, on criait sous les fenêtres de l'auberge des *Armes de France* : « — Les scélérats ! quelles figures ignobles ! Ils emportent les millions de l'Etat ! Il faut les pendre ! » Les voyageurs étaient en danger. Mais à Saintes il y avait des fédérés. Avertis de ce qui se passait, ils s'assemblèrent à leur tour et se rendirent à la mairie. Grâce à leur intervention résolue, les passeports furent visés et les voitures purent repartir, escortées par quelques gendarmes.

Sur l'affaire de Saintes, voir la lettre de Planat à Constant D..., Rochefort, 4 juillet (citée dans la *Vie de Planat*, 227-233.) Mme de Montholon, 7-8. Las Cases, I, 33-36. Rovigo, VIII, 209-210.

1. Beker, 82-83. Las Cases, I, 38. Mémoires manuscrits de Marchand. Rovigo, VIII, 216. Montholon, I, 65. Général de Maleyssie au comte d'Artois, Saintes, 11 juillet. (Arch. Guerre.)

2. Beker, 89-90. Cf. Bonnefoux à Decrès, 7 juillet (Arch. Marine, BB³ 426). Sous-préfet de Rochefort à Carnot-Feulins, 8 juillet. (Arch. Nat. F1c, III.)

collègues. Ils s'imaginèrent que l'empereur était resté à Niort[1]; ils le voyaient déjà accourant dans les éclairs de sabres du 2e hussards à l'armée de la Loire, acclamé par les troupes, reprenant le commandement à Davout et recommençant la guerre[2]. Après une courte délibération, ils adressèrent cet ordre pressant au général Beker : « Napoléon doit s'embarquer sans délai... Vous ne savez pas jusqu'à quel point la sûreté et la tranquillité de l'Etat sont compromises par ces retards... Vous devez donc employer tous les moyens de force qui seraient nécessaires tout en conservant le respect qu'on doit à Napoléon. Faites qu'il arrive sans délai à Rochefort et faites-le embarquer aussitôt. Quant aux services qu'il offre, nos devoirs envers la France et nos engagements avec les puissances ne nous permettent pas de les accepter, et vous ne devez plus nous en entretenir. Enfin, la Commission voit des inconvénients à ce que Napoléon communique avec l'escadre anglaise. Elle ne peut accorder la permission qui est demandée à cet égard[3]. » On décida, en outre, que la copie de cette dépêche serait immédiatement transmise aux ministres de l'intérieur, de la guerre et de la marine afin qu'ils donnassent des ordres aux autorités de Niort, de La

1. Ces mots de la dépêche du gouvernement provisoire, du 4 juillet, à Beker : « Faites que Napoléon arrive sans délai à Rochefort », ne sauraient laisser aucun doute sur la question.

2. Thibaudeau, X, 473. — Non seulement le gouvernement provisoire jusqu'à sa dissolution, mais aussi le gouvernement royal jusqu'au 17 juillet, jour où l'on apprit à Paris l'embarquement sur le *Bellérophon*, redoutèrent que Napoléon ne vînt à l'armée de la Loire. (Pasquier, III, 346.)

Cf. lettre à Carnot, s. d. (juillet) (Papiers de Carnot) : « La seule crainte des Alliés de l'extérieur et de l'intérieur est que Napoléon ne remonte à cheval. » Lettre de l'architecte Haron, Paris, 6 juillet (comm. par M. Veuclin) : « Fasse le ciel que Napoléon puisse éviter les croisières anglaises, et ne revienne pas à la tête de l'armée de la Loire ! »

3. Procès-verbaux de la Commission de gouvernement, séance du 4 juillet, 9 heures du soir. (Arch. nat. AF. IV, 1933.) Lettre de la Commission à Beker, 4 juillet. (Arch. de la Marine, BB.3 426.)

Rochelle et de Rochefort « *pour le succès de la mission dont était chargé le général Beker*[1] », c'est-à-dire, comme l'écrivait plus crûment Davout à Beker, « pour lui prêter main-forte[2]. »

La Commission de gouvernement ordonnait d'embarquer Napoléon, même par la force, mais elle ne parlait en aucune façon de le faire partir. Bien qu'informée, par la lettre de Beker, du 2 juillet, « que la croisière anglaise rendait la sortie des bâtiments impossible[3], » elle ne révoquait point ses ordres antérieurs de ne mettre à la voile que « si la situation de la croisière ennemie permettait de le faire sans compromettre les frégates[4]. » Ainsi, les membres du gouvernement provisoire savaient que Napoléon ne pourrait pas sortir de la rade de Rochefort, et, d'autre part, ils lui interdisaient de demander asile à l'escadre anglaise. Ils voulaient le tenir sur une frégate comme dans une prison et l'y garder captif pour faire de lui, s'il était nécessaire, l'objet de négociations avec les Alliés. En le laissant se livrer de sa propre volonté à la croisière ennemie, on eût perdu l'avantage de pouvoir le livrer soi-même[5], et

1. Procès-verbal de la séance du 4 juillet (Arch. nat. AF. IV, 1933). Decrès à Bonnefoux, 5 juillet. (Arch. Marine. BB³ 426.). Sous-préfet de Rochefort à Carnot-Feulins, 8 juillet (Arch. nat. F²c. III). Général d'Almeyras, commandant la Rochelle, à Fouché. Rochefort, 12 juillet (Arch. de la Guerre, dossier de l'empereur). « A la réception de la dépêche de V. E. du 4 courant, écrit d'Almeyras, je me suis rendu à Rochefort à l'effet de m'entendre avec le général Beker pour l'exécution des ordres dont il est chargé. Préalablement, j'avais fait à La Rochelle des dispositions pour qu'une force suffisante fût tenue prête à marcher si la chose était nécessaire. »

2. Davout à Beker, Paris, 4 juillet (cité par Beker, 90).

3. Beker à la Commission de gouvernement, Niort, 2 juillet (cité par Beker, 76-77). — Une lettre du préfet maritime, du 29 juin, avait déjà annoncé à Decrès la présence d'une croisière ennemie devant les pertuis. (Arch. nat. AF. IV, 1940.)

4. Dépêche de Decrès à Bonnefoux, 27 juin, et instructions secrètes aux commandants des frégates, 27 juin. (Arch. de la Marine, BB³ 426.)

5. C'est ce que voulut faire, quelques jours après, le gouvernement royal, comme on le verra plus loin.

l'on eût donné prématurément et sans profit un gage à la coalition.

En même temps que la dépêche du gouvernement provisoire, étaient arrivés divers journaux de Paris qui annonçaient comme très prochaine une convention avec les Alliés[1]. Le matin du 8 juillet, Beker vit l'empereur et le pressa de prendre un parti, car en raison des événements qui allaient se précipiter il y aurait danger pour lui à rester plus longtemps à Rochefort. Napoléon ne s'émut point. C'est même en souriant qu'il dit à Beker : « — Mais, général, quoi qu'il arrivât, vous seriez incapable de me livrer ? » « — Votre Majesté, répondit Beker, sait en effet que je suis prêt à donner ma vie pour protéger son départ. Mais, en me sacrifiant, je ne la sauverais pas. Le même peuple qui s'amasse chaque soir sous vos fenêtres pour vous acclamer proférerait demain des cris d'un autre genre si la scène venait à changer. Les autorités civiles et militaires, recevant des ordres d'un autre gouvernement, méconnaîtraient les miens et rendraient votre salut impossible. » Napoléon connaissait trop les hommes pour ne pas se rendre à ce raisonnement. « — C'est bien, dit-il, donnez l'ordre de préparer les embarcations pour l'île d'Aix. Je serai là près des frégates et me trouverai en mesure de m'embarquer si les vents veulent tant soit peu favoriser la sortie[2]. »

A quatre heures après midi, Napoléon quitta l'hôtel de la préfecture. Les voitures de sa suite furent saluées dans les rues et sur la place Colbert par les cris et les vivats de la foule qui le croyait présent. Il était sorti par le jardin, « voulant, dit Bonnefoux,

1. Gourgaud, I, 29.

2. Beker, *Relation*, 92-93. Rapport de Beker à la Commission de gouvernement, Rochefort, 8 juillet (cité *ibid.*, 94-95).

éviter les acclamations. » Il rejoignit les voitures sur la route de La Rochelle où elles filèrent jusqu'à l'embranchement du chemin de Fouras. A Fouras, les canots du port de Rochefort et des deux frégates attendaient dans l'anse de la Coue. L'embarquement se fit « à dos d'homme, » car il n'y avait pas assez d'eau pour que les chaloupes pussent accoster le rivage. Cette scène avait attiré toute la population de Fouras, pêcheurs et vieux marins. Ils personnifiaient en Napoléon la guerre contre l'Anglais, ennemi séculaire, tyran de la mer. « Nous pleurions comme des filles », contait plus tard l'un d'entre eux. Quand sur le canot où Napoléon avait pris place les avirons s'abaissèrent, un grand cri désespéré de : Vive l'empereur ! couvrant le mugissement des vagues, s'éleva soudain de cette foule que jusqu'alors la stupeur et l'émotion avaient rendue muette. La mer était forte, un vent violent soufflait du large. Au lieu d'atterrir à l'île d'Aix, comme il l'avait résolu, Napoléon ordonna d'aborder les frégates. On en a conclu que voyant l'état de la mer, il espérait que les vents tourneraient et que l'on pourrait appareiller la nuit même. La traversée fut lente. Les lames ramenaient sans cesse les embarcations à la côte ; une des chaloupes faillit chavirer. Au bout d'une heure et demie, on atteignit les frégates qui étaient mouillées dans « la fosse d'Enet, » entre la pointe de Fouras et l'île d'Aix[1]. Napoléon fut reçu à bord de la *Saale* avec les plus grands honneurs militaires : un détachement en armes sur le pont, tous les officiers, l'épée nue, près le passavant, tout l'équipage monté sur les vergues et dans les haubans et criant : Vive l'empereur ! Les

1. Je dois cette indication à M. J. Silvestre, de Rochefort.

salves d'usage ne furent point tirées parce que lui-même en avait fait la défense[1].

Le lendemain matin, le vent étant tombé, l'empereur voulut visiter l'île d'Aix. Deux canots de la *Saale* l'y débarquèrent avec Gourgaud, Beker, Las Cases et plusieurs officiers[2]. C'était un dimanche. Le 14e régiment de marine, nouvellement formé avec des équipages, était sous les armes pour une revue d'inspection. Presque tous les habitants se pressaient alentour. Bien que Napoléon portât l'habit civil qu'il avait revêtu en quittant la Malmaison, il fut vite reconnu. Matelots et peuple l'acclamèrent. Aux « Vive l'empereur ! » se mêlaient les cris plus significatifs : « A l'armée de la Loire ! » Il passa à pas lents sur le front du régiment. Devant la compagnie de grenadiers, il invita le capitaine à commander le maniement d'armes. On pense si les mouvements s'exécutèrent vivement et en mesure ! L'empereur visita ensuite les fortifications, les digues, les jetées, tous les grands travaux qu'il avait fait exécuter pour la défense de l'île et la protection de la rade. Des officiers du génie et de l'artillerie l'accompagnaient. Il les entretenait de questions techniques, louant ou critiquant tour à tour la disposition d'un ouvrage, l'emplacement d'une batterie, et raisonnant sur tout en maître de la guerre avec une liberté d'esprit vraiment extraordinaire en ces jours d'agonie. « Il sem-

1. Bonnefoux à Decrès, 8 juillet. (Arch. de la Marine, BB.3 426.) Gourgaud, I, 30-31. Mémoires manuscrits de Marchand. Las Cases, I, 40. Beker, 95-96. Montholon, 2, 71. Rovigo, VIII, 217-218. Mme de Montholon, 10-11. Journal de bord de *la Saale*. Manuscrit de F. S. et autres documents locaux cités par J. Silvestre, 101-102, 105-107.

2. Selon un document cité par J. Silvestre, 111, Beker n'aurait été prévenu de l'excursion à l'île d'Aix que quelques instants après le départ de l'empereur, et, pris d'inquiétude, il aurait tout de suite commandé d'armer une embarcation pour le rejoindre. Cet incident explique pourquoi, comme le relate Beker, *deux* canots furent employés.

blait encore, dit Beker, dans la plénitude de sa puissance [1]. »

Une heure après le retour de Napoléon à bord de la *Saale*, arriva le préfet maritime Bonnefoux. Il apportait au général Beker une nouvelle dépêche de Decrès et un arrêté du gouvernement provisoire en date du 6 juillet [2]. En apprenant par les rapports de Beker et de Bonnefoux, du 4 juillet, que Napoléon avait de soi-même quitté Niort pour venir à Rochefort, Fouché et ses collègues s'étaient remis de leur panique. Le calme rétabli dans leur esprit, ils reconnurent la maladresse des instructions qu'ils avaient envoyées l'avant-veille. Aux termes de ces premières instructions, Napoléon qui ne pouvait pas quitter la rade à cause de la croisière, ne devait ni revenir à terre ni demander asile au commandant anglais. Les membres de la Commission comprirent qu'à mettre l'empereur dans cette situation sans issue, ils risqueraient de le pousser au coup de désespoir que précisément ils redoutaient par-dessus tout. Ils s'empressèrent de prendre un arrêté modifiant les ordres du 4 juillet [3]. Par l'article 1er, il était enjoint, comme précédemment, au général Beker « de presser l'embarquement de Napoléon sur les frégates destinées à le transporter en Amérique. » Mais les articles II et III portaient : « Si, par la contrariété des vents ou la présence de l'ennemi, le départ immédiat des fré-

1. Beker, 97-98. Gourgaud, I, 31. Las Cases, I, 40. Rapport du capitaine de vaisseau Coudein, colonel du 14e de marine, Rochefort, 13 août. (Arch. de la Marine, BB3 426.) — Le rapport de Coudein diffère sur certains points des notes de Beker et de Gourgaud. Mais, d'une part, cet officier n'était pas à l'île d'Aix lors de la visite de l'empereur ; d'autre part, on conçoit que dans un rapport adressé à un ministre du roi, il aît relaté de la façon la plus discrète les manifestations bonapartistes de son régiment.

2. Bonnefoux à Decrès, Rochefort, 9 juillet, 5 heures du soir. (Arch. de la Marine, BB3 426.) Journal de bord de *la Saale*. Beker, 98. Gourgaud, I, 73.

3. Lettre de Decrès à Beker, Paris, 6 juillet. (Arch. Guerre, dossier de l'empereur.)

gates était empêché et qu'il fût probable qu'on réussît à effectuer le transport de Napoléon par un aviso, il en serait mis un sans délai à sa disposition, sous condition que ledit aviso partirait dans les vingt-quatre heures. — Si Napoléon préférait être conduit immédiatement à bord d'une croisière anglaise, le préfet maritime lui en donnerait les moyens[1]. »

Comme Fouché et ses collègues continuaient cependant de craindre que quelque circonstance imprévue ou quelque revirade subite n'entraînât l'empereur à rejoindre l'armée de la Loire, ils prirent soin de déterminer dans cet arrêté « qu'en aucun cas, le commandant du bâtiment à bord duquel serait Napoléon ne pourrait, sous peine de haute trahison, le débarquer sur un point quelconque du territoire français. Si l'on était forcé de relâcher momentanément sur la côte, ce commandant prendrait toutes les mesures de façon que Napoléon ne pût débarquer. Au besoin, il requerrait les autorités civiles et militaires de lui prêter main-forte[2]. » Les ordres de Decrès des 28 et 29 juin, portant que les frégates ne devaient appareiller que si la croisière ennemie n'était pas dans le cas de s'y opposer, étaient maintenus et même renouvelés[3]. Enfin, soucieux d'éviter l'accusation d'avoir livré l'empereur à l'Angleterre, les membres du gouvernement provisoire mettaient à l'envoi d'un parlementaire aux vaisseaux anglais cette condition expresse que Napoléon en aurait fait la demande formelle et par écrit[4]. Ce

1. Arrêté de la Commission de gouvernement, 6 juillet. (Arch. Marine, BB³ 426.) Lettre de Decrès à Beker, 6 juillet. (Arch. Guerre, dossier de l'empereur.)

2. Arrêté du 6 juillet. Articles IV et V.

3. Article II. « ... si, par la présence de l'ennemi, le départ des frégates était arrêté. »

4. Arrêté du 6 juillet, Article III. Lettre de Decrès à Beker, 6 juillet. (Arch. Guerre, dossier de l'empereur.)

petit papier, pensaient-ils, suffirait à les dégager de toute responsabilité !

III

Le jour même, Napoléon décida d'envoyer des parlementaires à bord de la croisière anglaise [1]. Il semble qu'il n'avait attendu pour cela que l'autorisation du gouvernement. Il chargea de cette mission Rovigo et Las Cases ; celui-ci savait l'anglais, mais il devait dire qu'il l'ignorait afin de surprendre les propos que pourraient échanger en leur langue les officiers de l'escadre [2]. Le lendemain, 10 juillet, les envoyés de l'empereur s'embarquèrent au point du jour, pour profiter du jusant, sur l'aviso-mouche nº 24 [3]. Ils portaient une lettre du Grand-Maréchal au commandant des croisières ; Bertrand demandait en termes très brefs si l'on avait connaissance des sauf-conduits qui devaient être expédiés de Londres pour l'empereur Napoléon et si, dans le cas contraire, l'escadre s'opposerait au départ des frégates destinées à le conduire aux États-Unis [4]. C'était le pré-

1. Bertrand à Beker, *la Saale*, 9 juillet (citée par Beker, 105) : « L'empereur me charge de vous demander d'envoyer un parlementaire à bord de la croisière anglaise... » — Pour se conformer aux instructions du gouvernement provisoire, l'empereur faisait faire cette demande *par écrit*.

Gourgaud rapporte que lui, Rovigo, Bertrand, Lallemand, Montholon, ouvrirent divers avis devant l'empereur, les uns conseillant d'entrer en pourparlers avec les Anglais, les autres proposant d'autres projets. Mais du contexte de la phrase, il semble que Napoléon n'avait point provoqué ces conseils et qu'il les écouta sans attention. « Sa Majesté se renfermait », dit-il. L'empereur avait déjà fixé sa détermination. Les moyens d'évasion qu'on lui proposait lui semblaient indignes de lui.

2. Rovigo, VIII, 222-224. Las Cases, I, 40, 42.

3. Bonnefoux à Decrès, Rochefort, 11 juillet. (Arch. Marine BB[3] 426.) Journal de bord de *la Saale* (comm. par J. Silvestre). Rovigo, VIII, 224. Cf. Maitland, *Relation concernant l'embarquement de Napoléon*, 23.

4. Lettre de Bertrand à l'amiral commandant les croisières, *la Saale*, 9 juillet (citée par Maitland, 29).

texte de la démarche. Le but en était de savoir quel accueil l'empereur recevrait à bord de la croisière s'il se déterminait à y venir, et quelles étaient les dispositions du gouvernement anglais à son égard.

Le commandant du *Bellérophon*, le capitaine Maitland, reçut avec convenance les parlementaires. Il lut la lettre du Grand-Maréchal, mais avant d'y faire une réponse par écrit il s'entretint assez longtemps avec eux[1]. Aux diverses questions qu'il lui posèrent, il répondit qu'il ne savait rien encore des événements, sinon le résultat de la bataille de Waterloo; qu'il n'avait aucun avis de sauf-conduits demandés pour Napoléon, mais qu'il allait s'informer auprès de son chef, l'amiral Hotham, stationné dans la baie de Quiberon, si on les avait reçus; qu'en attendant cette réponse, il attaquerait les frégates si elles sortaient de la rade; enfin qu'il visiterait les bâtiments de commerce français et les bâtiments neutres, et que, s'il y trouvait Napoléon, il le retiendrait prisonnier jusqu'à la décision de l'amiral[2]. Au cours de cet entretien, le brick *Falmouth*, qui arrivait de la station anglaise de Quiberon, accosta le vaisseau. Le capitaine avait des dépêches de l'amiral Hotham. Maitland les ouvrit, mais ces dépêches ne se rapportaient pas, sans doute, à l'objet de la mission des parlementaires; du moins, il ne leur en dit rien[3]. On déjeuna;

1. Rovigo, VIII, 223-229. Las Cases. 40-41. Cf. La lettre de Maitland à Bertrand. *Bellérophon*, 10 juillet, qui concorde bien avec les paroles que lui attribuent Rovigo et Las Cases.

2. Maitland, 24. Rovigo, VIII, 226.

3. Ici les récits de Maitland et de Rovigo diffèrent. Selon Maitland, il ne dit rien des dépêches. Et cela paraît vrai, car il n'avait aucun besoin d'en parler s'il ne lui convenait pas de le faire. Selon Rovigo, Maitland dit après les avoir lues : « — Il n'y a pas un mot là-dedans de ce que vous êtes venus m'apprendre. Je vois même qu'au départ de ce bâtiment, on ignorait en Angleterre tout ce que vous nous avez fait connaître. » C'eût été mentir pour rien, pour le plaisir, car il suffisait aux desseins de Maitland de continuer à affecter l'ignorance des instructions de son gouvernement, sans ajouter que la dépêche reçue le maintenait dans cette ignorance.

à table, la conversation reprit. Tout en causant, Rovigo et Las Cases s'efforçaient, sans vouloir y paraître, de démontrer au capitaine anglais que l'empereur n'était nullement réduit à la nécessité de quitter la France. Son parti, disaient-ils, était encore formidable. S'il voulait continuer la guerre, il pourrait résister longtemps ; mais il ne pouvait se résoudre à faire couler le sang dans son seul intérêt. La conclusion de ces paroles était que pour empêcher une reprise des hostilités, l'Angleterre devrait laisser partir l'empereur. Maitland semblait incrédule. « — A supposer, objecta-il, que l'Angleterre se déterminât à accorder un sauf-conduit pour les États-Unis, quel gage Napoléon donnerait-il qu'il n'en reviendrait pas prochainement pour exposer mon pays et l'Europe aux mêmes sacrifices de sang et d'argent qu'ils ont déjà eu à supporter? » « — Les circonstances ont bien changé depuis l'an dernier, répliqua Rovigo. Alors, l'empereur a abdiqué contraint par une faction. Aujourd'hui, il a volontairement renoncé au pouvoir. L'influence qu'il exerçait sur la France lui paraît usée. C'est pourquoi il veut se retirer dans quelque retraite obscure où il finira tranquillement ses jours en vivant de ses glorieux souvenirs. » « — S'il en est ainsi, dit tout à coup Maitland, pourquoi ne pas demander un asile en Angleterre?[1] »

C'était la parole qu'attendaient Las Cases et Rovigo. Mais ils ne se livrèrent point. Afin de pénétrer la signification que Maitland donnait au mot asile, ils feignirent d'être surpris par cette ouverture et y opposèrent tout de suite de nombreuses objections. Le climat de l'Angleterre était trop humide et trop froid. En Angleterre, l'empereur serait trop près de

1. Maitland, 33-37. Cf. Rovigo, VIII, 230. Las Cases, I, 41. — Je suis exactement le récit de Maitland qui me paraît, sauf sur quelques points, le plus véridique.

la France; on le soupçonnerait d'y vivre à l'affût des événements politiques. Enfin, Napoléon tenait les Anglais pour ses ennemis invétérés, et les Anglais, de leur côté, le regardaient « comme une espèce de monstre dépourvu de tout sentiment humain[1]. » Ne fût-ce que par simple politesse, Maitland ne pouvait pas laisser cette insinuation sans réponse. A coup sûr, il ne dit pas, comme le prétend Rovigo, que « Napoléon vivrait en Angleterre sous la protection des lois et à l'abri de tout[2]. » Mais, sans nul doute, il protesta contre l'opinion attribuée à ses compatriotes à l'égard de l'empereur. Peut-être même dit-il que Napoléon « n'aurait à craindre en Angleterre aucun mauvais traitement[3]. » Au reste, cette parole, si elle fut prononcée, concernait le peuple anglais en général et n'impliquait en aucune façon que le gouvernement ne prendrait point envers Napoléon de rigoureuses mesures de sûreté.

La conversation était épuisée. Maitland écrivit au Grand-Maréchal qu'il ne connaissait pas les intentions du gouvernement anglais, mais qu'avant d'avoir reçu des instructions de l'amiral Hotham, à qui il en référait, il ne laisserait sortir de la rade aucun navire de guerre ou de commerce[4]. Rovigo et Las Cases se

1. Maitland, 36. Rovigo, VIII, 230.

2. Rovigo, VIII, 231.

3. Las Cases, I, 41. — Dans sa *Relation*, Maitland passe sous silence sa réponse, mais dans une lettre adressée à lord Keith, Plymouth, 8 août (Appendice à la *Relation*, 264), il écrit qu'il répondit : « — Je ne connais pas du tout quelles sont les intentions du gouvernement anglais. Mais je n'ai aucune raison de supposer que Napoléon ne serait pas bien reçu. » Il est vrai que Maitland place cette réponse non lors de la première entrevue avec Las Cases (le 10 juillet), mais pendant la seconde (le 14). Mais comme du 10 au 14 rien n'avait pu modifier les sentiments de Maitland, il y a tout lieu de croire que ses paroles du 10, dont il ne parle pas, étaient dans le même sens que celles du 14 qu'il prend soin de rapporter. Au reste, Maitland reconnait avoir prononcé le 10 des paroles bien autrement compromettantes pour lui : « Pourquoi Napoléon ne demanderait-il pas un asile à l'Angleterre? »

4. Maitland à Bertrand, *Bellérophon*, 10 juillet (cité par Maitland, 31-33).

rembarquèrent. A deux heures, ils étaient de retour sur la *Saale*[1].

Ils firent un rapport peu favorable[2]. Malgré l'accueil courtois de Maitland, ils auguraient mal des suites de leur démarche. Et ils croyaient cependant que l'officier anglais avait parlé avec franchise. Quelle eût été leur impression s'ils avaient pu faire tomber son masque et pénétrer ses pensées !

Maitland avait dit qu'il ignorait tout ce qui s'était passé depuis la bataille de Waterloo. C'était faux. Depuis le 30 juin, il était informé par un rapport de Bordeaux que l'empereur avait abdiqué, qu'il avait quitté Paris et qu'il cherchait à s'échapper par mer[3]; depuis le 7 juillet, il savait par des dépêches de l'amiral Hotham que Napoléon s'acheminait vers Rochefort afin de s'y embarquer pour l'Amérique[4]. Maitland avait dit qu'il n'avait aucune connaissance d'une demande de sauf-conduits. C'était faux. Il savait depuis trois jours que ces sauf-conduits avaient été demandés et refusés[5]. Maitland avait dit qu'il ignorait les intentions du gouvernement anglais à l'égard de Napoléon. C'était faux. Des ordres de Hotham, arrivés les 7 et 8 juillet, lui prescrivaient « de faire tous ses efforts pour empêcher Bonaparte de s'échapper sur une frégate ou un navire marchand » et, « s'il venait à être pris, de l'amener à

1. Bonnefoux à Decrès, 11 juillet. (Arch. Marine, BB³ 426.) Journal de bord de la *Saale*. Rovigo, VIII, 232. Las Cases, I, 41.

2. Beker. 107.

3. Lettre de Bordeaux, sans date ni signature, arrivée le 30 juin à bord du *Bellérophon*, (citée par Maitland, 5-7). — Maitland prétend qu'il envoya cette lettre sans la décacheter à l'amiral Hotham. C'est peu vraisemblable puisqu'il en a donné le texte dans sa *Relation*.

4. Lettre de l'amiral Hotham à Maitland, baie de Quiberon, 6 juillet, reçue le 7 j llet (citée par Maitland, 14-17).

.Lettre de Hotham à Maitland, baie de Quiberon, 7 juillet, reçue le 8 juillet (citée par Maitland, 18-19).

bord du vaisseau-amiral, où l'on avait des instructions pour disposer de sa personne [1]. » Et, le 10 juillet, au moment même où il causait avec Rovigo et Las Cases, Maitland avait reçu et lu, en se gardant de leur en rien révéler, ce troisième ordre de Hotham, apporté par le *Falmouth* : « Il vous est enjoint de faire les plus strictes recherches sur tout bâtiment que vous rencontrerez. Si vous êtes assez heureux pour prendre Bonaparte, vous devez le transférer sur le vaisseau que vous commandez, l'y tenir sous bonne garde et revenir avec toute la diligence possible au port d'Angleterre le plus voisin [2]. » Si, enfin, Maitland écrivait au Grand-Maréchal qu'il allait demander des ordres à l'amiral Hotham, c'était, il l'a avoué lui-même dans sa *Relation,* « parce que, jugeant les forces qu'il avait à sa disposition insuffisantes pour garder tous les passages, il voulait engager Napoléon à attendre la réponse de l'amiral, ce qui donnerait le temps à des renforts de rallier le *Bellérophon*[3]. »

Est-il donc besoin d'ajouter que ces mots d'une des lettres de Hotham : « C'est à vous *d'employer tous les moyens* d'intercepter le fugitif *de la captivité duquel paraît dépendre le repos de l'Europe*[4] », étaient faits pour éclairer et pour inspirer le capitaine Maitland, et qu'ainsi, quand il insinua l'idée d'un asile en Angleterre, dans sa bouche de mensonge et de perfidie, asile voulait dire captivité.

1. Lettres de Hotham, baie de Quiberon, 6 et 7 juillet, reçues les 7 et 8 juillet (cités par Maitland, 14-23).

2. Lettre de Hotham, baie de Quiberon, 8 juillet, reçue le 10 juillet dans la matinée (citée par Maitland, 27-29).

3. Maitland, *Relation*, 31.

4. Lettre de Hotham, baie de Quiberon, 7 juillet (citée par Maitland, 18-23).

IV

Le bruit que l'empereur en allait être réduit à se livrer aux Anglais avait provoqué, dans les équipages comme dans les états-majors des frégates, l'indignation et la douleur. On commençait enfin à reconnaître que la croisière ennemie ne comprenait qu'un seul vaisseau avec un ou deux petits bâtiments. Le capitaine Ponée, commandant la *Méduse*, alla trouver Montholon, qui était embarqué à son bord,[1] et le conjura de transmettre à l'empereur une nouvelle proposition : « — J'ai consulté, dit-il, mes officiers et mon équipage. Je parle donc en leur nom comme au mien... Voici ce qu'il faut faire. Cette nuit, la *Méduse*, marchant en avant de la *Saale*, surprendra, grâce à l'obscurité, le *Bellérophon* qui est venu mouiller dans la rade des Basques [2]. J'engagerai le combat bord à bord, j'élongerai ses flancs, je l'empêcherai de bouger... Je pourrai toujours bien lutter deux heures. Après, ma frégate sera en bien mauvais état. Mais, pendant ce temps, la *Saale* aura passé en profitant de la brise qui chaque soir s'élève de terre. Ce n'est pas le reste de la croisière, une méchante

1. Montholon était le seul des officiers généraux de la suite de l'empereur qui fût embarqué sur la *Méduse*. Tous les autres, Rovigo, Bertrand, Lallemand, Gourgaud, se trouvaient avec Napoléon à bord de la *Saale*.

2. L'après-midi du 10 juillet, le *Bellérophon* avait quitté, avec le *Myrmidon*, son mouillage du pertuis d'Antioche pour venir s'embosser dans la rade des Basques. Il avait suivi à pleines voiles, pour ainsi dire escorté, la mouche qui ramenait Rovigo et Las Cases. (Bonnefoux à Decrès, Rochefort, 11 juillet. Arch. Marine, BB 3 426.) Journal de bord de *la Saale*.

Certain désormais que l'empereur était à Rochefort, Maitland s'était avancé vers sa proie, pour la mieux guetter. — Le *Bellérophon* et le *Myrmidon* restèrent dans la rade des Basques jusqu'au 11 dans la soirée ; ils quittèrent alors ce mouillage : le *Myrmidon* pour aller observer la passe de Maumusson, le *Bellérophon* pour se tenir sous voiles devant le pertuis d'Antioche où il fut rejoint le soir par le *Slaney*. Le *Bellérophon* accompagné du *Slaney* rentra le 12 au soir dans la rade des Basques. (Maitland, 37-39.)

corvette et un aviso, qui arrêtera la *Saale*, frégate de premier rang, portant du 24 en batterie et des caronades de 36 sur le pont[1]. »

La *Méduse* se vouait à la destruction. Mais la Chambre avait déclaré que « la personne de Napoléon était sous la sauvegarde de l'honneur français ». Ces braves gens pensaient que l'honneur français valait bien le sacrifice de leur bâtiment et de leur vie.

L'offre héroïque du capitaine Ponée fit tressaillir l'empereur. Elle lui touchait le cœur en même temps qu'elle ranimait ses instincts de bataille. Mais des scrupules l'arrêtèrent. Il se demandait, lui qui avait toujours compté à rien la vie des hommes, s'il avait le droit, maintenant qu'il n'était plus empereur que de nom, d'engager un combat sanglant à son seul profit et sans utilité pour le pays[2]. Aurait-il fini par s'y déterminer? On ne peut le savoir, car un avis du commandant de la *Saale* vint brusquement mettre un terme à ses hésitations. Ce commandant, le capitaine Philibert, avait aussi, comme chef de la division navale, le commandement supérieur de la *Méduse*. Il s'était d'abord, semble-t-il, laissé entraîner au projet de Ponée. Ses instructions pour le branle-bas de combat et l'appareillage étaient même données[3]. Mais soit que Beker, consulté, l'eût rappelé à

1. Montholon, I, 78-79. Mémoires manuscrits de Marchand. Beker, 108. Mme de Montholon, *Souv.*, 11-12. Cf. Las Cases, I, 57.

2. Montholon, I, 79. Mémoires manuscrits de Marchand, Cf. Beker, 109.

3. Journal de bord de la *Saale*, en date du 10 juillet : « De six heures à minuit, bonne brise du N.-N.-E. ; à neuf heures un quart, on fait le branle-bas de combat et on se dispose à appareiller. » Cf. La *Relation* de Jourdan de la Passardière (*Nouvelle Revue rétrospective*, 1er octobre 1897) : « Le 10 juillet, à minuit, ordre du capitaine Philibert de me disposer à mettre à la voile et à combattre. Le 11, à trois heures du matin, ordre de mettre la batterie du brick à fond de cale et d'envoyer toutes mes petites armes et les poudres à bord de la *Saale*. » — Il résulte de ce dernier témoignage que si l'on avait donné suite au projet de Ponée, le brick l'*Épervier*, que commandait Jourdan, serait sorti pour combattre avec la *Saale* et la *Méduse*.

l'exécution des ordres formels du gouvernement, soit que de lui-même, à la réflexion, il eût compris que le devoir militaire lui défendait d'enfreindre si gravement ces ordres[1], il s'était ravisé. Il déclara à Bertrand que, « par égard pour l'empereur, il ne regarderait pas la proposition du capitaine Ponée et des officiers de la *Méduse* comme un acte de rébellion, mais qu'il s'opposait à ce qu'il en fût parlé davantage[2]. »

Napoléon n'avait plus rien à espérer des frégates. Il décida de quitter la *Saale* pour l'île d'Aix dès le lendemain matin. Le général Lallemand fut envoyé dans la Gironde afin de s'informer si le capitaine Baudin, commandant la *Bayadère*, était toujours en disposition d'appareiller ; il devait aussi voir par lui-même si l'empereur pourrait gagner facilement la rade du Verdon où les corvettes étaient mouillées[3]. Dans cette journée du 11 juillet, on reçut des journaux du 5, annonçant la capitulation de Paris. « Ce fut la seule fois, dit Beker, que l'empereur, qui subissait sa destinée avec un calme imposant, sans manifester ni émotion ni abattement, ne put réprimer

1. Les ordres secrets de Decrès aux capitaines Philibert et Ponée leur défendaient d'appareiller si les croisières étaient dans le cas de s'opposer au départ des frégates. (Instructions secrètes de Decrès, 27 juin, et Decrès à Bonnefoux, 27 juin. Arch. Marine, BB^{3},426.) Ces instructions n'avaient été ni révoquées ni modifiées ; elles avaient même été renouvelées dans l'arrêté gouvernemental du 6 juillet (Art. II). Le capitaine Philibert, commandant la division navale, devait s'y conformer à moins de se laisser entraîner à un magnanime acte d'indiscipline. La Commission de gouvernement avait consenti, et avec quelles difficultés ! que les frégates prissent la mer en trompant la vigilance de la croisière ; mais elle ne voulait absolument pas une sortie par la force. Ce n'était point au moment où Fouché venait de conclure, grâce à Wellington, la convention de Paris, et quand il négociait avec lui son entrée comme ministre dans le conseil de Louis XVIII, qu'il pouvait permettre une agression contre un bâtiment de Sa Majesté Britannique !

2. Montholon, I, 79. Beker, 108-109. Mémoires manuscrits de Marchand. Cf. Rovigo, VIII, 233. Mme de Montholon, 12. — Selon Rovigo, ce fut à lui-même et non à Bertrand que Philibert déclara « avoir des ordres secrets qui lui défendaient d'appareiller si les bâtiments couraient quelque danger ». La version de Montholon paraît plus véridique.

3. Mémoires manuscrits de Marchand. Beker, 109, 112. Gourgaud, I, 32. Cf. Rovigo, VIII, 233.

une impression de douleur. Il jeta violemment le journal et rentra dans sa cabine[1]. »

La pensée de se livrer aux Anglais le possédait toujours. Au moment de quitter la *Saale*, dans la matinée du 12 juillet, il songea un instant, sans attendre le retour de Lallemand ni consulter personne, à se faire conduire immédiatement sur le *Bellérophon* et à dire au capitaine Maitland : « Comme Thémistocle, ne voulant pas prendre part aux déchirements de ma patrie, je viens vous demander asile[2]. » Mais il rejeta ou plutôt il ajourna encore ce projet et fit armer un canot qui le débarqua à l'île d'Aix avec Bertrand, Gourgaud et Beker. Les autres personnes de son entourage le suivirent sur le brick l'*Épervier* et sur une petite goélette[3]. La désolation régnait à bord de la *Saale* et surtout de la *Méduse*. Des matelots se frappaient la face, jetaient leurs chapeaux sur le pont et les piétinaient de rage. Le brave Ponée jurait comme un furieux : « — Quel malheur, s'écriait-il, que l'empereur ne soit pas venu ici plutôt que sur la *Saale!* Je l'aurais passé malgré la croisière. Je voulais le sauver ou mourir... Il ne connaît pas les Anglais. En quelles mains va-t-il se mettre ! Pauvre Napoléon, tu es perdu ![4] »

1. Beker, 132. Cf. Montholon, I, 79. Gourgaud, I, 32.

2. Gourgaud, I, 37. Beker, 111. — Cette phrase, qui devait devenir si fameuse, revint à la mémoire de l'empereur quand, le surlendemain, il écrivit au Prince Régent. A mieux dire, il semble bien qu'elle hanta sa pensée depuis le moment où il l'avait formulée jusqu'à l'heure où il la mit sur le papier.

3. Beker, 111. Gourgaud, I, 32-33. Montholon, I, 79. Las Cases, I, 43. Rovigo, VIII, 233. Mme de Monthon, 12. — Selon Beker, Napoléon logea à l'île d'Aix dans la maison du génie militaire. Selon les rapports oraux recueillis par le commandant de place Corties et consignés dans un procès-verbal en date du 20 septembre 1861, l'empereur prit gîte à l'hôtel de la Place, construit en 1809, et une partie de sa suite occupa la maison du génie.

Ce procès-verbal, conservé à l'île d'Aix, à l'hôtel de la Place, n'apporte aucun renseignement nouveau et contient plusieurs erreurs. Rien de moins sûr que les témoignages oraux à un demi-siècle d'éloignement.

4. Mémoires manuscrits de Marchand. Cf. Gourgaud, I, 33. Mme de Montholon, 11.

L'arrivée de l'empereur à l'île d'Aix avec sa suite et tous ses bagages témoignait qu'il ne pouvait point se servir des frégates. Au 14[e] régiment de marine, formé en partie de matelots rentrés de l'odieuse captivité sur les pontons de Plymouth et de Chatham, on ne voulait point laisser prendre Napoléon par les Anglais. Six jeunes officiers, le lieutenant Genty, les enseignes Doret, Salis et Peltier, les aspirants Châteauneuf et Montcousu, prièrent Bertrand de soumettre un nouveau plan à l'empereur. Il y avait en rade deux chasse-marée, sorte de chaloupes pontées, munies de deux mâts, l'*Emilie* et les *Deux-Amis*. Les officiers offraient d'équiper et de monter ces petits bâtiments avec six sous-officiers aussi résolus qu'eux-mêmes, et d'y recevoir l'empereur et trois ou quatre personnes de son entourage. On profiterait de l'obscurité pour passer inaperçu de la croisière en rangeant la côte jusqu'à la hauteur de La Rochelle ; de là, on gagnerait la pleine mer. Mais comme une navigation de long cours était impossible à des bâtiments de douze ou quinze tonneaux, on contraindrait à prix d'argent ou par la force le premier navire marchand que l'on rencontrerait à prendre l'empereur à son bord pour le conduire aux Etats-Unis [1]. Il y avait encore de braves gens en France.

Napoléon ne voulut pas refuser le dévouement des jeunes officiers. On nolisa pour son compte les chasse-marée et on en pressa l'armement ; les frégates fournirent une partie du gréement [2]. Mais l'empereur avait agréé ce projet, comme tant d'autres, sans des-

1. Beker, 114-115. Mémoires manuscrits de Marchand. M[me] de Montholon, 12. Cf. Rapport du capitaine de vaisseau Coudein, commandant le 14[e] de marine, 13 août. (Arch. Marine, BB[3] 426). Las Cases, I, 42. Montholon, I, 80-81.

D'après le rapport de Coudein, les officiers avaient déjà fait cette proposition aux généraux de la suite de l'empereur quand Napoléon était à bord de la *Saale*.

2. Beker, 115. Cf. Gourgaud, I, 34, et Las Cases, I, 43.

sein arrêté d'y recourir et tout disposé à saisir le premier prétexte pour y renoncer, à profiter de la moindre objection, de la plus petite difficulté. Il répugnait à tous ces expédients. Il ne voyait, il n'avait jamais vu, depuis la Malmaison, que trois partis dignes de son histoire : reprendre le commandement de l'armée, mais en vertu d'ordres réguliers et non comme un factieux; s'embarquer sur les frégates dans l'appareil impérial ; se livrer « à l'honneur anglais. »

Le prince Joseph resté à Rochefort s'y était mis en rapport, comme grand-maître ou ancien grand-maître du Grand-Orient, avec un *vénérable*, François Pelletreau. Ce Pelletreau s'occupait d'affréter pour lui à Bordeaux un bâtiment américain [1]. En apprenant, par une lettre de sa femme, la rentrée de Louis XVIII à Paris, Joseph fut effrayé pour l'empereur. Le 13 juillet, il se fit conduire à l'île d'Aix; il voulait proposer à son frère de gagner avec lui les bords de la Gironde et de s'y embarquer sur le navire qu'avait nolisé Pelletreau [2]. Pendant leur

1. J. Silvestre, 129-130-131, 133. Cf. *Mém. du roi Joseph*, X, 231.

2. C'est là du moins le motif le plus vraisemblable que l'on puisse attribuer à la venue de Joseph. — Beker (112-113) et Las Cases (I, 43) qui mentionnent sa visite ne disent point quel en était l'objet. — Selon Montholon (I, 79-80) Joseph s'offrit à rester à l'ile d'Aix en se faisant passer pour l'empereur, à qui il ressemblait, tandis que celui-ci irait s'embarquer sous son nom. — D'après l'auteur des *Mémoires du roi Joseph*, le prince conseilla à l'empereur de se rendre à l'armée de la Loire. C'est là un conseil qui ne paraît guère dans la nature de Joseph, qui était peu combatif. — Enfin, à en croire Marchand (Mémoires manuscrits), très véridique en général, Joseph offrit de se livrer à la croisière anglaise en se faisant passer pour l'empereur. Les Anglais ayant leur prisonnier, la surveillance des pertuis cesserait, et Napoléon pourrait s'échapper sur une frégate. Cette proposition de Joseph paraît fort douteuse; elle n'est cependant pas impossible. Je ferai remarquer d'ailleurs que ce stratagème aurait difficilement réussi. Sans doute Joseph ressemblait assez à son frère pour abuser des Anglais qui n'avaient jamais vu l'empereur. Mais Joseph ne pouvait, sans éveiller de soupçons, monter seul, sans aucune suite, sur le *Bellérophon*. Or, Gourgaud, Rovigo, Lallemand et Bertrand même, eussent-ils poussé leur dévouement à l'empereur jusqu'à se livrer avec Joseph et à encourir avec lui, qu'ils aimaient peu, les représailles des Anglais rendus furieux par cette substitution ?

Quoi qu'il en soit, « l'empereur, dit Marchand, refusa ce sacrifice par grandeur

entretien, le général Lallemand revint de Royan. Il avait vu le capitaine Baudin. Celui-ci attendait toujours l'empereur. « Il se faisait fort de le conduire au bout du monde, » soit sur la *Bayadère*, soit sur un bâtiment américain [1]. De l'avis de tous, c'était le meilleur parti. Mais il fallait l'assentiment de Beker et de Bonnefoux. Ils ne pouvaient plus, ils ne voulaient plus le donner. Les nouveaux ordres du gouvernement étaient précis et formels. Sous peine de haute trahison, « on ne devait laisser débarquer l'empereur sur aucun point du territoire français [2]. » Or, si puissants, si impérieux que fussent les motifs de le conduire à Royan, ce n'en aurait pas moins été pour Beker et pour le préfet maritime de Rochefort une très grave désobéissance, qui eût risqué d'entraîner une catastrophe. Ils pouvaient appréhender que Napoléon, une fois en Saintonge, ne gagnât la citadelle de Blaye, occupée par une garnison ardemment bonapartiste, et n'y attendît Clausel et les troupes de Bordeaux pour aller ensuite rejoindre l'armée de la Loire. Pendant les vingt jours où Napoléon resta à sa garde, Beker lui témoigna un dévouement sincère, mais dans les limites de la pénible mission qu'il avait acceptée [3].

d'âme et aussi parce qu'il jugeait indigne de lui de se prêter à cette tromperie. » Il embrassa son frère avec effusion, lui dit adieu et l'engagea à songer à sa sûreté personnelle.

Joseph quitta l'île d'Aix dans la soirée du 13 juillet, gagna Royan et s'y embarqua sur un brick de commerce qui le conduisit en Amérique. Il semble donc que ce qui fut possible à Joseph l'eût été de même à Napoléon.

1. Beker, 113.

2. Arrêté de la commission de gouvernement, 6 juillet. Article IV (Arch. Marine, BB^3, 426).

3. A en croire Beker (113-114), Napoléon renonça à aller s'embarquer à Royan parce que Lallemand rapporta qu'il avait vu partout des drapeaux blancs depuis la Seudre jusqu'à la Gironde et qu'il y aurait danger pour l'empereur à traverser cette contrée dont les habitants étaient royalistes exaltés. Mais Beker est seul à dire cela. Gourgaud (I, 34), Montholon (I, 80, Cf. 86), Mme de Montholon (12), Marchand (Mémoires manuscrits), mentionnent tous le retour de Lallemand le 13 juillet. Mais aucun d'eux ne parle des périls qu'aurait courus Napoléon en Saintonge.

On revint au projet des jeunes officiers de vaisseau. L'entourage de l'empereur s'y montrait contraire pour plusieurs raisons et principalement parce que quelques personnes seulement pourraient s'embarquer sur ces petits bâtiments. Les femmes devaient rester en France. Mme de Montholon revêtit un uniforme de hussard pour se glisser à bord; une fois là, il faudrait bien qu'on l'emmenât. La comtesse Ber-

Seul Beker dont le témoignage sur ce point est intéressé, et partant suspect, cite ces propos alarmants. A la vérité, Jal (*Souvenirs*, 358) et J. Silvestre (*La Malmaison, Rochefort, Sainte-Hélène*, 124) disent, mais sans indiquer leurs sources, que Lallemand conta qu'il avait failli être tué par des paysans royalistes aux environs de Royan. Mais Silvestre ajoute que cette assertion de Lallemand lui paraît surprenante, car il a peine à croire que les paysans de cette région, en très grande majorité protestants, eussent si ardemment pris parti pour les Bourbons.

Il faut remarquer d'ailleurs que s'il y avait réellement effervescence royaliste dans certains villages de la Saintonge, ce n'était point un obstacle insurmontable au passage de l'empereur. Il était bien simple de le faire escorter par quelques brigades de la gendarmerie de Rochefort s'il suivait exclusivement la route de terre ou par une compagnie du 14e régiment de marine si pour se rendre à Royan il prenait la mer jusqu'à l'embouchure de la Seudre.

Il me paraît donc certain que Beker fit de telles objections au projet d'embarquement sur la *Bayadère* qu'elles équivalaient à une opposition. Je fonde mon opinion sur les documents qui suivent, documents concordants autant que suggestifs :

1° Bonnefoux à Jaucourt, Rochefort, 18 juillet. (Arch. Marine, BB^{3} 426.) « ... Le général Beker était pénétré de l'importance de sa mission. Il n'a rien négligé pour la bien remplir. *L'intérêt de l'Etat occupait toutes ses pensées*. Pour moi, à partir du moment où j'ai reçu la dépêche du 6 juillet pour faire arrêter Bonaparte s'il tentait de rentrer dans l'intérieur, j'ai fait veiller sur lui constamment. J'ai envoyé des gendarmes sur tous les points de la côte. *Il n'aurait pu mettre nulle part pied à terre sans être forcé de retourner à bord*. Je ne commande pas sur l'île d'Aix, mais j'avais pris des moyens pour éclaircir toutes les démarches de Napoléon et l'empêcher de s'évader s'il eût fait quelque tentative pour retourner sur le continent. *Le général Beker avait aussi les yeux ouverts*. Il aurait été prévenu du moindre mouvement. »

2° Montholon (*Récits*, I, 80) : « Le 13 juillet, le prince Joseph offrit à l'empereur de profiter de leur extrême ressemblance pour rester à sa place à l'île d'Aix » (tandis qu'il gagnerait la Gironde). — Il est clair que dans cette circonstance c'était non aux Anglais mais aux autorités françaises que l'on aurait voulu cacher le départ de l'empereur, s'il avait quitté furtivement l'île d'Aix.

3° Mayeur (*Itinéraire de Buonaparte*, 10) : « Le 13 juillet, le général Beker fit entendre à Buonaparte que, étant chargé de sa personne, il ne lui permettrait pas de débarquer. »

4° Marchand (Mémoires manuscrits) : « Le général Lallemand revint le 13 juillet, Il assura à l'empereur qu'*il pourrait se rendre par terre dans la Gironde* pour s'y embarquer : qu'il suffirait pour cela *de tromper la surveillance dont il était entouré*, en feignant d'être indisposé ; qu'on laisserait Marchand à l'île d'Aix, lequel répondrait aux questions qui lui seraient faites sur cette indisposition et défendrait pendant vingt-quatre heures la porte de l'empereur. »

trand déclarait en pleurant qu'elle mourrait si son mari partait sans elle. Parmi les généraux germaient des jalousies sur le choix que l'empereur serait contraint de faire[1]. Ceux qui répugnaient le plus à se risquer sur ces frêles embarcations pâlissaient d'envie et tremblaient de colère à la pensée que tel de leurs camarades pourrait leur être préféré. Toujours la question de préséance, comme à la cour de Louis XIV! Gourgaud, apprenant qu'il n'était pas désigné pour s'embarquer sur la même chaloupe que Napoléon, se laissa aller à une scène scandaleuse. Il osa reprocher à l'empereur « de ne point prendre le noble parti de se livrer aux Anglais ». « — C'est ce qui vous convient le mieux, s'écria-t-il. Vous ne pouvez jouer le rôle d'un aventurier. L'histoire vous reprochera d'avoir abdiqué par peur, puisque vous ne faites pas le sacrifice en entier. Et il est probable que votre chaloupe sera prise. Alors, on vous mettra à la Tour de Londres. » L'empereur écoutait ces offenses avec une douceur admirable. Il reconnaissait la vérité des paroles brutales de Gourgaud, et il le lui avouait : « — Ce serait le parti le plus sage. Hier, j'ai voulu me faire conduire à la croisière. Je n'ai pu m'y résoudre. Je ne puis supporter l'idée de vivre au milieu de mes ennemis. » Comme il parlait, un petit oiseau entra par la fenêtre; Gourgaud, machinale-

1. Mémoires manuscrits de Marchand. Beker, 116-117. Mme de Montholon, 13. Gourgaud, I, 37. Cf. Montholon, I, 88.

On a dit souvent, je ne sais sur quel témoignage, que les supplications de Mme Bertrand qui ne voulait ni s'embarquer sur un chasse-marée, ni laisser partir son mari sans elle, avaient déterminé Napoléon à renoncer à son projet. Il parait certain, en effet, que Mme Bertrand, née anglaise, ne cachait pas son désir que l'empereur se rendit à bord du *Bellérophon*, confiante qu'elle était en la générosité du gouvernement britannique. Mais ses désirs et même ses prières ne pouvaient avoir sur les décisions de l'empereur, en si graves circonstances, l'influence qu'on leur a attribuée. C'est une légende dont Napoléon lui-même a fait justice à Sainte-Hélène. « *Faux!* écrivit-il en marge d'un livre où elle était rapportée. » (Mémoires manuscrits de Marchand.)

ment, le prit dans sa main. « — Ah ! rendez-lui la liberté, dit l'empereur. Il y a assez de malheureux ! » Et, l'oiseau s'envolant, il reprit : « — Voyons les augures. » « — Sire, s'écria Gourgaud d'une voix de triomphe, il vole vers la croisière anglaise[1] ! » Mais Napoléon ne se laissa pas encore convaincre. Contre la captivité imminente, il sentait les dernières révoltes de tout son être. A cette heure fatale, l'instinct de liberté, l'instinct de vie résistaient à sa volonté.

Le dîner fut lugubre, pareil à un repas de funérailles. Nul ne parlait. On s'attendait à embarquer dans la nuit[2]. Les ordres avaient été donnés. Les chasse-marée et la goëlette danoise (car on avait combiné le plan du lieutenant Besson avec celui des jeunes officiers du 14e de marine)[3], se tenaient prêts à appareiller. Les effets de l'empereur furent chargés à bord de la goëlette ; on embarqua aussi des bagages sur les chaloupes où montèrent le colonel Planat et d'autres officiers[4].

1. Gourgaud, I, 35-37. Cf. 33.

2. Gourgaud, I, 38. Beker, 116. Mémoires manuscrits de Marchand. Cf. Montholon, I, 82. Mme de Montholon, 14.

3. Beker, 115. Cf. Gourgaud, (I, 38), Montholon, (I, 82). Marchand (Mémoires manuscrits) et Las Cases, (I, 43), qui parlent assez confusément tantôt des chasse-marée, tantôt du bâtiment danois. Dans le rapport au ministre de la marine Jaucourt du capitaine de frégate de Rigny, envoyé en mission à Rochefort, il est question aussi du navire danois. (*Moniteur*, 23 juillet.)

4. Beker, 116. Gourgaud, I, 38. Las Cases, I, 43. Montholon, I, 82. Mémoires manuscrits de Marchand. — J. Silvestre (135-137) rapporte, sans citer les sources, que les péniches appareillèrent dans la nuit pour aller attendre l'empereur en dehors de la pointe de l'Aiguillon et qu'elles y restèrent jusqu'au 15 juillet à dix heures du matin sans recevoir aucun contre-ordre. Cela paraît impossible, car dès la nuit du 13 au 14, et plus encore dans la journée du 14, l'empereur était absolument résolu à se livrer à la croisière anglaise. Il y a d'ailleurs deux faits décisifs pour infirmer cette station de quarante heures des péniches à la pointe de l'Aiguillon : 1° Planat était à bord d'une de ces péniches. (Las Cases, I, 43), et Planat s'embarqua sur l'*Epervier* avec l'empereur et sa suite le 15 juillet à quatre heures du matin. 2° Dans le rapport du 13 août du capitaine de vaisseau Coudein, commandant le 14e de marine (Arch. Marine, BB3 426), il est dit que le 14 juillet au matin les six officiers qui avaient formé le projet du départ de l'empereur sur les péniches furent mis aux arrêts.

Pendant ces préparatifs, Napoléon s'était retiré, seul, dans la petite chambre qu'il occupait. A onze heures, Beker, averti par le lieutenant Besson que la goëlette pouvait mettre à la voile, monta chez l'empereur et lui dit : « — Sire, tout est prêt. Le capitaine attend Votre Majesté. » Napoléon ne répondit rien. Après un intervalle assez long, Beker, qui attendait dans une pièce du rez-de-chaussée, invita le Grand-Maréchal à prévenir derechef l'empereur. Comme Bertrand, en entrant dans la chambre, ouvrait la bouche pour transmettre le nouvel avis de Beker, Napoléon l'arrêta. « — Il y a toujours danger, dit-il, à se confier à ses ennemis, mais mieux vaut risquer de se confier à leur honneur que d'être en leurs mains prisonnier de droit... Dites que je renonce à m'embarquer et que je passerai la nuit ici[1]. » Quelques instants plus tard, il fit informer Las Cases et le général Lallemand qu'ils se rendraient au point du jour à bord du *Bellérophon*[2]. Dans une heure de recueillement suprême, Napoléon s'était dominé ; il avait maîtrisé ses dernières résistances et accepté le destin. Tandis que l'on s'agitait autour de lui pour son départ furtif, il avait pris la résolution définitive de se livrer à l'Angleterre[3].

V

Dans sa nouvelle entrevue avec le capitaine Maitland, le 14 juillet, Las Cases commença par demander s'il était arrivé une réponse de l'amiral Hotham à la

1. Mémoires manuscrits de Marchand. Beker, 117. Cf. Gourgaud, I, 38.

2. Gourgaud, I, 38. Beker, 118.

3. Selon Beker (120-121), Napoléon aurait même écrit cette nuit-là sa lettre fameuse au Prince Régent d'Angleterre. Gourgaud (I, 38-39) dit que la minute de cette lettre fut écrite le 14 juillet. J'ai vu cette minute chez M. le baron Gourgaud ; elle n'est pas datée, et les reproductions de la lettre originale portent, les unes,

lettre du Grand-Maréchal concernant les sauf-conduits. Maitland dit qu'il n'avait pas encore reçu cette réponse, « mais qu'il ne doutait pas qu'elle ne lui parvînt bientôt et qu'il l'attendait d'heure en heure[1] ». Maitland n'attendait pas cette réponse, ou du moins il savait d'avance qu'elle serait négative. Depuis six grands jours, il était instruit, par une dépêche de Hotham, que le gouvernement anglais avait refusé les sauf-conduits et que lui, Maitland, devait « employer tous les moyens » pour s'emparer de Napoléon[2].

Un peu abusé par les paroles de Maitland, prononcées sur un ton encourageant, Las Cases se découvrit. Il dit que l'empereur, dans son désir de prévenir toute nouvelle effusion de sang, était déterminé à se rendre en Amérique de la façon qui conviendrait le mieux au gouvernement britannique, soit sur la *Saale*, soit sur un bâtiment de commerce, soit même sur un vaisseau anglais. Maitland se hâta d'entendre à l'ouverture. — « Je ne suis autorisé, dit-il, à acquiescer à aucun arrangement, mais je crois pouvoir prendre sur moi de recevoir l'empereur à mon bord pour le conduire en Angleterre. Toutefois, je ne puis faire aucune promesse sur les dispositions de mon gouvernement à son égard, puisque, dans le cas que je viens de supposer, j'agirai sous ma propre responsabilité, sans être même certain que ma conduite obtienne l'approbation du gouvernement anglais[3]. » Très désireux d'obtenir non un engagement formel, que le comman-

la date du 13 juillet, les autres (notamment dans *la Correspondance de Napoléon*, 22 066), la date du 14 juillet.

1. Maitland, *Relation*, 43-44. Las Cases, I, 44.

2. Lettre de Hotham à Maitland, 7 juillet [reçue le 8 juillet] (citée par Maitland, 18-23).

3. Maitland, 45. Cf. Las Cases (I, 44,) : « Il dit qu'il avait autorité pour le recevoir à son bord. »

dant du *Bellérophon*, cela était manifeste, n'avait pas le pouvoir de donner, mais une assurance favorable, une promesse morale, Las Cases et Lallemand poussèrent Maitland. L'Anglais brûlait d'attirer Napoléon à son bord[1]. Dans ses rêves de marin, il n'avait jamais imaginé si éclatante capture. Tout en protestant de nouveau qu'il ne connaissait pas les intentions ultérieures du gouvernement anglais[2], il laissa trop entendre, pour son honneur, que l'empereur trouverait en Angleterre un accueil convenable. « — Si même, dit-il, les ministres avaient une autre volonté, l'opinion publique, plus puissante en ce pays que la souveraineté elle-même, les forcerait à agir selon les sentiments généreux de la nation anglaise[3]. » Lallemand, que sa participation au complot militaire du mois de mars mettait sous le coup d'une condamnation capitale, demanda à Maitland si certaines personnes de la suite de l'empereur courraient le moindre risque d'être livrés par l'Angleterre au gouvernement des Bourbons. « — Certainement non ! répondit Maitland avec feu. Le gouvernement anglais ne pourrait jamais avoir la pensée d'en agir ainsi dans les circonstances qui accompagneraient l'arrangement

1. Le 15 juillet dans l'après-midi, Napoléon prisonnier, Maitland dit à l'amiral Hotham : « — Je compte avoir bien agi, car j'ai considéré d'une grande importance d'obtenir possession de la personne de Bonaparte. » Le 20 juillet, le même Maitland dit d'un air de triomphe au commandant du *Switzure* : « — Je l'ai pincé ! *I have got him.* » (*Relation*, 84-85, 113-114.)

2. Maitland, 45-46. — C'était au moins un demi-mensonge. Certes Maitland ne savait point précisément que l'on enverrait Napoléon à Sainte-Hélène, mais il savait par les lettres précitées de Hotham que l'Angleterre regardait la capture de Napoléon comme intéressant la tranquillité de l'Europe. La conclusion s'imposait.

3. Lettre de Bertrand à Joseph, île d'Aix, 14 juillet. (Citée dans les *Mémoires du roi Joseph*, X, 247-248). Las Cases, I, 44. — Dans sa *Relation*, Maitland ne dit point un mot de ces paroles-là. Mais la lettre où Bertrand les consigne, d'après le rapport de Las Cases et de Lallemand, quelques heures après qu'elles avaient été prononcées, prouvent qu'elles furent dites. Les parlementaires n'avaient pu inventer l'observation de Maitland sur la déférence du gouvernement anglais pour l'opinion publique.

dont il s'agit[1]. » La question était toute personnelle à Lallemand, mais la réponse, où se trouvait le mot *arrangement*, semblait s'appliquer aussi à Napoléon.

Les deux parlementaires prirent congé de Maitland. En le quittant, Las Cases lui dit que, vu les circonstances, il serait possible que l'empereur vînt sur le *Bellérophon* afin d'y attendre les passeports pour l'Amérique. « — Soit, répondit Maitland, mais je désire qu'il soit bien compris que je ne garantis pas qu'on les accordera[2]. » Las Cases pensait, lui aussi, que le gouvernement anglais refuserait les sauf-conduits[3], mais l'entretien avec Maitland avait affermi son espoir que l'empereur trouverait dans une campagne anglaise une retraite sortable avec une demi-liberté. Chacun était dupe. Las Cases fut dupe de Maitland, Maitland fut dupe de lui-même. Maitland en avait dit plus qu'il ne voulait et plus qu'il ne croyait, et Las Cases avait prêté aux paroles de l'officier anglais une précision et une certitude qu'elles n'avaient point.

De retour à l'île d'Aix, vers onze heures, les parlementaires rendirent compte à l'empereur. Ils ne dissimulèrent point leurs doutes sur l'obtention des sauf-conduits, mais ils parlèrent avec assurance de l'accueil que l'on trouverait en Angleterre[4]. L'empereur réunit ses amis en un dernier conseil. Il avait déjà fixé sa résolution, mais « avant de les associer à sa nouvelle destinée, il voulait, dit-il, les prévenir de ce qui se préparait[5]. » Rovigo, Bertrand, Gour-

1. Maitland, 48. Cf. Las Cases, I, 45-46 : « Maitland repoussa ce doute comme une injure. »

2. Las Cases, I, 46. Maitland, 46.

3. Las Cases, II, 46.

4. Cf. les Instructions confidentielles de Napoléon à Gourgaud, citées plus loin, et Rovigo, VIII, 236, et aussi Beker, 119.

5. Rovigo, VIII, 236. Gourgaud, I, 38. Montholon, I, 85. Las Cases, I, 47. Mme de Montholon, 14. Beker, 119. Mémoires manuscrits de Marchand.

gaud et Las Cases approuvèrent le projet[1]. Montholon et Lallemand le combattirent ; ils se défiaient de la loyauté anglaise. Montholon dit qu'il vaudrait beaucoup mieux gagner la Gironde pour s'y embarquer sur la *Bayadère*[2]. Lallemand conjura l'empereur de fuir avec un seul officier à bord de la goëlette danoise. « — Que Votre Majesté, dit-il, choisisse celui qui lui inspirera le plus de confiance. Si Elle m'honore de son choix, je lui servirai de secrétaire, de valet de chambre. » Puis il proposa derechef de rejoindre l'armée de la Loire. On pouvait compter sur le 14e régiment de marine, sur les dépôts des 43e et 82e de ligne, stationnés à Rochefort et à La Rochelle, sur les fédérés de ces deux villes, sur Clausel et la garnison de Bordeaux. On rallierait à Niort le 2e hussards, et, en route, des détachements nombreux. A l'armée, enfin, Napoléon serait acclamé. « Tous les soldats étaient disposés à combattre pour l'empereur jusqu'à la mort[3]. » Napoléon hocha la tête. — « S'il s'agissait de l'empire, dit-il, je pourrais tenter un second retour de l'île d'Elbe. Mais je ne veux pas être la cause d'un seul coup de canon pour mon intérêt personnel[4]. »

1. Rovigo, VIII, 236. Mme de Montholon, 15. Cf. Jourdan de la Passardière, commandant l'*Epervier* (*Relation* publiée dans la *Nouv. Revue Rétrospective*, 10 oct. 1897), qui rapporte un entretien qu'il eut le 15 juillet avec Bertrand, Montholon et Las Cases. — Selon Montholon (I, 86), Gourgaud protesta avec lui contre le projet de se rendre à l'escadre anglaise. Gourgaud dit au contraire dans son *Journal* : « Tout le monde sans exception est de cet avis », et ses conversations avec l'empereur la veille et l'avant-veille, citées précédemment, témoignent bien qu'il était personnellement grand partisan de ce projet.

2. Montholon, I, 86. Mme de Montholon, 15. Cf. Mémoires manuscrits de Marchand. — Ce parti (auquel d'ailleurs se serait opposé Beker) eut été en tout cas trop tardif. Le 14 juillet, Baudin, avec la *Bayadère* et l'*Infatigable*, avait dû aller mouiller devant Pauillac, une division anglaise forte d'une frégate (le *Pactolus*) et de quatre corvettes et bricks (*Hebrus*, *Phoebé*, *Lane*, *Endymion*) étant entrée dans la Gironde. (Bonnefoux à Jaucourt, 15 et 17 juillet. Arch. Marine, BB3 426.)

3. Mémoires manuscrits de Marchand. Beker, 120 (Cf. 122-123). Mme de Montholon, 15. Cf. Las Cases, I, 47. 59-60. Rovigo, VIII, 236. Maitland, 201. Note de Mme Caffarelli (citée par Sismondi, *Notes sur les Cent Jours*, 32).

4. Rovigo, VIII, 236. Maitland, *Relation*, 201, d'après une conversation particulière avec l'empereur, le 6 août, sur le *Bellérophon*. Cf. Las Cases, I, 60-61.

Montholon et Lallemand finirent par se rallier à l'opinion dominante. L'empereur avertit que l'on s'embarquerait le lendemain de très bon matin[1].

Resté seul avec Gourgaud, il lui montra le brouillon de la lettre au Prince Régent : « Altesse Royale, en butte aux factions qui divisent mon pays et à l'inimitié des plus grandes puissances de l'Europe, j'ai terminé ma carrière politique, et je viens, comme Thémistocle, m'asseoir au foyer du peuple britannique. Je me mets sous la protection de ses lois, que je réclame de Votre Altesse Royale comme du plus puissant, du plus constant et du plus généreux de mes ennemis. » En lisant, Gourgaud, qui n'était pourtant point tendre, sentait des larmes rouler dans ses yeux[2]. L'empereur désirait que sa lettre fût remise au Prince Régent en personne, et que celui-ci la reçût avant qu'on eût le temps de prendre une décision à son égard. Il chargea Gourgaud d'être son dernier ambassadeur[3]. Pour cette mission, il crut devoir lui donner des instructions écrites. Gourgaud reprit la plume et traça ces lignes sous la dictée rapide de l'empereur : « Mon aide de camp Gourgaud se rendra à bord de l'escadre anglaise avec le comte de Las Cases. Il partira sur l'avis que le commandant de cette escadre expédiera soit à l'amiral, soit à Londres. Il tâchera d'obtenir une audience du Prince Régent et lui remettra ma lettre. Si l'on ne voit pas d'inconvénients pour délivrer des passeports pour les Etats-Unis, c'est ce que je désire; mais je n'en veux pas pour aller dans aucune colonie. Au défaut de l'Amérique, je préfère l'Angleterre à

1. Rovigo, VIII, 237. Montholon, I, 87. Mémoires manuscrits de Marchand.

2. Gourgaud, I, 38-39. — Bertrand, peu d'instants après, fut chargé de mettre la minute au net.

3. Gourgaud, I, 38-39.

tout autre pays. Je prendrai le titre de colonel Muiron[1]. Si je dois aller en Angleterre, je désirerais être logé dans une maison de campagne, à dix ou douze lieues de Londres, où je souhaiterais arriver le plus *incognito* possible. Il faudrait une habitation assez grande pour y loger tout mon monde. Je suis désireux, et cela doit entrer dans les vues du gouvernement anglais, d'éviter Londres. Si le ministère avait envie de mettre un commissaire anglais près de moi, il veillera à ce que cela n'aît aucun air de servitude[2]. »

Dans cette dictée où l'empereur semble prendre ses dernières dispositions pour les funérailles de sa liberté, il n'exprime plus qu'un vacillant espoir d'aller en Amérique. Il mentionne encore ce désir; mais son envoyé n'a pas l'ordre d'insister pour l'obtention des sauf-conduits. Gourgaud doit seulement s'occuper de régler au mieux les détails d'une demi-captivité en Angleterre. Il n'y a plus d'Empereur, il n'y a plus de Napoléon, ni de Bonaparte. Il n'y a plus que le colonel Muiron.

Vers quatre heures, Las Cases accompagné de Gourgaud se rendit pour la troisième fois sur le *Bellérophon*. Chargé des fonctions de maréchal des logis, il devait faire préparer à bord de ce vaisseau l'installation de l'empereur et de sa suite. Il apportait à Maitland la liste complète de tout ce monde, et aussi une lettre du Grand-Maréchal annonçant l'arrivée de l'empereur à la première marée du lendemain. « L'empereur, ajoutait Bertrand, se rendra avec plaisir en Amérique, si l'amiral vous envoie les

1. Muiron était le nom d'un aide de camp de Bonaparte, qui fut tué à Arcole en le couvrant de son corps.

2. Dictée de l'Empereur à Gourgaud, s. d. [14 juillet] (Papiers du général Gourgaud).

sauf-conduits demandés pour les Etats-Unis; mais, au défaut des sauf-conduits, il se rendra volontiers en Angleterre, comme simple particulier, pour y jouir de la protection des lois de votre pays. » Maitland fit aux parlementaires un accueil empressé. « J'avais fort à cœur, avoua-t-il plus tard, de terminer l'affaire que j'avais amenée si près de sa fin. » Après avoir lu la copie de la lettre au Prince Régent, copie incluse dans la lettre de Bertrand, il donna l'ordre au commandant du *Slaney* de prendre Gourgaud à bord de cette corvette et d'appareiller le soir même. Confiant dans les bonnes paroles de Maitland, Gourgaud croyait aller directement à Londres. Le *Slaney* devait mouiller à Plymouth, puis dans la rade de Torbay, avec pavillon de quarantaine pour interdire toute approche[1].

La nuit venue, Las Cases s'était retiré dans sa cabine lorsque Maitland y entra en coup de vent. Ses traits contractés, ses yeux ardents, sa voix sifflante marquaient la colère. « — Comte de Las Cases, s'écria-t-il, je suis trompé ! Tandis que je traite avec vous, que je me démunis d'un bâtiment, on m'annonce que Napoléon vient de m'échapper. Cela me mettrait dans une position affreuse devant mon gouvernement ! » C'était le tigre qui voit sa proie échapper. Las Cases fut épouvanté ; il eut soudain la prévision du sort misérable réservé à Napoléon. Il pensa à l'avertir pour l'empêcher de se confier aux Anglais. Nul moyen de communication. Dans sa douleur, il sentit son cœur tressaillir d'une dernière espérance. Si l'on avait dit vrai, si l'empereur avait

1. Gourgaud, I, 39-42. Las Cases, I, 48. Maitland, 50-57-59, Lettre de Bertrand à Maitland, île d'Aix, 14 juillet (citée par Maitland, 51-52). Lettre de Maitland à Croker, secrétaire de l'Amirauté, à bord du *Bellérophon*, rade des Basques, 14 juillet (Wellington, *Supplementary Dispatches*, XI, 30.)

quitté l'île d'Aix et réussi à gagner la haute mer? « — A quelle heure, dit-il en dissimulant mal son angoisse, vous a-t-on rapporté que l'empereur est parti? » « —A midi. » « — Alors, reprit tristement Las Cases, ce renseignement est inexact, car j'ai quitté l'empereur à quatre heures[1]. »

Plus tard dans la nuit, un autre bateau accosta le *Bellérophon* pour remettre l'avis que Napoléon avait fui à bord d'un chasse-marée. Maitland, désormais convaincu de la sincérité de Las Cases, ne s'émut plus de la nouvelle[2]. Ce n'était pas la première fois que des renseignements vrais ou faux sur les projets d'évasion de l'empereur parvenaient de la terre ferme au capitaine Maitland. Un jour il avait été instruit qu'une des frégates, dirigée par un habile pilote, se préparait à franchir la passe de Maumusson; un autre jour, on l'informa que l'empereur s'embarquerait sur un bâtiment danois où une cachette était disposée dans la cale[3]. A la sortie de cette souricière de Rochefort, veillaient les Anglais; à l'intérieur, il y avait la trahison.

Tandis que Maitland attendait dans la fièvre, car jusqu'au dernier moment il douta de ce coup de fortune[4], la levée du jour où il se flattait de voir Napoléon captif à son bord, le préfet maritime Bonnefoux accostait tout ému la frégate la *Saale*. Il était accompagné du baron Richard, ancien conventionnel régicide et ami de Fouché, qu'un des premiers actes du gouvernement royal avait été de nommer préfet de la Charente-Inférieure[5]. Richard apportait de

1. Las Cases, I, 48-50. Maitland, 63-66,
2. Maitland, 67-68.
3. Maitland, 38, 48-49.
4. Las Cases, I, 50-51. Cf. Maitland, 69-70.
5. Bonnefoux à Jaucourt, Rochefort, 14 et 15 juillet. (Arch. Marine, BB³ 426.)

Paris des instructions du nouveau ministre de la marine, le comte de Jaucourt. Elles enjoignaient à Bonnefoux de garder Bonaparte à bord de la *Saale*, de s'opposer à toute tentative qu'il pourrait faire pour rentrer en France, de s'opposer également à *toute communication qu'il chercherait à établir avec la croisière anglaise*, et, enfin, de faire rentrer sur-le-champ dans le port la frégate la *Méduse*[1]. Il était aisé de comprendre que le conseil du roi projetait contre Napoléon des mesures décisives. Déjà, en effet, le capitaine de frégate de Rigny était en route pour Rochefort, chargé d'une mission secrète. Il devait requérir de Bonnefoux des embarcations afin de se rendre à la croisière et d'y remettre au commandant des forces anglaises une dépêche de Croker, secrétaire de l'Amirauté, et une lettre de Jaucourt pour le capitaine Philibert, commandant la *Saale*[2].

Sur Richard et son rôle à Rochefort, cf. Rovigo, VIII, 211-213, et les notes manuscrites de Rousselin (collection Alfred Bégis.)

Préfet de la Charente-Inférieure sous l'empire, Richard avait été maintenu dans ce poste par la première Restauration. Démissionnaire, on ne sait pour quelle raison, en septembre 1814, il fut nommé par l'empereur, au retour de l'île d'Elbe, préfet du Calvados, puis destitué peu de jours après. Renommé par Louis XVIII, le 9 juillet 1815, préfet de la Charente-Inférieure, il démissionna en décembre, au moment où l'on discutait la loi de proscription contre les régicides, mais il fut un des rares conventionnels, ayant rempli des fonctions pendant les Cent Jours, qui échappèrent aux effets de cette loi. Il obtint même une pension de Louis XVIII, « en récompense des nombreux services, dit un document du temps, qu'il avait rendus pendant son administration et *notamment en 1815* ».

1. Jaucourt à Bonnefoux, Paris, 10 juillet. (Arch. de la Marine, BB[3] 426).

Cette lettre est en minute comme les ordres à Philibert, au commandant de l'île d'Aix et au capitaine de Rigny, cités plus loin, mais les lettres de Bonnefoux à Jaucourt, Rochefort, 14, 15 et 18 juillet (BB[3] 426) et la mission même de Rigny à Rochefort prouvent que ces divers ordres furent expédiés en originaux.

L'ordre de faire rentrer la *Méduse* au port avait pour but, comme on va le voir, de priver le chef de la division navale de la moitié de ses moyens de résistance au cas que cet officier eût l'intention de défendre l'empereur.

2. Jaucourt à Rigny, Paris, 13 juillet : « ... Le commandant anglais qui bloque la rade et l'île d'Aix est chargé par son gouvernement de sommer le commandant du bâtiment sur lequel se trouve Bonaparte de le lui remettre immédiatement. Je vous charge en conséquence d'une lettre adressée par M. Croker, secrétaire de l'Amirauté, au commandant de cette station, et j'y joins un ordre de moi pour le commandant de la *Saale*, et un ordre du ministre de la Guerre pour le comman-

La lettre de Jaucourt portait : « Napoléon Bonaparte qui est sur la frégate que vous commandez personnellement n'y est plus aujourd'hui qu'un prisonnier que tous les souverains de l'Europe ont le droit de réclamer. Le roi ne le réclame pas seul. Il ne lui serait même plus possible aujourd'hui de faire prévaloir la générosité naturelle à son cœur. Le roi de France n'agit donc pas isolément et pour sa cause privée quand il poursuit Napoléon Bonaparte. Sa cause est celle de l'Europe, comme celle de l'Europe, armée contre Napoléon, est la sienne. Toutes forces qui attaqueront Napoléon Bonaparte agiront au nom du roi. Conséquemment, les Français qui ne veulent pas se constituer en état de rébellion contre leur roi et leur patrie doivent traiter en alliés, en amis, les commandants des forces de terre et de mer qui, si les circonstances l'exigeaient, combattraient pour s'emparer de Napoléon. Je vous préviens, en conséquence, que le commandant de la station anglaise qui bloque les rades de Rochefort est autorisé à demander au commandant de la frégate sur laquelle se trouve Napoléon qu'il lui soit remis immédiatement. Cette sommation ne sera pas faite au nom seul de S. M. Britannique ; elle le sera au nom du roi, votre légitime souverain. Vous ne devez donc pas voir un officier anglais dans le commandant des forces navales anglaises qui vous fera parvenir le présent ordre. Il

dant de l'île d'Aix. Vous vous rendrez à bord du commandant de la station anglaise et lui remettrez les pièces dont vous êtes chargé. » Arch. de la Marine, BB[3] 426.)

Jaucourt à Bonnefoux, Paris, 13 juillet : « Ordre de mettre à la disposition du capitaine de frégate de Rigny les embarcations et les moyens dont il pourrait avoir besoin pour une mission particulière. » (Arch. de la Marine, BB[3] 426).

Croker à Jaucourt, [Paris], hôtel du Mont-Blanc, rue de la Paix, 13 juillet : « M. Croker présente ses compliments à M. le comte de Jaucourt et a l'honneur de remettre à son Excellence la dépêche dont il lui a fait lecture ce matin. M. de Jaucourt aura la bonté d'en charger M. le capitaine de Rigny. » (Arch. de la Marine, BB[3] 426.)

est celui de tous les souverains alliés de Sa Majesté. Il est celui du roi de France. Je vous ordonne en conséquence de remettre au commandant anglais, qui vous fera parvenir le présent ordre, Napoléon Bonaparte aussitôt qu'il le réclamera de vous. Si vous étiez assez coupable ou assez aveugle pour résister à ce que je vous prescris, vous vous établiriez en rébellion ouverte et vous seriez responsable du sang qui aurait coulé et de la destruction de votre bâtiment[1]. »

Les ministres de Louis XVIII agissaient-ils à l'instigation de l'Angleterre ou avaient-ils suggéré ce moyen à lord Castlereagh ? Il y a doute[2]. Mais ce

1. Jaucourt à Philibert, Paris, 13 juillet. (Arch. de la Marine, BB³ 426.)
A cette lettre en était jointe une de Gouvion-Saint-Cyr pour le commandant de l'île d'Aix. Nous la connaissons par la minute que Jaucourt prit soin de rédiger lui-même le 13 juillet. (Arch. de la Marine, BB³ 426.) Elle débutait par les mêmes considérations générales que la lettre à Philibert et se terminait ainsi : « Je vous défends de seconder par vos forces le commandant de la *Saale* s'il refusait de remettre Napoléon Bonaparte au commandant anglais. Je vous ordonne également, dans le cas où Napoléon Bonaparte tenterait de s'évader ou aborderait à l'île d'Aix, de vous emparer de sa personne et de le remettre au commandant anglais. »
Tout était, comme on voit, parfaitement combiné. Ni Bonnefoux, ni Philibert ne devaient être instruits d'avance de ce qui se machinait. Ils l'auraient appris seulement en recevant la sommation du commandant anglais entrant dans la rade des Basques avec toute son escadre. Alors, il eût été impossible de faire évader l'empereur.
Rigny était accompagné pour sa mission par le lieutenant de vaisseau Fleuriau. D'après une lettre de Bonnefoux à Jaucourt, Rochefort, 18 juillet (Arch. Marine, BB³ 426), les ordres de Jaucourt, de Croker et de Gouvion-Saint-Cyr, avaient été, il semble, expédiés en double et confiés à deux envoyés, Rigny et le général de Coëtlosquet. Ils arrivèrent seulement le 18 juillet. Depuis deux jours, le *Bellérophon* avait appareillé. Leur mission n'avait plus d'objet. Rigny, cependant, envoya le lieutenant Fleuriau à bord du *Superb* où celui-ci se mit en rapport avec l'amiral Hotham. (Voir à ce sujet le rapport de Rigny à Jaucourt, *Moniteur* du 23 juillet et la lettre précitée de Bonnefoux.)

2. Voici tous les documents que j'ai pu trouver sur cette question : Liverpool à Castlereagh, Londres, 7 juillet (*Supplementary Dispatches of Wellington*, X, 676): « Quand les souverains arriveront à Paris, ils prendront une décision sur Bonaparte. » — *Gazette de la Cour de Vienne*, 27 juillet (cité par Fabry, *Itinéraire*, II, 348) : « Aussitôt leur arrivée à Paris, (le 10 juillet) les souverains demandèrent que le gouvernement français prît tous les moyens pour faire arrêter Bonaparte. » — Rapport confidentiel à Wellington, 19 juillet (*Supplementary Dispatches*, XI, 45) : « Les souverains ont demandé trois garanties : la première, l'arrestation de Bonaparte. » — Castlereagh à Liverpool, 8 juillet (*Supplementary Dispatches*, XI, 3): « J'ai appris ce soir par le roi qu'il avait donné des ordres à Fouché de faire tous

qui paraît certain, c'est qu'on ne voulait pas que Napoléon se rendît librement aux Anglais, soit que ceux-ci craignissent d'être obligés à certains ménagements envers un prisonnier volontaire, soit que le gouvernement royal désirât se donner l'avantage de le leur livrer lui-même.

Bonnefoux était comme la plupart des hommes. Il avait de l'honneur et de la générosité, mais sous le bénéfice de son intérêt. Les instructions du nouveau ministre de la marine le troublèrent. Il répugnait à les exécuter, et il n'osait n'y point obéir. Il commença par temporiser. Il quitta Rochefort seulement à onze heures du soir, en prétextant qu'il fallait attendre le jusant. Puis, au lieu d'aller à l'île d'Aix où il savait qu'était l'empereur, il vint à bord de la *Saale*, feignant de croire qu'il s'y trouvait encore. Arrivé à une heure après minuit, il apprit du capitaine Philibert que Napoléon s'embarquerait au point du jour à l'île d'Aix, sur le brick l'*Epervier*, pour se rendre à la croisière anglaise. On avait encore le temps de s'opposer au départ. Mais Bonnefoux ne fit rien pour l'empêcher[1] ; et Philibert s'empressa

ses efforts pour arrêter Bonaparte. » — Rousselin, notes manuscrites (collection Bégis) : « Castlereagh, arrivé à Paris, reprocha à Fouché de ne pas avoir arrêté Bonaparte. Fouché promit de le livrer, bien que la veille, dans un salon, il eût fait le magnanime en disant qu'il n'était pas un gendarme. Pour obéir à Castlereagh, il fit réintégrer son ancien collègue Richard à la préfecture de la Charente-Inférieure avec mission d'aller saisir Napoléon. »

Il y a une raison pour soupçonner véhémentement Fouché d'avoir été le premier instigateur de cette machination. C'est que le 10 juillet (jour où Jaucourt écrivit sa première lettre à Bonnefoux, lui ordonnant de « s'opposer à toute communication que Napoléon chercherait à établir avec la croisière »), Fouché, seul, avait pu révéler à ses collègues du cabinet le dessein de l'empereur de demander asile au commandant anglais.

1. Lettres de Bonnefoux à Jaucourt, Rochefort, 14 juillet, trois heures après-midi et 15 juillet, dix heures du soir. (Arch. Marine, BB^3 436.) Journal de l'enseigne de vaisseau Luneau, de la *Saale* (cité par Jal, *Souvenirs*, 368-369.)

Si l'on connaît les faits, il est aisé de voir que pour couvrir sa responsabilité, Bonnefoux, dans ses deux lettres à Jaucourt, les a volontairement rapportés d'une façon inexacte. Il écrivit, le 14 juillet, que Napoléon était encore le 13 à bord de la

d'envoyer au général Beker, à l'île d'Aix, l'avis de précipiter l'embarquement, de nouveaux ordres étant arrivés de Paris[1]. Cet avis n'eut d'ailleurs aucune influence sur la résolution de l'empereur, irrévocablement arrêtée la veille. Il est même douteux que le billet du capitaine Philibert aît fait avancer l'heure du départ. Peu après minuit, on avait commencé de transporter les bagages sur la goëlette la *Sophie*, mouillée avec l'*Épervier* dans « la fosse d'Enet ». Entre deux et trois heures du matin, toute la suite de l'empereur, sauf les officiers généraux qui devaient s'embarquer dans la même chaloupe que lui, avaient gagné le brick sur des canots[2].

Le 15 juillet, au lever du soleil, Napoléon monta sur l'*Épervier*. Il portait l'épée, le petit chapeau, l'habit vert de colonel des chasseurs de sa garde, l'uniforme connu et révéré de toutes les armées de l'Europe. C'était la première fois qu'il le revêtait depuis son départ de la Malmaison. Le commandant du brick, le lieutenant Jourdan de la Passardière, reçut l'empereur à la coupée. Tous les matelots étaient en rang sur le pont, émus, frémissants, des larmes dans les yeux. Napoléon passa l'inspection, acclamé comme aux jours de victoire; mais dans ces suprêmes : Vive l'empereur! il y avait des san-

Saale; or, il ne pouvait ignorer que l'empereur était depuis le 12 au matin à l'île d'Aix. Il écrivit que Philibert lui apprit, le 15 à une heure du matin, que Napoléon était embarqué sur l'*Epervier*. Or, à ce moment-là, Philibert savait — sa lettre à Beker, *Saale* 15 juillet [entre une heure et deux heures du matin] (citée par Beker, 125), en témoigne — que Napoléon n'était pas encore embarqué, mais qu'il s'embarquerait au point du jour.

1. Philibert à Beker, la *Saale*, 15 juillet (entre une heure et deux heures du matin), citée par Beker, 125.

2. Bonnefoux à Jaucourt, Rochefort, 15 juillet (Arch. Marine, BB ^{3} 426.) Lettre du capitaine Philibert au lieutenant Jourdan de la Passardière, commandant l'*Epervier*, 14 juillet [au soir] (citée par J. Silvestre, 148.) Note communiquée par M. J. Silvestre. Mémoires manuscrits de Marchand. *Relation* de Jourdan de la Passardière (*Nouvelle Revue rétrospective*, 1er octobre 1897).

glots. Le lieutenant Borgnis-Desbordes, envoyé de la *Saale*, dit à voix basse à Jourdan « qu'il fallait se presser, car on pourrait bien voir arriver des gens chargés d'arrêter l'empereur. » « — Pas sur l'*Epervier !* s'écria fièrement et résolument Jourdan, ou du moins tant que je serai vivant[1]. »

On allait appareiller. Beker, qui avait accompagné l'empereur sur le brick, s'approcha de lui, et, d'une voix mal assurée que l'émotion faisait trembler, il dit : « — Sire, Votre Majesté désire-t-elle que je l'accompagne jusqu'à la croisière, ainsi que me le prescrivent les instructions du gouvernement? » Napoléon fixa sur lui un regard profond, chargé de tristesse, et dit, avec un accent d'une sublime grandeur : « — Non, général Beker. Retournez à l'île d'Aix. Il ne faut pas qu'on puisse dire que la France m'a livré aux Anglais ![2] »

1. Mémoires manuscrits de Marchand. Montholon, I, 90. Beker, 125-126. Mme de Montholon, 15-16. *Relation* de Jourdan de la Passardière.

2. Beker, 126. Montholon, I, 91. — Selon Montholon, quand Napoléon s'embarqua « le drapeau blanc flottait déjà sur les forts et sur la rade, et l'*Epervier* était le seul bâtiment qui eût conservé les couleurs nationales. » C'est inexact. Le rapport de Bonnefoux à Jaucourt du 18 juillet (Arch. de la Marine, BB[3] 426), témoigne que les couleurs royales ne furent arborées que le 17 juillet. Ainsi Napoléon en quittant la France vit encore partout autour de lui les pavillons et les drapeaux tricolores.

LIVRE III

LA FRANCE CRUCIFIÉE

CHAPITRE I

L'ARMÉE DE LA LOIRE

I. Marche de l'armée de Paris vers la Loire (5 juillet-10 juillet). — Ses positions sur la rive gauche du fleuve (11 juillet).
II. La soumission au roi de l'armée de la Loire.
III. Résolution de licenciement.
IV. L'ordonnance de proscription du 24 juillet.
V. La démission de Davout. — Son remplacement par Macdonald. — Dislocation de l'armée de la Loire (fin juillet).

I

Aux termes de la capitulation de Paris, l'armée devait se retirer derrière la Loire. Les 5 et 6 juillet, elle s'y achemina en deux colonnes, l'une dirigée sur Blois par Arpajon, Oysonville et Saint-Pérey-la-Colombe, l'autre sur Jargeau par Etampes et Orléans [1]. Cette marche s'opéra lentement et en désordre. Le désespoir, la colère étaient au cœur des soldats. Nulle discipline. Fantassins, dragons, hussards, canonniers désertaient en masse « puisque l'empereur

1. Guilleminot à Reille et à Vandamme, 4 juillet. (Arch. Guerre.) — Les deux colonnes, mises en marche à une journée d'intervalle, suivirent la même route jusqu'à Arpajon. Là, la colonne de Reille se dirigea sur Oysonville, tandis que celle de Vandamme continua sur Etampes. Une troisième colonne que formaient le grand parc et tous les équipages de l'armée se porta directement sur Gien et Bourges.

n'était plus là[1] ». « J'ai 81 déserteurs au 33e, et 87 au 86e, écrit Berthezène. Dans mon artillerie, la désertion est telle qu'il ne reste que six soldats du train. » « Les désertions sont nombreuses dans la jeune garde et dans la cavalerie, écrit Drouot. La vieille garde se soutient bien. Elle attend le résultat des promesses que nous lui avons faites, elle espère beaucoup de la fermeté de la Chambre. Mais ce calme est un feu caché sous la cendre ; la moindre chose le fera paraître en explosion. » « Il n'est pas possible de continuer à servir au milieu d'une pareille débâcle, écrit au général Vallin le prince de Savoie-Carignan, colonel du 6e hussards. Trouvez bon que je me rende dans mes foyers et veuillez recevoir ma démission[2]. » En vain les généraux prodiguent les encouragements et les belles promesses dans des ordres du jour multipliés[3]. Les soldats n'ont plus foi ; un instinct sûr leur indique que tout est fini. Les menaces échouent comme les promesses. Elles sont sans effet, car elles sont sans sanction. Malgré les ordres de Davout, qui veut des exemples, le général de France n'ose point faire fusiller deux déserteurs, dans la crainte que la troupe ne refuse de se prêter à l'exécution. Il redoute un tumulte où tous les officiers seraient en péril[4].

Il n'avait point été stipulé dans la convention d'armistice que les Alliés s'établiraient sur la rive droite de la Loire, mais Blücher l'entendait ainsi. Le jour de la ratification, les commissaires prussiens déclarèrent aux commissaires français que la Loire devant

1. Général Pécheux à Vandamme, Arpajon, 7 juillet. (Arch. Guerre.)

2. Rapport de Berthezène, 7 juillet. Vallin à Davout, 7 juillet. Davout à Guilleminot, 8 juillet. Cf. Vandamme à Davout, 7 juillet, et d'Escrivieux à Davout, 9 juillet. (Arch. Guerre.)

3. Ordres du jour de Vandamme, de Revest, de Radet, de Davout, 5, 7, 8, 10 juillet. (Arch. Guerre.)

4. D'Escrivieux à Davout, Orléans, 10 juillet. (Arch. Guerre.

servir de ligne de démarcation leur armée étendrait ses cantonnements jusqu'à la rive droite du fleuve [1]. Dès le 6 juillet, un parti de cavalerie, qui s'était posté à Bourg-la-Reine sous le commandement de Blankenburg, se mit en marche à la suite de l'arrière-garde française, et la talonna de si près que des coups de feu furent échangés [2].

Le 11 juillet, l'armée avait passé la Loire. Le 1er corps (d'Erlon) occupait Gien; les 3e et 4e corps (sous Vandamme) étaient cantonnés entre Orléans et Jargeau ; le 2e (Reille), à Blois; la cavalerie de Pajol, près de Gien; la garde à pied, à la Ferté-Senneterre ; la garde à cheval, à Saint-Mesmin; les dragons d'Exelmans, à Beaugency ; les cuirassiers de Milhaud et de Kellermann, à Chambord. Le grand parc filait vers Bourges. Davout qui, le 5 juillet, avait résigné ses fonctions de ministre de la guerre pour garder le commandement de l'armée de Paris en marche vers la Loire, avait son quartier-général à Orléans [3]. L'approche des Prussiens (le corps de Thielmann qui n'avait fait que traverser Paris avait déjà ses avant-postes à Neuville [4]), la crainte qu'ils ne rompissent soudain l'armistice, imposaient des mesures de sûreté. Davout fit fortifier les ponts d'Orléans et de Jargeau et établir des épaulements pour des batteries pouvant battre la rive droite de la Loire. Les gués furent détruits, tous les bateaux durent venir s'amarrer à la rive gauche. Les troupes eurent l'or-

1. Grundler à Davout, 4 et 5 juillet. (Arch. Guerre.)

2. Gneisenau à Blankenburg, 4 juillet (cité par von Ollech, 396.) Radet à Davout, Longjumeau, 6 juillet. (Arch. Guerre.) — Le détachement de Blankenburg était formé de quatre escadrons de la landwehr de Poméranie.

3. Tableau des cantonnements de l'armée de la Loire, au 11 juillet. Davout à Vandamme, Orléans, 10 juillet. (Arch. Guerre. Armée de la Loire.)

4. Von Ollech, *Geschichte des Feldzuges von 1815*, 398.

dre de se garder comme en présence de l'ennemi [1].

L'armée de la Loire présentait encore une force imposante. Malgré les désertions elle s'élevait à environ 72 000 fusils et sabres [2]; et elle allait être renforcée par les dépôts et les mobilisés stationnés dans ces contrées, soit environ 15 000 hommes [3], et par les 10 000 soldats de l'armée de Lamarque [4] qui, désormais placée sous le commandement supérieur de Davout, se portait d'Angers sur Tours [5]. C'était ainsi une belle masse de près de 100 000 soldats avec 500 bouches à feu. [6]

II

Pour empêcher les mutineries et les désertions en masse, les généraux avaient assuré aux troupes

1. Ordres de Davout, Orléans, 10, 11 et 12 juillet. (Arch. Guerre.)

2. Il n'existe pas aux Archives de la Guerre de situation générale pour l'armée de la Loire pendant le commandement de Davout. Il n'y a même qu'une seule situation particulière. C'est celle, à la date du 14 juillet, des troupes de Vandamme (3e et 4e corps d'infanterie, division Teste et cavalerie de Domon et de Valin). Elle donne 20 587 officiers et soldats. A ces 20 587 hommes, il convient d'ajouter les corps d'Erlon et Reille, les débris du 6e corps, la garde à pied et à cheval, les quatre corps de cavalerie, les dépôts de la garde et de la ligne, les canonniers de la marine, les mobilisés et retraités qui s'élevaient au 1er juillet (voir **1815**, III, 244-245) à 57 000 hommes environ. En en défalquant 10 p. 100 pour les désertions, resteraient 51 300 hommes, soit avec les troupes de Vandamme, 71 887 hommes.

3. Dépôts d'Orléans, Tours, Blois, Bourges, Poitiers, Saumur, Angers, etc., etc. Etat des dépôts stationnés à Orléans ou dirigés sur Orléans, 30 juin : 11 202 hommes [Papiers de Carnot.] — 1er bataillon de mobilisés d'Indre-et-Loire, 2e de l'Indre, 1er et 2e de la Haute-Marne, 3e et 4e de la Côte-d'Or, etc., etc. (Commissaire des guerres à Davout, Auxonne, 28 juin. Marchant à Mouton-Duvernet. Paris, 3 juillet. Guilleminot à Vandamme, 11 juillet. Arch. Guerre.)

4. 10 078 officiers et soldats (situation au 5 juillet. Arch. Guerre).

5. Davout à Lamarque, 11 juillet. (*Corresp.* de Davout, IV, 595-596.) — Par un arrêté du 6 juillet, la Commission de gouvernement avait mis sous le commandement de Davout, non seulement l'armée de Lamarque, mais aussi l'armée des Pyrénées occidentales (Clausel), et l'armée des Pyrénées orientales (Decaen). On pourrait donc compter les troupes formant ces deux armées, bien que fort éloignées d'Orléans, dans l'effectif de l'armée de la Loire.

6. Davout à Lamarque, 11 juillet. (*Corresp.* IV, 595-596.) Cf. Davout à sa femme, 12 juillet (citée par Mme de Blocqueville, IV, 259) : « Ma belle armée pourra encore rendre de grands services à notre malheureuse patrie. »

que la Commission exécutive et les Chambres restaient unies avec l'armée, qu'elles maintiendraient les droits de la nation, que la forme du gouvernement ne serait point changée et que le drapeau tricolore serait à jamais conservé[1].

Davout laissait dire, mais il n'avait point ces illusions. Bien qu'il n'eût pas été mêlé aux dernières manœuvres de Fouché pour la dissolution de la Chambre et la rentrée de Louis XVIII, il ne pouvait les désapprouver puisque, depuis dix jours, il s'était par raison converti au royalisme. S'il avait gardé le commandement de l'armée en retraite, c'était pour la conserver à la France en la donnant au roi. Il voulait que le roi eût dans l'armée un point d'appui, une force, une défense contre les exigences des Alliés. Si Davout avait tant fait que de livrer Paris sans combat, quand il eût combattu au nom du pays représenté par les Chambres, ce n'était pas pour engager une guerre sur la Loire, alors que par le fait de la restauration du roi cette guerre sans espoir eût été une rébellion. Et pour qui combattre? L'empereur était prisonnier, les Chambres étaient dissoutes, Napoléon II était à Vienne. Pour le drapeau tricolore qui personnifiait les libertés, les vœux, les gloires guerrières, les conquêtes civiques, le droit nouveau de la France, la France elle-même? Mais un drapeau n'est pas un gouvernement. « Une armée sans gouvernement, disait très bien Davout, est quelque chose de monstrueux qui ne se conçoit pas. Ce serait la reproduction de ces bandes, de ces grandes compagnies dont du Guesclin délivra la France[2]. »

1. Vandamme à Davout, 6 juillet. Chef d'état-major de Vandamme, à Berthezène, 6 juillet. Ordre du jour de Radet, 8 juillet. Davout à Guilleminot, 8 juillet. (Arch. Guerre, Armée de la Loire.)

2. Mémoires manuscrits de Davout (comm. par le général duc d'Auerstaëdt).

Dès le 6 juillet, à Savigny près Longjumeau[1], le prince d'Eckmühl chargea les généraux Gérard[2], Kellermann et Haxo de négocier à Paris le ralliement de l'armée au futur gouvernement royal. Par le choix de ces trois officiers généraux, qui représentaient, le premier l'infanterie, le second la cavalerie, et le troisième les armes spéciales, Davout voulait donner à leur mission la plus grande autorité. Dans sa pensée, ce n'était pas lui seulement, prince d'Eckmühl, général en chef, qui allait offrir de reconnaître le roi : c'était l'armée elle-même, les régiments, les officiers, les soldats. Davout entendait qu'en retour de cette soumission spontanée le gouvernement royal accordât à l'armée certaines garanties qui fussent aussi des garanties pour la France[3].

Gérard et Haxo (Kellermann, qui jugeait indispensable de rester avec sa cavalerie, ne les rejoignit que le 10 juillet) arrivèrent à Paris après la dissolution du gouvernement provisoire. Ils virent Fouché qui leur dit que « l'armée serait traitée selon son honneur et ses intérêts », mais qu'elle devait renoncer au drapeau tricolore. « Dans cet état de choses, écrivit Haxo à Davout, il faudrait assembler un conseil des principaux chefs et établir certaines bases, très modestes, d'après lesquelles nous pourrions négocier avec le roi si vous nous y autorisez par écrit[4]. » Les circons-

1. Le quartier-général était ce jour-là à Longjumeau, Davout avait poussé jusqu'à son château de Savigny-sur-Orge, pour y voir sa femme et ses enfants.

2. Gérard, à peu près guéri de la blessure reçue le 18 juin à l'attaque de Bierges, (**1815**, II, 455) avait quitté Paris avec l'armée le surlendemain de la capitulation, mais sans reprendre de commandement.

3. Mém. manuscrits de Davout. Davout aux généraux Gérard, Haxo, Valmy, Savigny, 7 juillet. (Arch. Guerre.) — Dans ses Mémoires, Davout dit qu'il réunit le 6 juillet à son château de Savigny ces trois généraux. Mais, d'après sa lettre du 7 juillet, il semble que Kellermann ne vint pas à la convocation et que le maréchal lui transmit ses ordres par écrit.

4. Gérard et Haxo, à Davout, Paris, 8 juillet (Arch. Guerre), et Gérard, Haxo et Kellermann à Davout, Paris, 10 juillet. (Arch. nat., Fic, I. 26.)

tances pressaient. Pour ne point perdre de temps en discussions, Davout arrêta de lui-même les conditions à soumettre au gouvernement royal ; et, la pièce écrite de sa main et signée, il en fit passer des copies dans les états-majors afin que le plus grand nombre possible de généraux et de chefs de corps y missent leur signature. Environ quatre-vingts officiers généraux et officiers supérieurs consentirent à signer, mais non sans hésitation ou répugnance. Plusieurs refusèrent, nommément les généraux Delort et Valin. « — Je serais massacré par mes cuirassiers ! » dit le général Delort[1].

Le 10 juillet, Kellermann apporta à Paris les nouveaux pouvoirs qui l'autorisaient, lui et ses deux collègues, à traiter la soumission de l'armée aux conditions suivantes : « 1° nul Français ne sera proscrit ni privé de son rang et emploi, soit civil soit militaire ; 2° l'armée sera conservée dans son état actuel tant que les étrangers resteront en France[2]. » Des couleurs nationales, il n'était plus question. Davout s'était résigné à en faire le sacrifice.

Ce même jour, les trois commissaires furent reçus par le ministre de la guerre, Gouvion Saint-Cyr. « — Il me paraît, dit-il, que le roi manquerait à sa dignité en paraissant faire le premier pas. Il ne peut agir qu'après une soumission formelle de l'armée... Soumettez-vous sans conditions. Je vous promets que vous serez contents du roi et qu'il fera peut-être plus encore que vous ne demandez. » A l'objection des généraux qu'ils ne pouvaient faire leur soumis-

1. Mémoires manuscrits de Davout. Guilleminot aux commandants de corps d'armée et de corps de cavalerie, Angerville, 9 juillet (cité par Pajol, *Pajol*, III, 408-409.) Kellermann à Davout, Etampes, 9 juillet (cité par Vigier, *Davout*, II, 405.

2. Instructions et pouvoirs donnés par le maréchal Davout aux généraux Gérard, Kellermann et Haxo. [Angerville, près Etampes], 9 juillet (d'après une copie du général Roussel d'Hurbal, Arch. Guerre, Armée de la Loire).

sion sans une déclaration préalable du roi, le ministre parut céder. On convint que l'acte de garantie et l'acte de soumission seraient simultanés et échangés l'un contre l'autre. Gouvion promit de soumettre le projet au conseil des ministres, au cours de la prochaine séance. Le lendemain, Gérard et ses collègues furent introduits aux Tuileries dans un salon contigu à la salle du conseil. Gouvion Saint-Cyr sortit un instant et leur dit que le roi et les ministres se refusaient absolument à entendre parler d'aucune condition. Le 12 et le 13 juillet, nouvelles démarches sans meilleur résultat auprès de Fouché, de Maison, de Dessoles, de Talleyrand, et, derechef, au ministère de la guerre. Gouvion affecta la raideur et même l'indifférence. Il ne voulut rien écouter. « — Je vous ai dit vingt fois, dit-il d'un air dégagé, je vous répète pour la vingt et unième qu'il m'est défendu de recevoir de l'armée autre chose qu'une soumission pure et simple. Comptez d'ailleurs que le roi fera plus que vous ne désirez.[1] »

Pendant ces négociations, les journaux, tous plus royalistes que le roi, publiaient des nouvelles tendancieuses contre l'armée. A les en croire, l'armée était à la veille de se dissoudre d'elle-même, et, en attendant, elle se livrait partout sur son passage au pillage et aux pires excès. Les soldats français n'étaient plus que des brigands : *les brigands de la Loire*. Les gazettes dénommaient avec une satisfaction à peine déguisée les corps prussiens qui traversaient Paris pour aller « observer » les débris de l'armée rebelle, autrement dit pour en délivrer le pays[2]. D'autre part, le général Milhaud, qui pres-

1. Gérard, Kellermann et Haxo, à Davout, Paris, 10 juillet, s. d. [11 juillet], 12 juillet et 13 juillet. (Arch. nat., F1c, I. 26.)

2. Davout à Haxo, Gérard et Kellermann, Orléans, 11 juillet. (Arch. nat., F1c, I,

sentait une réaction politique et qui se sentait, comme régicide, encore plus exposé aux vengeances que ses camarades, avait pensé se couvrir en faisant, avant quiconque dans l'armée, acte d'adhésion pleine et entière à l'autorité royale. Dès le 9 juillet, quelques instants après avoir contresigné les pouvoirs aux commissaires de l'armée, il avait écrit à Gouvion Saint-Cyr pour le prier de mettre sous les yeux du roi sa soumission pure et simple ainsi que celle des officiers et soldats de ses huit régiments de cuirassiers[1]. Cette soumission particulière était sans importance effective, car sauf sept ou huit officiers généraux et supérieurs Milhaud n'avait consulté personne au 4e corps de cavalerie, et, si Davout avait voulu le démasquer, les cuirassiers auraient abandonné leur indigne chef pour se rallier au drapeau tricolore. Mais l'acte avait beaucoup de gravité comme effet moral, le conseil des ministres devant

26.) Mémoires manuscrits de Davout, *Journal général*, 9 et 11 juillet. *Journal des Débats*, 10 juillet. *Quotidienne*, 11 juillet.

1. Milhaud à Gouvion Saint-Cyr, Angerville, 9 juillet. (Arch. Aff. étrangères, 691.) Le 8 décembre suivant, au moment où les bureaux de la Chambre discutaient le bannissement des régicides, Milhaud jugea qu'il n'avait pas assez fait pour se donner des droits à la clémence royale. Il écrivit à Clarke, redevenu ministre de la guerre, que dès le 28 juin 1815 il avait envoyé sa soumission au roi et lui avait fait demander en même temps des ordres pour son corps de cavalerie. Il ajouta qu'en 1814 il avait devancé Marmont dans la défection, puisque dans la journée du 3 avril il avait envoyé par écrit son adhésion au gouvernement provisoire. (L'adhésion écrite de Marmont est seulement du 3 avril au soir ou du 4 avril au matin.)

Or, dans sa lettre à Clarke qui est conservée à son dossier (Arch. Guerre), Milhaud a menti deux fois : 1° la lettre d'adhésion au gouvernement provisoire est non du 3 avril 1814, mais du 8 avril (*Journal des Débats*, 11 avril 1814) ; et le 8 avril Napoléon avait déjà abdiqué ; 2° son acte de soumission au roi est non du 28 juin 1815, mais du 9 juillet (ainsi que le prouve sa lettre à Gouvion Saint-Cyr écrite à Angerville). Le 28 juin, d'ailleurs, Milhaud marchait en retraite de Compiègne sur Paris, avec les Prussiens à ses trousses. Il avait à s'occuper de choses tout autrement pressantes qu'une soumission au roi, et il est même très probable que ce jour-là il ignorait que Louis XVIII fût rentré en France.

Mais il est parfois bon de se calomnier. Grâce à sa lettre à Clarke — et, aussi, il est vrai, à sa soumission anticipée du 9 juillet — Milhaud fut du très petit nombre des régicides ayant servi Napoléon pendant les Cent Jours qui obtinrent de rester en France nonobstant la loi de proscription.

en conclure que l'armée était désunie et que d'autres adhésions suivraient celle-ci[1].

Chaque jour, les commissaires rendaient compte à Davout de leurs infructueuses démarches et des bruits vrais ou faux qui couraient à Paris. Ils lui apprirent l'adhésion de Milhaud et lui firent savoir que les Russes et les Autrichiens, ne se regardant pas comme liés par la convention du 3 juillet, se disposaient à marcher offensivement vers la Loire. Désespérant de mener à bien leur mission et envisageant avec un esprit quelque peu troublé les périls qui menaçaient l'armée, ils engagèrent Davout à leur donner des pouvoirs pour une soumission sans conditions « en s'en remettant à la bonté du roi[2] ». Le maréchal n'était pas moins alarmé. Soit qu'il partageât la confiance de ses délégués en cette parole de Gouvion Saint-Cyr : « le roi fera plus qu'on ne demande » ; soit plutôt qu'il ne vît d'autre issue qu'une soumission pure et simple, si malheureuses qu'en pussent être les conséquences[3], il prit brusquement un parti. Le 13 juillet dans la nuit, il adressa cette lettre aux généraux Gérard, Kellermann et Haxo : « Je reçois seulement à l'instant votre lettre. Il faudrait perdre des instants trop précieux pour réunir les généraux. Vous avez conquis par votre conduite l'estime de tous les militaires français. Aussi, dans les circonstances graves où nous nous trouvons, le parti que vous prendrez aura

1. Gérard, Kellermann et Haxo à Davout, Paris, 12 juillet. (Arch. nat. Fic , I, 26.) Mémoires manuscrits de Davout. — Talleyrand, en effet, s'empressa de communiquer la lettre de Milhaud aux ministres alliés. (Metternich à Talleyrand, Paris, 1er juillet. Arch. Aff. étrang., 690.)

2. Gérard, Kellermann et Haxo à Davout, Paris, 10, 11, 12, 13 et 14 juillet. (Arch. nat., Fic , I, 26.)

3. Dans ses Mémoires manuscrits, Davout dit que ce fut la soumission séparée de Milhaud qui le détermina. La connaissance de cet acte, dont il s'exagérait d'ailleurs la gravité, put en effet influer sur sa résolution.

l'assentiment de tous. Si vous jugez qu'une soumission pure et simple soit utile à notre malheureuse patrie, faites-la, mais sauvez l'honneur à l'armée[1]. » A la réception de cette lettre qui leur donnait carte blanche, Gérard et ses collègues, sans plus réfléchir, remirent à Gouvion Saint-Cyr une adresse au roi qu'ils avaient rédigée d'avance[2].

Ce même jour, 14 juillet, Davout assembla au château de la Source les généraux et les colonels dont les troupes cantonnaient à proximité. Il voulait leur faire ratifier la décision qu'il venait de prendre. Le colonel Carrion-Nisas donna lecture d'un acte de soumission à envoyer à Paris, et Davout invita les assistants à le signer. Il y eut des résistances. Cette adhésion, objectèrent plusieurs généraux, semblait prématurée ; il fallait au moins attendre le retour des délégués de l'armée. Davout reprit la parole. « — La soumission unanime des troupes, dit-il, est des plus urgentes. Il faut que le faisceau de toutes nos signatures marque notre force et notre union. Les armées de l'Europe se sont ruées sur la France pour la mettre à feu et à sang ; il n'y a plus d'espoir de les chasser par les armes. Seul, le gouvernement de Louis XVIII peut arrêter la dévastation et le morcellement de la France. C'est pourquoi l'armée doit se rallier à lui. L'intérêt public seul dicte ma conduite. On ne me verra jamais aller à la cour ni accepter aucun emploi. Je vivrai dans la retraite en consacrant le reste de mes jours à l'éducation de mes enfants. » Les officiers se laissèrent

1. Davout à Gérard, Kellermann et Haxo, château de la Source (près Olivet), 13 juillet. (Davout, *Corresp.*, IV, 596.)

2. Adresse au Roi, Paris, 14 juillet. Gérard, Kellermann et Haxo à Davout, 14 juillet. (Arch. nat., Fic, I, 26). Cf. les mêmes au même, Paris, 11 juillet. (*ibid.*)

convaincre. Ils signèrent à tour de rôle, après toutefois avoir exigé la suppression d'une phrase offensante pour Napoléon. Seul, le général Dejean fils refusa sa signature. Le prince d'Eckmühl insista. « — Je vous en prie, dit-il, je vous l'ordonne au nom de votre père que vous désolerez, au nom de la France ! » Très tranquillement, Dejean répondit : « — Mon père est un brave homme, j'aime beaucoup mon pays ; mais je ne signerai pas [1]. »

Davout fit envoyer dans tous les quartiers-généraux des copies de l'acte de soumission. Les premières signatures données à la Source déterminèrent la plupart des officiers à signer aussi. Quelques-uns cependant envoyèrent leur démission ou refusèrent obstinément leur signature [2]. En somme, l'adhésion du corps d'officiers presque tout entier fut plus facile à obtenir qu'on n'aurait pu le croire dix jours auparavant, quand l'armée avait quitté Paris. Reille fut chargé de porter au roi l'acte de soumission. Il l'avait signé sans difficulté. « — Je ne tiens pas, avait-il dit, à être de la queue de Bonaparte [3]. »

Restait à donner connaissance aux troupes de la résolution prise par leurs chefs, et, comme première sanction, à leur enlever les drapeaux de l'empire et à leur faire prendre la cocarde blanche. Davout

1. Davout à Vandamme, La Source, 14 juillet ; à Clausel, 15 juillet. (Arch. Guerre.) Adresse de l'armée au roi, La Source, 14 juillet. (Davout, *Corresp.*, IV, 598. Petiet, *Souv. milit.*, 244-245. Berthezène, *Souv.*, II, 409. Général Fressinet, *Appel aux générations*. 68-69. Mémoires manuscrits de Davout.

2. Davout à Fressinet, à Clausel, à Lamarque, 15 et 16 juillet. (*Corresp.*, IV, 599-602, 605.) Circulaire de Gressot aux généraux de l'armée de la Loire, 13 juillet (pour 14 juillet). Vandamme à Davout, 16 et 18 juillet. Général Nicolas à Davout 18 juillet. (Arch. Guerre.) — Chose inexplicable sinon par une erreur de date, la circulaire de Gressot est datée du 13 juillet. Cette lettre d'envoi de l'acte de soumission ne saurait être antérieure à la rédaction même de cet acte qui est du 14 juillet.

3. Berthezène, *Souv.*, II, 409. Cf. Davout à Vandamme, 20 juillet. (*Corresp.*, IV, 609.)

s'y décida le 16 juillet[1]. Grand émoi parmi les généraux au moment de communiquer son ordre du jour. Quelques-uns demandèrent des délais, alléguant que le changement de cocarde ne pouvait s'opérer subitement, qu'il fallait agir avec prudence, lenteur et adresse. « L'armée se dissoudra, écrivit Freind. La cocarde blanche est odieuse au soldat. » « Rien n'est plus nuisible pour le soldat », écrivit Bachelu. « Je diffère l'exécution de vos ordres, écrivit Clausel. Il faut que j'y prépare les troupes, mais mes précautions seront inutiles. Le moment où les soldats seront obligés de prendre la cocarde blanche sera celui de la perte totale de mes troupes. Le général Decaen me mande qu'il a les mêmes appréhensions. » « Pas un soldat ne restera sous les drapeaux si l'on ne conserve les couleurs nationales, écrivit Lamarque. Henri IV ne balança pas d'aller à la messe. Je suis persuadé que pour éviter la guerre civile, il aurait consenti à porter une étole sur sa cote d'armes[2]. »

Plutôt que de faire prendre à ses canonniers la cocarde des émigrés, le colonel Duchand résigna son commandement en laissant ce pathétique ordre du jour où vibrait le cœur de l'armée : « Officiers, sous-officiers et canonniers de la garde impériale, recevez mes adieux. Depuis que j'ai l'honneur de vous commander, vous êtes toute ma gloire. Nos efforts, notre courage ont été inutiles... Mes camarades, j'ai supporté jusqu'à ce jour l'affreux malheur de voir notre patrie souillée par l'étranger sans pouvoir verser encore mon sang pour la venger, mais de nouvelles circonstances viennent m'imposer des conditions

1. Ordre du jour de Davout, faubourg d'Orléans, 16 juillet. (Arch. Guerre.)

2. Bachelu, Freind, Clausel, Lamarque, Vandamme à Davout, 17 au 20 juillet. (Arch. Guerre.)

auxquelles je ne puis souscrire. Mes principes, mon honneur, mon âme tout entière s'y opposent. Non, je ne vous tiendrai jamais un autre langage qu'aux champs de Waterloo, et ce ne sera pas moi qui placerai dans vos rangs un nouvel étendard [1]. »

Les généraux et les chefs de corps n'imitèrent pas Duchand ; ils obéirent. Mais la désertion devint telle que l'on n'évalua plus l'armée qu'à 45 000 hommes [2]. Les soldats les plus soumis retirèrent en murmurant leur cocarde tricolore, mais sans la remplacer ; d'autres la conservèrent au shako et se bornèrent à la recouvrir d'une rondelle de soie ou de coton que d'ailleurs ils enlevèrent et remirent tour à tour pendant trois mois, selon l'humeur ou l'occasion. A Blois, les troupes accueillirent par des Vive l'empereur ! l'ordre du jour de Davout, se débandèrent et parcoururent la ville en maltraitant les passants suspects de royalisme. A Tours, le 12e de ligne saccagea les maisons que décoraient des drapeaux blancs. Mêmes tumultes, mêmes violences à Chinon, à La Châtre, à Confolens, à Angoulême, à Châteauroux, à Gannat, à Saint-Amand, à Romorantin, à Poitiers, à Saint-Pourçain, à Clermont-Ferrand [3]. « La soumission

1. Ordre du jour, Baugy, derrière la Loire, 23 juillet. (Copie du temps, collection H. Houssaye.)

2. Projet pour les cantonnements des troupes composant l'armée de la Loire, Bourges, 27 juillet (Arch. Guerre). « Ce projet, écrit à Davout, le général Guillaume, est établi pour 30 000 fantassins et 15 000 cavaliers. S'il en existe davantage, on en mettra davantage dans les chefs-lieux de sous-préfecture. » — L'évaluation n'était pas de beaucoup inférieure au nombre réel. Un état de situation du 15 août (Arch. Guerre) donne comme effectif total 55 603 officiers et soldats, dont 10 687 pour les parcs de l'artillerie et du génie, le train et les ouvriers d'artillerie.

3. Drouot, Vandamme, Ambert, Bachelu, Chemineau, Berthezène, Lamarque, Dosnon à Davout, 16 au 31 juillet. Rapports à Macdonald, 1er au 15 août. Note à Gouvion Saint-Cyr, Tours, 16 juillet. Gressot à divers généraux, 19 juillet. Sous-préfet de Mauriac à Préfet du Cantal, 10 août. (Arch. Guerre.) Extraits de la correspondance des préfets, 15 juillet-31 juillet (Arch. nat., F, 7, 3774). Davout à Hamelinaye, 15 juillet, à Lamarque, 18 juillet, à d'Erlon, 24 juillet. (*Correspondance*, IV, 603, 607, 620.) Petiet, *Souv. milit.*, 248-249. Mémoires manuscrits de Davout. — Les troubles de Tours sont du 13 juillet, par conséquent antérieurs

de l'armée, lit-on dans un rapport du 24 juillet, du préfet d'Indre-et-Loire, n'existe pas de fait[1]. » Davout écrivit dans un ordre du jour : « Quelque peine qu'on éprouve du changement de cocarde, il ne peut être un prétexte au brigandage et à la désertion [2]. » Davout pourtant, s'il condamnait les violences des soldats, comprenait leur douleur : « Le roi, dit-il plus tard, a fait une grande faute en sacrifiant les couleurs nationales. Le soldat, habitué à obéir passivement, se serait résigné sans trop de répugnance au changement de gouvernement. Mais le changement de cocarde le révolta parce qu'il vit une humiliation pour lui dans la proscription de couleurs honorées par tant de victoires. Les lui enlever, c'est comme si on vouait à l'oubli tous ses glorieux services, comme si on condamnait son passé [3]. » A Nantes, un gendarme se tira un coup de pistolet au cœur, en disant qu'il ne voulait pas survivre à cette honte[4].

III

Le roi n'avait pas voulu donner de garanties à l'armée parce qu'il n'aurait pu tenir ses engagements. Il était dans la dépendance de l'ennemi. A la paix de Paris, en 1814, les Alliés avaient espéré le

à l'ordre de Davout pour la cocarde blanche; mais ils eurent cette même cause, car Hamelinaye avait pris sur lui d'ordonner le changement de cocarde.

1. Extrait de la correspondance des préfets, 23 au 28 juillet. (Arch. nat., F, 7, 3774.)

2. Ordre du jour de Davout, faubourg d'Orléans, 20 juillet. (Arch. Guerre.) — La veille, Davout écrivait à sa femme (Lettre citée par Mme de Blocqueville, *Davout*, IV, 265) : « Les soldats prennent la cocarde bien mieux que je n'osais l'espérer. Il n'y a pas eu de désertions. » Davout se montrait, en vérité, bien optimiste.

3. Mémoires manuscrits de Davout.

4. Analyse de la correspondance des Préfets, du 18 au 20 juillet. (Arch. nat., F, 7, 3774.)

licenciement de l'armée française[1]; les événements de 1815 leur donnaient l'occasion et le pouvoir de l'exiger. Ils trouvèrent un prétexte dans l'ordonnance du roi, datée de Lille, 23 mars, qui licenciait « tous officiers et soldats passés sous le commandement de Napoléon Bonaparte et de ses adhérents[2] .» Les ministres alliés exposèrent que la conservation de l'armée impériale était incompatible avec la paix publique en France et en Europe. Sa défection au retour de Bonaparte prouvait qu'il était impossible de compter sur elle. L'apparition d'un drapeau tricolore suffirait encore à la soulever. N'avait-elle pas assez prouvé qu'elle était irréconciliable avec la maison de Bourbon! Pour se délivrer de cette armée de rebelles, il n'y avait qu'à mettre à exécution l'ordonnance du 23 mars. « Dans cette question, insinua Metternich, les intérêts du roi sont inséparables de ceux des Alliés. » A toutes ces mauvaises raisons, Nesselrode ajouta la raison du plus fort. « Le traité d'alliance conclu à Vienne, le 23 mars, écrivit-il, a été dirigé contre Bonaparte, contre ses adhérents et surtout contre l'armée française, dont l'ambition désordonnée et la soif de conquêtes ont plusieurs fois troublé l'Europe. Déterminés par le besoin de la paix universelle, l'empereur de Russie et ses alliés font du licenciement de cette armée une condition impérative[3]. »

1. Metternich à l'empereur d'Autriche, Paris, 11 avril 1814. (Metternich, *Mém.*, II, 471-472.) Beugnot à Louis XVIII, 13 mai 1814. (Arch. Aff. étrang., 646.)

2. *Journal universel* (de Gand), 14 avril. — Comme je l'ai fait remarquer (**1815**, 477) cette ordonnance fut rendue, à Gand, postérieurement au 1er avril et antidatée : Lille, 23 mars.

3. Note de Nesselrode, s. d. (10 ou 11 juillet) (d'après une copie, papiers de Carnot). Metternich à Talleyrand, 12 juillet. (Arch. Aff. étrang., 690). Pasquier, *Mém.*, III, 354. Rapport confidentiel à Wellington, 19 juillet (*Supplement. Dispatches*, XI, 45). Cf. Hobhouse, *Lettres*, II, 242, et Wellington à Castlereagh, Paris, 23 septembre (*Dispatches*, XII, 641) et *Journal* du lieutenant Woodberry (343) à la date du 8 juillet : « Nous n'empêcherons le retour de Bonaparte qu'en occupant le pays pen-

Talleyrand, soit légèreté, soit indifférence, céda sans discussion. Il s'abstint même de soumettre cette question si grave au conseil des ministres, et s'en fut tout droit exposer au roi, seul à seul, la nécessité et les avantages du licenciement. Dominé par les souvenirs cruels qu'avait laissés en lui la défection de l'armée et par les craintes que, malgré des démarches de leurs chefs, lui inspiraient encore les troupes ennemies de son drapeau, Louis XVIII donna son assentiment. Pour lui, il y avait dans ce sacrifice quelque chose d'une délivrance. Pas plus que Talleyrand, il ne comprit qu'en achevant de désarmer la France il allait la livrer pieds et poings liés à toutes les violences de la soldatesque, à toutes les convoitises de l'Europe. Talleyrand dut cependant mettre dans le secret le ministre de la guerre. Gouvion Saint-Cyr commença par s'emporter. Il parla de démission. Il dit, prétend-on, que bien loin de licencier l'armée, qui offrait de se soumettre et qui était la dernière sauvegarde du pays, il fallait la fortifier en jetant dans ses rangs les troupes royales de l'Ouest[1], comme l'avaient proposé plusieurs chefs vendéens[2].

dant quelques années et en exigeant le licenciement de l'armée. » Manifestement, cet officier se faisait l'écho des propos que tenaient les Alliés.

1. Guy de Vernon, *Gouvion Saint-Cyr*, 395-396. Pasquier, *Mém.*, III, 355.

2. Sapinaud, La Rochejaquelein et autres avaient fait exprimer à Lamarque le vœu unanime des chefs vendéens de se réunir à ses troupes pour combattre comme Français toutes les tentatives des puissances qui auraient pour but le démembrement de la France. (Delaage à Lamarque, 3 juillet. [Arch. Guerre]. Davout à Lamarque, *Corresp.*, IV, 590-591).

J'avoue que j'ai quelques doutes sur l'unanimité de ce vœu et la validité de cette proposition. Cette démarche fut faite dans les derniers jours de juin, alors que le gouvernement provisoire était au pouvoir et que Louis XVIII s'avançait en France avec l'armée anglaise. Comment les Vendéens pouvaient-ils se proposer de combattre ceux qui ramenaient le prince pour qui ils avaient pris les armes ? En outre, malgré cette patriotique démonstration, beaucoup d'émigrés continuèrent de tenir la campagne contre les troupes françaises au mépris du traité de Cholet. Voir à ce sujet la correspondance de l'armée de l'Ouest et la correspondance générale, du 27 juin au 25 juillet (Arch. Guerre). Lamarque, *Souvenirs*, III, 67-72, et Canuel, *Mém. sur la Guerre de Vendée*, 300-327.

Talleyrand eut aisément raison de cette ardeur en faisant appel au génie organisateur du maréchal. « — Le licenciement, dit-il, est une question de forme. On ne peut contester au roi le droit d'avoir une armée. Vous en organiserez une nouvelle où vous ferez rentrer les meilleurs officiers et tous les bons soldats. Cette opération permettra d'écarter, sans que personne ait le droit de se plaindre, ceux qui pourraient être regardés comme dangereux. L'armée sera momentanément réduite, c'est vrai ; mais elle deviendra un corps d'élite, sûr et fidèle, admirable base sur laquelle on reconstruira plus tard, selon les besoins du pays. D'ailleurs, cela ne peut être autrement. Les souverains l'exigent. Il n'y a pas moyen de refuser[1]. » Toutes ces négociations furent menées à la chaude. La seule journée du 11 juillet paraît y avoir suffi, car les souverains n'étaient arrivés à Paris que dans la soirée du 10, et, dès le 12, Metternich, dans une lettre officielle à Talleyrand, parlait du licenciement de l'armée comme d'une chose résolue[2].

Gouvion Saint-Cyr dut agir envers l'armée avec plus de ménagements que les Alliés n'en avaient pris envers le roi. Il se garda de révéler aux envoyés de Davout le projet de dissolution, car il jugeait dangereux d'apprendre aux chefs, comme aux soldats, que la soumission qu'on attendait d'eux aurait pour conséquence un licenciement immédiat et total. Davout,

1. Pasquier, *Mém.*, III, 355-356.

2. Metternich à Talleyrand, Paris, 12 juillet. (Arch. Aff. étrangères, 690.) Gouvion prépara un projet d'ordonnance sur la réorganisation d'une nouvelle armée. Ce projet fut soumis aux Alliés le 13, le 14 ou le 15 juillet. (Note de Talleyrand aux ministres alliés, et projet y annexé, s. d. [13, 14 ou 15 juillet.] (Arch. Aff. étrang., 693.) Et le 16 juillet, le roi signa cette ordonnance qui d'ailleurs ne fut rendue publique que dans le courant du mois suivant. Elle avait pour préambule : « Considérant qu'il est urgent d'organiser une nouvelle armée, attendu que d'après notre ordonnance du 23 mars, celle qui existait se trouve licenciée ... »

on l'a vu, se résigna, à une soumission pure et simple. Mais Gouvion craignit encore qu'à l'annonce du licenciement, l'armée, soulevée par les généraux eux-mêmes, ne se mît en pleine révolte. Avant de faire connaître clairement le dessein du gouvernement, il voulait disloquer les corps d'armée et les divisions, de façon à rendre plus difficiles une entente commune et un mouvement général[1]. Le 19 juillet il écrivit à Davout : « Le roi reçoit la soumission pure et simple que vous lui avez adressée des généraux, officiers et soldats qui sont au delà de la Loire. Cet acte a fixé l'attention bienveillante de Sa Majesté, et, très prochainement, je vous ferai part des ordres qu'elle a donnés pour la réorganisation de l'armée. En conséquence, Sa Majesté m'a donné les ordres les plus positifs pour la dislocation des troupes dans le plus bref délai, comme mesure préparatoire à l'exécution de son ordonnance du 23 mars dernier[2]. » Davout comprit que le mot « réorganisation de l'armée » signifiait « licenciement ». Il répondit à Gouvion que les ordres pour la dislocation seraient exécutés, bien que d'ailleurs il y eût peu de mesures à prendre à cet égard, la nécessité de faire subsister les troupes l'ayant déjà contraint à étendre beaucoup les cantonnements. Il ajouta que pour ce qui regarderait le licenciement, il demandait l'envoi de commissaires spéciaux, car il priait le roi d'accepter sa démission[3]. Davout taisait le motif de cette réso-

1. L'ordonnance royale du 16 juillet sur le licenciement et la réorganisation de l'armée fut rendue publique seulement le 12 août (*Moniteur* de ce jour), quand la dislocation était complète et que les opérations du licenciement étaient commencées par Macdonald. Encore Macdonald se plaignit-il de cette publication qu'il jugeait prématurée. « Il aurait fallu laisser ces ordonnances secrètes jusqu'à la dissolution », écrivit-il à Gouvion Saint-Cyr, le 12 août. (Arch. Guerre.)

2. Gouvion Saint-Cyr à Davout, 19 juillet. (Arch. Guerre.)

3. Davout à Gouvion Saint-Cyr, faubourg d'Orléans, 21 juillet (Arch. Guerre.) Cette

lution. C'était un amer découragement et une profonde douleur. Afin de conserver l'armée à la France, il avait trempé dans d'indignes intrigues, maîtrisé ses colères guerrières, renié sa foi politique, abandonné son drapeau, trahi la confiance de ses camarades, perdu le respect et l'affection des soldats, terni sa gloire. Et tous ses efforts et tous ses sacrifices aboutissaient précisément à la destruction de l'armée. Qui dit que ce jour-là, le vainqueur d'Auerstaëdt n'eut pas la vision de la bataille qu'il aurait pu livrer sous Paris pour venger Waterloo ?

Aux souffrances morales de Davout s'ajoutaient des alarmes causées par les mouvements menaçants des troupes alliées. Tant qu'il resterait général en chef, il voulait faire respecter la ligne de ses cantonnements, assurer la sécurité de son armée et des contrées dont il avait la garde. Or, les Prussiens interceptant presque toutes les communications avec Paris, il était sans nouvelles suivies du gouvernement sur les desseins des Alliés, et, d'après les rapports des avant-postes, l'ennemi paraissait se disposer à passer la Loire sur plusieurs points, de Bourbon-Lancy à Amboise[1]. Davout non moins irrité qu'inquiet prit des mesures pour repousser la force par la force : ordre de faire sauter les ponts à la première alerte, d'en retrancher les débouchés, de barricader les routes, de multiplier les reconnaissances, de tenir les troupes prêtes à marcher[2]. Le 22 juillet, l'avant-

lettre, reproduite dans la *Correspondance* de Davout (IV, 611), présente beaucoup de différences avec le texte original.

1. Lettres à Davout de De France, Delort, Vandamme, Janin, Teste, Milhaud, Pegot, 21 et 22 juillet. (Arch. Guerre.) Davout à Vandamme, 20 juillet, à Gouvion, 21 juillet et 23 juillet. (*Corresp.*, IV, 609, 611, 617.)

2. Davout à Lamarque, à Teste, à Milhaud, à Lefebvre-Desnoëttes, à Vandamme, du 18 au 24 juin. (*Corresp.*, IV, 607-608, 612-615, 617-618.) Cf. Mémoires manuscrits de Davout.

garde autrichienne du corps de Frimont ayant passé la Loire à Bourbon-Lancy, le prince d'Eckmühl écrivit au général Delcambre : « J'aime à croire qu'il n'y a dans ceci qu'un malentendu. Si le mouvement continuait, il faudrait replier sur Bourges les troupes du 1er corps. Je rallierais la garde à pied et à cheval et le corps du général Vandamme, et l'ennemi recevrait, je l'espère, le prix de sa perfidie. » En même temps, il écrivait au général autrichien Radivojevich qui déjà occupait Moulins : « Le roi pour accélérer la paix a donné des ordres de dislocation, et c'est au moment où ces ordres sont en exécution que je reçois du général Milhaud un rapport m'annonçant l'arrivée à Moulins d'une partie de votre corps. Le service du roi, l'honneur et la sûreté de l'armée me font un devoir de suspendre mes mouvements jusqu'à ce que ce malentendu ait été réparé. Si, contre toute attente, ce mouvement était offensif, je serais innocent devant Dieu et devant les hommes, envers mon roi et envers ma patrie, des suites qu'il pourrait avoir[1]. » Les Autrichiens se hâtèrent de repasser la Loire[1].

IV

Les exaltés du parti royaliste trouvaient que l'on tardait trop à punir. La proclamation de Cambrai qui réservait aux Chambres d'exercer cette justice ne satisfaisait point leur fureur carnassière. Ces délais allaient donner aux bonapartistes les plus compromis des occasions de fuir, et, en outre, les justes colères pouvant s'assoupir avec le temps, on risquait que dans deux ou trois mois les Chambres

1. Davout à Gouvion Saint-Cyr, Bourges, 25 juillet (*Corresp.*, IV. 623).

ne fussent disposées à la clémence. La Némésis royale n'aurait plus son compte de victimes. Dans le monde de la noblesse, dans l'entourage des princes, jusque dans les appartements du roi, on déclamait avec indignation contre « cette justice boiteuse. » Au ministère de la police, aux Tuileries, arrivaient des brassées de dénonciations anonymes et des conseils de répression [1]. Les journaux, enfin, publiaient chaque jour des nouvelles tendancieuses, des notes perfides, des insinuations meurtrières contre les hommes de l'empire et de la Révolution [2].

1. Lettres à Fouché, du 11 au 20 juillet (Arch. Nat. F. 7. 3200 [4], F. 7. 3053). Rapport confidentiel à Carnot, 13 juillet. (Papiers de Carnot.) Notes manuscrites de Rousselin (Collection Bégis). Pasquier. *Mém.*, III, 367-368. Talleyrand. *Mém.*, III, 251. *Mém. de Fouché*, II, 382-383.

2. « En ramenant le fléau de l'Europe, en attirant sur la France tous les maux qui l'accablent, ces odieux conspirateurs ont commis le crime le plus exécrable qui peut-être ait été accompli sur la terre. » — « Ces guerriers qui ont résolu le monstrueux problème *de la valeur sans honneur* sont mille fois plus étrangers à la France que les étrangers qu'ils y ont amenés. » — « Au gouvernement provisoire, M. Carnot a persévéré dans la révolte plus opiniâtrement qu'aucun autre. » — « Le maréchal Ney a plusieurs fois été accueilli à Lyon par les cris : *A bas le traître !* » — « La soumission du maréchal Davout n'est pas ce qu'on disait. Il a méconnu tout récemment un courrier du roi. » — « Un parti qui se nourrit de sang depuis un quart de siècle ne peut vouloir que le mal. » « — Qu'on nous rende la sécurité. Avec toute la France, nous conjurons les ministres de ne pas laisser subsister le principe du mal. » — « Le roi, dont la vertu n'est pas moindre que la bonté, saura sacrifier le plaisir de pardonner à quelques-uns pour rendre justice à tous. » (*Journal des Débats*, *Quotidienne*, *Gazette de France*, *Journal Général*, 11, 12, 13, 14. 17, 19, 21, 22, 23 juillet).

Encore les journaux étaient-ils relativement modérés. Pour connaître toute la fureur royaliste, il faut lire les brochures publiées en juillet, août, septembre et octobre 1815. Voici quelques extraits :

« Tous les conspirateurs et rebelles doivent être frappés de mort. Ce serait une injure atroce à l'espèce humaine que de laisser subsister des Ney, des Davout, des Fouché, des Carnot et quelques centaines d'individus de cette espèce. Quant au reste des coupables, ils doivent être expulsés de France et isolés dans les mines de la Suède et de la Sibérie pour y finir leurs jours dans les fers et l'ignominie (*Le Retour des Alliés en France*, 30-32, 38.). — « Il faut que tous les conspirateurs meurent. » (La Bouisse, *Seconde Lettre aux Français*, 12.) — Il faut casser l'armée rebelle et solder un nombre considérable de Suisses. Il faut faire des grands coupables un châtiment éclatant. Le roi doit la justice avant la clémence. (*Considérations sur une année de l'Histoire de France*, 151-152.) — « Lorsque les princes pardonnent aux méchants, ils exposent les gens de bien..... Il serait juste que les contributions de guerre fussent levées sur ceux qui ont provoqué la défaite. » J. Michaud, *Histoire de Quinze Semaines*, 74-75.) — « Espérons que les coupables

Peut-être le roi et les ministres auraient temporisé jusqu'à la réunion des Chambres [1]. Mais comme pour l'armée, ils devaient compter avec la volonté des puissances. Or, par une contradiction paradoxale, les cabinets russe et anglais, qui depuis l'arrivée du roi à Gand jusqu'à son retour à Paris s'étaient efforcés d'éloigner de son conseil le parti de l'émigration, s'alliaient à ce parti pour demander des supplices et des proscriptions. Dès le 30 juin, Liverpool écrivait dans un *Memorandum* : « Il faut punir exemplairement ceux qui ont soutenu le mouvement de Bonaparte. Pour les conspirateurs non militaires, il faut punir de mort les plus coupables et de l'exil les moins coupables. » Le 7 juillet, il écrivait de nouveau à Castlereagh pour s'informer de la décision qu'on allait prendre « à l'égard des complices de Bonaparte [2]. » Enfin, le 13 juillet, les ministres alliés remirent à Talleyrand une note invitant le gouvernement français à donner « des éclaircissements sur les mesures à prendre contre les membres de la famille Bonaparte et autres individus

trouveront enfin le châtiment qu'ils ont mérité par tant d'infamies. C'est à eux de payer les frais de la guerre et d'être envoyés comme otages dans les déserts du Nord. » (*Histoire du Cabinet des Tuileries*, 12.) — « Le roi n'avait pas le droit d'écrire dans la proclamation de Cambrai qu'il promet de pardonner aux Français égarés... Le roi serait un spoliateur s'il ne faisait restituer les biens nationaux à leurs légitimes propriétaires. » (Marquis de Chabannes. *Lettre au prince de Talleyrand*, 3, et *Aux Français*, 60.) — « Il faut prendre toutes les précautions pour que les chefs du parti jacobin ne puissent plus bouger, et il n'y a que les morts qui ne reviennent pas. » (Comte de Barruel-Beauvert, *Lettres*, III, 287.) — « La mort n'est pas suffisante pour les Ney, les Grouchy, les La Bédoyère, les Soult, les Lefebvre-Desnoëttes. Il faut que les cent plus grands coupables périssent sur l'échafaud et que 3 000 à 4 000 personnes soient bannies. » (*Procès-verbal d'une Assemblée tenue à Paris sous la présidence de l'Honneur, de la Fidélité et de la Justice*, 52, 65.)

1. Cf. Vitrolles, III, 144-145. Talleyrand, *Mém.*, III, 250-251. Pasquier, *Mém.*, III, 367-368. Hobhouse, *Lettres*, II, 242.

2. Liverpool à Castlereagh, Londres, 30 juin et 7 juillet (*Supplementary Dispatches of Wellington*, X, 630, 675.) — Le 15 juillet Liverpool écrivait encore : « Il faudrait un sévère exemple des gens qui ont ramené Bonaparte. »

dont la présence était notoirement incompatible avec l'ordre public[1]. »

Cette demande impérative fut soumise au roi et discutée d'abord entre lui, Talleyrand et Fouché. Talleyrand conseillait d'y opposer la proclamation de Cambrai dont il était l'auteur et qui chargeait les Chambres de désigner les coupables. Fouché se montra plus accommodant[2]. Ce n'est pas qu'il inclinât à des représailles. Bien loin de là, il eût voulu une amnistie générale[3]. Mais il avait d'implicites engagements avec les Anglais et avec les ultras qui avaient, les uns et les autres, préparé et assuré son entrée, à mieux dire son intrusion, dans le nouveau cabinet. En outre, Fouché se sentait quelque peu menacé par la déclaration de Cambrai puisqu'il avait été ministre de Napoléon avant le 23 mars. Personnellement, il avait intérêt que cette question des poursuites judiciaires fût décidée une fois pour toutes tandis qu'il était au pouvoir. Plus tard, on ne savait. Combien de temps se maintiendrait ce ministère? quelle durée aurait la protection du comte d'Artois et quel esprit animerait les Chambres ? Si Fouché était à bas, ne pourrait-on pas le comprendre dans les proscriptions au même titre que Carnot, Caulaincourt, Rovigo et autres complices du gouvernement usurpateur? Il

1. Pozzo à Talleyrand, Paris, 13 juillet. (Arch. Aff. étrang., 691.) Rapport confidentiel à Wellington, 19 juillet. (*Suppl. Dispatches*, XI, 45. (Cf. Vitrolles, III, 145-146. Hobhouse, *Lettres*, II, 242. Pasquier, *Mém.*, III, 367-368. Hyde de Neuville, *Mém.*, II, 126. Mémoires manuscrits de Davout.

2. Vitrolles, III, 146. Talleyrand, *Mém.*, III, 251.

3. *Note du duc d'Otrante sur la situation de la France*, 20 juillet (citée dans les *Mémoires sur la vie publique de M. Fouché*, 119-135). Fouché à Wellington, Dresde, 1er février 1816 (citée dans les *Letters and Dispatches*, de Castlereagh, III, 213-214). Cf. Hobhouse, *Lettres*, II, 242-243. Lettres de Fouché à Molé, janvier 1819 ; à Gaillard, 25 février, 28 mars 1818. (Citées par Madelin d'après les papiers de Gaillard.) — M. Madelin (*Fouché*, II, 454) fait remarquer avec raison que l'*Indépendant*, journal rédigé par Jay, sous l'inspiration de Fouché, publia à ce moment plusieurs articles destinés à excuser sinon à justifier les hommes qui avaient pris part au gouvernement révolutionnaire et au gouvernement des Cent Jours.

était donc sage, puisqu'il en avait l'occasion, de dresser lui-même la liste des proscrits : il serait sûr que son nom ne s'y trouverait point. Fouché d'ailleurs se payait de ce sophisme qu'il valait mieux faire prononcer à la justice du roi qu'à la vengeance des pairs et des députés royalistes, et qu'en sacrifiant cinquante ou soixante individus on en sauverait mille[1]. Puis n'était-il pas urgent de calmer les alarmes provoquées par la déclaration de Cambrai chez les officiers et les fonctionnaires restés dès le 20 mars au service de Napoléon? Le bruit courait que les poursuites judiciaires s'étendraient à 2 000, à 3 000, à 4 000 personnes[2]. Une ordonnance royale limitant le nombre des coupables et les désignant nominativement rendrait la sécurité à la masse des gens qui se sentaient suspects[3].

Talleyrand avait résisté mollement, comme il était capable de résister. Il céda. Louis XVIII donna son assentiment sans difficulté. Fouché fut chargé ou se chargea de dresser la liste de proscription[4]. Il semble

1. Notes de Rousselin (collection Bégis). Pontécoulant, *Mém.*, IV, 8-9. Mémoires manuscrits de Davout. Cf. Fiévée (*La Session de 1815*, 265) : « Fouché a signé cette ordonnance et il ne s'y est pas compris ! »

2. Lettre à Fouché, s. d. (12 juillet) (Arch. nat. F. 7. 3053.) « Les royalistes disent que malgré le roi qui est très bon, il faut, pour le bonheur de la France, assassiner plusieurs milliers d'hommes très violents » — Chef d'escadron de gendarmerie Paoli à Davout, 9 juillet (Arch. Guerre) : « D'après la voix publique, tous les soldats venant de l'île d'Elbe seront fusillés. » — Benjamin Constant à Mme Récamier (*Lettres*, 200) : « On ne parle que de punir et de punir beaucoup. » — Lavallette (*Mém.*, II, 201) : « On élevait la liste de proscription au nombre de 2 000 personnes. » — Barante (*Souv.*, II, 189-190) : « Beaucoup de royalistes et des plus sages, comme Royer Collard, avaient pensé d'abord qu'il serait indispensable de bannir les hommes actifs et marquants du parti bonapartiste ou de l'opinion révolutionnaire. » — Rapport confidentiel à Wellington, 17 juillet (*Supplementary Dispatches*, XI, 44) : « On dit que le roi partira pour Péronne afin de n'être pas à Paris au moment des proscriptions. »

3. Circulaire de Fouché aux Préfets, 28 juillet. (Arch. Aff. Etrang. 691) : « S. M. pour ne pas laisser le soupçon s'étendre a voulu désigner les prévenus et en limiter le nombre. Il y a donc sécurité pour tous. »

4. Notes de Rousselin. (Collection Bégis.) Pasquier, II, 368. Vitrolles III, 146. Barante, *Souv.*, II, 190.

qu'il y fut aidé par Vitrolles[1] et par d'autres personnages. « — Les noms pleuvent des gouttières des Tuileries, » disait-il[2]. Peu de jours après, il apporta au conseil une liste qui comprenait une centaine de noms[3], si arbitrairement choisis, pour la plupart, que l'on aurait pu les croire tirés au sort. Les ministres ne firent point d'objection à l'ordonnance projetée, car les plus modérés, comme Pasquier, estimèrent que « l'impunité complète était impossible » et que « la désignation de certains coupables s'imposait[4]. » Mais ils protestèrent contre les choix irraisonnés et surtout contre le grand nombre de noms qui grossissaient la liste. Chacun usa de son influence pour en faire rayer un ou deux. C'est ainsi que furent épargnés Benjamin Constant, Montalivet,

1. Vitrolles (III, 146) prétend qu'il ne connut la liste que le jour où Fouché la communiqua au conseil des ministres. Mais dès le 18 juillet une note publiée dans le *Moniteur* dénonçait comme complices de Bonaparte seize personnes dont douze furent comprises dans l'ordonnance du 24 juillet. Or, à cette époque, Vitrolles avait la haute direction du *Moniteur*. Ou la note en question avait été rédigée par lui, ou elle avait été combinée par lui et Fouché, ou elle lui avait été communiquée par celui-ci. Vitrolles avait donc, en tout cas, connaissance du projet de proscriptions nominatives et il était d'accord avec Fouché.

Depuis que j'ai écrit cela (mars 1904), j'ai appris par M. Frédéric Masson que le manuscrit de la note du *Moniteur*, entièrement de la main de Vitrolles, a passé en janvier 1904 dans une vente d'autographes.

2. C'est Vitrolles lui-même qui cite ce mot (III, 148) en protestant que c'était une mauvaise défense de Fouché.

3. Talleyrand dit : « plus de cent » ; Vitrolles : « soixante » ; Pasquier : « un nombre exagéré » ; Hyde de Neuville : « cent dix »; Barante : « trois cents. »

Selon Barante (II, 190) et Pasquier (III, 369), « Fouché fit une liste très nombreuse et soutint que la mesure n'aurait aucun avantage si on ne l'exécutait dans ces proportions ; il voulait arriver par là à un abandon complet de toute proscription. » C'est possible, car Fouché pouvait espérer obtenir ainsi du roi une amnistie générale qui l'eût couvert lui-même dans l'avenir. Mais le stratagème était bien hasardeux. Ni Talleyrand, ni Vitrolles, ni Rousselin, ni Davout (ce dernier très favorable à Fouché), ne prêtent ce projet au duc d'Otrante. Lui-même ne se l'est pas attribué dans sa lettre justificative à Wellington.

A en croire un rapport confidentiel à Wellington, du 19 juillet (*Supplementary Dispatches*, XI, 45,) les souverains eux-mêmes auraient exigé la proscription de deux cents personnes. Ce rapport ajoute : « Le conseil a réduit la liste à quatre-vingts. On ne sait si les souverains s'en contenteront. Le czar paraît particulièrement inquiet et impatient sur ce point. »

4. Pasquier, *Mém.*, II, 368, 369.

le général Grenier, le général Durosnel, Etienne, Mme de Souza, Mme Hamelin, le duc de Vicence, d'autres encore que l'on ne sait pas. La liste se trouva un peu réduite, mais bien qu'ils se fussent d'abord récriés contre les désignations arbitraires de Fouché, ses collègues maintinrent sur ces tables de proscription les noms de quantité de gens qui n'avaient rien fait pour y être portés[1]. Le roi approuva. Le 24 juillet, il rendit une ordonnance déférant aux conseils de guerre dix-neuf généraux sous l'accusation de trahison envers le roi avant le 23 mars ou d'attaque à main armée contre le gouvernement, et mettant trente-huit autres personnes sous la surveillance de la police jusqu'au jour où il aurait été statué par les Chambres sur leur bannissement ou leur comparution devant les tribunaux[2].

1. Pasquier, III, 369. Vitrolles, III, 147-148. Fragment des Mémoires de Decazes (cité par E. Daudet, *Louis XVIII et Decazes*, 64-66.) Talleyrand, *Mém.*, III, 251. Barante, *Souv.*, II, 190-191.

2. Ordonnance du roi, 24 juillet (publiée dans la *Gazette Officielle*, le 23 juillet et dans le *Moniteur* et les autres journaux de Paris le 26 juillet) :

« Voulant par la punition d'un attentat sans exemple, mais en graduant la peine et limitant le nombre des coupables, concilier l'intérêt de nos peuples, la dignité de notre couronne et la tranquillité de l'Europe avec ce que nous devons à la justice et à l'entière sécurité de tous les autres citoyens, avons ordonné et ordonnons :

Art. Ier. Les généraux et officiers dont les noms suivent qui ont trahi le roi avant le 23 mars ou qui ont attaqué la France et le Gouvernement à main armée, et ceux qui, par violence, se sont emparés du pouvoir, seront arrêtés et traduits devant les conseils de guerre compétents.

Art. II. Les individus dont les noms suivent sortiront dans trois jours de la ville de Paris et se retireront dans l'intérieur de la France, dans un lieu que notre ministre de la police leur indiquera et où ils resteront sous la surveillance en attendant que les Chambres statuent sur ceux qui devront ou sortir du royaume ou être livrés à la poursuite des tribunaux.

Seront sur-le-champ arrêtés ceux qui ne se rendraient pas au lieu qui leur sera assigné par notre ministre de la police.

Art. III. Les individus qui seront condamnés à sortir du royaume auront la faculté de vendre leurs biens dans le délai d'un an. (Sans être une dérogation formelle à l'article de la Charte, abolissant la confiscation, cette disposition n'en était pas moins une atteinte très grave au droit de propriété.)

Art. IV. Les listes de tous les individus auxquels les articles I et II pourraient être applicables sont et demeurent closes, par les désignations nominales contenues dans ces articles, et ne pourront jamais être étendues à d'autres pour quelques causes et sous quelques prétextes que ce puisse être, autrement que dans les formes et

Le roi avait déclaré dans la proclamation de Cambrai que les auteurs de la révolution du 20 mars seraient désignés par les Chambres aux poursuites judiciaires ; il avait déclaré encore qu'il promettait « *lui qui n'avait jamais promis en vain* » de pardonner « tout ce qui s'était passé après le 23 mars[1]. » En rendant l'ordonnance du 24 juillet, Louis XVIII manqua deux fois à sa parole de roi. Il désigna lui-même les coupables, et il comprit parmi eux des généraux, des fonctionnaires, des députés qui jusqu'après le 23 mars étaient demeurés étrangers à tout.

Des cinquante-sept personnages portés sur les listes de proscription, trente et un pouvaient être déférés aux tribunaux pour avoir plus ou moins secondé Napoléon dans sa marche vers Paris ou accepté de lui des fonctions publiques avant le 23 mars. C'étaient Ney, La Bédoyère, les deux frères Lallemand, Drouet d'Erlon, Lefebvre-Desnoëttes, Ameil, Brayer, Mouton-Duvernet, Debelle, Bertrand, Drouot, Cambronne, Allix, Fressinet, Lamarque, Piré, Arrighi, Dejean fils, Exelmans, puis Rovigo, Lavallette, Bassano, Boulay de la Meurthe, Thibaudeau, Regnaud, Carnot, Pommereuil, Réal, Merlin de Douai, Ginou-Defermon[2]. Mais à s'en tenir à l'esprit comme à la lettre de la proclamation de Cambrai, il ne devait être exercé aucune poursuite contre Soult, Clausel, Lo-

suivant les lois constitutionnelles auxquelles il n'est expressément dérogé que pour ce cas seulement.

1. Le roi aux Français, Cambrai, 28 juin (cité dans **1815**, III, 147).

2. Sur la conduite de la plupart de ces personnages pendant la marche de Cannes à Paris, ou leur présence aux Tuileries dans la nuit du 20 mars, ou encore leur entrée dans le gouvernement impérial avant le 23 mars, voir le tome Ier de **1815**. J'ajoute que Mouton-Duvernet s'était rallié à l'empereur à Lyon, que Fressinet avait reçu une mission de Davout dès le 21 ou le 22 mars, qu'Ameil avait été arrêté à Auxerre le 15 ou le 16 mars comme émissaire de l'empereur et que Pommereuil fut nommé conseiller d'État le 22 ou le 23 mars.

bau, Grouchy, Vandamme et Forbin-Janson, restés sans emploi plus ou moins longtemps après que Louis XVIII avait quitté la France[1]; ni contre Hullin rétabli le 24 mars dans le commandement de la place de Paris qu'il occupait en 1814[2]; ni contre Marbot, Delaborde et Gilly qui ne s'étaient déclarés que les 24 mars, 4 avril et 5 avril[3] ; ni contre l'adjudant-commandant Mellinet, nommé le 28 avril chef de l'état-major de la division Barrois[4]; ni contre Harel, nommé préfet des Landes le 6 avril; ni contre Cluys, modeste capitaine, aide de camp de Rovigo; ni contre Méhée, rédacteur, pendant les Cent Jours, du *Patriote de 89;* ni contre Dirat, soupçonné de collaborer au *Nain Jaune;* ni contre Lelorgne d'Ideville[5], aussi inconnu à ses contemporains qu'il l'est à nous-mêmes ; ni contre Courtin, qui ne commit d'autre crime que de garder sous l'empire les fonctions qu'il avait sous la royauté et de passer de procureur du roi procureur impérial. Des milliers de fonctionnaires étaient dans ce cas-là. Sous quel prétexte, enfin, englober parmi les complices du 20 mars Lepelletier, Barrère, Arnault, Garreau, Bouvier-Dumolard, Durbach, Bory Saint-Vincent, Garnier de Saintes et Félix Desportes, élus députés dans le courant de mai ?

1. Soult venu aux Tuileries le 26 mars, nommé major-général le 9 mai. — Clausel envoyé à Bordeaux le 26 mars. — Lobau et Vandamme nommés à l'armée du Nord les 26 et 27 mars. — Grouchy envoyé à Lyon le 31 mars. — Forbin-Janson, volontaire royal jusqu'après l'entrée du roi en Belgique, attaché à l'état-major impérial le 20 mai.

2. Lamarque à Gouvion Saint-Cyr. Tours, 27 juillet. (Arch. Guerre).

3. Marbot, colonel du 7e hussards, fit prendre la cocarde tricolore le 24 mars, (Dupuy, *Souv. milit.*) — Sur Delaborde et Gilly, 1815, I, 414 et 426-427.

4. Etat des services de Mellinet, cité par G. Bastard, *Le général Mellinet*, Appendice.

5. Je n'ai trouvé nulle part de renseignement sur Lelorgne d'Ideville. Un aimable correspondant m'a écrit qu'il avait été attaché comme interprète, en 1812, à l'état-major impérial. J. J. Coulmann, dans la *Défense des Bannis*, p. 47, dit : « MM. Le-

En tout cela, la rancune et la vengeance avaient plus de part que la justice. On ne pardonnait pas à Clausel d'avoir contraint la duchesse d'Angoulême à quitter Bordeaux, à Delaborde d'avoir arrêté Vitrolles, à Gilly d'avoir fait prisonnier le duc d'Angoulême, à Grouchy de s'être constitué le geôlier de ce fils de France. On reprochait à Soult le mauvais succès de ses mesures contre Napoléon aussitôt après le débarquement au golfe Jouan. Déjà au premier retour du roi, Vandamme était suspect. Pendant son court passage à la préfecture de police, aux derniers jours de la Commission exécutive, Courtin avait surpris des secrets. On en voulait à Harel de ses articles du *Nain Jaune*. Méhée était un septembriseur, Barrère, Garreau, Garnier de Saintes étaient régicides, Hullin était un des juges du duc d'Enghien. Bouvier-Dumolard avait fait condamner comme calomniateur l'écrivain royaliste Alphonse de Beauchamp. Durbach, un des chefs de l'opposition parlementaire sous la première Restauration, avait prononcé dans la Chambre des Cent Jours une philippique contre les Bourbons. Félix Desportes avait combattu les motions de Manuel, porte-paroles du duc d'Otrante. Arnault s'était déclaré pour les mesures de sûreté générale et pour la prise en considération de l'adresse des fédérés. Félix Lepelletier avait demandé à la Chambre de proclamer Napoléon sauveur de la Patrie. En pleine tribune, enfin, Bory Saint-Vincent avait dénoncé Fouché.

Autant que les actes on incriminait les opinions, la vie passée, les contingences. On saisissait l'occasion pour frapper les gens que l'on haïssait et pour se déli-

lorgne d'Ideville et Cluys pourraient chercher vainement la cause de la peine qui les frappe : qu'a leur conduite de particulier et quelle suprême raison d'état a porté le duc d'Otrante à les arracher de l'obscurité de leurs emplois ? »

vrer des gens que l'on redoutait, bonapartistes déterminés, libéraux gênants, révolutionnaires dangereux. Mais à ce compte-là, cette liste de mort et de bannissement était bien courte. C'est par centaines qu'il y aurait fallu inscrire des noms. Pourquoi Barrère et pas Cambon, pourquoi Carnot et pas Cambacérès, pourquoi Garreau et pas Drouet, pourquoi Clausel et pas Decaen, pourquoi Delaborde et pas Travot, pourquoi Gilly et pas Chartran ? Mais la proscription n'était pas close.

V

Le bruit que l'on projetait ces mesures se répandit le 20 juillet dans les états-majors de l'armée de la Loire. Davout refusa d'y croire et fut confirmé dans son optimisme par un aide de camp de Gouvion Saint-Cyr. Celui-ci l'assura, au nom du ministre de la guerre, « que les nouvelles qui couraient sur des proscriptions étaient tout à fait fausses, qu'aucune persécution n'aurait lieu, que quelques personnes seraient seulement privées de la faculté de rester à Paris, et d'approcher le roi. » Davout fit connaître officiellement ces paroles dans les divers états-majors pour y calmer les alarmes. Drouet d'Erlon qui, dès le 22 juillet, avait écrit au prince d'Eckmühl qu'il quittait son commandement afin de se mettre en sûreté, resta à la tête de ses troupes [1].

On en était là, le 27 juillet, quand des exemplaires imprimés de l'ordonnance de proscription parvinrent fortuitement à Davout. Il n'y avait plus à douter. Le maréchal ressentit une douleur profonde et d'au-

1. Circulaire de Davout aux commandants de corps d'armée, Bourges, 25 juillet. Davout à Gouvion Saint-Cyr, Bourges, 21 juillet; à Vandamme, 28 juillet (Arch. Guerre.) Davout à d'Erlon, 23 et 24 juillet ; à Gouvion Saint-Cyr, 27 juillet ; à Lamarque, 28 juillet. (Davout, *Corresp.*, IV, 616, 620, 629, 633.)

tant plus amère qu'il ne pouvait s'affranchir de tout remords. Ces officiers voués au supplice ou au bannissement et dont il avait charge comme général en chef, c'était lui qui dupe de Vitrolles, de Fouché et de Gouvion Saint-Cyr, les avait amenés d'abord à déserter la défense de Paris, ensuite à faire leur soumission au roi; c'était lui qui les avait deux fois désarmés et les livrait maintenant à la vindicte des tribunaux militaires. Indigné, désespéré, il écrivit sur-le-champ à Gouvion Saint-Cyr une protestation où se retrouvaient sa grandeur et sa fermeté passées. Sa lettre commençait par cette déclaration de la plus offensante ironie : « Si je devais ajouter quelque foi, monsieur le ministre, à tout ce que vous avez dit, je devrais supposer que cette liste de proscription est fausse. » Davout revendiquait noblement la responsabilité des actes imputés aux généraux sous son commandement : « Ils n'ont fait qu'obéir aux ordres que je leur ai donnés en ma qualité de ministre de la guerre. Il faut donc substituer mon nom aux leurs... Puissé-je attirer sur moi seul tout l'effet de cette proscription ! C'est une faveur que je réclame dans l'intérêt du roi et de la patrie... Je vous somme, monsieur le maréchal, sous votre responsabilité aux yeux du roi et de toute la France, de mettre cette lettre sous les yeux de Sa Majesté [1]. »

Toute généreuse qu'elle était, la lettre de Davout ne pouvait avoir comme effet que de le compromettre sans sauver aucun de ses compagnons d'armes [2]. Pour toute réponse, il reçut de Gouvion l'avis que le maréchal Macdonald était nommé à sa place commandant

1. Davout à Gouvion Saint-Cyr, Bourges, 27 juillet. (*Corresp.*, IV, 629-632).

2. « Je n'espère pas beaucoup de la lettre que j'ai écrite au ministre ; mais il était de mon devoir de le faire... » Davout à Vandamme, Bourges, 29 juillet (Arch. Guerre.)

des divers corps d'armée stationnés au delà de la Loire [1]. Le duc de Tarente avait poussé son dévouement pour le roi jusqu'à accepter la tâche difficile et douloureuse et l'honneur peu enviable de dissoudre l'armée. Il avait, dit-il, mis comme condition « qu'il ne serait point l'instrument des mesures qui pourraient être prises contre les individus. » C'est possible, mais des instructions de Gouvion Saint-Cyr, postérieures à l'entretien qu'il avait eu à ce sujet avec Louis XVIII, lui prescrivaient cependant « d'éloigner les généraux compris dans la seconde liste et de les faire remplacer, et d'exécuter la teneur de la première liste [2]. » Macdonald arriva à Bourges le 31 juillet. Le lendemain, Davout et les officiers généraux dont les troupes occupaient la ville ou les environs immédiats lui firent une visite de corps. Il leur dit : « — Que ceux qui ont le malheur d'être portés sur les fatales ordonnances songent à leur sûreté. Ils n'ont pas un instant à perdre. D'un moment à l'autre, il peut arriver des porteurs de mandats dont je ne serai pas maître d'arrêter l'exécution. » Le soir même, en effet, des gardes du corps en habits bourgeois se présentèrent secrètement au quartier-général, munis d'ordres d'arrestations à remettre aux commandants de gendarmerie. Ils exhibèrent leurs instructions au maréchal. « — Gardez-vous de vous montrer, leur dit-il, car dans la disposition actuelle des esprits, je ne répondrais pas de vous. Laissez-moi les calmer. Demain nous verrons. En attendant restez ici ; je vais vous faire don-

1. Davout à Gouvion Saint-Cyr, Bourges, 1er août. (*Corresp.*, IV, 635.) Ordre du jour de Davout, Bourges, 1er août (Arch. Guerre). — Dès le 25 juillet, Macdonald avait reçu les premières ouvertures pour le commandement de l'armée de la Loire (Gouvion Saint-Cyr à Macdonald, 25 juillet, Arch. Guerre).

2. Macdonald, *Souv.*, 403-404. Gouvion Saint-Cyr à Macdonald, 30 juillet. (Arch. Guerre.)

ner à manger et préparer à coucher. » Les gardes du corps protestèrent qu'ils devaient exécuter incontinent les ordres du roi, et qu'ils ne craignaient rien. « — Alors, répliqua Macdonald en riant, pourquoi êtes-vous déguisés ? » Ils se résignèrent à l'hospitalité du maréchal qui, pour plus de sûreté, les mit sous clé. Il accourut chez Davout et l'engagea à envoyer dans les cantonnements pour avertir les officiers menacés ; ils pourraient ainsi fuir pendant la nuit[1].

Lefebvre-Desnoëttes ayant coupé ses moustaches de général de cavalerie légère partit sous le nom d'un commis-voyageur. Ameil, également rasé, se déguisa en marchand forain. Delaborde, qui torturé par la goutte pouvait à peine se traîner, trouva asile dans une ferme des environs de Bourges où de braves paysans le cachèrent jusqu'au jour où il put quitter la France. « — C'est mon grand-père qui dort après bien des nuits de douleur », dit la fermière aux gendarmes. Exelmans, Brayer, Lallemand jeune, Fressinet, Marbot se hâtèrent aussi de quitter l'armée. D'autres, comme La Bédoyère, Drouet d'Erlon, Allix, Piré, Dejean fils, Lamarque, étaient partis dès la veille ou l'avant-veille. Malgré tous les conseils, Drouot alla se constituer prisonnier à Paris. De tous les généraux proscrits, il ne restait le 6 août, à l'armée de la Loire que Vandamme. Fort de sa conscience et des services qu'il avait rendus, il ne voulut se démettre de son commandement que sur un ordre exprès de Macdonald. Il reçut cet ordre le

1. Macdonald, *Souv.*, 404-405, 409-410. — Macdonald trouva Davout occupé à des préparatifs de départ. Le prince d'Eckmühl partit le lendemain, 2 août, pour une petite maison de campagne des environs, en attendant de revenir à son château de Savigny-sur-Orge. (Davout à sa femme, Bourges, 2 août, cité par Mme de Blocqueville, *le maréchal Davout*, IV, 272.) — D'abord interné à Savigny, Davout fut plus tard envoyé en surveillance à Louviers.

7 août et quitta aussitôt son quartier-général [1].

Pour obtenir de l'armée une soumission sans conditions, Gouvion Saint-Cyr avait affirmé que « le roi ferait pour l'armée beaucoup au delà de ce qu'elle désirait [2] ». L'armée se soumit. Quinze jours plus tard, ses principaux chefs étaient disgraciés comme Davout, proscrits comme Drouet d'Erlon, voués au supplice comme Ney, et elle-même, disloquée, fractionnée par petits détachements de 500, de 300, de 200 hommes [3], n'ayant plus ni cohésion, ni force, ni vie collective, elle était parquée jusqu'à sa complète dissolution entre la Loire, les monts d'Auvergne et l'Océan [4], de façon à laisser l'ennemi maître de la France.

1. Mémoires manuscrits de Davout. Macdonald, *Souv.*, 405-409. Petiet. *Souv. milit.*, 255-256. *Procès de La Bédoyère*, 20, 22, 74, 81-82. *Procès de Drouot.*, 56. *Mémoire pour le général Delaborde. Exposé de la conduite du général Vandamme.* Ordre du jour de Lamarque. 30 juillet. Macdonald à Vandamme, 4 août. Colonel Humbert à Davout, 4 et 5 août. (Arch. Guerre.)

Des autres officiers généraux portés sur la liste de proscription, Bertrand était avec Napoléon sur le *Northumberland* en partance pour Sainte-Hélène ; — Rovigo et Lallemand aîné, qui s'étaient embarqués à Rochefort sur le *Bellérophon*, étaient contre tout droit retenus prisonniers à Torbay en attendant d'être envoyés en captivité au fort de Malte ; — Lobau et Cambronne étaient prisonniers de guerre. — Ney était réfugié dans un château du Lot ; — Grouchy se tenait caché dans une chaumière du Calvados ; — Soult était en surveillance dans le Tarn ; — Mouton-Duvernet était réfugié aux environs de Montbrison ; — Clausel avait trouvé un refuge chez des amis à Niort ; — Gilly commandait encore à Montpellier, et Arrighi en Corse ; — Debelle s'était constitué prisonnier à Grenoble ; — Lavallette enfin, que l'ordonnance royale rangeait arbitrairement parmi les généraux, était détenu à la Conciergerie.

2. **1815**, III, 409, 410.

3. Projet pour les cantonnements de l'armée de la Loire, Bourges, 27 juillet. (Arch. Guerre.) — Le plus gros détachement (1 200 hommes) était cantonné à Tours.

4. La ligne de démarcation qu'avaient imposée les Alliés, était formée par la Loire, l'Allier, l'Ardèche et le Rhône. (Les ministres alliés à Talleyrand, Paris, 24 juillet. Arch. Guerre). Mais les limites fixées pour les cantonnements français devaient être encore resserrées. Bientôt les Bavarois et Wurtembergeois occupèrent le Loiret, l'Allier, le Puy-de-Dôme, et les Autrichiens la Loire, la Haute-Loire, le Cantal, la Lozère, le Gard, l'Ardèche. (Protocoles des séances des 27 juillet, 6 et 10 août, cités par d'Angebert, 1469, 1493, 1501. Damitz, II, 199, 200).

CHAPITRE II

LA RESTAURATION DANS LE MIDI

I

A la nouvelle de l'abdication, Agen, Cette, Montauban, Tarascon, Béziers, Mende, Beaucaire, vingt villes du Midi, avaient fait la révolution royaliste; Marseille avait relevé le drapeau blanc dans le sang des massacres; à Montpellier et à Toulouse, il y avait eu des émeutes dont la répression trop rigoureuse laissait des ferments de haine et de vengeance, comme en laissaient à Bordeaux, à Avignon, à Lyon, les manifestations menaçantes et vexatoires des troupes et des fédérés[1]. Le retour du roi mit dans toutes ces contrées les passions en feu et les hommes aux prises.

Au commencement de juillet, les Lyonnais étaient aussi exaltés pour l'empereur qu'animés contre l'ennemi. On criait dans les rues : Vive Napoléon II ! et le peuple travaillait avec entrain aux ouvrages de

1. 1815, III, 156-167.

Pierre-Scize, de Saint-Jean, de la Croix-Rousse. « Lyon sera le palladium de la liberté française », cette parole que Mouton-Duvernet, revenu de Paris, adressait aux Lyonnais, dans sa proclamation du 8 juillet, répondait au sentiment populaire[1]. On était déterminé à une belle défense contre les Autrichiens qui s'avançaient, serrant de près l'armée de Suchet. Dès le 1er juillet, l'ennemi avait rompu sous un mauvais prétexte l'armistice conclu le 29 juin. Suchet et son lieutenant Dessaix avaient dû se replier, toujours combattant, sur la rive droite du Rhône, puis sur la rive droite de l'Ain. Le 10 juillet, les défilés des Rousses et des Faucilles forcés, Grenoble capitulé, Bourg-en-Bresse occupé, toute l'armée en retraite se trouvait concentrée autour de Montluel, à cinq lieues de Lyon[2].

Lyon avec sa forte position naturelle, sa ceinture d'ouvrages, ses 300 pièces de canon, sa garnison suffisamment nombreuse, ses fédérés, sa population très patriote, et l'armée de Suchet, qui présentait encore, malgré les désertions qu'avait provoquées la retraite, un effectif de 16 000 combattants, défiait les attaques de vive force[3]. Pour s'en emparer, il eût fallu un

1. Préfet du Rhône à la Commission de gouvernement, 6 juillet (Arch. nat. F. 7. 3200 [4]). *Procès de Mouton*, 12.

2. Suchet à Davout, Pont-de-l'Ain, 3 juillet; à Gouvion Saint-Cyr, Caliure, 12 juillet. La Salcette à Davout, Grenoble, 5 juillet, Motte à Davout, Grenoble, 7 juillet. (Arch. Guerre.) Damitz, II, 188-192.

3. Discours de Mouton-Duvernet à la Chambre, séance du 22 juin. (*Moniteur*, 23 juin.) Girod de l'Ain, *Souvenirs militaires*, 391.

La garnison de Lyon comprenait, le 1er juin, les dépôts des 42e, 53e et 14e de ligne, des canonniers de la ligne et de la marine, 2 escadrons de dragons, 1 bataillon de volontaires lyonnais, 5 bataillons de garde nationales mobilisées de la Loire, du Rhône et du Puy-de-Dôme, en tout, 4 450 hommes. (Situation au 1er juin, Arch. Guerre, carton des situations.) Elle était augmentée au 10 juillet d'une quinzaine de bataillons de gardes nationales mobilisées et sédentaires, du 8e régiment de tirailleurs de la jeune garde, de deux bataillons de militaires retraités, d'officiers à la demi-solde et de corps francs. (Discours de Mouton, précité. Guerre, *Campagne*

siège en règle. Mais Suchet était troublé, paralysé par les nouvelles de Paris; les événements l'avaient gagné au royalisme. « Il n'eut pas un instant la pensée de défendre Lyon[1]. » Il voulut du moins se servir de l'appareil de force dont il disposait pour épargner à la ville les dommages d'une occupation sans garanties et pour sauver l'armée d'une retraite difficile et périlleuse. Le 11 juillet, d'accord avec le gouverneur Mouton-Duvernet, le préfet Pons et le maire Jars, entendus en conseil de défense, il proposa au général de Frimont une suspension d'armes sur les bases de la convention de Paris. L'armée se replierait sans être inquiétée, et la ville serait livrée aux Autrichiens qui y assureraient l'ordre et la tranquillité publique de concert avec les autorités civiles et la garde nationale. L'acte fut signé le jour même. Les ouvrages avancés devaient être remis le 14 juillet et les barrières le 17[2]. Cette convention qui s'ébruita aussitôt excita les colères de l'armée et du peuple. Les soldats criant : Trahison! désertèrent en masse et entrèrent dans Lyon pour s'y défendre quand même; d'autres gagnèrent les montagnes du Forez afin d'y organiser une Vendée nationale[3]. A Lyon, la nouvelle de la capitulation con-

de Lyon, 273, 279. Situation de la garde au 16 juin (Arch. Guerre. situations.) — Pour la situation de l'artillerie, Rapport de Lannoy, 1er juin. (Arch. Guerre.)

D'après un état du 15 juillet (Arch. Guerre, Armée des Alpes), qui constate de nombreuses désertions depuis le 13, l'armée de Suchet s'élevait encore, le 15 juillet, à 15955 hommes.

1. Girod de l'Ain, *Souv. milit.*, 391. (Girod, alors capitaine, aide de camp de Curial, avait été chargé par Suchet d'une mission à l'état-major autrichien. Il était à même de bien pénétrer ce qui se tramait.) Cf. la lettre justificative de Suchet au ministre de la guerre du 25 juin 1816 et la lettre y annexée de Polignac.

2. Capitulation de Lyon, Montluel, 11 juillet, et ratification, Montluel, 12 juillet. (Arch. Guerre.) Cf. *Exposé de la conduite de Mouton*, 26.

3. Comte de Brivazac à Fouché, s. d. (vers le 15 juillet). Extrait d'une lettre de Lyon, 25 juillet (Arch. nat., F. 7, 3200[4] et F. 7, 3774). Lecomte. *Les Autrichiens dans l'Ain*, 29-30. Rapport de Chabrol au roi, Lyon 18 juillet. (Arch. Guerre.)

firma les soupçons contre Suchet que sa retraite rapide avait éveillés depuis plusieurs jours. On disait : « Suchet ne veut pas se battre, mais nous nous battrons malgré lui[1]. »

Le 12 juillet, des placards engageant à la résistance sont affichés dans les carrefours. Presque toute la population de la Guillottière se répand dans les rues de Lyon en criant : Vive l'empereur! A bas les Bourbons! Mort aux traîtres! Brûlons leurs maisons! On propose de massacrer les cinquante-sept conspirateurs royalistes emprisonnés le 27 juin. On dit qu'il faut défendre Lyon comme les Espagnols ont défendu Sarragosse, que Napoléon est réfugié dans la ville, qu'il va prendre le commandement[2].

Le 13 juillet, deux officiers autrichiens, commissaires de l'armistice, traversent la ville pour se rendre au quartier-général de Suchet. La vue de leur uniforme exaspère la foule qui stationne place Bellecour. On les insulte, on les menace. Mouton-Duvernet accourt avec un piquet de garde nationale. Les émeutiers l'assaillent lui aussi. Il est renversé, foulé aux pieds. Les gardes nationaux le dégagent et le poussent avec les deux Autrichiens dans la cour de l'hôtel de Milan d'où il parvient ensuite à regagner son hôtel tandis que les commissaires ennemis s'échappent revêtus d'habits bourgeois[3]. Pendant ce temps, la populace saccage une maison

1. Analyse de la corresp. des Préfets, 9 juillet. (Arch. nat., F. 7, 3774.) Rapport à Carnot, Lyon 8 juillet. (Papiers de Carnot.) : « On parait disposé à une vive défense mais on dit que Suchet s'est déjà prononcé pour la capitulation. »

2. Comte de Brivazac à Fouché, Lyon, s. d. [vers le 15 juillet.] (Arch. nat., F. 7, 3200 [4]) Audin, *Evénements de Lyon*, 99-100. Guillemard, *Mémoires*, II, 44-47. Guerre, 266. Cf. Rapports de Roger de Damas, Lyon, 15 juillet, et de Chabrol, Lyon, 18 juillet. (Arch. Guerre) : « La classe supérieure a conservé son attachement pour le roi, mais le commerce et la populace sont très hostiles. » « J'ai trouvé Lyon dans un état comparable à celui des années les plus orageuses de la Révolution. »

3. Rapport de Lyon, 13 juillet. (Arch. nat. F. 7. 3774.) Premier interrogatoire de Mouton, 15 mars 1816. (Dossier de Mouton. Arch. Guerre.) Dépositions de

de la place Bellecour où, dit-on, on a vu agiter un drapeau blanc au passage des Autrichiens. En quelques minutes, la porte est enfoncée, la maison envahie, le mobilier mis en pièces[1]. Un nouveau flot de peuple et d'officiers à la demi-solde submerge la place Bellecour où parquent quarante canons amenés de l'arsenal de Toulon. Fédérés et soldats s'attellent aux pièces et les traînent vers les ouvrages en criant : « Pas de capitulation ! Pas d'Autrichiens ! Il faut nous défendre ! Vive l'empereur ! Aux redoutes ! aux redoutes ! » Le préfet, le maire, des généraux tentent vainement d'arrêter ces exaltés qui cèdent enfin aux exhortations du lieutenant de police Teste, très populaire dans la fédération lyonnaise pour ses sentiments antibourbonnistes. A la même heure, l'hôtel de Mouton-Duvernet est envahi par un gros d'officiers ; ils somment le général de prendre le commandement en chef. « — Nous savons, disent-ils, que Suchet a été payé par les Autrichiens et par la noblesse de Lyon pour conclure une capitulation. L'armée ne reconnaît pas cette capitulation. Il faut arrêter Suchet, il faut réoccuper les positions que l'on a commencé d'évacuer, il faut sonner le tocsin dans la ville et dans les campagnes et distribuer aux fédérés et aux paysans tout ce qu'il y a d'armes à Lyon. » Sur l'énergique refus de Mouton de se mettre à la tête de cette sédition, les officiers le

Meunier et de Chabrol. (*Procès de Mouton*, 52-53.) *Exposé pour le général Mouton-Duvernet*, 27. Audin, *Evénements de Lyon*, 102-103. Guerre, 269-270. — Il y a quelque désaccord sur les détails entre ces divers témoignages. On parle de trois commissaires au lieu de deux ; on dit qu'ils se réfugièrent chez Mouton ; qu'ils partirent déguisés en officiers de la garde nationale. Ces divergences sont de nulle importance.

1. Rapport de Lyon, 13 juillet. (Arch. nat. F. 7. 3774). Premier interrogatoire de Mouton. Chabrol au roi, Lyon, 18 juillet. (Arch. Guerre.) Guerre, 270-271. Audin, 102-103. Girod de l'Ain, *Souv.*, 391-393. — Selon Girod, le prétendu drapeau était un rideau blanc que le vent avait fait voltiger.

quittent en disant : « Il ne vaut pas mieux que les autres! » De mêmes propositions sont faites aux généraux Guillet, Dessaix, Maransin. La nuit, des bandes de fédérés parcourent la ville torches en main, chantant la *Marseillaise* et le *Chant du Départ*, et criant : Nous sommes trahis ! Mort aux royalistes ! Vive l'empereur[1] !

Le lendemain, l'agitation se calma un peu sur l'assurance donnée par les meneurs populaires qu'ils allaient engager des pourparlers avec le général de Bubna pour que les Autrichiens en entrant dans la ville y maintinssent le drapeau tricolore et les autorités nommées par l'empereur. Bubna consentit très volontiers[2]. Mais le comte de Chabrol, l'ancien préfet royal qui était arrivé secrètement à Lyon et s'y tenait caché, eut connaissance de ce projet. Il alla trouver Bubna et obtint la promesse que celui-ci ne s'opposerait pas à la restauration à Lyon du gouvernement de Louis XVIII. Il s'entendit ensuite avec Suchet qui, dès le 12, avait adressé au roi sa soumission et celle de son armée, tout en laissant aux soldats leurs aigles et leurs cocardes. Le 16 juillet, Suchet réunit à son quartier-général de Grange-Blanche Chabrol et Pons, le préfet du roi et le préfet de l'empereur, et insista si bien que ce dernier consentit à une transmission de pouvoirs immédiate.

1. Rapport de Lyon, 13 juillet (Arch. nat. F. 7. 3774.) Premier interrogatoire de Mouton, 15 mars 1816. (Dossier de Mouton. Arch. Guerre.) Déposition de Fonthieurd. (*Procès de Mouton*, 44-45.) Exposé de la conduite de Mouton, 27. Guerre, 272-273. 29-30. Cf. Suchet à Gouvion Saint-Cyr, Grange-Blanche, 16 juillet : « Le 13, une violente sédition a éclaté à Lyon. Les militaires ont pris part à ce mouvement. »

2. Roger de Damas au roi, Lyon, 17 juillet. Chabrol au roi, Lyon, 18 juillet. (Arch. Guerre.) Premier interrogatoire de Mouton. (Dossier de Mouton.) Guerre, 276. Il semble que le lieutenant de police Teste participa à ces négociations. D'après les témoignages de Guerre et de Guillemard, Teste était tout-puissant sur la foule. Il la soulevait ou l'apaisait à son gré. — Teste se réfugia en Belgique. Sous Louis-Philippe, il devint pair de France, ministre des Travaux publics et fut, en 1847, condamné par la Chambre des pairs pour crime de concussion.

Désormais libre d'agir, Chabrol prit des mesures pour que la substitution du drapeau blanc au drapeau tricolore coïncidât avec l'entrée des Autrichiens ; ainsi la population serait contenue. Le 17 juillet, le gouvernement royal fut rétabli à Lyon[1]. Les bataillons de retraités et les corps francs avaient été licenciés par Mouton-Duvernet, et la garnison s'acheminait vers la Loire à la suite de l'armée de Suchet mise en retraite dès le 14. Les soldats étaient furieux de n'avoir pas trouvé un chef pour continuer la guerre. Ils marchaient en désordre, murmurant contre le maréchal et criant : Vive l'empereur ! Quand ils arrivèrent à Montbrison, la vue du drapeau blanc exalta leurs colères. Ils menacèrent de brûler la ville si le drapeau tricolore n'était point rétabli. La municipalité hésitant à céder à cette sommation, ils commencèrent de saccager les maisons des royalistes. Les officiers semblaient exciter leurs hommes. Il fallut remplacer temporairement les drapeaux blancs par des drapeaux tricolores[2]. Les mêmes tumultes terrorisèrent Roanne et Bolu. « — Jamais, disaient les soldats, nous ne reconnaîtrons d'autre souverain que l'empereur. Mais il reviendra dans six mois, et c'est pour combattre pour lui que nous emportons nos armes en désertant[3]. »

1. Roger de Damas au roi, Lyon, 17 juillet. Chabrol au roi, Lyon, 18 juillet. (Arch. Guerre.) Cf. Suchet à Gouvion, 12 juillet. (Arch. Guerre.) Guerre, 279-280. Damas précise bien que Chabrol et le nouveau maire (Farges) « s'étaient heureusement arrangés pour faire entrer les Autrichiens presqu'au moment du départ des troupes ; sans quoi il y aurait eu défense. » — Mouton se prêta à tous les désirs de Chabrol et de Farges. (Déposition de Farges, dans l'*Exposé pour le général Mouton-Duvernet*, 30.)

2. Lettre précitée de Roger de Damas. Lettre de Lyon, 25 juillet. (Arch. nat., F. 7, 3774.) Préfet de la Loire à Gouvion, 15 juillet. (Arch. Guerre.) Déclaration du Conseil municipal de Montbrison. Déposition de Dumoncel et de Turge. (*Procès de Mouton*, 42-44, 64-65.) Déposition de Demeaux. (*Exposé pour le général Mouton*, 32.) Guerre, 280. Lecomte, *Les Autrichiens dans l'Ain*, 30.

3. Souvenirs manuscrits de Jacques Chorgnon (communiqués par M. Chorgnon, de Roanne). Hodin, notaire, à Davout, Bolu, 2 août. (Arch. Guerre).

II

Le maréchal Brune était à Antibes, en observation devant la frontière avec son petit corps d'armée, lorsqu'il apprit, le 27 juin, la révolte de Marseille et la retraite de la garnison sur Toulon[1]. Il pensa à mener toutes ses troupes contre la ville insurgée. « — Je veux punir Marseille, s'écria-t-il. Il faut que les royalistes se souviennent longtemps de moi ! [2] » L'entreprise conçue dans la colère était inexécutable. Brune n'aurait pu rassembler que cinq ou six mille hommes[3]. Il en fallait bien davantage pour soumettre Marseille où un corps d'infanterie anglaise, appelé par les royalistes, s'apprêtait à débarquer afin de renforcer la garde nationale et la populace en armes. De plus, c'eût été une imprudence quasi criminelle que de retirer les garnisons d'Antibes et de Toulon, ces villes étant exposées aux attaques des Piémontais et des Anglais. Un divisionnaire de Brune, le général Merle, lui exposa ces raisons ; il ajouta que ni lui ni les autres généraux ne garderaient leur commandement pour une opération de guerre civile. Brune ajourna son projet, attendant les événements[4]. La défaite de Waterloo et l'abdication commençaient à s'ébruiter parmi les troupes. Le maréchal les réunit, les harangua et s'efforça de leur faire croire que ces nouvelles étaient fausses, que les exemplaires du *Moniteur* qui les mention-

1. Voir **1815**, III, 163-164.

2. Notes du général Merle, citées par Braquehay, *Le général Merle*, 218-219.

3. 9e, 35e (un bataillon) et 106e de ligne, 14e léger, 13e de ligne (deux bataillons arrivant de Marseille avec Verdier), 14e chasseurs à cheval. Ensemble 5 544 fantassins et 400 cavaliers. (Situation du corps d'observation du Var, au 20 juin. Arch. Guerre.)

4. Notes du général Merle.

naient avaient été imprimés à Marseille par les soins des royalistes. Le 4 juillet, cependant, il se résigna à mettre à l'ordre l'abdication de l'empereur et la proclamation de Napoléon II. Les soldats crièrent : Vive Napoléon II ! Vive l'empereur ! [1]

Un petit corps Piémontais qui s'était concentré à Nice se disposait à passer la frontière. Brune conclut le 8 juillet un armistice avec le général d'Osaco [2]. Dès lors, sans inquiétude immédiate pour Antibes, il se replia sur le Luc, hésitant s'il rentrerait à Toulon ou s'il se porterait contre Marseille, selon son premier projet [3]. Il apprit que des bandes royalistes et un corps anglo-sicilien, débarqué à Marseille, marchaient sur Toulon. Le contre-amiral Duperré, préfet maritime, qui n'avait que 1 700 marins, 400 mobilisés de l'Isère et la division Verdier, réduite à 1 000 baïonnettes, pressait Brune de lui envoyer des renforts. Brune fit partir pour Toulon le 9e de ligne, puis, dans la nuit du 17 au 18 juillet, il y vint lui-même avec le 35e, le 106e et le 14e chasseurs [4]. On avait la nouvelle que Louis XVIII était rentré à Paris. Brune n'y crut pas ou affecta de n'y pas croire. « — Je tiens pour fausses, déclara-t-il au conseil de défense, les nouvelles de Paris, et je défendrai jusqu'à la mort les couleurs nationales [5]. » Dans les états-majors de la

1. Proclamation à l'Armée du Var, 4 juillet. Brune à Davout, Brignoles, 17 juillet. (Registre de corresp. de Brune, Arch. Guerre.) Rapport de Merle à Gouvion Saint-Cyr, 29 juillet. (Cité par Braquehay, *Le général Merle*, 217.)

2. Registre de corresp. de Brune, à la date du 8 juillet. (Arch. Guerre.) Cf. Damitz, II, 96.

3. Registre de correspondance de Brune, à la date du 8 juillet. Cf. Brune à Davout, 17 juillet. (Arch. Guerre.) Notes de Merle, citées par Braquehay, 219-220. — D'après les notes de Merle, Brune voulait se porter d'abord sur Aix.

4. Brune à Davout, Le Luc, 13 juillet. Cavelier, inspecteur de la marine, à Jaucourt, Toulon, 20 juillet. (Arch. Guerre.) Braquehay, 220. Chassériau, *Vie de l'amiral Duperré*, 106-109. — Le 14e léger était resté à Antibes dont il formait la garnison.

5. Cavelier à Jaucourt, Toulon, 20 juillet. (Arch. Guerre.)

flotte et de l'armée, on était pressé de reconnaître le roi. Dès le 21 juillet, l'amiral Duperré fit la soumission des troupes de la marine à l'amiral Gauteaume, envoyé de Marseille par le marquis de Rivière[1]. Mais Brune avait un soutien dans les soldats, les fédérés, les mobilisés de l'Isère. La population était divisée en royalistes fervents et en bonapartistes fanatiques. Pendant les journées du 20 au 23 juillet, la ville fut agitée, pleine de rumeurs et de menaces réciproques[2].

Les miquelets de Loverdo et les gardes nationaux marseillais, soutenus par un corps de 5000 Anglais sous Hudson Lowe, arrivèrent aux approches de Toulon. Ils avaient avec eux le marquis de Rivière qui, débarqué le 10 juillet à Marseille, avait pris le commandement de toute la contrée, en vertu du grade de lieutenant-général que lui avait conféré le duc d'Angoulême pendant les Cent Jours[3]. Du côté de la mer, lord Exmouth menaçait d'un bombardement. Pour éviter la guerre civile, pour sauver Toulon et l'immense matériel de l'arsenal, Brune se détermina à proclamer Louis XVIII. Le 24 juillet, le drapeau blanc fut arboré sur les remparts et sur les édifices[4]. Ce changement de couleurs ne s'opéra pas sans

1. Duperré à Rivière, Toulon, 31 juillet. (Arch. Aff. étr., 647.)

2. Rivière à Talleyrand, Beausset, 23 juillet. (Arch. Aff. étr., 647.) Chassériau, *Vie de Duperré*, 105.

3. Rivière à Talleyrand, Beausset, 22 juillet. (Arch. Aff. étr., 647.) *Mémoires du duc de Rivière*, 121. — Rivière qui n'avait guère servi que comme aide de camp du comte d'Artois, peu batailleur, comme on sait, avait été nommé maréchal de camp par ce prince le 28 février 1814 et promu lieutenant-général par le duc d'Angoulême, le 30 mars 1815.

4. Brune à Rivière, Toulon, 23 et 24 juillet. (Arch. Guerre et Arch. Aff. étr., 647). Cf. *Mém. du duc de Rivière*, 128. — La soumission de Toulon occasionna entre Brune et Rivière des négociations de plusieurs jours. D'après Barras (*Mém.*, IV, 360), Brune qui redoutait d'avoir à quitter la France réclama et obtint de Rivière un engagement écrit que la maréchale Brune serait autorisée à vendre ses propriétés et à lui en faire passer le montant à l'étranger. Barras est en général peu véridique, mais il cite textuellement la lettre de Rivière, datée de Cuges, 22 juillet.

tumulte ni péril. Les fédérés toulonnais et les réfugiés de Marseille menaçaient de tout saccager. Les soldats du 35e, portant un drapeau noir avec la devise : Napoléon ou la mort! marchèrent vers le fort Lamalgue en annonçant qu'ils allaient tirer sur la ville traîtresse et sur l'arsenal. Le colonel Buchet, très aimé de ses soldats, eut une belle inspiration qui les arrêta. Il arracha ses épaulettes et les jeta devant eux. Les grenadiers les ramassèrent avec respect, les rendirent au colonel en l'assurant de leur obéissance et firent demi-tour pour rentrer aux casernes[1].

Les royalistes étaient satisfaits, les étrangers voulaient davantage. Le général Nugent, arrivé d'Italie avec l'avant-garde de l'armée autrichienne de Bianchi[2], refusa de reconnaître l'armistice conclu entre Brune et le général piémontais d'Osaco. D'accord avec lord Exmouth, comme lui avide d'un prétexte pour occuper Toulon, il déclara à Rivière qu'il attaquerait la ville si le maréchal Brune y conservait le commandement. Rivière vint trouver Brune et le conjura de se démettre pour épargner à Toulon les malheurs de l'occupation et pour sauver l'arsenal de la rapacité anglaise. Désespéré, Brune tenta de fléchir Nugent. « Je vous prie, lui écrivit-il, de me permettre de conserver mon commandement jusqu'à ce que j'en sois relevé par un ordre du roi. Il y va de mon honneur. » L'Autrichien ne céda point. Le 31 juillet, Brune publia cet ordre du jour : « Le général Nugent et l'armée anglaise ne devant faire aucune tentative contre Toulon à la condition que je m'éloigne, je fais ce sacrifice pour le bien du service du roi

1. Général de Lardenoy à Clarke, 16 octobre. (Arch. Guerre.) *Mémoires du duc de Rivière*, 129.

2. Rapport du commandant d'Antibes; 27 juillet. (Arch. Guerre.)

et je laisse le commandement au marquis de Rivière qui m'a dégagé sur son honneur de toute responsabilité[1]. »

Brune partit dans la nuit même pour Paris avec ses trois aides de camp et son secrétaire. Il avait un passe-port du marquis de Rivière, et était accompagné du premier aide de camp de celui-ci, le chef d'escadrons de Maupas; quarante chasseurs à cheval escortaient les voitures[2]. Ces précautions s'imposaient, car le pays était infesté de miquelets et de paysans en armes, disposés à tuer comme des chiens enragés « tous les tricolores » qui passeraient à portée de carabine[3]. Plusieurs embuscades furent dressées contre Brune. Aux abords d'Aix, il faillit être massacré par la populace qui prévenue, on ne sait comment, qu'il allait traverser la contrée, s'était armée de vieux fusils, de fourches et de bâtons. Il dut la vie à l'attitude résolue des chasseurs d'escorte auxquels vint bientôt se joindre tout un escadron de hussards hongrois[4].

A Toulon, quand les fédérés eurent été dissous, les mobilisés licenciés et les chefs comme Brune, Duperré et Merle remplacés, les royalistes traitèrent durement les vaincus. Il y eut, dit un rapport adressé à Gouvion-Saint-Cyr, « quelques actes de justice et

1. Brune à Rivière, Toulon, 28 juillet ; à Nugent, Toulon, 30 juillet. Ordre du jour de Brune, Toulon, 31 juillet. (Arch. Guerre.) *Mémoires du duc de Rivière*, 130-131. — Jusqu'au 16 août Toulon n'en resta pas moins sous la menace d'une attaque. (*Mémoires de Rivière*. 135-136. Damas à Gouvion Saint-Cyr, 14 août. Bianchi à Rivière, Nice, 14 août, Arch. Aff. étr., 647.)

2. Rivière à Gouvion Saint-Cyr, Toulon, 31 juillet. (Arch. Guerre.) *Mémoires du duc de Rivière*, 131-132. Bourgoin, aide de camp de Brune, *Esquisse historique sur la vie du maréchal Brune*, II, 257-258. — Dans ces deux ouvrages, il est dit que Brune partit le 1er août à trois heures du matin. Mais la lettre de Rivière qui annonce le départ du maréchal comme accompli est datée du 31 juillet.

3. Notes du général Merle, citées par Braquehay, 221. Général Patourneaux à Gouvion Saint-Cyr, Toulon, 24 août. (Arch. Guerre.)

4. Bourgoin, III, 258-260.

beaucoup de vengeances. » Une multitude d'hommes et de femmes, qui n'étaient coupables que du délit d'opinion, furent jetés dans les casemates du fort Lamalgue. Au moment de leur arrestation, ces femmes criaient aux gendarmes : « — Est-ce parce que nous aimons l'empereur qu'on nous emprisonne? Eh bien! Vive l'empereur! Vive Napoléon II! » Pendant une procession du buste de Louis XVIII, la foule exigea que le général Rizannet fît enlever le drapeau blanc fixé à son balcon « parce qu'il était indigne de l'avoir. » Les soldats ne pouvaient sortir isolément sans être insultés, menacés : « — Tas de brigands! on vous fera entrer à coups de triques les fleurs de lys dans le corps. » Plus de mille personnes quittèrent la ville pour échapper à la persécution [1].

III

Jusqu'au 13 juillet, Avignon resta domptée par les fédérés et la troupe tandis que partout alentour, à Villeneuve, à Carpentras, à Orange, à Cavaillon, à Beaucaire, à Orgon, flottaient les drapeaux blancs. Le 14, une estafette apporta la nouvelle de la rentrée du roi à Paris. Les sentiments des Avignonnais, comprimés depuis quinze jours, en reçurent une impulsion irrésistible. Malgré les sommations, malgré les baïonnettes, la foule s'ameuta sur la place d'Armes, criant : Vivent les Bourbons! A bas les brigands! Mille drapeaux blancs jaillirent en même temps des fenêtres. Le général Cassan jugea la résistance impossible. Il réunit les officiers supé-

1. Extraits de la corresp. ministérielle, 26, 27 et 28 août. (Arch. Guerre.) Préfet du Var à Intérieur, 26 septembre. (Arch. nat., F. 7, 3775.) Rapports de Lardenoy et de Patournaux à Clarke, Toulon, 29 septembre et 2 octobre (Arch. Guerre.)

rieurs de la ligne et des fédérés et leur proposa de reconnaître l'autorité royale. Sur leur refus, il décida que la ville serait évacuée. Le lendemain, il mit en marche sur Pont-Saint-Esprit sa petite garnison qui se composait d'un bataillon du 13e de ligne, d'un bataillon du 35e et d'un bataillon de retraités. Une centaine d'invalides et la majeure partie des fédérés qui avaient été incorporés dans la garde nationale se joignirent à la colonne; ils craignaient pour leur vie s'ils restaient à Avignon. A l'embranchement des routes d'Orange et de Carpentras, on croisa une troupe de huit cents paysans armés. Ces gens en guenilles, à faces de bandits, étaient le corps du Royal-Louis, formé à Carpentras par le major Lambot avec d'anciens miquelets, des tâcherons, des vagabonds. En passant, les deux troupes se provoquèrent par les cris : Vive le roi! Vive l'empereur! et continuèrent chacune son chemin vers Avignon et vers Pont-Saint-Esprit. Un peu plus loin, les impériaux rencontrèrent un autre détachement royaliste, d'une centaine d'hommes tout au plus. Il les sommèrent de mettre bas les armes, et ceux-ci voulant résister ils les dispersèrent à coups de crosses et de baïonnettes. Le lendemain, la colonne de Cassan atteignit sans encombre Pont-Saint-Esprit. Là, on était en sûreté[1].

Lambot et ses miquelets traitèrent Avignon, où ils n'avaient eu que la peine d'entrer, comme une ville prise d'assaut. Ils eurent d'ailleurs pour guide et pour complice la populace avignonnaise. Le premier

1. Rapport de Courtheyson, 15 juillet. (Arch. Guerre.) Rapport du préfet de Vaucluse, 18 juillet. (Arch. nat., F. 7, 3774.) Extrait de la corresp. ministérielle du 24 juillet. (Arch. Aff. étr., 691.) Muron. *Appel à la Justice du Roi*, 3-4. Augier. *Les Crimes d'Avignon*, 15-17, 20-22, 24.

Lambot, chef d'escadron de gendarmerie, avait été envoyé de Marseille par le marquis de Rivière pour prendre le commandement de toute la contrée insurgée.

jour, le café de l'Oule et le café du Méridien furent saccagés, vingt maisons pillées de la cave au grenier. dix autres entièrement brûlées, dont la grande corderie Fabre-Montagne qui flamba pendant quarante heures. Deux à trois cents personnes, invalides, fédérés, frères, pères et femmes de fédérés, furent traînées dans les prisons avec des outrages et des coups. Le lendemain, les assassinats commencèrent pour ne plus s'arrêter durant de trop longs mois. Un maçon, nommé Aubénas, et sa femme sont fusillés place de l'Horloge. Un certain Pointu qui s'acquiert bientôt « une réputation colossale » tue froidement un invalide que l'on conduit en prison. Ce même Pointu somme un marchand de planches, appelé Calvet, de le suivre à la municipalité. Comme celui-ci répond qu'il n'obéira qu'à un ordre légal, Pointu s'écrie : « —Tu raisonnes ! Qu'on s'écarte ! nous allons bien voir ! » et il tire sur Calvet qui tombe blessé. Pointu recharge son fusil et tire une seconde fois. Sa victime respire encore; il l'achève à coups de sabre. Les assassins varient leurs plaisirs en diversifiant les supplices. Tantôt ils fusillent, tantôt ils noient dans le Rhône; par manière de plaisanterie, ils échaudent un boulanger dans son pétrin brûlant. De temps en temps, Pointu et sa bande quittent Avignon pour aller dans les environs « à la chasse aux fédérés ». Ils rayonnent sur la rive droite et sur la rive gauche du Rhône, et, partout, à Saint-Remy, à Entraygues, à Sorgues, au Thor, à Château-Renaud, à Monteux, ils rançonnent, ils pillent, ils brûlent, ils tuent. Giraud, officier de la garde nationale, rivalise avec Pointu et le surpasse. « — J'ai accoutumé mon cheval à courir sur les fédérés, disait-il; il les sent à une lieue à la ronde. J'en ai tué dix-sept. Mon coup favori est de leur mettre

le pistolet dans l'oreille et de leur faire sauter la cervelle[1]. »

C'est dans cette ville qui sentait le sang que Brune entra le 2 août vers dix heures du matin. Au relais de Saint-Andiol, le maréchal avait dû congédier son escorte du 14e chasseurs dont les chevaux étaient harassés[2]. Vaguement informés des troubles d'Avignon, les aides de camp engagèrent Brune à éviter cette ville. On pouvait gagner Orange par un chemin de traverse. Mais le maître de poste, qui ne voulait point que ses chevaux allassent jusqu'à Orange, déclara qu'il fallait passer par Avignon pour y relayer. « — Avec un passeport du marquis de Rivière, dit-il, le maréchal ne court aucun danger. Le nom de M. de Rivière est une sauvegarde dans toute la Provence et dans tout le Comtat [3]. »

A Avignon, les deux voitures, une calèche et un cabriolet, s'arrêtèrent place de l'Oule [4] où se trouvait la poste. Le maréchal n'avait plus avec lui que le chef d'escadrons Bourgoin et le capitaine Degand.

1. Rapports du préfet de Vaucluse, 18 juillet et 11 septembre. (Arch. nat., F. 7, 3774 et F. 7, 3775.) Extrait de la Corresp. ministérielle du 24 juillet. (Arch. Aff. étrang., 691.) Corsin à Clarke, Avignon, 27 décembre. (Arch. Guerre.) *Appel à la justice du roi*, 7-11. *Les crimes d'Avignon*, 28-37, 41-43, 46-47. Rapports du préfet de Vaucluse, 11 et 13 décembre. Damas à Clarke, Avignon, 18 décembre. (Arch. Guerre.) — Ces crimes furent commis depuis juillet jusqu'en décembre. Quelques-uns des assassins furent plus tard condamnés à mort ou aux travaux forcés. Giraud mourut sur l'échafaud.

2. Bourgoin, *Esquisse historique sur le maréchal Brune*, II, 260. — Brune avait quitté Toulon dans la nuit du 31 juillet au 1er août. Il passa à Saint-Andiol le 2 août à sept heures du matin. Bourgoin qui est très véridique, mais qui est trop préoccupé de chercher partout des complices aux assassins de Brune, semble insinuer que les chevaux n'étaient point aussi fatigués que le prétendit le chef de l'escorte. C'est bien quelque chose cependant que trente lieues en vingt-huit ou trente heures, dont quinze en plein jour au grand soleil de la Provence. — Selon le témoignage de Chavagnac (cité par Marmoiton, le *maréchal Brune*, 127), le maréchal comptait trouver une nouvelle escorte à Bonpas, sur la rive droite de la Durance, mais cet autre détachement, sur un contre-ordre envoyé d'Avignon, était retourné à Cavaillon.

3. Bourgoin, II, 260-261. *Les crimes d'Avignon*, 30.

4. Dans quelques relations, cette place où se trouvait le théâtre est appelée place de la Comédie.

Son troisième aide de camp Allard et son secrétaire s'étaient dirigés droit sur Orange, par la traverse, avec les chevaux de main. Pendant qu'on relayait, Brune resta dans la calèche; mais, à travers la portière, on aperçut le chapeau de maréchal de France qu'il avait eu l'idée bizarre de conserver pour coiffure tout en revêtant un habit bourgeois[1]. Il fut reconnu. En un instant le bruit se répandit que le maréchal Brune était à Avignon. Un jeune officier de la garde nationale, Casimir Verger, fils du procureur du roi, faisait fonction de capitaine de police. Il crut devoir avertir le major Lambot. Très vain du titre et des pouvoirs de gouverneur militaire que lui avait délégués Rivière, à lui simple chef d'escadron de gendarmerie, Lambot voulut faire montre de son autorité. Il dit que le maréchal Brune « était un personnage trop important pour qu'il ne visât pas ses passeports » et ordonna à Verger de suspendre le départ jusqu'après cette formalité. Celui-ci accourut à la maison de poste, demanda les passeports du maréchal et les apporta à Lambot[2].

Pendant que le major prenait tout son temps pour les lire et les viser, un gros rassemblement se forma place de l'Oule. On commença d'invectiver contre Brune : « Le brigand! le coquin! l'assassin!... Il a porté au bout d'une pique la tête de la princesse de Lamballe ! [3] » Sans s'inquiéter autrement, Brune

1. « Habit gris foncé, pantalon de drap bleu, gilet de satin blanc, cravate de taffetas noir, bottes à la Russe. » Procès-verbal de la mort de Brune, 2 août, quatre heures après midi (cité par Marmoiton, 236-243). Pour le chapeau de maréchal de France, déposition de Quinard. (*Information contre les assassins de Brune*, 14.)

2. Rapport de Lambot, 2 août, quatre heures après midi. (Arch. Guerre.) Dépositions de Maunier, de Saint-Chamans, de Mme Molin. (*Information contre les assassins de Brune*, 5, 6, 8.) Déposition de Verger (citée par Marmoiton, *Le maréchal Brune*, 147-148). Bourgoin, II, 263. — Lambot dit qu'il visa le passeport, mais il ne mentionne pas que Verger le lui apporta sur son ordre.

3. Selon les Mémoires de Barras, cette calomnie, forgée à l'époque de la Révolution, avait été répandue dans l'armée par des camarades de Brune qui le jalousaient. Elle fut reproduite dans plusieurs pamphlets de 1814. Inutile d'ajouter que

mangeait des pêches que sur sa demande lui avait apportées dans sa calèche la maîtresse de l'hôtel du Palais-Royal, contigu à la maison de poste, Mme Molin. Très alarmée par l'attitude menaçante de l'attroupement, cette femme conseilla au maréchal de monter à la chambre du nouveau préfet, le baron de Saint-Chamans, qui, arrivé la veille, avait pris gîte dans son hôtel. Le préfet reçut Brune amicalement, descendit avec lui sur la place et exhorta la foule à se disperser. Les clameurs qui couvrirent sa voix lui révélèrent la grandeur du péril. « — Partez tout de suite, dit-il, chaque minute accroît le danger. » « — Mais mon passeport ? » « — Je vous l'enverrai par un gendarme qui vous rejoindra sur la route d'Orange. » La populace ameutée s'opposa au départ des voitures. Le préfet intervint encore, les postillons fouettèrent les chevaux, on réussit à se mettre en marche [1].

A la porte de l'Oule, le poste de garde nationale laissa passer les fugitifs que pourchassait la foule hurlante ; mais à quelques cents mètres sur la route, resserrée là entre le Rhône et les remparts, une quinzaine d'hommes armés qui étaient sortis de la ville par une autre porte se jetèrent à la tête des chevaux en criant : « A mort! Au Rhône! A mort l'assassin ! » Averti par un des aides de camp de Brune, le préfet accourut avec plusieurs fonctionnaires, quelques gardes nationaux et le capitaine Verger qui rappor-

le caractère de Brune dément cette légende. D'ailleurs, Brune n'était pas à Paris pendant les journées de septembre. Il avait quitté cette ville le 18 août 1793, et, le 3 septembre, il se trouvait à Rodermarck près Thionville.

1. Dépositions de Saint-Chamans, de Mme Molin. (*Information*, 6-8.) Déposition de Verger citée par Marmoiton, 152. Bourgoin, II, 263. — Dans sa déposition, confuse et contradictoire sur ce point, Saint-Chamans dit que Brune lui apprit « que les papiers étaient chez le commandant » et « lui exhiba un passeport régulier ». Mais d'après les témoignages conformes de Verger, de Lambot et de Bourgoin, il paraît certain que, à ce moment, le passeport était chez Lambot.

tait enfin les passeports. Leurs remontrances, leurs prières, leurs menaces ne firent rien. Comment raisonner la soif du sang ! Des pierres furent lancées contre les voitures. Un portefaix, la chemise entr'ouverte, les manches retroussées, saisit le fusil d'un garde national en criant : « — Donne, donne, que je le tue ! »[1]

Eperdus, le préfet et le capitaine Verger prirent le parti absurde de ramener Brune à Avignon. C'était une inspiration de folie. Sur la route où il y avait tout au plus quarante personnes[2], quelque incident, quelque hasard, quelque acte énergique pouvait encore sauver le maréchal ; dans la ville, au cœur même de l'émeute, il était perdu. Brune gardait son calme, mais sans assez réfléchir il céda au conseil du préfet. Les voitures retournèrent à Avignon, aux cris de triomphe et de mort des forcenés qui se pressaient autour. Place de l'Oule, on réussit à faire entrer dans la cour de l'hôtel Brune et ses aides de camp. La grande porte, massive et résistante, aussitôt refermée sur eux, on mena Brune dans la chambre n° 3, au premier étage. Cette pièce, qui prenait jour sur la cour, était desservie par un long corridor à l'extrémité duquel se trouvait un balcon donnant sur la place. Il resta là séparé de ses aides de camp, car pour sauver du moins ceux-ci on les avait poussés et enfermés à clé dans une salle du rez-de-chaussée [3].

1. Dépositions de Saint-Chamans, de Mme Molin, de Bressy, de Mathis (*Information*, 6, 8, 9, 10), de Billet, de Verger (citées par Marmoiton, 150, 152). Cf. Rapport de Lambot, 2 août. (Arch. Guerre.)

2. Déposition du commissaire de police Bressy : « La voiture était assaillie par vingt personnes. » Déposition de Mme Molin : « La voiture revint entourée de quinze personnes... le rassemblement augmenta ensuite. »

3. Dépositions de Monnier, de Saint-Chamans, de Mme Molin, de Mathis, de Morel. (*Information*, 5, 6, 8, 10, 11.) Déposition de Molin (citée par Marmoiton, 155-156.) Rapport de Lambot, 2 août. (Arch. Guerre.) Bourgoin, II, 265.

Bourgoin raconte que lui et le capitaine Degand entrèrent dans l'hôtel par une

Pour contenir la foule qu'ameutent les cris des égorgeurs, le préfet invite le major Lambot à rassembler tout ce qu'il y a de force armée. On bat la générale. Mais les gardes nationaux, les chasseurs d'Angoulême, les fantassins du Royal-Louis partagent les fureurs populaires ; ils sont plus disposés à seconder l'émeute qu'à la réprimer. On ne peut compter que sur la gendarmerie, mais quand cette troupe débouche au fond de la place elle est accueillie par des clameurs. Lambot, avant tout soucieux de conserver sa popularité, donne lui-même l'ordre aux gendarmes de se retirer [1].

Des gardes nationaux viennent cependant se former en bataille, sur six hommes de profondeur, perpendiculairement à l'hôtel du Palais-Royal. De temps en temps ils font mine de charger la foule, mais si mollement qu'elle recule à peine et regagne aussitôt le terrain perdu. Devant l'hôtel se trouvent le préfet, des conseillers de préfecture, Puy, maire d'Avignon, et une trentaine de braves gens déterminés à défendre pacifiquement le maréchal. Parmi eux est Lambot qui joue un rôle double. Il harangue la foule qui répond : « Vive le roi ! vive le major ! mais il nous faut la tête de Brune ! Ce coquin a tué la princesse de Lamballe. Il faut qu'il meure. Le roi

autre porte que le maréchal ; qu'ils voulurent aller le rejoindre, mais que l'aubergiste refusa de leur ouvrir la porte qui donnait accès à l'escalier et les jeta dans une salle basse ; qu'ils y restèrent toute la journée sous la garde de sentinelles armées qui ne cessaient de les menacer de mort ; qu'ils furent délivrés le soir et cachés chez le préfet, et que le lendemain ils parvinrent à quitter la ville. Même en tenant ce récit pour entièrement exact, il semble cependant que ces deux officiers ne firent pas beaucoup d'efforts, en arrivant dans l'hôtel, pour rejoindre le maréchal.

1. Dépositions de Saint-Chamans, de Puy, maire d'Avignon. (*Information contre les assassins de Brune*, 7, 9.) Rapport de Lambot, 2 août, quatre heures du soir. Lettre de Nollac, Avignon, 3 août. (Arch. Guerre.) — C'est le maire Puy qui accuse formellement Lambot d'avoir commandé aux gendarmes de se retirer. Lambot le reconnaît d'ailleurs dans sa brochure prétendue justificative, *Le maréchal Brune à Avignon*, 23-24.

lui pardonnerait. L'an dernier si on nous avait laissé faire nous aurions tué Bonaparte. » On se rue contre la porte ; à vingt reprises on l'attaque avec des haches, avec des pics ; on essaie de la faire sauter avec de la poudre ; ses battants massifs résistent à tout. Au reste les meneurs ne semblent pas trop pressés d'en finir. Ils sont sûrs que leur proie ne peut leur échapper. Sur la place et aux abords fourmillent quatre mille personnes, des piquets surveillent les derrières de l'hôtel, à toutes les lucarnes, sur les toits mêmes des maisons voisines, brillent des canons de fusils [1].

Ces lenteurs prolongent l'horrible agonie de Brune. Il est près de deux heures : depuis dix heures et demie, il se sent dans la main de la mort, de la plus hideuse des morts. Les hurlements de la populace pénètrent jusque dans la chambre où on l'a confiné. Il entend dans le corridor les pas lourds et les propos menaçants des volontaires et des chasseurs d'Angoulême que Lambot lui a donnés comme gardes ou plutôt comme geôliers. Sa gorge est sèche, il veut boire. Il sonne et demande à Mme Molin du vin de Bordeaux et une carafe d'eau. En même temps, il la prie de lui apporter ses pistolets qui sont dans sa voiture. « — Je ne veux pas, dit-il, que la plus vile canaille porte la main sur un maréchal de France ! » Mme Molin n'ose pas aller chercher ces armes ; elle dit au maréchal qu'il ne court point de danger, que les autorités sauront le protéger. Au préfet qui vient le voir un instant, au commandant de garde nationale Hugues, il réclame aussi ses pistolets. « — Donne-moi ton sabre, dit-il à un sous-lieutenant de la milice, nom-

1. Dépositions de Saint-Chamans, de Puy, de Mme Molin, de Mme Legracieux, de Fort. (*Information*, 4, 5, 6, 8, 9.) Rapport de Lambot, 2 août. (Arch. Guerre. Lambot, *Le maréchal Brune à Avignon*, 26.

mé Boudon; tu verras comment sait mourir un brave[1]. »

La porte de la chambre était restée entr'ouverte. Un garde de faction, un certain Girard, aperçut le maréchal déchirant des lettres. « — Est-ce que vous correspondez avec l'Armée de la Loire? » lui demanda cet homme. « — Ce sont des lettres de ma femme[2]. » Brune avait voulu sauver de la profanation les lettres de sa chère Angélique, l'humble ouvrière d'autrefois qui, par ses belles vertus et sa hauteur d'âme, était bien digne de porter le nom de maréchale Brune.

Peu à peu la chambre s'emplit de monde. Il y a une quinzaine de personnes parmi lesquelles le capitaine Soulier, de la garde nationale. Cet incroyable dialogue s'engage entre lui et le maréchal : « — Il faut avouer, dit Brune, que je ne me suis jamais trouvé dans une circonstance pareille. » « — Vous n'étiez pas dans une circonstance pareille quand vous portiez au bout d'une pique la tête de la princesse de Lamballe. » « — Jeune homme ! savez-vous qui je suis ? » « — Oui, je le sais, et c'est parce que je le sais que je vous dis cela. » « — Taisez-vous ! Taisez-vous ! » « — Tais-toi toi-même, le moment approche où tu vas recevoir la peine due à tes crimes. » Brune laissa ce misérable et s'assit à une table où il commença une lettre pour sa femme[3].

Comme l'avait dit Soulier, « le moment approchait. »

1. Dépositions de Saint-Chamans, de Mme Molin, de Laporte, de Faucon, de Rouède (*Information*, 7, 8, 9, 13, 14.) Dépositions de Didier, de Boudon (citées par Marmoiton, 158, 240). Cf. Rapport de Lambot, Avignon, 2 août. (Arch. Guerre.)

Comme le dit Bourgoin (II, 265), l'hôtel avait plusieurs issues, car autrement, la grande porte restant toujours fermée, et même, disent quelques-uns, barricadée, comment s'expliquer les allées et venues continuelles, de l'extérieur à l'intérieur, de Saint-Chamans, de Lambot, de Puy, et autres?

2. Déposition de Gérard (citée par Marmoiton, 241).

3. Dépositions de Mouraud, de Mainier, de Mme Molin. (*Information*, 5, 6, 8.) Rapport de Lambot, Avignon, 2 août. (Arch. Guerre.)

Un portefaix, Guindon dit Roquefort, le taffetassier Farges, chasseur de la garde nationale, et trois ou quatre individus de même espèce étant passés du toit de la maison mitoyenne sur celui de l'hôtel avaient pénétré par une lucarne dans un grenier ; de là, ils descendirent dans le corridor du premier étage. Sur la place, les cris de mort redoublaient. Un homme se pencha au balcon et dit : « — Il écrit. » Un autre, portant la main à sa bouche, cria : « — *Pas maï!* (Il ne mangera plus !)[1] »

Quelques minutes s'écoulent encore. Sur un signe de Guindon, ses compagnons entrent avec lui dans la chambre de Brune en vociférant : « A mort! à mort! » Le maréchal se lève et fait face. Farges lui tire un coup de pistolet ; la balle érafle le front de Brune et va se loger dans le plafond. « — Maladroit! dit Brune, de si près ! » Farges appuie son second pistolet sur la poitrine du maréchal et presse la gachette, mais l'arme fait long feu. « — Moi, je ne le manquerai pas ! » dit Guindon qui s'est glissé derrière Brune. Il épaule vivement sa carabine. La balle entre par la nuque et ressort par la partie antérieure du cou. Brune tombe foudroyé[2].

Après cet exploit, Guindon accourut triomphant au balcon et dit : « — *A quos fa!* (La chose est faite). » La foule s'arrêta de hurler à la mort pour crier : Bravo ! Le major Lambot redescendit sur la place. « — Braves Avignonnais, dit-il, cet homme-là s'est rendu justice à lui-même. Il est mort ! N'imitez pas

1. Dépositions de Mme Molin, de Mathis, de Laporte. (*Information*, 8, 10, 13.) Déposition d'Alliaud (citée par Marmoiton, 161). — Alliaud dit que le major Lambot se trouvait alors sur le balcon. Dans son rapport du 2 août, Lambot dit qu'il était dans l'escalier, et, dans sa brochure justificative, sur la place. Je tiens pour le témoignage d'Alliaud.

2. Dépositions de Mouraud, de Mme Molin, de Puy, de Durand, du chirurgien Reullac, de Pascal. (*Information*, 5, 8, 9, 11, 13.)

les cannibales de la Révolution. Retirez-vous ! » On dressa sur l'heure un procès-verbal de suicide que signèrent des témoins complaisants ou terrorisés ; puis la populace menaçant d'entrer de vive force dans l'hôtel pour s'assurer s'il était bien vrai que Brune fût mort, on se hâta de sortir le cadavre. Des fossoyeurs le mirent dans un pauvre cercueil dont on ne leur laissa même pas le temps de clouer la planche supérieure et s'acheminèrent vers le cimetière. La foule suivait comme une troupe d'hyènes. Quelqu'un cria : « — Il n'est pas digne d'être enterré ! » Cette parole aiguillonna les instincts féroces de la multitude. On se rua contre les porteurs. Le cadavre de Brune, arraché de la bière, fut traîné par les pieds « comme un *carimantran* [1]» au milieu des coups, des huées et des éclats de rire. Au pont de bois, on le précipita dans le Rhône. Une main inconnue inscrivit à la craie sur le parapet : « C'est ici le cimetière du maréchal Brune. » Le soir, le peuple en gaîté dansa des farandoles [2].

1. Mannequin qui dans certaines villes du midi servait de jouet au populaire pendant le carnaval.

2. Dépositions d'Argelliès, de Maunier, de Saint-Chamans, de Bressy, de Mathis. (*Information*, 3, 5, 7, 9, 10.) Rapport de Lambot, Avignon, 2 août. Lettre de Nollac, Avignon, 3 août. (Arch. Guerre.)

La version du suicide fut suggérée au préfet, à Lambot, au procureur du roi Verger, par les demandes réitérées que Brune avait faites de ses pistolets. Voulait-il ces armes pour tomber en combattant, ou pour échapper par le suicide à une mort plus cruelle? On ne sait, mais tous les témoignages recueillis postérieurement démontrent qu'il fût assassiné.

Le *Courrier d'Avignon*, du 6 août, et tous les journaux de Paris rapportèrent l'événement en contant que le maréchal s'était suicidé « afin d'échapper à un juste châtiment ». Mais Mme Brune n'admit pas un seul instant cette version. Le corps de Brune, échoué près d'Arles, avait été inhumé par Amédée Pichot et un paysan (Les *Arlésiennes*, 282, sqq.). La maréchale Brune fit déterrer et transporter le cadavre dans son château. Le cercueil resta plusieurs années au milieu d'un salon, car elle avait juré de le conserver là tant qu'elle n'aurait pas obtenu justice. Des hommes à elle parcoururent le Comtat, faisant causer les gens, recueillant des informations et même des dépositions. Quand le dossier fut complet, la maréchale Brune multiplia les requêtes au roi et les démarches de toute sorte pour que fussent jugés les assassins du maréchal qu'elle désignait nominativement. Enfin, en 1821, la cour de Riom, déclara Farges et Guindon coupables de l'assassinat. Farges était mort.

IV

A Montpellier, le sang avait coulé dès le 27 juin dans une émeute sévèrement réprimée[1]. Le 1er juillet, le marquis de Montcalm, à la tête de douze à quinze cents marins et paysans recrutés sur le littoral, entra dans la ville. Gilly était parti pour dégager une colonne de gardes nationaux protestants de l'Avaunage que cernaient vers Nîmes des bandes royalistes. Le général Forestier, qui commandait en son absence, se retira dans la vieille citadelle avec trois cents soldats et militaires retraités. Montcalm n'avait que deux méchantes pièces de 4. Il n'osa pas l'y attaquer et se borna à prendre possession de la ville au nom de Louis XVIII. Le lendemain, à l'approche de Gilly qui revenait avec le bataillon du 13e de ligne et des gardes nationaux vaunagiens, il se mit en mesure d'évacuer Montpellier. Mais le combat s'engagea dans les rues quand sa retraite commençait. Pour seconder l'attaque de Gilly, la citadelle tira à boulets sur les royalistes. L'hôpital, l'évêché et sept ou huit maisons reçurent des projectiles. Dans l'action, une centaine d'hommes, tant volontaires royaux qu'habitants de Montpellier qui avaient pris les armes, furent tués ou blessés. Après l'action, les Vaunagiens pillèrent des maisons[2].

Guindon, en fuite, fut condamné à mort par contumace. Trois mois après, le contumax rentrait à Avignon et y vaquait librement, le front haut, figurant dans les processions. D'après l'auteur anonyme de l'*Assassinat du maréchal Brune* (Avignon, 1847), ce misérable vécut jusqu'en 1836 d'une pension qui lui était servie par plusieurs légitimistes.

1. **1815**, III, 159.

2. Rapport de Gilly, Montpellier, 2 juillet. (Arch. nat., AF IV, 1937.) Forestier à Decaen, Montpellier, 5 juillet. Rapport de Montpellier, 5 juillet. Rapport de Montcalm, 15 juillet. (Arch. Guerre.) Adjudant commandant Lefebvre, *Campagnes et Missions*, 167-169. *Précis historique des événements de Montpellier*, par M***, chevalier de Saint-Louis, 9-15.

La révolte domptée à Montpellier, Gilly remit le commandement à Forestier et courut à Nîmes menacée par la petite armée que formait à Beaucaire le comte de Bernis. Pendant près de trois semaines les royalistes de Montpellier attendirent patiemment l'heure des représailles. Le 15 juillet, jour où le gouvernement royal fut proclamé avec l'assentiment du général Forestier qui fit arborer le drapeau blanc sur la citadelle, ils se contentèrent de chanter et de danser. Mais leurs ressentiments étaient vivaces. Le 26 juillet, le peuple soulevé massacra des soldats et des fédérés. Des « suspects » par centaines furent conduits aux prisons ; ils y restèrent de longs mois entre la vie et la mort, la populace menaçant sans cesse de forcer les portes pour s'emparer d'eux et « faire justice. » Le meurtre, le pillage et la dévastation s'étendirent aux environs jusqu'à Montagnac et au Vigan où fut brûlé le temple protestant [1].

A son arrivée à Nîmes, le général Gilly voulait prévenir l'attaque des royalistes de Beaucaire en marchant immédiatement contre eux. Ses forces étaient assez nombreuses pour qu'il pût en distraire de quoi suffire à cette petite expédition tout en laissant dans la ville, divisée et ardente, une garnison qui imposât aux factieux [2]. Sur les instances des

1. Analyse de la correspondance des préfets, Montpellier, 26 juillet et 27 septembre. (Arch. nat., F, 7, 3044 B, et F, 7, 3775.) Rapport du commandant Rousset, Montpellier, 27 juillet. Rapport du général Briche, Montpellier, 16 septembre et 28 novembre. (Arch. Guerre.) *Moniteur*, 26 juillet, 6 septembre, 15 septembre. *Epoque de 1815 ou choix de propositions*, etc., 454-455. — Des détenus furent élargis le 4 septembre ; beaucoup d'autres étaient encore en prison à la fin de novembre.

2. Gilly avait à Nîmes un bataillon du 13e de ligne, deux compagnies du 63e, un escadron du 14e chasseurs, une compagnie d'artillerie, un bataillon de militaires retraités, 900 hommes de la garde urbaine (la plupart fédérés qui avaient remplacé la garde nationale, licenciée comme suspecte de royalisme) et 1 500 gardes nationaux de l'Avaunage, de la Gardonnenque et des Cévennes. (Bernis, *Précis de ce qui s'est passé dans le Gard*, 51-52.) — « L'armée royale de Beaucaire » comprenait tout

magistrats municipaux, il consentit à un armistice aux termes duquel ses troupes et les bandes du comte de Bernis resteraient dans leurs positions jusqu'à ce que l'on reçût à Nîmes des nouvelles officielles de Paris. Le 15 juillet, la circulaire de Vitrolles, annonçant le retour du roi parvint au préfet. Après une courte conférence avec celui-ci et le général Maulmont, Gilly se démit de tous ses pouvoirs et quitta Nîmes. Il sentait que sa participation à la capture du duc d'Angoulême et l'énergie qu'il avait mise dans la répression des troubles d'Agde et de Montpellier le désignaient aux vengeances[1].

Cette journée ne se passa pas dans l'allégresse générale célébrée par le *Moniteur*. Des « collets jaunes » (c'est ainsi que les royalistes désignaient les gardes urbains) criblèrent de balles le premier drapeau royal qu'ils aperçurent à un balcon. Des fédérés et des gardes nationaux cévenols parcoururent les boulevards en criant : « L'empereur ou la mort ! » et en tirant des coups de feu. Des balles perdues tuèrent un de ces manifestants et aussi un malheureux garçon boulanger qui musait au seuil de sa boutique. Malgré les ordres et les prières du général Maulmont, la troupe refusa de prendre

au plus 2 000 gardes nationaux, miquelets et paysans mal armés dont une troupe de 100 volontaires à cheval. (Bernis, 52).

1. Proclamation de Gilly, 5 juillet. (Citée par Lauze de Perret. *Causes des Troubles du Gard*, 157.) Bernis, 54-55. Déposition de l'adjudant-commandant Lefebvre, Nîmes, 19 juillet. (Citée par E. Daudet, *La Terreur Blanche dans le midi*, 348-349.) Lauze de Perret, 159, 172-173. Cf. Gilly à Decaen, Nîmes, 12 juillet. (Arch. Guerre.)

Le mois suivant la tête de Gilly fut mise à prix. Il était caché chez un paysan des Cévennes à qui il avait tu son nom. Un jour, las de la vie qu'il menait, il dit à son hôte : « — Une grosse somme est promise à qui livrera le général Gilly. Je sais où il est. Allons le chercher. Nous partagerons l'argent. » — « Misérable ! Tu es proscrit et c'est toi qui veux livrer ton chef ! » Alors Gilly, ému jusqu'aux larmes se jeta au cou du Cévenol en s'écriant : « — C'est moi qui suis Gilly ! » (Fournier-Verneuil, *Curiosités et Indiscrétion*, 182-183. Dupin, *Mém.*, I, 121-123.) Cf. Frimont à Schwarzenberg, Nîmes, 31 août (*Arch. Affaires étrang.*, 691.)

la cocarde blanche. Les chasseurs mutinés incitaient l'infanterie à se rebeller. Le soir, ils montèrent à cheval et sortirent de Nîmes au galop de charge, sabre en main, furieux et terribles. Dans la nuit, les quinze cents gardes nationaux cévenols, le bataillon des retraités, quelques fédérés et plusieurs détachements de la ligne quittèrent aussi la ville [1].

Environ trois cents soldats restaient au général Maulmont. Il les apaisa, se rendit maître de leur esprit. Le lendemain matin, ils assistèrent en grande tenue, cocarde blanche au shako, à la proclamation du roi faite par Maulmont avec une certaine solennité. Le calme, ce dimanche-là, régna dans la ville. Le lundi, 17, on commença de désarmer « les collets jaunes »; ils livrèrent leurs fusils sans opposition. A mesure, on armait les nouveaux gardes nationaux royalistes qui étaient destinés à remplacer la garde urbaine licenciée [2]. L'armée de Beaucaire, en marche sur Nîmes, devait l'occuper le lendemain; mais nombre de miquelets se détachèrent de la colonne et pénétrèrent individuellement dans la ville où entrèrent aussi des volontaires royaux d'Uzès. Ces hommes mêlés à la populace se portèrent aux casernes en réclamant les canons que Gilly y avait fait placer. Des pourparlers s'engagèrent avec

1. Rapport du préfet du Gard, 16 juillet. (Arch. nat., F. 7. 3774.) Rapport de Maulmont, Blinaut, 27 juillet. (Arch. Guerre.) Déposition de l'adjudant-commandant Lefebvre, Nîmes, 19 juillet. Rapport de Vidal, commissaire général de police, 6 août (cité par E. Daudet, 349-350, 364-366.) *Mémoires* du sergent Guillemard, II, 65. Cf. Bernis. 61.

Ces divers documents mentionnent l'exode des chasseurs, des gardes nationaux cévenols et des retraités, mais ne disent rien du départ de fractions de la ligne. Cependant, comme l'infanterie comprenait au 15 juillet 1 bataillon du 13ᵉ et 2 compagnies du 63ᵉ, soit, en comptant au plus bas, 500 à 600 hommes, et qu'au témoignage du préfet du Gard, confirmé par Guillemard, il ne restait le 16 juillet que 300 hommes dans les casernes, il faut bien croire qu'une partie de la troupe avait quitté Nîmes à la suite des chasseurs et des Cévenols.

2. Déposition de l'adjudant-commandant Lefebvre, précitée. Lauze de Perret, 173.

Maulmont qui refusa de livrer son artillerie. La foule impatiente se courrouçait. Des coups de feu furent tirés sur la caserne. Exaspérés, les soldats crièrent : Aux armes ! Maulmont tenta de les calmer en disant que les fusils avaient été déchargés en l'air. C'était plus ou moins véridique. En tout cas, les détonations se multipliaient ; un officier fut blessé. Des soldats coururent aux fenêtres et firent feu. La foule évacua la place d'Armes y laissant trois cadavres, deux hommes et une femme. Les royalistes s'embusquèrent dans les maisons et aux angles des rues aboutissant à la place et recommencèrent à tirailler. Les soldats ripostèrent. Engagée vers cinq heures, la fusillade dura jusqu'à près de dix heures; deux hommes encore furent tués parmi les miquelets ; il y eut dans la troupe un tué et deux blessés[1].

Les soldats voulaient sortir avec deux canons mèche allumée, faire feu de tous côtés, balayer le passage et gagner une route quelconque. Par scrupule de l'effusion du sang, Maulmont repoussa ou du moins ajourna cette proposition. Il objecta qu'il serait préférable d'attendre la nuit close et promit que si, à minuit, les circonstances ne s'étaient pas modifiées, il se mettrait à la tête de la troupe. Le

1. Déposition de l'adjudant-commandant Lefebvre, précitée. Bernis à Gouvion Saint-Cyr, 19 juillet, Rapport de Maulmont, 27 juillet. (Arch. Guerre.) Lauze de Perret, 182, 184-187. *Marseille, Nîmes et ses environs en 1815*, I, 48-49. *Mémoires* du sergent Guillemard, II, 65-66. Cf. La lettre du commissaire de police Vidal (citée par E. Daudet) 366-367, Bernis, *Précis*, 62, et le rapport du général de Barre, Nîmes, 14 août. (Arch. Guerre.)

Le comte de Bernis, qui était ce jour-là à Beaucaire, et le commissaire Vidal qui, semble-t-il, ne se trouvait pas sur la place d'Armes au commencement de l'action, ont prétendu que les premiers coups de feu furent tirés par les soldats. Maulmont, Lefebvre et Guillemard, tous trois à la caserne, précisent au contraire, dans leurs récits très circonstanciés et absolument concordants, que la fusillade fut engagée par le peuple. Cette version qui paraît la plus véridique est aussi la plus vraisemblable. — Un historien royaliste cite onze hommes tués et un blessé parmi la foule, alors que le commissaire Vidal, pourtant très hostile aux soldats, ne porte qu'à cinq, dont une femme, le nombre des royalistes tués.

nombre des assaillants croissait. On sonnait le tocsin à tous les clochers pour appeler dans la ville les paysans des environs. Vers onze heures, le colonel de gendarmerie Rivaud se présenta en parlementaire. Bien accueilli par Maulmont qui proposa de rendre l'artillerie et de conduire la troupe hors de Nîmes, dans telle direction que l'on fixerait, il retourna à l'Hôtel de Ville et revint peu après avec le commandant L'Ayre [1], chef de l'état-major de l'armée de Beaucaire. Celui-ci dit, en s'excusant, que les volontaires royaux, « peu au courant des usages et du point d'honneur militaires », exigeaient que les soldats déposassent les armes avant de quitter la caserne. Maulmont, d'abord révolté par cette humiliante condition, consulta les officiers et une députation des sous-officiers et soldats. Tous déclarèrent en présence du parlementaire qu'ils n'entendaient point être désarmés et que « puisqu'on cherchait à les humilier, ils sauraient bien sortir de force. » Le commandant L'Ayre se retira en promettant de faire une nouvelle tentative d'accommodement auprès des volontaires royaux. De retour, vers deux heures du matin, cet officier dit que « ses troupes ne voulaient pas entendre raison, qu'elles insistaient pour qu'on mît bas les armes. » « — Je donne ma parole d'honneur, ajouta-t-il, que je ferai écarter mes troupes et que celles de la ligne défileront, en sortant du quartier, sous l'escorte de la gendarmerie. » Maulmont aurait dû se défier de l'autorité, et partant de la parole, d'un chef qui en était réduit à soumettre à ses soldats les clauses d'une capitulation. Il céda, crut-il, par un

1. L'adjudant-commandant Lefebvre nomme cet officier : *de Lahoudès*. Mais tous les autres témoins, Maulmont, Vidal, Bernis et le général de Barre l'appellent : *L'Ayre* ou *Layre*. Manifestement il est question du même individu. Peut-être s'appelait-il *L'Ayre de Lahoudès ?*

sentiment d'humanité « pour éviter une lutte fratricide » ; en réalité, par manque d'énergie et par misère d'âme. Il persuada à ses soldats que l'on n'avait nul dessein de les humilier puisque les officiers conserveraient leurs épées et les sous-officiers leurs sabres[1]. Quant au danger pouvant résulter du désarmement, ces braves gens ne le soupçonnaient même pas. Leur général aurait dû y penser pour eux.

De grand matin, les soldats, leurs fusils laissés brisés dans les chambres et dans les cours, sortirent de la caserne. Il marchaient par le flanc, sous l'escorte de quelques gendarmes à cheval. La place était à peu près déserte, mais en s'engageant dans les rues ils trouvèrent une foule de miquelets et de gardes nationaux. Des miquelets arrêtèrent un sous-officier sous prétexte qu'il n'avait pas le droit d'emporter son sabre. Ce fut comme un signal. Les royalistes firent feu de leurs fusils et de leurs pistolets sur les soldats désarmés, puis ils les assaillirent à coups de baïonnettes, à coups de crosse, à coups de sabre, à coups de bâton. Nombre d'hommes tombèrent tués ou blessés. La colonne se rompit et s'éparpilla, les soldats s'enfuyant dans toutes les directions. Le sergent Guillemard se réfugia chez une vieille femme qui le cacha dans son grenier et lui procura un habit bourgeois. L'adjudant-commandant Lefebvre, assommé d'un coup de crosse, blessé d'une balle au bras et d'un coup de baïonnette dans les reins, put se traîner jusqu'à l'hôpital. Près de l'auberge de l'Orange, le sous-lieutenant du train

1. Déposition de l'adjudant-commandant Lefebvre et rapport de Maulmont précités. Général de Barre à Gouvion Saint-Cyr, Nîmes, 23 juillet. (Arch. Guerre.) Guillemard, *Mém.*, II, 69-70. Lauze de Perret, 186-188. *Marseille, Nimes, en 1815*, 50. Cf. le rapport précité du commissaire de police Vidal, et Bernis, *Précis*, 63.

Allemand fut mis tout nu et lardé jusqu'à la mort avec des baïonnettes. Un assez gros détachement qui avait réussi à gagner la route d'Uzès donna dans une embuscade de miquelets; ils fusillèrent les fugitifs comme gibier en battue[1].

On pourchassait encore les survivants du 13e de ligne quand l'armée de Beaucaire entra dans Nîmes, tambours battants et enseignes déployées. La tête de colonne avait quelque apparence militaire, mais à la suite marchaient des hordes confuses portant des costumes disparates et des armes de rencontre. La plupart de ces volontaires avaient la veste sur l'épaule, les manches de la chemise retroussées, un pistolet passé à leur ceinture de cuir, et, à la main, un sabre ou une baïonnette emmanchée au bout d'un bâton ; des cavaliers étaient vêtus d'habits bleus de gendarmes ou de vestes vertes de chasseurs, selon qu'ils avaient dépouillé gendarmes ou chasseurs. D'autres, tout en guenilles, montaient à poil des chevaux de charrue[2]. Au contact de ces hommes qui ardaient pour le pillage et pour le meurtre, la populace nîmoise s'enflamma. Les miquelets et la racaille commencèrent par se ruer sur le café de l'Ile-d'Elbe qu'ils dévastèrent de fond en comble. Vingt

1. Rapport de Maulmont, 27 juillet. Bernis à Gouvion Saint-Cyr, Nîmes, 19 juillet, Général de Barre à Gouvion Saint-Cyr, Nîmes, 23 juillet et 14 août. Rapport de la 9e division militaire, 27 juillet. Déposition de l'adjudant-commandant Lefebvre et lettre du commissaire de police Vidal (citées par E. Daudet, 357-359). Bernis, *Précis*. 63. Guillemard, *Mém.*, II, 71-72. Lauze de Perret, 189-191. *Marseille, Nîmes, en 1815*, 50. Dossier du sous-lieutenant Allemand du 4e bataillon du train. (Arch. Guerre.)

Les rapports ne donnent point le chiffre des tués et blessés. Les écrivains royalistes disent une trentaine, mais l'auteur de *Marseille, Nîmes en 1815* dit que « seulement quelques soldats parvinrent à se sauver. » D'après les récits des témoins Lefebvre et Maulmont, il semble bien qu'il y eut un véritable massacre, ce qui suppose à coup sûr plus de trente victimes.

2. Bernis, *Précis*, 64. Cf. 51-52. Rapport du commissaire de police Vidal, précité. Guillemard, II, 66, 67. *Marseille, Nîmes en 1815*. I, 51-52. Adjudant-commandant Lefebvre, *Campagnes*, 187.

autres maisons furent pillées et saccagées[1]. Trois hommes furent égorgés[2]. Des tricoteuses royalistes, assistées de compagnons dignes d'elles, terrassèrent dans les rues des femmes protestantes et les fouettèrent, jupes relevées, avec des battoirs garnis de pointes de clous. Ces furies appelaient cet instrument où les clous étaient disposés en figure de fleur de lys : le battoir royal[3].

Le lendemain, on se borna à quelques pillages et à des extorsions en règle. Il y avait ces dialogues : « — Monsieur, votre fusil. — Le voici. — Votre uniforme, votre équipement? — Les voici. — Maintenant, il nous faudrait un peu d'argent. » Les demandes variaient entre cent francs et mille francs, et la mine patibulaire des quémandeurs obligeait à ne rien refuser[4]. Le cri de ces gens était : « Vive le roi ! » et leur mot d'ordre : « Faisons-nous justice, puisqu'on ne nous la fait pas. Servons le roi malgré lui-même[5]. »

Après un jour de repos, ces trop zélés serviteurs

1. Rapport de Vidal. *Marseille, Nîmes en 1815*, I, 52-55. Cf. Bernis, *Précis*, 65 : « Des actes de vengeance ont malheureusement été exercés. Il y a eu des désordres déplorables, inévitables. » Bernis à Gouvion, 19 juillet : « Quelques maisons ont été dévastées. On a beaucoup brûlé et peu pillé. » (Arch. Guerre.)

2. Pétition des veuves Chivas, Clot, Imbert, etc., Nîmes, 14 mai 1820. (Citée dans la *Bibliothèque historique*, n° du 27 mai 1820.) Cf. général de Barre à Gouvion, 23 juillet : « La réaction est effrayante. » (Arch. Guerre.)

3. *Marseille, Nîmes en 1815*, III, 31. Lauze de Perret, 394-396. *Les Protestants du Gard*. (*Bibliothèque historique*, I, 254.) Perrot, *Rapport sur la persécution des Protestants* (cité, par Arbaud-Jouques, *Troubles et agitations du Gard*, 71 et 93-94.) D'Arbaud-Jouques, *ibid.* Lettre de Madier de Montjau, Nîmes, 23 mars 1820. (*Bibliothèque historique*, n° du 8 avril 1820.)

Selon le pasteur Perrot, trente ou quarante femmes subirent ce supplice pendant la longue période des troubles du Gard ; huit en moururent. Le préfet du Gard, d'Arbaud Jouques, dont le livre a été écrit pour réfuter le rapport de Perrot, dit : « Il n'y eut *que trois femmes fouettées* dans les rues. Une seule fut portée à l'hôpital, *où elle ne resta que huit jours.* » Lauze de Perret cite nominativement vingt-trois femmes ainsi traitées.

4. *Marseille, Nîmes en 1815*, I, 53.

5. D'Arbaud-Jouques, *Troubles du Gard*, 47.

du roi reprirent dans la ville et les environs leur œuvre de justice expéditive. Le 20 juillet, ils coupèrent les oreilles à un protestant nommé Trubert et brûlèrent vif dans un pailler un malheureux garçon de ferme[1]. Le 21, ils tuèrent quatre hommes ; le 22, un ; le 23, un ; le 24, deux ; le 25, cinq ; le 27, un. Le 1er août, il y eut recrudescence : quinze hommes furent assassinés. Le 19, en manière d'intimidation, car c'était la veille des élections, on massacra huit hommes et deux femmes ; celles-ci furent hachées à coups de sabres. Jusqu'à la fin d'octobre, chaque semaine ajouta de nouveaux noms à ce nécrologe sanglant[2]. « Les protestants se trouvent sous le couteau », écrit le commandant Rousset[3]. « On a mis le peuple dans le sang jusqu'aux genoux », écrit le général Dufresse[4]. Mais dans un rapport au ministre de la guerre, le général de Barre concluait philosophiquement : « Les gens immolés par les rues sont des bonapartistes et des révolutionnaires. Le peuple n'a fait que devancer la loi qui les aurait frappés[5]. » Les victimes étaient des fédérés,

1. Lauze de Perrot, 193, 210. Pétition de Madier de Montjau, 23 mars 1820. (*Bibliothèque historique*, 8 avril 1820.) D'Arbaud-Jouques (97-98) prétend que ce Ladet fut brûlé *sans que les assaillants s'en doutassent*. S'ils n'étaient point bourreaux, ils étaient du moins incendiaires.

2. Extrait de la correspondance des préfets, 21 août. (Arch. nat., F. 7, 3044 B.) Rapports du général Briche, Nîmes, 20 août, 28 août et 23 septembre. Rapport de la gendarmerie, Nîmes, 17 octobre. (Arch. Guerre.) *Marseille, Nîmes en 1815*, I, 56, II, 51-58. Pontécoulant, *Mém.*, IV, 4. Perrot, d'Arbaud-Jouques, Lauze de Perret et E. Daudet, *passim*. Pétition des veuves de Nîmes, 14 mai, 1820. (*Bibliothèque historique*, n° du 27 mai 1820.)

Presque toutes ces victimes sont citées nominativement. Perrot évalue à *quatre cent cinquante* le nombre des personnes égorgées à Nîmes et dans le Gard en 1815. (Cité par d'Arbaud-Jouques, 81.) D'Arbaud-Jouques (*ibid.*) en avoue *soixante-dix*. Le comte de Bernis (*Précis*, 67.) dit : *quatre-vingts*. Madier de Montjau (lettre précitée), dit *quatre-vingt-cinq* sans compter les soldats du 13e de ligne.

3. Rapport de Montpellier, 27 juillet. (Arch. Guerre.)

4. Général Dufresse, à Suchet, Valence, 4 août (Arch. Guerre.)

5. Rapport de Barre à Gouvion, 14 août. (Arch. Guerre.) — L'auteur de *Marseille et Nîmes justifiées* (p. 83) dit de son côté : « Les bonapartistes qui perdirent leur vie ou leur fortune avaient plus d'un crime à se reprocher. »

des officiers en retraite, de vieux soldats, des protestants riches ou pauvres. A Nîmes, la majorité des calvinistes avaient pris parti pour l'empereur, tandis que presque tous les catholiques étaient demeurés chauds royalistes. Les plus enragés de ceux-ci confondaient dans une même haine bonapartistes et protestants. Mais chez beaucoup de ces carnassiers les rancunes privées avivèrent les passions politiques et les fureurs religieuses.

L'un de ces égorgeurs devint fameux, presque illustre. On grava son portrait. C'était un sous-lieutenant de la garde nationale, nommé Jacques Dupont et surnommé Trestaillons[1]. Dans une lettre officielle au préfet du Gard, il se vanta d'avoir tué six hommes de sa main. Trestaillons eut dans Nîmes des sympathies et de puissants protecteurs. En tuant, il prétendait venger sa femme outragée trois mois auparavant par des paysans bonapartistes. Il n'y avait rien de vrai dans cette histoire. Ce prétendu justicier n'était qu'un assassin et un voleur[2].

Nîmes avait Trestaillons ; Uzès avait Quatretaillons. Il avait été soldat, garde champêtre, et, en 1815, miquelet dans l'armée du duc d'Angoulême. Il s'appelait Graffand ; des enthousiastes le surnommèrent Quatretaillons parce qu'il surpassa Trestaillons. Avec une troupe de bêtes féroces à masques d'hom-

1. Ce Jacques Dupont possédait trois parcelles de terre, d'où le surnom de *Trois-taillons* ou *Trestaillons*.

2. Pétition des veuves de Nîmes, 14 mai 1820. (*Bibliothèque historique*, n° du 27 mai 1820.) Rapport de la gendarmerie de Nîmes, 16 octobre 1815. (Arch. Guerre.) Lettres de Jacques Dupont (citées par E. Daudet, 96-98). *Marseille, Nîmes en 1815*, II, 55. Perrot (cité par d'Arbaud-Jouques, 49, 85-86, 88). Lauze de Perret, 105, 414.

Trestaillons fut arrête le 17 octobre, mais faute de preuves, personne ne voulant témoigner contre lui, il bénéficia d'une ordonnance de non-lieu et mourut plus tard de sa belle mort. Sa veuve toucha une pension.

mes dont il s'était fait le belluaire, il terrorisa Uzès. « — Tous les bonapartistes, disait-il, protestants ou catholiques, mourront de ma main, y compris les enfants. » Ce matamore tragique s'imposait par la peur aux autorités de la petite ville. Ils le nommèrent ou le laissèrent se nommer capitaine de la garde nationale. Le 5 août, Graffand se présenta à la prison où l'on avait jeté les suspects de bonapartisme et requit qu'on lui livrât six prisonniers. Le geôlier obéit, car il avait l'ordre verbal du commandant de place, qui tremblait pour soi-même, de ne point résister à la bande de Graffand. Les six hommes furent fusillés sur l'esplanade aux cris de : Vive le roi ! « — On ne nous reprochera rien, dit Graffand. Il y avait trois protestants et trois catholiques. » Après l'exécution, les assassins soulevèrent un des cadavres par les cheveux, le mirent à genoux, et lui posèrent des lunettes sur le nez. « — Regarde maintenant, dirent-ils en riant, si tu vois venir les brigands de la Gardonnenque? » Trois semaines plus tard, le sous-préfet chargea Graffand d'une mission militaire. Celui-ci la remplit à sa façon, en faisant fusiller six gardes nationaux de Saint-Maurice qui n'avaient commis d'autre crime que de chercher à fuir à son approche [1].

V

La réaction menaçait aussi Toulouse. Pendant trois mois les royalistes avaient senti la main un peu rude

1. Rapport d'Uzès, 20 novembre (Arch. nat., F. 7. 3775.) Pièces des Archives de la cour de Riom (citées par E. Daudet, 116-124, 130-131, 152-154). Lauze de Perret, 164-166, 253, 258-259, 261-263, 369. Perrot (cit. par d'Arbaud-Jouques, 75-78). D'Arbaud-Jouques, *ibid. Marseille, Nîmes en 1815*, III, 33-34. Cf. général Frimont à Schwarzenberg, Nîmes, 31 août. (Arch. Aff. étr., 691.)

Le 27 septembre, Graffand finit par être arrêté sur l'ordre du préfet. Une

du général Decaen, subi la domination ostentatrice et injurieuse des fédérés[1]. Ils rêvaient des vengeances. Le 17 juillet, Decaen et le préfet impérial se résignèrent à proclamer le roi et partirent le lendemain après avoir licencié et fait désarmer les fédérés. La garnison, pour ne point prendre la cocarde blanche, quitta Toulouse en tumulte. Joyeuse et terrible, la population se répandit dans les rues. On enleva du Capitole le buste de Napoléon qui fut traîné la corde au cou jusqu'à la Garonne ; on arracha et on brûla les arbres de la liberté. Des fédérés furent pourchassés, traqués, frappés. Pour les protéger contre de pires traitements, la garde nationale ne trouva rien de mieux que de les arrêter en masse et de les conduire aux prisons[2]. Grâce à cette mesure, les premiers jours de la Restauration se passèrent sans effusion de sang. Mais l'effervescence n'était pas calmée. Le peuple réclamait la formation de commissions militaires pour le jugement des fédérés détenus. Les dénonciations allaient leur train ; chaque jour amenait de nouvelles arrestations. Les royalistes

pétition fut signée par 200 habitants d'Uzès, et non des moins notables, où l'on vantait fort « son royalisme ». On instruisit son procès à Riom, en 1816, mais faute de preuves, comme pour Trestaillons, il y eut ordonnance de non-lieu. Graffand trouva un bon emploi chez un riche propriétaire. En 1819, il fut poursuivi pour délit de droit commun, et, en même temps, on reprit l'instruction abandonnée en 1816. Il s'enfuit et fut condamné à mort par contumace.

1. **1815.** I, 625, III, 158-159. — Entre autres actes de rigueur, Decaen avait frappé cent royalistes notoires d'une contribution d'un million de francs. D'ailleurs, cette contribution ne fut point perçue, grâce à Gaudin, qui, consulté par Davout, répondit qu'il fallait renoncer à cette mesure, « plus arbitraire que toutes celles que les circonstances avaient pu faire prendre ». (Arrêté de Decaen, 9 juin.) Davout à Fouché, à Gaudin, à Mollien, 25 juin. Gaudin à Davout, 27 juin. (Arch. Guerre, Armée des Pyrénées-Orientales).

2. Rapport de Toulouse, 20 juillet. (Analyse de la corresp. des préfets, Arch. nat. F. 7, 3774). Ramel à Gouvion Saint-Cyr, Toulouse, 20 juillet. (Dossier de Ramel, Arch. Guerre). Rapport de gendarmerie, Toulouse, 18 août. Rapport sur les événements de Toulouse du 4 avril au 18 juillet, Toulouse, 2 décembre. (Arch. Guerre.) M[me] de Rémusat à M[me] de X..., Laffitte, 19 juillet. (*Corresp. de M. de Rémusat*, I, 80.) Villèle, *Mém.*, I, 297-298.

étaient divisés en constitutionnels et en *purs*. Ceux-ci déclamaient contre la faiblesse de Louis XVIII en 1814 « faiblesse qui avait tout perdu ; » ils voulaient des actes, une juste répression, le procès des juges de Louis XVI, l'abolition de la Charte et un gouvernement absolu. En attendant, ces « plus royalistes que le roi » méconnaissaient son autorité et ne voulaient obéir qu'aux princes. Ils avaient à leur dévotion une troupe d'assommeurs et de coupe-jarrets que l'on appelait Verdets, à cause de la couleur verte de leur uniforme, couleur qu'avait choisie le comte d'Artois pour sa livrée [1].

Ces Verdets se présentèrent le 8 août à une revue de la garde nationale, et réclamèrent une solde et des rations au maréchal Pérignon qui avait repris le commandement de la 10e division militaire. Pérignon accueillit sévèrement la demande. Il conseilla à ces hommes de s'engager, s'ils le voulaient, dans un corps en formation, le régiment de Marie-Thérèse, et leur refusa l'honneur de défiler. Le lendemain, une députation des Verdets vint chez le général Ramel, commandant la place, pour obtenir qu'il parlât en leur faveur au vieux maréchal. Ramel avait montré beaucoup de zèle royaliste dans la journée du 17 juillet ; malgré ses soldats en révolte, il avait fait placer le drapeau blanc sur les casernes. Les Verdets espéraient trouver un appui en lui. Il les éconduisit,

1. Mme de Rémusat à Mme de X..., Laffitte, 19 juillet et 4 août, Toulouse, 26 juillet et 1er août ; à son fils, Toulouse, 8 et 11 décembre. (*Corresp. de M. de Rémusat*, I. 80-88, 154-155.) Note du général de Muy, 17 août (Arch. Guerre). Villèle, *Mém.*, I, 298-300. Pasquier, *Mém.*, III, 405. Cf. Pelleport, *Mem.*, II, 128.

Les Verdets avaient été organisés secrètement pendant les Cent-Jours. On leur avait donné des uniformes verts en l'honneur du comte d'Artois. Ils portaient des cocardes blanches et vertes, comme d'ailleurs un grand nombre de royalistes-ultras de la Provence, du Languedoc et de la Bretagne. — Voir, sur les cocardes vertes, rapport confidentiel à Wellington, 7 août (*Supplementary Dispatches*, XI, 108). Lauze de Perret, 207. Extrait de la corresp. ministérielle, 3 sept. (Arch. Guerre. Rapport de Quimper, 1er sept. (Arch. nat. F.7, 3774.)

leur disant, comme Pérignon, de s'engager dans le régiment de Marie-Thérèse. Quelques jours plus tard, le bruit courut que, avec l'assentiment du nouveau préfet, M. de Rémusat, on se préparait à licencier les Verdets ; déjà, disait-on, Ramel avait reçu des ordres. La population pactisait avec les Verdets. Elle se porta en proférant des cris de mort devant les fenêtres de Rémusat. Un fort détachement de garde nationale arriva à temps pour protéger la préfecture et le préfet. Repoussée sur ce point, la foule passa sa rage sur l'hôtel du baron de Malaret, maire de Toulouse depuis 1812. Tout fut saccagé. Malaret s'enfuit sous un déguisement. Une autre bande armée de bâtons et vociférant : A bas Ramel ! marchait vers la place des Carmes, où logeait le général, quand elle fut dispersée par une patrouille de cavalerie[1].

Le lendemain, jour de l'Assomption, Ramel suivit en grande tenue la procession du vœu de Louis XIII. Il alla dîner, comme il en avait coutume, chez sa maîtresse, une Romaine qu'il avait ramenée d'Italie en 1814. La ville était en fête ; on dansait sur la place des Carmes. Vers huit heures, le général quitta Mlle Diosi pour renter chez lui. Arrivé place des Carmes, à quelques pas de sa maison, il entendit derrière lui les cris : A bas Ramel ! Il se retourna et vit un rassemblement de trente ou quarante individus qui le suivaient menaçants. « — Vous voulez Ramel, dit-il froidement, le voici. Que lui voulez-vous ? » De nouveau on cria : « A bas Ramel ! A bas le

1. Rapport de l'adjudant-commandant Bréan, Toulouse, 16 août. Déclaration de Joly, secrétaire de Ramel (Dossier de Ramel, Arch. Guerre). Rapport du commandant de gendarmerie, Toulouse, 18 août. Rapport de Toulouse, 22 août (Arch. Guerre). Villèle, *Mém.*, I, 300-301.

A en croire Barante (*Souv.*, II, 213), cette émeute avait été décidée en séance du comité royaliste, qui avait délibéré si l'on massacrerait Remusat, Malaret ou Ramel. Cf. Villèle, I, 305.

brigand! Vive le roi! » Ramel se découvrit, et cria aussi : Vive le roi! La foule grossissait autour de lui, l'entourait. Il se fraya passage jusqu'au seuil de sa porte que gardait un factionnaire. « — Faites votre devoir, commanda-t-il, défendez-moi. » Lui-même tira son épée. Le soldat dont le fusil n'était pas chargé croisa la baïonnette. Mais aussitôt il s'affaissa, frappé à mort d'un coup de baïonnette. En même temps, un des assaillants déchargea à bout portant son pistolet sur Ramel; la balle l'atteignit au bas-ventre. « — Je suis mort! » cria-t-il. La détonation et la grande rumeur qui suivit interrompirent les danses [1].

Le secrétaire et le valet de chambre du général le transportèrent dans l'appartement qu'il occupait au premier étage. Ils l'étendirent sur un canapé et allèrent chercher des secours [2]. Resté seul, Ramel entendit les hurlements de la foule, le bruit de coups frappés contre la porte. On le savait blessé, à l'agonie sans doute; mais on voulait l'atroce plaisir de l'achever. Dans l'épouvante d'être déchiré vivant, le malheureux se traîna sur le palier, monta (au prix de quels efforts et de quelles souffrances!) chez un certain Bouillon, locataire du second étage, et lui demanda de le cacher. « — Vous me compromettriez! » lui dit cet homme. Ramel gravit encore un étage, laissant sur chaque marche des gouttes de son

1. Déclaration de Joly, secrétaire de Ramel. Déclaration de Dupérat, valet de chambre de Ramel. (Dossier de Ramel.) Rapport du commandant de gendarmerie, Toulouse, 17 août (Arch. Guerre). Rapport de Toulouse, 17 août (Analyse de la corresp. des préfets, Arch. nat., F 7, 3044 [6]). Villèle, *Mém.*, I, 301-302.

2. Déclarations de Joly et de Dupérat. — Il est incompréhensible que le secrétaire et le valet de chambre aient laissé Ramel seul, dans l'état où il était. L'un des deux eut suffi à chercher un médecin et à prévenir les autorités. Or, Joly déclare qu'ils allèrent tous deux chercher un chirurgien. Dupérat, sans parler de ce que fit Joly, dit qu'il alla prévenir le chirurgien et que ne pouvant, à son retour, rentrer dans la maison assiégée par la populace, il se rendit chez le maréchal Pérignon.

sang. Il fit la même prière et éprouva un même refus. Alors, il entra dans le grenier où il tomba épuisé, la face contre terre [1].

C'est là que le trouvèrent évanoui, une demi-heure plus tard, le chirurgien et quelques officiers et gardes nationaux amenés à son secours. On descendit le général dans son appartement, on le déshabilla et on le mit au lit ; le chirurgien fit un premier pansement[2]. Pendant ce temps, le commandant de la garde nationale et le chef d'état-major de Pérignon arrivaient sur la place des Carmes avec plusieurs compagnies de milice et du régiment de Marie-Thérèse. Mais par une disposition inexplicable, ces deux officiers massèrent la troupe au fond de la place, du côté opposé à la maison de Ramel, et établirent devant la porte un poste de quelques hommes seulement [3]. Quant au maire, M. de Villèle, au préfet, M. de Rémusat, et au maréchal Pérignon, ils étaient sans doute occupés ailleurs, car il ne semble pas qu'ils soient venus à ce moment-là sur la place des Carmes [4].

L'attroupement des Verdets avait été repoussé à quelques pas mais non dispersé. Pour enflammer la foule qui remplissait la place, ils disaient que Ramel

1. Déclarations de Bouillon et de Ader, locataires. (Dossier de Ramel, Arch. Guerre.)

2. Déclaration de Bouillon, locataire (Dossier de Ramel, Arch. Guerre).

3. Pérignon à Gouvion Saint-Cyr, Toulouse, 17 août. (Dossier de Ramel, Arch. Guerre.) Rapport au roi de Combette de Caumont, conseiller à la cour de Toulouse (*Mémoires de Tous*, III, 262-264). Cf. Villèle, II, 302-303.

4. Les récits de Pérignon (lettre précitée à Gouvion Saint-Cyr) et des *Mémoires* de Villèle sont volontairement ou involontairement confus et obscurs. Villèle dit qu'il vint avec Pérignon et Rémusat à peu près au même instant que la troupe, mais que « leurs efforts pour calmer le peuple furent inutiles ». Pérignon rapporte au contraire qu'il n'arriva qu'assez longtemps après les troupes « qui n'avaient pu empêcher les excès ». D'après Pasquier (*Mém.*, III, 405), Rémusat laissa entendre que « Villèle l'avait très faiblement secondé ». Selon Barante (*Souv.*, II, 213), Villèle nomma et laissa nommer plus tard un des assassins employé de l'octroi. Quoi qu'il en soit, par un indigne oubli de toute pitié et de tout devoir, ni Pérignon ni Villèle ni Rémusat ne montèrent chez Ramel.

« avait tiré sur le peuple », et qu'il avait tué le factionnaire d'un coup d'épée. On criait : « A mort Ramel ». Unis au populaire, les Verdets assaillirent le petit poste. Il résista d'abord, mais faiblement, sans faire usage de ses armes [1], puis il céda à une poussée. On enfonça la porte avec un madrier. L'escalier bien vite monté, le flot des assassins s'engouffra dans la chambre de Ramel. Près de lui nulle garde, aucun défenseur ; une ou deux personnes trop faibles pour la moindre résistance et d'ailleurs terrorisées. Alors Ramel eut devant les yeux, agrandis par l'épouvante, l'atroce vision intérieure qu'il avait cherché à fuir, deux heures auparavant, en se traînant jusqu'au grenier. Il vit se ruer sur lui, inerte dans le lit, la bande de cannibales hurlant et brandissant les sabres. Ils frappèrent avec furie, redoublant chaque coup, s'enivrant de carnage. Quand ils crurent Ramel mort, ils laissèrent ce pauvre corps lacéré et sanglant. Le lit était rouge comme l'étal d'un boucher. Ramel avait le nez à demi tranché, l'os frontal brisé, les deux bras fracturés à dix endroits; le petit doigt de la main droite ne tenait plus qu'à un lambeau de peau ; un œil sortait de l'orbite. Il vécut jusqu'au lendemain [2]. Interrogé dans son agonie par le juge de

1. « La garde nationale n'a pas fait tout ce qu'elle aurait dû, sous le prétexte qu'elle ne pouvait pas porter trop loin les efforts contre ses concitoyens. » Pérignon à Gouvion Saint-Cyr, Toulouse, 17 août (Arch. Guerre).

2. Procès-verbal du juge de paix, Toulouse, 15 août, 11 heures du soir. Etat des blessures, signé : Flottard, chirurgien en médecine. Déclarations des locataires Bouillon et Ader. (Dossier de Ramel, Arch. Guerre.) Rapport de Toulouse, 17 août. Analyse de la correspondance des préfets, Arch. nat., F. 7, 3044 B). Pérignon à Gouvion-Saint-Cyr, Toulouse, 17 août. Rapport de Toulouse, 23 août (Arch. Guerre). Rapport au roi de Combette de Caumont (*Mémoires de Tous*, III, 270-277). Villèle, *Mém.*, I, 302-303.

Si l'on croyait à l'influence des astres on conclurait de la vie traversée et tragique de Ramel qu'il était né sous le signe de Saturne. Nul n'eut sort plus hostile. Chef de bataillon dès 1793, il fut destitué comme ex-noble. Réintégré dans son grade, il devint adjudant-commandant et fut chargé du commandement des grenadiers formant la garde du Corps législatif. Sa conduite loyale et énergique au

paix, il refusa de donner le signalement de ses bourreaux. « — Je leur pardonne », murmura-t-il [1]. C'était pousser outre nature la vertu de miséricorde.

18 fructidor le fit déporter. Après de longs mois passés à Sinnamary, en proie à tous les maux, il s'évada dans des circonstances particulièrement dramatiques. Il rentra en France après le 18 Brumaire et fut replacé dans l'armée. Il fit, toujours comme adjudant-commandant, l'expédition de Saint-Domingue, les campagnes d'Espagne et de Portugal, la campagne d'Italie en 1813-1814 sous le prince Eugène. Le 14 avril 1814, il fut mis en demi-solde. Il était resté dix-neuf ans dans le même grade! Il portait la peine d'avoir été déporté avec Pichegru : il était suspect. Le 25 septembre 1814, il fut enfin nommé général, mais laissé en disponibilité.

Pendant les Cent Jours, il resta dans sa calme et chère retraite de Pradines. « J'étais heureux, écrivit-il à Gouvion, le 20 juillet 1815; je n'ambitionnais aucun commandement. » C'est seulement après la bataille de Waterloo qu'il reçut de Davout l'ordre d'aller prendre le commandement de la Haute-Garonne. Il arriva à Toulouse à point pour y trouver la plus imprévue et la pire des morts.

1. Interrogatoire du juge de paix, 15 août, onze heures du soir (Dossier de Ramel, Arch. Guerre).

CHAPITRE III

L'OCCUPATION

I. Les réquisitions et les exactions des Alliés.
II. La Terreur prussienne.
III. Les places assiégées. — Barbanègre à Huningue. — Ducos à Longwy. — Daumesnil à Vincennes.

I

Au château des Tuileries se succédaient, empressées et déférentes, les visites des souverains, des princes, des ministres, des ambassadeurs et des feld-maréchaux. Un jour, le roi de France recevait le czar, le lendemain l'empereur d'Autriche, le surlendemain le roi de Prusse. C'étaient encore le prince d'Orange, les grands-ducs Michel et Nicolas, le prince Guillaume de Prusse, lord Castlereagh, Bülow, Wellington, le comte de Goltz, Hardenberg, Justus Grüner, Metternich, Barclay de Tolly, l'hetman des Cosaques Platow. On échangeait des compliments, des félicitations, des politesses; on donnait des Saint-Esprit, des Saint-Louis, des Saint-Etienne, des Saint-André et des Aigles de toutes les couleurs. Il y avait à l'Opéra des représentations de gala où l'on jouait l'*Heureux Retour;* il y avait sur les boulevards des revues de troupes alliées où paradait le comte d'Artois. Les souverains dînaient aux Tuileries. Le roi de France

dînait à l'Elysée chez l'empereur de Russie et à l'hôtel du prince de Wagram chez l'empereur d'Autriche. Les journaux célébraient les bienfaits de la paix; ils magnifiaient Louis XVIII qui l'avait ramenée dans la floraison des lys[1].

La paix, sauf dans les relations de Louis XVIII avec ses bons frères les porte-couronne, n'était encore qu'un mot. Pour les diplomates et pour les généraux de la coalition et pour la malheureuse France, l'état de guerre persistait. Jusqu'au 20 septembre, les ministres des cours alliées ne présentèrent point de projet de traité et s'abstinrent même de rien divulguer des conditions qu'ils prétendaient imposer[2]. Ils se réunirent dès le 12 juillet et tinrent séance chaque jour, y compris les dimanches, mais c'était pour régler les innombrables questions relatives à l'occupation : dislocation et licenciement de l'armée française, ligne de démarcation entre cette armée et les armées alliées, cantonnements et subsistances des troupes étrangères, indemnités de solde et d'habillement, contributions de toutes sortes, administration des départements occupés, recouvrement des impôts, dispositions à l'égard des places fortes non soumises[3]. Entre temps, ils discutaient secrètement les conditions de la paix, mais outre qu'ils avaient peine à s'entendre ils n'étaient point pressés d'aboutir. Chaque jour de retard leur profitait, car chaque jour accroissait l'affaiblissement et la ruine de la France et devait prédisposer davantage Louis XVIII à acheter la paix par de plus douloureux sacrifices. Pour poser

1. *Moniteur. Journal des Débats*, *Journal général*, *Gazette de France*, du 12 juillet au 25 août.

2. Précis de l'état de la France depuis le retour du roi [par d'Hauterive ?]. (Arch. Aff. étrangères, 647.) Mounier à X., 25 juillet (cité par d'Hérisson, III, 9.) Journal manuscrit de Lechat, 25 juillet, 23 août. Vitrolles, *Mém.*, III, 139.

3. Protocoles des séances du 12 juillet au 17 septembre. (D'Angebert, 1465 à 1517.

leur ultimatum (c'est sous cette forme qu'allait être présenté le projet de traité) les Alliés avaient intérêt à attendre le licenciement de l'armée française. Louis XVIII se trouvait déjà moralement à leur discrétion. Quand il serait dépourvu de tout moyen de résistance par la dissolution de l'armée, il devrait bien subir leur loi [1]. D'ici là, leurs soldats vivraient grassement, prodigalement, cruellement sur le pays, l'épuisant comme un fermier une terre dont il n'aurait qu'une seule année de jouissance. L'épuisement de la France était le mot d'ordre dans les conseils des puissances et dans les états-majors. « — Vous mangez beaucoup ! » dit à des cavaliers prussiens une brave femme qui les logeait et que désolait leur voracité. « — Madame, c'est par ordre [2]. »

Bien que la paix soit virtuellement faite, sans cesse de nouvelles troupes anglaises, prussiennes, autrichiennes, russes, hollandaises, belges, badoises, bavaroises, wurtembergeoises, piémontaises, hanovriennes, brunswickoises, espagnoles, passent les frontières [3]. Ils sont cent mille, trois cent mille, huit cent

1. Précis de l'état de la France depuis le retour du roi, novembre [par d'Hauterive?] (Arch. Aff. étrangères, 647.) Marmont, *Mém.*, VII, 171.

2. Journal manuscrit de Lechat. — Le mot a sans doute été inventé à Paris, mais il est l'expression de la vérité générale.

3. Pendant la seconde quinzaine de juillet, c'est-à-dire postérieurement au retour du roi à Paris, des troupes étrangères entrèrent en grand nombre en France. Le 6e corps prussien (Tauenzien) passa la frontière le 1er août ; le contingent des villes hanséatiques, les 3 et 4 août ; un corps de 10 régiments de la landwehr du Rhin, le 8 août ; l'armée autrichienne de Bianchi, au milieu d'août ; le 58e anglais, le 2 septembre ; une forte colonne anglo-hanovrienne, le 29 septembre ; un corps de Brunswick, le 11 octobre. Le 8 du même mois, Bourmont signalait sur la frontière belge un mouvement de troupes néerlandaises qui lui donnait de graves inquiétudes pour Dunkerque. (Von Ollech, *Geschichte des Feldzuges von 1815*, 399-403. Corresp. ministérielle, 5 août et 2 septembre (Arch. Guerre.) Bourmont à Feltre, Lille, 30 septembre et 11 octobre (Arch. Guerre) Plotho. *Der Krieg im Jahre 1815*, 266, 345, 390.)

Les Espagnols ne firent qu'une apparition en France. Au mois de mai, le duc d'Angoulême et le gouvernement anglais les avaient engagés à presser leur entrée en campagne. L'Angleterre leur avait promis vingt-cinq millions s'ils passaient la frontière au sud-ouest en même temps que Wellington la passerait au nord. Ils

mille ! Les besogneuses armées de l'Europe se ruent au pillage des riches provinces françaises. Chaque jour l'invasion s'étend, polluant progressivement, comme une odieuse tache d'huile, presque toute la carte de France. Les Prussiens occupent la Normandie, le Maine, l'Anjou et la Bretagne ; les Russes l'Ile de France, la Champagne et la Lorraine ; les Anglais et les Hollando-Belges la Picardie, l'Artois et la Flandre ; les Wurtembergeois et les Bavarois l'Orléanais, le Nivernais, le Bourbonnais et une partie de l'Auvergne ; les Badois et les Saxons l'Alsace ; les Autrichiens la Bourgogne, la Franche-Comté, le Dauphiné, le Lyonnais, la Provence, le Languedoc ; les Espagnols la Gascogne et le Roussillon. Des drapeaux de couleurs inconnues flottent à Amiens, à Evreux, à Caen, à Valognes, à Rennes, à Nantes, au Mans, à Dijon, à Clermont-Ferrand, à Aurillac, à Lyon, à Aix, à Marseille, à Nîmes, à Saint-Jean-de-Luz[1]. Dans cinquante-huit départements[2], les Français halètent sous la botte de l'ennemi.

n'étaient parvenus à se concentrer en forces qu'après la fin des hostilités. Les Anglais n'avaient plus besoin du concours de l'Espagne, mais les troupes espagnoles n'en étaient pas moins massées au pied des Pyrénées, presque sans vêtements et absolument sans solde. Les généraux Castaños et L'Abisval jugèrent que vu l'état de la France ils risqueraient peu à essayer d'avoir part à la curée. Ils se déterminèrent à passer la frontière. Castaños marcha le 22 août sur Perpignan, et L'Abisval, le 27, sur Saint-Jean-de-Luz. On rassembla quelques troupes et quelques gardes nationaux, et le duc d'Angoulême entra en pourparlers ; mais ses représentations seraient sans doute restées vaines si elles n'avaient été appuyées par une dépêche des plénipotentiaires des quatre cours portant que la détermination de l'Espagne était en opposition avec les mesures concertées entre les Alliés. Ainsi avertis et calmés, les Espagnols repassèrent la frontière les 5 et 6 septembre. (Lettres de Clausel, 3 juillet ; de Ricard, 23 et 29 août ; du duc d'Angoulême, 27 août ; de L'Abisval, 3 sept. ; de Gramont, 5 sept. Proclamations de Castaños et de L'Abisval, 22 et 29 août. (Arch. Guerre.) Général Pelleport, *Mém.*, II, 135-136. Protocole du 24 août (d'Angebert, 1503).

1. Protocole des conférences des Alliés, 13 et 27 juillet, 5 août (d'Angebert, 1465, 1469, 1493). Damitz, II, 199-200. Von Ollech, 399-403. Corresp. générale du 10 juillet au 31 octobre. (Arch. Guerre). Analyse de la corresp. des préfets, juillet-octobre. (Arch. nat. F. 7, 3044 B, F. 7, 3774, F. 7, 3775.)

2. Nommément — pour ne citer que les départements les plus éloignés de la bas-

Partout les réquisitions en argent et en nature sont énormes. Lord Castlereagh estime, non sans en être quelque peu effrayé, que les charges de l'occupation coûtent à la France 1 750 000 francs par jour[1]. Dans certaines villes, chaque habitant doit loger et nourrir, à raison de deux livres de pain, d'une livre de viande, d'une demi-livre de légumes et d'une bouteille de vin, jusqu'à vingt soldats[2]. Pour l'armée anglaise seule, la ville de Paris a à fournir chaque jour 57 000 kilogrammes de pain, 38 000 de viande, 255 000 de fourrage, 20 000 litres de vin et 6 614 litres d'eau-de-vie[3]. Il y a en outre la solde, les munitions de guerre, les approvisionnements généraux, l'habillement, la remonte. Pour y subvenir, les Alliés emploient des procédés variés. Tantôt ils envoient aux préfets des lettres ainsi conçues : « Je vous annonce l'arrivée de telle division dans votre département. Assurez la solde, l'habillement, l'équipement, les vivres, et donnez l'ordre qu'on verse à la caisse du corps d'armée toutes contributions directes

d'opérations des Alliés — la Seine-Inférieure, la Manche, l'Ille-et-Vilaine, le Puy-de-Dôme, le Cantal, la Lozère, le Gard, les Basses-Pyrénées et les Pyrénées-Orientales où les Espagnols ne séjournèrent, d'ailleurs, que pendant quelques jours.

D'après un ordre de l'intendant du 6e corps prussien au préfet de Quimper (Arch. Guerre, 5 août) les Prussiens auraient même occupé temporairement le Finistère et par conséquent les Côtes-du-Nord (Grâce à l'attitude de Sol de Grizolles et de ses chouans [Cf. Rio, La *Petite chouanerie*, 237-238, et lettre de Tauenzien à Sol de Grizolles, Rennes, 12 septembre, citée par Vignols, *les Prussiens dans l'Ille-et-Vilaine* 69], ils n'entrèrent pas dans le Morbihan). S'il en fut ainsi, ce n'est pas cinquante-huit, c'est soixante départements qu'occupèrent les Alliés.

1. Castlereagh à Liverpool, Paris, 24 juillet (Wellington, *Supplementary Dispatches*, XI, 55). — Pour son calcul, Castlereagh portait à 800 000 les soldats étrangers entrés en France ou en route vers les frontières. Plus tard les ministres alliés réclamèrent au gouvernement français une indemnité de solde et d'habillement pour 1 135 000 hommes, mais ils comptaient dans ce nombre les troupes qui se trouvaient en France et celles qui étaient prêtes à y entrer le cas échéant. (Protocole de la séance du 7 sept. D'Angebert, 1509-1510.)

2. Lettre de Vesoul, 25 août. Convention entre le préfet de l'Allier et l'intendant wurtembergeois, Moulins, 15 août. (Arch. Guerre.)

3. Talleyrand à Wellington, 9 août (*Supplementary Dispatches*, XI, 133-134), Cf. Etat dressé par Chabrol, 30 sept. (Arch. Aff. étrangères, 693.)

et indirectes de votre département. » Tantôt ils exigent une somme déterminée. La Loire est imposée à 4 millions, le Pas-de-Calais à 7 millions, la Manche à 12 millions, l'Eure à 2 millions et 1000 chevaux tout harnachés, la Sarthe à 2 millions plus les contributions arriérées, Lyon à 7 millions, dont un tiers payable dans les vingt-quatre heures, Laval à 1 100 000 francs, Saint-Quentin à 1 200 000 francs, Fontainebleau à 250 000 francs. Les préfets, les sous-préfets, les maires sont chargés de la répartition entre les habitants, de l'encaissement et du paiement. S'ils tardent, on met chez eux, dix, vingt, cent garnisaires qui vivent à discrétion; s'ils résistent le moins du monde, on les emprisonne (c'est ainsi que le baron de Talleyrand, préfet du Loiret, est arrêté, saisi à la gorge, le 20 juillet, dans son cabinet, par un officier prussien) ou on les mène d'étape en étape dans les forteresses d'outre-Rhin. Du 20 août au 10 septembre, vingt préfets et sous-préfets, sans parler d'une foule de maires et de notables, sont dirigés sur l'Allemagne[1]. Le gouverneur prussien de Paris, Müffling, menace le préfet de police de le faire arrêter sous prétexte qu'il n'a pas assez de déférence à son égard[2]. A Dijon, le général autrichien Colloredo exige du drap pistache pour un régiment de hussards. Le préfet, M. de Choiseul, manquant de drap pistache, s'avise de faire teindre du drap blanc. Mais Colloredo s'impatiente; il menace de faire donner en cérémonie, sur la grande place, cent coups de bâton au préfet qui, épouvanté, se réfugie chez le baron de

1. Correspondance générale, juillet-octobre (Arch. Guerre.) Analyse de la corresp. des préfets, juillet-septembre (Arch. nat., F. 7, 3774, F. 7, 3775, F. 7, 3044 *b*. Procès-verbal du maire d'Orléans, 21 juillet. (Arch. Aff. étrang., 691.) Intendant général du 6e corps prussien au préfet du Finistère, 5 août (Arch. Guerre).

2. Müffling à Decazes, s. d. (31 août?) Cité par E. Daudet, *le Duc Decazes*, 82-83.

Badeu, gouverneur autrichien[1]. En attendant le versement des sommes exigées, les Alliés prennent des acomptes. Ils saisissent les caisses publiques, les rôles des contribuables, les salines, les tabacs, les papiers timbrés, nomment des fonctionnaires prussiens ou bavarois et se substituent à l'administration pour toute perception et toute vente[2].

Talleyrand réclame auprès des ministres alliés contre l'énormité des réquisitions, les violations du droit des gens, les excès des soldats. « Les habitants réduits au désespoir prendront les armes, écrit-il le 20 juillet. Ce n'est pas effrayant au premier abord, mais cela peut le devenir. La prise de possession au nom des puissances, l'intervention des généraux dans l'administration intérieure, la spoliation des caisses publiques, la défense d'obéir aux ordres du roi, une pareille conduite, si opposée aux intentions des souverains, si contraire à leurs proclamations, a indigné tous les esprits[3]. » Wellington qui se fait décidément le protecteur de la France vaincue tente aussi d'intervenir. Il écrit à Castlereagh : « Je dois prier V. E. de dire aux souverains que nous risquons une guerre nationale et d'avoir le pays entier contre nous, ce qui serait redoutable, si nous n'arrêtons pas l'oppression sur le peuple français, s'il n'est pas interdit aux troupes des diverses armées de piller et de détruire pour le plaisir de mal faire, et si les réquisitions ne sont pas régularisées par un pouvoir quelconque en dehors de l'autorité militaire[4]. » Tal-

1. Choiseul à Talleyrand, Dijon, 4 août (Arch. Aff. étrang. 691).

2. Corresp. générale, juillet-octobre (Arch. Guerre). Analyse de la corresp. des préfets juillet-septembre. (Arch. nat., F. 7, 3774, F. 7. 3775.)

3. Talleyrand aux ministres alliés, 20 juillet. (Arch. Aff. étrang., 690.)

4. Wellington à Castlereagh, Paris 14 juillet, (*Dispatches*, XII, 558.) Cf. Lettre à Wellesley, 19 juillet (XII, 566). — Il est à remarquer que contrairement aux autres généraux alliés, Wellington s'efforçait, sans toujours y réussir, de maintenir une dis-

leyrand combine une petite comédie comme pour le pont d'Iéna. Il se fait écrire par Louis XVIII une lettre où le roi declare que si « les Alliés continuent à traiter ses sujets en ennemis », il est résolu à se retirer de son royaume et à demander asile au roi d'Espagne[1]. Cette pièce communiquée officieusement aux plénipotentiaires, ceux-ci protestent, dans une longue Note, pleine de promesses, qu'ils sont prêts « à concilier les désirs du roi avec la situation de leurs armées. » Ils précisent même les mesures qu'ils comptent prendre à cet effet[2]. Mais de ces mesures, ils ne prennent aucune, si bien que Talleyrand leur écrit derechef le 28 juillet : « Il y a danger pour les puissances à ravager la France. Elles discréditent le roi. Ces malheurs coïncident avec son retour. On lui reprochera d'en être resté spectateur tranquille et de n'être pas allé chercher au dehors un asile pour n'en être pas le témoin[3]. »

Les ministres alliés ne s'émeuvent point. Ils répondent que les accusations sont vagues, que beaucoup de faits sont controuvés, que d'ailleurs il faut bien faire vivre les troupes[4]. Le 6 août seulement, ils proposent un arrangement ferme. Le gouvernement français versera une somme de cinquante millions pour

cipline rigoureuse parmi ses troupes. Cf. Wellington à Talleyrand, 14 juillet. (*Dispatches*, XII, 559.) Rapport de Maison, 31 août. (Arch. Guerre.) Pfister, *Aus dem Lager der Verbündeten*, 389.

1. Louis XVIII à Talleyrand, 21 juillet. (Cité par Talleyrand. *Mém.*, III. 258-259. Il est parlé de cette lettre royale par Lechat (journal manuscrit), qui doute que Louis XVIII l'ait écrite ; par Fagel (dépêche à son gouvernement, 24 juillet, *Revue d'Histoire diplomatique*, X, 98), qui la mentionne comme un on-dit ; par la duchesse de Lévis (Sismondi, *Notes sur les Cent jours*, 30), qui rapporte que le roi fit tenir cette lettre aux souverains, mais que, comme elle ne produisit nulle impression et « qu'il ne voulut pas être appelé à effectuer ses paroles », il s'empressa de la faire démentir.

2. Note des Plénipotentiaires des quatre cours, 24 juillet. (D'Angebert, 1467.)

3. Talleyrand aux ministres alliés, 28 juillet. (Arch. Aff. étrang. 691.)

4. Ministres alliés à Talleyrand, 19 juillet, 29 juillet, 19 août, 20 août, 8 sept. (Arch. Aff. étrang., 690, 691.)

les mois d'août et de septembre ; et, en retour, les commandants des armées étrangères s'abstiendront de toute réquisition en argent, de toute aliénation d'objets appartenant à l'Etat, de toute perception d'impôts. Le pays continuera d'ailleurs à subvenir à la nourriture et à l'habillement des troupes[1]. Talleyrand accepte cette convention[2]; le roi ordonne une imposition extraordinaire, mais le recouvrement risque d'en être rendu impossible par le système d'occupation que pratiquent les Alliés[3]. Tous les services administratifs et financiers sont désorganisés, les fonctionnaires asservis, arrêtés ou déportés, les lettres et les journaux interceptés, les stations télégraphiques brûlées, la gendarmerie et la garde nationale désarmées, le nom du roi bafoué, ses ordres tenus pour nuls, la population ruinée par les réquisitions arbitraires et les perceptions illégales qui continuent de plus belle[4]. « La conduite de vos généraux, écrit le 24 août, Talleyrand aux ministres

1. Ministres alliés à Talleyrand, Paris, 6, 16, 19 août. (Arch. Aff. étrang., 691.)

2. Talleyrand aux ministres alliés, 10, 12 et 13 août. (Arch. Aff. étrang., 691.)

3. Cette taxe de cent millions, véritable impôt forcé dont les principaux contribuables étaient tenus de faire la première avance, fut cependant perçue assez facilement dans les mois de septembre à décembre. (Pasquier, III, 397-400).

4. Talleyrand aux ministres alliés, 24 août, Cf. 19 août. (Arch. Aff. étrang., 691.) Cf. Gouvion Saint-Cyr à Wellington, 13 juillet et 31 août. Rapport confidentiel à Wellington, 20 juillet. Vitrolles à Wellington, 21 juillet. (*Supplementary Dispatches*, XI, 27, 48), Préfets de l'Ain et du Loiret à Talleyrand, 17 juillet. (Arch. Aff. étrang., 691.) Rapport de Vesoul, 19 août. (Arch. nat., F. 7, 3773.) Extrait de la corresp. ministérielle, 23 août, 24, 25, 26 septembre. (Arch. Guerre.)

Dans une note pour Richelieu, 26 nov. (Arch. Aff. étr., 647) le comte d'Hauterive a tracé de la situation de la France et du roi ce résumé vraiment tragique : « La nation subjuguée, l'Etat abattu, l'armée dissoute, les droits de la France n'existant plus que sous la sauvegarde de la justice générale, la force militaire qui en est la sanction étant toute dans les mains des gouvernements étrangers qui l'ont fait servir à méconnaître, à avilir et à annuler l'autorité du roi, en faisant exécuter des arrestations arbitraires, destituer et emprisonner des agents publics, lever des tributs, spolier les caisses publiques, et enfin en établissant dans la capitale un gouvernement qui jusqu'au traité de paix a commandé en leurs noms, il est évident qu'ils n'ont laissé à celui qui, il y a vingt-cinq ans, était le premier en dignité parmi es rois, qu'une ombre d'existence. »

alliés, est pire qu'avant la convention. Vous nous empêchez par vos violences et vos exactions de toucher les contributions dans les départements et nous mettez ainsi dans l'impossibilité de remplir nos engagements[1]. »

II

Les Français revivent les jours atroces de la première invasion. Ce sont les mêmes ravages et les mêmes violences, avec cette monstrueuse aggravation morale que l'on n'est plus en état de guerre. Les étrangers, ils l'avouent, regrettent de n'en avoir pas fait assez en 1814. Les Autrichiens disent qu'il faut que les Français se souviennent d'eux[2] et les Prussiens déclarent qu'ils ne veulent pas quitter la France « qu'elle ne soit comme si le feu du ciel y avait passé[3]. » Aux réquisitions méthodiques qui suffiraient à ruiner le pays, s'ajoutent le vol, le pillage, l'incendie, la dévastation pour le plaisir. « Quand les Prussiens, dit Sismondi, prennent pour cinquante écus ils font pour dix mille écus de dommage[4]. » Mézières est pillé malgré les clauses de la capitulation, Pomar subit un pillage méthodique de vingt heures, Bar-sur-Aube est mis à sac, Arpajon dévasté, Amel et Flers dans le Nord, deux villages dans les Ardennes, trois dans l'Aube sont brûlés. Sous prétexte de venger la mort d'un maraudeur, tué aux environs on ne sait par qui, les

1. Talleyrand aux ministres alliés, 24 août. (Arch. Aff. étrang., 691.)

2. Rapport de Dijon, 14 octobre (Arch. nat., F. 7, 3775.) Cf. Metternich, *Mém.*, I, 209 : « Les puissances voulurent cette fois donner une leçon à la France. »

3. Sismondi à sa mère, 9 juillet. (*Lettres inédites*, 94.) Cf. Pfister, *Aus dem Lager der Verbündeten*, 388, et Vaudreuil à Talleyrand, Berlin, 25 sept. (Arch. Aff. étrang. Prusse, 253).

4. Sismondi à sa mère, 16 juillet. (*Lettres inédites*, 98.)

Prussiens saccagent le château de Ménars, propriété du maréchal Victor. A la Rivière (Pas-de-Calais) des soldats furieux qu'un paysan ose refuser de leur livrer sa fille incendient sa maison ; le feu gagne les maisons voisines qui sont complètement consumées [1]. A Sedan, l'intendant prussien fait saisir pour 50 000 francs de draps chez un négociant ; le général de Hacke commande de mettre sous séquestre et de vendre au profit des habitants bien pensants les propriétés des gardes nationaux mobilisés et francs-tireurs qui ont quitté leurs villages. A Auxerre, les Autrichiens prennent les cent soixante étalons du haras. Dans le Calvados, les Prussiens enlèvent tous les chevaux. A Geislautern, les Russes vendent 4 000 cordes de bois appartenant à l'École des mines. Sur la frontière du Nord, les Hollando-Belges s'improvisant contrebandiers passent à la barbe des douaniers, tenus en respect, des quantités considérables de marchandises anglaises. Sur les routes de Picardie, de Lorraine, de Normandie, des bandes de soldats arrêtent les diligences et les malle-postes, pillent les bagages, rançonnent les voyageurs. A Nevers, les Wurtembergeois dévastent les forges et fonderies de la marine, prennent les ancres, les chaînes d'amarrage, les fers de toute sorte, détruisent les machines et en vendent les débris au poids. A Dijon, les Autrichiens pillent la manutention et vendent la farine cinq francs les 300 kilogrammes. A Versailles, les Prussiens nourrissent leurs chevaux avec du pain et jettent la viande au ruisseau [2].

C'est la Terreur prussienne. Dans les provinces, la

1. Rapport à Carnot, 13 juillet (papiers de Carnot). Correspondance des préfets, 10 août, 14 août, 10 sept., 15 sept., 14 déc. (Arch. nat., F. 7. 3775.) Rapport de Verdun, 1er oct. Général Thiébault à Clarke, Dijon, 22 oct. (Arch. Guerre.)

2. Corresp. générale, juillet-octobre (Arch. Guerre). Analyse de la corresp. des préfets, juillet-décembre (Arch. nat., F. 7. 3774 et F. 7. 3775.) Lettres à Talleyrand

population vit comme en un bagne sous le bâton des gardes-chiourmes. Les Alliés multiplient les violences et les outrages. A Laon et dans plusieurs autres villes, il est ordonné sous peine d'amende et de prison de saluer les officiers prussiens dans les rues; les femmes elles-mêmes sont astreintes à cette humiliation. A Gray, les Autrichiens ayant besoin de planches pour des baraquements obligent les habitants à enlever de leurs propres maisons les portes et les cloisons légères et de les apporter au camp. A Thionville, les Prussiens forcent les citoyens à balayer chaque jour les casernes. Dans un château de l'Eure, des sous-officiers du corps de Zieten imposent à la comtesse de Saint-Mesmin de les déchausser et de les servir à table [1].

Partout le viol et l'assassinat. Au village d'Ingrane sur la Loire, les Prussiens, le 13 juillet, tuent trois hommes et violent toutes les femmes [2]. Près d'Etampes, deux soldats assaillent une jeune femme, l'attachent par les cheveux à une treille et la laissent là après l'avoir violée [3]. A Rodermarck, une fillette de quatorze ans meurt des suites des outrages qu'elle a subis [4]. A Labissière près Briare, des uhlans tuent le maire et deux conseillers municipaux parce que le village ne peut fournir toute l'avoine requise [5]. Le maire de Conhours (Haute-Marne) est tué d'un coup

de Barante, 4 sept.; de Jaucourt 8 sept. (Arch. Aff. étrang., 691). Clarke à Richelieu 23 octobre (Arch. Guerre). Proclamation du général de Hacke, Sedan, 17 juillet. (Citée par Poirier, *Siège de Sedan*, 98-99).

1. Rapport de la 1re division militaire, 15 sept. et 21 oct. Rapport de la 9e division militaire, 8 décembre. (Arch. Guerre). Rapport du sous-préfet de Gray, 27 sept., du préfet de l'Eure, 24 octobre. (Arch. nat. F. 7. 3775.)

2. Berthezène à Vandamme, 13 juillet. (Arch. Guerre.)

3. Rapport de la 1re division militaire, 18 octobre. (Arch. Guerre.) Rapport du préfet de Seine-et-Marne, 22 octobre. (Arch. nat., F. 7, 3775.)

4. Rapport du préfet de la Moselle, 8 août. (Arch. nat., F. 7, 3774.)

5. Extrait de la corresp. des préfets, 14 juillet. (Arch. nat., F. 7, 3774.)

de poing au creux de l'estomac par un capitaine autrichien à qui il n'a pas de café à donner [1]. A Nevers, le 28 août, des Autrichiens assaillent sans aucun motif des soldats français désarmés qui rentrent dans leurs foyers; plusieurs sont blessés, un est tué [2]. A Gacogne (Nièvre), un Autrichien veut forcer une armoire dans la maison où il est logé. L'hôte et sa femme résistent; le soldat décharge son fusil sur l'homme et tue la femme d'un coup de baïonnette [3]. Dans l'Eure-et-Loir, le fils d'un fermier est assassiné par un hussard prussien qu'il a refusé de conduire en voiture [4]. Près de Blois, une diligence où se trouvent quatre soldats prussiens verse sans qu'il y ait faute du conducteur. Aucun Prussien n'est blessé, mais ils décident de lui donner incontinent cent coups de bâton, et ils frappent si furieusement qu'il expire avant la fin du supplice [5]. Aux environs de Clamecy, un charretier est tué d'un coup de baïonnette parce qu'il ne dégage pas la route assez vite au passage d'un détachement [6]. A Ailly près Epernay, des Russes pénètrent nuitamment dans une ferme et massacrent les dix personnes qui l'habitent [7]. A Montaney-sous-Trévoux, une fille de seize ans est violée et égorgée; « sa tête, dit un rapport, ne tient plus au tronc que par un lambeau de peau [8]. » A Luzarches, des Prussiens font mourir sous le bâton une malheureuse femme

1. Rapport du général Thiébault, Dijon, 22 octobre. (Arch. Guerre.)
2. Rapport du préfet de la Nièvre, 1er sept. (Arch. nat., F. 7, 3771.)
3. Préfet de la Nièvre à Talleyrand, Nevers, 12 août. (Arch. Aff. étrang., 691.)
4. Rapport de la 1re division militaire, 9 août. (Arch. Guerre.)
5. Rapport de Blois, 18 août. (Arch. nat., F. 7, 3775.)
6. Barante à Talleyrand, 12 août. (Arch. Aff. étrang. 691.)
7. Analyse de la corresp. des préfets, 30 novembre. (Arch. nat., F. 7, 3775.)
8. Analyse de la corresp. des préfets, 13 août. (Arch. nat., F. 7, 3775.)

qui n'a pu leur donner qu'une bouteille de vin par homme [1]. A Corneville (Eure), un soldat prussien, à bout d'argument dans une discussion avec un paysan, décharge son fusil sur lui et le tue net [2]. Le 10 octobre, des Russes de passage à Bitche pourchassent les habitants et enlèvent une jeune fille qu'ils font marcher dans la colonne à coups de pied et à coups de crosses. Le 30 novembre, des maraudeurs prussiens assassinent le curé de Roye (Somme) [3]. A Saint-Leu-Taverny, un vieillard nommé Bontemps, qui a reçu la bastonnade, se pend pour ne pas survivre à cet outrage [4]. Deux femmes de Pithiviers, la mère et la fille, violées par des Prussiens et redoutant la honte de se revoir l'une l'autre, se suicident [5].

Nulle pitié à espérer des chefs. Se plaindre à eux c'est en appeler de la fureur bestiale à la cruauté raisonnée. Leurs soldats n'ont jamais tort. Dans la même journée, le même conseil de guerre autrichien, séant à Nevers, acquitte un soldat autrichien qui a tué un Français d'un coup de sabre, « ce coup de sabre ayant été reçu par accident », et condamne à dix ans de fers dans une forteresse de Galicie un soldat français qui en état de légitime défense a tué un hussard hessois [6]. Tandis que le commandant russe de Thionville fait mettre en liberté un de ses soldats, accusé d'avoir assassiné un négociant de Gérouville, le commandant russe de Nancy ordonne de donner cinquante coups de bâton à un employé aux vivres, coupable

1. Analyse de la corresp. des préfets, 12 octobre. (Arch. nat., F. 7, 3775.)
2. Rapport du commandant de Bitche, 11 octobre. (Arch. Guerre.)
3. Rapport du préfet d'Amiens, 3 décembre. (Arch. nat., F. 7, 3775.)
4. Rapport du duc de Castries, Caen, 5 octobre. (Arch. Guerre.)
5. Radet à Davout, Olivet, 14 juillet. (Arch. Guerre.)
6. Analyse de la corresp. des préfets, 5 sept. (Arch. nat., F. 7. 3775.)

l'avoir discuté ses demandes arbitraires[1]. Les colonnes prussiennes traînent avec elles *la cage aux Français*. C'est une sorte de grande caisse à claire-voie, pavée de prismes de bois triangulaires ; les prisonniers y sont enfermés pieds nus et en chemise, ils ne peuvent sans douleurs intolérables s'y tenir debout, couchés ou assis[2]. A Saint-Lô, un habitant accouru au secours d'une parente violentée par des soldats reçoit plus de coups qu'il n'en donne ; mais le commandant prussien décide qu'il aura par-dessus le marché soixante coups de bâton[3]. A Melun, un certain Roger voulant empêcher un Russe de lui voler son cheval reçoit un coup de sabre ; le chien de Roger saute sur l'agresseur et le mord grièvement à la cuisse. Conclusion : on tue le chien et on bâtonne l'homme[4]. Dans un village de la Nièvre, deux servantes tentent de défendre leur maître infirme ; l'une d'elles pousse l'audace jusqu'à jeter des pierres aux soldats. Ils font leur rapport. Les servantes sont arrêtées, conduites devant le corps de garde et, là, dévêtues et fouettées jusqu'au sang[5]. A Valognes, des Prussiens ne pouvant obtenir de la bière d'une pauvre vieille femme la frappent au visage à grands coups de poing. Son fils qui survient est assommé; deux voisins entendent le tumulte, s'arment de fourches, et sans toutefois les toucher, menacent les soldats qui s'enfuient. Le lendemain, les deux paysans sont condamnés par la cour martiale à être fusillés. Sur les supplications du maire,

1. Préfet de la Meurthe à Clarke, 14 décembre. Clarke à Richelieu, 19 décembre. (Arch. Guerre.)

2. Rapport du préfet d'Angers, 20 sept. (Arch. nat., F. 7, 3775.)

3. Rapport de Saint-Lô, 18 sept. (Arch. Guerre.)

4. Rapport du préfet de Seine-et-Marne, 31 juillet. (Arch. nat., F. 7, 3044^{B}.)

5. Préfet de la Nièvre à Talleyrand, Nevers, 12 août. (Arch. Affaires étrangères, 691.)

le commandant prussien commue leur peine en cinquante coups de bâton. Ils s'évanouissent au milieu du supplice, et les exécuteurs continuent de frapper en conscience jusqu'au cinquantième coup [1].

Parfois les lois de la guerre justifient certaines exécutions, mais avec quelle rigueur, avec quels raffinements de cruauté ces lois sont-elles appliquées ! Pour le meurtre de deux pillards à Gaillon, six habitants, pris à peu près au hasard, sont traduits devant la cour martiale. Mais le commandant prussien décide qu'avant le jugement ils recevront la bastonnade ; deux meurent sous les coups. Les quatre survivants sont condamnés à mort, traînés tout sanglants sur le lieu du supplice et fusillés [2]. Le 2 octobre, une patrouille découvre dans un champ, près de Capelle, le cadavre d'un capitaine prussien. Deux paysans du village sont soupçonnés, arrêtés et déférés à une commission militaire qui, chose surprenante, les acquitte faute de preuves. Le général Zieten se fâche. De sa propre autorité, il condamne les accusés à dix années de forteresse en Prusse, et ordonne en outre que leurs maisons seront brûlées avec tout ce qu'il y a dedans y compris les bestiaux. Une malheureuse vache qui se trouve au pré est ramenée dans l'étable pour y être brûlée vive. Sur le commandement exprès de Zieten, le sous-préfet de Bernay assiste à cette exécution [3] qui semble avoir été ordonnée, anachronisme monstrueux, par quelque juge imbécile et féroce du XIIIe ou du XIVe siècle.

L'horreur et la honte pour les Français de ces actes abominables sont augmentées encore, par la

1. Rapport de la gendarmerie de Valognes, 14 août. (Arch. Guerre.)

2. Analyse de la corresp. des préfets, 15 sept. (Arch. nat., F. 7. 3775). Rapport d'Évreux, 15 sept. (Arch. Guerre).

3. Rapport du préfet de l'Eure, 6 octobre. (Arch. nat., F. 7 3775).

présence, par la sanction apparente des autorités françaises. Pillages, meurtres, viols, exécutions sommaires, assassinats juridiques, tout se passe au vu et au su des préfets, des commandants de place, des magistrats, des commissaires de police, des gendarmes, muets, inertes, impuissants. « Pas d'affaire ! » c'est l'ordre de Paris. On s'est posé en conseil la question de savoir quels sont les juges naturels des Français et on y a répondu : « Les juges naturels des Français, s'ils sont en pays étranger, sont les juges du pays. Or la France est occupée. En principe, la France n'a pas le droit de réclamer. Ne demandons donc pas de dérogation au principe, car ce serait demander une faveur pour un objet de peu d'importance lorsque nous avons besoin de faveurs à tant d'autres égards[1]. » La France est rendue au roi, mais les Français n'y sont plus chez eux !

Pour échapper au joug de l'ennemi, les paysans émigrent en masse dans les bois. La forêt de l'Orient, entre Troyes et Bar, sert de retraite à 7 000 personnes. Des centaines et des centaines de villages sont désertés. L'exode gagne les villes elles-mêmes. Berthezène cite une rue de Nevers où il n'y a plus un seul habitant[2]. Sur les routes des forêts, à la lisière des bois,

1. Note (minute) 11 octobre (Arch. Affaires Étrangères, 693). — Cette décision fut prise en ces circonstances inouïes : Dans une rixe, un sergent-major de l'ex-garde avait souffleté un soldat prussien. Le gouvernement prussien fit arrêter le Français afin de le déférer à une commission militaire. Celui-ci réclama des juges français. Le ministre de la guerre voulait intervenir dans ce sens, mais on laissa aller les choses. (Clarke à Richelieu, 8 octobre. Arch. Guerre.)

2. « Les paysans des bords de la Loire fuient dans les bois » Berthezène à Vandamme, 13 juillet (Arch. Guerre). — En Champagne et en Bourgogne, les paysans errent dans les bois. » Rapport de Clairvaux, 17 juillet (Arch. nat., F. 7. 3774.) — « Les habitants fuient dans les bois avec leurs bestiaux » Rapport du préfet d'Indre-et-Loire, 24 juillet (Arch. nat., F. 7. 3774) — « Dans les environs de Maubeuge, les habitants désertent les villages » Rapport du maire de Condé, 8 août (Arch. Guerre) — « Les villages de la Champagne sont presque tous désertés. Les habitants tuent dans les bois les soldats isolés. » Rapport de Troyes 9 août (Arch. nat., F. 7. 3775.) — « Les habitants s'enfuient dans les bois. » Sous-Préfet de Gray au

les réfugiés attendent en embuscade le passage de soldats isolés. Plus d'un Allemand n'ira pas dire outre-Rhin le goût des vins de France, ni conter ses bonnes fortunes sanglantes au cours de la campagne. Chaque jour, des estafettes, des courriers, des traînards, des officiers en promenade, des maraudeurs en quête de proie tombent sous les balles vengeresses [1]. De toute part, généraux et préfets écrivent à Paris que « les paysans exaspérés n'attendent qu'un signe pour se soulever [2] », mais chacun sait bien que ce signe-là, le roi de France ne pourra pas le faire.

III

Le roi n'osait même pas donner ouvertement des ordres aux gouverneurs des places qui tenaient encore. Malgré l'état de paix implicitement déclaré, les Alliés poursuivaient le siège de toutes les villes fortes. Que le drapeau royal ou le drapeau tricolore flottât au faîte des citadelles, ils n'y regardaient pas. Ils pensaient à

Préfet de la Haute-Saône, 29 sept. (Arch. Guerre) — « Les habitants de l'Aisne fuient dans les bois. » Rapport de la 1[re] division militaire, 13 nov. (Arch. Guerre.)

1. Ministres alliés à Talleyrand, 5 août (Arch. Aff. étrangères, 691). Analyse de la correspondance des Préfets, juillet-décembre (Arch. nat., F. 7. 3774 et F. 7. 3775.) Corresp. ministérielle, juillet-novembre (Arch. Guerre).

2. « La Champagne et la Bourgogne sont prêtes à se soulever en masse ». Rapport de Clairvaux, 17 juillet. (Arch. nat., F. 7. 3774.) — « Les paysans de l'Aisne exaspérés n'attendent qu'un signe pour se lever en masse. » Rapport du général de Langeron, Laon, 25 juillet (Arch. Guerre). — « Les habitants d'Orléans sont exaspérés par les exigences et les vexations des Prussiens. On craint un soulèvement ». Rapport de la 1[re] division militaire, 26 juillet. (Arch. Guerre). — « Les habitants des campagnes sont déterminés à courir sus à l'ennemi au premier signal. » Rapport de Cherbourg, 23 août (Arch. Guerre) « — A Chartres, un soldat prussien a été tué d'un coup de couteau sur la promenade publique... Les Prussiens très inquiets forcent les habitants à goûter les mets avant eux. » Maison à Gouvion-Saint-Cyr, 29 août (Arch. Guerre.) — « Il y a menace de révolte à Lyon contre les Autrichiens ». Rapport de Lyon, 30 août. (Arch. Guerre.) — « Deux coups de tocsin ont suffi à assembler la population d'Auxerre pour exterminer les Bavarois. J'ai eu grand'peine à rétablir le calme. » Rapport du sous-préfet d'Auxerre, 16 octobre. (Arch. nat., F. 7. 3775.)

prendre le matériel de guerre, à rançonner les villes, à se nantir de nouveaux gages pour imposer de plus dures conditions de paix. C'était triple profit. Le roi voulait défendre son bien; mais asservi aux Alliés — à ses alliés! — il lui fallait donner des ordres ostensibles pour la reddition tandis qu'il en envoyait de secrets pour la résistance qui étaient transcrits sur des parcelles de papier « grandes comme l'ongle du pouce[1]. »

Au reste, les gouverneurs et les soldats, plus déterminés encore que les chefs, n'avaient pas besoin des exhortations de Louis XVIII pour faire tout leur devoir. « J'ai 326 hommes armés, écrivait le commant de Vitry. L'honneur parle, je me défendrai. » « L'ennemi, écrivait Daumesnil, n'entrera dans le château de Vincennes que lorsque je ne serai plus. » « Je ne rendrai Strasbourg, disait Rapp à un parlementaire autrichien, qu'après que mes soldats auront mangé des cuisses autrichiennes comme ceux que j'avais à Dantzig ont mangé des cuisses russes. » Et le général Ducos faisait à l'envoyé du prince de Hesse-Hombourg cette réponse bien française, d'un tour familier et héroïque : « Rendre Longwy! J'y songerai quand mon mouchoir brûlera dans ma poche[2]. »

A Soissons, l'intrépide colonel Gérard et ses soldats qu'il enflammait ne voulaient point de reddition. « Ils avaient, dit un rapport d'un commissaire français, le général Grundler « la ridicule présomption

1. Précis de l'état de la France après le retour du roi [par d'Hauterive?]. De Caux à Reyneval, 20 nov. Etat des effets de l'artillerie enlevés par les troupes alliées dans les places, s. d. [novembre]. (Arch. Aff. étrang., 647.) Pasquier, *Mém.*, III, 352-353. Vitrolles, *Mém.*, III, 135-136. Ministres alliés à Talleyrand, 3 août : « ... Nous considérons la susbtitution du drapeau blanc au drapeau tricolore comme une ruse de guerre criminelle. » Cf. Richelieu à Wellington, 16 octobre. (Arch. Aff. étrang., 691 et 693.)

2. Commandant de Vitry à Davout, 30 juin. Daumesnil à Davout, 21 juin. (Arch. Guerre). Rapp. *Mém.*, 375-376. Général Hugo *Journal du siège de Thionville*, 141.

de tenir jusqu'à la dernière extrémité. » Mais Gérard dut cesser sa résistance le 6 août, sur un ordre exprès du ministre de la guerre[1]. Laon capitula le 9 août, malgré l'opposition de la troupe, sous la menace du commissaire du roi d'être déclarée ville rebelle[2]. Philippeville, bombardé par quarante-huit pièces de 24 et dix-huit mortiers et obusiers, résista jusqu'au 10 août; Mézières jusqu'au 11; Rocroi jusqu'au 17; Auxonne jusqu'au 26; Givet jusqu'au 9 septembre; la citadelle de Sedan, jusqu'au 15; Montmédy jusqu'au 19; La Fère jusqu'au 5 novembre. Malgré le plus rigoureux blocus, les assauts renouvelés, les bombes et les boulets rouges, Verdun, Toul, Landau, Condé, Douai, Bitch, Thionville, Schelestadt, Neuf-Brisach, Briançon, Charlemont, Valenciennes, Sarrelouis, Belfort, le fort de Joux, Phalsbourg, la Petite-Pierre, la citadelle d'Antibes, Lille, Strasbourg, Metz restèrent inviolées[3].

Et chacune de ces places n'avait pour garnison qu'une poignée d'hommes, canonniers, fusiliers des dépôts, vétérans, retraités, gendarmes, gardes nationaux sédentaires. L'empereur avait pourvu à la défense des villes-fortes au moyen de nombreux bataillons de gardes nationaux mobilisés, mais le roi, soit

1. Rapport de Grundler, 6 août (Arch. Guerre.)

2. Laugeron à Gouvion Saint-Cyr, Laon, 2 et 7 août. (Arch. Guerre.)

3. État des places mises en état de siège. (Arch. Guerre, à la date de juillet. Damitz, II, 224 à 261. Journal du blocus de la Fère, Journal du blocus de Landau. Rapports et lettres au ministre, août-novembre. (Arch. Guerre.) — Sur Verdun, cf. Ministres alliés à Talleyrand, 14 et 15 juillet. (Arch. Aff. étrang., 690.) — Sur Antibes, rapport de la 8e division militaire, 21 oct. (Arch. Guerre.) — Sur Condé, les paroles du général Bonnaire devant le conseil de guerre. (*Procès de Bonnaire*, 142.) « J'ai conservé la place qui ne serait plus à S. M. Louis XVIII si les Hollandais y fussent entrés. »

Metz que défendait Belliard, Strasbourg où commandait Rapp, et Lille, qui eut pour gouverneur tour à tour Lapoypée pour l'empereur et Bourmont pour le roi, ne furent pas, à proprement parler, assiégés. Elles furent seulement investies, et, en vertu de conventions particulières, il y eut bientôt armistice entre les avant-postes.

par légèreté, soit sous la pression des Alliés, avait rendu une ordonnance portant licenciement immédiat de ces bataillons [1]. L'ennemi s'empressa de faire connaître l'ordonnance royale dans les places qu'il assiégeait. Il en résulta que presque partout les mobilisés, forts de leur droit, réclamèrent leur libération. Où les gouverneurs la refusèrent, il y eut des désertions en masse qui furent, on le conçoit, favorisées par les assiégeants [2].

Au nombre des sièges soutenus en 1815, le plus fameux est la défense de Huningue. Huningue commandait les débouchés du pont de Bâle. Il fallait dans cette place un gouverneur à l'âme intrépide. Napoléon y envoya Barbanègre, le défenseur de Stettin en 1813, l'ancien colonel du 48e qui à Austerlitz avait pris aux Russes quatre canons et trois drapeaux. La garnison se composait de 2700 hommes : 115 canonniers du 1er régiment d'artillerie, 53 canonniers sédentaires, 38 soldats du 6e de ligne, 4 gendarmes, 250 vétérans invalides, 60 douaniers et environ 2200 gardes nationaux mobilisés [3]. Le 27 juin, s'approchèrent les premiers détachements du corps de l'archiduc Jean. Le prince fit sommer Barbanègre qui répondit : « — J'ai de la poudre et de l'honneur, je ne me rendrai point. » Leur parc de siège n'étant pas encore arrivé, les Autrichiens se bornèrent à investir la place. Pour passer le temps, ils brûlèrent quelques villages aux environs [4].

1. *Moniteur*, 25 juillet. Circulaire de Gouvion Saint-Cyr, 25 juillet. (Arch. Guerre.)

2. Journal des blocus de Landau, Longwy, La Fère, Huningue, etc., et rapports et dépêches des gouverneurs des places à Gouvion-Saint-Cyr, juillet-août (Arch. Guerre). — « Par l'effet de l'ordonnance de licenciement, écrivait Belliard (Metz, 28 juillet) toutes les places vont se trouver sans garnison. »

3. Journal du siège de Huningue. Davout à Lecourbe 18 juin. Lecourbe à Davout, Altkirsch, 20 juin (Arch. Guerre).

4. Journal du siège de Huningue. Damitz, II, 261.

Avant d'employer la force, on essaya la corruption. La municipalité de Bâle, qui redoutait les bombes des ouvrages avancés de Huningue, fit offrir à Barbanègre 500 000 francs en or s'il s'engageait à ne point tirer, au cours des hostilités, un seul coup de canon sur la vieille cité helvétique. Barbanègre envoya la lettre à Davout. Les Bâlois s'imaginant que le général avait trouvé la somme insuffisante lui proposèrent un million et demi; mais il livrerait Huningue aux Autrichiens. De son côté, un certain colonel Gimel, agent des Bourbons, s'avisa d'offrir à Barbanègre, comme prix de la trahison, « des compensations plus honorables[1] ». Ce personnage croyait que Barbanègre se déshonorerait pour l'honneur d'être maréchal de France.

Tandis que la désertion d'une partie des mobilisés réduisait la garnison à 1 800 ou 2 000 combattants, de nombreux renforts portèrent à 20 000 hommes les troupes autrichiennes. Le parc de siège arriva; on ouvrit la tranchée. L'archiduc Jean invita le Prince Impérial d'Autriche, le feld-maréchal Barclay de Tolly et plusieurs princes et princesses à venir voir flamber Huningue. Ce feu d'artifice commença le 22 août. 176 pièces de gros calibre ouvrirent le feu contre la place. C'étaient plus de canons que Barbanègre n'avait de canonniers. Ces braves se multiplièrent pour riposter; ils ne quittèrent pas une heure les remparts où plus d'une pièce n'eut bientôt plus qu'un seul servant qui chargeait, pointait et tirait. Les femmes et les enfants étaient réfugiés dans les casemates ; les hommes valides s'employaient à éteindre les incendies qui s'allumaient sur tous les points. Le bombardement dura sans interruption

1. Journal du siège de Huningue.

pendant cinquante-six heures. Le soir du 24 août, la moitié de la ville était en ruines [1].

Barbanègre demanda un armistice pour célébrer la saint Louis. Dans l'espérance, un peu naïve, que la soumission de la garnison au roi obligerait les Autrichiens à lever le siège, il fit afficher une proclamation invitant les troupes et les habitants à reconnaître Louis XVIII, et il ordonna de hisser un drapeau royal sur le bastion n° 13. Les canonniers furieux en arrachèrent l'étoffe, la chiffonnèrent de façon à en former une bourre et, au mépris de l'armistice, l'envoyèrent avec un boulet dans les tranchées autrichiennes. Deux autres drapeaux successivement replacés servirent au même usage. Enfin Barbanègre fit déployer sur un autre point de l'enceinte un quatrième drapeau qu'on laissa librement flotter; mais aucun soldat ne voulut quitter la cocarde tricolore [2].

L'archiduc Jean envoya de nouveau sommer Barbanègre et lui signifier que le bombardement reprendrait au point du jour. Le général réunit son conseil de défense. On s'y montrait d'avis de résister encore, mais les membres de la municipalité demandèrent à être entendus. Ils discutèrent, supplièrent, menacèrent, et finirent par imposer leur opinion. Barbanègre se résigna à rendre la place. Aux termes de la capitulation, signée le 26 août, la garnison devait sortir avec les honneurs de la guerre, tambours battant et enseignes déployées, et déposer ses armes sur les glacis. Les soldats rejoindraient l'armée de la Loire,

1. Rapport de Barbanègre à Gouvion Saint-Cyr, 3 septembre (Arch. Guerre). Journal du siège de Huningue. Damitz, II, 262-266, *Précis des Opérations de l'Armée du Rhin*, 36.

2. Rapport de Barbanègre à Gouvion Saint-Cyr, 3 septembre. Journal du siège de Huningue.

les mobilisés et les vétérans rentreraient dans leurs foyers[1]. Il semble que Barbanègre régla les choses autrement. En vertu de l'ordonnance du roi licenciant les gardes nationales actives, il fit procéder dans la ville même au désarmement des mobilisés et des vétérans et sortit seulement avec les canonniers, les fusiliers du 6e de ligne et les quatre gendarmes, en tout cent cinquante hommes[2]. Cela ne nuisit pas à l'effet du défilé. En voyant le petit nombre de soldats qui suivaient le gouverneur de Huningue, l'archiduc Jean fut si ému, dit-on, qu'il embrassa Barbanègre[3].

A Longwy, le général de brigade Ducos fit une résistance plus énergique encore, et plus longue et plus active que Barbanègre à Huningue. Dès les premiers jours de juillet, le corps du prince de Hesse-Hombourg investit la place qui avait pour garnison trois bataillons de mobilisés des Vosges et de la Meurthe, un bataillon de retraités, une centaine de douaniers et dix-sept artilleurs. Dans la nuit du 1er au 2 juillet, les assiégeants surprirent un ouvrage avancé et cherchèrent à s'y établir, mais Ducos le fit si bien mitrailler trois heures durant, qu'ils durent l'abandonner en y laissant beaucoup de morts. Le bombardement commença; il se prolongea jusqu'au 13 juillet sans autre résultat que de nombreux incendies et la mort d'une douzaine d'habitants. Ce jour-là, Ducos, averti que le corps de partisans du

1. Capitulation, 26 août (citée dans le Journal du siège de Huningue). Damitz, II, 264.

2. Journal du siège de Huningue. Document des archives de Huningue (cité par Casteig, *Barbanègre*, 122). — On voit comment s'est créé la légende de Huningue défendue par une poignée d'hommes. Il est vrai que Barbanègre sortit de la place avec 150 soldats, mais il est vrai aussi que, le jour de la capitulation, la garnison s'élevait encore au moins à 1 800 hommes. Damitz, (II, 264) dit même : 1 917.

3. *Journal Général*, 19 septembre. Cf. Journal du siège de Huningue.

général Mériage marchait au secours de la place, fit une sortie. Attaqués de deux côtés à la fois, l'ennemi repassa la frontière après un combat acharné qui lui coûta près de 500 hommes tués, blessés ou prisonniers, et du canon. Il revint plus nombreux le 28 juillet et commença les travaux d'approche. 4000 paysans, hommes et femmes, furent traînés devant la ville et contraints sous peine de mort, à creuser les tranchées. Comme dans presque toutes les places, la garnison fondit par l'effet de l'ordonnance royale licenciant les mobilisés. Ducos dut laisser partir les bataillons des Vosges et de la Meurthe. « Je n'ai plus que 350 hommes de garnison », écrivait-il le 17 août au ministre de la guerre. Il résista quand même. La moitié des habitants servait les batteries, l'autre moitié éteignait les incendies. Du 9 au 15 septembre, le bombardement devint foudroyant. Pendant sept jours et sept nuits, cinq batteries croisèrent leurs feux sur la ville. « On pouvait compter jusqu'à dix bombes ou obus dans les airs à la fois. » La nuit du 15 au 16 septembre, l'ennemi fit une attaque générale sur les ouvrages extérieurs. Partout il fut repoussé, sauf à la lunette n° 4, assaillie par un millier de fantassins et 300 sapeurs, défendue par vingt-quatre officiers retraités. Ceux-ci « se battirent comme des Césars. » Pour les forcer de se rendre, il fallut les enfumer avec du bois vert; ils ne voyaient plus clair et ils étouffaient [1].

Le siège avait duré trois mois, le bombardement dix-huit jours; Longwy était en ruines et il y restait 290 soldats en état de combattre. Pour un homme comme le général Ducos, ce n'étaient point là des

1. Journal du siège de Longwy. Ducos à Gouvion-Saint-Cyr, 17 août (Arch. Guerre). Général Hugo, *Journal historique des Blocus de Thionville, Sierk*, etc., 121, 123, 125, 141, 146, 150. Damitz, II, 253-256.

raisons. Il capitula parce qu'il n'avait plus de poudre [1].

Daumesnil conserva au roi le château de Vincennes et à la France l'immense matériel de guerre qui s'y trouvait accumulé. Quand l'armée s'était mise en marche vers la Loire, on avait hâtivement transporté dans le fort toutes les pièces de place, de côte et de marine et des quantités de fusils et de munitions [2]. Bien qu'il n'eût pas été fait mention de Vincennes dans le texte de la capitulation, les Alliés réclamèrent l'évacuation de la place. Les commissaires français s'y refusèrent en objectant que Vincennes devait être regardé comme une forteresse indépendante de Paris [3]. Un officier prussien avec un détachement de cavalerie alla alors sommer Daumesnil qui l'éconduisit en l'engageant à faire retirer la cavalerie, sinon qu'on tirerait dessus [4]. Daumesnil avait 80 pièces en batterie, un millier de canonniers, de vétérans et d'invalides, tous aussi résolus que lui et si bien disciplinés qu'ils se prêtèrent sans un murmure à arborer le drapeau royal : il était très tranquille [5].

Afin de ne pas brûler sa poudre en vain, l'ennemi se borna à bloquer la citadelle. Mais Louis XVIII fut invité à donner des ordres pour que « les effets militaires se trouvant à Vincennes fussent mis à la

1. Journal du siège de Longwy.

2. Valée aux généraux Pellegrin et Pelletier, 4 juillet, et Journal de la défense de Paris (communiqués par M. le général de Salles). Commission de gouvernement à Davout, 5 juillet (Arch. Guerre).

3. Commissaires anglais à Wellington et à Blücher (*Supplementary Dispatches*. X, 672.)

4. Sommation de Zieten, 10 juillet (Arch. Guerre). Adjudant Bénard, *Journal du Blocus de Vincennes*, 37-53. — Les Prussiens renouvelèrent trois ou quatre fois la sommation. Daumesnil finit par dire au parlementaire que « la patience de la garnison était à bout et qu'elle voulait elle-même attaquer. »

5. *Journal du Blocus de Vincennes*, 25, 57.

disposition des Alliés, sauf ceux formant la dotation ordinaire du château. » Le roi obéit. Daumesnil reçut des instructions, et, le 6 août, un major prussien et un major anglais, accompagnés de deux commissaires français, se présentèrent pour prendre livraison des armes et des munitions. « La Jambe de Bois », comme les Parisiens appelaient Daumesnil, leur joua un tour de sa façon. Il les accueillit le mieux du monde, mais il ne les laissa pénétrer que dans la première cour où il avait fait réunir 87 canons de fer, 12 affûts et quelques milliers de fusils, dont une partie non achevés et l'autre à réparer ; il livrerait en outre, disait-il, 7500 kilogrammes de poudre. C'était à peine le dixième de ce que contenait la citadelle : 588 bouches à feu, 180 affûts, 181 caissons, 200000 boulets, obus et bombes, 80000 kilogrammes de poudre, 100000 cartouches, 53000 fusils, 59000 sabres, 1800 cuirasses et 17000 outils de pionniers. Faute de mieux, les Alliés se contentèrent du maigre butin qui leur était offert ; mais restés en défiance, ils maintinrent l'investissement jusqu'après la signature du traité de paix[1]. Aussitôt Daumesnil dût quitter Vincennes. Pour reconnaître les services de ce grand soldat, Louis XVIII le remplaça comme gouverneur du château par le général marquis de Puyvert[2], peu connu dans l'histoire.

1. Protocole de la conférence du 12 juillet. Ministres alliés à Talleyrand, 29 juillet. Talleyrand aux Ministres alliés, 18 août (Arch. Aff. Etrangères, 690, 691). Daumesnil à Gouvion-Saint-Cyr, 12 juillet. (Arch. Guerre). *Journal du Blocus de Vincennes*, 34-35, 62-63, 92.

2. *Moniteur*, 29 novembre. Dossier de Daumesnil (Arch. Guerre). — Daumesnil fut mis à la retraite bien qu'il n'eût que trente-huit ans. Quand il quitta le fort les habitants de Vincennes firent une souscription, qui produisit 1 200 francs en deux jours, pour lui offrir une épée d'honneur (Rapport du général Despinois, 30 nov. Arch. Guerre.)

CHAPITRE IV

LE MINISTÈRE TALLEYRAND

I. L'éxécution de La Bédoyère (19 août). — L'exécution des généraux Faucher (27 septembre).

II. Décision des Alliés à l'égard de Napoléon. — Les Conférences de la paix (juillet-septembre).

III. Les élections (août). — La fin de Fouché.

IV. La démission du ministère Talleyrand (19 ou 30 septembre). — L'enlèvement des tableaux du Louvre (19-30 septembre). — L'ultimatum des Alliés (20 septembre). — Constitution du ministère Richelieu (24 septembre).

I

Dans la France en larmes et en feu où l'autorité royale était méconnue par l'ennemi, détestée par la majorité du peuple et de l'armée, soufferte avec peine par les ultràs, les chouans et les verdets qui espéraient un Charles X, le roi n'avait la plénitude de son pouvoir que pour punir, car en punissant il remplissait les vœux des étrangers et des royalistes.

Le général de La Bédoyère fut arrêté le 2 août. A l'armée de la Loire, il s'était muni d'un passe-port pour les États-Unis et d'une lettre de crédit de 55 000 francs, signée Ouvrard. Mais avant de s'expatrier, il voulut revoir une dernière fois sa jeune femme et son fils. Il prit la diligence de Riom, arriva à Paris le 2 août à dix heures du soir, et se fit con-

duire 5, rue du Faubourg-Poissonnière, chez Mme de Fontry, amie de la comtesse de La Bédoyère. Une heure après, des agents vinrent l'arrêter sur la dénonciation de deux misérables, des officiers, dit-on, qui avaient voyagé avec lui [1]. On mena rondement les choses. Dès le 14 août, La Bédoyère comparut devant le 1er conseil de guerre et fut en une seule séance condamné à mort à l'unanimité. Son pourvoi rejeté par le conseil de revision le 19 août, il fut fusillé le même jour [2].

Devant le conseil de guerre, le jeune général (il avait vingt-neuf ans) reconnut sans faiblesse les faits de trahison et de rebellion envers le roi dont il s'était rendu coupable à Grenoble [3], mais il chercha à les excuser par l'état de l'opinion en mars 1815. Le président l'interrompit. « — Les discussions politiques, dit-il, sont étrangères à votre défense. » Alors La Bédoyère se troubla. Espérant peut-être en la clémence des juges ou en la miséricorde du roi, il fit une apologie de Louis XVIII qu'il termina ainsi : « Les étrangers verront encore, je l'espère, une grande nation de Français réunis autour de leur roi. Peut-être ne suis-je pas destiné à voir ce spectacle, mais j'ai versé mon sang pour ma patrie, et j'aime à me persuader que ma mort, précédée de l'abjuration de mes erreurs, pourra être de quelque utilité; que mon souvenir ne sera pas en horreur, et que quand mon fils sera en âge de servir son pays, on ne lui reprochera pas mon nom [4]. »

1. *Journal général*, 3 et 4 août. Lavallette, *Mém.*, II, 205-206. Pasquier, *Mém.*, III, 402. *Procès du colonel de La Bédoyère*, 20-22. — Louis XVIII n'ayant pas reconnu les grades non plus que les décorations donnés pendant les Cent Jours, La Bédoyère fut jugé comme *colonel*.

2. *Procès de La Bédoyère*, 65, 67.

3. **1815**, I. 251-254.

4. *Procès de La Bédoyère*, 31-35.

Dans les quatre jours qui s'écoulèrent entre la condamnation et le rejet du pourvoi, Mme de La Bédoyère multiplia les démarches et les prières chez Talleyrand, chez Pasquier, chez Decazes, pour être admise à se jeter aux pieds du roi[1]. Née de Chastellux, petite-fille du marquis de Durfort-Civrac, elle avait confiance dans les sentiments du souverain pour sa famille qui avait montré une fidélité constante et un zèle ardent pendant toute la durée de l'émigration. Louis XVIII n'aimait pas les émotions, il refusa de recevoir la suppliante. Mais le 19 août, elle réussit à pénétrer, voilée et vêtue de deuil, dans le vestibule des Tuileries, au moment où le roi sortait pour sa promenade en voiture. Elle tomba à genoux en murmurant : « — Grâce ! Sire. Grâce ! » « — Madame, répondit le roi, je connais vos sentiments et ceux de votre famille. Jamais il ne me fut plus douloureux de prononcer un refus[2]. » Et il passa. Mme de La Bédoyère était tombée évanouie sur les dalles. On la transporta chez elle, rue Taranne. Elle reprit connaissance, et, guidée par un pressentiment, elle mit son fils dans ses bras, monta en voiture et se fit conduire à l'Abbaye. C'est l'heure fixée pour le départ du condamné. Les gendarmes veulent écarter la malheureuse femme, mais elle s'obstine à rester; émus de pitié, ils la laissent libre. Une voiture s'avance, destinée à La Bédoyère. La porte de la prison s'ouvre, il paraît accompagné de l'abbé Dulondel. Sa femme se jette à son cou en poussant des cris effrayants, et s'évanouit de nouveau. On en profite pour la porter dans sa voiture. Le général lui donne un dernier baiser, prend son enfant, l'embrasse, le pose douce-

1. Pasquier, *Mém.*, III, 402-403. Cf. Benjamin Constant, *Journal*, 159.

2. *Journal des Débats*, 21 août. *Journal de Paris*, 21 août. Journal manuscrit de Lechat.

ment sur les genoux de la mère évanouie. Puis, resaisissant toute sa fermeté, il monte dans l'autre voiture, la voiture de la mort[1].

Arrivé dans la plaine de Grenelle, lieu habituel des exécutions militaires, La Bédoyère s'entretint quelques instants avec l'abbé Dulondel, et il vint se placer debout devant le peloton de fusiliers vétérans : « — On ne peut m'envier le plaisir de commander encore une fois l'exercice à de braves camarades... Mes amis, tirez et ne me manquez pas ! » Les vétérans apprêtèrent leurs armes. Il commanda : « — En joue... Feu ! » et tomba foudroyé[2].

Ce supplice fit le meilleur effet dans le monde politique. Les journaux du lendemain louèrent « le grand acte de justice qui venait de s'accomplir[3]. » Quelques jours plus tard, Chateaubriand, président du collège électoral du Loiret, présenta au roi une adresse où brillaient ces phrases : « Vous avez saisi ce glaive que le souverain du ciel a confié aux princes de la terre pour assurer le repos des peuples... Le moment était venu de suspendre le cours de votre inépuisable clémence... Votre sévérité paternelle est mise au premier rang de vos bienfaits[4]. »

1. Journal manuscrit de Lechat. Cf. Lettre de Mme de La Bédoyère à Mme de Souza, 28 août (citée par Mlle Cochelet, *Mém.*, III, 290-292.)

2. *Journal des Débats*, 21 août. Journal manuscrit de Lechat. E. Géraud, *Journal intime*, 246. — D'après un récit du *Procès de La Bédoyère*, le général avant de commander le feu aurait crié : Vive le roi ! Ni le rédacteur des *Débats*, ni Lechat, ni Géraud ne font mention de cela.

3. *Journal des Débats*, *Gazette de France*, *Quotidienne*, 20 et 21 août. Cf. Mennechet, *Lettres*, 369.

4. *Moniteur*, 5 septembre. — Je crains de reconnaître dans cette adresse meurtrière le style même de Châteaubriand.

D'autres adresses de collèges électoraux n'étaient pas moins odieuses : Du Var : « Pourquoi faut-il que la Provence ait la douleur de compter au nombre de ses enfants quelques hommes sur qui doit tomber peut-être le glaive de la loi? » — De la Lozère : « Le supplice de quelques grands coupables épargnera le sang d'une multitude d'individus. » — De la Haute-Garonne : « Serait-il possible de souffrir les auteurs de cet énorme attentat dans le sein de la patrie dont ils ont déchiré les

On attendait d'autres actes de justice. Presque tous les officiers généraux désignés par l'article Ier de l'ordonnance de proscription avaient fui à l'étranger ou se trouvaient bien cachés en France; mais Lavallette était à la Conciergerie depuis le 18 juillet, Drouot et Debelle s'étaient volontairement constitués prisonniers, Ney, enfin, de tous le plus haï, « la bête noire », avait été arrêté le 3 août dans un château du Cantal et amené à Paris. Pendant que l'on instruisait leur procès, une double exécution, vraiment inattendue, vint réjouir le cœur de ces royalistes de bon aloi que Benjamin Constant appelait des cannibales[1].

L'incident se passa à Bordeaux. Durant les Cent Jours, les généraux en retraite César et Constantin Faucher, deux jumeaux, qui habitaient la Réole, avaient été rappelés à l'activité pour être employés à l'armée des Pyrénées-Occidentales. C'étaient des républicains convaincus. Ils avaient gagné leurs grades en combattant les Vendéens pendant la Révolution. Non compris dans l'organisation de l'armée en 1795, ils avaient occupé des fonctions civiles à l'époque du Consulat et les avaient cessées à la proclamation de l'Empire. En 1814, ils offrirent de reprendre du service, puis, lorsque les Anglais vinrent occuper la Réole, ils refusèrent d'assister aux fêtes qui furent données à cette occasion[2]. Les deux frères étaient déjà très suspects au parti royaliste quand Clausel,

entrailles? Serait-il juste même de s'abstenir de toute indemnité sur les richesses criminelles qui furent le salaire de leur infamie? »

1. Benjamin Constant, *Journal*, 159.

2. Dossier des généraux Faucher (Arch. Guerre). *Procès des frères Faucher*, 173-198 (dans la *Bibliothèque historique*, année 1819). — Si bons républicains qu'ils fussent, les frères Faucher avaient été condamnés à mort en 1794 par le tribunal révolutionnaire de Rochefort, sous l'accusation absurde de conspirations royalistes. Ils allaient monter sur l'échafaud lorsque le représentant Léquinio ordonna de surseoir à l'exécution. Leur jugement fut revisé, et ils furent mis en liberté et employés, peu après, à l'armée de Rhin-et-Moselle.

ayant mis la Gironde en état de siège, nomma Constantin Faucher au commandement des arrondissements de la Réole et de Bazas [1]. Celui-ci n'exerça pas longtemps ce commandement. Le 21 juillet, il reçut par une estafette de Clausel un ordre du ministre de la guerre lui enjoignant de cesser toute fonction militaire. Cet ordre concernait aussi le général César Faucher qui, élu député de la Gironde au mois de mai, était revenu après la dissolution de la Chambre rejoindre son frère à la Réole, et s'y trouvait sans emploi [2]. Constantin se démit aussitôt de son commandement qui était assez illusoire puisqu'il n'y avait pas un seul homme de troupe à la Réole. Le lendemain, toutefois, il fit passer l'ordre à la gendarmerie de Bazas de transférer à Bordeaux un officier que les royalistes menaçaient de mort [3]. Le même jour, 22 juillet, un détachement d'infanterie traversa la Réole. Furieux de voir à la mairie et à la sous-préfecture des drapeaux blancs que, conformément aux ordres de Clausel, Constantin Faucher y avait fait hisser la veille [4], ils arrachèrent ces drapeaux, les brûlèrent et parcoururent les rues de la ville en tirant des coups de fusil en l'air et en proférant des menaces contre les royalistes. Pas plus que le sous-préfet et le nouveau maire, les frères Faucher ne s'opposèrent à ces scènes de désordre, n'ayant pour cela ni autorité ni force armée [5].

1. Dossier des généraux Faucher (Arch. Guerre). *Procès des frères Faucher*, 186. Cf. Rapport de police, s. d. (Arch. nat., F. 7, 3344a.)

2. Gouvion Saint-Cyr à Clausel, Paris, 16 juillet. (Arch. Guerre.) *Procès des frères Faucher*, 201.

3. Journal des frères Faucher. (*Procès*, 199.) — Cet officier, nommé Duluc, avait été condamné à la déportation en 1814 pour avoir porté un drapeau tricolore dans les rues de Langon.

4. Constantin Faucher à Clausel, 27 juillet. (*Procès*, 430.)

5. *Procès des frères Faucher*, 186, 253, 410, 411.

Deux jours plus tard, cent gardes royaux à cheval arrivèrent de Bordeaux pour « rétablir l'ordre ». L'ordre était parfait, et les drapeaux blancs rétablis flottaient au gré du vent sur les édifices publics et sur beaucoup de maisons particulières. Les gardes royaux n'en firent pas moins grand tapage ; ils maltraitèrent nombre d'habitants, laissèrent pour mort un métayer qui avait trop tardé à crier : Vive le roi ! et ameutèrent les royalistes contre les frères Faucher qui, prétendaient-ils, avaient incité les soldats à brûler les drapeaux blancs et à terroriser la ville. On criait : « A bas les Faucher ! A mort les brigands ! Il faut tuer les Faucher. » Un garde royal dit : « — Je boirais bien un verre du sang des Faucher[1]. » Les deux frères n'étaient pas d'un caractère à se laisser égorger. Ils se barricadèrent dans leur maison où vinrent les rejoindre quelques amis, et se préparèrent à repousser toute attaque. Ils écrivirent au général Clausel pour lui apprendre l'état des choses et leur détermination de se défendre[2]. Clausel reçut la lettre le 28 juillet, quand il allait quitter Bordeaux pour échapper à l'ordonnance de proscription. Il la remit assez étourdiment au nouveau préfet, M. de Tournon[3]. Cet homme zélé requit la gendarmerie de faire une perquisition chez les généraux Faucher qui avaient « un dépôt d'armes », crime prévu par l'article 93 du Code pénal. On trouva dix fusils de chasse dont trois hors de service, un fusil de munition, deux paires de pistolets, trois sabres, sept vieilles épées et enfin huit petits canons d'enfants qu'un gendarme réunit avec une ficelle et qu'il porta au bout d'un doigt. Ces joujoux furent qualifiés *pierriers* par le procureur

1. *Procès des frères Faucher*, 187, 202-203, 224, 426.
2. Constantin Faucher à Clausel, 27 juillet. (*Procès*, 430-432.)
3. *Procès des frères Faucher*, 240.

lu roi Dumoulin ; en conséquence, il lança un mandat d'amener[1]. Les frères Faucher furent conduits au fort du Hâ à Bordeaux, et écroués dans le quartier les condamnés de droit commun qui leur firent subir mille avanies. On les mit ensuite au secret lans la tour réservée aux forçats. Ils demeurèrent là plus de six semaines, dévorés par la vermine, sans umière et sans linge, ayant pour tout mobilier un matelas infect et une couverture. On leur refusa jusqu'à une chaise. Ainsi ils étaient contraints de rester constamment debout pour éviter l'air asphyxiant qu'exhalait une bouche de latrines et qui, plus épais et plus pesant, couvrait le ras du sol. « — On vous a donc ordonné de nous faire souffrir ? » dirent-ils au guichetier. Et cet homme répondit : « — On ne m'a point donné l'ordre, mais on me l'a fait entendre[2]. »

La réaction dominait Bordeaux. Le conseil de guerre de la 11e division militaire venait de condamner à mort deux gendarmes accusés d'avoir porté la cocarde tricolore après le retour du roi[3]. Il circulait une brochure dénonciatrice contenant les noms, qualités et demeures de tous « les hommes dangereux » qui avaient signé l'Acte additionnel ou prêté serment « à l'échappé de l'île d'Elbe[4]. » Le *Mémorial Bordelais* publiait des articles qui distillaient le sang[5]. A

1. Arrêté du préfet de la Gironde, 29 juillet. Procès-verbal du capitaine de gendarmerie, La Réole, 31 juillet. Réquisition de Dumoulin, La Réole, 31 juillet. (*Procès*, 434-438.)

2. Lettres des frères Faucher au procureur général, 4 et 9 août. Journal des frères Faucher. (*Procès*, 212, 215, 260-262.)

3. *Journal général*, 24 septembre. — Ce jugement fut, il est vrai, annulé par le conseil de revision, qui renvoya les accusés devant un autre conseil de guerre ; mais cette condamnation extraordinaire n'en avait pas moins été prononcée.

4. *Esprit de 93, Bordeaux, septembre 1815*, in-16 de 20 pages.

5. Chose incroyable, un des numéros fut envoyé aux frères Faucher par l'abbé Rousseau, aumônier des prisons, *afin de les désennuyer*. (Lettre de l'abbé Rousseau, *Procès*, 442.)

la honte du barreau girondin, les accusés ne trouvèrent pas un défenseur. Ils avaient pour amis deux avocats de grand renom. Ceux-ci se dérobèrent; ils se jugeaient assez compromis déjà par leurs relations avec ces criminels[1]. Le conseil de guerre déclara que le refus des défenseurs et l'impossibilité d'en trouver ne pouvaient retarder la tenue de la séance. Les deux jumeaux se défendirent eux-mêmes. Constantin plaida pour César, César plaida pour Constantin. On avait abandonné la ridicule inculpation de dépôt d'armes que démentait le procès-verbal de la gendarmerie, mais on avait trouvé trois chefs d'accusation : « 1° Les généraux Faucher avaient retenu contre la volonté du gouvernement un commandement qui leur avait été retiré; 2° Ils avaient commis un attentat dont le but était d'exciter la guerre civile en réunissant dans leur maison des gens armés ; 3° Ils avaient comprimé par la force des armes l'élan de fidélité des sujets du roi. » Reconnus, à l'unanimité, coupables sur les trois points, ils furent condamnés à la peine de mort[2].

Sur les prières de leur nièce, Anaïs Faucher, ils se pourvurent en revision. Là, il fallut bien désigner des défenseurs d'office. Bien qu'obéissant à un mandat, ces avocats crurent devoir s'excuser devant les juges de prêter assistance aux frères Faucher. Le bâtonnier Emérigon déclara que lui et son confrère s'abstiendraient de parler « des opinions et de la conduite des généraux Faucher et même des délits qui leur étaient imputés », et qu'ils se borneraient à examiner la procédure instruite contre eux. « Nous sommes donc, ici, conclut-il, les avocats de la loi

1. Lettres des frères Faucher à l'avocat Ravez, 10 nov. 1813, 30 août, 13 sept. 20 sept. 1815; à l'avocat Gergevès, 30 sept. 1815. (*Procès*, 268 à 277.)

2. *Procès des frères Faucher*, 289-291.

lutôt que les défenseurs des accusés. » Le commis-aire du roi, un ordonnateur des guerres, n'eut pas .ne attitude moins extraordinaire. Au lieu de s'en enir à la discussion des questions de formes, les eules soumises au conseil, il prononça un réquisi-oire dans le style de Fouquier-Tinville : « Les leux frères, se glorifiant d'une horrible solidarité, saient élever audacieusement leur tête hideuse d'un lemi-siècle de crimes... Que leur supplice apprenne ιux conspirateurs que la persévérance dans le crime 'atigue la clémence. » L'arrêt de mort fut confirmé ι l'unanimité. Les Faucher dormaient quand on entra dans le cachot pour leur annoncer que leur pourvoi était rejeté et que l'exécution aurait lieu le lendemain. « — Parbleu ! dit César, ce n'était vraiment pas la peine de nous réveiller[1]. »

Le lendemain, 27 septembre, les deux frères qui avaient accoutumé de s'habiller l'un comme l'autre, revêtirent des polonaises et des pantalons entièrement blancs et se firent raser. Un officier les invita à se presser. « — Bah ! dit Constantin, on ne partira pas sans nous ! » Ils refusèrent un prêtre, et, avant de quitter la prison, ils s'embrassèrent une dernière fois, craignant qu'au moment de la mort leur sensibilité ne parût une marque de faiblesse. Du fort du Hâ à la prairie de la Chartreuse où ils devaient être fusillés, il y a plus d'une lieue. Ils firent le trajet à pied, se donnant le bras, causant, se souriant parfois, et paraissant aussi tranquilles que s'ils allaient se promener à la Réole, sur les bords familiers de la Garonne. Devant le peloton d'exécution, ils se tinrent par la main; l'un d'eux commanda le feu. César tomba mort, Constantin qui respirait encore se sou-

1. *Procès des frères Faucher*, 394-400. Edmond Géraud, *Journal intime*, 298.

leva pour regarder tendrement son frère. Un sous-officier lui tira un coup de fusil dans l'oreille[1].

Des placards portant en grosses lettres : *Jugement des frères Faucher* furent affichés dans toute l'étendue de la 11e division militaire. A Bayonne, quelqu'un effaça le mot : Jugement, et, à la place, il écrivit : Assassinat[2].

II

Avant de décider le sort de la France, les Alliés réglèrent les derniers destins de Napoléon. Il avait dit qu'il se confiait volontairement à l'Angleterre. Mais si les paroles perfides de Maitland l'avaient affermi dans cette résolution, le gouvernement anglais n'avait pris aucun engagement envers lui; et après avoir dépensé plus de vingt milliards de francs[3] pour le combattre, l'Angleterre ne pouvait pas ne point le mettre hors d'état de tenter un nouveau retour de l'île d'Elbe. Selon les paroles de lord Roseberry, « il fallait paralyser une force et une intelligence qui se trouvaient trop gigantesques pour la sécurité du monde. » Le duc de Sussex et lord Holland rédigèrent une protestation contre la conduite du ministère tory. Le *Morning Chronicle* publia une consultation de Capel Lofft où ce jurisconsulte déclarait que Bonaparte, s'étant mis sous la sauvegarde des lois anglaises, pouvait requérir du Lord Chancelier un

1. Edmond Géraud, *Journal intime*, 298 (source royaliste). *Procès des frères Faucher*, 402-403. — La dernière lettre écrite le matin même de l'exécution par les frères Faucher, témoigne le calme de leur âme : « Dans une heure, nous ne serons plus. Nous allons être fusillés par une de ces erreurs, que justifient les exaltations populaires. » (A Davout, fort du Hâ, 27 septembre. Dossier des frères Faucher. Arch. Guerre.)

2. Analyse de la correspondance des Préfets, 20 octobre. (Arch. nat., F. 7, 3774.)

3. Roseberry, *Napoléon*, 72.

writ d'habeas corpus. Un officier de marine eut l'idée de citer Napoléon comme témoin devant le banc du roi et obtint une assignation (*sub poena*) qui fut portée à l'amiral Keith et que celui-ci esquiva en sautant dans un canot et en s'éloignant à forces de rames[1]. Mais les quelques Anglais qui croyaient à l'hospitalité anglaise avaient contre eux l'opinion de l'Angleterre. Le *Times*, le *Morning Post*, le *Courrier*, tous les journaux fulminaient contre « le plus infâme des criminels ». Les uns demandaient que Bonaparte fût pendu, d'autres livré à Louis XVIII, d'autres emprisonné dans la citadelle de Dumbarton ou à la Tour de Londres, d'autres déporté au bout du monde, d'autres enfermé dans une cage de fer. « Si nous n'avons pas le pouvoir de pendre Bonaparte, disait le *Times*, je ne vois quel pouvoir nous aurions de le garder prisonnier. » Et le *Times* concluait à la pendaison. Un certain Lewis-Goldsmith adressa aux souverains alliés une lettre ouverte pour les conjurer « de traduire Bonaparte devant un tribunal européen qui le condamnerait à mort[2]. »

En France, chez les exaltés du parti royaliste, c'était le même acharnement, la même soif de sang. La Bouisse, poète élégiaque, écrivit à Wellington : « La France a besoin d'un grand exemple. Il faut que les conspirateurs meurent, et surtout il faut sacrifier le chef des coupables, cet usurpateur couvert de crimes qui a fait à votre généreuse nation l'insulte d'espérer un asile parmi vous. Buonaparte n'est pas un souverain, ce n'est pas même un homme; c'est un

1. Lewis Goldsmith. *Procès de Buonaparte*, 94-95, 116-117, 150-151. Maitland, *Relation*, 184-192. Roseberry, Napoléon, 74. Cf. Lord Holland, *Souv.*, 147-148.

2. Articles des journaux anglais cités dans l'*Itinéraire de Buonaparte à Sainte-Hélène* (par Mayeur), 16-24, 37-39. Lewis-Goldsmith, *Procès de Buonaparte*, 40-41, 67.

monstre. Il faut qu'il meure. La France ne peut être sincèrement unie à l'Angleterre qu'à ce prix[1]. »

En apprenant la capture de Napoléon, les ministres étrangers réunis à Paris pensèrent d'abord qu'il serait emprisonné à perpétuité au fort Saint-Georges dans le nord de l'Ecosse[2]. Mais ce n'était pas l'avis du cabinet anglais. Dès le 21 juillet, Liverpool écrivit à Castlereagh : « Comme la meilleure façon d'en finir avec Bonaparte, nous voudrions que le roi de France le fit pendre ou fusiller, mais si cela n'est pas pratique, et que les Alliés désirent que nous nous chargions de lui, nous ne demandons pas mieux. Cependant nous ne voulons pas l'emprisonner ici. De très gentilles questions légales pourraient survenir qui seraient embarrassantes. Il serait aussi à craindre qu'il devînt l'objet de la compassion populaire. Et s'il restait en Europe, cela ferait fermenter la France. M. Garrow recommande Sainte-Hélène comme le meilleur lieu d'internement. Il y a une très belle citadelle où il pourrait demeurer. Toute intrigue y sera impossible. Et, si loin! Bonaparte sera vite oublié.[3] » A la conférence du 28 juillet, Castlereagh soumit aux plénipotentiaires d'Autriche, de Russie et de Prusse la proposition du cabinet de Saint-James. Ils l'adoptèrent presque sans discussion et

1. A Wellington, Narbonne, 31 juillet, (cité par La Bouisse, *Seconde Lettre aux Français*, 12). — *Le Retour de Buonaparte en France*, 28 : « Buonaparte est le Messie de tous les scélérats. Il n'y aura jamais de véritable sûreté pour le genre humain que dans la mort de cet homme. » — Barruel-Bauvert, *Lettres*, III, 287-288 : « Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas; et cependant ce cruel et féroce tyran ne sera ni roué, ni écartelé, ni brûlé! »

2. Metternich à Marie-Louise, Paris, 18 juillet. (*Mémoires*, II, 525-526.) — Dans un rapport confidentiel du 19 juillet (*Supplementary Dispatches of Wellington*), il est dit que le czar et le roi de Prusse opinaient pour que Napoléon fût mis à mort, mais qu'ils cédèrent à l'empereur d'Autriche qui proposa une détention perpétuelle. Je doute que le czar fût si implacable.

3. Liverpool à Castlereagh, 21 juillet (*Supplementary Dispatches of Wellington*, XI, 47.)

demandèrent seulement que chacune des grandes puissances eût un commissaire à Sainte-Hélène « de façon à pouvoir répondre aux bruits de la malveillance. » Castlereagh n'ayant point fait d'objection, ils insérèrent au protocole que « tout ce que le gouvernement de la Grande-Bretagne se chargerait de faire pour conduire et garder en lieu sûr Napoléon Bonaparte lui donnerait de nouveaux titres à la reconnaissance de l'Europe. » Cinq jours plus tard, le 2 août, ils s'avisèrent que le roi de France était intéressé dans cette question. Ils daignèrent informer le cabinet des Tuileries de la décision prise et l'invitèrent à désigner un commissaire pour Sainte-Hélène[1]. Talleyrand choisit le marquis de Montchenu. « — C'est un bavard ignorant et pédant, dit-il, l'homme le plus ennuyeux du monde. C'est la seule vengeance que je veuille tirer de Napoléon[2]. »

La déportation de l'empereur était un projet vieux d'un an. Dans l'automne de 1814, on avait intrigué hors séances au congrès de Vienne pour enlever Napoléon de l'île d'Elbe et le transporter dans quelque île très lointaine de l'Océan. On désignait la Trinité, Sainte-Hélène et, de préférence, Sainte-Lucy dont le climat meurtrier aurait vite délivré l'Europe de ce captif redouté[3]. Si, en 1815, on renonça à Sainte-Lucy, sans doute ce ne fut pas par humanité. Située dans un archipel et non loin du littoral américain, Sainte-Lucy offrait des facilités d'évasion. Sainte-Hélène, au contraire, « petite île » perdue dans l'Océan, inabordable, sauf sur un seul point, et d'où les vigies apercevaient les navires à une distance incroyable, présentait toutes les con-

1. Protocoles des conférences des 28 juillet et 2 août. (Arch. Aff. étrang., 1803.)
2. Rochechouart, *Souv.*, 404-405.
3. 1815, I, 169.

ditions de sûreté pour la garde d'un prisonnier. Sainte-Hélène, d'ailleurs, avec sa température variant entre 10 et 21 degrés Réaumur, ses pluies périodiques, ses vents alisés, ne passait point pour insalubre. Il n'est donc pas vrai de dire que la déportation de Napoléon dans cette île fut une sentence de mort dont le climat devait être l'exécuteur. L'exécuteur, ce fut Hudson Lowe[1].

La conférence de la paix s'était constituée à Paris dès le 12 juillet. Castlereagh et Wellington y représentaient l'Angleterre; Metternich et Wessenberg, l'Autriche: Hardenberg et Guillaume de Humboldt, la Prusse; Razoumofsky et Capo d'Istria, la Russie. Les plénipotentiaires français ne devaient être admis que lorsqu'on serait absolument d'accord entre alliés sur les conditions de paix à imposer. Comme au congrès de Vienne, les intérêts se trouvèrent aux prises mais, dominant tout, il y avait la haine de l'Europe contre la France. On parlait outre-Rhin de partager la France en pays de langue d'oc et en pays de langue d'oil, « d'exterminer l'exterminatrice ». Au nom du parti militaire prussien, Gnéisenau demandait que l'on arrachât à la France sa ceinture de forteresses sur le Rhin et la Moselle et sur la frontière belge. Le roi de Prusse déclarait qu'on ne pouvait faire la paix avec une nation aussi corrompue sans prendre des garanties qui devaient être l'Alsace, la Lorraine et la frontière des Flandres. « La France, écrivit lord Liverpool, n'a jamais hésité à prendre des territoires. On a le droit de lui reprendre les principales conquêtes de Louis XIV, car il faut une frontière solide pour la

1. Le général Hudson Lowe commandait en Provence le corps de débarquement anglo-sicilien. Au commencement d'août, il reçut de lord Bathurst qui, semble-t-il, s'y connaissait en geôliers tortionnaires, sa nomination de gouverneur de Sainte-Hélène, aux appointements de 175 000 francs.

protection des pays voisins... Les Français, quoi qu'il arrive, ne nous pardonneront pas leur humiliation et s'efforceront de prendre leur revanche. Nous devons donc profiter de notre victoire[1]. » Les Prussiens, toujours grands cartographes, produisirent une carte où les territoires à détacher de la France formaient une bordure bleue au long des frontières de l'est et du nord. Cette bordure comprenait une partie de l'Isère, de l'Ain, du Jura et du Doubs, le Haut-Rhin, le Bas-Rhin et la Moselle en entier, une importante fraction de la Meuse et des Ardennes et tout le département du Nord[2].

Seule la Russie manifestait des sentiments amicaux. La Russie, il est vrai, ne pouvait prétendre, vu sa situation géographique, à une part des dépouilles de la France, et son intérêt était que cette puissance restât forte pour faire contre-poids en Europe à l'Autriche et à la Prusse. Le 28 juillet, Capo d'Istria déposa un memorandum concluant à une contribution de guerre et à l'occupation provisoire d'une ligne militaire. « En prenant les armes contre Bonaparte, disait-il avec plus de bienveillance que de justesse, les puissances n'ont pas considéré la France comme un pays ennemi. Elles ne peuvent donc y exercer le droit de conquête[3]. » Les plénipotentiaires russes avaient un appui en Wellington, ami personnel et défenseur dévoué de Louis XVIII, et en Castlereagh qui redoutait que les bons offices de la

1. Gneisenau à Boyen, 22 juin. Frédéric-Guillaume à Gneisenau [juillet,] cités par Pfüster, *Aus dem Lager der Verbündeten*, 389-390). Liverpool à Castlereagh, 15 et 28 juillet (*Supplementary Dispatches of Wellington*, XI, 32, 77). Werner, *Projet d'un démembrement de la France*, 17, 22. Pertz, *Aus Stein's Leben*, IV, 284.

2. Memorandum de Hardenberg. (Arch. Aff. étrangères, 672.) — Sur cette carte fameuse dont existe une copie aux Archives des Affaires étrangères (692), voir plus loin, p. 562, note 3.

3. Memorandum de Capo d'Istria, 28 juillet. (Arch. Aff. étrangères, 672.)

seule Russie ne déterminassent dans l'avenir une alliance franco-russe ; mais les deux Anglais n'osèrent d'abord se déclarer ouvertement, car les instructions du cabinet de Saint-James leur prescrivaient de demander une cession de territoire[1]. Metternich faisait le bon apôtre. Il s'élevait hypocritement contre toute conquête, ce qui serait opposé au droit ; mais il réclamait des garanties, et il entendait par ces garanties que la France « perdrait ses points offensifs », c'est-à-dire céderait aux États voisins ses forteresses de première ligne[2]. Du moins, les plénipotentiaires prussiens ne jouaient pas les Tartuffes. « Jusqu'au 25 mars, disait Humboldt, l'alliance était faite pour les Bourbons contre Bonaparte ; à partir du 25 mars, la ligue était dirigée contre la France pour la propre sûreté des Alliés. Il faut donc renverser toutes les idées pour nier que la France était l'ennemie des Alliés et que la partie subjuguée devint leur conquête... Ainsi, c'est notre droit et notre devoir d'agrandir les Pays-Bas et d'augmenter l'Allemagne vers le Rhin[3]. » « La générosité envers la France, déclarait Hardenberg, serait impardonnable. » Et il réclamait impérieusement une indemnité pécuniaire pour les pays éloignés, et, pour les pays voisins, des territoires, à savoir l'Alsace, la Lorraine et la Flandre française[4].

Les ministres des États secondaires n'étaient point admis à la conférence des Quatre, mais ils assail-

1. Liverpool à Castlereagh, 15 juillet et 28 juillet. Cf. Memorandum de Liverpool, 30 juin, et Bathurst à Wellington, 29 juin. (*Supplementary Dispatches of Wellington*, XI, 32 et 77, et X, 630 et 625.)

2. Memorandum de Metternich, août. (Arch. Aff. étrangères, 672.)

3. Memorandum de Humboldt [juillet ou août]. Arch. Aff. étrangères, 672.

4. Memorandum de Hardenberg, août. (Arch. Aff. étrangères, 672.) Rapport confidentiel, Paris, 7 août. (*Supplementary Dispatches of Wellington*, XI, 108.) Cf. Vitrolles, III, 134, 139.

laient de leurs revendications les plénipotentiaires des grandes puissances. Parmi ces Badois, ces Hanovriens, ces Bavarois, ces Wurtembergeois, le Nassavien Gagern, plénipotentiaire du roi des Pays-Bas au congrès de Vienne, se montra le plus actif et le plus violent. Il multipliait les visites, les lettres, les memorandums. « Prétendre qu'on ne fait la guerre qu'à Bonaparte, disait-il avec trop de raison, est une des assertions les plus absurdes que jamais gens raisonnables se soient permise. Nous ne la croirons que quand on aura prouvé que lui seul mitraillait, tirait et sabrait à Waterloo !... L'honneur français, serait blessé, dit-on, de cessions territoriales. Je croyais à cet honneur français ; n'en parlons plus aujourd'hui. Le retour de Napoléon, soutenu par l'armée et l'élite de la jeunesse, est une des plus vilaines taches faites à cet honneur depuis que l'espèce humaine est civilisée. » Gagern insinuait perfidement que traitée avec rigueur ou avec générosité, la France n'en garderait pas moins l'humiliation de la défaite, qu'elle vivrait dans l'idée d'une revanche et que tôt ou tard elle reprendrait les armes. Il concluait que cette guerre inévitable, il fallait la rendre la moins dangereuse possible en affaiblissant d'avance l'adversaire[1]. Au nom de la commission militaire qui délibérait en dehors de la conférence, Knesebeck donna de mêmes arguments : « Si l'on prend des demi-mesures, on n'en exaspérera pas moins les Français. Ils nous feront la guerre dans peu d'années, alors que nous

1. Memorandum de Gagern, août. (Arch. Aff. étrangères, 672.) Cf. Roi des Pays-Bas à Wellington, 19 juillet, Castlereagh à Liverpool, 24 juillet. (*Supplementary Dispatches of Wellington*, XI, 40, 122). Wellington au roi des Pays-Bas, 1er août. (*Dispatches*, XII, 580.) Propos d'officiers hollandais et bavarois, rapportés dans des lettres à Gouvion Saint-Cyr. (Arch. Guerre, 26, 27, 28 août) : « La France sera réduite à un petit cercle. » « Le département du Nord sera attribué aux Pays-Bas. »

ne serons plus prêts. Il est donc sage de profiter de ce que nous sommes 600 000 en France pour en finir une bonne fois, au risque de provoquer une reprise immédiate de la guerre. Nous ne serons jamais en si bonnes conditions pour combattre [1]. »

Contre ce déchaînement des convoitises et ce torrent de haines, il n'y avait que la volonté du czar. Mais il semblait inébranlable. Un ministre prussien s'étant oublié jusqu'à dire devant lui : « — Nous avons nos baïonnettes ! » s'attira cette réponse : « — Moi aussi, j'ai des baïonnettes [2]. »

L'attitude résolue de la Russie détermina l'Angleterre. Lord Liverpool, tenu presque chaque jour au courant des choses par des dépêches de Wellington et de Castlereagh, finit par céder à leurs représentations. Le 28 août, il écrivit à Castlereagh qu'il lui donnait carte blanche [3]. Aussitôt, celui-ci communiqua au « grand bureau des Alliés » un contre-projet qui, semble-t-il, avait été rédigé dès le commencement d'août [4] et qui différait peu du memorandum russe. Il déclarait que « l'esprit » du traité du 25 mars donnait à Louis XVIII le caractère d'allié ; il concluait à une indemnité et à une occupation temporaire [5]. Pour se conformer aux instructions antérieures de Liverpool, Castlereagh ajouta oralement que l'Angleterre ne s'opposerait pas à une petite rectification de frontière vers les Pays-Bas. L'Autriche restait hésitante. Elle souhaitait ardemment que l'on affai-

1. Supplément au mémoire de Knesebeck, Paris, 13 août. (*Supplementary Dispatches of Wellington*, XI, 117-119.)

2. Rapport confidentiel, 7 août. (*Supplementary Dispatches of Wellington*, XI, 108.)

3. Castlereagh à Liverpool, 3 août, 12 août, 24 août. Liverpool à Castlereagh. 28 août. (*Supplementary Dispatches of Wellington*, XI, 123, 125, 137, 138, 146.)

4. Wellington à Castlereagh, 11 août. (*Dispatches*, XII, 596.)

5. Memorandum de Castlereagh, 31 août. (*Supplementary Dispatches of Wellington*, XI, 148-149.) Cf. Liverpool à Castlereagh, 18 août. (*Ibid*, XI, 130.)

blît la France en lui prenant de grands territoires, mais à qui seraient-ils attribués ? L'Alsace à la Bavière ou au prince héritier de Wurtemberg, beau-frère du Czar? la Lorraine à la Prusse ? la Flandre aux Pays-Bas ? Ce n'était point l'intérêt de l'Autriche. Elle convoitait l'Alsace et la Lorraine pour l'archiduc Charles, mais la Prusse s'opposerait à cette prétention. Dans la crainte de redoutables complications au partage des dépouilles de la France, Metternich se rallia au projet anglo-russe[1]. Désormais, c'était la Prusse qui dans la conférence se trouvait seule contre trois. Elle n'en demeura pas moins intraitable pendant quelques jours ; finalement elle céda, mais en proposant que la contribution de guerre fût fixée à douze cents millions, « pour que le roi Frédéric-Guillaume pût soulager ses sujets ruinés par les Français ». La Prusse continuait à mendier les armes à la main, selon l'expression de Vitrolles. Cette somme jugée exorbitante, les plénipotentiaires prussiens exigèrent, en compensation, la cession de Sarrelouis; ils en faisaient une condition *sine qua non*[2].

On se mit d'accord. Le 17 septembre, les plénipotentiaires des quatre cours rédigèrent un projet de traité sur les bases suivantes : 1° Cession des villes et territoires de Philippeville, Marienbourg, Givet, Charlemont, Condé, Sarrelouis et Landau, du fort de Joux et du département du Mont-Blanc; 2° démolition des fortifications de Huningue ; 3° contribution de guerre de six cents millions et indemnité de deux cents millions pour l'établissement de forteresses vers la frontière française; occupation, pour trois ans au moins

1. Schaumann, *Geschichte des Zweiten Pariser Friedens für Deutschland*, 81. Gervinus, *Histoire du XIXe siècle*, I, 224.

2. Schaumann, Appendice, XIII. Hardenberg au Prince Régent, Paris, 18 sept. (*Supplementary Dispatches of Wellington*, XI, 162.)

et sept ans au plus, de douze places-frontières par 150 000 soldats des armées alliées, ces troupes devant être entretenues aux frais de la France [1]. Une note fut envoyée au prince de Talleyrand pour le prévenir que les ministres des cabinets réunis étaient prêts à entrer en communication avec le gouvernement français sur les arrangements définitifs [2].

III

Les élections générales avaient eu lieu dans la dernière quinzaine d'août. Le ministère comptait sur une majorité constitutionnelle [3]. Il s'y prit mal pour l'obtenir. Afin de s'assurer contre la réélection des jacobins et des bonapartistes élus pendant les Cent Jours comme aussi des libéraux gênants qui avaient fait partie de la Chambre de 1814, on crut habile de retirer l'électorat direct aux collèges d'arrondissement. En vertu de l'ordonnance royale du 13 juillet, ces collèges, recrutés presque sans condition de cens, n'eurent plus que le droit de désigner les candidats au choix des collèges des départements qui se composaient des citoyens les plus imposés [4]. Les préfets furent autorisés, en outre, à adjoindre aux collèges incomplets (ils l'étaient tous) jusqu'à vingt nouveaux électeurs « qu'ils devraient désigner parmi les royalistes

1. Hardenberg au Prince Régent, Paris, 18 sept. (*Supplementary Dispatches of Wellington*, XI, 162.) Ultimatum sous forme de projet de traité, présenté le 20 septembre. (Arch. Aff. étrangères, 672.)

2. Les ministres alliés à Talleyrand, 19 sept. (Arch. Aff. étrangères, 672.)

3. Boni de Castellane, *Journal*, 196. Barante, *Mém.*, II, 195-196. Pasquier, *Mém.*, III, 411. Vitrolles, *Mém.*, III, 220. Guizot, *Mém.*, I, 105. Cf. Fiévée, *Session de 1815*, 137-138.

4. Lettres et rapports du 13 juillet au 30 juillet. (Arch. nat., F1c II, 47.) *Moniteur*, 15 juillet. — Sur la composition et les attributions des collèges électoraux, voir **1815**, I, 10.

modérés. » Les préfets qui sentaient le vent désignèrent des royalistes ultras [1]. Enfin, dans plusieurs villes du Midi, des électeurs libéraux, redoutant les menaces des miquelets et des verdets toujours altérés de sang, s'abstinrent de prendre part au scrutin [2]. Pour toutes ces raisons, et pour celle-ci encore que dans les temps de troubles on va aux extrêmes, les électeurs donnèrent une Chambre terriblement réactionnaire, cette assemblée fameuse qui représentait quinze mille électeurs directs [3] — à peu près 2 pour 1 000 des citoyens — et qu'on allait surnommer *la Chambre introuvable*.

« Les élections sont bonnes », dirent les ministres en apprenant les premiers résultats [4]. Ils virent bientôt qu'elles étaient trop bonnes. Fouché surtout. Avant même la réunion des collèges électoraux, le duc d'Otrante avait prévu l'orage. Son triomphe suprême, sa nomination de ministre du roi, risquait d'être cruellement éphémère. La proscription du 24 juillet dont il s'était fait le pourvoyeur avait retourné contre lui tout son ancien parti. « Où veux-tu que j'aille, traître ? » lui avait écrit Carnot; à quoi il avait répondu, au bas du même billet : « Où tu voudras, imbécile [5] ! » Mais si Fouché

1. Barante, II, 196. Pasquier, III, 411-412. Cf. Talleyrand, *Mém.*, III, 247. Hobhouse, *Lettres*, II, 254.

2. Rapport du commandant de gendarmerie de Toulouse, 18 août. (Arch. Guerre.) — Sur la veille des élections à Nîmes, **1815**, III, 471. — En dehors du Midi même, on avait pris des mesures contre l'élection de mal-pensants, témoin ce rapport de Bar-le-Duc, du 20 août (Arch. Guerre) : « Toutes les mesures sont prises pour que les hommes soupçonnés de n'être pas agréables au gouvernement du roi ne soient pas nommés. »

3. Les votants dans les 88 collèges électoraux de départements s'élevèrent en moyenne à 170 par collège, et les 396 députés furent élus en moyenne par 150 suffrages. (Voir le recensement des votes, *Moniteur*, 22 septembre.)

4. Vitrolles, III, 220.

5. Rapport confidentiel à lord Wellington, 7 août (*Supplementary Dispatches*, XI, 108), Rochechouart. *Souvenirs*, 406 (d'après le récit du maréchal Gouvion Saint-Cyr).

se moquait bien alors des jacobins, de leur indignation et de leurs reproches, il lui fallait l'appui des royalistes. Or les royalistes, qui avaient à l'envi poussé Louis XVIII à l'admettre dans son conseil quand ils attendaient de lui l'ouverture des portes de Paris, s'apercevaient que c'était un régicide maintenant que la restauration était accomplie[1]. Lorsqu'il entrait chez le roi, il voyait les courtisans s'écarter de son passage et les entendait murmurer. Un jour, particulièrement irrité de ces susurrations, il poursuivit jusque dans l'embrasure d'une croisée le duc de X... qui avait servi la police impériale pendant l'émigration et lui dit d'un ton moqueur : « — Monsieur le duc, je ne suis donc plus de vos amis ! Il est vrai que nous vivons dans des temps meilleurs. Il n'est plus nécessaire au ministre de la police de payer les gens pour savoir ce que fait le roi à Hartwell. » Dans les salons, dans les lieux publics, dans les assemblées électorales, les royalistes « rectilignes » s'indignaient contre la présence au ministère de Talleyrand, de Pasquier et surtout de Fouché. Au jardin des Tuileries, on criait : Vive le roi ! A bas les ministres ! Une société secrète, dite des *Francs régénérés*, s'organisa, pour surveiller les actes du traître Fouché. Cette association avait la protection occulte de Decazes qui brûlait de remplacer le duc d'Otrante. Dans le cabinet même, les collègues de Fouché lui étaient sourdement ennemis ; ils cherchaient à se délivrer de ce compromettant associé, « de cette pierre au cou[2] ».

1. Wellington à Dumouriez, Paris, 26 sept. (*Dispatches*, XII, 627.) Rapport sur l'état de la France [par d'Hauterive ?]. (Arch. Aff. étrangères, 647.)

2. Wellington à Dumouriez, 26 sept. (*Dispatches*, XII, 627.) Géraud, *Journal intime*, 285. Fouché à Decazes, juillet. (Papiers de Gaillard, cités par Madelin, *Fouché*, II, 474). Pasquier, IV, 105. — Vitrolles, III, 191, 197-202. — Mémoires manuscrits de Gaillard (comm. par Mme Martineau). Cf. Guizot, *Mém.*, I, 103.

Pour se défendre, Fouché attaqua ; il chercha un regain de popularité qui, en imposant à ses obligés de la veille, le maintînt au ministère. Le 5 août[1], pendant la séance du conseil, il tira lentement de sa poche un volumineux rapport, et, de l'air indifférent qui lui était devenu naturel, il en donna lecture. C'était un acte d'accusation contre les Alliés. Fouché dénonçait leur manquement à des promesses solennelles, disait leurs exactions et leurs violences et concluait par cette menace : « Le moment approche où l'on ne prendra plus conseil que du désespoir... Une fureur aveugle succédera à la résignation. Chaque pas des soldats étrangers sera ensanglanté... Un peuple de trente millions d'habitants pourra disparaître de la terre. Mais dans cette guerre d'homme à homme plus d'un tombeau renfermera, à côté les uns des autres, et les opprimés et les oppresseurs[2]. »

Les ministres qui, sauf peut-être Talleyrand, n'étaient prévenus de rien écoutèrent ce rapport avec stupeur. Le roi avait toujours de l'à-propos ; il dit judicieusement : « — Ce tableau est bien sombre, mais du moment où les choses paraissent ainsi au duc d'Otrante, il a bien fait de me les représenter telles qu'il les voit. Cette sincérité ne saurait d'ailleurs avoir d'inconvénient, car rien de ce qui se dit ici sous le sceau du secret ne saurait transpirer au dehors[3]. » Ce rapport répondait aux sentiments de toutes les provinces occupées, mais sa divulgation pouvait avoir des conséquences graves pour l'issue

1. Pasquier, *Mém.*, III, 385. Cf. Fouché à Mme de Custine, 6 août (cité par Bardoux, *Mme de Custine*, 259).

2. Rapport du duc d'Otrante sur la situation de la France (copie classée par erreur en juillet (Arch. Guerre.) — Selon Pasquier ce rapport fut rédigé par Huet, ancien député des Cent Jours. D'autres contemporains l'attribuent à Manuel. J'y reconnais la rhétorique de Manuel, mais avec plus de clarté, de précision et de force.

3. Pasquier, III, 386. Cf. Vitrolles, III, 188. Talleyrand, III, 255.

des négociations. Il importait qu'il restât secret. Cela traversait les plans de Fouché qui en se faisant le porte-paroles des Français opprimés avait espéré créer à son profit un irrésistible courant d'opinion[1]. Il n'insista pas, cependant, pour que son rapport fût imprimé au *Moniteur*. Il avait son idée. Quelques jours plus tard, après avoir lu au conseil un second rapport où cette fois, et avec non moins de certitude d'exprimer les sentiments de presque toute la France, il dénonçait la contre-révolution menaçante, les prises d'armes de l'Ouest et les tueries du Midi[2], il fit répandre secrètement d'innombrables copies de ces deux rapports[3].

Colère des Alliés, fureur des royalistes, indignation aux Tuileries. Le gallophobe Stein fulmina une réponse où les Prussiens étaient exaltés comme les vengeurs de l'Europe, et les régicides traités de misérables, d'assassins et de voleurs[4]. « La publicité donnée aux rapports, écrivit Liverpool à Castlereagh. est une trahison envers les puissances[5]. » Justus Grüner, chef de la police des Alliés, somma Fouché de

1. Guizot, *Mém.*, I, 104. Pasquier, III, 390. — Selon les notes manuscrites de Rousselin, Fouché aurait écrit ce rapport et le suivant à l'instigation de Talleyrand qui voulait le perdre. Je n'en sais rien, mais il serait juste que ce maître fourbe eût été une fois dupe.

2. Second rapport au roi, copie classée par erreur en juillet. (Arch. Guerre) : « On dirait que la France renferme deux nations aux prises l'une avec l'autre, et il ne faudrait qu'un degré de plus de fureur pour dissoudre le lien social... L'Ouest offre un spectacle effrayant... Dans le Midi, le royalisme s'exhale en attentats; les assassinats, les pillages se multiplient... » — Dans ses *Mémoires* (III, 255), Talleyrand reconnaît que les deux rapports de Fouché « étaient à peu près vrais ». Mais pour mieux témoigner encore leur véracité, il y a le lamentable rapport du ministre de l'intérieur sur la situation de la France par départements, à la fin de juillet (Cité dans le *Supplementary Dispatches of Wellington*, XI, 109-110.)

3. Notes de Rousselin (collection Bégis), Talleyrand, *Mém.*, III, 255. Pasquier, III, 387-390.

4. Réponse de Stein au Rapport de Fouché (copie classée par erreur au 8 juillet. Arch. Guerre).

5. Liverpool à Castlereagh, 15 septembre. (*Supplementary Dispatches of Wellington*, XI, 153.)

désavouer le factum. Celui-ci répondit, sans nier l'authenticité des rapports, qu'on en avait altéré le texte [1]. Le calme se rétablit chez les diplomates où d'ailleurs Wellington continuait de soutenir Fouché, mais dans le parti royaliste on attaqua avec une violence croissante l'infâme régicide, « un des restes les plus dégoûtants de la Révolution [2]. » Decazes insinua à Louis XVIII que Fouché conspirait, que tout était à redouter de lui, même l'enlèvement ou l'assassinat de la personne royale [3]. Sans aller si loin, Pasquier, Talleyrand, les autres ministres, et aussi M. de Vitrolles représentèrent au roi que Fouché ne pouvait décidément point dépouiller sa peau de traître. Sa déloyauté était flagrante. Il fallait saisir l'occasion pour se délivrer de lui. Louis XVIII, très irrité que malgré sa recommandation expresse le duc d'Otrante eût violé les secrets du conseil, se laissa persuader avec plaisir. Il fut convenu que le lendemain Pasquier lui ferait signer une ordonnance nommant Anglès ministre de la police en remplacement du duc d'Otrante. La duchesse d'Angoulême allait arriver à Paris. « — Dieu soit loué ! dit gaîment le roi, la pauvre duchesse ne sera pas exposée à rencontrer cette odieuse figure [4]. »

Mais Fouché qui n'était pas ministre de la police

1. Lettres de Grüner et de Fouché, 31 août et 2 septembre (citées par Madelin, *Fouché*, II, 479, d'après les papiers de Gaillard).

2. L. de Massaeré, *Du Ministère*. Saint-Victor, *Des Révolutionnaires et du Ministère*. — D'autres brochures, non moins insultantes, furent publiées en réfutation des scandaleux rapports. Mais quelques-unes, invention de Fouché ou simple spéculation de librairie, n'étaient que la reproduction des rapports avec un feuillet liminaire et quelques notes de réfutation tout à fait puérile. De cette façon, les rapports prohibés étaient librement vendus.

3. Vitrolles, III, 192. Cf. Géraud, *Journal intime*, 287.

4. Pasquier, III, 390-392. Talleyrand, III, 251. Notes manuscrites de Rousselin. (Collection Bégis).

pour rien sut à temps cette petite conspiration de palais. Il pria Wellington d'intervenir. Celui-ci se rendit chez le roi. « — Le renvoi du duc d'Otrante, dit-il, serait une grosse faute. Il est le seul lien qui existe entre vous et une partie de votre peuple. » Le roi subit encore une fois la volonté de Wellington[1]. Fouché l'emporta, et sûr désormais que sa démission ne serait pas acceptée, il parla de la donner. Mais il ne s'abusait pas; il pensait lui-même que ce n'était qu'une accalmie dans la tempête[2]. Les députés arrivaient à Paris animés des sentiments les plus hostiles contre lui. Laîné, qui paraissait devoir être élu président de la Chambre dans la prochaine session, déclara nettement à Pasquier que le ministère ne pouvait pas se présenter devant le parlement avec un régicide. Ce garde-à-vous ! produisit un effet immédiat. « — Il ne suffit plus que Fouché quitte le ministère, dit Talleyrand, il faut qu'il sorte de France[3]. » Le 15 septembre, le duc d'Otrante fut nommé ministre à Dresde[4].

Pour ce grand agitateur, Dresde était comme l'île d'Elbe pour Napoléon. Il accepta cependant cette modeste retraite et déclara qu'il ne siégerait pas à la Chambre où venaient de l'élire les départements de la Seine, de la Corrèze et de Seine-et-Marne. Ce renoncement était-il sincère? Toujours est-il que Fouché restait à Paris. Soudain, obéissant à quel-

1. Pasquier, III, 392-393. Géraud, *Journal intime*, 85. Cf. Castlereagh à Liverpool, 14 sept. : « Si les ministres étaient soutenus par la Cour, ça irait bien, mais la Cour excitera les royalistes pour sacrifier Fouché, et ensuite le ministère tout entier. (*Supplementary Dispatches of Wellington*, XI, 157.)

2. « Me voilà encore sur les flots et au milieu des tempêtes. » Fouché à Mme de Custine, 7 septembre (citée par Bardoux, *Mme de Custine*, 264.)

3. Vitrolles, III, 221. Pasquier, III, 419. Hyde de Neuville, II, 139. Cf. Talleyrand. III, 255. Wellington à Dumouriez, 26 sept. (*Dispatches*, XII, 627.)

4. Fouché à Louis XVIII, 15 sept. ; aux ministres, 15 sept. (Lettres citées par Madelin, d'après les papiers de Gaillard.)

que menace ou effrayé par la réaction déchaînée, il partit sous un déguisement et rejoignit son poste[1]. Il n'allait pas l'occuper longtemps. Trois mois plus tard, il était révoqué, frappé par la loi contre les régicides, banni à jamais de la France. Juif errant de l'exil, chassé de ville en ville comme si l'on craignait sa contagion, partout honni, suspect, espionné, en état de tolérance, il traîna tristement l'ombre de sa vie à Dresde, à Prague, à Linz, à Trieste. Il mourut en 1820[2]. Napoléon avait dit, la veille de son départ pour Rochefort : « — J'aurais dû faire pendre Fouché. Je laisse ce soin aux Bourbons[3]. » Le supplice fut moins infamant mais il dura plus longtemps.

IV

La retraite de Fouché ne sauva pas le ministère. Talleyrand triompha vingt-quatre heures. — « Cette fois, dit-il, je lui ai tordu le cou. » Mais le cadavre tirait à lui le moribond. Les nouveaux députés se réunissaient chaque jour à la bibliothèque de la Chambre. Lorsque l'on y apprit le renvoi de Fouché, quelqu'un dit : « — Le roi a bien fait, mais quand renverra-t-il l'autre[4] ? » « L'autre », c'était Talleyrand. Les royalistes purs sentaient la même répulsion pour ces deux anciens serviteurs de Napoléon : le régicide et l'apostat. Si le comte d'Artois, influencé

1. Guizot, *Mém.*, I, 105. Cf. la lettre de Fouché à Wellington, Dresde, 1er février. (Citée dans les *Letters and Dispatches*, de Castlereagh, III, 213-241.) — Dans le courant d'octobre, on distribua dans Paris une Lettre aux Ministres, attribuée à Fouché, laquelle attaquait avec une extrême violence le parti royaliste. (Bulletin de police du 18 octobre. (Arch. nat., F. 7, 3775.)

2. Sur les dernières années de Fouché, lire les belles pages de Louis Madelin, *Fouché*, II, 490-533.

3. Meneval, *Souv.*, II, 254.

4. Notes manuscrites de Rousselin (collection Bégis). Vitrolles, III, 223

par son parti, était devenu plus ou moins hostile à Fouché, c'était sans rancune personnelle tandis qu'il en voulait extrêmement à Talleyrand qui avait frustré les princes de l'accès au conseil des ministres. Le czar enfin, on ne l'ignorait pas à la cour, avait une véritable animosité contre Talleyrand depuis la divulgation du traité secret conclu à Vienne. Or, dans les circonstances du moment, il était habile, il était même nécessaire d'affermir les bonnes dispositions de la Russie en chargeant des négociations suprêmes un ministre en qui elle ne vît point un ennemi [1].

Talleyrand reconnut vite qu'il était perdu. Avant même que la démission de Fouché ne fût officiellement annoncée, il provoqua sous prétexte d'un dîner chez le comte de Jaucourt une réunion secrète de ses collègues pour leur exposer l'état des choses. « — L'esprit des Chambres, dit-il en substance, est tel qu'il y aurait de grands périls à se présenter devant elles. Mais les exigences folles que les Alliés, j'ai tout lieu de le croire, vont émettre placeront le ministère sur un excellent terrain. Je leur ferai des réponses qui prouveront à la France que nous ne voulions pas prêter les mains à l'indigne traité qu'on veut imposer. Quand nous serons partis pour une telle cause, l'opinion publique nous suivra dans notre retraite. Si nos successeurs consentent à accepter ce que nous avons refusé, ils sont immanquablement perdus. S'ils veulent résister, ils ne seront pas de force. Il faudra qu'on ait recours aux expériences et aux talents éprouvés. Les gens qui nous sont aujourd'hui le plus hostiles se verront obligés de redemander notre secours, et nous repa-

1. Cf. Rapport à Wellington, 7 août. (*Suppl. Dispatches*, XI, 107.) Pasquier, III, 419. Talleyrand, *Mém.*, III, 276. Rochechouart, *Souvenirs*, 411.

raîtrons à la tête des affaires avec une autorité incontestée[1]. »

Talleyrand continuait Machiavel, mais il avait conçu son plan sous l'empire d'illusions que Machiavel n'aurait pas eues. Si tous les ministres, sans doute, ne les partagèrent point, ils n'en tombèrent pas moins d'accord qu'il valait mieux s'en aller de son propre gré que de se faire mettre dehors. Dès le lendemain, 17 septembre, Pasquier fit entendre au roi que le cabinet était disposé à se retirer, ce qui ne parut causer à Louis XVIII aucune surprise désagréable. Puis le 18 ou le 19 septembre, Talleyrand lui-même instruisit officiellement le roi de la résolution prise par les ministres. Louis XVIII ne fit aucune objection. « — Je prendrai un autre ministre », dit-il tranquillement. Et, en congédiant Talleyrand, il l'invita à tenir cette démission secrète pendant quelques jours, afin d'avoir le temps de réfléchir sur la composition du nouveau cabinet[2].

1. Pasquier, *Mém.*, III, 423-424. Cf. Villèle à son père, Paris, 4 octobre. (*Mém.*, I, 352) et Vitrolles (III, 224) qui dit que des conciliabules eurent lieu entre les ministres, ses collègues, sans qu'il eût été invité à y prendre part. — C'est par Dalberg, qui avait fait causer des membres de la conférence, que Talleyrand fut instruit indirectement des prétentions des Alliés. (Vitrolles, III, 139.) On connaissait aussi le rôle modérateur du czar dans les discussions. C'est ainsi que Gouvion Saint-Cyr écrivit le 31 août au général Hugo : « Entretenez de bonnes relations avec les Russes qui sont de fidèles alliés du roi. » (Arch. Guerre.) Le 10 septembre, Louis XVIII conféra le Saint-Esprit à Alexandre.

2. Pasquier, III, 425-426, Beugnot, II, 339, Vitrolles, III, 225-229. — Vitrolles donne des détails un peu différents. A l'en croire, Talleyrand pensait que sa démission ne serait pas acceptée, et il fut stupéfait quand Louis XVIII le prit au mot. Il est très possible en effet que dans les quarante ou soixante heures qui s'écoulèrent entre le dîner chez Jaucourt et l'offre formelle de sa démission, Talleyrand se soit repris à espérer que le roi le retiendrait et lui garantirait un entier appui devant les Chambres.

Dans ses *Mémoires* (III, 296-298), Talleyrand conte le plus tranquillement du monde qu'il donna sa démission le soir du 22 septembre « parce qu'il était déterminé à ne jamais mettre sa signature au bas d'aucun acte contenant la cession d'aucune portion de territoire. » Les révélations de Pasquier et aussi les récits de Vitrolles et de Beugnot infirment cette assertion, et il y a des preuves de leur véracité :

1° Pasquier dit (III, 426) qu'aussitôt après avoir annoncé au roi le projet de

Pendant ces quelques jours, Talleyrand eut à répondre à l'ultimatum des Alliés et à une demande impérative de Castlereagh concernant la restitution des tableaux, marbres et bronzes conquis par les armées françaises.

Le 3 juillet, déjà, cette réclamation avait été l'objet d'un vif débat entre les généraux alliés et les plénipotentiaires du gouvernement provisoire. La question posée mais non résolue, Blücher la trancha à la hussarde en ce qui l'y intéressait comme Prussien. Le surlendemain de son entrée à Paris, il fit sommer Denon, directeur des musées, de livrer les objets d'art ayant appartenu à la Prusse sous peine d'être arrêté sous vingt-quatre heures pour être conduit dans la forteresse de Grandentz. Denon épouvanté. car Muffling avait déjà envoyé au Louvre un piquet de vingt-cinq hommes, s'adressa, à Talleyrand qui lui conseilla de céder. Une vingtaine de tableaux et de bustes furent aussitôt emballés et expédiés en Prusse[1].

démission des ministres, soit le 17 septembre, il s'occupa de faire publier l'ordonnance sur la réorganisation de la Cour royale de Paris. Or cette ordonnance, datée du 18 septembre, parut le 19 septembre dans la *Gazette officielle*.

2° Du récit de Vitrolles (III, 231-234), il résulte que Louis XVIII mit cinq jours à former le nouveau ministère. Beugnot (II, 339-340) et Barante (II, 206) parlent aussi de négociations laborieuses. Rochechouart (*Souv.*, 412, 414) dit que Richelieu mit trois jours à se décider et qu'il lui fallut encore du temps pour déterminer ses futurs collègues. Or, la liste des ministres arrêtée le 24 septembre parut le 25 dans la *Gazette officielle*.

3° A la réception de la note de Talleyrand, du 20 septembre, dont il sera parlé plus loin, les Alliés avaient rédigé une réponse, mais apprenant, le 22 septembre, que les ministres étaient démissionnaires, ils s'abstinrent de l'envoyer. Ils ne la communiquèrent à Richelieu, à titre seulement de déclaration de principes, que le 27 octobre, longtemps après la signature des préliminaires. (Les Ministres alliés à Richelieu, 27 octobre et note [de Richelieu?] s. d. [28 ou 29 octobre]. (Arch. Aff. étrangères, 692). Talleyrand a donc commis une... inexactitude volontaire en disant qu'il reçut officiellement cette lettre du 22 septembre et qu'elle détermina sa démission.

En résumé, il n'est pas douteux que la démission du cabinet Talleyrand, décidée le 16 ou le 17 septembre, fut acceptée le 19 ou au plus tard le 20, et que si Talleyrand se retira, ce fut, non pour ne point souscrire à un traité humiliant. mais dans la crainte d'être renversé par la Chambre.

1. Lettres de Denon, de Ribbentropp, intendant général des Armées prussiennes,

Blücher, satisfait, laissa en repos les Vierges et les Vénus. Mais le roi des Pays-Bas et les petits souverains d'Allemagne et d'Italie réclamèrent auprès du gouvernement anglais. Le Saint-Siège lui-même fit ses revendications bien que la possession des chefs-d'œuvre de Rome transportés en France eut été régularisée par les traités[1]. Canova vint tout exprès à Paris pour prendre livraison de la *Transfiguration* et de l'*Apollon du Belvédère*. Il se donnait comme ambassadeur. « — Emballeur ! voulez-vous dire, » lui répliqua Talleyrand[2].

Wellington et Castlereagh se montrèrent d'abord opposés à ces répétitions, Talleyrand ne voulait pas en entendre parler. L'affaire traîna. Enfin, le 11 septembre, Castlereagh, sur l'ordre du Prince Régent, soumit à la conférence une note concluant aux restitutions demandées. Cette note, qui contenait les expressions peu diplomatiques de « masse de pillage, » « odieux monopole des arts », « source impure », fut communiquée à Talleyrand. Il y répondit le 19 septembre par un refus motivé, en termes de la plus forte et de la plus blessante ironie, sur les droits de la France à conserver ces objets d'art et sur l'impossibilité morale où le roi se trouvait de les céder[3]. Ce n'était qu'une protestation purement théorique. Déjà Talleyrand avait dit à Wellington que le roi ne donnerait aucun ordre mais que les Anglais pouvaient

de Talleyrand et de Bignon, 9, 10 et 11 juillet. (Arch. Aff. étrangères, 690 et 691.)

1. Il en était de même pour le plus grand nombre des tableaux et statues. Un tiers peut-être avait été réquisitionné, mais le reste avait été cédé par des traités de paix ou transportés à Paris par mesure administrative à l'époque où les pays à qui ils appartenaient faisaient partie de l'Empire français.

2. Géraud, *Journal intime*, 292.

3. Note de Castlereagh, 11 sept. Réponse de Talleyrand, 19 sept. Lettre de Castlereagh à Wellington, 19 sept. (Arch. Aff. étrangères, 691.)

s'entendre avec le directeur des musées. Denon déclara qu'il ne livrerait pas un tableau sans l'emploi de la force. La force était là, représentée par un détachement prussien qui depuis deux mois occupait le Louvre. Le 19 septembre, à six heures du matin, les commissaires hollandais entrèrent au musée sous la conduite du colonel Freemantle, aide de camp de Wellington. Denon ne parut point, non plus qu'aucun gardien du Louvre. Les grandes échelles avaient été cachées; dans tout le quartier, on ne trouva ni un portefaix ni un ouvrier qui consentît à descendre et à emballer les tableaux. Des soldats anglais furent commandés de corvée et l'on emprunta de force les échelles d'un baladin qui faisait travailler des singes savants sur la place de Marengo[1]. L'opération dura jusqu'à la fin de septembre car, les Hollandais nantis, les Allemands et les Italiens se présentèrent. Les Autrichiens, mis en goût, eurent l'idée de rapporter à Venise le Lion ailé de Saint-Marc qui ornait une fontaine du jardin des Invalides, et les chevaux de bronze, faussement attribués à Lysippe. qui étaient attelés au char de la Victoire sur l'arc de triomphe du Carrousel. Les Parisiens tenaient à leurs tableaux et à leurs monuments plus peut-être qu'à quelques parcelles de territoire français. Les colères qu'avait allumées dans Paris la dévastation du Louvre s'exaspérèrent aux premiers préparatifs pour l'enlèvement des chevaux antiques. Le gouverneur prussien Müffling redoutait que le peuple ameuté ne s'y opposât par la force. Au jour fixé, la moitié de la garde nationale fut commandée afin

1. Wellington à Fagel, 15 sept., à Talleyrand, 16 sept., au roi de Hollande, 20 sept. à Castlereagh, 23 sept. (*Dispatches*, XII, 634, 635, 639, 641-645.) Gagern à son gouvernement, Paris, 18, 21 et 22 septembre (cités par Gagern, *Mein Antheil and der Politik*, V, 362-365). Helena Williams, *Relation des événements*, 287. 297-298.

le protéger les travailleurs, et cinq bataillons et quatre escadrons prussiens se massèrent aux abords du Carrousel. Grâce à ce grand déploiement de troupes, l'opération se fit paisiblement, et un officier anglais put se donner le ridicule plaisir de se hisser sur le char et d'y prendre les poses d'un capitan de théâtre forain[1].

Les Alliés s'occupaient d'une exécution plus douloureuse que l'enlèvement des chevaux de Venise. Le 20 septembre, ils avaient communiqué le projet de traité aux plénipotentiaires français. En réponse à cet ultimatum, Talleyrand leur adressa, le surlendemain, une longue note où après avoir invoqué le principe que *l'on ne peut conquérir sur un allié*, il s'efforçait de démontrer que le roi de France était devenu l'allié des puissances belligérantes par l'accession au traité du 25 mars[2], et qu'il avait même aidé à leurs succès militaires en contraignant Bonaparte à diviser l'armée pour combattre les royalistes du Midi et de l'Ouest. Comme conclusion, Talleyrand admettait au nom de son souverain le retour aux frontières de 1790, le paiement d'une indemnité modérée et d'une courte occupation, mais il repoussait toute cession de l'ancien territoire français. Il terminait en déclarant que si ces bases n'étaient point acceptées il ne se trouverait pas

1. Müffling à Dessolles, 29 sept. Dessolles à Müffling, 29 sept. (Arch. Aff. étrangères. 647.) Castellane, *Journal*, I, 304. La Martinière, *Souvenirs*, 294. Miss Helena Williams, *Relation des événements*, 288-294. Pasquier, *Mém.*, III, 428; et la note de Talleyrand, du 19 septembre : « La cession des objets d'art ne serait pas moins ressentie qu'une cession de l'ancien territoire. » (Arch. Aff. étrangères, 691.) — La *seconde Messénienne*, de Casimir Delavigne, a pour sous-titre ; *La Dévastation du Musée*.

Des tableaux furent enlevés par les Prussiens à Notre-Dame, par les Autrichiens au Musée de Dijon; on prit des cartes à la Bibliothèque de l'Arsenal, des manuscrits à la Bibliothèque royale.

2. Cet argument était fort discutable, car l'ambassadeur de Louis XVIII n'avait pas été admis d'une façon formelle à adhérer au traité. Voir **1815**, I, 476, note.

autorisé à en entendre ni à en proposer d'autres[1]. Ce fut le dernier acte de Talleyrand. Le 24 septembre, le duc de Richelieu, émigré de la première émigration, ancien gouverneur d'Odessa et ami personnel du czar, fut nommé président du Conseil avec Clarke à la guerre, Vaublanc à l'intérieur et Decazes, qui remplaçait Blacas dans la faveur de Louis XVIII, à la police générale[2]. C'était un cabinet de réaction homogène. « — Voilà un excellent choix, dit Talleyrand. M. le duc de Richelieu est certainement l'homme de France qui connaît le mieux la Crimée[3]. »

1. Note des plénipotentiaires français, 22 sept. (Arch. Aff. étrangères, 692. Cette note, longue et confuse, avait été, dit-on, rédigée par La Besnardière.

2. *Gazette officielle*, 25 septembre. — Corvetto, un spécialiste sans couleur politique accusée, et Barbé-Marbois, un modéré qui n'eut aucune influence dans le Conseil, furent nommés deux jours plus tard aux finances et à la justice.

3. Rochechouart, *Souvenirs*, 414. Cf. Géraud, *Journal intime*, 338, qui cite tout de travers ce joli mot.

CHAPITRE V

LA FIN DU DRAME

I. **La France à l'avènement du ministère Richelieu (août-décembre). — Les assassinats du Midi. — Les séditions militaires.**
II. **Le Traité de paix.**
III. **La Chambre introuvable.**
IV. **Le procès et l'exécution du maréchal Ney.**
V. **L'évasion de Lavallette. — La Loi dite d'amnistie. — Les nouvelles proscriptions.**

I

Richelieu prit le pouvoir dans les pires circonstances. D'un côté, l'Europe imposant un traité funeste; de l'autre, la France occupée et ravagée par l'ennemi, divisée et agitée par des passions furieuses, peuplée de mécontents et de factieux, d'oppresseurs et d'opprimés. Depuis que Fouché avait lu au roi ses trop véridiques rapports, les choses ne s'étaient pas modifiées. C'était le même antagonisme entre les partis, la même animosité entre les individus, les mêmes désordres et les mêmes attentats.

Paris, où tout se passe en chansons jusqu'à ce que gronde l'émeute, était relativement calme. On se bornait à nommer Louis XVIII : « Louis l'Inévitable », « le roi de l'étranger », « le roi sans royaume », « le roi des Tuileries », à prédire « qu'il n'en n'aurait pas

on souille l'écusson royal. En Lorraine, les bourbonnistes craignent de porter publiquement la décoration du Lys. A Metz, on brûle le soir, sur une place, l'effigie de Louis XVIII. A Toul, on inscrit sur l'hôtel du marquis de V... : « Trahison, correspondance avec l'ennemi, vente du sang français, voilà les titres de la noblesse d'aujourd'hui. » A Bordeaux, où cependant le royalisme domine et opprime, il faut fermer un musée de figures de cire pour éviter les insultes aux bustes du roi et des princes. A Lyon, le 23 novembre, on arrête quatre individus qui tirent à la cible sur un portrait gravé de Louis XVIII; l'un d'eux dit aux gendarmes : « —Si c'était lui en personne, je le fusillerais de même. » Le jour de la Saint-Louis, la moitié des habitants de Dommartin (Meurthe) crient : Vive l'empereur! autour du feu de joie; la même manifestation a lieu à Limoges. A Boulogne-sur-Mer, on distribue deux cents cocardes tricolores; à Elbeuf, on se dispute ces brochures d'un colporteur : *l'Evangile selon Saint-Napoléon*, *la Résurrection de la Violette*, *le Départ du grand homme*. A Moulins, le 13 septembre, un gros rassemblement parcourt les rues en chantant *la Marseillaise* et en criant : Vive l'empereur! A Caen, le même jour, douze jeunes gens crient : Vive Bonaparte ! Vivre et mourir pour lui ! Les cent ouvriers d'une filature de Lodève chantent journellement des chansons contre le roi ; un beau dimanche, ils font monter sur une estrade une femme couronnée et un enfant, et les acclament comme Marie-Louise et Napoléon II. Au Fousseret (Haute-Garonne) et à Lauterie (Dordogne), la population chasse des gendarmes venus pour arrêter des soldats coupables d'avoir

l'Allier, la Creuse, le Puy-de-Dôme, la Loire, la Corrèze, le Cantal, la Lozère, l'Aveyron, et même, chose imprévue, les Landes et les Basses-Pyrénées.

onservé leur vieille cocarde tricolore. A Saint-Flour, n contraint un gendarme à crier : Vive l'empereur[1] !

Dans la bouche des paysans, ce cri-là est plus u'une protestation ; c'est une espérance. Napoléon st déjà à Sainte-Hélène que la foi populaire le croit ncore près des frontières françaises. On attend son etour. Mainte fois, en divers lieux, le bruit se répand u'il est revenu. On dit que pour chasser les Bourons et les Alliés, il amène 200 000 Turcs et 200 000 méricains. A la fin d'août, un faux Napoléon se ait acclamer dans les villages de l'Ain[2].

On poursuit et l'on condamne. Pour les cris sédiieux ou le port de la cocarde tricolore, les peines 'élèvent à six mois, à un an, à deux ans de prison, arfois à cinq ans de bannissement[3]. Mais la sévéité de la justice n'arrête point ces manifestations. l en est de plus terribles : le feu. Pendant les mois l'août, de septembre et d'octobre, les incendies se nultiplient dans les campagnes. Meules, bois, forêts rûlent un peu partout. Des rapports de divers préets, il ressort que ces nombreux incendies « sont 'effet de la haine des factieux contre l'ordre de la oblesse[4]. »

Dans les départements du nord, de l'ouest, du nidi, ce sont d'autres scènes. Tandis que, en Auvergne,

1. Analyse de la correspondance des préfets, 10 et 29 sept., 2, 3, 4, 5, 6, 9, 11, 7, 21 octobre. (Arch. nat., F. 7, 3775.) Extraits de la correspondance ministérielle, 4, 17, 29 août, 1er, 26 sept., 4 octobre, 21 et 24 nov. (Arch. Guerre.)

2. Analyse de la correspondance des préfets, août-octobre. (Arch. nat., F 7, 775.) Extraits de la correspondance ministérielle, août-octobre. (Arch. Guerre.)

3. Analyse de la correspondance des préfets, 27 et 28 août, 13 sept., 18, 19, 28, 9, 30 oct., 2 décembre. (Arch. nat., F. 7, 3775.) Extraits de la correspondance ninistérielle, 8, 15, 19, 27 octobre. (Arch. Guerre.) — Le tribunal de Bourg ayant ondamné à un an de prison un individu coupable d'avoir crié : Vive l'empereur ! e procureur du roi en appela *a minima*, « la peine n'ayant aucune proportion vec la gravité du délit. »

4. Analyse de la correspondance des préfets, du 16 août au 2 décembre. (Arch. at., F. 7, 3775.)

« le pays est si révolutionnaire que les nobles et les riches cherchent asile dans les villes [1] », dans la Flandre française, des paysans « se réfugient dans les bois pour éviter les persécutions des royalistes exaltés [2] ». Un certain Sans-Peur fait afficher cet avis : « Tremblez, Jacobins, nous mettrons vos têtes sur nos baïonnettes. Vive le roi ! » A Armentières, le 16 septembre, la foule se porte chez l'ex-maire « pour le pendre » ; mais comme il s'est enfui, on ne peut que piller sa maison. Le 30 septembre, le commandant de gendarmerie fait sortir furtivement de Lille quatre bonapartistes notoires pour les soustraire aux vengeances [3].

L'Ouest où Blancs et Bleus, royaux et fédérés, sont restés en armes forme deux camps ennemis. « On est en état de guerre », écrit le préfet d'Ille-et-Vilaine [4]. Dans les villes, les chouans ne sont pas redoutables ; à peine s'ils osent même les traverser, car on leur crie au passage : Hou ! Hou ! A bas les brigands ! A bas les assassins ! et la garde nationale a des fusils [5]. Mais ils sont les maîtres dans la campagne. Ils désarment les gendarmes, arrêtent les diligences, saisissent les caisses des douanes, des perceptions, des sa-

1. Préfet du Puy-de-Dôme à Pasquier, 25 juillet. (Arch. nat., F. 7, 3774.)

2. Préfet du Nord à Pasquier, 13 août. (Arch. nat., F. 7, 3774.)

3. Placard affiché à Armentières. Commandant de gendarmerie de Lille à Gouvion Saint-Cyr, 1er octobre. (Arch. Guerre.) Préfet du Nord à Pasquier, 16 sept. (Arch. nat., F. 7, 3775.)

4. Rapport du 22 juillet. (Arch. nat., F. 7, 3774). Cf. Rapport d'Angers, 13 octobre (F. 7, 3775). Puymaigre, *Souv.*, 205-206.

Voici un fait qui témoigne la rage des passions à cette époque. A Saint-Malo, le 16 juillet, une femme discutant avec un jeune homme nommé Veissière, s'écrie « — Ah ! je voudrais tuer tous les Bonapartistes ! » Veissière prend dans sa poche un pistolet chargé et le lui passe en disant : « — Tuez-moi donc, car j'en suis un. » La femme saisit l'arme et fait feu à bout portant. (Rapport de Saint-Malo, 18 juillet. Arch. nat., F. 7, 3774.)

5. Préfet de Nantes à Gouvion Saint-Cyr, 28 juillet. Colonel Huché au même. Rennes, 4 août. Général Barbou à Clarke, Lorient, 8 octobre. Vicomte de Pontbriand au même, Plancoët, 21 octobre. (Arch. Guerre.)

ines. Ils s'acharnent surtout contre les acquéreurs
e biens nationaux. On prend leurs bestiaux, leur
olaille, leur farine, leur foin, leur mobilier agricole;
la suite de quoi on les rançonne. On en tue même
ın, à Légé, — pour l'exemple. Certains chefs subalernes s'arrogent des droits que n'a pas le roi de
rance. L'un d'eux rassemble à Saint-Gille une
rosse bande de chouans portant cocarde verte et
lanche, couleurs du comte d'Artois, et fait savoir
lans les environs que « si d'ici quinze jours les gens
ui ne conviennent plus au département n'en sont
as sortis, il saura les y contraindre. » Un autre
rdonne par voie d'affiches « l'annulation des ventes
le biens prétendus nationaux et le rétablissement de
a dîme[1]. »

Dans le Midi, il y a deux gouvernements : le gouvernement nominal du roi, le gouvernement effectif
lu duc d'Angoulême. Investi par Louis XVIII de
pleins pouvoirs dans les 7e, 8e, 9e, 10 et 11e divisions
militaires, le prince nomme et destitue à tort et à
travers préfets et généraux, organise des corps de
volontaires, établit des tribunaux d'exception, lève
des taxes arbitraires[2]. Les royalistes « opposent sa
fermeté à la faiblesse du roi. » Ils ne pensent que par
lui, ils ne reconnaissent que son autorité, ils n'obéissent qu'à ses ordres et à ses créatures. « C'est de
l'idolâtrie, écrit de Bordeaux le comte de Tournon.

1. Lamarque à Gouvion Saint-Cyr, Tours, 24 juillet. Gouverneur de la 13e division militaire au même, 25 juillet. Colonel Huché au même, Rennes, 26 juillet. Rapports de Guingamp, 22 août; de Loudéac, 27 août; de Nantes, 28 août; d'Angers, 30 août; de Niort, 30 oct. et 15 nov.; de Vitré, 18 nov.; de Vannes, 17 nov. (Arch. Guerre.) Rapports des préfets de la Loire-Inférieure, de la Vendée, des Deux-Sèvres, 24 août, 27 septembre, 1er et 6 octobre. (Arch. nat., F. 7. 3774 et F. 7, 3775.) Circulaire de Pasquier aux préfets des départements de l'Ouest, 20 septembre (citée dans *Choix de rapports, opinions et discours*, XXI, 495-501.)

2. Barante, *Souv.*, II, 178-179. Castellane, *Journal*, I, 300. Vitrolles, III, 211-212. Lady Granville, *Letters*, I, 71. Analyse de la corresp. des préfets, 2 août. (Arch. nat., F. 7, 3775.)

La couleur blanche ne paraît digne du royalisme que si elle est liserée de vert[1] ». Aux Tuileries, on s'inquiète, on s'effraye, on accuse le frère du roi de vouloir séparer les provinces du Midi pour s'y tailler un royaume. Pour mettre un terme à cette anarchie, le roi fait écrire par Vitrolles au duc d'Angoulême « qu'il désire le revoir à Paris[2]. »

Les pays méridionaux sont toujours souillés de sang. Si, « l'assassinat s'est ralenti[3] », selon l'heureuse expression du préfet de Vaucluse, il ne s'est pas arrêté. A la descente du Rhône, vers l'île May, ce dialogue s'engage le 25 août entre deux mariniers qui sont sur une barque et cinq prêtres qui sont sur une autre : « — A bas la cocarde blanche ! à bas le fromage blanc ! — Tu voudrais bien en avoir sur ta table, du fromage blanc ! — Vive l'empereur ! — Va donc le retrouver à Sainte-Hélène, ton empereur ! « Alors les mariniers prennent des fusils au fond de la barque, tirent sur les prêtres et en tuent deux[4]. Le curé d'Eymen (Drôme) est assassiné par des protestants[5]. A Perpignan, on égorge deux scieurs de long bonapartistes[6]. A Montauban, la populace massacre quatre sous-officiers des lanciers rouges de la garde qui regagnaient désarmés leurs foyers[7]. Une bande formidable de quatre cents hommes et femmes parcourt l'Hérault, pillant et

1 Rapport sur l'esprit des départements du Midi, 28 juillet. (Arch. Guerre. Tournon à Barante, Bordeaux, 30 juillet, (Barante, *Souv.*, II, 184.) Vitrolles, III, 21[illegible]

2. Vitrolles, III, 212-215. Barante, II, 79. Rapport à Wellington, 7 août. (*Supplementary Dispatches*, XI, 107.)

3. Rapport du préfet de Vaucluse, 17 sept. (Arch. nat., F. 7, 3775.)

4. Rapport du lieutenant de gendarmerie, Saint-Etienne, 27 août. (Arch. Guerre.)

5. Préfet de la Drôme à Vaublanc, 3 novembre. (Arch. nat., F. 7, 3774.)

6. Préfet des Pyrénées-Orientales à Vaublanc, 2 octobre. (Arch. nat., F. 7, 377[illegible].)

7. Ricard à Clarke, 21 octobre. (Arch. Guerre.) Rapport de Montauban, 23 oct. (Arch. nat., F. 7, 3775.)

ncendiant les fermes et les maisons des bonapartises[1]. On brûle le temple de Saint-Affrique dans l'Aveyron[2]. Nîmes vit toujours sous la Terreur. Dans la nuit du 16 au 17 octobre, on assassine deux artisans protestants et on blesse grièvement la femme d'un troisième[3]. Le 12 novembre, le général Lagarde procède, sur un ordre de Paris, à la réouverture du temple fermé depuis quatre mois. La foule, en majorité composée de femmes, s'ameute alentour, criant : « A bas les grilleurs ! A bas les protestants. Nous leur en f..... tant qu'ils n'y reviendront pas ! » La gendarmerie est repoussée, le général Lagarde tombe, atteint à bout portant d'un coup de pistolet ; les émeutiers forcent la grande porte du temple, brisent le mobilier, poursuivent et maltraitent les protestants[4]. Aux environs d'Avignon, Pointu et sa bande continuent leurs exploits ; ils vont pillant et rançonnant. Le 11 septembre, ils assassinent un jeune homme de dix-sept ans: « — Ton père était bonapartiste. Tout ce parti doit mourir[5]. » Dans la ville même, le 18 octobre, on met à sac la maison de l'ancien président de la fédération[6]. Les 11, 13 et 27 décembre, la foule se porte aux prisons pour en finir avec les bonapartistes et les jacobins. Le préfet s'enfuit tandis que les gendarmes tiennent tête à l'émeute. L'arrivée du comte de Damas avec de la troupe rend quelque calme à la ville, « mais, écrit-il, il faut se contenter

1. Général Briche à Gouvion. Montpellier, 16 sept. (Arch. Guerre.)

2. Rapport à Gouvion Saint-Cyr, 3 sept. (Arch. Guerre.)

3. Rapport de la gendarmerie de Nîmes, 17 oct. (Arch. Guerre.) Préfet de Nîmes à Vaublanc, 19 et 25 oct. (Arch. nat., F. 7, 3775.)

4. Proclamation du préfet du Gard, 12 nov. Rapports de Briche, de Vassimon, Nîmes, 13 et 17 nov. Barbé-Marbois à Clarke, 23 nov. (Arch. Guerre.) Lauze de Perret, *Causes des troubles du Gard. Journal général*, 24 novembre. *Journal des Débats*, 24 novembre.

5. Préfet de Vaucluse à Pasquier, 11 sept. (Arch. nat., F. 7, 3775.)

6. Rapport de la 8e division militaire, 20 oct. (Arch. Guerre.)

pour toute répression du repentir des criminels [1]. » Partout, à Montpellier où l'on distribue des brochures qui prêchent le meurtre, à Marseille où l'on signe des pétitions réclamant le supplice de Masséna et où s'organise une procession populaire en réjouissance de l'exécution du maréchal Ney, à Tarascon, à Perpignan, à Nîmes, à Toulon, les autorités appréhendent un massacre dans les prisons [2].

Au mois d'août, il y a eu un combat à Ners entre 1 500 Cévenols et des volontaires royaux soutenus par un bataillon autrichien. A la suite de cette rencontre où une quarantaine d'hommes ont été tués ou blessés, les Autrichiens ont désarmé les Cévennes, y ont pris 15 000 fusils [3]. Mais à l'ouest comme à l'est du Rhône on redoute encore la guerre civile. Le 7 novembre, une rixe éclate à Calvisson entre les habitants et des gardes nationaux royalistes du Gard. Un royaliste est tué, un autre blessé [4]. Dans le Var et entre Arles et Tarascon, des fédérés en armes tiennent la campagne [5]. Le préfet de Lyon écrit : « Dans l'Ain, l'Isère, le Beaujolais, la Bourgogne, le Dauphiné, l'exaspération est extrême, et Lyon, étant au centre, sera le rendez-vous de tous les mécontents. Ils sont effrayés des massacres du Midi et pensent que pour

1. Préfet de Vaucluse à Clarke, 11 et 13 déc. Damas à Clarke, 18 déc. Corsin à Clarke, 28 déc. (Arch. Guerre.)

2. Analyse de la correspondance des préfets, 4 et 22 sept., 11, 13 et 17 oct., 14 déc. (Arch. nat., F. 7, 3775.) Briche à Clarke, Montpellier, 23 sept. et 28 nov. (Arch. Guerre.)

3. Général Vaugier à Gouvion Saint-Cyr, Nîmes, 25 août. Frimont à Schwarzenberg, Nîmes, 27 août. (Arch. Aff. étr., 691). Rapport de Bianchi, 27 août. Rapport du commandant de gendarmerie, Nîmes, 19 sept. (Arch. Guerre). — Dans son rapport, Bianchi dit que « tous les prisonniers cévenols » furent fusillés par ordre du général autrichien Starhenberg. (Sur le combat de Ners, voir Bernis, *Précis de ce qui s'est passé dans le Gard*, 71-72, et Lauze de Perret, *Causes des troubles du Gard*, 327-350, 377.)

4. *Journal général*, 20 novembre.

5. Rapports de la 8e division militaire, 20 septembre et 25 nov. (Arch. Guerre.)

se sauver, ils n'ont plus qu'à recourir aux armes. » Le général Donnadieu écrit de Grenoble : « Les quatre cinquièmes de l'Isère sont bonapartistes et révolutionnaires. Si les sauvages d'Avignon venaient ici, cela entraînerait une guerre civile [1]. »

Aux inquiétudes causées par l'hostilité d'une bonne partie des Français et par le zèle royaliste, vraiment excessif, des gens de l'Ouest et des gens du Midi, s'ajoutaient celles qu'inspirait l'armée. L'armée dont on achevait d'opérer le licenciement n'était plus une force; elle était encore un danger. L'empereur la tenait dans les moelles. Non seulement à l'armée de la Loire, mais aux armées des Alpes, du Jura, du Var, des Pyrénées, de la Vendée, dans les places-fortes, dans les garnisons, l'ordre de prendre la cocarde blanche avait provoqué des tumultes, des révoltes, des désertions en masse. L'effervescence durait. Il n'y avait plus de discipline, les mutineries étaient fréquentes. La troupe subissait les couleurs royales avec horreur, comme une livrée détestable [2]. La captivité de l'empereur, le licenciement, la douleur et la honte de la France occupée causaient une tristesse profonde. Des officiers mirent en signe de deuil un crêpe à leur bras gauche [3]. Le deuil de la gloire, tous, officiers et soldats, le portaient sur leur visage sombre et abattu. « Depuis Calais jusqu'à Paris, écrivait une Anglaise, la comtesse Granville, je n'ai pas vu sourire un soldat français [4]. »

1. Préfet du Rhône à Fouché, 6 sept. Donnadieu à Clarke, Grenoble, 20 déc. (Arch. Guerre.)

2. Rapports et lettres du 15 juillet au 30 octobre. (Correspondance générale et Armées des Alpes, du Jura, des Pyrénées, etc. Arch. Guerre.) Analyse de la correspondance des préfets, juillet-octobre (Arch. nat., F. 7. 3774 et F. 7. 3775).

3. Extrait de la correspondance des préfets, 3 août. (Arch. nat., F. 7, 3044 B.)

4. *I have not seen a smile upon any french soldiers face the whole way.* Comtesse Granville, *Letters*, I, 60.

Le licenciement s'opéra avec beaucoup de lenteur. Comme presque en toutes choses, il y avait la question d'argent. Les caisses étaient vides, et le gouvernement jugeait inutile de payer complètement des hommes dont on n'avait plus besoin [1], tandis que les soldats refusaient de rendre leurs armes avant de recevoir leur solde arriérée et leur masse. Ils se firent payer de force. On devait aux troupes de l'armée du Rhin et de la garnison de Strasbourg, réduites ensemble à 19 000 hommes depuis le départ des mobilisés, 2 millions 200 000 francs. Rapp, malgré plusieurs lettres très pressantes au ministre de la Guerre, n'avait pu réunir que le quart de cette somme. Le 2 septembre, cinq cents sous-officiers de tous les régiments s'assemblèrent sur la place d'Armes. Le sergent Dalousi, du 7e léger, les harangua : « — Si vous me promettez de m'obéir aveuglément, de vous abstenir de tout désordre, de respecter les propriétés, je vous jure sur ma tête que l'armée sera payée. » Nommé par acclamation général en chef, Dalousi prit comme chef d'état-major le tambour-major du 58e et désigna parmi les sous-officiers ceux qui remplaceraient temporairement les officiers à la tête des régiments et des bataillons, escadrons, batteries, compagnies et sections. Chaque officier fut consigné sous la garde d'un factionnaire ; devant l'hôtel de Rapp, de qui l'on craignait la résistance, on mit un bataillon entier avec six pièces de canon chargées à mitraille. Le nouveau général compléta ses dispositions en indiquant les points de la ville que devaient occuper les troupes, et en ordonnant qu'il fût fait de très nombreuses patrouilles. La plus sévère discipline était prescrite; il y avait peine de mort contre tout soldat surpris en

1. Rapp, *Mémoires*, 383.

maraude ou trouvé dans un cabaret. Ces mesures militaires prises, Dalousi manda l'inspecteur aux revues et le receveur général qui lui présentèrent, l'un l'état des sommes nécessaires pour mettre la solde au courant, l'autre le montant de son avoir en caisse. Il convoqua ensuite le conseil municipal et invita poliment mais très résolument le maire à aviser aux moyens de procurer l'argent qui manquait. Malgré l'ordre qui régnait en ville (jamais troupes ne s'étaient montrées plus disciplinées), les habitants étaient dans la terreur. En quelques heures, à la demande du maire, ils souscrivirent un emprunt. Aussitôt, Dalousi fit lire aux troupes ce laconique ordre du jour : « Tout va bien. Les habitants financent, les paiements sont commencés. » Le 4 septembre, les sommes afférentes à chaque régiment ayant été versées chez les officiers payeurs, Dalousi passa en revue toute l'armée et la fit défiler devant lui. Après quoi, les troupes regagnèrent en ordre les casernes où elles rentrèrent sous l'autorité de leurs chefs [1].

L'exemple donné par l'audacieux sergent fut suivi un peu partout [2]. A l'armée du Jura, chaque corps envoya une députation de quatre soldats à Lecourbe; pour faire droit aux réclamations, il dut ordonner

1. Préfet du Bas-Rhin à Gouvion Saint-Cyr, 2 et 4 sept. Général Dubreton au même, Strasbourg, 5 sept. (Arch. Guerre). Précis de la conduite de Dalousi, rédigé par lui-même, Brest, mai 1817. (Arch. Guerre, à la date du 2 sept. 1815.) Cf. Rapp, *Mém.*, 379-404. Général Boulart, *Mém.*, 330-336. Préfet à Pasquier Strasbourg, 5 sept. (Arch. nat., F. 7, 3775.)

Dalousi (et non Dalhouzy, comme on écrit généralement) ne subit aucune punition. Licencié avec le 7e léger, il passa un mois plus tard à la Légion de la Loire. Il fut nommé sous-lieutenant en 1823, lieutenant en 1824, capitaine en 1835. Il était sergent de 1812, après avoir fait toutes les campagnes de la Grande Armée depuis 1805. (Dossier de Dalousi. Arch. Guerre.)

2. « L'affaire de Strasbourg monte toutes les têtes. Je reçois de partout des nouvelles d'insubordinations et de révoltes des troupes dont le paiement de la solde en retard et de la masse paraît être l'objet ou le prétexte. » Macdonald à Clarke, 1er octobre. (Arch. Guerre.)

la vente de chevaux et de subsistances[1]. A Montluçon, les éclaireurs de l'ex-garde emprisonnèrent leur colonel et se donnèrent pour chef un maréchal-des-logis qui réussit à les faire payer[2]. Les grenadiers, le 3e chasseurs à pied, les dragons, les lanciers et les chasseurs à cheval de la garde, le 5e et le 23e de ligne, le 15e léger, d'autres régiments encore obtinrent leur solde par des moyens à peu près analogues[3].

Au 2e chasseurs à pied, la chose tourna tragiquement pour le chef de la révolte. C'était un lieutenant nommé Rosey qui avait les plus beaux états de service. Entre autres actions d'éclat mémorables, il avait reconnu l'île de Grabowno en en faisant le tour à la nage sous le feu des Russes[4]. Le 24 septembre, le commandant Fayette était venu à Bourganeuf afin de recruter, parmi les chasseurs, des soldats pour la garde royale, Rosey, très ardent bonapartiste, se prit de querelle avec lui et le souffleta. Mis, en attendant pis, aux arrêts de rigueur sur l'ordre du général Hanrion, il fut délivré par ses soldats qui l'entraînèrent à prendre le commandement pour obtenir leur solde. Rosey ne sut pas résister. Il fit arrêter Hanrion et tous les officiers, prit la caisse du corps, la caisse du percepteur qui contenait 3000 francs, donna un napoléon à chaque

1. Lettre de Belfort, 22 sept. (Arch. nat., F. 7, 3775.)

2. Préfet de l'Allier, 6 oct. (Arch. nat., F. 7, 3774). Rapport de gendarmerie, Montluçon, 6 oct. (Arch. Guerre.)

3. Sous-préfet d'Aubusson à Clarke, 27 sept. Préfet de la Corrèze à Clarke, 30 sept. Macdonald à Clarke, 1er oct. et 8 oct. Rapport de gendarmerie de Selle-sur-Cher, 2 oct. D'Autichamp à Clarke, Poitiers, 4 oct. Rapport du sous-préfet de Brives, 5 oct. (Arch. Guerre.) Analyse de la corresp. des préfets, 23, 25, 30 sept., 4 oct. (Arch. nat., F. 7, 3775.) Cf. Macdonald à Clarke, 2 oct. (Arch. Guerre.) : « On se saignera pour mettre la solde au courant si les révoltés l'exigent, car je n'ai aucun moyen d'action contre eux. »

4. Dossier de Rosey (Arch. Guerre.)

homme, et partit avec 400 chasseurs pour Guéret afin d'y exiger une contribution comme Dalousi l'avait fait à Strasbourg. En route, il se ravisa et proposa aux chasseurs de le suivre dans la montagne où ils mèneraient la guerre de partisans. Les soldats hésitèrent, réfléchirent et, finalement, revinrent presque tous à Bourganeuf. Cinquante seulement restèrent avec Rosey ; ils l'abandonnèrent peu à peu. Le 29 septembre, quand la gendarmerie l'arrêta dans le Puy-de-Dôme, il n'avait plus que neuf hommes[1]. Rosey fut condamné à mort. Au moment d'aller au supplice, il s'enfonça dans la région du cœur un vieux clou arraché à la muraille. Mais ce clou, long seulement de quinze lignes, n'atteignit pas le cœur. Un chirurgien pansa sommairement le condamné qui, trop affaibli par la blessure pour marcher, fut porté sur une civière au lieu de l'exécution. Comme il ne pouvait se tenir debout, on le fusilla assis sur une chaise[2].

La juste prétention de toucher la solde arriérée n'était pas chez tous les soldats le seul motif de conserver leurs armes. Ceux qui étaient originaires du Midi ou de l'Ouest craignaient de mauvais traitements des paysans royalistes quand ils rentreraient

1. Rapports de la gendarmerie de Guéret, 26 sept. Sous-préfet de Bourganeuf au préfet de la Creuse, 26 sept. Préfet de la Creuse à Macdonald, 27 sept. Rapport de Hanrion, 26 sept. Macdonald à Clarke, 27 et 30 sept. et 8 oct. (Arch. Guerre). Maire de Limoges à Vaublanc, 28 sept. (Arch. nat., F. 7, 3775).

D'après la lettre du maire de Limoges, Rosey aurait souffleté non le commandant Fayette, mais le fameux colonel d'Ambrugeac (voir **1815**, I, 421, note 2) qui, replacé pour la forme à la tête du 10e de ligne, recruta des hommes pour la garde royale dont il fut nommé, à la formation, commandant de la 1re brigade d'infanterie, avec le grade de maréchal de camp.

2. Jugement rendu le 16 novembre par le 2e conseil de guerre de la 21e division militaire. (Dossier de Rosey). Colonel de gendarmerie Castelli à Clarke, Bourges, 24 nov. (Arch. Guerre.)

Rosey avait été condamné à mort le 16 octobre par le 1er conseil de guerre. Le jugement cassé en revision, Rosey fut condamné de nouveau le 16 novembre. Le neuf chasseurs de la vieille garde eurent dix ans de fer.

dans leurs foyers. « Les chasseurs à cheval de la garde, écrivait Macdonald, refusent de se séparer. Ils disent qu'on veut les licencier pour les faire égorger individuellement dans le Midi [1]. » Malheureusement ces craintes n'étaient pas chimériques. A Montpellier, on l'a vu, la populace massacra quatre lanciers rouges. Sur bien d'autres points du Midi et de la Vendée, beaucoup de soldats licenciés eurent à subir des vexations, des insultes, de lâches violences. Clarke lui-même, si peu charitable qu'il fût aux débris du bonapartisme, crut devoir s'entendre avec les ministres de l'intérieur et de la police pour mettre un terme à ces actes odieux. « Cette aveugle animosité contre tout ce qui porte l'habit militaire, écrivait-il dans une circulaire confidentielle, peut avoir les plus graves conséquences [2]. »

II

Les négociations diplomatiques, interrompues le 22 septembre [3] par suite du changement de ministère, reprirent presqu'aussitôt. Richelieu jugeait qu'il fallait les terminer vite car le czar qui se flattait d'avoir couronné son œuvre de justice par le traité de la Sainte-Alliance, signé le 26 septembre [4],

1. Macdonald à Clarke, 2 oct. (Arch. Guerre.)

2. Circulaire aux gouverneurs des divisions militaires, 21 nov. (Arch. Guerre. Cf. Circulaire du préfet de Nantes, 16 déc. (Arch. Guerre.)

3. Consulter à ce sujet la lettre des plénipotentiaires à Richelieu, 27 oct. (Arch. Aff. étr., 692.)

4. Le traité de la Sainte-Alliance fut signé à Paris par l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse et le czar en personnes. Le roi de France et le Prince Régent y donnèrent peu à peu leur accession.

Ce célèbre traité, « d'un mysticisme sublime et insensé » à entendre lord Castlereagh, n'était rien autre chose, d'abord, qu'une pompeuse déclaration d'alliance fraternelle et indissoluble entre les souverains pour le maintien de la religion et de la paix en Europe. Le czar avait conçu cet acte sous l'inspiration d'idées généreuses et même

était pressé de rentrer dans ses États. Les plénipotentiaires anglais, bien qu'un peu mécontents de la retraite de Talleyrand à qui, selon Liverpool, « Louis XVIII aurait dû laisser la responsabilité d'une paix humiliante », se montraient favorables au nouveau cabinet. « Aucune jalousie, écrivait Castlereagh, ne doit induire l'Angleterre à affaiblir le ministère du duc de Richelieu[1]. » Richelieu avait l'amitié personnelle du czar. Il ne s'était même déterminé à accepter le ministère que sur l'assurance de celui-ci qu'il le seconderait dans les dernières négociations. Mais Alexandre était si souvent intervenu depuis deux mois en faveur de la France, et toujours avec succès, qu'il sentait lui-même ne pouvoir guère aller au delà. La déférence que ses alliés lui avaient témoignée l'obligeait désormais à de grands égards envers eux. Ils avaient tant cédé qu'il y aurait eu abus à les contraindre de céder encore. Pour donner prétexte à une suprême intervention, le cabinet russe imagina de faire écrire au czar par Louis XVIII une lettre désespérée où il déclarait « qu'il descendrait du trône plutôt que de consentir à ternir son antique splendeur par un abaissement sans exemple. » Armé de cette lettre dont la minute avait été rédigée sous ses yeux, et que Louis XVIII avait copiée d'une belle écriture sans en penser un seul mot, le czar réussit à faire adoucir les conditions de l'ultimatum[2]. Les pléni-

libérales. C'est plus tard seulement, grâce à Metternich et plus encore sous l'action des événements, que la Sainte-Alliance devint selon le mot fameux « la ligue des rois contre les peuples ».

1. Castlereagh à Liverpool, 28 sept. et 1er oct. Liverpool à Castlereagh, 29 sept. (*Supplementary Dispatches of Wellington*, XI, 175, 180, 183.) Pasquier, *Mém.*, III, 433, IV, 3. Villèle, *Mém.*, I, 332.

2. Louis XVIII au czar, Paris, 23 sept. (Cité dans la *Corresp.* de Pozzo di Borgo, I, 209-211). Comtesse Edling, *Mém.*, 244-245, A. Maggiolo, *Pozzo di Borgo*, 219-221. — Selon une note de la *Corresp.* de Pozzo et le livre de Maggiolo, ce fut

potentiaires renoncèrent aux forts de Joux et de l'Ecluse et à la place de Charlemont, réduisirent de 800 millions à 700 millions l'indemnité de guerre et consentirent que le plus long terme de l'occupation fût fixé à cinq années[1].

Richelieu ne voulait céder ni Condé ni Givet. Il batailla avec beaucoup d'habileté et obtint gain de cause. Mais les Alliés demandèrent alors que l'indemnité fût rétablie à 800 millions. Richelieu repoussa ce marchandage. Le matin du 1er octobre, il eut avec Wellington un entretien particulier où ils tombèrent d'accord sur les questions demeurées en litige, et, le lendemain dans l'après-midi, il signa avec les ministres des quatre puissances les préliminaires de la paix[2]. Restaient quelques points de détails à régler; cela traîna plus de six semaines. Le 20 novembre, le traité fut enfin signé.

Les conditions définitives étaient : 1° la cession des villes et territoires de Landau, Sarrelouis, Philippeville et Marienbourg, du département du Mont-Blanc et de quelques districts limitrophes de la Suisse, soit quatre places fortes et 395 lieues carrées; 2° le démantèlement de Huningue; 3° l'occupation, pendant cinq ans au plus et trois ans au moins, d'une ligne militaire le long de la frontière par 150 000 hommes nourris, entretenus et soldés par la

Pozzo qui eut l'idée de cette lettre et qui la rédigea après accord entre les deux souverains. Selon la comtesse Edling, qui donne beaucoup de détails, la lettre fut concertée à l'Elysée entre Capo d'Istria et Richelieu. La minute en fut aussitôt rédigée, avec l'assentiment du czar, par le frère de la comtesse Edling, Alexandre Stourdza, et Richelieu la porta à Louis XVIII qui la copia.

1. Nouvelles propositions des ministres alliés, s. d. [27 ou 28 sept.] (Arch. Aff. étr., 692.)

2. Note sommaire sur les objets en discussion, 29 sept. Aperçu de l'état de la négociation (note entièrement de la main de Richelieu, s. d. 29 ou 30 sept.) Procès-verbal de la conférence du 2 oct. (Arch. Affaires étrangères, 692.) Wellington à Richelieu, Paris, 1er oct. (*Dispatches*, XII, 653.)

France; 4° une indemnité de guerre de 700 millions.[1] En ajoutant à ces 700 millions une somme de 350 millions pour l'entretien de l'armée d'occupation pendant trois ans seulement et une autre somme évaluée à 386 millions, tant pour les réquisitions des Alliés en nature et en numéraire durant les quatre mois écoulés depuis leur entrée en France que pour les indemnités consenties afin qu'ils cessassent ces réquisitions, c'était un total de 1 636 millions[2], sans compter les pertes subies par l'enlèvement du matériel et des approvisionnements des places fortes, d'une valeur de 21 763 000 francs[3], les pillages, les incendies, les spolations et les dilapidations de toutes sortes.

Quand Richelieu eut mis d'une main tremblante sa signature au bas des préliminaires, il rentra au Conseil. Il était pâle comme un mort. Il avait dû se contenir devant les étrangers ; il éclata : « — Je suis déshonoré ! Après ce que je viens de consentir, je mériterais de porter ma tête sur l'échafaud !... Pouvais-je faire autrement ? A quoi la France, aujourd'hui, est-elle en état de résister ?... Pourquoi faut-il que j'aie remis les pieds dans mon malheureux pays ? Mieux valait cent fois aller mourir

1. Traité de paix entre la France d'une part et, la Grande-Bretagne, l'Autriche, la Prusse et la Russie, de l'autre, signé à Paris, le 20 novembre 1815. (Arch. Affaires étrangères, 692.)

2. Note de Richelieu, s. d. [29 ou 30 sept.] (Arch. Aff. étr., 692.) — Richelieu écrit : 1 736 millions, car ce jour-là il craignait encore que l'indemnité de guerre ne fût maintenue à 800 millions.

Un détail inconnu, je crois : Le roi s'engagea à payer secrètement 120 000 francs par mois pour l'entretien des troupes russes (en sus des sommes stipulées) « en considération des bons offices rendus par la Russie au cours des négociations et notamment du sacrifice qu'elle a consenti à faire sur la partie de la contribution de guerre affectée à l'entretien de ses troupes. » Ces 120 000 francs furent payés chaque mois sur les fonds secrets. (Richelieu à Corvetto, 13 janv. 1816, et Corvetto à Richelieu, 16 janv. Arch. Aff. étr., 694.)

3. Etat des effets d'artillerie enlevés dans les places. s. d. (Arch. Aff. étr., 647.)

au fond de l'Asie[1] ! » Richelieu se condamnait injustement. Talleyrand ayant accepté en principe une cession territoriale, une indemnité et une occupation, il se trouvait lié : il ne pouvait, lui qui représentait la conciliation, se montrer plus intransigeant que son prédécesseur. Et grâce à l'amitié personnelle du czar, grâce aussi à l'estime qu'imposaient sa personne et sa loyauté, il avait assez facilement arraché des mains haineuses et rapaces de l'étranger cent millions de francs, quatre forteresses et quarante-cinq lieues carrées de territoire français. Il est présumable que Talleyrand, à force de marchander, aurait obtenu les mêmes concessions, car au point où les choses en étaient arrivées, les Alliés, sans doute, n'eussent point rompu pour des questions de quotités[3]. Mais en signant le traité, Talleyrand n'aurait pas eu le cri douloureux de Richelieu.

III

La paix était faite avec l'Europe ; il fallait maintenant « pacifier » la France. Le gouvernement royal, stimulé par la nouvelle Chambre, y mit tout son

1. Pasquier, *Mém.*, IV, 4.

2. Note sur le traité de 1815 comparé au traité de 1814. s. d. (Arch. Aff. étr., 673

3. Selon Vitrolles (*Mém.*, III, 242), « l'arrivée au pouvoir du duc de Richelieu ne changea rien, quoiqu'on ait pu dire, aux exigences des vainqueurs. » Ce n'est pas exact ; mais ce qui l'est moins encore, c'est l'on-dit passé légende d'après lequel on aurait dû à Richelieu la conservation de la Flandre, de la Lorraine, de l'Alsace, de la Franche-Comté, en un mot de toute la partie du territoire français teinté en bleu sur la carte prussienne dont j'ai parlé précédemment. (**1815**, III, 522-523) Pasquier, dans une lettre citée par d'Angebert (1550), rapporte que le czar remit une copie de cette carte à Richelieu en lui disant : « Voilà la France telle que mes alliés voulaient la faire. Il n'y manque que ma signature, et je vous promets qu'elle y manquera toujours » Le czar aurait dû dire non : *il n'y manque*, mais : *il n'y a manqué ;* car au moment où Richelieu devint ministre, les Alliés avaient renoncé depuis plus d'un mois à demander les provinces qu'ils convoitaient au mois de juillet. La carte n'était plus qu'un document pour l'histoire. Le texte même de l'ultimatum du 20 septembre en est la preuve indiscutable.

œur. La session parlementaire ouverte le 7 octobre, ı Chambre témoigna aussitôt, par son adresse au ɔi, l'esprit qui l'animait : « C'est notre devoir de ɔlliciter votre justice contre ceux qui ont mis le ·ône en péril... Nous vous supplions que la justice ıarche où la clémence s'est arrêtée. Que ceux qui ujourd'hui encore, encouragés par l'impunité, font arade de leur rébellion soient livrés à la juste śvérité des tribunaux... Nous ne parlerons pas à 'otre Majesté de la nécessité de ne confier qu'à des ıains pures les différentes branches de votre autoité, les ministres qui vous entourent nous présenɔnt à cet égard de rassurantes espérances[1]. »

Les ministres, ou du moins la majorité d'entre eux, vaient en matière de répression et d'épuration les ıêmes idées que la Chambre. Le 12 octobre, Clarke t signer au roi une ordonnance instituant une comıission chargée d'examiner la conduite des officiers e tout grade qui avaient servi pendant l'usurpation[2]. 'n allait organiser la nouvelle armée, et Clarke enɔndait qu'aucun officier de l'armée des Cent Jours e pût exercer de commandement sauf avis favorable e la commission. Cette commission offrait toutes les aranties aux meilleurs royalistes. Elle était composée du maréchal Victor, émigré à Gand ; du général e Lauriston, capitaine des mousquetaires noirs ; du énéral Bordessoulle, émigré à Gand ; du général rince de Broglie, qui avait gagné son grade à l'arıée de Condé, et de l'adjudant-commandant de Queelles, ancien chef de chouans[3]. Au reste, les pou-

1. *Moniteur*, 17 octobre. — « Les jacobins blancs ont le dessus contre le roi. algré la loi salique, c'est la duchesse d'Angoulême qui règne. » Lettre de Paris. 'azette de Cassel, 12 octobre.)

2. *Moniteur*, 19 oct.

3. *Moniteur*, 19 oct.

voirs des commissaires étaient étroitement limités. Ils devaient se borner à classer les officiers en dix-neuf catégories établies par le ministre lui-même. Tous les officiers, sans exception, qui n'avaient pas suivi Louis XVIII ou quitté le service après son départ, devaient être portés sur cette liste de suspects. Mais « l'indulgence du roi » permettrait de rappeler à l'activité, à mesure des besoins, ceux d'entre eux qui seraient rangés dans les dix premières catégories, c'est-à-dire ceux qui avaient abandonné le service militaire vingt jours après l'arrivée de Bonaparte. ceux qui avaient refusé de signer l'Acte additionnel. ceux qui n'avaient fait qu'un service sédentaire, et d'autres encore. La onzième catégorie comprenait les officiers de tous grades qui avaient commandé dans les armées d'opérations. Ceux-ci paraissaient bien compromis et semblaient devoir attendre longtemps leur réintégration dans les cadres. Ainsi Clarke faisait un crime à des officiers français d'avoir combattu aux frontières les Prussiens et les Anglais. Que ne ressuscitait-il, pour les dégrader, les morts de Waterloo? Quant aux officiers classés dans les neuf dernières catégories, ils seraient à jamais exclus de l'armée. Ces réprouvés étaient les officiers de tous grades qui avaient signé des adresses à l'usurpateur ou commandé des corps de fédérés ou de partisans; les généraux et les commandants de place qui s'étaient déclarés pour Bonaparte avant le 23 mars; les officiers généraux et supérieurs qui avaient réprimé les mouvements royalistes ou marché contre les armées royales du Midi et de l'Ouest; enfin, les officiers à la demi-solde qui avaient quitté leurs foyers pour se joindre à la troupe de l'île d'Elbe[1].

1. Instruction du ministre de la Guerre pour la commission, 6 nov. (Monit r.

Le garde des sceaux et le ministre de la police e voulaient pas se laisser surpasser par le mi-istre de la guerre. D'ailleurs un peu inquiets du ·ouble où se trouvait le pays, ils jugeaient utile 'imposer aux mécontents. Coup sur coup, le 16 et ; 18 octobre, Barbé-Marbois et Decazes présentè-ent à la Chambre deux projets de loi, l'un sur la épression des cris, discours et écrits séditieux, autre sur la suspension de la liberté individuelle. a proposition de Decazes pour laquelle il avait emandé l'urgence fut votée dans une effusion de oie par 294 députés contre 56. Le Voyer d'Argenson yant dit incidemment que des protestants avaient té massacrés dans le Midi, les deux tiers de la hambre se levèrent furieux en criant : « C'est faux ! 'est faux ! » et exigèrent le rappel à l'ordre. L'hon-ête Lainé, « ce grand citoyen, dit Hyde de Neuville, ui eut été Aristide à Athènes et Caton à Rome », e se fit aucun scrupule de prononcer ce rappel à 'ordre[1].

La loi sur les cris séditieux et provocations à la évolte souleva l'orage. On la trouvait trop clémente. e ministre de la justice qualifiait délit ce qui était rime aux yeux des bons royalistes et ne demandait omme peine qu'un emprisonnement de trois mois trois ans. Il fallait pour le moins la déportation. Une commission nommée dans les bureaux amenda n ce sens le projet de loi. Mais les carnivores de 'extrême droite s'indignèrent. « — La peine de nort est seule applicable, » déclara le comte de Ses-maisons. Un avocat, nommé Piet, dit d'une voix

15 nov.). — L'instruction de Clarke établissait quatorze catégories dont la quatorzième se subdivisait en six. C'étaient donc bien en réalité dix-neuf catégories.

1. *Moniteur*, 19 et 24 oct. Guizot, *Mém.*, I, 106-107. Hyde de Neuville, *Mém.*, II, 143.

douce que la substitution de la peine de mort à celle de la déportation « se réduisait à bien peu de chose. » Figarol, président de chambre à la cour de Pau et député des Hautes-Pyrénées, se borna, plein de miséricorde, à demander pour les coupables les travaux forcés à perpétuité. Mais Sallabery, le marquis de Montcalm, le marquis de Castel-Bajac, d'autres encore, réclamèrent la peine de mort et la séquestration des biens. Le texte de la commission, qu'avait rédigé Pasquier, finit par l'emporter [1].

Au cours des débats, le député Daubers avait insinué que des cours spéciales seraient bien plus expéditives. « Avec elles, dit-il, il n'y a point recours en cassation et l'exécution a lieu dans les vingt-quatre heures [2]. » Frappé de la justesse de cette remarque, Clarke présenta le 17 novembre un projet de loi pour l'établissement de cours prévôtales. L'austère Royer-Collard accepta pour la circonstance la fonction de commissaire du roi. Malgré la vive opposition de Le Voyer d'Argenson, de Roy, de Catelan, cette loi qui dépossédait le roi du droit de grâce en ordonnant l'exécution immédiate des condamnés, fut votée par 290 voix contre 10. La Chambre eut cependant la pudeur de couper la parole à Duplessis de Grenedan, député d'Ille-et-Vilaine, quand il proposa cet amendement inattendu : « Dans l'exécution des jugements prévôtaux, on appliquera le supplice du gibet [3]. »

1. *Moniteur*, 28, 29, 30 et 31 oct. Pasquier, *Mém.*, IV, 11-12. Fiévée, *Session de 1815*, 149-174.

2. *Epoque de 1815 ou choix de propositions, etc.*, 38.

3. Séances des 17 nov., 4 et 5 déc. (*Moniteur*, 18 nov., 8 déc.). Guizot, *Mém.* I, 119.

La Chambre vota encore à cette époque une proposition de Hyde de Neuville (Bonald, rapporteur) sur la suspension de l'inamovibilité des juges. Mais cette résolution fut repoussée par la Chambre des pairs par 91 voix contre 44. Chateaubriand, partisan des mesures les plus réactionnaires, prononça un discours pour l'adop-

IV

Les journaux célébraient le supplice de Murat, fusillé en Calabre[1]. La cour d'assises de la Seine venait de condamner à mort le comte Lavallette[2]. La Chambre des pairs jugeait le maréchal Ney.

Ney avait quitté Paris le 6 juillet, muni de plusieurs passeports à son nom et aux noms de Falize et de Neubourg. A Lyon, il apprit que les routes conduisant en Suisse étaient gardées par les Autrichiens. Il rétrograda vers Paris et s'arrêta quelques jours aux eaux de Saint-Albans, hésitant sur ce qu'il

tion. — Malgré le rejet de cette proposition, un très grand nombre de magistrats furent éliminés au moyen et sous le prétexte d'une réorganisation générale des cours et tribunaux. (Bérenger, *De la justice criminelle en France*, 230-231.)

1. *Journal Général*, *Journal des Débats*, *Quotidienne*, *Gazette de France*, 30 octobre au 14 novembre. — Voici le ton : « Murat était le *paillasse* de Buonaparte. Cette burlesque imitation n'a jamais éclaté plus follement que dans l'équipée dont la fin a été celle de sa vie... Ce qui est fâcheux, c'est que Buonaparte n'ait pas trouvé à Cannes comme Murat au Pizzo le sort qu'ils méritaient si bien tous les deux. »

Murat, après sa rencontre sur la route de Marseille avec la colonne de Verdier (**1815**, III, 163), était rentré dans la villa des environs de Toulon, il y resta jusqu'à la fin de juillet. Apprenant alors que les royalistes allaient l'arrêter, il se cacha dans la campagne et réussit à s'embarquer pour la Corse, le 21 août. Il y trouva un refuge chez le général Franceschetti, à Vescoveto dont les habitants en armes imposèrent aux gendarmes pendant un mois. Mais cette situation ne pouvait s'éterniser. Chassé d'Italie, proscrit en France, mis hors la loi en Corse, sans nouvelles d'un émissaire qu'il avait dépêché à Metternich pour avoir des sauf-conduits, Murat se jugea perdu. Cette perspective lui inspira le dessein de tenter dans le royaume de Naples l'aventureuse expédition que Napoléon avait faite en France au mois de mars. Il affréta une felouque et cinq barques pontées et s'y embarqua le 29 septembre avec une dizaine d'officiers et 200 Corses. Pendant la traversée, la tempête — ou la trahison — dispersa les barques. Il débarqua au Pizzo, avec vingt-six officiers et soldats. C'était un dimanche et un jour de marché. La populace, ameutée par le capitaine de gendarmerie, se rua contre Murat et sa petite troupe. Murat fut jeté dans un cachot de la forteresse. Le 13 octobre arriva de Naples l'ordre de traduire « le général Murat » devant une commission militaire et d'exécuter la sentence *un quart d'heure après qu'elle serait rendue*. Murat refusa fièrement de comparaître devant les juges. Ils prononcèrent sa condamnation à 4 heures. A 4 heures et demie il fut fusillé. Il mourut le sourire aux lèvres, bravant la mort comme il l'avait fait sur tous les champs de bataille.

2. Le 21 novembre. — Le jury reconnut l'accusé coupable d'usurpation de fonctions publiques et de complicité dans l'attentat commis au mois de mars contre la personne du roi.

allait faire. Le 24 ou le 25 juillet, une personne de confiance envoyée par la princesse de la Moskowa l'engagea à se réfugier chez une parente de celle-ci qui habitait le château de Bessonies, sur les confins du Cantal et du Lot. Il y arriva le 29. Mais en route il avait été reconnu. Un misérable dénonça au préfet du Cantal le passage « d'un individu ressemblant au maréchal Ney. » Le zélé fonctionnaire lança les gendarmes sur la piste. Le 3 août, Ney fut arrêté[1].

« — Ce sera un grand exemple », dit Talleyrand en apprenant cette arrestation. Gouvion Saint-Cyr réclama à Fouché le prisonnier, comme justiciable des conseils de guerre, en s'engageant à le faire conduire à Paris « sous bonne et sûre escorte ». Le prince de la Moskowa fut écroué à la Conciergerie le 19 août, jour de l'exécution de La Bédoyère[2]. Déjà on s'était occupé de la formation du conseil de guerre[3]. Les maréchaux Moncey, Masséna, Augereau, Mortier, les généraux Maison, Claparède, Villate, furent désignés pour y siéger. Masséna se récusa, alléguant sa mauvaise santé; Augereau écrivit qu'il était alité. Le ministre maintint ses choix. Mais Maison, très bien en cour, fut dispensé sur son observation que son ancienneté de grade ne l'appelait pas à ces fonctions; on nomma à sa place le général Gazan[4]. Jourdan reçut l'ordre de présider

1. Decazes à Talleyrand, 14 juil. (Arch. Aff. étr., 691.) Interrogatoire de Ney devant le conseil de guerre (*Procès de Ney*, I, 26.) Préfet du Cantal à Gouvion Saint-Cyr, Aurillac, 4 août. (Arch. Guerre.)

2. Barante, *Souv.*, III, 228-229. Gouvion Saint-Cyr à Fouché, 14 août. (Arch. Guerre, dossier de Ney.) — Marmont rapporte (*Mém.*, VII, 188) que Louis XVIII « gémit avec lui » de l'arrestation de Ney. On sera peu touché par les gémissements de ces deux personnages dont l'un ne voulut pas ou n'osa pas grâcier Ney et dont l'autre le condamna à mort.

3. Lettre au roi (minute qui paraît de Gouvion Saint-Cyr), 19 août. Note pour le général Brenier, 29 août (Arch. Guerre.)

4. Masséna, Augereau, Maison à Gouvion Saint-Cyr, 22 et 23 août (Arch. Guerre,

le conseil de guerre en remplacement de Moncey. Celui-ci était fermement résolu à ne point juger son camarade Ney. Il commença par invoquer comme excuses son état de santé et la perte d'un œil. Gouvion Saint-Cyr le menaça de lui appliquer l'article VI de la loi du 13 brumaire an V, portant destitution et emprisonnement contre quiconque refuse de siéger dans un conseil de guerre sans motif légitime. Moncey ayant répondu qu'il subirait ces peines, Louis XVIII lui dépêcha Vitrolles pour vaincre sa résistance[1]. Il resta inébranlable et exposa au roi, dans une lettre aussi digne que respectueuse, les motifs de son refus : « Puis-je être le juge d'un accusé à qui nos lois donnent le droit de me récuser puisqu'il ne peut ignorer que c'est moi qui, le premier, ai fait passer dans les mains de Votre Majesté la preuve matérielle de la défection, et qui en ai manifesté hautement mon indignation ? Puis-je être le juge du maréchal Ney lorsque la malveillance peut se croire autorisée à m'accuser moi-même en me voyant dépouillé de mes places de ministre d'État, de pair de France, d'inspecteur général de la gendarmerie, de président du collège électoral du Doubs et de toute marque de confiance ? Enfin, il n'est pas impossible que Votre Majesté m'eût rendu un jour la justice que j'ai quelques droits d'attendre d'Elle. N'aurait-on pas pu donner au retour de vos bontés un motif contraire à mon honneur !... En persévérant dans ma résolution, je m'expose peut-être à toute la rigueur de Votre Majesté, mais quelle serait son opinion sur mon

dossier de Ney.) — Quelques jours avant la réunion du conseil de guerre, Masséna tenta encore de se récuser en invoquant ses différends avec Ney à l'armée de Portugal (Minute, Archives du prince d'Essling), mais le conseil n'admit point la récusation.

1. Moncey à Gouvion et Gouvion à Moncey, 22, 24, 25 août. Moncey au roi, 20 août (Arch. Guerre, dossier de Ney.)

compte si, après avoir parcouru une carrière sans reproche, je cessais dans mes derniers jours d'écouter la voix de ma conscience[1]. » La réponse de Louis XVIII fut cette ordonnance royale : « M. le maréchal Moncey est destitué ; il subira une peine de trois mois d'emprisonnement[2]. »

L'instruction, bien que l'on s'efforçât de la mener rondement, fut très lente. Le conseil de guerre ne put se réunir que le 9 novembre. Le maréchal Ney ne voulait point être jugé par un tribunal militaire. « Ces b...-là ! dit-il, ils me fusilleraient comme un lapin. » Les défenseurs élevèrent un déclinatoire fondé sur l'incompétence du conseil de guerre. Ils plaidèrent que le prince de la Moskowa était pair de France à l'époque où avaient eu lieu les faits incriminés, que d'ailleurs il n'avait pas perdu sa qualité de maréchal, et que, en conséquence, il devait être déféré à la Chambre des pairs. Ces propositions étaient contestables. Mais, trop heureux d'échapper à l'obligation de juger, de condamner Ney, les membres du conseil de guerre se déclarèrent incompétents après un quart d'heure de délibération. Autour du roi, on cria à la trahison ; dans le public, on dit que les juges militaires avaient montré la sagesse de Ponce-Pilate[3].

1. Moncey à Louis XVIII, 26 août (Arch. Guerre, dossier de Ney.) Plusieurs historiens ont cité, au lieu de cette lettre, un manifeste déclamatoire où il est dit : « La postérité juge dans la même balance les rois et les sujets... L'échafaud ne fit jamais d'amis... Où étaient les accusateurs du maréchal Ney quand il parcourait tant de champs de bataille?... etc., etc. » Cette prétendue lettre de Moncey, d'ailleurs invraisemblable, est apocryphe. Non seulement elle n'existe ni en original ni même en copie aux Archives de la Guerre, mais Moncey lui-même a pris soin de la désavouer dans le recueil même qui l'avait publiée : « J'ai bien eu l'honneur d'écrire au roi en août 1815, mais je dois à la vérité de déclarer que la copie publiée n'est point celle de ma lettre. » (*Bibliothèque historique*, tome VII [1819], p. 322.)

2. Ordonnance royale du 29 août (*Moniteur*, 1er sept.) — Moncey subit sa peine à la citadelle de Ham. Au mois de juillet 1816, il fut réintégré dans son grade.

3. *Procès de Ney*, I, 55-69, Jourdan à Clarke, 10 nov. Note de police militaire.

Le mot était cruel; il paraît juste. L'empressement que mirent Jourdan, Augereau et les autres à accueillir le déclinatoire est une forte présomption que, quoi qu'on en ait dit, ils eussent condamné le maréchal. S'ils avaient cru possible de rendre un autre verdict, ils ne se seraient pas dessaisis. Le général de Rochechouart, qui veilla à l'exécution de Ney, dit que les membres du conseil de guerre « étant à peu près aussi coupables que l'accusé, n'auraient pas osé voter la mort[1] ». A considérer la misérable faiblesse humaine, l'état de suspicion où se trouvaient ces juges les aurait plutôt engagés à la sévérité. Et, d'ailleurs, la défection de Ney étant évidente, un tribunal militaire pouvait-il ne pas appliquer la loi? Ney avait donc mieux à espérer de la Chambre des pairs où les juges moins étroitement asservis à la lettre de la loi, et plus indépendants puisqu'ils étaient nommés à vie, pourraient écouter leur cœur et leur raison.

Mais le gouvernement allait créer au Luxembourg une atmosphère de terreur. En notifiant à la Chambre des pairs l'ordonnance royale qui enjoignait de procéder sans délai au jugement du maréchal Ney, Richelieu prit le ton d'un accusateur public, et d'un accusateur public requérant au nom de l'étranger. « Ce n'est pas seulement au nom du roi, dit-il avec véhémence, c'est au nom de la France depuis long-

11 nov. (Arch. Guerre, dossier de Ney.) Rapport de police, 13 nov. (Arch. nat., F. 7, 3799.) Ch. de Rémusat à sa mère, 13 nov. (*Corresp.*, I, 100.) Dupin, *Mém.*, I. 33. Cf Discours de Richelieu à la Chambre des pairs, le 11 novembre : « ... La décision du conseil de guerre devient un triomphe pour les factieux... »

1. Rochechouart, *Souv.*, 429-430. — La déclaration d'incompétence fut votée par cinq voix contre deux. Les deux dissidents étaient les généraux Villate et Claparède. D'après Rochechouart, il semble que ceux-ci voulaient garder la cause afin de pouvoir acquitter le maréchal. Et cependant Gazan qui vota l'incompétence fut révoqué le 19 novembre de ses fonctions d'inspecteur de la 1re division militaire qui furent données à Claparède. (Gazan à Gérard, 19 août 1830. Arch. Guerre, dossier de Ney.)

temps indignée, c'est même au nom de l'Europe que nous venons vous conjurer et vous requérir à la fois de juger le maréchal Ney... La Chambre des pairs doit au monde une éclatante réparation. Elle doit être prompte, car il importe de retenir l'indignation qui de tous côtés se soulève. Vous ne souffrirez pas qu'une plus longue impunité engendre de nouveaux fléaux[1]. » Dans le langage du premier ministre, jugement signifiait condamnation, et condamnation signifiait mort. Tout le monde le comprit. Le jeune Rémusat écrivit à sa mère : « Ce discours a enchanté Mme de Ch... Cette affaire va le mieux du monde. Il est à croire que l'accusé sera exécuté quand vous recevrez cette lettre[2]. »

Il y eut cependant quelques délais, au vif déplaisir des tricoteuses du beau monde qui disaient si joliment : « Pourquoi le faire languir et nous aussi ? » Le procès ne commença que le 21 novembre. On lut l'acte d'accusation, la défense présenta des moyens préjudiciels auxquels il fut passé outre, puis, nonobstant l'opposition acharnée du procureur-général Bellart, la Chambre, le 23 novembre, ajourna les débats au 4 décembre pour permettre à l'accusé de faire citer de nouveaux témoins[3].

Dans les séances des 4 et 5 décembre, il ressortit manifestement de l'interrogatoire du maréchal comme des dépositions des témoins, même les plus hostiles, que Ney avait agi sans préméditation. Parti de Paris avec la ferme résolution d'arrêter Napoléon,

1. *Moniteur*, 12 novembre. — Le conseil de guerre s'était déclaré incompétent le 10 novembre à quatre heures du soir. Dès le matin du 11, les ministres firent signer au roi l'ordonnance déférant Ney à la Chambre des pairs, et, dans l'après-midi du même jour, Richelieu communiqua cette ordonnance. On n'allait pas plus vite quand régnait la loi de Prairial !

2. Ch. de Rémusat à sa mère, Paris, 16 nov. (*Corresp.*, I, 109.)

3. *Procès de Ney*, II, 84-96.

il avait tout fait pendant cinq jours pour maintenir son faible corps d'armée dans l'obéissance et pour déboucher sur le flanc de la colonne bonapartiste. Mais voyant la révolution nationale gagner autour de lui tout le peuple des villes et des campagnes, le drapeau tricolore flotter à tous les clochers, la moitié de ses troupes en marche pour rejoindre l'empereur et l'autre moitié prête à se mutiner, il perdit la tête, céda au courant[1]. « — Est-ce vous qui auriez marché? dit-il à Bourmont qui, cité comme témoin, le chargeait d'autant plus que lui-même était jusqu'à un certain point complice de sa défection. Est-ce vous qui auriez marché? Je ne vous en crois pas capable[2]. » Au demeurant, la défection de Ney avait été sans conséquences. Ce n'était pas lui qui avait livré son armée; c'étaient les soldats qui avaient entraîné leur chef.

Mais s'il n'y avait pas eu préméditation, s'il n'y avait eu que vertige, entraînement, force majeure, le crime « d'attentat », selon les termes de l'accusation, ou plutôt de défection, n'en était pas moins patent. De l'avis de Berryer et de Dupin, avocats de Ney, une condamnation plus ou moins sévère était inévitable. Aussi comptaient-ils sur un moyen péremptoire qui aurait fait tomber l'accusation et, conséquemment, soustrait le maréchal à toute poursuite présente ou ultérieure. C'était l'article XII de la convention de Saint-Cloud, portant que tous les individus qui se trouvaient alors à Paris ne pourraient être inquiétés pour leurs fonctions, leur conduite ou leurs opinions[3].

1. Sur tous ces faits, **1815**, I, 275, 305-319.

2. *Procès de Ney*, II, 119. Dumoulin, *Histoire complète du Procès du maréchal Ney*, II, 134-135. — Bourmont s'attira cette autre réponse de Ney : « C'est une infamie, général, de dire que j'avais d'avance l'intention de trahir. » (Dumoulin, II, 132.)

3. J'ai donné le texte de cet article ainsi que tous les détails sur la Convention au chapitre *La Capitulation de Paris*, pp. 296-300.

Ney et ses défenseurs se faisaient beaucoup d'illusions sur cette clause. Le 3 juillet, les chefs des armées anglaise et prussienne avaient conclu une convention exclusivement militaire qui ne touchait en rien aux affaires politiques[1]. Wellington connaissait la proclamation de Cambrai, et il devait au moins présumer les intentions du cabinet anglais à l'égard « des complices de Bonaparte[2] ». Il ne pouvait donc résoudre, de sa propre autorité, la question de l'amnistie. « La convention, écrivait-il dès le 14 juillet à lord Liverpool, ne lie que ceux qui y sont parties : d'un côté l'armée française, de l'autre les armées alliées sous les ordres du prince Blücher et de moi. L'article XII ne peut pas être regardé et n'a jamais été compris comme devant lier d'autres personnes et d'autres autorités[3]. » La preuve qu'il avait entendu ainsi l'esprit de l'article XII, c'est son refus formel d'admettre l'article XIII qui en aurait été la sanction en obligeant les généraux étrangers à donner des passeports et à garantir toutes sûretés aux personnes qui voudraient quitter la France[4]. Devant la Chambre des pairs, Bignon, Bondy et Guilleminot, signataires de la capitulation de Paris, interprétèrent l'article XII comme une garantie pour les individus non seulement pendant les premiers jours de l'occupation mais aussi après le retour du roi[5].

1. Wellington à Bathurst, Gonesse, 4 juillet (*Dispatches*, XII, 541).

2. Memorandum de Liverpool, 30 juin (*Supplementary Dispatches of Wellington*, X, 630) : « ... Il faut punir exemplairement ceux qui ont secondé le mouvement de Bonaparte... Il faut punir de mort les plus coupables et de l'exil les moins coupables. » Sans doute, le 3 juillet, Wellington ne connaissait pas ce memorandum, mais il connaissait l'esprit qui régnait à Cambrai et au cabinet de Londres.

3. Wellington à Liverpool, Paris, 13 juillet. (*Dispatches*, XII, 557.)

4. **1815**, III, 300.

5. Dépositions de Bondy et de Guilleminot devant la Chambre des pairs (*Procès de Ney*, II. 158-159.) Déposition écrite de Bignon, 5 déc. (citée par Ernouf, *La Capitulation de Paris*, 151.) — Il faut remarquer que c'est comme témoins à

ais ni Fouché, qui avait veillé à la rédaction de la onvention, ni Davout, qui l'avait ratifiée, n'avaient u cette opinion. Autrement, Fouché n'aurait pas, le juillet, insisté auprès de Wellington pour que le oi accordât une amnistie pleine et entière[1]; Davout 'aurait pas, le 9 juillet, posé comme condition à la oumission de son armée un engagement du roi que nul Français ne serait proscrit[2]. » Quand les Alliés nvitèrent impérativement Louis XVIII à des mesures contre les bonapartistes, Talleyrand et Fouché, ui d'abord répugnaient à la répression, n'eurent oint l'idée d'opposer à cette outrageuse demande 'article XII de la capitulation. Avant le procès de Ney, aucun accusé, aucun proscrit ne pensa être garanti par cet article, ni La Bédoyère fusillé en août, ni Lavallette condamné en novembre, ni Drouot constitué prisonnier, ni Grouchy, Lefebvre-Desnoëttes, Laborde, Mouton-Duvernet, Lallemand, et Clauzel en fuite[3]. Ney lui-même, qui, au mois de juillet, avait cherché à gagner la Suisse sous un faux nom[4], ne se croyait pas alors couvert par la capitulation. A la veille du procès devant la Chambre des pairs, le maréchal et ses défenseurs regardaient si bien le texte de l'article XII non comme décisif, mais comme sujet à discussion, qu'ils s'efforcèrent

décharge dans le procès de Ney que ces trois personnages exprimèrent cette opinion. Il s'agissait de sauver le maréchal. Quelle que fût le fond de leur pensée, ils devaient chercher « à faire violence au texte de la capitulation », selon l'expression du duc Victor de Broglie, dont l'opinion, on verra pourquoi, a beaucoup d'importance sur cette question.

1. **1815**, III, 313.

2. **1815**, III, 409. — Devant la Chambre des pairs où il fut cité comme témoin, Davout, ce n'est pas douteux, aurait néanmoins déclaré, pour le salut de Ney, qu'il donnait à l'article XII l'interprétation la plus large. Mais le président Dambray lui interdit de parler sur cette question.

3. **1815**, III, 436, 437 (note) 509, 567 (note).

4. **1815**, III, 567.

d'obtenir de Wellington une interprétation favorable. La princesse de La Moskowa s'y employa avec un dévouement passionné. Elle vit Wellington, elle écrivit à lord Holland, à lord Liverpool, au Prince Régent, elle fit supplier le czar par Jomini. Elle reçut cette réponse : « On n'a jamais compris et il n'a pu être compris que l'article XII empêcherait le gouvernement français d'alors, ni tout autre gouvernement français qui lui succéderait, d'agir comme il le jugerait convenable à l'égard des personnes présentes à Paris[1]. »

Il n'en est pas moins vrai que l'article XII était équivoque, et que l'interprétation qu'y avaient donné le roi et les Alliés leur était également injurieuse puisque le roi en avait profité pour assouvir les vengeances de son parti et puisque la bonne foi des Alliés s'en trouvait suspectée. Et c'est précisément pour ménager l'honneur de Louis XVIII et l'honneur de Wellington que, le 6 décembre, Richelieu signa avec tous les membres du cabinet et fit tenir au président de la Chambre une note en forme de réquisitoire interdisant formellement la lecture de la convention militaire et toute discussion à ce sujet.

Le chancelier Dambray obéit. Aux premiers mots de Berryer sur la convention de Saint-Cloud, il l'arrêta : « — En vertu de mon pouvoir discrétionnaire, je défends aux défenseurs de raisonner d'un traité auquel le roi n'a eu aucune participation[2]. » Dupin

1. La maréchale Ney à Liverpool, 13 nov., au prince régent, 13 nov., à Charles Stuart, 16 nov. Liverpool à la maréchale, 21 nov. Lord Holland à Liverpool, 23 nov. Stuart à Castlereagh, 4 déc. (*Supplementary Dispatches of Wellington*, XI, 231, 232, 236, 243, 245, 253.) Memorandum de Wellington, 14 nov., et note sur la visite de la maréchale Ney (*Dispatches*, XII, 694.) Jomini à la maréchale Ney, s. d. (Archives du prince de la Moskowa.)

2. Réquisitoire, 6 déc., cité par Welschinger (d'après la pièce des Archives nationales, CC. 500), *Le maréchal Ney*, 305-306. — Ce réquisitoire porte aussi la signature du procureur général Bellart qui l'avait rédigé.

intervint : « — Mais il est permis d'invoquer le traité du 20 novembre. En vertu de ce traité, Sarrelouis ne fait plus partie de la France. M. le maréchal Ney est né à Sarrelouis. Il est sous la protection du droit général des gens. Il est toujours Français d'intention, mais il est né dans un pays qui n'est plus soumis au roi de France[1]. » Le maréchal s'était brusquement levé. Il s'écria d'une voix éclatante : « — Je suis Français, je mourrai Français!... Jusqu'ici ma défense a paru libre, je m'aperçois qu'on l'entrave. Je remercie mes généreux défenseurs, mais je les prie de cesser plutôt de me défendre tout à fait que de me défendre imparfaitement... Je suis accusé contre la foi des traités et on ne veut pas que je les invoque. Je fais comme Moreau. J'en appelle à l'Europe et à la postérité[2] ! »

Bellart prononça son réquisitoire, puis la Chambre se forma en comité secret pour délibérer. Les pairs présents étaient au nombre de cent soixante et un.

Sur la première question : « Le maréchal Ney a-t-il reçu des émissaires dans la nuit du 13 au 14 mars ? » cent onze pairs répondirent affirmativement, quarante-sept négativement. Trois, Lanjuinais, d'Aligre et Nicolaï, protestèrent, alléguant qu'ils ne pouvaient juger en conscience, attendu le

1. *Procès de Ney*, II, 179-180. — Il était stipulé dans les conventions qu' « aucun individu né dans les pays cédés ou restitués ne pourrait être inquiété ni troublé dans sa personne à cause de sa conduite ou de ses opinions politiques. » De là « le moyen », misérable moyen ! produit par Dupin.

2. *Procès de Ney*, II, 180. — Les mots « je suis Français, je mourrai Français » jaillirent spontanément de la bouche de Ney. Mais sa protestation sur les entraves à sa défense avait été concertée, pendant une suspension d'audience, avec ses avocats, avertis par Lally-Tollendal que le président s'opposerait à toute discussion sur l'article XII. Cette protestation avait été rédigée par Dupin et remise au maréchal qui la copia sur un bout de papier qu'il plaça au fond de son chapeau. (Voir les *Mém.* de Dupin, I, 43, où l'autographe est reproduit). En parlant, Ney ajouta le mot malencontreux sur Moreau qui ne se trouve pas dans la pièce autographe.

refus qu'on avait fait à l'accusé d'entendre sa défense sur la convention du 3 juillet.

Sur la deuxième question : « Le maréchal Ney a-t-il lu le 14 mars une proclamation aux troupes les invitant à la défection? » il y eut cent cinquante-huit voix pour l'affirmative. Lanjuinais, d'Aligre et Nicolaï protestèrent de nouveau.

Le président posa la troisième question : « Le maréchal a-t-il commis un attentat à la sûreté de l'Etat? » Lanjuinais dit : « Oui, mais couvert par la capitulation de Paris. » D'Aligre et Nicolaï s'abstinrent. Cent cinquante-sept pairs dirent : Oui. Un pair dit : Non. C'était le plus jeune de la Chambre, il était royaliste de sentiment et de tradition, il comptait parmi ses aïeux trois maréchaux de France, son père était mort sur l'échafaud révolutionnaire. Il s'appelait Victor de Broglie [1].

Dans cette assemblée où régnaient avec la terreur la haine et la vengeance, ce vote audacieux, défi au sentiment unanime, avait quelque chose d'héroïque. Le duc de Broglie rendit sa protestation plus significative et plus éclatante encore en en donnant les raisons. Il dit : « — Pas de crime sans intention criminelle. Je ne vois dans les faits justement reprochés au maréchal Ney ni préméditation ni dessein de trahir. Au dernier moment, il a cédé à l'entraînement qui lui paraissait général et qui ne l'était que trop en effet. C'est une faiblesse que l'histoire appréciera sévèrement mais qui ne tombe point, dans le cas présent, sous la définition de la loi. Il est des événements qui dépassent la justice humaine [2]. »

1. Dumoulin, *Histoire complète du procès du maréchal Ney*, II, 330-332. — Le livre de Dumoulin fut saisi, pour avoir cité les opinions et les votes émis en comité secret.

2. Duc de Broglie. *Souv.*, I, 230-231.

On vota sur la peine. Cinq pairs, d'Aligre, Nicolaï, rigode, Sainte-Suzanne, Choiseul-Stainville, s'abs-inrent en proposant de recommander Ney à la clé-nence du roi. Dix-sept, dont Lanjuinais, Broglie, erthollet, Fontanes, Lally-Tollendal, Montmorency, es généraux Curial et Gouvion, votèrent la déporta-ion. (C'était le salut, car, ainsi que d'autres con-lamnés, le maréchal eût été gracié après la Terreur lanche.) Cent trente-huit pairs votèrent la mort elon les formes militaires. Une bête féroce, le comte ynch, rugit : « — La guillotine[1] ! »

Le général Dupont, sur qui pesait le souvenir de a capitulation de Baylen, fut comme Lynch impi-oyable. Marmont qui avait précisément commis le rime imputé à Ney, mais avec cette différence qu'au ieu de se laisser entraîner par ses soldats pour aller Napoléon il avait traîtreusement stipulé de livrer on corps d'armée à l'ennemi, jugea que « aucun oupable ne pouvait être puni avec plus de justice[2]». 'était dans la logique humaine.

Parmi les cent trente-huit pairs qui votèrent la nort, il y eut encore les maréchaux Pérignon, ellermann, Sérurier, Victor, l'amiral Ganteaume, es généraux Compans, Maison, La Tour-Maubourg, essolles, Beurnonville, Soulès, Monnier, Lauriston. l y eut Molé, Laplace, d'Aguesseau, Beauharnais, 'ascher, Garnier, Barthélemy, Séguier, Lemercier et ant d'autres qui avaient rampé avec des places, des itres, des cordons et des dotations dans la grasse ervitude impériale. Il y eut Desèze que le procès de

1. Dumoulin, *Hist. du Procès du maréchal Ney*, 332. — C'est Duvergier de lauranne (*Hist. du gouvernement parlementaire*, III, 303) qui a révélé le vote de ynch. J'ai parlé de ce Lynch dans **1814** (242-247). Nommé maire de Bordeaux et réé comte par l'empereur, il lui témoigna sa reconnaissance, en même temps qu'il nanifesta son patriotisme, en livrant la ville aux Anglais le 12 mars 1814.

2. Marmont, *Mém.*, VII, 189.

Louis XVI avait rendu sans doute inaccessible à la pitié. Il y eut enfin Chateaubriand.

Ney avait été ramené au second étage du palais, dans la petite pièce à fenêtres grillées qui lui servait de prison [1]. Il soupa de bon appétit, et comme un de ses gardes en paraissait surpris, il dit : « — Je suis sûr que M. Bellart ne dîne pas avec autant d'appétit que moi. » Il brûla quelques papiers en fumant un cigare, se coucha tout habillé et s'endormit. A trois heures et demie du matin, le chevalier Cauchy, secrétaire-archiviste de la Chambre des pairs, le réveilla pour lui donner lecture de l'arrêt. C'étaient dix pages d'écritures, et Cauchy ne passait pas un mot. « — Au fait! au fait! s'écria Ney impatienté. Laissez-là toutes ces formules. » Il apprit froidement qu'il serait fusillé le matin même [2]. La Chambre avait décidé que l'exécution aurait lieu dans les formes prescrites par le décret du 12 mai 1793, c'est-à-dire dans la journée. On avait hâte d'en finir. Depuis quinze jours, le bruit courait que des officiers complotaient l'évasion du maréchal [3]. Les plus grandes précautions avaient été prises. 5 000 hommes de garde nationale étaient tenus prêts à marcher, les postes du Luxembourg étaient renforcés par une

1. Journal de service extraordinaire pour la garde du maréchal Ney. (Archives du prince de La Moskowa.) Welschinger, *Le maréchal Ney*, 245.

2. Journal de service pour la garde du maréchal Ney. (Archives du prince de La Moskowa.) Rapport de l'inspecteur des prisons Laisné (cité par Welschinger, *Le maréchal Ney*, 324, 329). Lettre du duc de Gramont à Reiset (cité par Reiset, *Souv.*, III, 277-278). Berryer père, *Mém.*, I, 376.

3. Sur ce complot ou prétendu complot, rapport de Despinois à Clarke, 28 nov. (Arch. Guerre.) Barante, *Souv.*, III, 230. Pontécoulant, *Souv.*, IV, 19, et Ch. de Rémusat à sa mère, Paris, 21 nov. (*Corresp.*, I, 112-113) : « ... On fait courir une foule de bruits alarmants. On a arrêté les généraux Colbert, Belliard, Ornano et deux autres. »

On cherchait aussi à intimider les pairs par des lettres menaçantes. Sur une statue du Luxembourg fut collée cette affiche : « Comme tu jugeras Ney, tu seras jugé. » (Rapport de police, 7 déc., Arch. nat., F. 7, 3799.)

ompagnie entière de sous-officiers vétérans, de .ombreuses patrouilles de gendarmes parcouraient ɜs rues avoisinantes. Comme on ne se fiait pas aux 'endarmes, des gardes du corps et des officiers de la 'arde royale, vêtus de capotes bleues de soldats, aisaient faction dans le couloir qui donnait accès à a chambre de Ney. Dans sa chambre même, il devait ubir jour et nuit la présence de deux gardes du orps portant l'uniforme des grenadiers de La Roche-aquelein [1].

Peu après Cauchy, le tout jeune général de Rochehouart (il avait vingt-sept ans), un brillant émigré écemment nommé commandant de la place de Paris t chargé en cette qualité d'assurer l'exécution du ugement, entra chez Ney. Il venait l'informer que e roi l'autorisait « à recevoir trois personnes seulenent, sa femme, son notaire et son confesseur. »

— Je verrai d'abord mon notaire, dit Ney ; je recerai ensuite ma femme et mes enfants. Quant au onfesseur, qu'on me laisse tranquille. Je n'ai ›as besoin de prêtraille. » Un des faux grenadiers le La Rochejaquelein osa, chose en vérité surprenante, élever la voix : « — Vous avez tort, Monsieur e maréchal. Je n'ai jamais été si hardiment au eu qu'après avoir recommandé mon âme à Dieu. »

— Tu as peut-être raison, mon brave, » dit Ney n lui frappant sur l'épaule; et se tournant vers le olonel de Montigny, adjudant du palais, il le pria

1. Major général de la garde nationale à Despinois, 6 déc. Oudinot à Despinois, déc. (Arch. Guerre, dossier de Ney.) Journal de service extraordinaire pour la garde u maréchal Ney. (Archives du prince de La Moskowa.) Factures d'uniformes (citées ar le comte de La Bédoyère, *Le maréchal Ney*, 150-152.) Rochechouart, *Souv.*, 32. Cf. Dupin, *Mém.*, I, 39. Berryer père, *Mém.*, I, 376.

Les pseudo-grenadiers de La Rochejaquelein, étaient quatre, de façon à se releer deux par deux auprès du maréchal. Quant aux gardes du corps et aux officiers e la garde royale employés à monter la garde tour à tour dans le corridor, sous uniforme de simples soldats, ils étaient au nombre de quarante-cinq. M. de La Béoyère cite leurs noms.

de faire venir un prêtre qu'il recevrait après la maréchale [1].

Vers cinq heures du matin, la princesse de La Moskowa arriva avec sa sœur, M[me] Gamot. Au seuil de la porte, elle jeta un grand cri et tomba défaillante dans les bras du maréchal. Il l'assit sur ses genoux, l'embrassa, s'efforça de la consoler. Elle sanglotait et ne l'entendait pas. Quand elle eut repris un peu de calme, Ney la porta dans un fauteuil, et se promena de long en large en raisonnant sur sa destinée : « — Je me suis sacrifié pour empêcher la guerre civile. J'ai fait comme Curtius, je me suis précipité dans le gouffre ! » « — Ah ! tu seras vengé ! » s'écria la maréchale. « — Non, mon amie. Tu apprendras le pardon à tes enfants... Qu'est-ce que la mort ! » Les enfants qu'on était allés chercher entrèrent dans la chambre, les trois aînés seuls, dont le plus âgé avait douze ans ; on n'avait pas voulu réveiller le quatrième. Il les embrassa plusieurs fois de suite. Il luttait en vain contre l'attendrissement, il avait hâte de voir finir cette scène qui le torturait. M[me] Ney ayant dit au milieu de ses sanglots : « — Mais tu auras ta grâce, j'irai me traîner aux pieds du roi ! » il saisit l'occasion : « — Si tu veux faire cette démarche, mon amie, il est temps de partir. » Leurs larmes se mêlèrent. Ils s'embrassèrent encore, lui, sachant que c'était pour la dernière fois, elle, gardant une suprême espérance en la miséricorde royale [2].

Quand la maréchale fut partie, on introduisit l'abbé de Pierre, curé de Saint-Sulpice. Puis, laissé

1. Journal de service extraordinaire pour la garde du maréchal Ney. (Archives du prince de La Moskowa.) Rochechouart, *Souv.*, 432-433. Cf. Lettre du duc de Gramont, précitée, et le rapport de Despinois à Clarke, 7 déc. (Arch. Guerre, dossier de Ney.)

2. Note de M[me] Gamot. (Archives du prince de La Moskowa.) Cf. Journal de service pour la garde du maréchal Ney, et rapport de l'inspecteur Laisné précités.

seul avec ses gardiens, Michel Ney se jeta sur son lit et s'endormit aussi tranquillement qu'à la veille d'une bataille[1].

Il s'éveilla de lui-même, avec une exactitude militaire, à huit heures un quart. Rochechouart pria l'abbé de Pierre d'avertir le condamné. « — Je suis prêt », dit Ney dès que le prêtre parut. Il descendit d'un pas ferme le petit escalier qui menait à la cour d'honneur. Il faisait un vrai temps de décembre, sombre, humide, glacial. « — Voilà une vilaine journée », dit le maréchal, et il monta avec l'abbé de Pierre et deux officiers de gendarmerie dans un fiacre que l'on avait fait chercher. L'escorte était nombreuse, gendarmes, grenadiers de La Rochejaquelein, sous-officiers vétérans, gardes nationaux à pied et à cheval. On gagna lentement, par le jardin, l'extrémité de l'allée de l'Observatoire que fermait une grille. A cinquante mètres au delà de cette grille, la voiture s'arrêta. « — Déjà arrivé ! » dit Ney, qui croyait être fusillé dans la plaine de Grenelle comme tous les condamnés militaires. Les troupes se formèrent. Le maréchal refusa avec hauteur de se laisser bander les yeux et de se mettre à genoux : « — Un homme comme moi ne se met pas à genoux. » Il demanda à l'adjudant-commandant Saint-Bias où il devait se placer. Celui-ci ayant désigné un mur en construction, il alla s'y adosser. Au commandement de Saint-Bias, le peloton d'exécution, formé de douze sous-officiers vétérans, prit la posi-

1. Rochechouart, *Souv.*, 438.
« Au feu le plus vif, a écrit Castellane, le maréchal Ney était sublime. » Le matin du 7 décembre aussi, Ney fut sublime. Il y a cent et cent exemples de condamnés mourant fermement, bravement. Mais je n'ai vu citer nulle part un homme qui ait dormi pour occuper l'heure qui le séparait du supplice. Et le sommeil de Ney n'était pas la somnolence de l'être abattu. Rochechouart dit expressément qu'*il dormit d'un sommeil tranquille*. Il y a là une maîtrise de soi-même, une domination sur les nerfs, un commandement de l'âme à la nature, en vérité admirables.

tion de : *Apprêtez armes!* Ney porta la main sur son cœur, fit un pas en avant et dit d'une voix assurée : « — Français, je proteste contre mon jugement. Mon honneur!.. » « — Joue! Feu! » commanda Saint-Bias, oubliant dans sa précipitation que selon les règlements il devait donner avec l'épée le signal de mort. Ney tomba. Les tambours battirent, les troupes crièrent : Vive le roi[1]!

La maréchale Ney était aux Tuileries. Pendant plus d'une heure, elle était restée debout, seule avec sa sœur, au bas de l'escalier de Flore, au milieu des gardes et des valets assis sur les banquettes. « — Il est impossible que vous voyiez le roi, lui avait dit un exempt des gardes du corps; cela pourrait troubler son déjeuner. » Le ministre de la guerre, Clarke, passa pour monter chez le roi. Elle courut à lui, s'accrocha à son uniforme. Il se dégagea brutalement, et, sans dire un mot, gravit l'escalier. Enfin un officier la conduisit à l'appartement particulier du duc de Duras, Premier gentilhomme. Elle le supplia en sanglotant de la mener chez le roi, ou, s'il ne pouvait la recevoir, chez la duchesse d'Angoulême. Duras était ému,

1. Rapport de Saint-Bias à Rochechouart, 7 décembre. (Archives du prince de La Moskowa.) Rapport de Despinois à Clarke, 7 déc. (Arch. Guerre, dossier de Ney.) Rochechouart, *Souv.*, 434-443, et lettres échangées entre Despinois et Rochechouart (citées *ibid.*) Lettre du duc de Gramont (citée par Reiset, *Souv.*, III, 279-281). *Journal Général*, 8 déc.

C'est par précaution que Ney fut fusillé près du Luxembourg, pour ainsi dire furtivement. On craignait une tentative de délivrance dans la plaine de Grenelle. (Rochechouart, *Souv.*, 437.)

Le bruit courut à Paris que les vétérans qui avaient fusillé Ney étaient des gardes du corps revêtus de l'uniforme de vétérans (Coulmann, *Réminiscences*, I, 92 et Fournier-Verneuil, *Curiosité et Indiscrétion*, 174.) C'est sans doute le fait de gardes du corps, déguisés en vétérans, employés à la garde du maréchal au Luxembourg qui donna naissance à cette rumeur. Je la crois mal fondée. L'ordre très précis et très détaillé de Despinois, du 7 décembre (cité par Rochechouart, *Souv.*, 434-436) concerne manifestement une compagnie de vétérans organisée et non un groupe de gardes du corps : « Pour l'exécution, il sera commandé dans la compagnie de sous-officiers vétérans, *quatre sergents, quatre caporaux et quatre fusiliers, les plus anciens de service.* »

nais il avait des ordres qu'il n'osait enfreindre. La princesse de La Moskowa, cependant, ne voulait point quitter le château. Elle continuait d'attendre, désespérément. A dix heures, quand tout était consommé, le duc de Duras reçut de la part du roi l'avis que « l'audience sollicitée par M[me] Ney serait désormais inutile. » Il dit à l'oreille de M[me] Gamot : « — Il n'est plus temps ! » Alors celle-ci, indignée, saisit nerveusement sa sœur par le bras en s'écriant : « — Viens ! ta place n'est pas ici ! » La veuve du maréchal Ney comprit. Elle tomba évanouie sur le plancher[1].

IV

Ce soir-là, le duc de Berri trouva à propos d'aller à la Comédie-Française. Son entrée fut applaudie, et le marquis de P... lui dit en se frottant les mains : « — Encore deux ou trois petits pendus, Monseigneur, et la France sera à vos pieds ! [2] »

Le vieil émigré pensait à Lavallette qui attendait depuis quinze jours dans une cellule de la Conciergerie l'issue de son pourvoi. Condamné par la cour d'assises, Lavallette redoutait moins la mort que le mode de supplice. «... Mourir pour nous, vieux soldats, est peu de chose, écrivit-il à Marmont. Nous avons bravé la mort sur de nobles champs de bataille. Mais la Grève ! Oh ! cela est horrible ! Au nom de notre ancienne amitié, au nom de nos anciens périls, ne souffrez pas qu'un de vos compagnons d'armes monte à l'échafaud. Qu'un piquet de braves

1. Note de M[me] Gamot. (Archives du prince de La Moskowa.) Cf. Lettre du duc de Gramont au général de Reiset (citée par Reiset, *Souv.*, III, 282-283.)

2. Comtesse Granville, *Letters*, I, 109. — Le propos ne devait point déplaire au duc de Berri qui, à en croire Castellane (*Journal*, I, 309), aurait dit : « On va faire la chasse aux maréchaux, il faut en tuer au moins huit. »

grenadiers termine ma vie[1] ». Marmont porta cette lettre au roi qui la lut en entier et dit sèchement : « — Non, il faut qu'il soit guillotiné[2]. » Louis XVIII n'était plus le souverain débonnaire de 1814. La peur de la Chambre, la peur de la Cour, la peur des Alliés, la peur du bonapartisme, la peur du jacobinisme, la peur du duc d'Orléans, la peur du comte d'Artois, la peur d'un troisième exil, la peur de ses amis comme de ses ennemis avaient rendu impitoyable ce roi avant tout soucieux de son repos.

Sauf chez les ultràs, Lavallette avait l'universelle sympathie. Son procès avait ému Paris plus encore que celui du maréchal Ney dont, à vrai dire, il avait fallu la mort tragique pour faire resplendir de nouveau l'auréole de gloire qui s'était ternie sur son front[3]. Tout le monde voulait sauver Lavallette, non seulement Marmont, mais Pasquier, mais d'Hauterive, mais la princesse de Vaudémont, mais Gérando, mais Molé, mais Barbé-Marbois, mais Decazes, mais le roi de Bavière lui-même[4]. On multiplia les démarches. Sollicité de tous côtés, Richelieu consentit à remettre au roi un mémoire où d'Hauterive avait exposé toutes les raisons de justice et de politique pour une commutation de peine. « Plus de cent mille personnes en France sont aussi coupables

1. Lettre de Lavallette à Marmont (citée par Marmont, *Mém.*, VII, 191.)

2. Marmont, *Mém.*, VII, 191-192.

3. La défection de Ney, après sa promesse à Louis XVIII de ramener Napoléon dans une cage de fer, et son cri de sauve qui peut! à la Chambre des pairs le 22 juin, avaient déchaîné l'opinion contre lui. Un revirement total se fit aussitôt après sa mort. (Cf. **1815**, III, 70-71, et rapports de police, 15 août, 13, 17, 22 nov., 4, 5, 6, 7, 8 et 9 déc., Arch. nat., F. 7, 3775 et F. 7, 3799.) Wellington au czar, 8 déc., (*Dispatches*, XII, 713.) — Etienne Arago m'a redit, il y a vingt ans, ce mot shakespearien d'un homme du peuple devant le cadavre de Ney : « On l'a débarbouillé avec son sang. »

4. Lavallette, *Mém.*, II, 265, 265-269. Barante, *Souv.*, III, 231-232. Pasquier, *Mém.*, IV, 43. Manuscrit de Lechat. Note de d'Hauterive, s. d. [déc.] (Arch. Aff. étr., 647.)

que lui, concluait-il. Sa mort n'ajouterait rien à l'exemplaire de la condamnation [1]. » Au risque d'une disgrâce, Marmont força la consigne pour introduire la comtesse Lavallette dans la salle des gardes, aux Tuileries, à l'heure où le roi entendait la messe. Quand il sortit de la chapelle, elle tomba à ses pieds, en lui tendant un placet. « — Madame, dit le roi, je prends part à votre grande douleur. Mais j'ai des devoirs qui me sont imposés, et je ne puis m'empêcher de les remplir ». Des gardes du corps eurent l'impudeur de crier : Vive le roi ! Mme Lavallette demeurée à genoux tendit un second placet à la duchesse d'Angoulême, qui suivait Louis XVIII. Celle-ci l'évita par un écart, en lui lançant un regard furieux [2]. La pieuse princesse, l'Antigone française comme on l'appelait, « s'était engagée à ne point demander au roi de faire grâce [3] ».

Les plus haut placés parmi les amis de Lavallette ne pouvaient le sauver. Mais ce que n'avait pu faire la coalition de la pitié, l'audace d'une femme l'accomplit. Le 20 décembre, veille du jour fixé pour l'exécution [4], Mme Lavallette vint dîner avec son mari à la Conciergerie. Elle amenait sa fille Joséphine, âgée de douze ans. Dans la cellule, elle enleva son chapeau et son grand manteau fourré, retira de son réticule une jupe de taffetas noir, et dit : « — Il n'en

1. Mémoire à S. E. le duc de Richelieu par d'Hauterive, 14 déc. Notes de d'Hauterive relatives à ce mémoire, s. d. D'Hauterive à N... s. d. [du 16 au 19 déc.] (Arch. Aff. étr., 647.)

2. Marmont, *Mém.*, VII, 194-197.

3. D'Hauterive à N... s. d. [du 16 au 19 déc.] (Arch. Aff. étr., 647) : « ... Priez notre bon, cher et saint philanthrope (Richelieu) de ne point répéter la phrase que vous m'avez citée et qui n'a pu être dite (par la duchesse d'Angoulême) que dans un premier mouvement. Une princesse renommée par sa piété ne peut pas avoir pensé qu'elle pouvait prendre un engagement contre la pitié. »

4. Le bourreau avait déjà reçu des ordres, ainsi que le prouve un contre-ordre du parquet, Paris, 21 déc. (nuit du 20 au 21) citée par H. d'Ideville, *la Comtesse de Lavallette*, 59.

faut pas davantage pour vous déguiser parfaitement. A sept heures sonnant, vous sortirez en donnant le bras à Joséphine. Vous aurez soin de marcher bien lentement, et, en traversant le greffe, vous vous couvrirez le visage avec ce mouchoir... Prenez garde, en passant sous les portes, qui sont si basses, de ne point accrocher les plumes de mon chapeau car tout serait perdu. » Elle expliqua ensuite que Lavallette trouverait dans la cour ouverte la chaise à porteurs dont elle se servait d'ordinaire, (Mme Lavallette souffrante depuis douze ans pouvait à peine marcher) et qu'il serait rejoint aussitôt par M. de Baudus qui le ferait monter en cabriolet et le mènerait jusqu'en un lieu de sûreté. Averti seulement depuis la veille de ce projet sublime et insensé, Lavallette résistait. Il jugeait l'entreprise impraticable, et surtout il se révoltait à la pensée d'abandonner sa femme malade aux brutalités des geôliers. « — Point d'objections, dit simplement Mme Lavallette. Si vous mourez, je meurs[1] ».

L'évasion s'effectua de point en point comme l'avait combinée Mme Lavallette. Le prisonnier sortit sans difficulté de la Conciergerie, trouva la chaise à porteurs, la quitta à quelque distance pour monter dans un cabriolet où un habillement de laquais était préparé et qui le conduisit à l'angle de la rue Plumet et de l'avenue de Breteuil. Là, il suivit à pied Baudus jusqu'à la rue du Bac. Celui-ci lui avait trouvé un refuge où personne, et surtout le duc de Richelieu, ne pouvait penser à le chercher. C'était, dans l'hôtel même du ministère des Affaires étrangères, l'appartement particulier du caissier Bresson. Pendant la Révolution, de braves paysans vosgiens avaient donné

1 Lavallette, *Mém.*, II, 278-280, 285-290. — Il faut lire tout ce récit dans Lavallette. Il n'est point chapitre de roman plus attachant ni plus émouvant.

asile à Bresson proscrit et à sa femme, et, en reconnaissance, Mme Bresson avait fait vœu de sauver un condamné politique. Baudus connaissait ce serment. Il parla de Lavallette à cette noble femme qui lui répondit dans une effusion de cœur : « — Qu'il vienne. Mon mari est sorti, mais je n'ai pas besoin de le consulter. Il m'approuvera[1]. »

Cette évasion romanesque fut pour Paris un soulagement et une joie. « On aurait illuminé ! » dit le duc de Broglie. Des bandes de peuple couraient les rues en chantant, les dames de la Halle s'enthousiasmaient pour Mme Lavallette[2]. Mais profonde consternation à la Cour et grande fureur à la Chambre. L'État semblait mis en péril et la royauté menacée. « — Vous verrez qu'ils diront que c'est nous! » s'écria Louis XVIII. Richelieu écrivit à Decazes : « Il faut absolument retrouver Lavallette, coûte que coûte, car sans cela l'effet serait affreux. » Des députés demandèrent qu'une commission fût nommée dans la Chambre afin de recueillir tous les renseignements sur la conduite des ministres et de lui en rendre compte. Cette proposition qui, on l'espérait au Palais Bourbon, devait avoir pour résultat la mise en accusation du garde des sceaux et du ministre de la police, fut prise en considération. « On voyait des

1. Lavallette, *Mém.*, II, 291-305. — Baudus, archiviste au ministère des Affaires étrangères, avait été précepteur des enfants du roi Murat.

Lavallette resta caché chez Bresson jusqu'au 7 janvier 1816, et quitta Paris, le lendemain, sous l'uniforme d'un officier anglais, en compagnie du général Wilson qui le conduisit jusqu'à Mons. De là, Lavallette gagna la Bavière.

Le général Wilson et deux autres Anglais furent poursuivis comme complices de l'évasion de Lavallette et condamnés, le 23 avril, à trois mois de prison. Le guichetier Eberle, reconnu coupable « d'avoir, par sa négligence, facilité l'évasion d'un condamné à la peine capitale », eut deux ans de prison. Quant à Baudus et à Bresson, on ignorait alors leur participation à l'événement.

2. Rapport de police, 23, 24 déc. (Arch. nat., F. 7, 3799.) Rapport de Despinois, 25 déc. (Arch. Guerre.) Duc de Broglie, *Souv.*, I, 320. Lavallette, *Mém.* (d'après un récit de Mme Bresson), II, 308. Barante, *Souv.*, II, 233.

gens aussi désolés de l'évasion de Lavallette, dit Boni de Castellane, que s'ils eussent dû entrer à la Conciergerie pour subir le sort qui lui était réservé ». La comtesse Lavallette, malgré son état maladif, resta emprisonnée un mois dans la cellule malsaine qu'avait occupée le maréchal Ney. Allait-on la guillotiner à la place de son mari ? La petite Joséphine Lavallette avait été ramenée au couvent. Ses compagnes la regardèrent avec horreur pour avoir aidé à sauver son père. On la mit en quarantaine. Les mamans l'appelaient la petite scélérate [1].

En exaspérant la Chambre, l'évasion de Lavallette eut pour effet de faire amender dans le sens le plus rigoureux le projet de loi sur l'amnistie [2]. Aux termes de l'ordonnance royale du 24 juillet, les officiers généraux compris dans l'article premier devaient être traduits en conseil de guerre sans que les Chambres eussent à intervenir. Déjà La Bédoyère et Ney étaient fusillés, Lavallette promis à l'échafaud, Debelle, Drouot, Cambronne sous les verrous, les autres en fuite. Mais il restait à fixer le sort des trente-sept individus désignés par l'article II comme devant rester sous la surveillance de la police jusqu'à ce que les Chambres statuassent sur ceux d'entre eux qui devraient ou sortir du royaume ou être déférés à la justice. Dès le mois de novembre, La Bourdonnaie, Hyde de Neuville, Duplessis de Grénedan et quelques fanatiques de l'extrême-droite avaient pris prétexte

1. Note anonyme, s. d. [fin déc.] (Arch. Aff. étr., 647.) Richelieu à Decazes, 21 déc. (citée par E. Daudet, *Louis XVIII et le duc Decazes*, 102.) Séance de la Chambre, 23 déc. (*Moniteur*, 24 déc.) Benjamin Constant, *Journal*, 160. Fiévée, *Session de 1815*, 297-300. Boni de Castellane, *Journal*, 304. Barante, *Souv.*, II, 233. Duc de Broglie, *Souv.*, I, 319. Lavallette, *Mém.*, II, 304, 312-314. Guizot, *Mém.*, I, 135.

2. Note anonyme, s. d. [fin décembre]. (Arch. Aff. étr., 647.)

de cette disposition pour élaborer divers projets de loi qui y étaient absolument contraires. La Chambre, prétendaient-ils, ne connaît pas les individus, mais elle spécifie les crimes. En conséquence, elle n'a pas à statuer sur les mesures à prendre contre chacun des criminels désignés nominativement dans l'article II, mais elle doit « supplier le roi » d'étendre les exceptions à l'amnistie. D'après le projet de La Bourdonnaie seraient exclus de l'amnistie : 1° Les officiers généraux, commandants de places et préfets qui avaient passé à Bonaparte antérieurement à l'époque dont la date serait fixée par les Chambres. 2° Les titulaires des grandes charges administratives et militaires pendant l'interrègne. 3° Les régicides qui avaient renoncé à l'amnistie proclamée dans la charte de 1814 ; par le fait d'avoir accepté des fonctions de l'usurpateur, siégé dans ses Chambres ou signé son acte additionnel, ils devaient être regardés comme *régicides relaps*. Le jugement de tous ces individus ressortirait, selon leurs qualités, aux conseils de guerre, aux cours d'assises ou aux cours prévôtales. Les juges appliqueraient des peines variant de la mort à la déportation. Les biens des contumax seraient mis sous séquestre jusqu'à leur décès. Dans les comités secrets où il développa sa proposition, La Bourdonnaie la soutint par des arguments à la Marat. « Le moment de la justice est arrivé. Qu'elle soit prompte et terrible pour que la tranquillité renaisse... Pour arrêter les trames criminelles, il faut des fers, des bourreaux, des supplices... Ce ne sera qu'en jetant une terreur salutaire dans l'âme des rebelles et des conspirateurs que vous préviendrez leurs coupables projets. Ce ne sera qu'en faisant tomber la tête de leurs chefs que vous isolerez les factieux... Défenseurs de l'humanité, sachez ré-

pandre quelques gouttes de sang pour en épargner des torrents[1]. »

Quelques gouttes de sang ! La Bourdonnaie n'était pas si économe ! Le vote de son projet eût entraîné la mort ou la déportation de plus de onze cents personnes. Le bruit s'en répandit dans Paris. On afficha sur la porte du Palais Bourbon : « Amnistie est accordée à tous les Français excepté à un tiers qui sera roué, à un tiers qui sera pendu et au troisième tiers qui rouera et pendra les autres ! [2]. » Richelieu s'alarma. Pour prévenir le dépôt de cette proposition sanguinaire, il déposa lui-même un projet de loi d'amnistie, différant peu de l'ordonnance royale du 24 juillet. Les poursuites seraient continuées contre les individus compris dans l'article I[er]; et les personnes comprises dans l'article II seraient tenues, sans distinction, de sortir de France sous deux mois. Les dispositions de l'ordonnance étaient cependant aggravées par l'adjonction d'un article qui portait que la présente amnistie ne serait pas applicable aux personnes contre lesquelles auraient commencé des poursuites avant la promulgation de la loi[3].

Pour présenter le projet d'amnistie, Richelieu choisit le 8 décembre, lendemain de l'exécution du maréchal Ney. Il pensait sans doute à ces dompteurs qui n'entrent dans les cages qu'après le repas des animaux féroces. La Chambre accueillit les paroles du ministre par des Vive le Roi ! Mais elle

1. Villèle à son père, 26 nov., 2 et 3 déc. (*Mém.*, I, 384-396.) Ch. de Rémusat à sa mère, 28 nov. (*Corresp*, I, 138.) Hyde de Neuville, *Mém.*, II, 156-157, 159-160. Pasquier, *Mém.*, IV, 55-57. Fiévée, *Session de 1815*, 267. Guizot, *Mém.*, I, 123. Barère, *Mém.*, III, 238-239. — Barère prétend que La Bourdonnaie rédigea sa proposition sous l'inspiration secrète de Louis XVIII. Cela paraît tout à fait inexact.

2. Ch. de Rémusat à sa mère, 28 nov. (*Corresp.*, I, 138.)

3. Pasquier, *Mém.*, III, 56-57. Projet de loi. (*Moniteur*, 9 décembre.)

élut dans ses bureaux une commission en majorité hostile au projet ministériel. Cette commission l'amenda de telle sorte que le 27 décembre, quand le rapporteur le communiqua à la Chambre, il n'était pas reconnaissable. Ce n'était plus une loi d'amnistie; c'était une loi de proscription. On y avait introduit toutes les exceptions précédemment proposées par La Bourdonnaie, ainsi qu'un article en vertu duquel le trésor public se porterait partie civile contre les condamnés pour requérir l'indemnité du préjudice causé à l'Etat. Le produit de ces sommes serait appliqué au paiement des contributions de guerre. C'était le rétablissement de la confiscation. La discussion dura jusqu'au 6 janvier. Richelieu résista, batailla, l'emporta de neuf voix sur les amendements relatifs aux exceptions et aux condamnations pécuniaires, mais il dut accepter le bannissement à perpétuité des régicides relaps. L'ensemble de la loi fut voté par 334 voix contre 32[1].

Aux termes de l'article V, l'amnistie n'était pas applicable aux personnes contre lesquelles avaient été commencées des poursuites. Les jurisconsultes du bureau de la Justice militaire déclarèrent qu'un simple écrou motivé ou même un ordre d'arrestation suffirait pour établir un commencement de poursuites. En conséquence, le 11 janvier 1816, veille du jour où fut promulguée la loi, Clarke envoya par le télégraphe plusieurs ordres d'arrestation[2].

1. Séances des 8 et 27 décembre, 2, 4, 5 et 6 janvier (*Moniteur*). Villèle à son père, 10, 14, 20, 26, 29, 31 déc. et 7 janv. (*Mém.*, I, 396-445.) Fiévée, *Session de 1815*, 269-294. Pasquier, *Mém.*, IV, 57-65. Guizot, *Mém.*, I, 123-126. Hyde de Neuville, *Mém.*, II, 161-164.

Sur la motion de Lally-Tollendal, la Chambre des pairs déclara superflu de discuter cette loi qui fut votée d'acclamation par 120 voix contre 21.

2. Note du bureau de la justice militaire à Clarke, 11 janv. 1816. (Arch. Guerre.) Ordre de Clarke, 11 janv. 1816. (Arch. Guerre, dossier de Travot.)

La loi d'amnistie donna une ardeur nouvelle à la vengeance, un élan nouveau à la répression. Sauf Drouot et Cambronne qui furent acquittés, Grouchy, sur la cause duquel le conseil de guerre se déclara incompétent, mais qui néanmoins ne rentra pas en France, et Laborde dont l'identité n'était point suffisamment établie, les dix-neuf officiers généraux désignés dans l'article I[er] de l'ordonnance du 24 juillet furent tous condamnés à mort par contumace ou effectivement. Le dernier en date de ces condamnés, le général Mouton-Duvernet, fut fusillé à Lyon le 27 juillet 1816. Le comte de Damas, gouverneur de Lyon, le préfet, le général d'Armagnac, président du conseil de guerre, demandaient sa grâce ; le roi dit « qu'il ne voulait pas intervertir le cours ordinaire de la justice[1]. » Les trente-neuf personnes comprises dans l'article II durent s'expatrier, ainsi que presque tous les régicides. Carnot et beaucoup d'anciens conventionnels moururent en exil. Neuf mille condamnations politiques furent prononcées par les cours d'assises, les conseils de guerre, les tribunaux correctionnels et les cours prévôtales[2]. On procéda en conscience à la « juste épuration » réclamée par la Chambre : destitutions de préfets, de sous-préfets, de centaines de maires, de 1 000 juges de paix ; révocations ou suspensions de 265 recteurs, régents et professeurs[3] ; exclusion de l'Institut de Monge, de Lakanal, de David et de dix-huit autres académiciens ; élimination des cours et tribunaux de 55 présidents, de 41 procureurs généraux et avocats géné-

1. Damas à Clarke, 17, 19, 20, 23, 24 juillet. Préfet du Rhône à Clarke, 19 juillet. D'Armagnac à Clarke, 19 juillet. Clarke à Damas, 18, 19, 21, 24 juil. (Arch. Guerre, dossier de Mouton-Duvernet.)

2. Bérenger, *De la justice criminelle en France* (in-8, 1818), 589-590.

3. *Epoque de 1815, ou choix de propositions, rapports, etc.*, 495.

aux, de 202 conseillers et de 1400 juges[1]. En vertu le l'article V de l'amnistie, on poursuivit les génévaux Marchand, Travot, Porret de Morvan, Morand, Radet, Decaen, Chartran, Rigaud, Bonnaire, Gruyer, e contre-amiral de Linnois, l'adjudant-commandant Boyer et le capitaine Thomassin. Les conseils de guerre prononçèrent la peine de mort contre Morand, Porret de Morvan et Rigaud, contumax. Radet fut condamné à neuf ans de détention, et Bonnaire à la déportation. (Bonnaire subit la dégradation militaire à grand spectacle, sur la place Vendôme, à une heure après-midi.) Boyer, Gruyer et Travot furent condamnés à mort, mais le roi daigna commuer leur peine en vingt années de détention. Travot dont les Vendéens eux-mêmes disaient la bonté et citaient les actes de clémence[2] devint fou dans sa prison. Chartran fut fusillé à Lille le 22 mai 1816, quatorze mois après les événements qui l'incriminaient.

Les royalistes ne voulaient point oublier. Nonobstant l'œuvre de restauration nationale accomplie plus tard, sous le gouvernement des Bourbons, la France, elle aussi, se souvint. Quinze ans après ces jours néfastes, elle releva le drapeau tricolore, le drapeau de la Révolution et de l'Épopée. 1830 fut la revanche de 1815.

J'ai terminé l'histoire de cette année tragique, comparable aux pires époques de la Ligue et de la guerre de Cent ans, alors que la France désunie et épuisée risquait de tomber dans la vassalité du roi d'Espagne ou sous le sceptre des rois d'Angleterre. En 1815, plus d'armée, un pays sans défense, un

1. Bérenger, 230-231.

2. Dépositions de Caillé, de Lepineraye, de Duvivier, de Lelasseur, de la veuve Nozeau, de Dubouchet, etc. (Arch. Guerre, dossier de Travot.)

roi sans pouvoir, soixante départements occupés, les villes rançonnées, les campagnes ravagées, les habitants fuyant dans les bois, l'autorité aux mains de l'ennemi, la France sous le coup du démembrement, la guerre civile menaçant de s'ajouter à la guerre étrangère, les trois quarts de la population souffrant avec horreur le joug insolent du parti victorieux. les haines politiques et les fureurs religieuses exaltées jusqu'à l'incendie et à l'assassinat. Ici le bâton des Prussiens, là le couteau des égorgeurs royalistes; partout l'oppression, la honte, la misère, la terreur et la désolation. Quelques années de paix, et la France avait reconstitué son armée et sa marine, augmenté sa production agricole, doublé sa production industrielle, recouvré la richesse, repris son rang parmi les grandes nations. Quand un pays résiste tant de fois à de pareilles catastrophes, quand il triomphe de pareilles crises, c'est qu'il a une vitalité miraculeuse et d'inconnaissables réserves de forces et d'énergie. La raison commande de n'en jamais désespérer. Comment mettre en doute les destinées d'un peuple qui depuis dix siècles est allé de résurrection en résurrection? C'est la pensée qui m'a soutenu et fortifié en racontant ces événements. J'y ai pris une foi plus robuste et plus ardente dans la Fortune de la France.

Paris, 1900-1904.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE I

LA SECONDE ABDICATION

Chapitre I. — Le retour de l'empereur a Paris

Chapitre II. — La Fayette et les Chambres

Chapitre III. — L'abdication

Chapitre IV. — Le départ de l'empereur pour la Malmaison

LIVRE II

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE ET LE RETOUR DU ROI

Chapitre I. — L'invasion

Chapitre II. — Le roi en France

Chapitre III. — La Commission de gouvernement

Chapitre IV. — La Malmaison

Chapitre V. — Les alliés devant Paris

CHAPITRE VI. — LA CAPITULATION DE PARIS

CHAPITRE VII. — LA RENTRÉE DE LOUIS XVIII A PARIS

CHAPITRE VIII. — LA ROUTE DE SAINTE-HÉLÈNE

LIVRE III

LA FRANCE CRUCIFIÉE

CHAPITRE I. — L'ARMÉE DE LA LOIRE

CHAPITRE II. — LA RESTAURATION DANS LE MIDI

CHAPITRE III. — L'OCCUPATION

CHAPITRE IV. — LE MINISTÈRE TALLEYRAND

CHAPITRE V. — LA FIN DU DRAME

ÉVREUX, IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY

ÉVREUX, IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY


DC239.H84
3 2106 00034 5485

